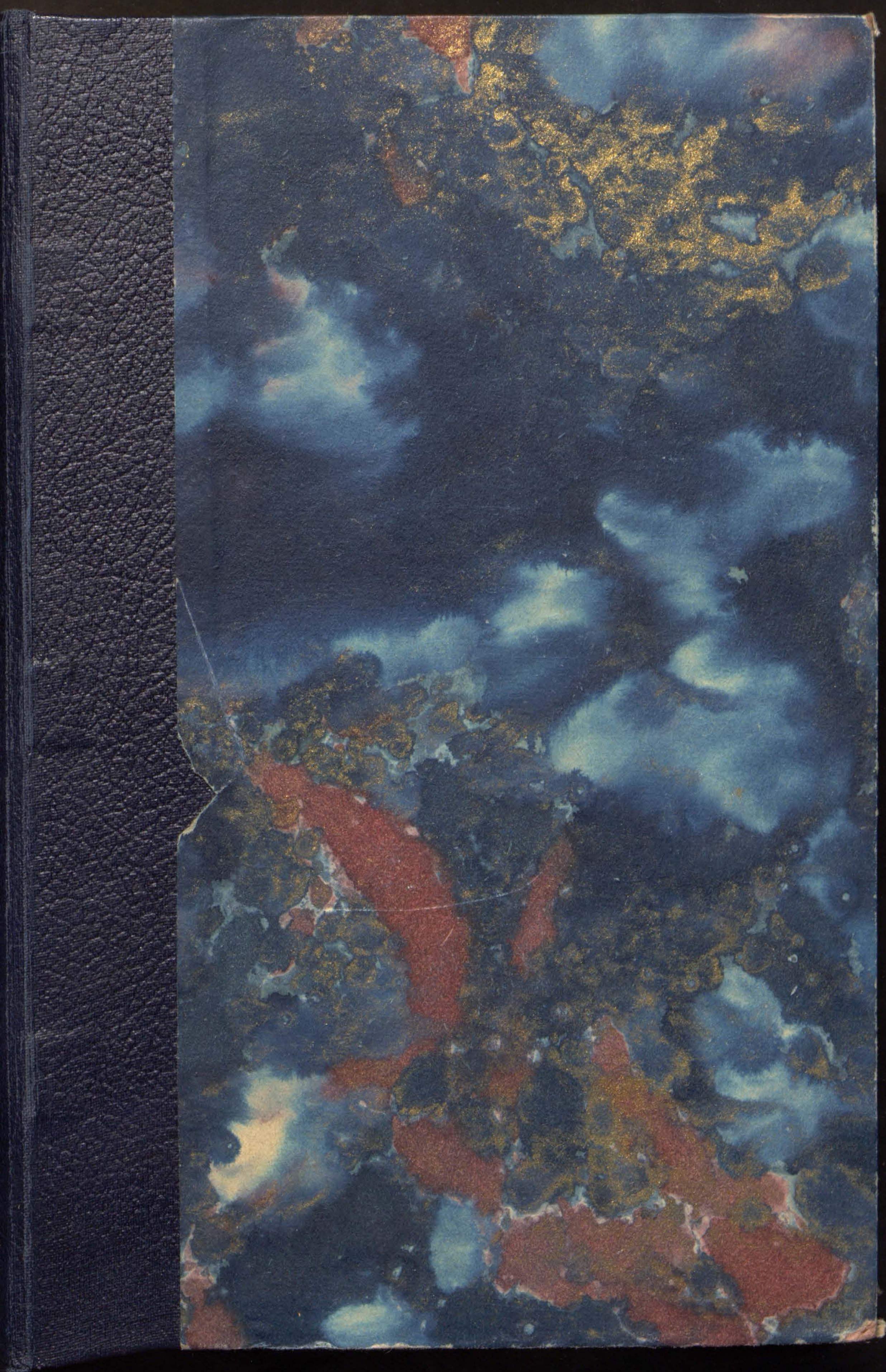
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHEOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN

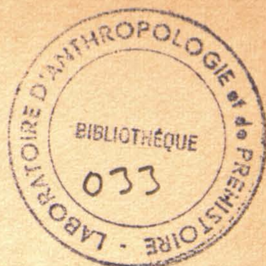
BULLETIN TRIMESTRIEL DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

SEIZIÈME ANNÉE. - TOME XIII
FASCICULE LVI. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1893

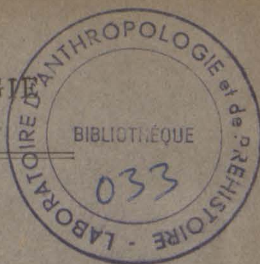
SOMMAIRE

ORAN
Typographie et Lithographie Paul PERRIER, boulevard Oudinot, 15.
—
1893




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PRÉHISTOIRE
BIBLIOTHÈQUE
033

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHEOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



BULLETIN TRIMESTRIEL DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

SEIZIÈME ANNÉE. - TOME XIII
FASCICULE LVI. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1893

SOMMAIRE

ORAN
Typographie et Lithographie Paul PERRIER, boulevard Oudinot, 15.
—
1893

SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DE
LA PROVINCE D'ORAN

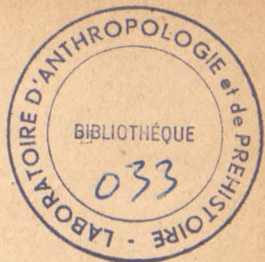
FONDÉE EN 1878

TOME XIIIme — 1893

ORAN
TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE PAUL PERRIER
15, Boulevard Oudinot, 15

—

1893



PRÉFACE

Nous entreprenons aujourd'hui, avec une réelle satisfaction, la publication du XIII[e] volume du *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, car, par ses publications antérieures et par l'accueil qu'elles ont reçu, nous croyons avoir atteint le but qu'elle s'est proposé.

Dans ce pays qu'il importe de faire connaître et qui semble mieux connu depuis quelque temps, nous avions pensé, il y a déjà douze ans, qu'il était nécessaire de répandre les connaissances géographiques en général et plus particulièrement celles qui se rapportent à l'Afrique et à notre chère colonie, en patronant les projets d'avenir algérien.

C'était là un premier champ d'études, un programme de vulgarisation pratique, nous nous y sommes attachés comme à une œuvre essentiellement patriotique, et c'est une dette de reconnaissance que nous tenons à payer dès la première ligne de ce nouveau volume en remerciant de tout cœur les collaborateurs si dévoués et si nombreux qui nous ont permis de mener à bien cette partie de notre entreprise.

Notre gratitude n'est pas moins grande pour ceux qui, dans un autre domaine, celui de l'archéologie, nous ont si puissamment secondés. C'est grâce à eux que notre Société a pu publier déjà *onze cent quatre vingt-cinq* inscriptions inédites, décrire les monuments anciens, réunir des matériaux intéressant l'histoire et la géographie de l'Afrique romaine, rechercher les voies anciennes et établir la synonymie des vieilles cités de la Maurétanie Césarienne.

Modeste et patiente, l'archéologie fournit un contingent très notable à la science et d'utiles indications dans un pays où pour tout ce qui se crée on doit ne point négliger un passé déjà très lointain, rempli de précieux enseignements.

Peut-on oublier que cette terre algérienne occupée par les Romains a été illustrée par leur armes autant que par des légions de colons, dont les travaux révèlent une ténacité qui peut être donnée en exemple ?

Essayer de reconstituer l'histoire de cette occupation romaine, c'est, plus qu'on ne pourrait le croire tout d'abord, contribuer à la colonisation actuelle. Les Romains ont été des maîtres ici pour l'emplacement des villes et des villages ; bon nombre de nos commissions de création de centres auraient été bien inspirées en les imitant, elles auraient évité aussi bien des mécomptes pour nos populations !

Les temps sont changés, dira-t-on, les inventions modernes ont tout modifié, le régime économique n'est plus le même. C'est exact, mais ce qui n'a pas changé c'est tout ce qui est relatif aux conditions essentielles de la vie matérielle, à l'hygiène, à l'aménagement des eaux, au choix plus ou moins heureux de l'emplacement, de l'exposition d'une agglomération humaine.

Toutes les études archéologiques faites jusqu'ici démontrent que nos grands anciens en colonisation africaine excellaient aussi à choisir leurs stations au point de vue stratégique ; les bornes milliaires découvertes de tous côtés attestent que le pays était entièrement et fortement occupé.

En dehors de ces 1185 inscriptions inédites rapportées dans les précédents volumes, notre Bulletin a déterminé la synonymie de dix stations romaines et publié de précieux travaux que les maîtres de la science archéologique ont bien voulu nous confier en témoignage de l'intérêt que leur inspire une œuvre aussi honorable et aussi utile pour le pays.

Soutenus par de tels encouragements et par le concours de nos concitoyens, nous mettrons tous nos efforts à améliorer encore notre Bulletin et à le rendre digne d'aussi généreuses sympathies, en adressant un témoignage tout particulier de notre gratitude au Conseil général d'Oran, qui depuis dix ans nous continue ses subsides.

Nous nous appliquerons principalement à remplir le programme essentiel de la Société par la publication de documents importants sur la géographie et sur tout ce qui s'y rattache. Dans ce programme nous avons compris et nous comprendrons aussi largement que possible l'histoire, l'étude des races, la religion et les mœurs des populations africaines. Nous continuerons nos études sur la géologie, les richesses naturelles et l'industrie de cette partie si intéressante du continent africain, en donnant la meilleure place, comme par le passé, aux entreprises de nos intrépides explorateurs, enfin à de nombreuses monographies et notices sur les localités et tribus de l'Algérie, en particulier celles de la province d'Oran.

Chaque bulletin contiendra, en outre, les indications statistiques qui font de la collection des volumes déjà parus un recueil de renseignements et de documents très complets pouvant aider à bien faire connaître l'Algérie.

Le but que nous voulons atteindre sera atteint, nous l'espérons du moins, si les mêmes sympathies, si les mêmes collaborations nous aident à accomplir une tâche si utile au développement de notre colonie.

Th. MONBRUN,

Président de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Pomel, ancien sénateur d'Oran, membre correspondant de l'Institut.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. Derrien, colonel chef d'État-Major de la Division de Constantine.
Trotabas, lieutenant de vaisseau en retraire.

COMPOSITION DU BUREAU

MM. Monbrun, président.
L. Demaeght, 1er vice-président.
Cousin, 2e vice-président.
Bouty, secrétaire général.
Patorni, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Détrie, général commandant la Division d'Oran.
Malherbe (de), préfet d'Oran.
Héron de Villefosse, membre de l'Institut.

MM. Brazza (de), gouverneur du Congo.
Nordenskiold (le baron de), membre de l'Académie des Sciences de Stockholm.

Caron, lieutenant de vaisseau,
Moustier,
Zweiffel,
Monteil, commandant,
Vermink, armateur à Marseille,
Pelletreau, ingénieur,
Dybowsky,
Binger,
Trivier,
} explorateurs.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Alès, docteur-médecin à Bou-Sfer.
Ali-Mustapha, interprète à Oran.
Allard, inspecteur principal de la Cie F.-A. à Arzew.
Amillac, chirurgien-dentiste à Oran.
Ancey, administrateur civil à Aumale.
Arnaud, agent-voyer à Oran.
Astier, pasteur de l'Eglise évangélique de Mostaganem.
Barber, négociant à Oran.
Bardoux, propriétaire à Alger.
Barthélémy, pharmacien à Oran.
Bartibas, pharmacien à Oran.
Bastide, maire de Bel-Abbès.
Bédier, avocat à Oran.
Ben-Daoud, colonel en retraite à Oran.
Berdou, instituteur à Oran.
Bernauer, médecin à Oran.
Beyna, directeur de la Cie Algérienne à Oran.
Bigonnet, inspecteur principal au P.-L.-M à Alger.
Bister, commis principal des Postes et Télégraphes à Oran.
Blanchard, propriétaire à Oran.

MM. BLANCHET, entrepreneur de peinture à Oran.
BLANCHOT, inspecteur de la Voirie départementale à Oran.
BLOCH, banquier à Mostaganem.
BLONDEL, contrôleur des Contributions directes à Oran.
BOISSIN, directeur de l'école d'Eckmühl.
BONNEFOY, médecin-major de 1re classe à Douai.
BONNIN DE SARRAUTON, géomètre principal à Oran.
BOOZO, consul de sa majesté Britannique à Oran.
BORRELLY, vice-président du Conseil de Préfecture, Oran.
BOSSI, curé d'Aïn-el-Turk.
BOUÉ, entrepreneur de peinture à Oran.
BOUILLON, ingénieur civil à Inkermann.
BOUTY, contrôleur principal des Mines à Oran.
BOYER, juge au Tribunal d'Oran.
BRÉGEAT, médecin à Oran.
BREUILLE (DE), lieutenant-colonel, commandant supérieur du Cercle d'Aïn-Sefra.
BROUARD, lieutenant au 89e d'Infanterie.
BRUNEL, géomètre principal à Oran.
BRUNIE (Jean), ingénieur civil à Oran.
BRUNIE (Joseph), ingénieur civil à Oran.
BURGART, constructeur mécanicien à Oran.
CABANEL, chef de gare à Perrégaux.
CABROL, négociant à Oran.
CACHARD (DE), directeur des Contributions directes à Oran.
CAIROL, photographe à Oran.
CANAL, agent-voyer principal à Bel-Abbès.
CARDAILLAC (DE), conseiller à la Cour d'Appel de Poitiers.
CARDONA, chancelier du consulat d'Espagne à Oran.
CARLI, représentant de commerce à Oran.
CASTANIÉ, ingénieur en chef des Mines de Béni-Saf.
CERCLE DE LA MOSQUÉE, à Oran.
CHANCEL, chef de bureau à l'Ouest-Algérien à Oran.
CHANCOGNE (Ernest), à Arzew.
CHANDELIER (Marius), propriétaire du Café Riche à Oran.
CHEYLARD, chef de bataillon commandant le Pénitencier de Douera.
CHOLET, avocat à Oran.

MM. Claro, architecte à Oran.
Clausse, directeur du Crédit Foncier et Agricole à Oran.
Clerc, ingénieur à l'Ouest-Algérien à Oran.
Cohen (Solal), professeur d'Arabe au Lycée d'Oran.
Conseil Municipal d'Arzew.
Conseil Municipal de Bel-Abbès.
Conseil Municipal de Lamoricière.
Conseil Municipal de Perrégaux.
Conseil Municipal de Relizane.
Conseil Municipal de Saint-Denis-du-Sig.
Conseil Municipal de Tlemcen.
Cordonnier, juge suppléant au Tribunal d'Oran.
Cosman (Adrien), banquier à Mostaganem.
Coudray, capitaine du port d'Oran.
Courtinat, avocat-défenseur à Oran.
Cousin, chef de section du chemin de fer P.-L.M. à Oran.
Cureras, propriétaire à Lamoricière.
Dagne, architecte, à Oran.
Dandrade, chef de bureau au Gouvernement général à Alger.
Daniel (Paul), négociant à Oran.
Delinon, directeur du gaz à Barcelone (Espagne).
Delmonte, propriétaire à Oran.
Delphin, professeur à la Chaire d'Arabe d'Oran.
Delrieu, pilote à Oran.
Demaeght, commandant du bureau de Recrutement d'Oran.
Demange, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Saint-Denis-du-Sig.
Derrien, colonel, chef d'Etat-Major de la Division de Constantine.
Dessirier, colonel du 34e régiment d'Infanterie.
Dessoliers, propriétaire à Alger.
Doassans, rentier à Oran.
Douine, propriétaire à Frendah.
Durand, propriétaire à Arcole.
Durel, propriétaire à Oran.
Duthier, receveur des Domaines à Mostaganem.

MM. Duzan, maire de Saint-Leu.
Duzea, médecin à Oran.
Eldin, pasteur évangélique à Tlemcen.
Emerat, négociant à Oran.
Etienne, député d'Oran, Paris.
Evjenth, vice-consul de Suède et Norwège à Oran.
Fabriès, médecin à Bel-Abbès.
Fabriès, pharmacien à Oran.
Falk, avocat à Oran.
Fauqueux, notaire à Tlemcen.
Fauran, vérificateur au service Topographique à Oran.
Faure, entrepreneur à Oran.
Faure, commissaire de police à Oran.
Félix, notaire à Saint-Cloud.
Feraud, ingénieur civil à Alger.
Flahaut, ingénieur de chemin de fer à Almeria (Espagne).
Fleury, maire d'Hennaya.
Fonteneau, médecin à Oran.
Forterre, instituteur à Sidi-Chami.
Fouque (Laurent), propriétaire à Oran.
Fourreau, explorateur, Paris.
Fousset, directeur de la Cie Franco-Algérienne, Versailles.
François, propriétaire à Tlemcen.
Freixe, propriétaire à Oran.
Froget, propriétaire à Oran.
Gabarou, ingénieur civil à Oran.
Gachet, négociant à Oran.
Gaillard, receveur des Contributions directes à Oran.
Gangloff, capitaine au 2e Zouaves.
Garoby, secrétaire général de la Préfecture d'Oran.
Gaucher, médecin de colonisation à Lamoricière.
Gauchet, instituteur à Oran.
Gillot, professeur au Lycée d'Oran.
Girardot, lieutenant de gendarmerie à Cannes.
Giraud (Alphonse), négociant à Oran.
Giraud (Edmond), avocat à Bel-Abbès.
Giraud (Hippolyte), avoué à Oran.
Giraud (Jules), négociant à Oran.

Giraud (Louis), avocat à Oran.
Gobert, pharmacien à Oran.
Godillot, notaire à Oran.
Gosselin, officier d'Administration des Subsistances.
Grammont, directeur du *Petit Africain* à Oran.
Grégoire, interprète judiciaire à Tenez.
Grivel, propriétaire à Saint-Denis-du-Sig.
Guérido, conseiller de préfecture à Oran.
Guerin, propriétaire à Tlemcen.
Guglielmi, médecin à Oran.
Guy, inspecteur à la Cie Franco-Algérienne à Arzew.
Guyonie, inspecteur primaire à Oran.
Hadj-Hassan, conseiller général à Oran.
Hassen (Léon), négociant à Oran.
Hassan (Raphaël), avocat à Oran.
Heintz, imprimeur à Oran.
Hentschel, négociant à Oran.
Herson, lieutenant-colonel du 111e d'Infanterie.
Illouz, interprète à Oran.
Israel, propriétaire à Oran.
Jacques, sénateur d'Oran.
Jacques (fils), avocat-défenseur à Oran.
Jacquot, juge suppléant au Tribunal d'Oran.
Jannet, directeur des Postes et Télégraphes à Oran.
Jarsaillon, propriétaire à Oran.
Jouane, entrepreneur à Aïn-Témouchent.
Jourdan, ingénieur du chemin de fer O.-A. à Mostaganem.
Krieger, pasteur de l'Eglise évangélique à Oran.
Krumb, commis de préfecture à Oran.
Lajonkaire, négociant à Sélère-sur-Sambre (Belgique).
Lajoue, géomètre à Oran.
Lambert (Mme), rentière à Paris.
Lapène, secrétaire général de la Préfecture de la Vendée.
Larguier, entrepreneur à Oran.
Lariolle (de) propriétaire à Oran.
Lavergne, commandant supérieur du Cercle de Géryville.
Lefeuvre, propriétaire à Saint-Cloud.
Leguay, chef de bataillon au 131e régiment d'Infanterie.

MM. Lelarge, notaire à Oran.
Lemoine, conducteur des travaux au chemin de fer P.-L.-M.
Lescure (père), inspecteur de l'exploitation des chemins de fer à Oran.
Lescure, médecin à Oran.
Lichtenstein, propriétaire à Tlemcen.
Lisbonne, avocat-défenseur à Mostaganem.
Loge Maçonnique de l'*Union Africaine* à Oran.
Lopéo, inspecteur du Crédit Foncier à Oran.
Lupy, receveur municipal à Arzew.
Mage, entrepreneur à Oran.
Mahé, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Mascara.
Maillot, administrateur de la commune mixte de la Mékerra.
Manégat, négociant à Oran.
Mantos, contrôleur des Contributions diverses à Oran.
Marchand, chef d'escadron en retraite à Tunis.
Marchand, directeur du Mont-de-Piété d'Oran.
Mariani, maître répétiteur au Lycée d'Oran.
Marignan, libraire à Oran.
Massa, maire de Mascara.
Massot, propriétaire à Oran.
Mayaudon, notaire à Saint-Denis-du-Sig.
Merieul, constructeur-mécanicien à Oran.
Merle, géomètre principal à Oran.
Merlé, consul d'Espagne à Oran.
Mermod (Albert), horloger à Oran.
Mhammed-ben-Rehhal, propriétaire à Nédroma.
Milson, propriétaire à Béni-Saf.
Missarel, greffier du Tribunal de Commerce à Oran.
Moisson, avocat-défenseur à Oran.
Monbrun, avocat à Oran.
Monbrun, huissier à Oran.
Monchatre, chef du bureau du contrôle F.-A. à Arzew.
Mondot, médecin à Oran.
Morgera, propriétaire à Marseille.
Moulieras, professeur d'Arabe, Oran.
Moulin (Gustave), représentant de commerce à Oran.

MM. Mugnier, arbitre de commerce à Oran.
Nelson-Chierico, directeur de la Banque de l'Algérie, Alger.
Nérat de Lesguisé, maire de Valmy.
Nessler, marchand de bois de construction à Oran.
Nicolaï, lieutenant de port à Arzew.
Nogaro, entrepreneur à Tlemcen.
Noguier, interprète judiciaire à Cassaigne.
Obertreiss, avocat à Oran.
Oliva, propriétaire à Bel-Abbès.
Ollivier, propriétaire à Bou-Tlélis.
Ortola, entrepreneur à Tlemcen.
Pallu de Lessert, avocat à Paris.
Paris, propriétaire à Relizane.
Pastorino, notaire à Nemours.
Pastre, agent-voyer principal à Aïn-Témouchent.
Patorni, interprète principal de l'Armée à Oran.
Paty de Clam (du), contrôleur-adjoint à Gabès.
Pauchard, sous-préfet de Mostaganem.
Paul, médecin à Oran.
Pellet, agent-voyer départemental à Mascara.
Pemartin, capitaine chef du Bureau Arabe de Tiaret.
Penet, capitaine commandant le dépôt de remonte à Oran.
Pequignot, directeur des Salines d'Arzew.
Perrier, imprimeur à Oran.
Plat, huissier à Relizane.
Playfair, consul général d'Angleterre à Alger.
Poinssot, propriétaire à Paris.
Pottier, inspecteur du service financier du Crédit Foncier à Alger.
Pottier, notaire à Oran.
Pousseur, directeur du gaz à Oran.
Pouyer, entrepreneur à Oran.
Preire, receveur des Postes et Télégraphes à Oran.
Prevet, ingénieur à Paris.
Priou, propriétaire à Mostaganem.
Quiévreux (fils), propriétaire à Saint-Lucien.
Reclus (Onésime), géomètre à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

MM. RENARD, directeur de l'Ecole Karguentah à Oran.
RENUCCI, commis principal des Postes à Oran.
RÉUNION DES OFFICIERS, à Oran.
RIBÈRE, professeur d'Allemand au Lycée d'Oran.
ROCHEFORT (DE), agent principal de la Compagnie Transatlantique à Oran.
ROMANI, employé des Postes à Oran.
ROQUE, pharmacien à Oran.
ROUBIÈRE, propriétaire à Bel-Abbès.
ROUIRE, avocat à Oran.
RUAULT, propriétaire à Oran.
RUFF, professeur au Lycée d'Oran.
SABATIER, avocat-défenseur à Tlemcen.
SAINT-GERMAIN, député d'Oran.
SAJOUS, géomètre à Oran.
SANDRAS, médecin à Oran.
SANGUINOU, professeur d'histoire au Lycée d'Oran.
SARTIN, greffier du Tribunal Civil d'Oran.
SCHILD, propriétaire à Sebdou.
SECRÉTARIAT DE L'EVÊCHÉ.
SOLARI, maire de Saïda.
SOUIN, capitaine en retraite à Marnia.
SPREAFICO, médecin à Bel-Abbès.
STEPHANOPOLI, chef de bureau à la Préfecture d'Oran.
SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE d'Oran.
SUZARINI, médecin à Arzew.
TANDONNET, avocat à Mostaganem.
TARTAVEZ, officier d'Administration principal en retraite à Oran.
THÉUS, négociant à Oran.
TIXADOR, chef de gare à l'Hillil.
TOMMASINI, médecin à Oran.
TOURNOUX, receveur principal des Postes en retraite à Oran.
TOUZET, négociant à Oran.
TRIDON, commandant de gendarmerie à Perpignan.
TROTABAS, lieutenant de vaisseau en retraite à Paris.
TUROT, maire de Saint-Denis-du-Sig.
ULHMANN, médecin à Mascara.

MM. Vallois, maire d'Arzew.

Vauvilliers, contrôleur principal des Contributions directes à Oran.

Varnier, administrateur de la commune mixte de Zemmorah.

Vienot, propriétaire à Oran.

Viviani, avocat à Bel-Abbès.

Vogley, consul de Belgique à Oran.

Walhen, chef de section au chemin de fer O.-A. à Oran.

Wimpffen, consul d'Autriche à Alger.

Winkler, capitaine au 9e escadron du Train des équipages militaires.

Wolters, chef de dépôt de l'Ouest-Algérien à Bel-Abbès.

Ximenes, administrateur de la commune mixte de Mascara.

Zimmermann, directeur du *Charivari Oranais* à Oran.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Alger. — Ecole supérieure des lettres.
Alger. — Société historique.
Autun. — Société éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Bordeaux. — Société de Géographie commerciale.
Constantine. — Société archéologique.
Dax. — Société de Borda.
Douai. — Société de Géographie.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Le Havre. — Société de Géographie.
Lille. — Société de Géographie.
Lorient. — Société de Géographie.
Lyon. — Société de Géographie.
Marseille. — Société de Géographie.
Montpellier. — Société Languedocienne de Géographie.
Nancy. — Société de Géographie de l'Est.
Nantes. — Société commerciale de Géographie.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société de Géographie commerciale.
Paris. — Société des Etudes coloniales et maritimes.
Paris. — Revue Géographique internationale.
Paris. — Le Tour du Monde.
Paris. — Association Philotechnique.
Paris. — Société Nationale des antiquaires de France.
Paris. — Comité des travaux historisques et scientifiques.
Rochefort. — Société de Géographie.
Rouen. — Association des anciens Elèves des Ecoles supérieures du commerce et de l'industrie.
Saigon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Saint-Dié. — Société philomatique.
Toulouse. — Société de Géographie.
Tours. — Société de Géographie.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Manchester Geographical Society.

BELGIQUE. — Société Géographique belge à Bruxelles.

BELGIQUE. — Société de Géographie d'Anvers.

BRÉSIL. — Société de Géographie de Rio-Janeiro.

CANADA. — The Canadian institute, Toronto.

ECOSSE. — The scottish géographical magazine d'Edimbourg.

EGYPTE. — Société Khédiviale de Géographie du Caire.

ESPAGNE. — Société de Géographie de Madrid.

HOLLANDE. — Société de Géographie d'Amsterdam.

HONGRIE. — Société hongroise de géographie de Budapest.

MEXIQUE. — Société scientifique « Antonio Alzate » de Mexico.

PORTUGAL. — Société de Géographie de Lisbonne.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — Académie nationale des sciences de Cordova.

RUSSIE. — Société impériale russe à Saint-Pétersbourg.

RUSSIE. — Société de Géographie d'Helsingfors.

SUISSE. — Société de Géographie de Berne.

SUISSE. — Société de Géographie de Saint-Gall.

SUISSE. — Société de Géographie de Neufchâtel.

SUISSE. — *Le Globe*, organe de la Société de Géographie de Genève.

NÉCROLOGIE

Un deuil bien cruel a frappé notre Société depuis la publication de notre dernier bulletin.

M. Le Frotter de la Garenne, lieutenant de vaisseau en retraite, qui était allié à la famille Dreveton, de Nemours, est décédé, il y a quelques semaines, laissant des regrets unanimes.

Notre Société lui doit un témoignage plus particulier encore de gratitude, car, depuis sa fondation, il a été un de ses collaborateurs les plus dévoués. Le dernier fascicule contenait des *Souvenirs rétrospectifs sur Abd-el-Kader* que M. Le Frotter de la Garenne a publiés, après nous avoir donné successivement des articles fort goûtés sur *Les Progrès de la Science au point de vue maritime, Les Français sont-ils colonisateurs? Les Juifs autrefois, les Juifs aujourd'hui.*

C'est au moment où M. Le Frotter de la Garenne nous destinait de nouvelles études que la mort est venue l'arracher à l'affection de sa famille et à celle de notre Société, qui conservera de lui le plus précieux souvenir.

Th. M.

COMMUNICATIONS

Le Sixième Congrès International de Géographie

LONDRES, 1895

1, Savile Row,
Burlington Gardens,
London, W.
Juillet 1892.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Lors de la clôture du Cinquième Congrès International de Géographie, qui tint ses séances à Berne en 1891, le vœu unanime se manifesta que le prochain Congrès eût lieu à Londres. M. le docteur Gobat, Président du Congrès de Berne, fit part de ce désir au Président et au Conseil de la Société Royale de Géographie, priant ces Messieurs de vouloir bien se charger des arrangements nécessaires.

Le Conseil de la Société a consenti à nommer un Comité d'organisation, à dessein de prendre toutes les mesures préliminaires qui puissent assurer le bon succès de la réunion.

Après des délibérations bien réfléchies, ce Comité a décidé que le Congrès tiendra sa première séance au mois de juin de l'année 1895.

On croit à propos de distribuer ainsi de bonne heure la présente intimation préliminaire, afin qu'il y ait tout à fait assez de temps pour faire les préparatifs pour le Congrès, aussi bien que pour l'Exposition qui se tiendra au même temps.

Il y a lieu d'espérer que dans un an, environ, le Comité sera à même d'émettre un programme plus détaillé. En attendant, le Secrétaire saura bon gré des suggestions qu'on voudra bien lui adresser.

LEONARD DARWIN, Major R. E.,
Président du Comité.

J. Scott Keltie, *Secrétaire.*

Congrès National des Sociétés Françaises de Géographie

XIVe SESSION - TOURS 1893

Tours, le 15 Mars 1893.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Société de Géographie de Tours, dans son assemblée générale du 25 janvier dernier, m'a nommé son Président.

Je retiens surtout dans cette distinction dont viennent de m'honorer mes collègues, la faculté de montrer plus encore mon dévouement à l'œuvre de divulgation et d'application des sciences géographiques qu'ont entreprise nos Sociétés et je ferai tous mes efforts pour m'élever au niveau de mes collègues.

J'aurai surtout la précieuse faveur de diriger l'organisation du Congrès National de cette année et de présider la réception des géographes qui le constitueront.

En conséquence, et au nom de la Société de Géographie de Tours, je vous prie d'adresser aux Membres de la Société de Géographie d'Oran l'invitation de vouloir bien venir prendre part aux travaux du Congrès et de les assurer de l'empressement que nous mettrons tous à les recevoir et à leur faire les honneurs de notre Touraine. Permettez-moi d'ajouter pour vous mon appel personnel et de vous prier d'honorer le Congrès de la présence du Président de la Société de Géographie de la Province d'Oran.

La Société de Tours a pensé devoir fixer la réunion du Congrès au lundi 31 juillet et sa clôture au samedi 5 août. Elle désire que cette époque ait l'agrément de votre Société, surtout celle des délégués, et je vous prie de nous en informer le plus tôt qu'il vous sera possible.

D'autre part, je vous serai obligé de nous faire connaître quels sont les sujets d'études ou les communications que votre Société a l'intention de soumettre à l'examen ou à l'attention du Congrès. Il serait désirable que cette information nous parvînt bien avant un mois afin qu'il nous soit possible d'établir promptement le programme des travaux du Congrès et de l'envoyer le plus tôt possible aux Sociétés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et honoré collègue, l'expression de mes sentiments de considération très distingués.

Le Président,

CH. BLANCHOT,

Colonel breveté.

N. B. — Toutes les communications ou toutes les demandes de renseignements relatives au Congrès de 1893 doivent être adressées à M. Georges CHEVREL, secrétaire général de la Société de Géographie, rue Rapin, 10, à Tours.

BIBLIOGRAPHIE

Carte des Lignes télégraphiques et Câbles sous-marins

Une feuille mesurant 1m sur 0m 70. Prix : **2 fr. 50**

La *Carte* des *lignes télégraphiques internationales* et des *câbles sous-marins* que met en vente la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, indique le tracé des grandes lignes du réseau international et des câbles sous-marins, la taxe par mot pour chaque pays (y compris les dépêches de presse), les différences essentielles des divers *régimes télégraphiques : intérieur, européen* et *extra-européen,* etc.

C'est la 7e des cartes de l'*Album des services maritimes postaux français et étrangers*, par MM. Paul Jaccottey et Maxime Mabyre. La compétence toute spéciale des auteurs est pour le public une garantie de bonne exécution et d'exactitude de cet important travail ; la direction de M. Emile Levasseur, membre de l'Institut, suffit pour la recommander au public des affaires et des administrations.

DÉPARTEMENT ET PORT D'ORAN

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

Nous devons à l'obligeance de M. l'Inspecteur des Douanes d'Oran, les renseignements suivants sur le mouvement commercial comparatif de l'ensemble des Ports du département d'Oran et, particulièrement, du Port d'Oran, en 1892. Ces renseignements doivent être considérés comme un minimum.

Le Secrétaire général,

BOUTY.

EXPORTATIONS (suite)

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1892	PORT D'ORAN seul
Fruits — frais.... ...	Kilog.	586.635	585.507
Fruits — secs ou tapés.	»	94.423	94.423
Fruits — oléagineux..	»	2.527	2.527
Tabacs — en feuilles..	»	4.451	4.451
Tabacs — fabriqués...	»	86.881	83.167
Huiles — d'olives.....	»	17.925	16.173
Huiles — de graines grasses...	»	3.649	3.649
Lin — en graines......	»	94.102	94.102
Lin — en tiges brutes.	»	»	»
Lin — teillé, peigné et en étoupes.......	»	»	»
Joncs et roseaux bruts.	»	35	35
Alfa	»	72.256.973	65.688.309
Feuil. de palmiers nains	»	90	90
Crin végétal.........	»	14.263.603	13.662.964
Liège...............	»	79.566	79.566
Ecorces à tan........	»	7.754.391	7.754.391
Fourrages et son.....	»	1.771.638	1.240.340
Drilles..............	»	393.380	320.575
Plomb (métal brut)...	Quintal	26	»
Minerais — de fer....	»	2.920.916	1.446
Minerais — de cuivre.	»	»	»
Minerais — de plomb.	»	1.716	»
Minerais — de zinc...	»	3.000	»
Vins de toute sorte....	Litre	114.719.285	85.510.708
Eaux-de-vie et alcools.	Litre d'alcool	584.460	512.455
Peaux préparées et ouvrées en peau......	Kilog.	20.008	19.973

IMPORTATIONS

DÉSIGNATION des MARCHANDISES		UNITÉS	Ensemble des ports en 1892	PORT D'ORAN seul
Animaux vivants	bêtes de som[me]	Tête	1.583	1.535
	bestiaux	»	110.923	2.424
Viandes salées		Kilog.	411.923	372.180
Fromages		»	673.967	587.766
Beurre		»	132.000	122.426
Graisses		»	477 085	375.980
Peaux brutes		»	88.478	26.748
Soies		»	177	177
Poissons de mer		»	857.328	832.063
Céréales	froment	Quintal	10.514	7.143
	maïs	»	76	76
	orge	»	539	362
	avoine	»	10	10
Farines		»	36.248	19.144
Riz		Kilog.	1.326.212	1.237.017
Pommes de terre		»	4.295.021	3.492 065
Légumes secs		»	2.274.504	1.927.733
Fruits	secs ou tapés	»	1.973.405	1.827.641
	oléagineux	»	533.408	529.460
Glucose		»	104.419	94.283
Sucre	bruts	»	513 028	465.570
	raffinés	»	5.727.726	5.140.308
Café		»	1.399.929	1 252.614
Chicorée		»	132.759	122.184

IMPORTATIONS (suite)

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1892	PORT D'ORAN seul
Thé	Kilog.	13.438	13.021
Poivre	»	73.217	62.576
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	337.131	305.687
Cannelles et casaia lignea	»	11.459	10.597
Muscade, maics et vanille	»	827	812
Clous et griffes de girofle	»	7.148	6.325
Tabacs en feuilles	»	943.975	902.767
Tabacs fabriqués	»	46.059	44.850
Huiles d'olives	»	1.054.099	961.243
Huiles d'autres graines grasses	»	2.304.211	2.015.919
Bois à construire bruts ou équarris	1000 kil.	7.278	1.182
Bois à construire sciés	»	7.466	4.873
Matér. de toute sorte	Kilog.	18.272.776	12.903.747
Houille	Quintal	431.398	307.770
Huiles et pétrole brutes	Kilog.	5.536	4.925
Huiles et pétrole raffinées	»	1.350.503	1.275.611
Boissons fermentées vins ordin.	Litre	2.213.148	2 160.788
Boissons fermentées vins de liq.	»	298.270	260.608
Eaux-de-vie, alcool et liqueurs	Litre d'alcool	1.219.670	1.105 280
Bière	Litre	300.839	296.754
Poteries	Kilog.	1.952.422	1.808.988
Verres et cristaux	»	1.520 905	1.383.942

IMPORTATIONS (suite)

DÉSIGNATION des MARCHANDISES		UNITÉS	Ensemble des ports en 1892	PORT D'ORAN seul
Tissus	de lin et de chanvre....	»	163.317	143.288
	de jute......	»	1.521.270	1.426.853
	de coton	»	1.565.247	1.494.051
	de laines....	»	231.149	208.188
	de soie......	»	4.205	4.121
	autres.......	»	6.456	6.456
Papiers et carton.....		»	1.383.868	1.236.473
Peaux préparées et ouvrages en peau...		»	460.062	411.447
Machines et mécaniques..............		»	1.046.953	9[illegible]3 246
Ouvrages et métaux..		»	3.446.667	2.787.808
Ouvrages de sparterie, de vannerie et de corderie...........		»	262.248	229.533

EN KABYLIE

LE DJURDJURA & FORT-NATIONAL

Des monts et des ravins, des croupes et des arêtes semées de villages, encore des monts et des ravins, des arêtes et des croupes; au fond, l'énorme chaîne de pics dominant tout, c'est la Kabylie, la grande Kabylie du Djurjura ! Pas une plaine, pas même un véritable plateau, c'est bon pour le plat pays des Arabes ; la Kabylie n'en veut pas, et le Kabyle n'y saurait vivre : ce qu'il lui faut, c'est la montagne et la montagne sans cesse, *Adrar*, comme il l'appelle dans sa langue sonore. (1)

Et elle est grande, elle est haute, cette montagne superbe : le majestueux Djurjura (le *Girgyris* de Ptolémée) se dresse hautain par dessus tous ses contreforts, barrant l'horizon d'une barrière infranchissable, pointant vers le ciel sa longue chaîne d'où émergent, orgueilleux, les *tamgouts*, les pics de Lalla-Khadidja et autres, à 2,300 mètres d'altitude, les plus hauts sommets algériens après ceux de l'Aurès. Les Romains l'appelaient *Mons Ferratus* et n'ont jamais pu le soumettre entièrement : dans ses rochers vivaient les robustes Quinquégentiens, et de là partaient contre eux les révoltes, là trouvaient un refuge assuré tous les rebelles. Le flot des invasions s'est brisé à ses pieds sans l'entamer, et, fièrement, il a vu passer et disparaître tous les envahisseurs, quand lui seul est resté debout et indompté !

Il a résisté à tous, Grecs et Vandales, Arabes ou Turcs, et le *Bled el Adoua* (la terre ennemie) de ces derniers n'a subi enfin

---

(1) On retrouve ce mot berbère pour désigner les chaînes de montagnes du Sahara et du Maroc.

le joug que sous la domination de la France : l'histoire impartiale est là pour dire que c'est injustement, c'est par un véritable abus de la force que la contrée a été attaquée et soumise.

Les premiers plans tout entiers, le dernier jusqu'à mi-côte, remplis de villages populeux : nulle arête, nulle croupe qui n'ait le sien groupé autour de sa mosquée, débordant le plus souvent, des deux côtés du sommet, se pressant, se serrant comme des moutons qui veulent monter les uns sur les autres. D'en haut, ils semblent se toucher, tellement ils sont nombreux, et pourtant, les ravins les plus profonds, les torrents les plus rapides les séparent sans les espacer : d'en haut, avec leurs maisons blanches, leurs rouges toits plats, tranchant sur le vert environnant, ils ont l'air de marguerites énormes dans un immense pré mamelonné.

Et en hiver, tout cela est blanc, d'un blanc immaculé : les pointes dentelées, effilées du Djurjura disparaissent sous un manteau épais qui confond tous les angles ; les villages percent la neige en prenant des formes originales, et les champs, les chemins, les sentiers sont couverts d'un tapis uniformément doux. Mais la neige ne dure pas dans les villages : les toits des maisons s'en débarrassent en quelques jours ; les chemins, les champs reparaissent bientôt avec leur aspect accoutumé, et les sommets seuls continuent à élever leur tête blanche sous les rayons du soleil qui les dore.

Longtemps, longtemps, jusqu'en mai, souvent plus tard, la neige y dure, chaque jour plus haute et plus mince, s'accumulant dans les crevasses profondes où le jour ne pénètre jamais, alimentant les sources et les rivières, jusqu'au moment où elle disparaît entièrement pour l'été brûlant ; et la montagne reprend son air d'Afrique, son air que des siècles de soleil lui ont fait et lui font encore sans se lasser.

Tel est le spectacle que l'on contemple de Fort-National, de Michelet, de partout, que l'on voit des cols de Tirourda, de Chellata, d'Akfadou, un des spectacles les plus beaux qu'ait jamais offert un pays de montagnes, comparable, sinon supérieur, aux Alpes et aux Pyrénées, si vantées : vantées certes à juste titre, mais les Alpes, mais les Pyrénées n'ont pas ces villages innombrables de la Kabylie, elles n'ont pas, surtout, cette chaude,

cette intense et vibrante couleur que donne seul le soleil, le grand soleil d'Afrique !

Midi. — Un jour du mois de juin, nous déjeûnons gaiement, à trois, sur le plus haut point du col de Tirourda, à 2,000 mètres : c'est le tableau que nous avons sous les yeux. Bien plus loin, bien au-delà du Djurjura, l'œil plongeait et ne s'arrêtait qu'avec l'immensité recourbée. Vue admirable s'il en fut ! Et la poésie des cimes, ce grand frisson de l'infini quand on met le pied sur la vieille ossature du globe et que tout alentour s'ouvrent les horizons inconnus, insondés, qui ne l'a ressentie, qui ne l'a goûtée avec délices !

Tout au pied des pics que nous foulions, la vallée de l'Oued-Sahel partage en deux la Kabylie et sert de limite à la Grande Kabylie, la séparant de sa sœur, la Petite, plus étendue mais moins haute, moins riche en grands sommets. A gauche, entre les monts, l'Oued se fraye un passage par les fameuses Portes de Fer des Biban défilé si redoutable que ni les Arabes ni les Turcs n'essayèrent de le forcer : l'armée française, en octobre 1839, maréchal Valée et duc d'Orléans en tête, eut cette audace, couronnée de succès, et les Kabyles s'en sont souvenus longtemps.

Après la vallée, d'un côté les chaînes accumulées du département de Constantine, et le Guergour et les Babors, le Lekhala, et tant d'autres, interrompues seulement par le plateau élevé, riche mais sans arbres, de la Medjana de Bordj bou Arréridj et de Sétif ; entre elles aussi les merveilleuses gorges du Chabet-el-Akhra. De l'autre côté, en face, à perte de vue, l'Atlas et ses contreforts du Dira d'Aumale, ses trois rangées successives espacées par de larges vallées, puis les Hauts-Plateaux à partir de Boghar s'étendant jusqu'à Laghouat, jusqu'au désert. A droite, après les gorges de l'Isser, après tout le massif, on découvre un coin de la Mitidja aux riches cultures, fermé à son tour par l'Atlas.

En se retournant, la contrée entière se déroule sous les yeux jusqu'à la mer, coupée presque au milieu par le Sebaou, le plus grand de ses fleuves, dont l'une des sources est près du col même, torrentueux et resserré d'abord, puis, s'épanouissant en une large rivière au lit sablonneux et changeant. Des lieues et

des lieues les montagnes se succèdent ; entre autres se dresse le grand piton du Tamgout des Beni-Djenad, dominant le territoire d'Azeffoun.

Et la mer azurée fait à toutes ces masses une riante ceinture : elle nous envoie sa fraîche brise, qui, se mariant à l'air vierge des sommets, nous fait respirer à pleins poumons et oublier la chaleur de midi.

Aussi est-ce en plein vent, en plein soleil, sans le moindre abri, l'esprit et les yeux ravis, que nous prenons un repas sommaire en devisant joyeusement du retour.

Nous contemplons de profil les pointes aiguës des géants du Djurjura : le Lalla-Khadidja, consacré à la sainte prophétesse de ce nom, le pic d'Aïzer, repaire des aigles. Formes bizarres, effilochées, déchiquetées, l'un semblant une dent gigantesque, l'autre offrant l'aspect de deux mamelles énormes, l'ensemble représente à l'imagination saisie une série de châteaux fantastiques, aux constructions extra-humaines : vrais paysages de Gustave Doré, démesurément grandis. Nullement tentés de faire jusqu'au bout l'ascension des pics, du Lalla à l'étroite plate-forme, but des excursionnistes intrépides, la vue que nous avons du col nous suffit ; je doute que celle de là-haut soit beaucoup plus belle.

Pour accomplir l'ascension, on descend habituellement jusqu'au village de Maillot par la route qui, venant de Fort-National, franchit le col et serpente au flanc de la montagne : elle est carrossable, progrès sensible mais bien moins pittoresque, et permet de franchir d'une étape cette longue distance. De Maillot, on remonte en mulet jusqu'à Tala-Rana, séjour d'été, plus frais, des fonctionnaires de Beni-Mansour, et à pied jusqu'au sommet, en quelques heures.

Quant à nous, moins audacieux, nous nous contentons de le voir de près, de le toucher du doigt, pour ainsi dire, tout en grimpant au moins jusqu'aux cèdres qui se balancent un peu plus haut. Tout tordus et rabougris, ces pauvres cèdres, battus par les vents violents et glacés du col, ils poussent dans les pierres on ne sait comment, et on les voit avec plaisir à cette hauteur où l'on croirait que pas un arbre ne vit ; j'en ai cueilli et conservé quelques branches en souvenir. Errant à l'aventure sur le plateau, je reconnais une pensée sauvage, tout autour le

sol en est rempli : un peu pâles de couleurs, mais charmantes, comme aux cimes des Alpes, ces fleurettes semblaient nous souhaiter la bienvenue là où, certes, nous ne les soupçonnions pas, au milieu des maigres buissons de lavandes et de romarins. Je ramassai un bouquet de ces pensées pour les rapporter à la maison.

Quelques chevriers kabyles y promènent, en la belle saison, leurs capricieux troupeaux et viennent offrir aux rares touristes des tasses de lait écumant.

Cependant nous nous décidons à repartir et enfourchons nos mulets, vaillantes bêtes qui nous porteront jusqu'à Fort-National. Ces mulets kabyles passent pour avoir le pied très sûr au milieu des précipices de leur pays, et dit-on couramment, l'on est en sûreté absolue sur leur croupe. Hélas ! j'ai vu, par moi-même, qu'il n'en était pas toujours ainsi, et j'ai dû, un jour d'ascension, ramasser, éperdu, ma pauvre femme jetée à terre, tombée sur la tête, sans connaissance : il y a longtemps déjà, et les suites de cette terrible chute ne sont pas encore effacées. D'ailleurs, je n'ai jamais trouvé ni solide ni commode l'espèce de siège, peu rembourré, appelé *berda*, qu'on installe sur le dos des mulets, bon à vous écarteler les jambes et à vous fatiguer horriblement : ce harnachement indigène, comme la selle arabe, m'a souvent gâté le charme des excursions en montagne. Bien mieux l'on est avec des *chouaris*, sorte de coufins pendant de chaque côté de la monture, dans lesquels on entasse les provisions et où l'on peut poser les pieds à l'aise.

Donc, à mulet, nous redescendions la route gravie en montant. Çà et là, par plaques, dans les anfractuosités élevées, dans les coins abrités du soleil, encore quelques taches de neige tranchant sur le gris des rochers : la chaleur de juin ne tardera pas à les fondre entièrement. Parfois, derrière un bloc ou s'accotant à un cèdre, des singes grimaciers, différents des autres singes en ce qu'ils sont dépourvus de queue.

Intelligents animaux qui vous lancent tranquillement des pierres comme à des intrus envahisseurs de leur domaine, une fois en captivité ils s'apprivoisent facilement. Pour les Kabyles, ces singes descendent d'hommes que Dieu a privés autrefois de la parole : aussi les respectent-ils plus que les hommes véritables, et,

dans les villages élevés en proie à leurs déprédations, il n'est sorte de moyens bizarres qu'ils n'emploient pour se garantir plutôt que de les massacrer.

A un tournant, au bas d'une longue roulée de cailloux, tout à coup un village perdu dans cette solitude, le dernier et le plus haut du Djurjura que j'aie aperçu : il est entouré de verdure, et sa fraîcheur contraste étrangement avec le rude et aride paysage qui l'entoure. C'est Tirourda, dans les Beni-Illilten, village de marabouts, où se réfugia et prêcha, jusqu'à la fin Lalla-Fatma la dernière prophétesse de l'indépendance en 1857, Débora kabyle excitant ses concitoyens à la résistance contre l'ennemi vainqueur : sa capture put seule mettre fin à la guerre.

La route se retrécit, elle finit même par passer sous deux tunnels percés dans les rocs énormes que tapissent les plantes sauvages et les capillaires, où suintent constamment des cascades en miniature ; à droite, un précipice béant, profond à donner le vertige. Puis on franchit la maison cantonnière, et l'on arrive à Michelet.

Michelet, l'ancien Aïn-el-Hammam, où l'on trouve encore des vestiges des eaux chaudes probablement fréquentées autrefois, n'est qu'un petit centre de fonctionnaires ayant chacun son palais *(sic)*; pas de colons, pas de commerce, il n'y a pas place, rien qu'une agglomération administrative. Bien mal situé pour le climat, adossé à un rocher qui lui renvoie la reverbération brûlante du soleil, quel beau site pour la vue ! J'ai pu juger des deux : arrivé la première fois avec un violent sirocco, dans une auberge peu confortable, j'y trouvai le séjour peu engageant ; revenu depuis par une température clémente, je n'ai pu me lasser d'admirer la contrée. Ainsi nous fîmes le matin, au soleil levant : une légère brume montait des vallées et entourait chaque village sur son mamelon, la grande chaîne surgissait peu à peu de l'ombre et se dorait rapidement ; on pouvait, pour ainsi dire, compter chaque maison, chaque *azib* (1) ou groupe détaché, jusqu'au moment où la lumière, plus intense, enveloppait tout l'ensemble dans une brillante confusion.

Assez s'y arrêter, et poussons. La route est toujours de plus en plus admirable. A droite et à gauche, des ravins aux profondeurs

(1) *Azib*, maison de campagne, surtout pour l'été ; l'habitation d'hiver s'appelle en arabe *mechta*.

presqu'insondables, puis les pitons et les chaînons se succèdent, chacun parsemé de villages en croupe, au flanc, au sommet, surmontés du haut minaret. Les *oueds* (*assif* en kabyle) serpentent au travers sur leurs lits de galets, en méandres capricieux, coupés de lauriers-roses, et la végétation d'une vigueur étonnante. Aux frênes et aux oliviers séculaires s'agrippent les lianes folles, s'entrelacent en longs festons verts, capricieux, échevelés, les vignes au tronc noueux et colossal. Côte à côte figuiers, chênes, caroubiers, aloès et lentisques ; sur les régions les plus hautes, les cèdres bravant les autans. La vigne, l'amandier, le pêcher, le prunier, le grenadier, quelques noyers, et dans les fonds abrités des vents froids, près des sources et des cours d'eau, des orangers et citronniers aux fruits tardifs mais exquis. Délicieux leurs raisins, comme leurs figues ; sur ces hauteurs ils durent jusqu'en décembre, savoureux et fort goûtés.

La Kabylie est particulièrement cultivée ; on l'a appelée parfois la *Suisse algérienne*. Le Kabyle adore sa terre et sa montagne au point de ne pouvoir jamais rester longtemps éloigné. Pas un coin improductif en dehors des rochers arides : tout y est planté ou semé du haut en bas, morcelé à l'infini en mille et mille petits carrés, vergers ou jardins, bordés de cactus superbes, percé de multiples sentiers rendant les communications presque aisées dans un pays si accidenté. Il apporte la terre végétale du fond des vallées où l'entraînent les pluies, et sur son dos ou le dos de ses femmes, la remonte jusque dans ses jardins. La terre aussi lui rend son amour, et, dans une vieille légende : « Que deviendrai-je, dit-elle, si les hommes me quittent ? »

Roi du pays, le frêne y atteint des proportions inouïes (on en fait manger la feuille aux animaux) ; avec les oliviers qui lui donnent l'huile kabyle, si connue et si peu engageante, les figuiers dont il colporte partout les figues séchées, ce sont là ses grands produits. Malheureusement devenu comme nos paysans français, et plus pressé de jouir que de planter pour ses enfants, il remplace trop souvent maintenant l'olivier disparu, qui repousse lentement, par le figuier à croissance plus rapide.

C'est le grand et beau douar des Beni-Menguellet, puis nous passons non loin de Koukou, l'ancien chef-lieu des célèbres Zouaoua ou Igaouaouen (d'où est venu le nom de Zouaves), où

résidait, au XVI[e] siècle, un sultan puissant dans ces régions. Au dessus, le plateau d'Icheriden, où eut lieu la dernière lutte, le combat héroïque qui porta le dernier coup à l'indépendance kabyle en 1857 : le maréchal Randon et ses brillants lieutenants Mac-Mahon, Yussuf, Bourbaki, n'eurent qu'à grand'peine raison de ces tenaces et intrépides montagnards se faisant tuer avec joie pour conserver leur patrie libre et glorieuse.

A main gauche *Taourirt Amokran,* (le grand monticule), qui s'étend comme un lézard gigantesque sur son contrefort, et le pays des Beni-Yenni, célèbre par ses bijoutiers. Ce sont eux, en effet, qui fabriquent la plupart des curieux bijoux kabyles, fort prisés des dames, les objets, cadres ou pupitres sculptés, en bois ingénieusement travaillé, les *flissas* ou poignards effilés, les longs fusils incrustés ; mais ce sont eux aussi, ou leurs concitoyens, grands recéleurs, qui avaient la spécialité de la fausse monnaie et de la poudre de contrebande. Et après avoir traversé le marché, important le mercredi, nous pénétrons dans la place de Fort-National.

C'est sur l'emplacement de ce marché, le *Souk el Arba,* au centre de la puissante confédération des Beni Raten, que Randon fonda, pour maintenir ses turbulents voisins, l'établissement toujours resté une forteresse importante, « ce fantôme blanc, l'épine plantée dans leur œil », selon la propre expression kabyle. Le quartier militaire, au point dominant, est rigoureusement fermé et séparé du bas par des fortifications spéciales. Quant à la ville proprement dite, elle est bien peu de chose, bien resserrée dans les murailles, bien ombragée de beaux arbres et surtout bien pittoresquement accidentée : de la grande rue, on a sur le versant Nord une fort belle vue.

Mais il faut monter au sommet, sur le cavalier au-dessus de la grande caserne des zouaves, l'on découvre un horizon immense : on peut nombrer environ quatre-vingts villages s'étalant sous les pieds, dans toutes les directions, Tizi-Ouzou dans son col et le Sebaou limoneux, et le Djurjura tout entier ferme ce cercle immense, tandis que de l'autre côté la mer s'aperçoit nette et distincte. Je m'y suis rendu bien des fois, surtout par la neige, et je déclare n'avoir rien vu de plus beau que cette masse étincelante, toute blanche jusqu'aux dentelures les plus aiguës, et reflétant

sur sa parure immaculée les rayons d'un ardent soleil de midi qui la colore des teintes les plus riches : c'est éblouissant et d'un grandiose tel que l'on reste saisi dans l'admiration la plus profonde.

Et au clair de lune, quel air fantastique prennent ces géants dressés contre le ciel, avec leurs formes agrandies démesurément, leurs ombres profondes et leurs sommets noyés dans l'uniforme lumière argentée! L'hiver, quand les lueurs de l'astre nocturne éclairent la neige d'une pâle clarté, qui s'harmonise avec ses reflets phosphorescents, on passerait la nuit à s'extasier, n'était le froid qui vous force à regagner la chambre.

Fort-National se réveille souvent au matin sous un manteau de neige ; la température y est froide en cette saison, et les brouillards humides fréquents. Mes enfants n'avaient vu la neige de près : par une claire et belle journée de Janvier, nous sommes montés au Fort pour faire connaissance avec ce vêtement de glace que les habitants apprécient en général bien moins que les touristes. Quelles joyeuses gambades, quelles roulées dans la neige tout autour des remparts, à faire des bonshommes et des boules pour se lancer en pleine poitrine! Cela nous rappelait notre enfance lointaine, alors que dans les cours blanchies du collège s'organisaient des glissades interminables, sur lesquelles chacun s'ébattait à l'envi.

En été, au contraire, le Fort est une vraie station sanitaire, grâce à son altitude de 916 mètres : on y respire à l'aise quand la plaine suffoque, et c'est le moment des lointaines excursions dans tous les environs, l'on n'a que l'embarras du choix pour les sites pittoresques.

Cette place forte, si récente, a déjà eu ses jours pénibles, et elle dut en 1871, lors de la grande insurrection kabyle, soutenir un long siège régulier contre les confédérés ardents à s'emparer de la ville, signe incontestable de leur servitude. Elle échappa : Dieu veuille que si pareille guerre recommence, elle échappe de nouveau au sort qui lui serait inévitablement réservé. Non loin de là, en 1757, le bey Mohammed fut tué dans une grande bataille contre les Beni-Raten, la plus importante des tribus confédérées de la montagne.

Descendons maintenant de ces hauteurs sur Tizi-Ouzou qui nous appelle. Merveille que la route : il semble monotone et

banal de répéter sans cesse les formules d'éloge, et pourtant c'est vérité pure. Achevée en vingt jours sous les attaques ennemies par l'armée conquérante du maréchal Randon, à travers monts et ravins, là où jamais n'avait pénétré l'envahisseur, cette route en longs lacets parcourt plusieurs des points les plus curieux du pays.

On passe les écoles franco-kabyles d'Azouza et de Tamazirt, que l'administration française a élevées pour répandre l'instruction chez les indigènes, comme elle en a construit en maint autre point, la plupart trop luxueusement, à mon sens : folie coûteuse et inutile d'un moment d'emballement. Et les gamins vous assaillent, suivent à la course votre monture ou véhicule en implorant des sous : pour vous amadouer et faire montre de leur instruction, outre les « Boujour, M'siou » , ils braillent à tue-tête les refrains les plus ineptes de cafés-concerts. C'est le progrès et le résultat jusqu'à présent le plus visible de leur frottement avec la langue française.

L'on découvre une dernière fois le superbe Djurjura dans toute sa longueur, l'intervalle rempli par les innombrables villages, marguerites épanouies sur les pentes. Puis le gros bourg de Tamazirt, où réside la famille des grands chefs Si Lounis et Si Moula Naït Ameur, auxquels le Gouvernement a construit une belle maison ; le paysage change à chaque détour, et l'on ne sait si l'on préfère ce que l'on découvre ou ce que l'on ne voit plus. Descendons encore un tournant, et nous apercevons un autre horizon : toute la vallée du Sebaou bordée de montagnes, et le Tamgout au fond, le frais vallon de l'Oued-Aïssi, fertile en grands roseaux verts, qui va se jeter au Sebaou, et Tizi-Ouzou qui se rapproche.

Voilà Adeni, curieux village sur lequel la route surplombe, et dont la mosquée se dresse, toute blanche, au centre. Enfin, l'on arrive au moulin Moutier, sur l'Oued-Aïssi ; à partir de là le charme est disparu, la route est monotone et sans grandeur, et l'on atteint Tizi-Ouzou, en regrettant presque de ne pas être au moment du départ.

A. Boyer.

NOTICE

SUR DES

VOYAGES FAITS EN TUNISIE

PENDANT L'ANNÉE 1886

CHAPITRE PREMIER

(Suite)

CINQUIÈME EXCURSION

De Tébessa (Theveste) à Gafsa, par Feriana (Thelepte)

(Du 18 au 25 avril 1886)

18 avril. — La ville de Tébessa (l'ancienne Theveste) n'est située qu'à quelques kilomètres de la frontière tunisienne.

Au Khanguet Medouanchet, on trouve les henchirs d'Aïn-Taya et de Fekket Taya ; ce dernier, qui occupe une étendue d'environ 300 mètres, est traversé par un petit cours d'eau, sur lequel on remarque encore les deux culées d'un pont romain. On voit dans le henchir les traces de deux voies romaines, dont l'une allait vers Kasserine et l'autre vers Thelepte. Les ruines de ce henchir se composent de nombreuses maisons particulières, d'auges et de fûts de colonne en marbre ressemblant absolument au marbre que l'on extrait encore aujourd'hui à Chemtou. Nous examinons le henchir Fekket Taya dans la

matinée du 18 avril, car nous venions de Tébessa, où nous étions depuis le 14, pour prendre les photographies de certaines découvertes faites par M. le curé de cette paroisse ; nous avons aussi visité les sources de l'Oued Fekka, qui se trouvent au djebel Sif.

Du Khanguet Medouanchet (frontière algérienne), nous nous dirigeons vers le sud-est, en suivant les traces d'une voie romaine. Nous remarquons beaucoup de vestiges d'habitations isolées, de pressoirs, de grandes dalles que nous prenons pour des dolmens, des puits romains et quelques gros matériaux sur lesquels ne figurent ni sculptures ni inscriptions.

Près du kilomètre n° 25, nous voyons parfaitement le dallage de la voie romaine, qui mesurait 6 m. 50 de largeur. A Bir bou-Chebka, où nous couchons le soir, les pressoirs, les meules à huile et les puits romains sont en assez grand nombre ; dans les environs, nous voyons quelques oliviers sauvages, preuves que cette région était plus riche que celle qui environne l'oasis de Gafsa.

19 avril. — Le 19 avril, au matin, nous quittons Bir bou-Chebka pour nous diriger toujours vers le sud-est. Non loin de ce gîte d'étape existent, sur le côté droit du chemin, des ruines d'un poste d'observation qui avait une trentaine de mètres de côté. C'était un fort assez important, où nous trouvons, pendant nos fouilles, plusieurs pièces de monnaie en bronze, portant toutes l'effigie d'un Constantin. De ce poste d'observation, nous nous dirigeons vers une forêt, dans laquelle nous entrons quelques instants après. Dans cette forêt d'essence résineuse, qui couvre une grande partie des djebels Dernaïa et Tamesmeda (1,120 mèt. d'altitude), nous voyons passer de temps en temps des biches avec leurs petits ; nous parvenons à tuer un cerf, qui nous procure plusieurs excellents repas. Au milieu du bois, nous découvrons le henchir Ferta-el-Grama, ancien poste d'observation, où l'on voit les traces de la voie romaine. A partir de Bir bou-Chebka jusqu'au sommet du Dernaïa, la pente est assez douce, mais le versant oriental de cette montagne est très raide jusqu'aux environs de Feriana, qu'un rideau de collines rocheuses cache au voyageur qui vient de l'ouest.

Le premier henchir que nous trouvons à la sortie de la forêt est celui d'un poste d'observation de 40 mètres de côté que les

Arabes appellent El-Harrar. L'entrée du poste est située sur la face est ; on y remarque le pavage de la voie romaine. Dans l'intérieur de la forteresse ruinée, il existe les fondations de deux bâtiments, dont l'un était une maison et l'autre une écurie contenant encore 18 auges en pierre parfaitement conservées. Autour de ces ruines existent quelques meules à huile et quelques oliviers sauvages. Cette région, qui appartient encore au Tell, est bien mieux partagée que sa voisine qui s'étend entre Feriana et Gafsa. Les Romains avaient pris des précautions dans ces parages, sans doute assez fréquentés ; aussi semble-t-il qu'ils occupaient fortement le pays pour surveiller l'entrée et la sortie du bois (susmentionné).

Du henchir Harrar jusqu'à celui appelé Krerbouk, les ruines sont assez nombreuses ; la plaine, peu fertile, forme une grande cuvette, sur les bords sud-est de laquelle se trouvent Feriana et les ruines de Thelepte, séparées d'environ 3,000 mètres.

Le henchir Krerbouk nous présente 16 grands pressoirs bien alignés ; de ces ruines, la voie romaine semble s'être dirigée vers l'est et paraît avoir passé par le henchir appelé Labir. Nous prenons cette direction pour visiter des ruines présentant encore une tour carrée ; nous ignorons le nom de ce henchir. Nous passons ensuite plusieurs autres petites ruines insignifiantes avant d'arriver à Thelepte, où nous remarquons les thermes qui, quoique construits en petits matériaux rougeâtres, sont encore assez bien conservés.

Les ruines de Thelepte, dont la description a été déjà faite par bien des personnes, couvrent un terrain de plusieurs kilomètres d'étendue.

Nous faisons étape à l'oasis de Feriana.

Le camp militaire construit entre cette oasis et les ruines de Thelepte reçoit l'eau de Thelepte même, au moyen d'un petit canal taillé dans le roc sur le versant oriental du Kef-Hammam ; l'eau y est fraîche et bonne.

20 avril. — Le lendemain 20, nous explorons le pays qui s'étend entre Feriana et Tébessa, au sud des montagnes boisées que nous avons franchies la veille.

Deux voies jumelles existaient entre Theveste et Telepte : l'une passant au sud des montagnes susmentionnées et l'autre passant

au nord. Cette dernière semble être fort ancienne, tandis que la première doit devoir sa création aux progrès que les Romains faisaient en Afrique à une époque où la population latine devenait plus dense.

Nous quittons Feriana de bon matin, et nous traversons plusieurs petits cours d'eau à sec, qui servent de chemin aux indigènes et aux européens visiteurs. Ces petits cours d'eau descendent du versant méridional du djebel Dagla, pour former, un peu plus au sud-est, l'Oued Feriana, rivière qui passe à Gafsa sous le nom de Sidi-Aïch et qui se jette, près de l'oasis, dans le cours d'eau appelé successivement Redim, Oum-el-Ksob, Kebir, Safioun, Chéreïa ou Baïach. Au bordj Gourbata, ce cours d'eau reçoit les eaux salées de l'Oued Gourbata sortant des montagnes appelées Tarfaï et de la Garâat el Oglat et se jette dans l'Oued Tafaouï, qui a son embouchure dans la sebkha Rharsa, après avoir reçu à droite l'Oued Gouifla, qui vient du djebel Bou-Dinar, situé au nord-ouest de la Garâat ed-Douza.

De chaque côté du chemin que nous suivons, nous apercevons plusieurs ruines sans importance, entre autres le henchir Sidi-Chafaï.

Avant d'arriver au Khanguet Goubeul, nous trouvons un temple en ruine, autour duquel gisent de nombreuses colonnes brisées ; non loin de là, nous apercevons aussi des mausolées et des tumuli presque entièrement détruits. Après avoir franchi la partie septentrionale du djebel Goubeul, nous découvrons un grand nombre de vestiges de fermes ou d'habitations. Autour de ces anciens hameaux existent des pressoirs et des oliviers sauvages. Enfin au Koudiat oum-Ali, nous trouvons les ruines d'une ville assez considérable (Alonianum ?). Deux bornes milliaires gisent non loin de là. Quelques fouilles dans ce henchir suffiraient certainement pour y découvrir des monuments épigraphiques.

Nous visitons ensuite le henchir Serk, et nous déjeûnons à côté de quelques redirs, qui nous procurent l'eau nécessaire à nos animaux de selle. Vers deux heures du soir, nous reprenons la direction de Feriana, et, chemin faisant, nous découvrons une borne milliaire près du henchir Hassi-el-Arara. (Ce milliaire est déjà connu.)

21 avril. — Le lendemain 21, nous nous dirigeons sur Sidi-Aïch. Nous passons au henchir El-Fesguia, point où se forme l'Oued Feriana ; nous visitons les henchirs Kasr-el-Foul, El-Hafel, Es-Sdid, Toual-el-Corras, et Sidi-Aoud. Partout, nous ne voyons que des pressoirs, des meules à huile, des chapiteaux mutilés et de grandes pierres de taille en grès.

Sur notre droite, nous remarquons, dans le lointain, de nombreuses tours échelonnées du nord-ouest au sud-est dans la plaine des Oulad Sidi-Abid. Nous nous promettons de les visiter les jours suivants. Nous nous dirigeons ensuite sur le henchir Makter, situé dans l'angle formé par l'Oued Feriana et l'Oued Erseuf ; c'est un point de bifurcation de deux sentiers arabes, où nous ne trouvons pas de vestiges de la voie romaine. Généralement, cependant, les Arabes suivent les anciennes routes.

Nous arrivons enfin à Sidi-Aïch (Vicus Gemellae), où nous apercevons un campement européen composé de deux tentes dites marquises, de 3 chevaux de selle et de quelques chameaux.

Nous nous installons dans le bordj construit par le génie militaire, à côté de deux puits romains, qui nous procurent de l'eau très potable ; ensuite, nous visitons le henchir, où nous remarquons un monceau de briques rougeâtres, des vestiges d'un aqueduc entre la ville ruinée et le djebel Sidi-Aïch (mont Burgeon) et deux mausolées, dont les inscriptions sont déjà connues. Nous pensons que les Romains fabriquaient à Vicus Gemellae des pots en terre.

Au moment où nous passons près du susdit campement européen, un personnage vient à notre rencontre pour nous saluer et nous demander des renseignements sur Thelepte (Feriana).

Nous parlons ensuite du pays qui sépare Sidi-Aïch de Gafsa, et tous nous sommes d'accord que cette contrée a toujours été inhabitable. Quel était ce personnage ? Nous l'ignorons encore. Quoiqu'il en soit, nous pouvons rapporter textuellement les paroles prononcées par lui au moment de nous quitter :

« O Dieu des Français, toi qui nous vois ici dans le djehnen,
» ne permets pas que nos actionnaires engloutissent encore dans
» l'océan chimérique intérieur d'Afrique des millions qui ne
» rapporteraient jamais rien ; donne seulement à ce pays de la
» désolation ta rosée de tous les matins, comme tu l'as fait

» jusqu'à ce jour, et tu contenteras ceux qui croient en la toute
» puissance. Amen. »

Pauvre homme !

22 avril. — Le 22 avril, à notre réveil, le personnage qui avait si bien prié le bon Dieu pour nos actionnaires était déjà loin dans la direction de Feriana. A 8 heures, nous aussi, nous quittons Sidi-Aïch pour prendre le chemin de Feriana, mais en suivant un itinéraire autre que celui suivi par l'évangéliste.

Au lieu de nous diriger vers l'est (région que nous connaissions déjà), nous marchons vers le nord pour passer au henchir Toual et explorer le pays entre ces ruines et Thelepte.

Au-delà du henchir Toual, nous remarquons un poste d'observation situé sur l'Oued Oum-Deban ; de ce point, nous nous dirigeons vers l'ouest, et nous découvrons les traces de la voie romaine près de Bir Oum-Deban, situé entre la montagne de ce nom et le djebel Gueddada. Nous passons ensuite aux henchirs Megasma et Fedj-en-Nom ; à ce dernier, nous voyons une belle tour carrée assez bien conservée. Le soir, nous rentrons à Feriana par l'oasis d'El-Kiss.

23 avril. — Le 23, nous chassons toute l'après-midi entre l'oasis de Feriana et les ruines de Thelepte, et nous prenons la photographie des thermes de cette ancienne cité.

24 avril. — Le lendemain 24, nous revenons à Sidi-Aïch en visitant les nombreuses tours situées au sud de Feriana. A l'une d'elles, située près du henchir Cherket-el-Riss, appelé aussi Goulla par les indigènes, nous découvrons les traces d'une voie romaine se dirigeant vers le sud-est. Nous sommes sans doute sur la voie qui partait de Thélepte pour se bifurquer avec une autre voie venant de Gafsa et se diriger ensuite sur Tacape (Gabès), en contournant les chotts au sud.

Nous visitons aussi les henchirs Mekedes, Sola, Zitouna, Msila et Kfoul, qui sont tous de peu d'importance.

Le soir, nous arrivons très tard à Sidi-Aïch, d'où nous repartons le lendemain 25 avril, à 8 heures du matin.

25 avril. — Sur la droite de notre chemin, nous remarquons le mausolée qu'on dit être celui d'Urbanilia, près des ruines appelées Semah ; plus loin, au henchir Sekribâ, nous apercevons un oppidum assez bien conservé. A Bir Mebkidès, il existe un

bordj construit au moyen de matériaux romains et un puits excessivement profond ; c'est un gîte d'étape où s'arrêtent les troupes de passage. Il faut être muni de 15 mètres de corde pour pouvoir puiser de l'eau dans ce puits.

A droite et à gauche de la route actuelle allant à Gafsa, on remarque deux ruines sans importance ; nous ne pouvons dire quelle a été leur destination primitive. Nous atteignons enfin l'oasis de Gafsa, après avoir franchi un rideau de montagnes rocheuses qui couvre la ville à l'ouest, au nord et au nord-est. (Ces collines portaient sans doute le nom de Macubius Mons.)

A Gafsa, nous trouvons M. Thomas, vétérinaire en 1er au 11e Régiment de Hussards, membre d'une mission scientifique, et qui s'occupe tout spécialement de paléontologie ; il venait de parcourir la contrée située à l'ouest de Gafsa. M. Thomas, un vieil ami de Laghouat, depuis 1872, nous conseille d'aller explorer les environs de Ras-el-Aïoun et de prendre quelques photographies dans le Khanguet Seldjâ.

26 avril. — Le 26, nous faisons des provisions pour 6 jours, et nous nous remettons en route le 27 pour prendre la direction de l'ouest.

SIXIÈME EXCURSION

De Gafsa à Ras-el-Aioun

(Du 27 avril au 2 mai)

---

27 avril. — Le 27 avril, nous quittons Gafsa au moment d'un orage sec, épouvantable, sans craindre cependant la moindre averse.

On peut dire qu'il ne pleut jamais dans cette région, car depuis le 12 février, il nous a été impossible de recueillir un litre d'eau de pluie pour développer nos clichés de photographie.

A 14 kilomètres, à l'ouest de Gafsa, nous trouvons un henchir sans importance, que les cartes les plus récentes signalent à tort comme étant de grandes ruines ; ces ruines ne sont en somme que des vestiges de fermes et de maisons d'habitations couvrant un espace de 500 mètres environ ; elles se trouvent entre le versant est du Kef Tfel et la Garâat el Oglat, étang marécageux qui s'étend de l'ouest au sud-ouest de Gafsa.

A l'entrée de la gorge du djebel Stah, nous remarquons un aqueduc romain très bien conservé ; quelques réparations suffiraient pour le rétablir ; le terrain est du reste rocailleux, où des constructions peuvent subsister pendant des siècles. Les déchirures de l'aqueduc ne se remarquent que dans des coupures formant aujourd'hui thalwegs.

Cet aqueduc partait de la source de l'Oued Tfel (où il y a de l'eau à flanc de côteau, à 250 mètres d'altitude), pour conduire ces eaux au henchir susmentionné. Dans ces parages, le terrain est argileux sur les hauteurs, mais rocailleux vers le pied des montagnes. Tout y est aride et l'on ne voit pas le moindre vestige d'habitation.

Nous traversons la montagne au nord du Kef Ttfel, formé d'immenses rochers qui surplombent à droite et à gauche le

thalweg que nous remontons ; la montée est fort pénible, et la descente sur l'autre versant, quoique moins raide, est très longue.

Enfin, nous apercevons la Garâat ed Douza, qui s'étend sur le versant occidental du djebel Tfel ; près de cette Garâa on remarque les henchirs Semah et Kerma, distants d'environ 1.500 mètres.

Entre ces deux henchir se dresse un mausolée en gros matériaux (grès), couvert de sculptures, mais ayant servi de cible à des gens munis d'armes à feu portatives. Les vestiges d'une voie romaine se remarquent près de ce mausolée ; de nombreux pressoirs et une vingtaine d'auges en grès.

Le henchir assez important appelé Souib est situé sur la rive gauche de l'Oued Tarfaï. Près de ces ruines, non loin de la Garâat Ed-Douza, il existe quatre puits romains, dont les margelles, à fleur de terre encore, seraient faciles à nettoyer ; ils rendraient un grand service aux habitants de ce pays.

A quelques kilomètres vers l'ouest, nous trouvons le henchir Achen, qui présente les restes d'un poste d'observation ; ce poste avait 22 ou 28 mètres de côté, et de gros matériaux en grès jonchent le terrrain tout autour.

Du henchir Achen, nous nous dirigeons vers le sud, pour passer entre l'Oued Berka et l'Oued Abbès ; nous y remarquons les ruines d'une construction qui avait 30 mètres de côté. Enfin, nous passons au henchir Abd-el-Kader, et nous arrivons à Ras-el-Aïoun à la tombée de la nuit ; nous installons notre campement au milieu d'une petite forêt de tamarins, et nous y allumons un grand feu pour nous permettre de dresser nos tentes et préparer notre repas du soir.

28 avril. — Le 28, nous remontons la rive gauche de l'Oued Seledja, et nous nous dirigeons sur la Khanguet Grebou, où nous trouvons les ruines d'un aqueduc entre les djebels Boudinar et Tabaca ; nous allons ensuite à Sidi-bou-Dief, situé à l'entrée nord de la Khanguet, où nous remarquons les traces d'une voie romaine allant du nord-ouest au sud-est ; de là, nous obliquons vers le nord-est, et nous franchissons le djebel Dellabia, qui atteint 1,000 mètres d'altitude. Nous couchons sur la rive gauche de l'Oued Redim, appelé aussi Oum-el-Ksob. Au confluent de l'Oued Oum-el-Ksob et de l'Oued Boutine, existe une ville ruinée assez

importante ; sur chaque rive de l'Oued Oum-el-Ksob, on remarque les traces d'une voie romaine allant du nord au sud.

29 avril. — Le lendemain 29, à la première heure, nous allons vers le sud-est, en passant par le henchir Mzira, et à Sidi-bou-Beker où l'on remarque un certain nombre de pierres tumulaires ; nous ne pouvons malheureusement pas relever les inscriptions qu'elles portent, car nous sommes surpris par un orage accompagné d'une tempête épouvantable, et nous sommes obligés de nous réfugier sous une tente arabe située à 2 kilomètres de là. Au bout d'une heure et demie d'attente, nous nous dirigeons sur le henchir Souatir, en passant à Bir ed-Dab, situé entre les djebels Tabaga et Bellil. Au henchir Souatir, près d'un pan de mur, nous remarquons un tronçon de voie romaine dirigé du nord au sud. Après avoir laissé sur notre droite un henchir. qui doit s'appeler Lakrouna, nous arrivons à Ras-el-Aïoun à 7 heures du soir.

30 avril. — Le lendemain, nous explorons le versant occidental du djebel Seldja ; notre intention était de visiter le pays jusqu'à Chebkat (Speculum), mais, au henchir Edua, un express vient nous annoncer qu'on nous attendait à Gafsa le 3 mai et que nous devions nous diriger le 4 sur Gabès. Nous chassons pendant l'après-midi, et nous nous procurons quelques vivres frais.

1er mai. — Le 1er mai, dans la matinée, nous nous engageons dans les gorges du djebel Seldja, gorges que les Arabes de la contrée appellent « Les portes de fer » ; voici ce que nous y avons vu :

Dans ces gorges, à l'aspect sauvage et imposant, au milieu d'immenses rochers, coule l'Oued Tafeddid, qui s'est creusé un lit sablonneux au travers le djebel Seldja, pour se jeter ensuite dans l'Oued Tarafoui, à hauteur de Gouifla. Cette gorge présente dans son ensemble une énorme crevasse de 6 kilomètres de longueur, 25 à 30 mètres de profondeur et 20 mètres de largeur,

L'entrée nord, au hammam Ras-el-Aïoun, offre à la vue du visiteur des vestiges de fondations d'un mur qui barrait le passage d'un sommet à l'autre de la montagne ; à gauche, derrière le mur, existent les restes d'un poste fortifié, qui pouvait communiquer par signaux avec une vigie placée, du côté opposé, au sommet de cette montagne.

La gorge serpente entre deux remparts naturels, qui sont perpendiculaires au lit de la rivière et qu'ils surplombent en

certains endroits. L'entrée nord est large et ouverte, mais, à quelques centaines de mètres plus loin, les deux parois se rapprochent insensiblement pour former, un moment donné, un long corridor à ciel ouvert ; ce corridor n'a que deux issues ; celle du nord, à Ras-el-Aïoun et celle du sud en face de Gouifla. Au milieu de ce couloir, un seul monticule se présente à un endroit où la gorge s'élargit un instant, pour se retrécir aussitôt. On dirait que cette petite élévation, de 12 à 15 mètres de hauteur, 150 mètres de longeur et de 25 mètres de largeur, s'est formée là exprès pour servir de refuge aux voyageurs surpris par les crues du Tafeddid.

A la sortie sud, où la gorge s'élargit un peu, il existe une double porte naturelle ; à celle située dans l'intérieur de la Khanguet, se trouvent les ruines d'un poste fortifié, adossé aux flancs du rempart de gauche. A droite, sur un piton, existe une vigie d'où l'on peut voir les deux portes et le poste susmentionné. La dernière porte, qui donne accès dans la plaine de Gouifla, est majestueuse ; les voûtes qu'elle présente sont uniquement l'œuvre de la nature. Ces voûtes sont de 50 mètres de hauteur, sous clef de voûte, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et de 30 mètres de jetée.

Après avoir parcouru une partie de la plaine qui s'étend au sud de cette gorge, nous retournons à Ras-el-Aïoun, en prenant le même chemin que nous avions suivi le matin.

Vers le milieu de la Khanguet, nous prenions deux photographies de ces parages, lorsque, vers deux heures de l'après-midi, nous entendons devant nous, non loin du petit mamelon dont il a été déjà question plus haut, des cris poussés par des Arabes qui arrivaient de Ras-el-Aïoun avec une caravane de 50 à 60 chameaux. On nous annonce une crue de l'Oued Tafeddid ; hommes, femmes, enfants et chameaux de la caravane montent aussitôt sur le refuge. Nous en faisons autant. Mais en attendant l'arrivée du courant d'eau, nous tirons quelques pigeons ramiers, très-nombreux dans ces parages. Hélas ! Nous sommes obligés de renoncer à cette chasse, car, aux échos de chaque coup de feu, de grosses pierres se détachent des parois de cet immense crevasse ; nous craignons de faire tomber de gros blocs de rochers, qui auraient certainement écrasé hommes et animaux.

Une nappe d'eau de 0m 40 centimètres d'épaisseur arrive enfin, et nous voilà bloqués sur un îlot, où les gens de la caravane

nous racontent qu'ils allaient à Gabès y chercher leur compatriotes qui s'étaient insurgés en 1881 et ensuite refugiés en Tripolitaine.

Les femmes de cette caravane sont d'une timidité, ou pour mieux dire d'une sauvagerie extraordinaire ; elles et les enfants se groupent dans un coin de l'îlot, en prononçant plusieurs fois le mot *Chou-ha*, ce qui nous semble dire « attention au mauvais œil ». Ces *Chou-ha*, sans doute à notre adresse, nous amusent beaucoup.

Vers 4 heures du soir, les eaux commencent à baisser, et, à 6 heures, nous nous remettons en route au milieu de cette rivière, où nos chevaux avaient de l'eau jusqu'au paturon.

A la tombée de la nuit, nous arrivons à Ras-el-Aïoun, où nous avions laissé nos tentes sous la surveillance de quelques-uns de nos hommes d'escorte.

Inutile d'ajouter qu'un grand feu et un dîner, composé uniquement de gibier, nous attendaient.

2 mai. — Le 2 mai, nous reprenons la direction de Gafsa, et nous passons entre les djebels Tarfaï et Matlaoui. Dans ces parages rocailleux, nous ne rencontrons que deux henchirs fort peu importants ; le premier est situé à 8 kilomètres de Ras-el-Aïoun et le second un peu plus loin, près du Redir de l'Oued Bret.

Nous remontons ensuite la plaine des Oulad Selema, appelée aussi Bled hamil es Stah ; nous longeons à l'est la Garâat el-Oglet, et nous nous arrêtons pour déjeuner au henchir Cheraga, dont nous avons déjà parlé pendant notre excursion sur Nefta. A la tombée de la nuit nous rentrons à Gafsa.

Nous consacrons un chapitre spécial à notre voyage fait entre Gafsa et Gabès ; nous pensons que ce travail sera terminé prochainement.

En attendant, nous terminons la première partie de cette notice, en assurant aux personnes qui désireraient visiter la Tunisie que les présentes notes sont un extrait fidèle de notre journal de marche ; quant aux impressions, elles nous sont absolument personnelles.

Visiter notre nouvelle conquête, c'est visiter un pays où l'on rencontre aujourd'hui encore des régions presque inconnues.

Que de problèmes restent à résoudre entre Tabarca et la Medjerda, entre Kessera et Hadjeb-el-Aïoun et entre Kairouan, Feriana (Thelepte) et Speculum !

Ces parages doivent être explorés dans un but bien déterminé ; trouver le temps de le faire, c'est vouloir chercher à révéler à la science ce qu'elle ignore encore.

Voies Romaines du Centre et du Sud de la Tunisie

Les voies de communication, quelles qu'elles soient, ont toujours pour objectif la capitale du pays dans lequel elles ont été créées. En Afrique, Carthage était le point de départ des routes qui rayonnaient dans toutes les directions pour desservir du nord au sud, de l'ouest à l'est, les nombreuses villes dont la Tunisie actuelle nous présente encore les ruines.

Presque toutes ces routes sont indiquées, soit par les géographes anciens, soit par les itinéraires de Peutinger et d'Antonin. Cependant, il faut en convenir, quelques voies secondaires, créées sans doute à l'époque de la décadence, ne sont mentionnées nulle part.

Après 5 ans de travail ayant trait à cette question (de 1881 à 1886), nous croyons pouvoir indiquer sur la carte ci-contre certaines voies encore inconnues.

Les vestiges de ruines, les ponts romains, les bornes milliaires et les traces des voies, pavées ou non, nous ont guidé dans l'accomplissement de ce travail.

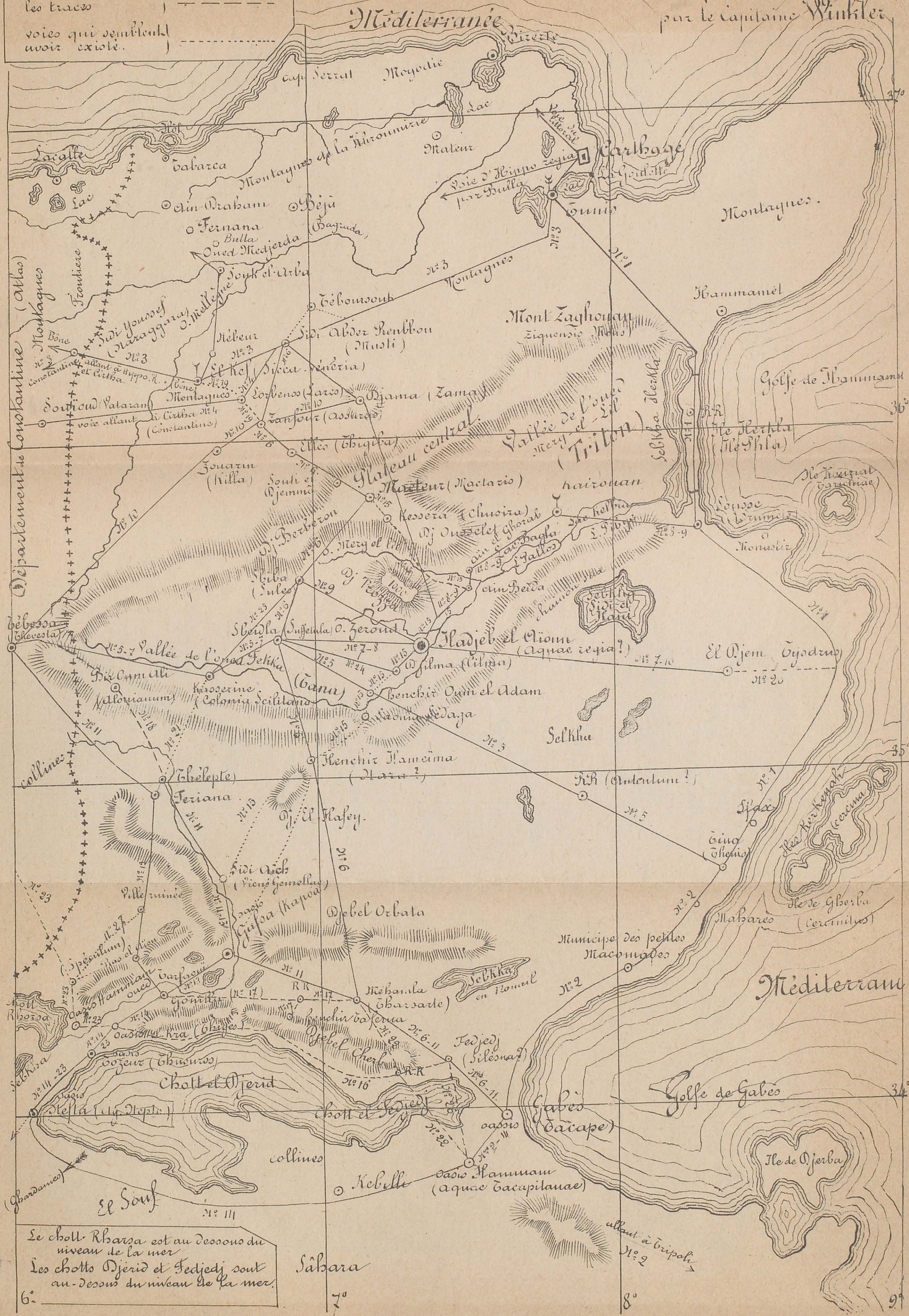
La légende de notre carte donne les explications nécessaires pour pouvoir distinguer ces voies, c'est-à-dire celles connues, de celles que nous pensons avoir découvertes pendant nos excursions archéologiques.

Toutes ces voies sont classées de la manière suivante, savoir :

1. — De Carthage à Thenis, par Adrumète (Sousse) ;
2. — De Thenis à Tripoli, par le municipe des petites Macomades ;
3. — De Carthage à Cirta, par Mutti, Sicca Veneria à Naraggara ;
4. — De Musti à Cirta, par Vatarum ;
5. — De Thenis à Theveste, par Autentum, Suffetula et Colonia Scillitana ;
6. — De Musti à Tacape, par Assuras, Thigiba, Mactaritanum, Sufes, Sufetula, Nara, Thasarte et Silesua ;

7. — De Tysdrus à Théveste, par Aquae Regiae, Suffetula et Colonia Scillitana ;
8. — D'Adrumète à Sufetula, par Aquae Regiae ;
9. — De Sufes à Adrumète, par Aquae Regiae ;
10. — De Tysdrus à Theveste, par Aquae Regiae, Assuras et Killa ;
11. — De Theveste à Tacape, par Thelepte, Vicus Gemellae, Capsa, Thasarte et Silesua ;
12. — De Thelepte à (Gouifla), par Ras-el-Aïoun ;
13. — De Capsa à (Gouifla) ;
14. — De (Gouifla) à Tacape, par Theges, Thasuros, Agarsel Nepte et Aquae Tacapitanae ;
De Thelepte à Tacape et de Capsa à Tacape, en passant au sud des Chotts (Lacus Salinarum) ;
Ces voies se joignent à celle n° 14.
15. — De Mactaritanum ou Mactaris à Capsa, par Chusira, Aquae Regiae, Celma, Nara et ensuite par Vicus Gemellae ou directement sur Capsa ;
16. — De Silesua à Thèges, par le (henchir Taferma), au nord des Chotts ;
17. — De Thazarte, soit au henchir Taferma, soit à (Gouifla) ;
18. — De Theveste à Thelepte (voie ancienne) ;
19. — De Sicca Veneria à Assuras, par les Lares ;
20. — De Tysdrus à la voie du littoral n° 1 ;
21. — De Thelepte à Colonia Scillitana (voie ayant peut-être été construite, car il semble en exister des traces) ;
22. — De Thasarte à Aquae Tacapitanae ;
23. — De Theveste à Agarsel Nepte par Thusuros ;
24. — De Celma à Sufetula ;
25. — De Sufes à Colonia Scillitana ;
26. — De Silesua à Aquae Tacapitanae ;
27. — De Speculum à Thelepte.

A. Winkler.



Légendes des voies romaines
Voies mentionnées par les itinéraires
Voies dont on voit les traces
voies qui semblent avoir existé
Tunisie
Échelle au 1/1.500.000
par le Capitaine Winkler
Méditerranée
Bizerte
Cap Serrat
Mogodie
Lac
Montagnes de la Khroumirie
Mateur
Carthage
La Goulette
Tunis
Voie d'Hippo regia par Bulla
Montagnes.
Tabarca
Lacalle
Lac
Ain Draham
Béja
Fernana
Bulla
Oued Medjerda
Souk el Arba
Frontière
Département de Constantine
Montagnes (Atlas)
Tebourouk
Montagnes
Mont Zaghouan
Hammamet
Golfe de Hammamet
Sidi Abder Rebbou (Musti)
Nebeur
El Kef
Sicca Veneria
Djama (Zama)
Zanfour (Assuras)
Bône
Souk Ahras
voie allant à Cirtha (Constantine)
Ellès (Thigiba)
Plateau central
Vallée de l'oued Merg el Lil
Triton
Kairouan
Zouarin
Ile Kerkna
Makteur (Mactaris)
Kessera (Chusira)
Merg el Lil
Ain Bou Hedja
Sbiba (Sufes)
Monastir
Sbeitla (Sufetula)
O. Zeroud
Hadjeb el Aioun (Aquae regia?)
El Djem Thysdrus
Tébessa (Theveste)
Vallée de l'oued Fetika
Kasserine (Colonia Scilitana)
Henchir Oum el Adam
Selkha
Henchir Hameïma
collines
Thélepte
Feriana
Dj. El Hafey
Sfax
Thina (Thenae)
Sidi Aich (Vicus Gemellae)
Ville ruinée
Gafsa (Kapsa)
Djebel Orbata
Ile de Gherba (Cercinitus)
Maharès
Municipe des petites Macomades
Méditerranée
Sebkha en Noual
Mehamla (Tharsarte)
Fedjedj (Silesnas)
Chott el Djerid
Chott el Fedjedj
Golfe de Gabès
Gabès (Tacape)
Nefta
collines
oasis Hammam (Aquae Tacapitanae)
Ile de Djerba
Kebilli
El Souf
allant à Tripoli
Sahara
Le chott Rharsa est au dessous du niveau de la mer
Les chotts Djérid et Fedjedj sont au-dessous du niveau de la mer.
37°
36°
35°
34°
6°
7°
8°
9°

LES COLONNES D'HERCULE

ITINÉRAIRE D'ORAN A TANGER

INTRODUCTION

Le 14 juin 1889, à sept heures du soir, je descendais du train d'Alger, que j'avais pris à l'embranchement du Tlélat, et le coquet omnibus de l'Hôtel Continental, qui stationnait au milieu d'une centaine de calèches de place et de landaus sur l'esplanade de la gare de Karguentah, me déposait, un quart-d'heure après, devant a porte de l'hôtel du boulevard Séguin.

Il faut avoir vu le mouvement des voitures qui se produit, entre la gare et la ville, à l'heure de l'arrivée des trains ; il faut avoir vu la foule de promeneurs qui longe, l'été, paresseusement et en flanant, les trottoirs de cette belle rue aux brillants magasins ; les terrasses des cafés bondées de consommateurs qui hument leur apéritif en devisant de toutes choses ; les nombreux piétons et les trottins des magasins qui regagnent leur domicile en évitant les voitures, pour se faire une idée de la vitalité, du mouvement, de la fièvre commerciale qui règnent, qui animent cette belle cité algérienne, juste cinquante-neuf ans, jour pour jour, après le débarquement de l'armée française dans la baie de Sidi-Ferruch.

L'Hôtel Continental du boulevard Séguin est un véritable progrès dans cette ville de près de quatre-vingt mille âmes, éclose en peu de temps du rivage africain à la façon des cités industrielles de l'Amérique, sur les bords de l'Atlantique.

C'est un vaste établissement élevé de plusieurs étages, sur les bords d'un ravin autrefois désert. Sa principale façade est établie à l'entrée du boulevard, près de la place de l'Hôtel-de-Ville et à proximité du Cercle militaire ; l'autre plongeant dans le ravin d'Aïn-Rouïna donne en plein sur la mer, à travers un échiquier de jardins.

Dans ce bel hôtel, tenu par l'aimable M. Garcin, la courtoisie lutte avec l'élégance et le confortable.

A la porte du vestibule, un ami m'attendait, une des jeunes gloires de la jeune cité, dont je tairai le nom de peur d'effaroucher sa simplicité et sa modestie.

Nous pénétrâmes dans le hall central. A cette heure-là on voit les voyageurs qui occupent les cent vingt chambres de l'hôtel déboucher par groupes des escaliers et des couloirs, traverser le hall au dôme vitré, qui forme la partie centrale de l'établissement, et se répandre dans les salles à manger, meublées de vieux chêne, style Louis XV.

D'autres sortent, au coup de cloche de la table d'hôte, de cet élégant salon mauresque attenant au hall, à droite, et servant de parloir, de bibliothèque et de salon de conversation et de correspondance. Ils serrent la main à des visiteurs attardés et suivent ensuite le mouvement des convives, après s'être arrêtés, comme eux, pour se mouiller les mains aux lavabos des antichambres, lavabos aux vasques de marbre onyx translucide, un des produits de la contrée.

Nous suivîmes la file des dîneurs. Je devais m'embarquer le soir même à bord du paquebot de la Compagnie Transatlantique qui fait, tous les vendredis soir, le courrier de la côte ouest, entre l'Algérie et le Maroc.

Mon ami, qui avait déjà parcouru toute la péninsule ibérique et dont les récits signés du pseudonyme de *El Viajero* sont si goûtés par tous les lettrés algériens, devait être du voyage, mais, au dernier moment, il en était empêché par l'organisation d'une fête de charité au profit des malheureux, et ses fonctions de président du comité de cette fête le retenaient au rivage. Il m'en exprimait tous ses regrets.

Moi, j'allais rejoindre à Nemours, la première escale du paquebot, trois compagnons de voyage qui m'y avaient précédé,

dans le but de faire une excursion sur la côte occidentale d'Algérie et d'aller ensuite à Tanger, par Melilla du Maroc, Malaga et Gibraltar.

Dans cette excursion de huit jours en pleine Méditerranée, nous devions visiter trois contrées, trois peuples bien différents, quoique vivant côte à côte : le Maroc, à Melilla et Tanger; l'Espagne à Malaga ; l'Angleterre à Gibraltar.

Quel régal pour un touriste! D'avance, l'eau m'en venait à la bouche. Mon ami, qui a, comme moi, le goût très prononcé des voyages et qui aime autant que moi les émotions de la mer, ne tarissait pas en expressions de regrets de ne pouvoir nous accompagner.

En traversant le grand vestibule de l'Hôtel, j'avais jeté un coup d'œil rapide sur le cadre dans lequel on affiche le départ des paquebots ; la question du choix du navire sur lequel on tombe joue un grand rôle dans un voyage en mer. Aussi est-ce avec satisfaction que je lus sur l'affiche placardée dans le cadre le nom de *Malvina* chargée, ce soir là, d'effectuer le courrier et je me dis, in-petto : mauvais marcheur, mais bon et confortable navire.

Je connaissais la *Malvina*, un ancien beau acheté à l'Etat après la chute de l'Empire. Ce navire très élégant à l'intérieur, très solide à la mer et possédant des qualités nautiques remarquables, avait été autrefois, au temps de sa splendeur, un des yachts préférés de la famille impériale. Ses aménagements s'en ressentaient ; il en avait gardé de beaux restes, bien que sa vitesse fût inférieure à celle des nouveaux steamers.

C'est rassuré de ce côté que je pénétrai à la suite de mon aimable cicerone dans la grande salle du Continental. Elle était inondée de lumière, quoiqu'il fît encore jour au dehors. Les fenêtres grandes ouvertes du côté de la mer servaient de cadre, en leurs vastes baies, à autant de tableaux dessinant, au crépuscule, dans un panorama charmant, l'azur des eaux du golfe d'Oran au pied des murailles du vieux fort de Sainte-Thérèse et des villas qui avoisinent le Lycée.

— Oran est maintenant le péristyle de l'Algérie, me dit mon ami en déployant sa serviette. Son port n'est séparé de Port-Vendres et de Marseille que par un ruisseau que l'on

franchit en 36 ou 40 heures. Un pont de vapeur lie la France d'Europe à la France d'Afrique.

— Oui, répondis-je, quelques tours d'hélice séparent seulement l'Oranie de l'Espagne, et si on le voulait on irait en six heures d'Oran à Carthagène. Il suffirait pour cela d'avoir des navires à la vitesse de quinze nœuds, ce qui n'est pas excessif pour notre époque.

— Certainement, et jour viendra, a dit quelque part Méry, « quand l'orient aura raison de l'occident, le midi contre le nord ; le soleil, notre beau soleil, contre la boue et les brouillards, un jour viendra où on ne dira plus, à Paris, qu'il faut abandonner Alger et Oran ; mais où l'on dira, dans Alger et Oran, qu'il faut abandonner Paris. »

— Après votre citation de Méry, répliquai-je en souriant, allez donc traiter les Algériens de séparatistes ?......

— Ce jour est déjà venu, reprit mon interlocuteur ; ce jour est venu, à en juger par la diversité de tous ces voyageurs cosmopolites qui nous entourent. Cette salle qui est là, sous nos yeux, est un réfectoire de caravansérail, ou une scène en action de Paul Véronèse.

— En effet, revenez de quarante-cinq ans en arrière, ouvrez votre auteur favori et lisez ce que cet excellent Méry, le délicieux conteur des voyages en chambre, écrivait en 1845 ; vous verrez jusqu'à quel point d'actualité ce qu'il disait autrefois du port de Toulon peut s'adapter à Oran, tant le point de départ des voyageurs et des touristes s'est déplacé au profit de ce côté-ci de la Méditerranée.

Et j'y allai, moi aussi, de ma petite citation : «.............. Les convives y forment une étrange mosaïque de coiffures et de vêtements ; c'est une bigarrure qui plaît à l'œil et qui console un peu l'artiste de la sombre monotonie que le journal de modes inflige aux populations.

« On s'aperçoit qu'on se met à table aux portes de l'orient ; on y coudoie des cafetans, des vestes de velours, des pelisses et des burnous ; on met son chapeau sur un turban ; on dépose sa canne sur un trophée de damas, de yatagans ou de cimeterres ; on interroge en langue musulmane des Arabes qui vous répondent en provençal ; on sert du vin à des Turcs qui le boivent sans eau. Puis, quand arrive le dessert, la confusion des langues éclate

avec toute la verve orientale au point que le voyageur, rajeuni de 5000 ans, peut croire qu'il est entré à l'auberge de la tour de Babel, à l'heure où les maçons fils de Japhet y prennent leur repas du soir..... »

— Vous oubliez d'ajouter à cet original tableau, tout d'actualité, du maître conteur, toutes ces familles anglaises coiffées du casque salako, à l'écharpe flottante, tenant d'une main l'indispensable parasol et de l'autre le guide Piesse ou un Bœdeker ; portant en bandoulière, comme Tartarin de Tarascon, tout un attirail de longues vues et d'appareils photographiques, d'albums et le reste.

— C'est vrai, si nous remplaçons Toulon par Oran et l'Hôtel de la croix d'or, de Méry, par le Continental du boulevard Séguin, la peinture d'il y a un demi siècle est entièrement déplacée à notre profit. Elle est d'une actualité indiscutable.

— Par l'Espagne, par Carthagène, si l'on se décide a créer une ligne de vapeurs à grande vitesse et des trains rapides entre Oran et Alger, l'Européen qui craint la mer trouvera plus commode de traverser les Pyrénées au lieu du golfe du Lyon et de venir à Oran prendre le point de départ de son excursion africaine, soit pour aller visiter les ruines de Mansourah ou le Bou-Médine de Tlemcen, soit pour aller hiverner à Alger, Biskra ou Tunis.

C'est aussi d'Oran, heureux touriste dont j'envie la bonne fortune, que vous allez promener vos lecteurs dans votre délicieuse excursion aux *Colonnes d'Hercule,* car j'espère bien que vous ne garderez pas pour vous seul vos impressions de voyage.

— Je compte en effet prendre des notes et faire un récit de mon voyage. Nemours avec son tombeau de Sidi-Brahim et sa reddition d'Abd-el-Kader m'attire tout particulièrement. Les îles Zaffarines, la frontière du Maroc, le presidio de Malaga, sont peu connus. Malaga avec ses brillantes courses de taureaux. Le rocher de Gibraltar conquis par les Maures, il y a douze siècles et ravi aux Espagnols, en 1704, par une audacieuse surprise. Tanger la blanche convoitée par ces mêmes Anglais accapareurs des terres et des mers. Le fameux détroit d'Hercule immortalisé par les monts Calpé et Abyla, qui en gardent les passes. Tout cela n'est-il pas fait pour inciter la plume à une évocation du passé ?

La conversation en resta là. Il était près de neuf heures, et depuis une heure, bien courte et bientôt passée, nous nous délections en prenant le café et fumant un délicieux havane, assis sur les fauteuils japonais, en paille tressée, qui garnissent le pourtour du hall extérieur.

Un landeau hélé sur le boulevard nous descendit à la Marine, par les raidillons de la rue Philippe, à cette allure vertigineuse et imprudente, habituelle aux automédons oranais.

I

Le départ d'Oran

Le pont de la *Malvina* offrait ce soir là le spectacle d'une grande animation, après le dîner de l'équipage.

Ce vapeur, amarré le long du quai Duguay-Trouin, dans le port neuf d'Oran, embarquait un grand nombre de passagers, la plupart Marocains, et chargeait des marchandises diverses pour la côte occidentale de la Méditerranée.

Paquebot postal de la Compagnie générale Transatlantique, la *Malvina* est affectée souvent au service régulier de la côte ouest et notamment à la ligne d'Oran à Tanger, par les escales de Nemours, Melilla, Malaga et Gibraltar.

L'équipage en entier était occupé aux préparatifs du départ : les panneaux grands ouverts de la cale-avant et de la cale-arrière engouffraient des sacs de grains, des caisses de denrées, des ballots d'étoffes, des objets de toute nature, hissés à bord par les treuils à vapeur, dont le grincement saccadé et métallique des poulies devenait assourdissant pour des oreilles de *terrien*, peu habituées à ce bruit caractéristique de ferrailles.

Il est neuf heures ; en bas, dans la machine, tout le personnel est à son poste. Les fourneaux sont allumés et les chauffeurs poussent leurs feux pour obtenir la pression. Les chaudières à tirage forcé et à *triple expansion*, chauffées à blanc comme ces fournaises où l'on remue les métaux en fusion, ronflent sourdement avec ce bruit infernal et cette trépidation agaçante produits par l'action de la vapeur surchauffée.

Ce système de machine à vapeur surchauffée est dû à deux Américains les frères *Wathered* qui présentèrent à l'Exposition universelle de 1885 une machine à vapeur de ce genre, alors peu remarquée, mais qui est devenue, depuis, d'un usage général

dans la construction des machines à vapeur destinées à la navigation. De grandes améliorations ont été introduites, tout récemment encore, à ces machines, par des ingénieurs français qui en ont fait les générateurs à triple expansion.

Dans la machine primitive de Wathered, celle que possède encore la *Malvina*, la vapeur engendrée dans un générateur tubulaire comme celui des locomotives, mais placé verticalement, se divise en deux parties : l'une se rend directement dans le récipient qui précède les cylindres ; l'autre est dirigée par un tuyau dans un serpentin installé dans le carneau et dans le dôme de la cheminée. En circulant à travers les spires du serpentin, cette vapeur s'échauffe considérablement et atteint une température de 300 à 400 degrés. Ainsi surchauffée, elle vient se réunir dans le récipient à vapeur à celle venue directement du générateur.

Il en résulte de ce mélange de deux vapeurs que celle qui est surchauffée cède à l'autre son excès de température ; qu'elle vaporise l'eau que cette dernière contenait à l'état liquide et lui donne une grande tension.

Le mélange de ces deux vapeurs entre alors dans le tiroir de distribution et pénètre, de là, dans les cylindres pour produire son effet mécanique et agir sur les pistons.

Mais là ne s'est pas arrêté le progrès qui consiste à donner aux navires à vapeur des vitesses extraordinaires. On a, depuis, joint au surchauffage de la vapeur, *le tirage forcé* : pour obtenir ce résultat, un ventilateur actionné par une petite machine spéciale comprime l'air puisé au dehors par les manches à vent et l'envoie à la bouche de la chaudière, seule issue par laquelle il s'engouffre en passant sous la grille du foyer. Il produit ainsi un tirage formidable et une très grande activité de combustion. C'est *le tirage forcé*.

Aussi, si nous jetons un coup d'œil par le panneau ouvert de la machine, nous verrons les soupapes des générateurs se soulever par instants, comme avec discrétion, et laisser se glisser entre leur orifice et la plaque des contrepoids surchargés, des jets de vapeur qui s'échappent violemment en sifflant, comme en un déchirement contenu.

Tout cela produit un bruit indescriptible, une trépidation désagréable, une sorte d'ébranlement de tout le navire qui semble

transformé en un volcan. Cette incandescence générale provoque une grande élévation de température et une sensation de malaise augmentée par l'odeur nauséabonde du suif fondu répandu sur tous les organes de la machine, que l'on graisse à chaud.

« Le bateau à vapeur, a dit quelque part Théophile Gautier, est bien une invention *septentrionale*. Son foyer toujours ardent, sa chaudière en ébullition, ses cheminées qui finiront par noircir le ciel de leur suie, s'harmonisent admirablement avec les brouillards et les brises du nord. Mais, dans les splendeurs du midi, il fait tache. »

Cette assertion n'avait jamais été plus vraie qu'au milieu de cette soirée d'été si calme, si sereine, sur la côte algérienne.

Si j'avais oublié ce passage de notre incomparable romancier dans son *Voyage en Espagne*, la réalité était là pour me le rappeler. En effet, du haut de la cheminée de la *Malvina* s'échappaient, par à-coups, des nuages d'une fumée noire, épaisse, floconneuse, fuyant en volutes et se répandant dans le ciel, qu'ils semblaient défier, pour se résoudre ensuite en une pluie impalpable d'escarbilles infinitésimales, qui devenaient aveuglantes en s'insinuant jusque dans les yeux.

Cela faisait dire à un voyageur grincheux qui se frottait vainement avec son mouchoir : « Si cela continue, il me faudra une brosse à dents pour me nettoyer les yeux. »

L'atmosphère ambiante, en ce moment très obscure, devient encore plus confuse. Le ciel sans étoiles, comme il arrive aux premières heures de la nuit, semble nous voiler momentanément ses mondes lumineux, pour découvrir coquettement à nos yeux, quelques instants après, la richesse merveilleuse de son écrin argenté, le scintillement poétique de ses splendides constellations.

Cependant, l'animation augmente sur le pont ; des matelots porteurs de falots courent furtivement comme des fantômes. Des passagers marocains arrivent en foule, un sac de hardes sur le dos, escaladant l'échelle en se bousculant bruyamment.

L'un deux tombe à l'eau, c'est le signal d'un immense éclat de rire, de cris et de hurlements homériques, Le baigneur malgré lui se débat dans l'eau noirâtre du port ; son burnous gris-sale, qui flotte autour de lui, lui donne l'aspect d'une gigantesque chauve-souris. On lui tend un aviron, et il est repêché.

Tout ce monde interlope de passagers noctambules cherche à se caser à qui mieux mieux dans les moindres recoins du *Spardeck*. Tous ces moricauds s'installent avec armes et bagages, s'accroupissent, se relèvent, changent de place, chassés parfois de leur gîte par les matelots qui font courir les haussières et les amarres. Ils finissent enfin par trouver un refuge sur les panneaux, dans les embarcations, autour des treuils, le long des coursives, et ils s'entassent les uns sur les autres, s'encaquent comme un véritable troupeau de moutons subitement rassemblé par le chien du berger.

D'autres passagers, des européens, les bras chargés de valises, de sacs de cuir, de cannes, de parapluies, cherchent leur chemin de Damas au milieu de cet inextricable labyrinthe, égarés dans cette obscurité innommée qui n'est ni le jour ni la nuit.

Les uns cherchent la descente des premières ; d'autres celle des deuxièmes. Ils vont, viennent, dépassent le but, retournent sur leur pas et finalement disparaissent dans ces escaliers dont la raideur fait frémir ceux qui n'ont pas le pied marin ; ils tâtonnent pour se préserver des chutes, tenant étroitement embrassés les objets qui composent leur précieux fardeau de voyage.

« On éprouve toujours, dit Victor Tissot (1), une sensation étrange à s'installer de nuit dans un navire : c'est l'inconnu, et l'obscurité prête à l'exagération ; cette enveloppe d'ombre qui vous entoure et vous masque les objets est tissée de mystère. L'heure est fauve, chuchotante, elle semble pleine de trahisons et d'embûches. »

Nos voyageurs attrapent enfin la rampe en cuivre et débouchent dans les salons. Subitement éblouis par la lumière des lampes, ils tournoient derrière les tables, cherchant sur les portes des cabines les numéros de leur couchette, tandis que des convives déjà attablés exhalent — singulier contraste — leur exubérante humeur, en s'offrant des bocks de bière glacée, ou des petits verres de chartreuse.

Il est près de dix heures, le Commissaire du bord, qui est à la fois l'Économe et l'Agent comptable de la Compagnie, s'est installé sur une table à pliant placée à l'arrière de la dunette. Il est là

(1) Vienne et la vie viennoise.

avec le directeur de l'Agence, qui vient de lui appor er *ces papiers*. Ils échangent des recommandations et des renseignements. Entre temps, une réclamation se produit : le Commissaire la tranche avec bienveillance, et le passager, auquel on a donné satisfaction, ou qu'on a sur sa demande changé de cabine, s'en va content regagner sa place.

Au milieu de ce chaos, de cette cacophonie de bruits si divers que provoque, surtout de nuit, le départ d'un bateau à vapeur, le commandant, M. Valentin, se promène de long en large avec le docteur du bord. Calmes, paraissant indifférents à ce qui se passe autour d'eux, ils fument délicieusement un de ces excellents cigares exotiques que les marins, seuls, savent se procurer.

Tout-à-coup dix heures sonnent au beffroi de l'église Saint-Louis. La poste a envoyé les sacoches renfermant *le courrier* pour les diverses escales que le paquebot doit desservir. Le pilote est à bord, et le second capitaine, ce bon monsieur Guelfi, que nous retrouverons plus tard, vient prévenir le Commandant que *tout est paré*.

Aussitôt, M. Valentin escalade la passerelle, en jetant d'une voix sonore qui domine le tumulte, ce commandement bref : *Tout le monde à son poste*. Le sifflet répète l'ordre à l'avant et à l'arrière. On agite la cloche pour renvoyer à terre tous ceux qui ne sont pas passagers ; on se serre la main une dernière fois ; on se fait mille recommandations ; on se dit au revoir; bref, le navire est évacué par les personnes qui ne font pas partie de l'expédition, et le silence se rétablit, troublé seulement par le bruissement strident de la vapeur, dont le trop-plein s'échappe en gros flocons blancs par le tuyau de dégagement. C'est le moment de la séparation, et mon affectueux ami me quitte en me serrant les mains. Chacun est à son poste pour l'appareillage : le Commandant s'agite maintenant sur la passerelle, emboîtant le pas au pilote, auquel échoit, dans ce moment solennel, la direction de la manœuvre.

Le second est à l'avant, où l'équipage fait déguerpir les Marocains installés inconsciemment sur les chaînes, et fait dégager les abords du puits et des *écubiers*.

Le lieutenant est à l'arrière, répétant les ordres donnés et surveillant le filage des amarres.

Lorsque tous ces préparatifs, lestement exécutés, sont effectués, le commandant tire la tringle de la *sirène :* un sifflement sonore, prolongé, semblable à un formidable grognement, retentit d'échos en échos, déplaçant les couches d'air et brisant le tympan des plus proches. Quelle formidable corne d'appel que cette sirène, et quel tapage assourdissant elle répercute dans les bas quartiers du port !

Aussi, tout se tait ; la vapeur arrêtée dans son générateur cesse de bondir par le tuyau d'échappement. Les chaudières cessent de gronder, comme si elles retenaient leur haleine incandescente. On ne perçoit plus qu'une vague rumeur de fournaise dans les entrailles du navire.

Ordre est donné de *déraper*, en continuant de filer les amarres. Le treuil-avant agite sa bielle avec frénésie ; son tambour canelé enroule la chaîne qu'on rentre dans son puits, et l'ancre, dégagée du fond, vient *à pic*.

La *Malvina*, amenée par ces mouvements vers le milieu du port, face au chenal, largue sa dernière amarre de tribord-derrière. Elle est libre, enfin ! Elle est prête à prendre son essor dans la masse liquide ; prête à fendre les eaux de sa *guibre* tranchante ! Ses feux de position tachent de reflets sanglants la surface moirée du port.

Plus un bruit, plus un mouvement, le moment est solennel.

En avant, doucement. Et l'hélice frappe l'eau de ses antennes géantes. C'est maintenant au tour des timoniers à ouvrir les yeux, surtout les oreilles ; le moindre faux coup de barre pourrait nous *drosser* contre les blocs des jetées. Ils sont là deux matelots, enfermés dans une cage vitrée sous les regards du commandant, tenant à pleines mains les *manettes* de la roue du gouvernail.

Leur commande-t-on *babord*, ou *tribord ?* ils tournent rapidement cette roue directrice, qui imprime au navire ses mouvements giratoires. Veut-on marcher droit, dans une direction rectiligne, comme le désire en ce moment le capitaine ? il leur crie : barre *droite*, et aussitôt, lâchant les manettes, la roue tourne brusquement, d'elle même, et le gouvernail reprend sa position rectiligne.

Dès qu'on se met en marche une légère trépidation se produit ; on entend les coups de piston dans les cylindres de la machine

dont les balanciers vont, viennent, avec la régularité d'une horloge et impriment aux bielles une course cadencée, qui a pour effet mécanique de transformer le mouvement rectiligne alternatif des tiges de pistons en mouvement circulaire continu transmis à l'arbre de l'hélice.

Qu'est-ce que l'hélice pour le vulgaire ? Une vis dont les immenses filets tournent dans l'eau qui lui sert d'écrou.

Quand la machine fait tourner l'hélice au milieu de la mer, avec une grande rapidité, l'eau environnante se trouve mise en mouvement avec la même vitesse, et, par suite de la réaction qu'elle exerce sur les faces inclinées de l'hélice, elle imprime au navire un mouvement de propulsion qui est d'autant plus rapide que l'appareil tourne plus vite.

Voilà donc notre *Malvina* en marche ; elle s'avance d'abord très lentement, comme avec circonspection, vers le milieu du port, à travers les autres steamers et voiliers amarrés sur les quais. Elle se dirige vers la passe, suivie du canot pilote, traîné à la remorque. On dépasse le feu vert de la jetée Sainte-Thérèse, en continuant à longer la grande jetée du large, au bout de laquelle le feu rouge émerge du musoir établi sur les blocs artificiels.

La voix du commandant se fait de nouveau entendre : *Barre, babord, — babord toute.*

Les timoniers tournent la roue à fond du côté gauche, et la *Malvina* évolue à la sortie du port, en décrivant une demi-circonférence autour du musoir de la grande jetée ; lorsqu'elle découvre le petit phare à feu fixe de Mers-el-Kébir, elle prend la direction N.-O. quart N. pour faire route sur le cap Falcon.

A hauteur du fort Lamoune, situé à l'enracinement de la jetée du large, on stoppe pour permettre au pilote de regagner son embarcation, par les tire-veilles jetés le long du bordage ; le canot largue la *bosse* qui le retient au navire, et on se met définitivement en route au commandement de *En avant, en route* lancé par le porte-voix de la machine.

Panorama du Port d'Oran (vu de nuit)

L'appareillage, que nous avons suivi très attentivement, nous a empêchés de tourner nos regards vers la ville d'Oran et d'admirer le panorama nocturne qui se développe sous les yeux du spectateur.

Dans l'intérieur du port, chaque navire au mouillage a son feu veille à l'avant. Il y en a en ce moment une grande quantité chargeant les céréales de la dernière récolte ;

Les quais sont encombrés de milliers de sacs disposés en meules pyramidales affectant les formes géométriques les plus capricieuses. — Ils sont éclairés par des lignes de reverbères courant en tous sens et projetant dans les eaux tranquilles du port autant de colonnes de lumière d'un merveilleux effet.

Sur les flancs escarpés de la Calère, un feu rouge, qui s'aligne avec le fanal de la grande jetée, indique aux navires qui entrent de nuit la direction à suivre pour prendre la passe et pénétrer sûrement dans le port.

Puis, la ligne oblique des becs de gaz de la rampe Charles-Quint, aboutissant d'un côté aux talus verdoyants de la promenade de Létang et de l'autre à la place de la République, où, de part et d'autre, s'alignent de nouvelles rangées horizontales de réverbères, formant autant de points lumineux dans les ténébres de la nuit.

Un peu plus haut sur la place Bastrana entre le feuillage d'un platane ou la ramure d'un palmier-dattier, on distingue le cadran lumineux de l'horloge du Théâtre marquant l'heure de notre départ.

Enfin vers le haut de la ville, les points rougeâtres de tous ces feux de nuit deviennent plus serrés, plus confus, moins intenses, disséminés qu'ils sont dans les méandres des rues populeuses de la haute ville.

Sur la gauche, au milieu d'un massif de sombre et épaisse verdure, d'une végétation luxuriante d'arbres de haute futaie ou de plantes à peine arborescentes, que l'œil a de la peine à distinguer, s'élèvent deux grosses colonnes blanches, épaisses, massives, qui se détachent très visiblement du massif confus

de cet admirable fouillis : ce sont les donjons blancs du Château-neuf, du haut desquels la sentinelle au guet semble vous dire : — dormez en paix, je veille sur vous. —

Enfin, au dessus de l'escarpement des carrières et du fort Lamoune, qui limitent le port à l'ouest, on aperçoit faiblement les lignes blanchâtres des bastions du fort Saint-Grégoire ; mais plus haut, rien, la haute montagne qui porte sur son sommet les murailles grises de Santa-Cruz est complètement invisible, perdue qu'elle est dans les brumes opaques de la nuit.

II

La côte. — Le naufrage du Borystène. — Les Phares

Cependant, la *Malvina*, qui file à toute vitesse, laisse loin derrière elle, la ville et le port d'Oran, que l'on n'aperçoit plus au bout de son sillage phosphorescent que sous la forme confuse et vaguement scintillante des nébuleuses ou des amas stellaires suspendus entre le ciel et la mer.

On a doublé Mers-el-Kébir ; une grande portion de l'horizon, au nord-ouest, est éclairée par les gerbes brillantes, par ces faisceaux de lumière blanche et vive du phare du cap Falcon, sur lequel on semble se diriger.

Il est fâcheux que la nuit empêche de distinguer les détails de cette coquette et majestueuse construction, élevée en 1867 peu de temps après le mémorable naufrage du *Borystène*. Son appareil est tournant ; huit gerbes de feu qui font le tour de l'horizon, en pivotant sur leur axe, passent sur la tête du spectateur à intervalles égaux de 30 en 30 secondes. Les glaces lenticulaires du système catadioptrique de 1er ordre, ainsi que le mouvement tournant semblable à une grande horloge, sortent des ateliers de Barbier et Fenestre. Le plan focal des lentilles est à 106^{m}60 de hauteur, ce qui rend le phare visible par les temps clairs à 25 milles au large (46^{k}300^{m}).

L'appareil est porté par une tour octogonale en pierre de taille blanche de 30 mètres de hauteur, entourée à sa base de bâtiments crénelés disposés en un fortin pentagonal, dont les murs en escarpe sont défendus, à chacun des angles saillants, par une tourelle encorbelée sur cul-de-lampe. Tout cela est du plus gracieux effet, et cette construction, très soignée, fait le plus grand honneur à l'Ingénieur en Chef Robin, auteur du projet.

L'auteur de ce récit a passé d'agréables journées et de plus agréables soirées encore dans la lanterne, sur la galerie

supérieure et dans la chambre de veille, alors qu'au début de sa carrière il était attaché à la construction de ce phare.

Maintenant que la route pittoresque de la corniche taillée dans le roc le long de la mer, entre Mers-el-Kébir et Aïn-el-Turk, dispense de faire, comme autrefois, la pénible ascension du col de Kradidja, je signale aux Oranais, aux touristes et aux admirateurs de la nature, la visite au Phare du cap Falcon comme une charmante promenade et une délicieuse excursion remplie d'attraits.

A moins de cinq milles à l'ouest du cap Falcon et sur le même parallèle (35°, 46', 30" de lat. N) on rencontre l'île Plane, à laquelle les Romains avaient donné le nom de *stœcadis insulœ*. C'est un rocher plat, élevé seulement de 5 à 6 mètres au-dessus du niveau de la mer et entouré de récifs et de bancs de corail. Il a 250 mètres de longueur E.-O. et 150 de largeur N.-S.

Une ligne blanche, phosphorescente produite par les brisants et tranchant sur le vert sombre de la mer, nous indique la position de l'île, par notre hanche de babord, à trois ou quatre encablures de distance.

Le passage de la *Malvina* près de ce lugubre rocher évoque en moi un de ces souvenirs inoubliables, un de ces épisodes poignants qui font époque dans la vie et s'incrustent vivement dans la mémoire : c'est le *naufrage du Borystène*..............

Le vendredi 13 décembre 1865, ce vapeur appartenant au service postal de la Compagnie des Messageries Maritimes effectuait le courrier entre Marseille et Oran.

Parti le mercredi à cinq heures du soir, il était attendu à Oran dans la matinée du samedi. Mais cette matinée se passa sans voir apparaître le courrier de France, et, comme le vent d'est, qui soufflait en violentes raffales, ne pouvait qu'être favorable à sa marche, on était très inquiet de son retard, lorsque vers quatre heures du soir une triste nouvelle se répandit comme une traînée de poudre : *Le Borystène était perdu !* Un soldat passager et le second mécanicien, ayant réussi, au péril de leur vie, à traverser à la nage le bras de mer de 6000 mètres qui sépare le réci de l'île Plane de la côte, venaient d'aviser les Autorités de ce sinistre évènement.

Voici le récit sommaire de ce naufrage, à l'épilogue duquel j'eus le peu enviable honneur de prendre part :

Le *Borystène*, parti de Marseille le mercredi, par une mer houleuse et une forte brise *d'est*, filait presque vent arrière dans des conditions qui n'avaient rien d'anormal. Il toucha à Valence (Espagne) le vendredi matin et quitta ce port à dix heures, en se dirigeant sur Mers-el-Kébir, après avoir doublé le cap San Antonio.

Dans l'après-midi, le vent se changea en raffale, et un grain des plus violents assaillit le navire en poupe, c'est-à-dire vent arrière en plein. Sa marche s'accéléra extraordinairement, puisque d'après l'estime on filait 18 nœuds (1), vitesse alors des plus fortes pour les anciens vapeurs.

De Valence à Oran, ou à l'île Plane, qui est sensiblement à la même distance (voir la carte), on compte 255 à 256 milles. Le trajet de ce port au lieu du naufrage s'étant effectué en treize heures, il en résulte que le paquebot filait près de 19 nœuds ou milles à l'heure.

C'était une marche exceptionnelle, presque invraisemblable pour l'époque. On aurait dû en tenir compte et calculer qu'avec une telle vitesse, au lieu d'arriver le lendemain à destination, on devait atteindre le port d'Oran vers onze heures du soir.

Cependant, le *Borystène* courait, courait toujours, sans diminuer de vitesse. C'était un des meilleurs navires de la Compagnie, solide et tenant bien la mer ; sa rapidité même lui assurait une grande stabilité en passant au travers des lames qu'il ne faisait qu'écrêter. Très haut de bord c'est à peine si quelques embruns arrivaient sur le pont. En un mot, malgré le gros temps, le bateau ne fatiguait pas, et peu de passagers étaient malades à bord.

Après le coucher du soleil, aucune côte n'étant encore en vue, la prudence la plus élémentaire exigeait que l'on ralentit sa marche insensée et que l'on s'assurât par tous les moyens possibles que le navire ne chassait pas en dérive.

Il n'en fut rien ! Malgré la brume intense qui l'environnait, se croyant encore très au large d'Oran, il continuait à filer

(1) Le nœud, ou mille marin, équivaut à un soixantième c'est-à-dire, à une minute de degré. Sa longueur est de 1852 mètres.

comme un éclair. Vers sept heures, le vent de *nordet* tourne en plein *est* et drosse le vapeur à la dérive vers l'ouest, tout-à-fait en dehors de sa route. A huit heures, le commandant quitte son quart et passe la consigne à son second, qui est très sérieusement inquiet de la marche exagérée et inquiétante du navire, bien que la côte ne soit pas en vue. Ce dernier demande à ralentir de moitié la vitesse de la marche. Le commandant lui répond en lui tournant les talons : « Vous aurez bien le temps de ralentir quand vous aurez aperçu le phare de Mers-el-Kebir. »

A cette époque, la côte algérienne était loin d'être éclairée comme elle l'est actuellement : Les phares du cap Ivi, du cap Falcon, des Habibas, de Rachgoun n'existaient pas encore ; et le petit feu fixe de Mers-el-Kebir, masqué, du reste, par le mont Santon, n'était pas de nature à être aperçu à plus de 7 à 8 milles, son plan focal n'étant élevé que de 37 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est pour cela que le *Borystène*, passant trop au large et trop à l'ouest de ce phare, put doubler le cap Falcon sans apercevoir son feu et surtout sans se douter du danger au devant duquel il courait avec tant d'assurance.

Vers onze heures moins un quart, presque tous les passagers étaient couchés ; seul, un groupe de soldats de diverses armes, rejoignant leur corps en Algérie, attendait, en chantant sur le gaillard d'avant, l'heure de l'arrivée au port. Plusieurs d'entre eux étaient même à cheval, les jambes pendantes en dehors, sur l'emplature du beaupré et prenaient plaisir à se laisser bercer par le tangage.

Tout à coup, ils aperçoivent devant eux une longue ligne blanche d'écumes et d'embruns ; ils entendent distinctement ce choc significatif des vagues contre les rochers. Ils avertissent les hommes de veille aux bossoirs, qui courent eux-mêmes prévenir l'officier de quart en criant : « *Terre! terre! à l'avant...* »

Le second, qui arpentait la passerelle la tête enserrée dans le collet de son manteau, affolé par ce brusque avertissement, perdant la tête, ne songe pas à faire donner, sur bâbord ou tribord, ce bienheureux coup de barre qui aurait pu sauver le navire de cette fatale destruction. Il ne songe qu'à grimper comme un écureuil par les haubans, dans le but évident de se rendre compte de la situation, de s'assurer qu'il n'est pas le jouet

d'une hallucination !... Mais, à peine a-t-il atteint la vergue de misaine, qu'un choc formidable, inouï, épouvantable se produit, ébranlant le navire jusque dans ses fondements et l'envoyant, lui, rouler sur le pont, où il expire quelques instants après, la tête broyée et la colonne vertébrale complètement brisée.

Les soldats qui étaient à l'avant roulent pêle-mêle au pied du gaillard, les deux hommes de barre sont renversés et meurtris, et aussitôt une clameur indescriptible s'élève de l'intérieur du bâtiment. En bas, dans la machine, les fourneaux sont éteints, les chauffeurs horriblement brûlés, les mécaniciens renversés sur les cailleboutis ; les soupapes démolies laissent filer des jets de vapeur rendant inhabitable la chambre des machines. Les pistons s'arrêtent, le mouvement ne fonctionne plus, bien que, par un phénomène inexplicable, l'hélice continue à tourner !...

Le commandant arrive un des premiers sur le pont ; il s'élance sur la passerelle, courant comme un fou, et, d'une voix que l'émotion rend à peine intelligible, il commande à tue-tête : « *Machine arrière ! machine arrière !* »

On a de la peine à remettre le mécanisme en mouvement ; on charge les soupapes. Cependant, comme les chaudières ont conservé toute leur pression, la vapeur est renversée, et la machine repart violemment en arrière.

Mais il est trop tard ; c'en est fait maintenant de ce beau navire, dont toute l'étrave enfoncée comme un coin est trop fortement encastrée, haut en bas, entre deux immenses roches de la pointe ouest de l'île qui l'enserrent comme les mors d'un gigantesque étau.

Le *Borystène*, très solidement construit, aurait pu tenir bon dans cette position, au moins pendant quelques heures, le temps de sauver tout le monde : il était rivé au roc, mais, hélas ! il faut le dire, ce malencontreux commandement de *Machine en arrière* ne réussit pas à le dégager de ces tenailles, pénétrées jusque dans ses œuvres vives ; au contraire, cette regrettable manœuvre eut pour effet de disloquer le bâtiment dans un craquement sinistre et de le couper en deux au droit des chambres de chauffe.

Machine en arrière — c'est bien là le cri du cœur, ou involontaire, souvent inconscient, du capitaine affolé qui veut éviter un

récif ou conjurer un danger qui se dresse devant lui. Dans ce cas particulier au *Borystène*, la marche en arrière à toute volée produisit cet arrachement de toute la partie arrière du steamer, violemment séparée de l'avant resté adhérent aux roches. Cette partie arrière glissa sur l'eau pendant quelques secondes, et, finalement, elle s'abîma dans les flots, coulant à pic sur son étambot par 14 mètres de fond !...

Ma plume renonce à décrire les scènes déchirantes de terreur, les cris de désolation, les actes d'héroïsme et de folie, les épisodes terrifiants qui se produisirent à bord dans les premiers instants de cette confuse panique. Nulle puissance humaine, nulle voix autorisée n'était capable d'empêcher le tumulte, d'apaiser l'affolement qui s'était emparé de tous ces êtres brusquement arrachés à leur paisible sommeil, de mettre un peu d'ordre à l'incohérente mêlée qui s'ensuivit : Le père, la mère, l'épouse, le mari se cherchaient et s'appelaient, s'entrelaçaient et se roulaient dans ces poses désespérées, expirantes, infernales qu'un Virgile ou un Dante pourraient seuls tenter de décrire !...

Cependant, les officiers du bord parviennent à rassembler l'équipage : on coupe les garants et les sangles de sûreté pour dégager les embarcations et les mettre à la mer. C'est heureux, car, après la rupture du navire, cela permet de rechercher ceux qui se sont inconsciemment jetés à l'eau et de les repêcher pendant qu'ils surnagent à grand'peine autour de l'épave.

Le commandant exhorte vainement les passagers, arrivés la plupart en chemise ou en caleçon sur le pont, à passer dans la partie avant, où l'on est en sûreté. Beaucoup d'entre eux, presque tous les passagers de 1re classe, croient avoir le temps de redescendre pour chercher leur femme, leur enfant, pour emporter, s'il en est temps encore, certains objets de valeur.

Et c'est en ce moment funeste que l'arrière arraché de l'avant plonge brusquement dans la mer et entraîne dans les flots les imprudents qui ne sont pas restés sur le pont et les femmes qu'une vaine et puérile pudeur a empêchées de monter en chemise, par souci de leur sommaire vêtement.

Dix minutes s'étaient à peine écoulées entre le moment où l'avant s'était planté dans les récifs de l'île Plane et celui où l'arrière s'engloutissait dans l'abîme.

Pendant près d'une heure, malgré la houle furieuse qui ballottait ces frêles esquifs, l'équipage recueillit dans les embarcations un grand nombre de naufragés tombés à l'eau. Ce n'est que vers minuit qu'on parvient à rassembler sur la dernière épave tous ceux qui avaient échappé à la mort. Le commandant songe alors à faire évacuer ce qui lui reste de son navire, dans la crainte de nouveaux malheurs. Les rochers au milieu desquels est encastrée l'étrave du *Borystène* forment une ceinture de récifs ou brisants, à fleur d'eau, distants de l'île d'environ quarante mètres. Il s'agit maintenant d'opérer le sauvetage final et de mettre tout ce monde en sûreté sur ce qu'ils croient encore être la terre ferme.

Deux matelots s'attachent un *cartahu* en écharpe autour du corps ; ils se jettent courageusement à la mer et tentent de gagner l'île pour y fixer un câble et établir un *va-et-vient*. Le premier, projeté sur les roches par la violence des vagues, ne reparaît plus et se noie ; le second, malgré de vains efforts, ne peut aborder la terre ; on le hisse à bord, brisé, évanoui. Il est fait appel aux hommes de bonne volonté : plus de dix zouaves, tirailleurs, légionnaires se disputent ce périlleux honneur. Un homme de la Légion Etrangère, excellent nageur, attrape le *cartahu* et se le passe en écharpe en travers du corps ; il descend par un tire-veille et se lance à la mer. Au lieu de chercher à aborder du même côté, il contourne par l'ouest, où les vagues ne frappent pas avec la même violence ; au moment où il tend les bras pour attraper le rocher, le jusant de la lame le ramène en arrière ; trois fois il revient à la charge, trois fois ses mains glissent sur la paroi gluante du rocher et n'accrochent que des paquets de mousse. Enfin, il sent une aspérité, il s'y accroche en désespéré, grimpe sur la plateforme qui est devant lui et se met en devoir d'agiter le *cartahu*. Un coup de sifflet convenu avertit les naufragés qu'il a atteint le but. Quel moment d'anxiété pendant ce cour trajet qui paraît long d'un siècle ; tous les yeux sont fixés vers ce rocher noir qui apparaît dans la brume. On attache vivement un gros câble au bout du *cartahu*, toujours tiré vers la terre ; on répond au coup de sifflet, et le câble se largue hors du bord puis s'arrête. Le légionnaire avait découvert sur l'île un rocher percé, c'est là qu'il fixe solidement l'extrémité du

câble amené par le filin. On raidit ce câble sauveur ; on y adapte le *va-et-vient* composé d'un morceau de haussière plié en forme de 8 ; la boucle supérieure est passée sur le câble et la boucle inférieure forme une chaise, une sorte de balançoire destinée à recevoir le naufragé qu'on tire à terre. Des cordages attachés à cet appareil lui font faire la navette entre l'épave et la terre, de là son nom de *va-et-vient*.

Dès que le câble est raidi, et sans attendre l'achèvement de ces préparatifs de sauvetage, un lieutenant du *Borystène* et sept à huit matelots se glissent dessus en se hâlant des pieds et des mains pour aller prêter main-forte au légionnaire. Puis, un à un, en commençant par les enfants et les femmes, on tire à terre par le va-et-vient tous les naufragés restés sur l'épave.

Le commandant, après s'être assuré de visu qu'il ne reste plus personne sur ce débris informe qui fut le *Borystène*, est enfin passé le dernier. Ici, une nouvelle et amère déception es réservée par un sort cruel à ce vieux marin trahi par la fortune et les éléments : Il croyait tous ses passagers et les gens de son équipage sur une terre ferme, en un point quelconque du golfe d'Oran. Erreur cruelle, il vient d'échapper à un danger imminent pour retomber dans un pire ! Au lieu des secours qu'il était en droit d'espérer, on lui montre une île déserte, un roc dénudé sans une issue, sans le moindre abri, entouré d'eau de tous côtés. On sonde l'horizon, mais la brume n'est pas encore dissipée, et la grande terre reste invisible ! Où est-on ?... Nul ne le sait ! nul ne s'en doute !

Que faire sur ce roc qui présente encore moins de ressources que l'épave que l'on vient de quitter ? On se compte : 174 naufragés sont sauvés ; on était 254 au départ de Marseille, il y a donc 70 à 80 personnes considérées comme perdues.

Le jour commence à poindre lorsque cette opération est terminée. Il fait un froid des plus vifs ; l'air est saturé d'humidité ; des embruns glacés que le vent arrache à la crête des vagues viennent déferler sur tous ces pauvres gens mouillés et transis jusqu'à la moelle des os.

Les femmes, les enfants surtout, ont à endurer les plus cruelles souffrances pendant cette première nuit du naufrage. Sans vêtements, sans chaussures, perdus sur cet îlot aride, lieu désolé

dont le sol est formé d'aspérités tranchantes taillées par le frottement continu de la mer, sans bois pour sécher les quelques vêtements qu'on se dispute, pour réchauffer les membres engourdis et grelottants ; sans eau douce pour étancher la soif qu'accroît encore la saturation de l'air salin qui les enveloppe. Tous ces malheureux font pitié à voir!.....

Les soldats se dépouillent généreusement de leur capote grise pour en vêtir des femmes qui n'ont même pas de jupon. Les hommes ont leur pantalon et leur chemise en lambeaux. Quelques matelots se risquent alors à revenir sur l'épave et en rapportent quelques effets laissés au poste. On se les partage, mais il n'y a pas assez de vestes ou de cabans pour tout le monde. Des vivres ? point... et la faim commence à se faire sentir.

Un garçon de cambuse fait remarquer qu'on pourrait encore trouver quelques biscuits de mer dans les coffres de l'office de l'équipage que les eaux n'ont pas atteints. On revient à bord, et on rapporte quatre ou cinq couffins de biscuits de réserve, qui suffisent à peine à distribuer une demi-ration par personne. Le manque d'eau est la plus dure des privations.

Vers huit heures, le ciel se découvre peu à peu ; le soleil cherche à percer les nuages qui lui ferment les portes de l'Occident, et ses irradiations dissipent la brume.

Tous les regards se tournent vers le sud-est où, à quatre ou cinq milles, se détache progressivement le mamelon le plus élevé du cap Falcon. Puis, la plage des Andalouses se dessine vaguement à quatre milles au sud, couronnée dans le lointain par la crête grise et rectiligne du Djebel Murjadjo. La position est reconnue, grâce à ces relèvements familiers aux marins, et on apprend seulement alors qu'on occupe l'*île Plane*.

Les bons nageurs sont sollicités de se dévouer pour tenter de gagner la côte, afin de requérir des secours. Deux courageux jeunes gens, le second mécanicien et le soldat de la Légion qui avait porté le câble sur l'île s'élancent à la mer. Après cinq heures de nage, au prix de fatigues surhumaines, se soutenant réciproquement à fleur d'eau, ils parviennent à aborder et prennent pied à l'extrémité est de la plage des Andalouses, confinant au cap Falcon. Ils arrivent à deux heures du soir, harassés, meurtris, à Aïn-el-Turck, où on leur fait prendre un

peu de nourriture et quelques vêtements ; le Maire de ce village attèle une carriole et les conduit à Mers-el-Kebir, à la station des voitures de place. Un de ces véhicules les mène à Oran d'une traite.

A quatre heures et demie, le samedi, les autorités étaient prévenues, et, comme nous l'avons annoncé plus haut, la nouvelle se répandait en ville avec la rapidité de la foudre.

Ce fut une grande consternation dans tout Oran, et on avisa immédiatement aux moyens de porter secours. Au vieux port, seul ouvrage existant alors, quelques balancelles, cinq à six bricks ou goëlettes étaient à l'ancre. La grosse houle de N.-E. entrait en grand dans la darse, où ces petits bâtiments, qui avaient tous doublé leurs amarres, n'étaient nullement en sûreté.

Le regretté M. Avio, directeur du Port, le père Avio, comme on l'appelait familièrement, rassembla tout ce qu'il put trouver de capitaines marins sur le quai Sainte-Marie. Tous furent d'avis qu'il était imprudent de sortir du port, parce que l'on courait à une perte certaine en tentant de gagner le large.

Tout à coup, un grand gaillard de six pieds, à la chevelure noire bouclée, au visage mâle et énergique, aux yeux brillants et vifs, qui portait, suspendus à ses oreilles, des petits anneaux d'or à la manière des Napolitains, fend la foule et arrive au milieu du groupe.

« C'est Colâo, c'est Colâo, s'écrie-t-on de toutes parts. » C'était, en effet, le capitaine marin Constantini, dit Colâo, que tout Oran connaissait. Il s'adresse à ceux qui l'entourent : « Qui est-ce qui prétend qu'on ne peut pas sortir du port ? Moi j'embarque et, si personne ne veut me suivre, je partirai plutôt seul s'il le faut. »

Hardi marin, rusé contrebandier, excellent pilote, homme d'une trempe extraordinairement énergique, c'était bien là l'intrépide sauveteur qu'exigeait la situation.

Sans attendre de réponse, il saute dans sa petite balancelle, le *Scorpion*, et prépare ses agrès pour une lutte opiniâtre avec la mer, se disant en lui-même : « Toute la difficulté est de sortir du port ; une fois dehors, j'ai vent arrière, je file et, dans deux heures, j'arrive à l'*île Plane*. » Quatre braves matelots comme lui se disputent l'honneur de le suivre et prennent place à bord

de la balancelle. L'histoire a conservé leurs noms ; un d'entre eux réside encore à Arzew.

La manutention militaire du quai Sainte-Marie et le service des subsistances embarquent immédiatement deux ou trois cents rations de pain de munition, des roues de fromage de gruyère, du sucre, du café, de l'eau-de-vie et quelques ballots de couvertures. Le boulanger Sicart, de la rue d'Orléans, offre gratuitement une fournée de pain blanc qu'il sort du four, et, en moins d'une demi-heure, le *Scorpion*, avec ces vivres de secours et deux tonneaux d'eau douce, largue son amarre, hisse son foc et sa voile latine et prend son élan pour sortir du chenal.

Vains efforts, la houle de fond est épouvantable sous ce vent impétueux qui rend la passe infranchissable.

Les vagues monstrueuses, véritables paquets de mer, couvrent entièrement la jetée du vieux port (aujourd'hui le quai des transatlantiques). Sur la nouvelle jetée du large en construction, les blocs artificiels de quinze mètres cubes, pesant 30 tonnes, sont bousculés les uns sur les autres comme des muscades.

La mer est démontée, mais sa fureur monstrueuse a à compter avec une rude tête de marin, aussi dure, aussi opiniâtre que ses vagues sont impétueuses et traîtresses. Colão amène sa grand'voile pour diminuer la prise de sa toile au vent ; il ne garde que son foc et se fait attacher à la barre du gouvernail. Les quatre matelots, fortes têtes et *Valencianos* comme lui, prennent chacun un aviron, s'arc-boutent sur les bancs, et le *Scorpion*, qui n'est qu'à demi ponté, s'élance de nouveau au devant de ces énormes paquets de mer qui déferlent devant eux à l'entrée du bassin, que rien ne protège. Ils sont électrisés par leur intrépide patron, debout, tête-nue, qui leur crie dans cette si douce langue du Cid, si remplie de poésie : « *Adelante, amigos mios, a la gracia de Dios.* » (1).

Vingt fois ce petit bâteau, qui jauge à peine dix tonnes, manque de chavirer ; il est affreusement roulé par les lames colossales qui enroulent leur crête en volutes rebondissantes. La foule qui encombre les quais pousse de formidables acclamations où la crainte se mêle à la joie : Tantôt on aperçoit la petite balancelle

(1) En avant, mes amis, à la grâce de Dieu.

soulevée sur la crête des vagues, tantôt elle disparaît dans les profondeurs de leurs creux comme perdue dans ces affreux sillons, sous les coups répétés de cette mer en furie.

Une clameur sourde s'élève du sein de cette foule oppressée et anxieuse lorsque la barque, virant debout à la lame, la traverse perpendiculairement de part en part et ne reparaît plus au delà. Une minute d'inexprimable angoisse s'écoule trop lentement. Un silence de mort succède aux cris, et chacun retient son haleine étouffée, d'autres lèvent les bras au ciel dans un mouvement de frayeur atroce... mais bientôt, à vingt brasses du bout de la jetée, au milieu d'une écume roussâtre, une tache noire reparaît, puis la barque entière avec ceux qui la montent, couverts d'eau, ruisselants, trempés jusqu'aux os.

Ils ont franchi ce nouveau Rubicon, en passant au travers d'une lame furieuse, gigantesque, qui paraissait vouloir la barrer.

On reborde la voile, et le *Scorpion*, incliné jusqu'à chavirer, part comme une flèche, en suivant les capricieuses ondulations de la mer, dans la direction du cap Falcon, au crépuscule de la nuit.

Laissons maintenant ces intrépides marins, vainqueurs de la fureur des flots, et voyons ce qui se passe en ville.

J'étais, à cette époque, chef d'atelier, c'est-à-dire aspirant conducteur au Service des Ponts et Chaussées. J'étais momentanément occupé comme dessinateur sous les ordres du conducteur Maurel, dans les bureaux de M. Aucour, ingénieur en chef, lesquels se trouvaient au haut de la rue Bassano, au-dessus du Trésor. (Maison où est actuellement installé le Musée.)

Notre grand chef, ainsi que nous le désignions, M. Aucour, commandeur de la Légion d'Honneur, pâle, défait, les traits bouleversés, vénérable vieillard à la barbe et aux cheveux entièrement blancs, entre comme un ouragan dans notre bureau.

— « Maurel, dit-il, au chef de bureau, allez rapidement au port, assurez l'embarquement des vivres de secours et du matériel que j'y ai fait réunir ; vous irez, après le départ de la balancelle, en rendre compte au Général de Division et au Préfet.

« Et vous, dit-il, en se retournant vers moi, partez sur l'heure vers le lieu du naufrage. Six plongeurs armés de leurs appareils et scaphandres vous attendent à la Douane. Trois fourgons du

Train sont chargés de matériel : bigues, agrès, etc. Deux compagnies de Zouaves, envoyées par le service d'ordre, sont prêtes à partir ; allez et conformez-vous pour le sauvetage aux instructions écrites que voici. »

En même temps, il me tendait un papier cacheté. Je le pris et je partis sans avoir le temps d'envoyer prévenir ma famille.

Sur la place Kléber, les Zouaves attendaient l'arme au pied. On se mit en route ; la première compagnie en avant, sans sacs, la deuxième venait ensuite escortant les fourgons ; une brigade de gendarmerie à cheval précédait la colonne.

Comment franchîmes-nous cette route d'Oran aux Andalouses ?... Un kilomètre au pas gymnastique, un kilomètre au pas accéléré. Le commandant du bataillon de Zouaves auquel appartenaient les deux compagnies était avec nous, stimulant ses hommes dans cette marche forcée. En deux heures et demie, les 27 kilomètres qui séparent Oran de la ferme des Andalouses étaient franchis. On bivouaqua sur la plage entre la ferme et un poste de douane qui se trouve à proximité. Un cordon de sentinelles eut pour consigne d'empêcher le pillage des épaves qui venaient s'échouer sur la plage.

Les fourgons arrivèrent vers onze heures du soir. Il y avait juste vingt-quatre heures que le naufrage avait eu lieu, et les infortunés survivants jetés sur ce rocher aride, balayé par la mer, sans abri, sans vivres et sans vêtements, souffraient cruellement de la faim et du froid.

La mer était toujours furieuse, aucune communication n'était possible entre la terre et l'île, nous étions impuissants à porter secours aux naufragés. Une nouvelle bien plus fâcheuse encore nous fut apportée vers minuit par un cavalier des Douanes : Le brave Constantini, avec son *Scorpion* désemparé, était en détresse dans le port de Mers-el-Kebir, ne pouvant pousser plus loin par suite d'avaries. Ses voiles avaient été arrachées et mises en lambeaux par l'impétuosité de la raffale, et un gros paquet de mer lui avait enlevé son gouvernail.

Mais le baromètre montait beaucoup, la mer calmait à vue d'œil, et il espérait, après avoir réparé ses avaries, pouvoir repartir à la pointe du jour et atteindre l'île dès que cette opération serait possible.

Durant le reste de la nuit, personne ne dormit dans notre bivouac improvisé de la plage des Andalouses. Les sentinelles ramenèrent trois cadavres de naufragés : une femme et deux hommes dont les corps avaient été charriés par la mer. C'était sinistre, épouvantable !...

Cependant, la mer baissait visiblement, le vent se calmait et, à la pointe du jour, on aperçut le *Scorpion*, bien reconnaissable à sa coque blanche, qui louvoyait pour aborder l'*île Plane*. Tous les yeux étaient fixés sur ce petit bâtiment, qui portait fièrement en tête du mât le pavillon tricolore, comme si la Patrie elle-même venait au secours des naufragés. Il amène ses voiles, il accoste, le voilà arrivé !...

Pendant qu'on nous distribue du café chaud confectionné par les Zouaves, le général Deligny, le préfet Brosselard et l'ingénieur en chef Aucour arrivent pour diriger les premiers secours et rassurer par leur présence tous ces malheureux démoralisés par une si longue attente.

A sept heures du matin, le *Scorpion* nous amène un premier convoi de naufragés, parmi lesquels une dizaine de femmes n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise ou une capote de soldat. On les conduit autour d'un grand feu, et le médecin-major des Zouaves leur prodigue ses soins les plus empressés. La balancelle, après avoir mis à terre son précieux fardeau, nous embarque à notre tour, les autorités, les plongeurs et moi. On embarque également les cadavres des trois noyés qui doivent être amenés à Oran par mer, tandis que les survivants seront conduits par voie de terre sur les fourgons.

Après 40 minutes de traversée, nous abordons enfin l'*île Plane*... Quel spectacle, mes amis, quelle tristesse ! quelle désolation ! !... Les groupes, accroupis dans les creux du rocher, tremblent la fièvre, claquent des dents, à peine couverts, se lèvent et tendent vers nous leurs bras, implorant nos secours et notre pitié. On les enveloppe de couvertures ; le médecin leur fait boire un vin aromatique, cordial qu'il a préparé à l'avance, et on les embarque par bordées de trente à quarante pour les conduire à terre, où ils sont restaurés.

Du café bien chaud les attend ; les Zouaves de leur plage leur ont préparé une bonne soupe cuite aux feux de bivouac ; enfin,

on ramène peu à peu à la vie ces estomacs délabrés par une trop longue abstinence. Beaucoup de passagers, en effet, incommodés par le mal de mer, n'ont pris aucune nourriture pendant toute la durée de la traversée et n'ont encore rien pris depuis le naufrage.

A onze heures, le dimanche matin, tous les naufragés sont en sûreté sous les tentes du bivouac des Andalouses. Après les avoir bien réconfortés, le convoi se reforme et se remet en marche sous l'escorte d'un peloton de Zouaves. A trois heures de l'après-midi, il était rendu à Oran.

Quant à moi, resté sur l'*île Plane* avec mes plongeurs, quelques matelots et une dizaine de Zouaves, je me mis en devoir d'exécuter les instructions de M. Aucour.

On commença par explorer, à l'aide des scaphandres, tous les rochers du côté nord aux abords de l'île : Sept à huit cadavres de noyés furent découverts et ramenés sur l'île. On plongea ensuite sur la partie arrière du bâtiment sombré à pic, et on en retira quelques cadavres trouvés accrochés aux cordages et aux manœuvres du pont.

A une heure de l'après-midi, le *Scorpion* remettait à la voile et ramenait à Oran les corps de dix-neuf noyés, victimes de ce déplorable accident.

Non ! jamais je n'oublierai ces heures d'angoisse passées sur ce rocher à la recherche des épaves humaines ! Jamais je n'oublierai les sinistres émotions que j'ai éprouvées à la vue de ces corps verdis et gonflés par la mer, trouvés dans des postures désespérées et terrifiantes ; au spectacle navrant de tant d'infortunes irrémédiables ; à la vue de ces noyés aux yeux grands ouverts, aux mains crispées, au visage contracté par d'horribles rictus, dans l'attitude où la mort les avait frappés, qui étaient là, glacés, raidis, étalés sous mes yeux !...

Un bateau corailleur, réquisitionné par l'autorité maritime, remplaçait le *Scorpion* et assurait nos communications avec la terre. Les journaux de l'époque ont raconté, dans tous leurs détails, la panique épouvantable qui s'était emparée de ceux des habitants d'Oran qui attendaient par ce courrier un père, une mère, un fils, un frère, à la nouvelle de ce sinistre événement. Ils ont dépeint les scènes déchirantes de désespoir à l'arrivée des cadavres que chacun s'efforçait d'aller reconnaître dans la

barque. Ils ont fait connaître les actes de charité de la population, le dévouement des autorités, le zèle des citoyens à soulager tant d'infortunes. Ils ont décrit tous ces épisodes émouvants, ces défilés de cercueils dans les convois funèbres que toute la ville accompagnait.

Mais moi, spectateur involontaire de cettte terrible catastrophe, j'ai tout cela gravé là, dans la mémoire!... A vingt-quatre ans de distance, ces souvenirs lugubres n'ont pu s'effacer de mon esprit. Je les rappelle sommairement, car le cadre de ce récit, déjà trop long, ne me permet pas de les développer plus longuement.

Je me bornerai à ajouter ceci: Nous passâmes la nuit du dimanche au lundi à terre; le lendemain le bateau corailleur qui nous était affecté nous ramena à l'île pour reprendre nos travaux de sondages à la recherche des noyés. A notre arrivée nous trouvâmes l'aviso de l'État, le « *Météore* », courrier de la côte ouest, qui était ancré près de l'épave du *Borystène*.

Il devait nous recevoir à son bord pour nous éviter tous les soirs d'aller regagner la terre; il devait en quelque sorte nous servir de caserne, tout en aidant au sauvetage.

Dès six heures, tous les matins, quatre plongeurs revêtus de leur scaphandre descendaient dans la partie arrière, immergée, de l'épave et fouillaient l'intérieur du navire pour en retirer les cadavres qui y étaient renfermés. Le mardi, vers neuf heures, un des plongeurs dut être ramené hors de l'eau, évanoui et à demi mort de frayeur, tant était terrifiante l'impression ressentie à la vue des cabines renfermant encore les cadavres asphyxiés des noyés dans les poses les plus effrayantes, cramponnés aux portes, aux barreaux, au rebord des couchettes. D'autres, les bras enlacés dans le moment de suprême agonie, étaient étroitement liés par la mort, comme ils avaient dû l'être pendant la vie. D'autres, enfin, détail horrible, dont la tête, engagée hors des hublots par un effort inconscient et désespéré, dut être séparée du tronc pour pouvoir retirer au dehors ces restes inanimés.

Il fallait qu'ils fûssent vraiment dévoués, ces braves plongeurs, pour ne pas se rebuter à une telle besogne et disputer aux poissons ce qui restait de ces infortunés.

Nous travaillâmes ainsi pendant trois jours, mais, le jeudi matin, des odeurs âcres et nauséabondes qui se dégageaient de

tous ces corps en putréfaction lassèrent la patience et émoussèrent l'énergie que je tâchais de raviver chez ces nouveaux *travailleurs de la mer*. Il me fut impossible, ce jour-là, de faire descendre les plongeurs dans l'épave arrière.

Je tentai vainement de donner l'exemple du courage et de l'abnégation en revêtant moi-même un scaphandre de plongeur, mais peu habitué à la pratique de ce genre de travail, le cœur me manqua et je dus me faire remonter après m'être enfoncé dans l'eau et avoir touché pied sur les débris qui jonchaient, à quatorze mètres de profondeur, le pont du bâtiment couché au fond de la mer sur sa hanche de bâbord.

Ce qu'il y eut de plus grave en ces circonstances, c'est que dans l'après-midi du même jour une bande d'énormes squales, requins ou dauphins, je ne l'ai jamais su au juste, attirés par l'odeur de ces cadavres épars, vint élire domicile dans les flancs même du navire submergé. Force nous fut de cesser tout travail et de nous faire ramener à Oran. Le nombre de cadavres recueillis s'élève à cinquante deux, et on évalue à *soixante-quinze*, en y comprenant les disparus et les corps restant sous l'eau qu'on n'avait pas pu soustraire à la dent vorace des requins, le nombre total des victimes de ce triste naufrage.

J'ai revu trois ans après, en 1868, pendant la construction du phare du cap Falcon, ces lieux de larmes et de désolation. J'ai revu par une mer calme et transparente l'épave de ce qui fut autrefois le *Borystène*, couchée à jamais sur le sable et les bancs de coraux de l'île Plane. Une sombre tristesse s'empara de moi, à cette vue, et je détournai les yeux.

Depuis lors, les requins et les veaux-marins n'ont cessé de roder autour de l'île Plane, où ils se se sont établis à demeure.

Mais, nous voilà bien loin de la *Malvina*, qui vogue à toute vapeur entre l'île Plane, qu'elle laisse à gauche, et le groupe des îles des Habibas, qu'elle laisse au large sur sa droite en passant entre la terre et ce petit archipel.

Le groupe des îles Habibas est le *Crinis insulæ* des Anciens, îlots stériles quoique les plus considérables de la côte algérienne.

Deux îles principales et une série de rochers qui les entourent couvrent l'étendue de 2 milles (3,700 mètres) de longueur sur un mille et demi de largeur.

L'île principale a 1,200 mètres de long. Une petite crique de 60 mètres de diamètre, située à l'est, abrite les corailleurs et quelques barques de pêcheurs, dont les cabanes s'aperçoivent le jour, au fond d'un cirque. Une mare, qui recueille un peu au-dessus les eaux pluviales de l'hiver, alimente ce petit hameau de pêcheurs.

La hauteur du plus haut manchon, est de 105 mètres ; on y a élevé un phare à feu blanc, fixe, de 4e ordre, allumé depuis le 24 août 1879 : C'est une tour en maçonnerie placée au centre d'un bâtiment rectangulaire, dont le plan focal se trouve à 111m72 au-dessus du niveau de la mer. Ce phare est visible en mer à une distance de 9 milles (12,666 mètres), mais l'amiral Cloué, commandant l'escadre d'évolutions en septembre 1879, fit savoir que le feu des Habibas avait été aperçu, à bord du vaisseau amiral, à 24 milles et relevé distinctement à 18 milles.

La nuit est maintenant calme et sereine ; le ciel est pur et constellé de myriades d'étoiles qui brillent du plus vif éclat et forment, sur la tête du spectateur, une voûte argentée de l'effet le plus merveilleux.

Le commandant Valentin a quitté la passerelle, laissant le service de quart au lieutenant ; il vient nous rejoindre sur la dunette. Je lui avais été présenté dès mon arrivée à bord, et ce charmant homme, qui n'a cessé d'être aimable et prévenant pendant la traversée, me fait les honneurs du salon-arrière en m'offrant un rafraîchissement.

Nous voilà donc installés au salon des premières, brillamment éclairé ; nous prenons place de chaque côté de la table, ornée de vases de fleurs et de petits arbustes qui décorent en l'égayant ce coquet réduit.

Des dames sont assises au fond, devant le piano, et font courir leurs doigts agiles sur l'harmonieux clavier.

Nous causons ; le commissaire et le docteur viennent nous rejoindre. J'apprends à ces Messieurs, que trois de mes amis doivent prendre passage à bord le lendemain à Nemours, où ils se sont rendus par voie de terre. Nous devons faire ensemble

le voyage circulaire jusqu'à Tanger et retour. Les officiers marins sont enchantés d'avoir des compagnons de voyage pour toute la durée du trajet. Répondant à mes interrogations et cherchant à satisfaire ma curiosité de touriste, M. Valentin m'apprend à son tour, que la *Malvina*, qu'il est heureux de commander, est un navire de 1,250 tonneaux de jauge et que sa machine est de la force de 1,150 chevaux.

Sa vitesse, autrefois très renommée, est réduite maintenant à 10 nœuds à l'heure, car le navire est ancien et a grand besoin de passer au bassin de radoub. L'intérieur a de beaux restes et est très richement aménagé ; on le voit à ses magnifiques lambris en bois de thuya, encadrés dans des baguettes dorées et rehaussées à chaque porte par des panneaux clairs, à coins ronds en citronnier verni.

Pendant le jour l'éclat de la lumière extérieure, qui pénètre au salon par la drôme ou claire-voie en verre dépoli, est tempéré par de riants vitraux mobiles, finement coloriés, qu'on a ménagés sur le pourtour. La *Malvina* tient bien la mer ; elle possède une grande stabilité au mouvement des lames, ce qui n'est pas à dédaigner pour les voyageurs qu'incommode le mal de mer, ce revers de la médaille de la navigation.

Notre joli steamer est un navire de race ; il avait été primitivement construit et aménagé en yacht de plaisance, vers l'année 1860, et affecté spécialement au service de l'ex-impératrice Eugénie, lorsque, avec sa suite de courtisans et de dames d'honneur, elle voyageait sur les côtes de France, à Biarritz, ou dans les mers d'Europe.

Nous profitons encore de ses commodes et spacieux aménagements, de ce confortable précieux qui est une des conditions les plus essentielles d'un voyage en mer.

On appréhende parfois de s'embarquer à cause de la longueur des traversées, du changement d'habitudes, de la gêne relative qui règne à bord pour les navigateurs novices qui n'ont pas, comme on dit, le pied marin, car on n'y a pas toujours toutes ses aises, surtout pendant le gros temps. Mais aussi que de compensations pour le penseur, pour l'amant de la nature ! Moi, je ne trouve rien de plus poétique, de plus majestueux, de plus imposant, que ces courses entre ciel et eau, la nuit, par un temps et un horizon sans nuages.

« On parle toujours, dit Alexandre Dumas, de la longueur des traversées. Il est possible que sous les hautes latitudes, là où la terre a complètement disparu, là où l'on ne voit, aussi loin que le regard puisse s'étendre, autre chose que le ciel et l'eau ; il est possible que l'ennui vienne, avec le malaise son précurseur ou son compagnon, s'asseoir côte à côte du passager ; mais, en vérité, pour le penseur, c'est-à-dire pour l'homme qui essaie de plonger ses regards dans les abîmes de la mer, ou dans les profondeurs du ciel, ces deux emblèmes de l'infini, je ne sais pas de spectacle plus changeant, plus varié et souvent plus sublime, que cet horizon désert à l'extrémité duquel semblent se toucher : le *nuage*, cette vague du ciel, et la *vague*, ce nuage de la mer. » (1)

Nous étions tous remontés sur le passerelle, vaste plate-forme garnie de bancs, mieux aménagée à bord de la *Malvina* que sur les autres steamers ; nous étions en extase devant cette mer argentée et ce ciel diamenté, lorsque ces réflexions de notre imcomparable romancier me revinrent à la mémoire. Je serais resté encore longtemps, adossé sur la lisse, dans cette muette comtemplation de l'infini sidéral, si le capitaine Valentin ne m'eut arraché à cette rêverie, à ce ravissement de l'âme qui se trouve comme transportée hors du corps en présence d'une de ces merveilleuses splendeurs de la nature, en un pareil lieu, en un pareil moment !

Une main s'appesantit sur mon épaule : Voyez, me dit le commandant, à peine sortons-nous de l'orbe lumineuse du phare des Habibas, que déjà se présente à nos yeux cet autre flambeau tenu par le génie des hommes : le phare de Rachgoun.

De cette façon, les navires peuvent se diriger la nuit, en toute sécurité, le long de cette côte algérienne, si admirablement éclairée dans ses moindres recoins.

Ainsi parlait M. Valentin pendant que nous doublions ce nouveau phare de Rachgoun, que nous laissions à notre gauche du côté de terre. Ses éclats, alternativement rouges et blancs, nous apparaissaient après une courte éclipse de dix en dix secondes.

---

(1) ALEXANDRE DUMAS. — *Le Véloce*.

« C'est la France, nous apprend Michelet, qui prit, après ses grandes guerres navales, l'initiative de ce nouvel art de la lumière et de son application au salut de la vie humaine. Armée du rayon de Fresnel, elle se fit une ceinture de ces puissantes flammes qui entre-croisent leurs lueurs et les pénètrent une par l'autre. Les ténèbres disparurent de la face des mers.

« Qui peut dire combien d'hommes et de vaisseaux sauvent les phares? La lumière, vue dans ces nuits horribles de confusion, où les plus vaillants se troublent, non seulement montre la route, mais elle soutient le courage et empêche l'esprit de s'égarer. C'est un grand appui moral de se dire, dans le danger suprême: « Persiste! Encore un effort!... Si le vent, la mer, sont contre toi, tu n'es pas seul; l'humanité est là qui veille pour toi... »

En effet, si les phares du cap Falcon et des Habibas avaient été allumés quelques années plutôt, le *Borystène* et tant d'autres navires ne se seraient pas perdus corps et biens.

C'est sur ces réminiscences de Michelet et ces réflexions sur le naufrage du *Borystène* que nous nous séparâmes. Le Commissaire et le Docteur gagnèrent leurs petites cabines situées sous la coursive de babord. Le Commandant alla prendre quelques heures de repos dans la chambre de veille, aménagée sur la passerelle même, derrière la cage vitrée des timoniers. Il affectionnait ce petit réduit garni de ses instruments nautiques et de ses cartes marines déployées, et préférait le lit de camp dressé sur un divan à la somptueuse chambre qui lui était affectée sous le petit rouf de l'arrière qui couvre l'entrée des premières.

Moi je m'en fus rejoindre ma cabine située dans un des angles du salon des deuxièmes. Bonne et confortable chambre à quatre lits, située sur tribord, que j'avais retenue pour mes futurs compagnons de route et pour moi, seul, pour cette nuit seulement. Je m'étendis voluptueusement sur la couchette supérieure avec le hublot grand ouvert. Je tirai sur moi les deux rideaux de damas vert, courant sur des tringles de cuivre, et je m'endormis profondément.

J. CANAL.

(A suivre).

NOTICE

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES A DOUGGA (Tunisie)

Par MM. le Docteur CARTON et le Lieutenant Ch. DENIS

TEMPLE DE SATURNE

I

Situation

Cet édifice est situé à l'extrémité est d'une falaise escarpée de plus de 100 mètres de hauteur qui limite le plateau où s'élevait la ville de Dougga. Placé sur un des contreforts et tourné vers l'est, il était dominé, d'un côté, par des constructions ayant sans doute fait partie de l'acropole. On avait même dû entailler le rocher pour y loger un des angles du monument. De l'autre côté, ses soubassements, s'élevant au-dessus du rocher sur lequel ils sont posés, dominent au loin la large vallée de l'Oued Khalled ; plus près est une nécropole où s'élevaient de beaux mausolées.

Cette situation était, on le voit, admirablement choisie, et le temple avait sur son rocher un aspect imposant, qu'égalait seulement la vue splendide dont on jouissait de sa terrasse.

II

Description

Cet édifice mesurait 51^{m}81 de longueur et 28^{m}61 de largeur. Il se composait de trois parties :

1° Une partie antérieure comprenant une terrasse ou *suggestus*, et le *pronaos ;*

2° Une partie moyenne, de beaucoup la plus vaste, et comprenant une *area,* ou cour entourée de colonnes, derrière lesquelles était une galerie voûtée ;

3° Une partie postérieure, dont le portique donnait accès à trois *cellas.*

1° Partie antérieure : A. *Suggestus.* — Il se composait de trois murs en blocage, épais de 1 mètre. D'une largeur de 8 mètres, il faisait une saillie de 5 à 6 mètres en avant du portique. Comme il n'y a pas d'ouverture sur l'espace enfermé par ces murs, on doit admettre qu'ils servaient seulement à supporter le sol d'une terrasse. Qu'est-ce qui constituait ce sol ? Intérieurement et extérieurement les murs sont droits et ne présentent pas les traces d'amorces de voûtes. On ne voit pas non plus, et il en sera de même en ce qui concerne le sol du pronaos, traces de cavités ayant servi à fixer les extrémités des poutres d'un plancher en bois. L'hypothèse la plus admissible serait donc que tout l'intervalle compris entre ces murs était comblé par de la terre et recouvert de dalles. Ceci est d'autant plus probable que, comme on le verra, le sol de l'area était lui-même revêtu de dalles. Elles auraient été enlevées après la destruction de l'édifice, et il en reste d'autant moins de traces qu'une partie du mur antérieur du suggestus s'est écroulée et que les matériaux qui étaient contenus entre ses murs se sont échappés.

B. *Portique.* — Il était formé par un mur en blocage, revêtu aux angles de pierres de taille et coupé par des piliers en grand appareil situés dans le prolongement des colonnes qu'ils supportaient. Les assises supérieures qui composent ces piliers sont seules taillées avec soin et présentent un bossage régulier encadré par une bande plate. Ce fait prouve que la façade de l'édifice était beaucoup moins dégagée que maintenant, et que, soit à cause d'un remblai, soit à cause de la plus grande élévation de l'ancien sol, les deux assises supérieures seules étaient visibles. Sur ce mur, pas traces d'amorces de voûtes ou de trous pour l'engagement des extrémités des poutres d'un plancher ayant fait partie d'un escalier en pierre ou en bois. Sur le sol situé en bas, on ne trouve pas de masses de blocage écroulées.

Il est étonnant que les architectes qui ont élevé cet édifice n'aient pas profité de son élévation au-dessus de la plateforme rocheuse pour construire un escalier dont l'aspect eût été imposant. Tout cependant devait les y pousser, jusqu'à la facilité de se procurer de larges dalles dans les rochers voisins.

Il est difficile d'admettre que cet escalier ait disparu sans laisser de traces. On est donc forcé de supposer que ce talus qui existait, comme on vient de le voir, en avant de la façade, était assez large pour permettre l'accès de l'édifice sans degrés, ou que l'entrée était située sur le côté.

Il y a bien deux trous sur chaque face latérale du suggestus, mais ce sont des trous qui traversent le mur de part en part et ont dû servir à fixer un échafaudage lors de la construction. Le mur qui supportait le fronton, et dont les piliers enchassés dans le blocage viennent d'être signalés, avait $1^{m}26$ de largeur. Contre lui et en dessous de l'édifice, était accolé un autre mur tout en blocage, de $0^{m}88$ d'épaisseur.

Au-dessus s'élevaient quatre colonnes, et de chaque côté de celles-ci, des piliers qui limitaient le portique. Entre eux et l'angle de la façade, devait s'élever un mur en moëllons. Entre les colonnes et les piliers, le seuil du portique était formé par de longues dalles placées dans le sens de la longueur de la façade. Les bases des colonnes reposaient sur des dalles carrées ayant $1^{m}26$ de côté, c'est-à-dire la même largeur que le mur.

La plinthe mesure 1^m04 de côté, le diamètre de la base à sa partie supérieure est de 0^m90, sa hauteur totale est de 0^m35 (fig. 2).

Les fûts des colonnes lisses ont 0^m70 de diamètre et leur hauteur est de 5^m80.

Les chapiteaux, dont deux ont été trouvés en assez mauvais état, sont d'ordre corinthien et très fouillés, les pointes des feuilles d'acanthe très recourbées et très saillantes, les volutes complètement dégagées, l'abaque orné de riches fleurons. La hauteur de ce chapiteau étant de 0^m87, l'ensemble de la colonne avait 7 mètres d'élévation.

Mais toute la façade de ce monument n'était pas occupée par le fronton. Un mur, prolongeant les murs latéraux du monument, s'étendait depuis l'angle antérieur jusqu'aux piliers situés de chaque côté des colonnes.

Ces piliers étaient formés de deux monolithes placés bout à bout et mesurant ainsi 5^m40. Deux de leurs faces mesuraient 0^m62, et les deux autres 0^m67. A leur partie supérieure devait être une pierre, trouvée près de là, en forme de pyramide tronquée, à base rectangulaire mesurant 0^m85 de hauteur, et jouant par rapport au pilier le même rôle que le chapiteau joue par rapport aux colonnes voisines. Cette pierre présente sur sa face la moins étendue, auprès de chacun de ses angles, une petite saillie discoïde de 0^m01 de hauteur et de 0^m04 de diamètre, formant comme une espèce de petit pied.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites, aucune des pierres du fronton n'a pu être retrouvée. Il en est de même du sol du pronaos, aucun débris de voûte en blocage n'a été rencontré dans les trous de sondage de deux mètres de profondeur qui y ont été faits, et au fond desquels on a trouvé de longs parallélipipèdes en pierre, ayant fait partie, suivant toute apparence, du toit.

A l'extrémité est du pronaos est un petit mur en blocage, perpendiculaire à la direction du mur qui supporte les colonnes. Peut-être limitait-il une citerne, peut-être était-ce un simple ouvrage destiné à augmenter la solidité de l'édifice.

2° Partie moyenne. — L'area était un vaste espace découvert de 16^m10 de longueur sur 25^m80 de largeur, entouré sur trois

de ses faces par une rangée de colonnes. Il était fermé en avant par un mur de 0m83 d'épaisseur, en petit appareil, ayant la forme de briques réunies par des joints en saillie. A l'intérieur, il présente des traces de revêtement en plâtre, de 0m02 d'épaisseur. En avant de lui, et dans le pronaos, il y avait aussi un mur de 0m88 de largeur, comme celui qui renforçait le mur sur lequel reposait le portique.

A. *Vestibule.* — Une porte donnant accès dans l'area s'ouvrait au milieu de cette face.

Elle n'était pas simple, mais faisait partie d'une espèce de vestibule faisant saillie à l'intérieur de l'area. Toutes les parties verticales en ont été renversées, et il n'en reste de traces que quelques dépressions taillées au ciseau, ayant 0m01 de profondeur. Dans ces dépressions devait être fixée l'extrémité inférieure des montants de l'entrée du vestibule. La petitesse de quelques-uns de ces trous de scellement et la présence de deux grandes dalles B et B' (fig. 3) indiquent que, au-dessus de celles-ci, se trouvait, selon toute apparence, une grille. Ce ne pouvait être, en tous cas, ni un mur, que l'on n'aurait pas posé sur des dalles de ces dimensions, ni des pierres de taille dont, suivant toute apparence, on aurait retrouvé au moins une partie.

Entre les colonnes D et D', il y avait sans doute une porte grillagée fixée à celle-ci par des anneaux.

La dépression C, qui n'est pas au milieu de l'entre-colonnement, recevait probablement une pièce verticale fixe destinée à tenir les deux battants fermés. Une légère ligne d'usure, due probablement au frottement de l'extrémité inférieure de la grille, va d'une colonne à l'autre.

Les fûts des colonnes D D', dont les bases seules sont en place, gisent près de là. Elles ont les mêmes dimensions que celles de la galerie qui entoure l'area. Elles étaient reliées probablement à l'entrée du vestibule par le soffite qui a été trouvé gisant auprès de la dalle B, et qui se compose d'une pierre plate taillée en bec de flûte à une de ses extrémités et présentant un cartouche sur une de ses faces. La longueur est de 2m60, et la distance entre la colonne et les montants de la porte du vestibule est de 2m10.

Des fragments de linteau et de montants de porte ont été trouvés en arrière des deux colonnes à l'intérieur de l'area. En quel point était situé cet encadrement? La mensuration de ces pierres, qui ne sont point entières, n'a fourni aucune indication à ce sujet. Il n'y a pas place pour elles en avant, en arrière ou à l'intérieur des colonnes. Dans les dalles qui limitent le sol du vestibule, on ne trouve pas de traces indiquant que celles-ci aient supporté le chambranle. N'étaient le point où ces pierres ont été trouvées et la dépression carrée située entre les colonnes, on pourrait concevoir de façon bien plus simple toute cette disposition. Le chambranle et la porte qu'il encadrait auraient été situés en A B et A' B' (fig. 3). En arrière, et dans l'area, il y aurait eu un vestibule un peu élevé au-dessus du sol de celle-ci, sous grille, limité seulement par les colonnes. La figure 4 représente une partie du linteau de la porte. Une autre pierre, non brisée et très courte, présente les mêmes moulures que ce linteau. Elle n'a que 1m10 de longueur et a dû faire partie d'un des montants, ou appartenir à une fenêtre, qu'on ne saurait d'ailleurs où placer.

B. *Colonnade.* — A part les deux fûts brisés de la porte et quelques bases, il n'a été rien retrouvé de la colonnade qui entourait l'area. Il en est de même de la corniche de l'entablement, dont il ne subsiste qu'un seul morceau. Toutes ces parties étaient, en effet, facilement transportables. Heureusement, le bloc qui formait l'architrave et la frise où se trouve un texte capital étaient trop volumineux pour être transportés.

Il a été cependant très facile de retrouver le nombre de colonnes, puisque l'on connaissait la longueur des faces de l'area et celle des soffites. Il y avait 11 colonnes sur chaque grand côté et 6 colonnes sur le petit côté, plus une à chaque angle. Si on ajoute à celles-ci les deux qui faisaient partie du vestibule, on trouve qu'il y aurait en tout 30 colonnes. Ces calculs ont été d'ailleurs confirmés, parce qu'il a été retrouvé, en plusieurs points, sur l'assise en pierres de taille qui fait le tour de l'area et qui supportait les bases, soit une légère dépression ayant servi à loger la plinthe de celles-ci, soit une ligne de plâtre qui les avait réunies au soubassement.

Ce dernier, reposant lui-même sur un mur qui prenait son point d'appui sur le rocher, mesurait $0^{m}83$ de largeur. Il était formé de dalles épaisses, de longueurs inégales, faisant, au-dessus du dallage qui recouvrait le sol, une saillie de $0^{m}14$. La face de ces pierres qui regarde l'area est régulièrement plane, la face extérieure est à bossage.

La plinthe des bases, qui sont une réduction des grandes bases du portique, mesure $0^{m}82$ de côté, et le diamètre de celle-ci à la partie supérieure est de $0^{m}63$. Leur hauteur est de $0^{m}14$.

Le plus grand diamètre du fût est de $0^{m}46$, et sa longueur de $3^{m}53$. Un des chapiteaux du portique du fond a été retrouvé, il mesure $0^{m}50$ de hauteur ; du même ordre que le grand chapiteau du portique antérieur, mais exécuté avec plus de sobriété, il avait assez d'élégance. Il semble que l'on ait opposé intentionnellement à la richesse de l'un, la simplicité de l'autre. En effet, autant les feuilles d'acanthe, dans le grand ordre, sont divisées, fouillées, autant elles ont peu de saillie et de courbure dans le petit.

Un bloc formant l'architrave et la frise allait d'un chapiteau à l'autre.

L'examen du soffite montre tout d'abord que la colonnade était à jour.

En ce qui concerne la face B (fig. 5), on remarque la grossièreté des moulures ; celles-ci ne peuvent s'expliquer qu'en admettant, suivant l'opinion de M. Saladin, que sur C D reposait une voûte très légère, en moëllons.

Cette opinion, qui sera reprise quand il sera question de la partie du temple extérieure à la colonnade, est d'autant plus admissible que, comme le montre la figure 6, le centre de gravité de la pierre n'est pas au centre géométrique de celle-ci, mais bien reporté en haut et vers la voûte, de sorte que le monolithe s'appuie en partie sur elle, en la maintenant.

La corniche a $0^{m}29$ d'épaisseur. La hauteur totale de la colonnade est donc de $5^{m}08$.

En A, sur la frise, était la grande inscription dont il va être question. Comme les fragments d'entablement sont restés où ils étaient tombés lors de l'écroulement de l'édifice, il a été facile de les classer dans l'ordre suivant lequel elle devait se lire.

Tout d'abord, elle regardait à l'intérieur de l'area. Si, en effet, on considère que le premier tronçon du texte est en deux (Fig. 5) et le dernier en vingt-cinq, les caractères se lisant de gauche à droite, le commencement ne peut être que dans l'angle sud antérieur et en dedans de l'area.

Les caractères sont corrects et mesurent 0m16 de hauteur. Des traces de peinture rouge existent encore sur quelques-uns d'entre eux.

Il n'y avait de texte que sur les deux grandes faces de l'area :

1	*vide*
2	PRO SALUTE IMP CAESARIS L SE
3	PTIMI SEVERI PERTINACIS
4 et 4'	. . . PA | RTHICI ARABICI
5	. . PAR*thi*CI ADIABENICI
6 et 6'	*pont m tri* B *pot* III COS II | *p* P ET
7	D CLODII SE*ptimi* AL
8	BINI CAES ET IVLIAE
9	*illisible*
10	⁝VS TEMPLI SATURNI
11	. EX SUMMA HONORIS
12	*illisible*
13	QUINQVAGINTA MILIB N̄ MV
14	*brisé*
15	*fragment* | VLIS SVIS
16	AD PERFICIENDUM IDOPV
17	S/IS EXADMM . . . .
18	ET QVA SUMMA ABIIFRED
19	. I/I . . . .
20	E INLATA PAGUS ET CIVIT
21	AS THVGGENSIS DD DEDICAVIT
22	*vide*

Les noms de *D. Clodius Albinus* sont martelés.

A en juger par une portion de l'entablement du fond, celui-ci ne portait pas d'inscription.

Cet édifice date, on le voit, de l'an 195, époque où Septime Sévère obtint sa troisième puissance tribunicienne et son second

consulat, époque à laquelle régnait aussi Clodius Albinus. La Julia dont il est question ensuite est probablement la femme de Septime Sévère qui a reçu l'apothéose (1).

La partie lisible de l'inscription qui suit est capitale : elle fixe sur la destination de l'édifice, qui était un temple de Saturne. Malheureusement, les mots voisins manquent. Ils eussent peut-être fourni d'intéressants renseignements sur les attributs du dieu en question.

Une somme donnée *(mun[us])* à l'occasion de fonctions honorifiques inconnues, par quelqu'un dont le nom ne nous est pas parvenu, et qui paraît avoir été destinée à l'achèvement de l'édifice, s'élevait à 50 mille deniers.

Peut-être n'avait-elle pas été versée du vivant de la personne, mais par ses héritiers *ab heredibus (cf. suppl. corp. I. L. p.* 1491 n° 15489), après quoi la dédicace du monument eut lieu par la ville et le *pagus* de Dougga.

Dans l'enceinte circonscrite par cette colonnade, devaient se trouver les ex-voto offerts à la divinité. Un certain nombre de fragments ont été rencontrés dans une tranchée profonde faite sous une des galeries latérales. La façon dont les stèles ont été brisées est une preuve de plus que tout l'édifice, contenant et contenu, a subi une grande dévastation.

Du dallage qui revêtait le sol, il ne reste plus que quelques pavés, ces pierres d'un petit volume ayant été d'un transport facile. La figure 7 montre la disposition de quelques dalles, trouvées en place auprès du soubassement de la colonnade dans le fond de l'area.

C. *Galerie.* — De *l'area,* on passait sous la colonnade qui vient d'être décrite, et l'on se trouvait dans un couloir voûté. Ce dernier avait beaucoup d'analogie avec les cloîtres de nos anciennes abbayes. Il entourait l'area sur trois de ses faces. Il ne reste plus traces de la voûte ni du mur qui, extérieurement, la supportait. Néanmoins, comme l'a fait remarquer M. Saladin, on est forcé d'admettre son existence, quand on examine les

(1) V. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine,* 1830. p. 167.

moulures grossières qui se trouvent sur la face de l'entablement qui regarde l'extérieur. L'une de ces moulures devait, en effet, servir certainement de point d'appui à une voûte très légère.

De plus, le mur situé en avant de l'area et la porte qui fermait celle-ci sur son côté antérieur n'auraient pas eu de raison d'être si la partie moyenne du temple n'avait elle-même été fermée.

Comment était recouvert le sol de cette galerie ? Aucun renseignement n'a été fourni à cet égard par les fouilles qui y ont été faites.

Le côté extérieur de cette galerie, comme toute la partie du temple qui regardait vers la vallée, était soutenu par un mur de renfort épais, en moëllons, à parois verticales.

D. *Citernes.* — A l'intérieur de l'area, en *f*, est une pierre percée, en son centre, d'un orifice circulaire. C'est l'ouverture des citernes, celle par où l'on puisait l'eau. Elle mesure 1^{m}18 sur 0^{m}90, et le diamètre de l'orifice mesure 0^{m}50. En *g* est un trou rectangulaire ayant 4^{m}50 de côté, et permettant de pénétrer dans l'intérieur des réservoirs. Le puisard *f*, la salle *g* et la salle contiguë, situés vers le centre de l'area, forment un ensemble d'une assez bonne conservation. Sous le cloître, il y a aussi deux salles voûtées en blocage, mais elles n'ont pas le dispositif de citernes ; ce sont probablement des espaces séparés par des murs de refend, du genre du mur *b*, et destinés à augmenter la solidité de l'édifice.

Lors de l'exploitation des citernes, elles ont été très peu comblées. Un revêtement en ciment, épais de 0^{m}03, en recouvrait les parois ; Les voûtes, en berceau, présentaient dans la salle *g*, qui jouait le rôle de filtre, l'orifice de deux tuyaux qui s'engageaient dans la voûte. Ils étaient formés de tubes en terre cuite, mais l'un d'eux était, en outre, à son insertion sur les parois de la voûte, entouré, sur une quinzaine de centimètres de longueur, d'une gaîne de plomb qui le fixait plus solidement. Une petite baie cintrée faisait communiquer les deux compartiments ; elle mesure 0^{m}10 de hauteur, 0^{m}50 de largeur et 0^{m}80 d'épaisseur. La distance entre l'intrados de la voûte et le sol est d'au moins 3 mètres.

3° *Partie postérieure.* — A. *Portique.* — En arrière de l'area et de la galerie voûtée se trouvait un portique, dont les colonnes étaient semblables à celles du petit ordre. Elles étaient au nombre de quatre et disposées, comme l'indique le plan, de chaque côté de la porte. Il n'a été retrouvé que la partie de l'entablement correspondant à l'entre-colonnement. Il ressemble à celui de la galerie de l'area, avec cette différence que les moulures correspondant à la face qui présente l'inscription n'y existent point.

Il est probable que les arêtes servant d'intersection à la voûte étaient ici tournées vers l'area, tandis que la face opposée était recouverte par l'enduit appliqué sur les parois des cella.

Cette dernière considération est un des motifs qui nous poussent à admettre qu'un mur vertical, élevé au-dessus de l'entablement du portique, fermait la partie antérieure de la voûte en berceau des cellas.

B. *Cella.* — La porte qui occupait la partie médiane de ce portique, en l'interrompant, devait faire une légère saillie en avant de celui-ci. Son seuil était à 0m35 au-dessus du sol de la galerie.

Peut-être y avait-il une ou deux marches permettant d'y accéder, mais celles-ci ont disparu. A la cote 46, au milieu de la porte, il y a un peu de blocage (fig. 8).

On pénétrait dans les cellas latérales en passant sous le portique, sur lequel elles donnaient librement.

Quelques parties du chambranle de la porte centrale permettent de se faire une idée de sa disposition. Une extrémité de linteau à crossettes a été retrouvée. Ce monolithe correspondait au chapiteau et à la frise d'un entablement (fig. 9).

Il n'en reste qu'un fragment de 0m50 de longueur. Une autre partie, longue de 3m50, se compose d'une frise et d'une corniche (fig. 10). Peut-être était-ce une des pierres qui reliaient les deux colonnes du portique voisines de la porte.

Enfin, à la surface du sol actuel, c'est-à-dire au même niveau que les deux pierres dont il vient d'être question, on en a trouvé une troisième ayant à une de ses extrémités la forme d'une pyramide reposant sur une plinthe et terminée par un tronc de cône (fig. 11).

Elle est taillée sur toutes ses faces de façon sommaire et paraît avoir été la clef de voûte d'un dôme. Il nous a été impossible de

déterminer à quelle partie du monument elle avait appartenu. Peut-être qu'en avant de la porte la voûte en berceau du cloître s'interrompait pour prendre la forme d'un dôme.

Le sol des cellas latérales n'était pas dallé, mais revêtu d'une couche épaisse d'un fin ciment de tuileaux, très lisse à la surface. Ce sol était lui-même de niveau avec les dalles sur lesquelles reposait la base des colonnes du portique postérieur, dont le seuil était à 0m25 au-dessus du sol de la galerie.

Il n'y a à signaler dans la disposition de ces cellas que la présence d'une fausse fenêtre, située dans la paroi latérale de celle qui est adossée à la montagne. Située à 1m30 au-dessus du sol, elle mesure 1m50 de largeur sur 0m60 de profondeur. La partie supérieure a disparu, elle devait être à au moins 3 mètres au-dessus de l'appui. Peut-être y avait-il une baie ouverte de mêmes dimensions sur la face correspondante de l'autre cella latérale.

Le sol de la cella centrale était aussi en ciment de tuileaux, et plus élevé de 0m45 que celui des pièces voisines.

Des détails très précis ont pu être recueillis sur la façon dont elle était décorée.

Les murs, en blocage, étaient revêtus d'une couche de plâtre sur laquelle avait été étendu un enduit calcaire, espèce de stuc destiné à recevoir la peinture.

Le fond paraît avoir été dépourvu de moulures. En revanche, on l'avait recouvert de peintures très vives, comme on a pu s'en rendre compte lors du déblaiement au cours duquel une surface complètement intacte de 1 mètre de côté a été trouvée. On pouvait voir, dans un cadre de verdure, les plis d'une étoffe où dominait le rouge.

Peut-être dans cette paroi y avait-il une niche ; il a été trouvé près de là une pierre présentant une dépression rectangulaire, entourée d'un chambranle (fig. 12).

Les parois latérales étaient revêtues de moulures peintes, d'une grande variété. Une grande quantité de baguettes d'applique, brisées, colorées en vermillon, en jaune d'ocre, en vert, ont été trouvées parmi les décombres. Mais la partie la plus remarquable de ce revêtement qui a été mise à jour, d'un état de conservation parfaite, est une portion de mur mesurant 6 mètres de longueur sur 1m30 de largeur. Cette conservation s'explique par la position

qu'occupait le fragment après sa chute ; la partie concave regardait le sol, dont elle était espacée en son milieu par une distance de quelques centimètres, formant ainsi une petite voûte dans laquelle l'air circulait. L'humidité du sol n'a, par suite, pas eu d'action sur le plâtre. D'autre part, les eaux de pluie, chargées d'acide carbonique, en filtrant lentement et en petite quantité à travers la maçonnerie, ont entraîné avec elles du carbonate de chaux qui s'est déposé dans les interstices du revêtement et lui ont donné une telle solidité qu'il serait impossible maintenant de le détacher sans le briser.

Il représente les branches d'un vaste pampre, dont toutes les parties sont de grandeur naturelle et ont un très fort relief. Les grains de raisins n'adhèrent que par un tiers de leur surface ; les feuilles, aux découpures profondes, ont des nervures indiquées par un profond sillon, qui, dans le jour faible et oblique de la salle, devait donner l'illusion d'une forte saillie.

En étudiant la disposition des branches, on se rend compte de la façon dont toute la vigne était appliquée sur la muraille. De chaque côté de la cella, un gros tronc sinueux s'élevait du sol, et ses rameaux se joignaient à la partie la plus élevée de la voûte. Le relief en était accentué par les vives couleurs dont étaient revêtues ces moulures.

Il est possible que les cellas latérales aient eu un revêtement semblable, car on y a rencontré quelques débris de moulures provenant d'un pampre en plâtre.

Peut-être, en d'autres points, y avait-il encore des moulures différentes. Il a été trouvé un morceau de plâtre très friable, présentant des caractères en relief, retournés (fig. 13). Il se peut que des plaques de marbre portant une inscription aient été enlevées à leur première destination pour être appliquées, retournées, contre la chaux des parois.

Que renfermait cette cella, ce sanctuaire, car désormais nous pouvons lui donner ce nom ? Quelques débris de sculptures y ont été rencontrés. Ce sont un fragment de statuette et l'avant-bras droit d'une statue. Ce dernier, en beau marbre translucide, taillé en biseau à sa partie supérieure, avait été préparé pour être adapté à une figuration quelconque. On pouvait, en changeant ainsi la position des membres, lui donner l'attitude que l'on voulait.

Dans ce cas-ci, la main, brisée, paraît avoir été fortement fléchie et devait porter quelque objet. Ce fait de statues auxquelles on pouvait changer à volonté les membres ou la tête est connu ; on l'a rencontré fréquemment, même en Grèce, et toutes les statues découvertes dans l'acropole d'Athènes ont ce dispositif. (1)

Auprès de la porte a été trouvée également la moitié de la main d'une statue de très grande taille, en marbre saccharoïde. Elle devait être triple environ de la grandeur naturelle.

Plusieurs fragments de plaques ou de stèles votives, en calcaire sculpté, ont été aussi rencontrés.

---

(1) *Les fouilles de l'acropole d'Athènes*. M. Collignon, *Revue des deux Mondes*, 5 février 1890, page 858.

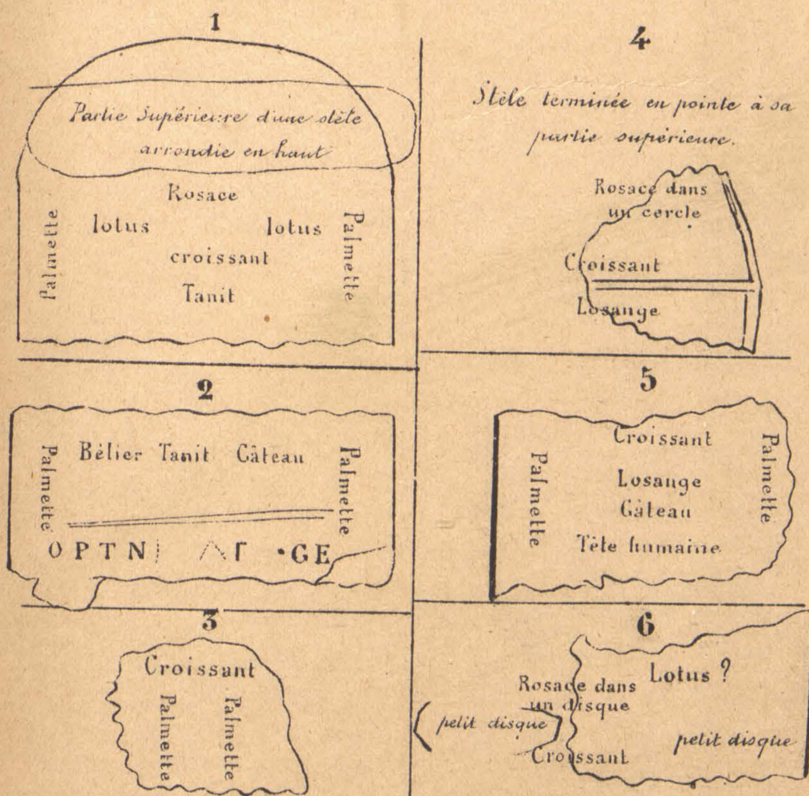
III

Culte

Aux fragments dont il vient d'être question, il faut ajouter un certain nombre de stèles également brisées, trouvées dans l'area, et qui sont particulièrement intéressantes.

Elles ont toutes de grands rapports avec celles d'un sanctuaire voisin, Aïn-Tounga (1).

Voici leur énumération :



(1) Un sanctuaire de Saturne. *Bulletin du Comité,* 1889, n° 2, par MM. CAGNAC et BERGER.

7

Stèle arrondie et flanquée de deux acrotères à sa partie supérieure

Rosace dans un cercle
Croissant

8

Stèle arrondie en haut, traces de peintures rouges.

Rosace
Croissant

9

Stèle triangulaire à pointe supérieure arrondie

Disque
Croissant
Gâteaux
Tanit
Losange

10

5 Losanges
Croissant
Tanit
Gâteau

11

Croissant
ou
Disque
Palmette
Tanit

12

Disque
Croissant
petit disque
Signum
Tanit
Faux

13

Rosace
dans un
disque
Croissant
Signum

Traces de peinture

14

Sur un petit fragment

Losange

15

Petit fragment

Extrémité inférieure
d'un Tanit

16

Autel ?

17

Palmette
Palmette
Autel ?

18

Sur un petit fragment

A

Hauteur : 0 mèt 04

19

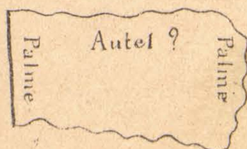


20

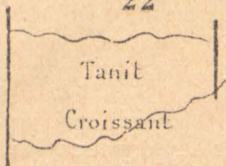
Petit fragment

Autel ?

21



22



23

Petit fragment :

Signum ?

24

Petit fragment

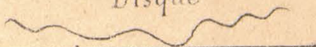
Tanit

25

Stèle longue & étroite

Croissant renversé

Disque



26

Petit fragment

Losange

Croissant

27

Petit fragment

Croissant

28



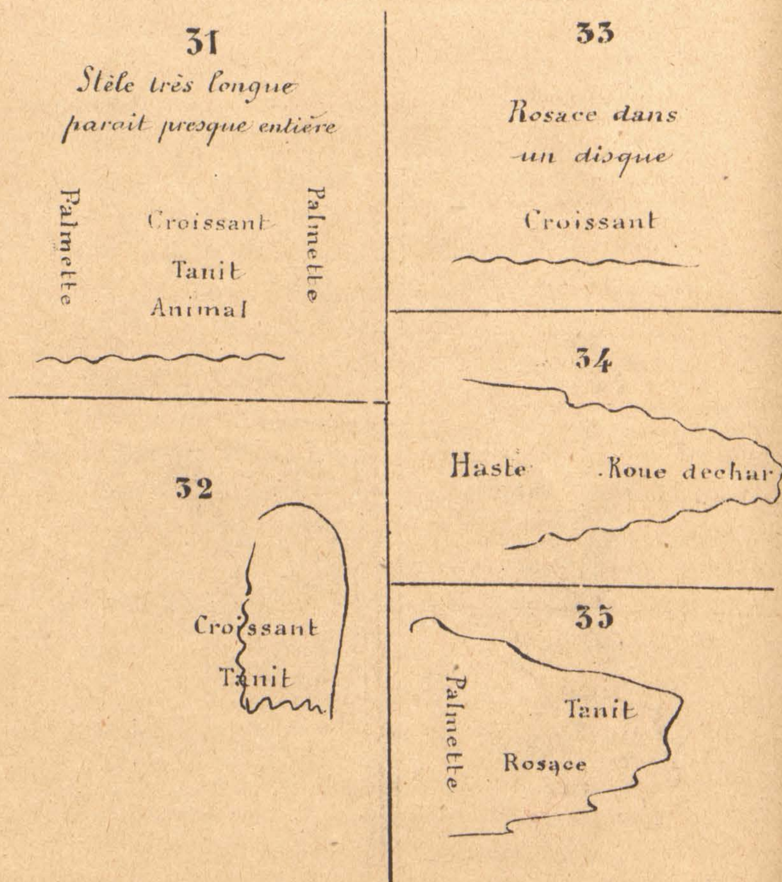
29

Petit fragment

Tanit

30





On peut classer comme suit, par ordre de fréquence, les figures énumérées ci-dessus :

Le croissant a été trouvé 17 fois sur des fragments différents. Figuration de Tanit (1) (6 fois), rosace (8 fois), cercle ou disque

(1) Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on constate que dans tous ces ex-voto à Saturne, ici comme à Aïn-Tounga, la déesse punique occupe, par le nombre et par la surface, une place plus considérable que le Dieu lui-même, qu'il s'agisse du croissant ou de ce que l'on est convenu de considérer comme sa représentation.

(8 fois), palme ou palmette (9 fois), gâteau (5 fois), signum (4 fois), losange (6 fois), petit disque, faulx, lotus (2 fois), taureau ou bœuf, bélier, autel, animal indéterminable, roue.

Parmi ces stèles, les unes sont d'un assez bon travail et ont été exécutées avec quelque recherche, les autres l'ont été beaucoup plus grossièrement.

En ce qui concerne la représentation de Tanit, il n'y a pas de doute à avoir ici, le cône sacré était souvent surmonté d'une tête humaine. On sait qu'à Aïn-Tounga, celle-ci avait été omise par le graveur.

Les gâteaux donnent lieu aux mêmes considérations que celles qui ont été exposées par MM. Berger et Cagnat : un cercle avec deux cornes.

Nous désignons sous le nom de *signum,* cet alignement d'anneaux supportés par une hampe qui a aussi attiré l'attention de ces auteurs.

Nous avons réuni, sous le nom de losanges, des figures qui en ont réellement la forme, ou qui sont plus ou moins ovoïdes, et dont quelques-unes ont un point au centre.

Les petits disques rappellent assez ceux qui ont été figurés en si grand nombre, sur les stèles d'Aïn-Tounga.

La faulx paraît avoir été moins fréquente ici que dans ce dernier sanctuaire.

Quant aux animaux, à part une figure trop sommairement exécutee et indéterminable, il y a seulement un bélier et un bœuf ou taureau, ce dernier *passant.*

Peut-être ce petit nombre est-il dû à ce qu'il n'a guère été trouvé que les parties supérieures des stèles ; les représentations d'animaux se trouvent en général placées au centre et à la partie inférieure des monuments.

Enfin d'autres figures plus difficiles à classer, une roue de char et des carrés ou rectangles groupés l'un prés de l'autre, à l'aide desquels on a peut-être voulu représenter un autel.

Un bon nombre de ces ex-voto étaient, comme une partie du revêtement des parois de la cella et comme les lettres de la grande inscription, recouverts de peinture rouge.

Les textes manquent à peu près totalement, mais il est probable qu'ils ont dû exister. En dehors des quelques caractères situés

à la partie inférieure du n° 12, il a été trouvé dans l'area un fragment qui porte peut-être le nom d'un des prêtres de Saturne :

ΛTERENTIVS
ΛVXVRIVS·F

On pourrait peut-être rapprocher de cette inscription la funéraire (1) copiée par l'un de nous dans la vallée qui domine le temple : *Vetuia Saturnin(a) sacerdos*.

Comme on l'a vu, une partie de ces fragments ont été trouvés à l'intérieur de l'area, l'autre dans la cella centrale ou en son voisinage ; mais si les fouilles avaient pu être continuées, il est probable qu'une plus grande quantité en eût été exhumée.

Avant de terminer, il n'est pas inopportun de signaler la dislocation qu'a subie la masse de rocher qui supportait le temple. Cette dislocation a peut-être, en amenant un effondrement, causé l'écroulement du temple, si elle a été antérieure à sa dévastation. Ce qui semblerait confirmer cette hypothèse, c'est que les bases, chapiteaux et débris de fûts de colonnes qui n'ont pas été enlevés gisent, la plupart, sous des décombres qui, d'après leur position, ont été précipités lors de la dislocation.

Les lignes *a b* et *c d* du plan indiquent les failles qui existent entre les différentes parties du sol du temple. La plus importante présente une élévation de 0^{m}30 au-dessus de la surface voisine.

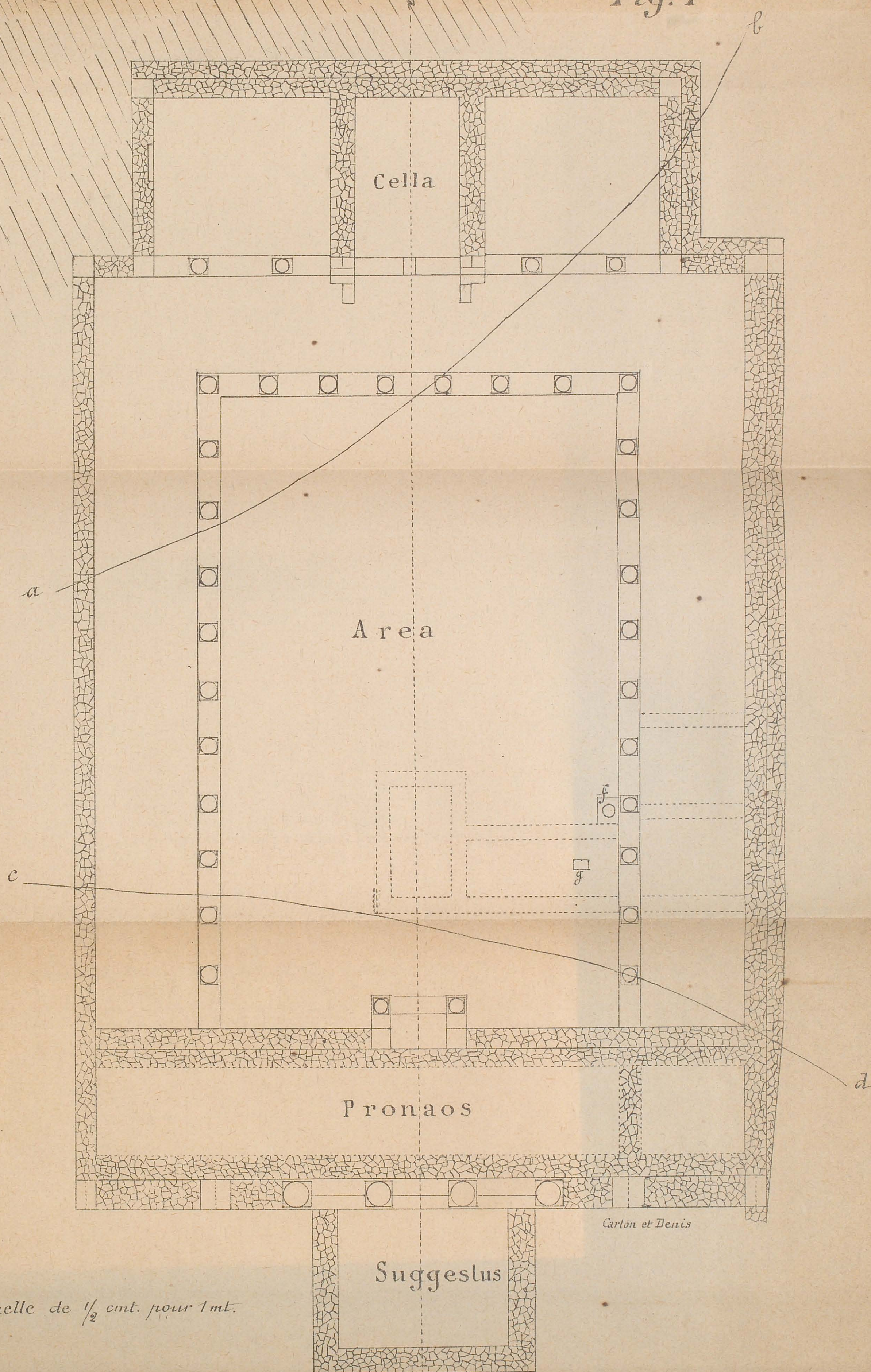
Conclusions. — Le culte de Saturne, si répandu en Afrique, était en honneur à Dougga à l'époque des Empereurs romains, et l'édifice dont il n'a été malheureusement retrouvé que des débris très frustes, devait avoir une certaine magnificence.

Les emblèmes des ex-voto trouvés dans l'édifice montrent bien que c'était au Saturne africain, au Baal Hammon, que s'adressait celui-ci, quoiqu'il ait revêtu à Dougga, dans le style et les ornements qui en décoraient le sanctuaire, une forme bien romaine.

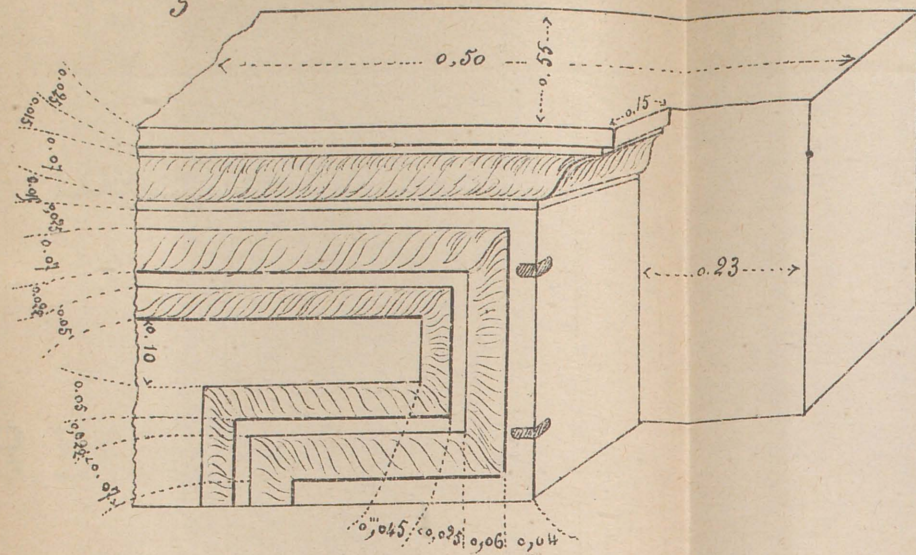
(A suivre.)

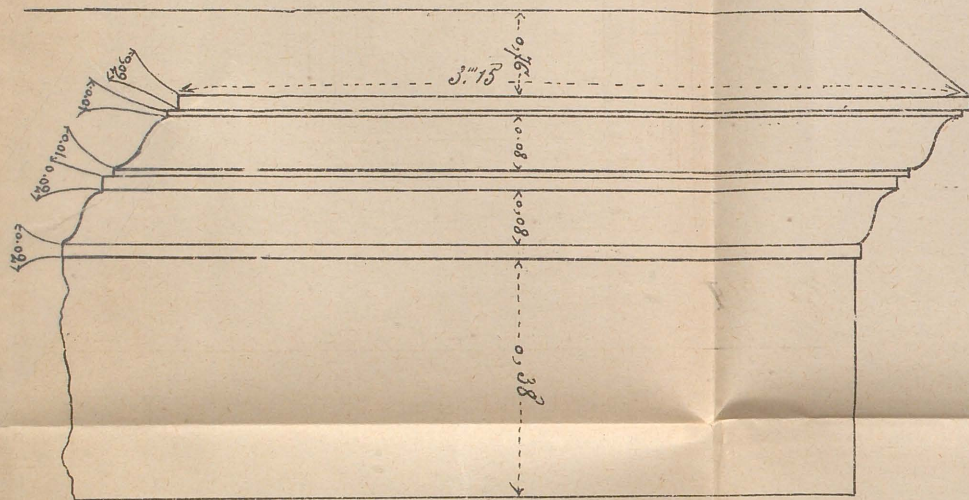
---

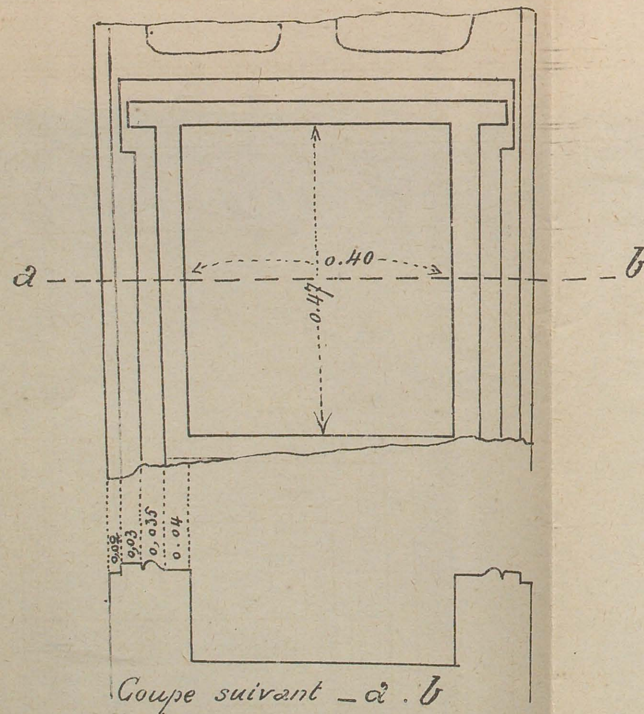
(1) Espérandieu, *Bulletin du Comité*, 1890, Texte n° 188, Tirage à part, page 25

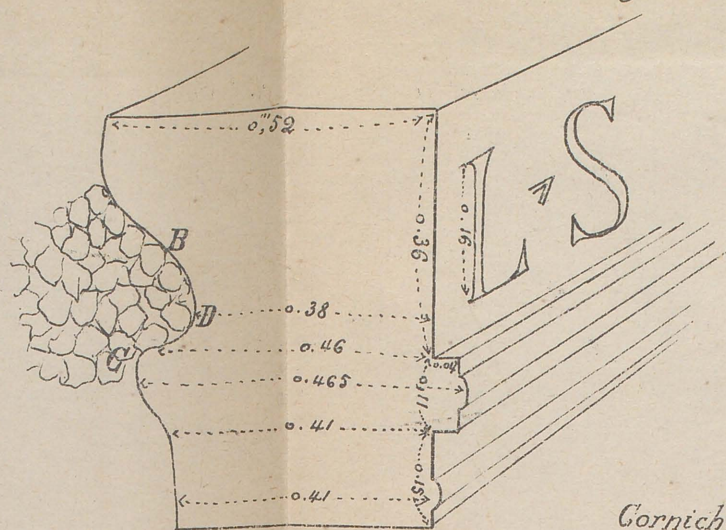


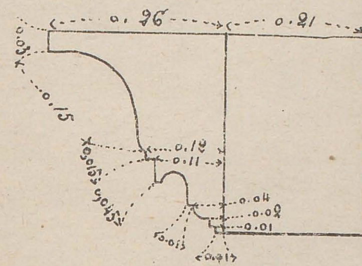
Temple de Saturne

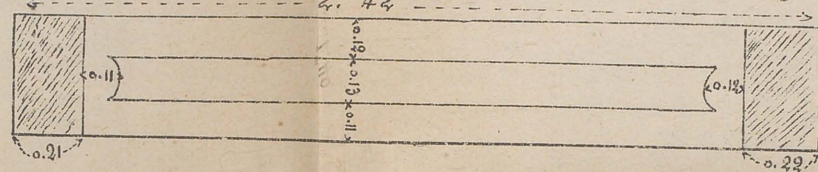


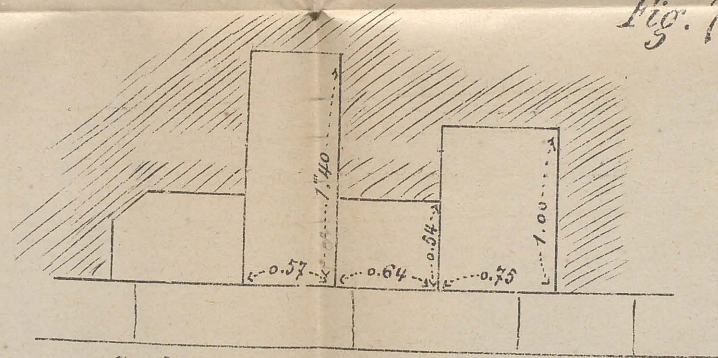


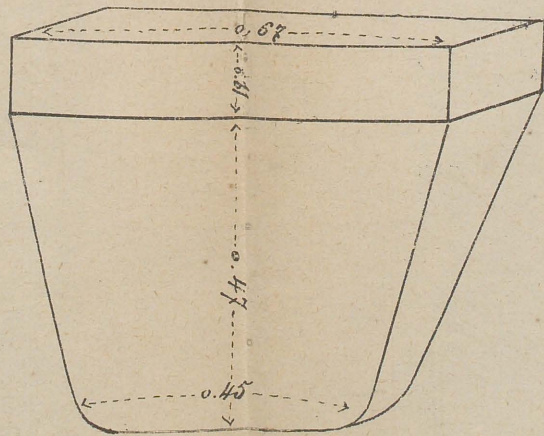


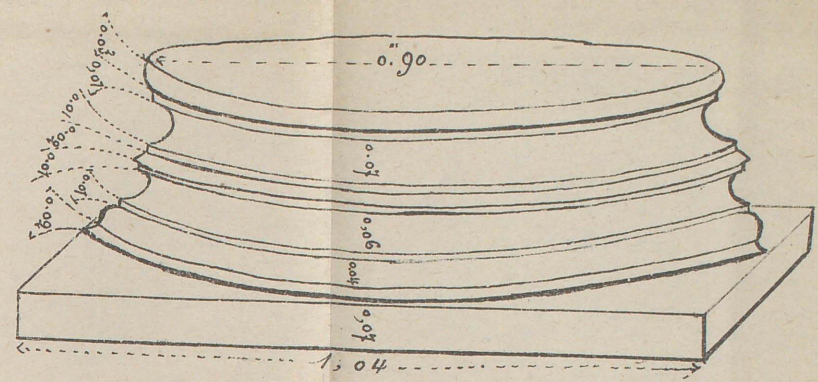










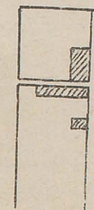


Vestibule de l'area

Pronaos

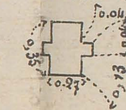
Fig. 3

Détails de A B

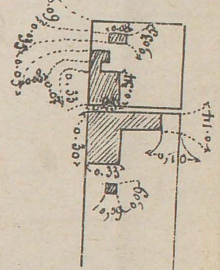


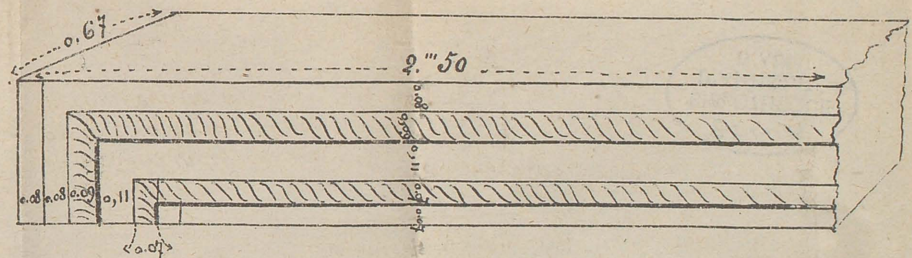
les hachures indiquent des parties en creux d'une profondeur de 0,m03

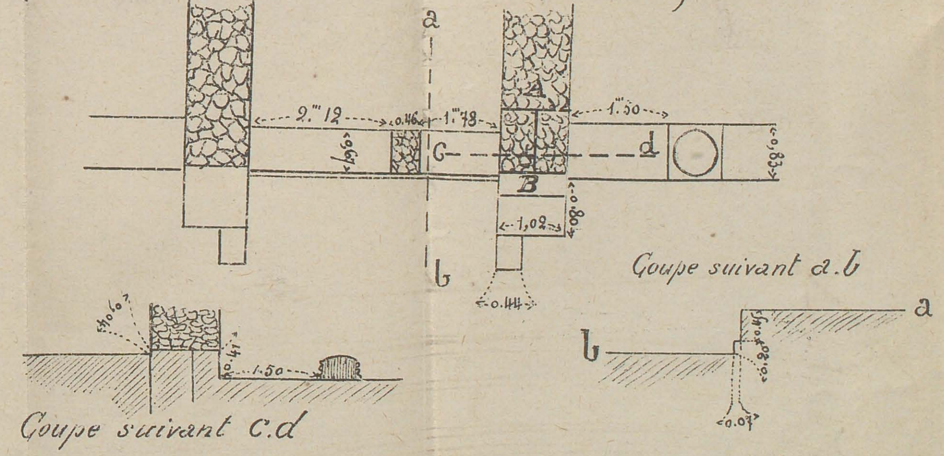
Détails de C



Détails de A' B'







LOI DU 15 REDJEB 1276

(7 Février 1860)

SUR LE

RECRUTEMENT

DE

L'ARMÉE TUNISIENNE

كتاب المصباح المسفر

في ترتيب ثبوت العسكر

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وسلم

الحمد لله الذي شرف نوع الانسان * وامره بالعدل والاحسان * وقاده بهدايته الى الشريعة المحمدية في ارسان * وحمى حوزتها بالعساكر الجهادية الذين يقاتلون في سبيله صفا كانهم مرصوص البنيان * والصلاة والسلام على سيدنا محمد المنتخب من صفوة ولد عدنان * وعلى آله وصحبه نجوم الهدى وفرسان الطعان * ومن اهتدى بنورهم على ممر الزمان * اما بعد فيقول العبد الفقير الى مولاه الغني المشير محمد الصادق باشا باي صاحب المملكة التونسية لما كانت العناية بالعسكر من الامور التي عليها المدار و اعتبار مدة خدمتهم من واجبات الانظار والافكار في سائر الاقطار وضعت هذا الكتاب العظيم النفع الجاري على قوانين العقل والسياسة والشرع بني على العدل اساسه فاشرق بفضل الله نبراسه يتضمن ترتيب العساكر الجهادية على احسن منهاج وسنن واخذها بالقرعة العادلة من من كل بلد و وطن وبيان زمانها ومكانها وايضاح شروطها واركانها

LOI DU 15 REDJEB 1276

(7 Février 1860)

SUR LE

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE TUNISIENNE

Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Qu'il donne paix et bénédiction à notre Seigneur Mohammed !

Gloire à Dieu qui a ennobli l'Humanité, lui a prescrit le juste et le bien, et, la conduisant en main, fut son guide vers la Loi mahométane, Loi dont il protège l'empire par les saintes milices qui combattent dans sa voie, rangées en lignes compactes comme un mur (1) !

Paix et bénédiction sur notre Seigneur Mohammed, fleur de l'élite des enfants d'Adnan (2) ; sur sa famille et sur ses compagnons, astres de l'orthodoxie, héros sublimes, et sur quiconque marche à leur lumière pendant la succession des temps !

Voici ce que dit l'humble esclave du Maître suprême, le muchir (3) Mohammed es Sadok, Pacha-Bey, souverain du royaume de Tunis (4) :

« La sollicitude pour l'armée étant chose capitale, et la » détermination de la durée du service militaire exigeant mûre » réflexion en tous pays, j'ai conçu cet ouvrage éminemment » utile, conforme aux règles de la sagesse, de la politique et de » la Loi divine ; ses fondements sont édifiés sur l'équité, et sa » lumière resplendit par la grâce de Dieu. Il traite du recrutement » de l'armée effectué d'après les meilleures méthodes, et embrasse

---

(1) *Coran*, S. LXI, v. 4.
(2) L'ascendant le plus éloigné auquel remonte, assure-t-on, d'une manière certaine et sans lacune, la généalogie du Prophète. On le fait naître vers l'an 130 av. J.-C.
(3) Le plus haut grade de la hiérarchie militaire ottomane.
(4) Il régna de 1859 à 1882.

وغير ذلك من ذكر من يستثنى ومن يوخذ منه العوض لسبب مقرر و غرض وكيفيات اجراء ذلك وامضاءه والالمام بتفاصيله وانبائه و وصايا للعمال والضباط ومن له بوطنه اغتباط وينقسم الى ستة ابواب وخاتمة

(۱) البـاب الاول

في بيان سن من يدخل الفرعة العسكرية و تعيين زمانها و مكانها ومقدار ما يوخذ كل عام وعقوبة من تخلف او اسقط ذاته بنقص جارحة او عضو و من اعانهما على ذلك و مسائل تتعلق بالفرعة و فيه احد عشر فصلا

(۲) البـاب الثاني

فيمن يستثنى من الخدمة العسكرية من اهل الرتب العلية والمخزنية وشروط الاستثناء وشروط العوض وفيه تسعة فصول

(۳) البـاب الثالث

فيمن يلزمه حضور مجلس جمعية الفرعة مدة بقائه في السن العسكري وفيه ثلاثة فصول

(٤) البـاب الرابع

في ذكر العوض والمعوض و شروطهما وفيه ثلاثة فصول

(٥) البـاب الخامس

في ترتيب لازمة عند اجراء الفرعة وصدور الاوامر للعمال وكيفية توجيهها وتوجيه المعينين وكيفية اجراء الفرعة وترتيب اوراقها وذكر

» l'appel dans chaque ville et région par voie d'un tirage au sort » équitable, la fixation de l'époque et du lieu du tirage, et l'exposé » de ses formalités essentielles ; on y traite aussi des cas » d'exemption et de remplacement prévus par les textes ou » résultant des appréciations de la manière de procéder à ces opé- » rations, de les valider, d'en arrêter les détails, de les publier, » enfin des instructions à donner aux gouverneurs, aux officiers » et à tous ceux qui ont l'amour de la patrie.

» L'ouvrage est divisé en six Titres et une conclusion. »

TITRE Ier *(Onze articles)*

Age auquel on est soumis au tirage au sort. — Fixation de l'époque et du lieu du tirage. — Effectif du contingent annuel. — Dispositions pénales concernant les manquants, les mutilés volontaires et leurs complices. — Dispositions relatives au tirage au sort.

TITRE II *(Neuf articles)*

Dispenses acquises aux lettrés titulaires d'emplois publics et aux fonctionnaires de l'ordre administratif. — Conditions de la dispense et du remplacement.

TITRE III *(Trois articles)*

Obligation de se présenter devant la Commission du tirage jusqu'à la limite d'âge du service militaire.

TITRE IV *(Quatre articles)*

Du remplaçant et du remplacé, et dispositions qui les concernent.

TITRE V *(Vingt-quatre articles)*

Établissement des tableaux pour le tirage au sort. — Instructions données aux gouverneurs et mode de leur publication. — Mise en route des membres de la Commission. — Mode du

من يسرح ولو بعد مصادفتها وما يعمل من الامور بعد اجرائها وذكر المتطوعين بالدخول في الخدمة العسكرية وفيه اربعة وعشرون فصلا

(٦) الباب السادس

في مسائل مختلفة الخاتمة في وصية خاتمة

وسميته المصباح المسفر في ترتيب ثبوت العسكر ولما تممناه و على كبراء العساكر من امرا الالايات فما فوق عرضناه سلموه وبعين الرضى قبلوه والله المسئول ان يشرح لما تضمنه من واضح الحق الصدور و يعم بنفعه الخاصة والجمهور وما توفيقي الا بالله عليه توكلت واليه المصير

الباب الاول وفيه احد عشر فصلا

(١) الفصل الاول

توخذ من العمالة التونسية قدر الكفاية كل عام فيستخدم العسكري تحت السلاح ثمانية اعوام وعند تمامه يسرح من الخدمة العسكرية و يرسم عوضه بمقتضى القانون و القرعة ممن سنه ثماني عشرة سنة الى اثنتين وثلاثين سنة وعلى هذا يستمر العمل ولا حاجة لتوضيح هذا الغرض الذي به حفظ الاديان والابدان واقامة الدولة وحماية الملة واكتساب المحامد وهو فريضة كفائية على كل مسلم مكلف قادر بالغ السن المذكور كائنا من كان بحسب مصادفة القرعة العسكرية فيجب شرعا على جميع اهل العمالة القيام بها على حسب ما نقرره في هذا الكتاب والله الملهم للصواب

tirage et établissement des bulletins. — Dispenses après le tirage et opérations ultérieures. — Engagés volontaires.

TITRE VI

Dispositions diverses. — Conclusion (Prescription obligatoire).

« J'ai intitulé ce livre *Le brillant Flambeau sur le Recrutement* » *de l'Armée.* Nous l'avons soumis, après achèvement, aux » chefs militaires, colonels et officiers généraux, qui lui ont » donné leur approbation et tous leurs suffrages. Nous prions » Dieu d'ouvrir les cœurs aux vérités éclatantes qu'il renferme, » et d'en faire apprécier les avantages à tous, grands et petits. » En Dieu seul est mon aide et ma confiance, c'est à lui que » tout fait retour. (1) »

TITRE Ier *(Onze articles)*

Article premier

Le nombre des appelés en Tunisie est déterminé chaque année d'après les besoins. Les soldats restent sous les drapeaux pendant huit ans, à l'expiration desquels ils sont libérés du service. Sont alors enrôlés à leur place, conformément à la loi et par voie de tirage au sort, des hommes de dix-huit à trente-deux ans. Telle sera la manière d'opérer.

Inutile de faire ressortir que le but est d'assurer la protection des cultes et des personnes, la sûreté de l'État, la défense de la Religion, le prestige et l'honneur du pays. Ceci est une obligation religieuse pour tout musulman sain de corps et d'esprit, qui a l'âge précité et quel que soit son rang, lorsque le sort a prononcé. Satisfaire à cette obligation est un devoir sacré pour la nation tout entière, suivant ce que nous tracerons dans ce livre. Dieu est l'inspirateur du bien.

---

(1) *Coran*, S. XI, v. 90.

(٢) الفصل الثانى

لا يدخل احد مجلس جهة الفرعة لاجل ضرب الفرعة الا من بلغ من العمر ثمانى عشرة سنة الى اثنين وثلاثين سنة من المسلمين ولا يقبل احد فى الخدمة العسكرية من غير ما ذكر الا باذن خاص

(٣) الفصل الثالث

توخذ الانفار المطلوبة للعسكر لاجل تبديل الخارجين منه فى كل عام بان يوزع العدد المطلوب على العمالة على وجه العدل والانصاف وفى كل عام قبل زمان التبديل يعين القدر الخارج من العسكر و القدر اللازم له وتزاد له انفار من الواحد الى الاربعة والعشرين زيادة على كل مائة جبرا للعدد المطلوب عوض من ينقص بعاهة او فرار وفت الفرعة و يحصل بذلك تمام القدر المطلوب ويكون استخراج اسماء الانفار المستوطنين من جهات العمالة من زمام عدد رقاب اهلها ويكون الاخذ من كل عمل على حسب عمرانه ونسبته

(٤) الفصل الرابع

لما توخذ الانفار المطلوبة بالفرعة المشروحة من اهل السن المذكور من اعمال جهة تجلب بعد استثناء من نبينه فتجمع بالبلدة الكبراء من بلدان تلك الجهة و تضرب عليهم الفرعة بها لاجل التسهيل وفلة المصروف كما ياتى بيانه

(٥) الفصل الخامس

فد يوجد فى بعض البلدان والاعمال المفيم بها لقضاء وطر من اخذ علم او تجارة او غيرهما بغير فصد الاستيطان فلا يحسب من اهل تلك البلد او العمل فيدخل معهم فى الفرعة و انما يحسب مع اهل بلده او عمله فتضرب عليه الفرعة بها حضر او غاب كما نفصله بعد هذا بحول الله تعلى

Article 2

Les Musulmans de dix-huit à trente-deux ans concourent seuls au tirage devant la Commission. Nul autre n'est admis à servir dans l'armée qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Article 3

Le contingent appelé à l'activité pour remplacer les hommes annuellement libérés sera réparti sur le pays d'une manière équitable et juste. Tous les ans, avant l'époque de l'appel, le nombre des hommes libérables est arrêté, ainsi que le chiffre des recrues nécessaires. Ce chiffre est majoré d'un à vingt-quatre pour cent afin de combler les vides provenant des impotents ou des réfractaires. L'effectif est ainsi tenu au complet.

Les noms des habitants sont relevés par région sur les registres de l'état civil, et le contingent assigné à chaque district est proportionnel à la population.

Article 4

Les hommes des divers districts d'une même région convoqués pour tirer au sort en raison de leur âge seront rassemblés au chef-lieu, sauf les dispensés dont nous parlerons. C'est là qu'on procède au tirage, pour simplifier l'opération et en diminuer les frais, comme il sera dit ultérieurement.

Article 5

Les hommes qui résident dans telle ville ou tel district en vue de leurs intérêts, et s'y adonnent par exemple à l'étude ou au commerce, mais sans intention d'y élire domicile, n'y sont pas recensés au point de vue du recrutement. On les recense dans leur ville ou district d'origine et, présents ou absents, ils y sont soumis au tirage, comme nous le développerons ensuite avec l'aide du Très-Haut.

Article 6

Le rassemblement des hommes convoqués pour tirer au sort se fait donc au chef-lieu de leur région, au commencement

(٦) الفصل السادس

يجب اجتماع المنتخبين للقرعة من جهات واعمال بالمدينة الكبرى بتلك الجهة في مبدا مارس العجمى من الربيع و انما كان جمعهم بها لتسهيل القرعة و قلة المصروف على المعينين لضربها فتجتمع الانفار المطلوبة من اماكن اربعة او ثمانية او خمسة عشر الى قرعة واحدة و يقل بذلك التعب على المعينين المذكورين و يراعى في ذلك كله مناسبة المكان والزمان و يكون المكلف باحوال هذه القرعة قايمقام فيما فوقه ومعه عالم لمباحثة مدعي العلم وكاتب لتحرير الازمة وطبيب لاختبار اهل العلل و يوزباشي او ملازم او شاوش نجيب لتوصيل العسكر الى المكان الذى يعين له

(٧) الفصل السابع

يلزم لتحرير كيفية القرعة في كل موضع كمال الاعتناء و مزيد التحقيق لتسلم من مواد المحذور و تخلو عن جميع وجوه المحاماة والاغراض ولا يتم هذا بيد واحدة بل لابد من عقد جماعة للقرعة في كل محل يراد فيه ضربها مركبة من عامل البلد او الجهة والضابط الموجه لضرب القرعة من العسكر الذى تعينت له تلك الجهة و العالم و الكاتب و قاضى البلد ومفتيها وسائر علمائها ومشايخها و اعيانها و يكون كبير الجمعية المذكورة عامل البلد العالم باهله وضابط القرعة المعين من العسكر وتجرى جميع المتعلقات المطابقة للقانون و مهما عرض خلل او خلاف وجبت المبادرة بشرح خبره الى الدولة بعد علم الجماعة بذلك والحذر كله ان يقع خلاف ذلك فيلزم لما قررناه تحرير كل فصل و تطبيقه على الاصول بمزيد الاعتناء من سائر الجماعة

de mars, année julienne, époque du printemps. Cette mesure simplifie l'opération, réduit les dépenses de ceux qui en sont chargés, et leur évite des fatigues en groupant pour un même tirage les hommes de quatre, huit ou quinze localités. Il est tenu compte, en tous cas, des convenances de temps et de lieu.

La direction des opérations est confiée à un officier, au moins du grade de lieutenant-colonel, et assisté :

D'un docteur de la Loi, qui fait subir un examen aux hommes soi-disant instruits,

D'un secrétaire, pour la tenue des registres,

D'un médecin, pour la visite médicale,

D'un capitaine, ou d'un lieutenant, ou d'un bon sergent, chargé de la conduite des recrues.

Article 7

Le tirage au sort exige des soins attentifs, un contrôle scrupuleux, pour éviter toutes chances d'erreur et être complètement à l'abri de la faveur et de la partialité. Comme ceci ne peut être l'œuvre d'un seul, il importe, partout où l'opération doit avoir lieu, de constituer une Commission composée :

Du gouverneur de la ville ou de la région,

De l'officier de troupe détaché et désigné pour cette région,

Du docteur de la Loi,

Du secrétaire,

Du cadi et du mufti de la ville,

De tous les docteurs, cheikhs et notables de l'endroit.

Les principaux membres sont le gouverneur, qui connaît ses administrés, et l'officier de troupe désigné.

Toutes les dispositions réglementaires sont appliquées. Tout point difficile ou litigieux fait aussitôt l'objet d'un rapport au Gouvernement, après entente préalable de la Commission. Cette prescription est formelle.

Se bien pénétrer de chaque article et l'appliquer scrupuleusement selon les règles établies, est d'obligation stricte pour la Commission tout entière.

(٨) الفصل الثامن

كل من هرب من الانفار المنتخبين للقرعة او تغيب عن جمعية القرعة يثبت عسكريا لهروبه و اختفائه ولا تراعى فيه فصول الاستثناء مثاله ان العدد المطلوب من بلد عشرون و فر منها سبعة انفار تؤخذ السبعة اولا من غير قرعة لما ذكرناه من الفرر والاختفاء وتجرى القرعة على الباقين

(٩) الفصل التاسع

يضرب الاجل للذين وقعت عليهم القرعة لتوديع اهلهم وقضاء مصالحهم و ترتيب احوالهم وقدره خمسة عشر يوما يحضرون عند تمامها الى مجلس جمعية القرعة و من فر منهم خلال هذا الاجل فما ابعده من النجاة

(١٠) الفصل العاشر

يجب تشديد البحث من العامل والضابط المعين للقرعة على الانفار الهاربين قبل القرعة وبعدها فمن تمكنوا عليه وجهوه الى العسكر فان كان ممن فر قبل القرعة يكفيه من العقاب اثباته في العسكر من غير قرعة و يزاد له عام في الخدمة مهما وجد ومن فر بعدها وارتكب النقص بفراره من الخدمة العسكرية يزاد له عامان في الخدمة مهما وجد و اما من هرب منهما خارج العمالة التونسية فيؤخذ من كسبهما ما يكفي للعوض عنهما ان كان لهما كسب والا فهما مطلوبان مهما وجدا

(١١) الفصل الحادى عشر

كل من اخفى نفرا من هولاء الهاربين قبل القرعة وبعدها من صاحب وكالة او فندق او غيرهما لزمه الادب ردعا لامثاله فان كان من الاغنياء سواء كان ذكرا او انثى فانه يدفع مائة ريال وثمانية

Article 8

Quiconque, après convocation, se dérobe ou manque au tirage, est déclaré bon absent et perd le bénéfice de la dispense. Supposons sept réfractaires dans une ville qui doit fournir vingt recrues ; tous les sept sont appelés les premiers d'office, puis il est procédé au tirage.

Article 9

Un sursis de départ de quinze jours est accordé aux hommes tombés au sort pour prendre congé de leurs parents, régler leurs intérêts et faire tous autres préparatifs. Ce délai expiré, ils se présentent au siège de la Commission. Bien mal inspiré celui qui penserait échapper par l'insoumission !

Article 10

Le gouverneur et l'officier commis au tirage font rechercher activement les réfractaires et les insoumis, qui sont dirigés sur des Corps après arrestation.

Le réfractaire arrêté est, par mesure disciplinaire, incorporé d'office, et doit une année de service supplémentaire.

L'insoumis arrêté, dont l'absence avait produit un vide dans l'effectif, doit deux années de service supplémentaires.

Quant aux réfractaires et insoumis passés à l'étranger, on prélève sur leurs biens la somme nécessaire à leur remplacement. Ceux qui ne possèdent rien restent sous le coup de la loi après arrestation.

Article 11

Quiconque recèle un réfractaire ou un insoumis, par exemple un propriétaire d'hôtellerie, de fondouk ou de quelque autre établissement, encourt un châtiment qui serve d'exemple.

Si le délinquant appartient aux classes riches, homme ou femme, il payera cent huit piastres (1) au dénonciateur.

(1) Sous le règne de Mohammed-es-Sadok, la piastre valait un peu plus de soixante centimes.

ريالات لمن اخبر بشانه ودل عليه ثم ان كان من احاد الناس في مقامه اعلم به عامل تلك الجهة الدولة فيسجن بالكراكة شهرين ان كان رجلا وبدار عدل ان كانت امراة وان كان من ذوي الاقدار حبسه العامل شهرا زجرا لامثاله ومن ارتكب هذا الذنب من سائر العمال والمعينين بعد علم جزائه عزل من وظيفه ويسجن اربعة اشهر ويدفع مائتى ريال لمن اخبر به ودل على فعله وطرد من الخدمة بالمرة ومن هدم بنيان الله فاهلك نفسه بتسقيط عضو او جارحة فرارا من الخدمة العسكرية يوجه بلا قرعة لكبير العسكر فيستخدمه في اماكن مناسبة له من مطبخ العسكر والميضاة وشبههما ويزاد في امد خدمته عامان زيادة على خدمة العسكر ولا يسرح في خلل المدة ومن اعانه على قبيح فعله من العامة يغرم من الالف ريال الى المائتين ويرجع ذلك لصندوق الاية ويسجن من العام الى الشهرين بحسب جريمته

الباب الثاني وفيه تسعة فصول

(١٢) الفصل الاول

المستثنى من الدخول الى مجلس جمعية القرعة لاجل ضرب القرعة هم ارباب المراتب العلمية من المفاتي والقضاة ونوابهم في جميع جهات العمالة والاثنان والاربعون مدرسا الذين لهم المرتب بجامع الزيتونة وجميع اصحاب الخطط المخزنية وهم الكتاب والقياد والمشايخ فانهم لا تضرب عليهم القرعة ولو كانوا في السن العسكرى ان بقى على ولايته الى انقضاء السن العسكرى فان عزل خلاله دخل القرعة

Appartient-il aux classes pauvres, il sera, sur le rapport du gouverneur adressé au Pouvoir, enfermé au bagne pendant deux mois, si c'est un homme, et dans une maison de justice, si c'est une femme.

S'il s'agit d'un haut personnage, le gouverneur l'emprisonnera pendant un mois pour servir d'exemple.

Tout gouverneur ou membre de la Commission qui aura sciemment commis ce délit sera destitué, puni de quatre mois de prison, d'une amende de deux cents piastres au profit du dénonciateur, et définitivement exclu des fonctions publiques.

Quiconque, détruisant l'œuvre de Dieu, se mutile volontairement pour se soustraire au service, est mis d'office à la disposition de l'autorité militaire. On l'utilise là où il convient, dans les cuisines de la troupe, latrines et autres endroits semblables. Il doit deux années de service supplémentaires, et est privé pendant ce temps de toute permission.

Tout complice d'une si détestable action est passible d'une amende de deux cents à mille piastres à reverser dans la caisse du régiment où sert le mutilé, et d'un emprisonnement de deux mois à un an, suivant le degré de la faute.

TITRE II *(Neuf articles)*

ARTICLE 1er (12)

Sont dispensés de comparaître au siège de la Commission pour tirer au sort :

Les lettrés pourvus d'emplois publics, muftis, cadis, leurs suppléants sur tout le territoire tunisien, et les quarante-deux professeurs titulaires de la mosquée de l'Olivier (1) ;

---

(1) La principale mosquée de Tunis. D'après une inscription citée par El Kairouani, historien tunisien du XVIIe siècle, elle existait déjà en l'an 250 de l'hégire (864 ap. J.-C.). C'est aussi une école des hautes études. Elle possède deux bibliothèques dont les catalogues ont été publiés, l'un pour l'exposition universelle de 1867, l'autre par MM. Houdas et René Basset. *(Mission scientifique en Tunisie, Alger, in-8, 1884)*. L'enseignement et la discipline de l'école sont réglementés par un décret en soixante-sept articles, rendu par le bey Mohammed-es-Sadok le 28 Doul Kada 1292 (26 décembre 1875).

(١٣) الفصل الثاني

ومن المستثنى ايضا خطباء الجوامع و ايمة المساجد اذا كان بيده امر متصرف به هذا كله بشرط مباشرة خططهم بانفسهم من غير استنابة فلا تضرب عليهم القرعة ايضا

(١٤) الفصل الثالث

كما يجب تقوية الحامية العسكرية يجب تقوية العصابة العلمية اذ الجميع فرائض دينية فيجب على ابناء العلماء ومن ذكر معهم سابقا من المشايخ اقتفاء سلفهم ليستثنى من الخدمة العسكرية ومن حاد عن طريق سلفه ادخل مجلس جمعية القرعة حين يبلغ السن العسكري حيث لا نفع فيه من الجهة العلمية والتفرقة بين السالك والمهمل لا تحصل الا بالبحث فعلى هذا يجب حضور من بلغ السن المذكور الى مجلس جمعية القرعة في جملة اهل وطنه و يباحثهم العلماء بحسب سنهم فمن اجاب خلى سبيله و الا كان امثل العامة وسياتى مزيد تحرير لهاته المباحثة في الفصل التاسع من الباب الخامس من هذا الكتاب

(١٥) الفصل الرابع

وممن يستثنى ايضا طلبة المدارس نظرا لتوفير العلوم الا انه لا يستثنى من لم يحفظ القرءان العظيم قبل بلوغ السن العسكري فان بلغ سنه ثماني عشرة سنة ولم يحفظ القرءان فالظاهر من حال امثال هذا ان تعاطيهم العلم ذلك الوقت مجرد احتماء به لا للعلم نفسه ولو سلم لهم ذلك انعدم من يقوم بالخدمة العسكرية راسا فالمستثنى والحالة هذه هو من المجيب عن البحث المقرر تفصيله في الفصل التاسع من الباب الخامس في هذا الكتاب

Tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, secrétaires, caïds et cheikhs.

Exemptés du tirage s'ils restent en fonctions jusqu'à la limite d'âge du service militaire, ils y sont soumis en cas de destitution pendant cette période.

Article 2 (13)

Sont également dispensés les Prédicateurs et Imams des mosquées pourvus d'un titre d'exercice, sous condition de remplir eux-mêmes leurs fonctions, et non par mandataire.

Article 3 (14)

S'il importe de relever les forces militaires, il faut aussi fortifier les corporations savantes, puisque ce sont des prescriptions canoniques.

Les fils des docteurs de la Loi et professeurs susdits doivent donc imiter leurs aïeux pour être exemptés du service. Celui qui s'écarte de leur voie sera soumis au tirage à l'âge requis, en raison de sa nullité scientifique.

Comme on ne peut distinguer les travailleurs des fainéants que par voie d'examen, c'est devant la Commission, en séance publique, que les docteurs leur font subir des épreuves proportionnées à leur âge. Ceux qui y satisfont sont laissés libres, les autres rentrent sous la loi commune.

On trouvera des développements sur cet examen à l'article 9, Titre V de ce livre.

Article 4 (15)

En vue de propager la science, sont aussi dispensés les élèves des écoles supérieures, sauf toutefois ceux qui ne savent pas le Livre saint par cœur avant d'être en âge de servir. Des élèves de dix-huit ans qui ne savent pas encore le Coran ne s'adonnent évidemment à l'étude que pour s'en prévaloir, non pour l'étude elle-même, et les faire bénéficier de la dispense porterait un coup funeste au recrutement. Dans ces conditions, la dispense est acquise à ceux qui satisfont à l'examen dont le programme figure à l'article 9, Titre V de ce livre.

(١٦) الفصل الخامس

ومن المستثنى ايضا من بلغ سنه خمس وسبعون سنة ومن لم يبلغ ست عشرة سنة وغيرهم من العاجزين عن الخدمة العسكرية بمرض او نقص عضو ولا يوخذ من هولاء العاجزين ابن او اخ قائم بهم وان بلغ السن العسكرى اللهم الا ان يكون له معين آخر من قرابته او ولد ناقص عضو يصلح للقيام به و يتضح ذلك في مجلس جمعية القرعة و يترك الولد والاخ للقيام بالعاجز الى السنة القابلة فيعاد في النظر حاله

(١٧) الفصل السادس

وكذا كل ارملة لها ولد قائم بمعيشتها وليس لها غيره ممن يقوم بها من القرابة فانه يترك للقيام بها و لو بلغ السن العسكرى حين يتضح ذلك في مجلس جمعية القرعة الى السنة القابلة فيعاد البحث عن حاله

(١٨) الفصل السابع

ممن يعافى من الدخول الى مجلس جمعية القرعة و لو كان في السن العسكرى من ليس له اب او اخ فانه يبقى للسنة القابلة وكذلك القيم بمعيشة صبية او يتامى فانه يترك للقيام بهم الى العام القابل و لوكان له اب او صهر

(١٩) الفصل الثامن

و ممن يعافى ايضا كل من له ولد قائم بمعيشته من ارمل وارملة ليس لاحدهما غيره ممن بلغ سنه ست عشرة سنة ولهما آخر في العسكر فانه يترك لهما القائم بهما حتى يكبر الصغير او يقدم الذى في العسكر

ARTICLE 5 (16)

Le vieillard de soixante-quinze ans, l'enfant au-dessous de seize ans et les malades ou impotents impropres au service dispensent le fils ou le frère qui pourvoit à leurs besoins, s'ils ne sont pas aidés par quelque autre parent, ou par un fils impotent lui-même, mais pouvant néanmoins les assister. Le fait une fois constaté par la Commission, ce fils ou ce frère sont ajournés comme soutiens de famille à l'année suivante, où leur position sera examinée à nouveau.

ARTICLE 6 (17)

Tout fils d'une veuve dont il est l'unique soutien est, après constatation par la Commission, ajourné comme soutien de famille à l'année suivante. Sa position est alors examinée à nouveau.

ARTICLE 7 (18)

Est dispensé de comparaître devant la Commission du tirage et ajourné à l'année suivante, le fils unique, orphelin de père.

Est de même ajourné comme soutien de famille le père nourricier d'enfants ou d'orphelins, eût-il lui-même son père ou un cognat.

ARTICLE 8 (19)

Est également dispensé tout fils de veuf ou de veuve qui soutient son père ou sa mère, quand ceux-ci n'ont pas d'autre fils ayant atteint sa seizième année, mais en ont un sous les drapeaux. Le soutien de famille est ajourné jusqu'à ce que son puîné soit en âge, ou jusqu'au retour du militaire.

ARTICLE 9 (20)

Tout homme atteint de maladie ou d'infirmité, et reconnu impropre au service après examen médical, n'a plus à comparaître devant la Commission.

---

(٢٠) الفصل التاسع

من ثبت به مرض او عاهة مانعة من الخدمة بعد اختبار الطبيب لا يدخل مجلس جمعية القرعة

الباب الثالث وفيه ثلاثة فصول

(٢١) الفصل الاول

يعاد النظر كل عام في حال الوحيد و المريض وطالب العلم في مجلس جمعية القرعة ما دام في السن العسكرى و من به عاهة او نقص فاحش في خلقته جلب حين يبلغ السن العسكرى اول عام الى مجلس جمعية القرعة و ينظر في حالهم و تطرح اسماوهم من زمام القرعة ولا يعودون للمجلس لعدم الانتفاع بهم

(٢٢) الفصل الثانى

من لم تصادفه القرعة في مدة السن العسكرى حتى يبلغ سنه اثنتين وثلاثين سنة لا يجلب بعد ذلك لمجلس جمعية القرعة ولا اكثر من ثمانى سنين تتداول عليه القرعة فان اصابته القرعة في تلك المدة فيخدم في العسكر ثمانية اعوام و يطلق سبيله عند انتهاء المدة مثلا بان كان عمره ثماني عشرة سنة يدخل القرعة الى الست والعشرين سنة فان اصابته استخدم عسكريا والا يطلق سبيله وان كان عمره تسع عشرة سنة ينتهى الى سبع وعشرين سنة وهلم جرا وان كان عمره خمسا وعشرين سنة ينتهى الى الاثنتين والثلاثين سنة وان كان عمره سبعا وعشرين سنة يدخل القرعة ست سنين لانتهاء الاثنتين والثلاثين وهلم جرا بحيث ان كل من زاد عام في العمر الا و ينقص عام في الدخول في

TITRE III *(Trois articles)*

ARTICLE 1er (21)

Sont soumis chaque année à un nouvel examen l'unique soutien de famille, le malade et l'étudiant, tant qu'ils sont en âge de servir.

Les hommes infirmes, ou atteints d'un grave défaut de conformation, sont réunis, aussitôt qu'ils ont cet âge, au siège de la Commission. Après constatation de leur état, ils sont rayés du tableau de recensement et définitivement exonérés comme impropres à tout service.

ARTICLE 2 (22)

Quiconque atteindra l'âge de trente-deux ans sans tomber au sort ne sera plus convoqué devant la Commission.

Le tirage n'est obligatoire que pendant huit années consécutives. Celui qui tombe au sort durant cette période doit huit ans de service, à l'expiration desquels il est libéré.

Le jeune homme de dix-huit ans prend part au tirage jusqu'à vingt-six ans, celui de dix-neuf ans jusqu'à vingt-sept, et ainsi de suite. L'homme de vingt-cinq ans y concourt jusqu'à trente-deux ans, et celui de vingt-sept ans pendant six années seulement, jusqu'à trente-deux ans révolus. Chaque année d'âge en plus équivaut donc à une année de tirage en moins, et l'homme de trente-deux ans n'est soumis qu'à un seul tirage.

Quiconque n'est point tombé au sort pendant cette période peut se présenter comme remplaçant, pourvu qu'il remplisse les conditions prescrites.

ARTICLE 3 (23)

Les fils des docteurs et professeurs ainsi que les étudiants se présentent chaque année devant la Commission, tant qu'ils sont en âge de servir. S'ils satisfont aux épreuves qu'ils subissent chaque année jusqu'au terme de cette période, ils ne

الفرعة الى ان ينتهي يدخل عام واحد للفرعة وهو من كان عمره اثنين وثلاثين سنة وكل من لا تصادفه الفرعة في تلك المدة له ان ياخذ عوضا من غيره بعد توفر شروط العوض

(٢٣) الفصل الثالث

واما ابناء العلماء و المشايخ و الطلبة فانهم يحضرون مجلس جمعية الفرعة كل عام ما داموا في السن العسكرى فان اجابوا عن المسائل التى تورد عليهم في كل عام الى تمام الاحد لا يدعون بعد ذلك لمجلس جمعية الفرعة اذ قد ظهر تمكنهم في العلوم و التقدم فيها والالتذاذ بها فيجب حينئذ استثناوهم بالمرة وكذلك المريض فانه يجلب كل عام لمجلس جمعية الفرعة فان لازمه مرضه الى السن المقرر طرح بالمرة من حضور مجلس جمعية الفرعة

الباب الرابع وفيه ثلاثة فصول

(٢٤) الفصل الاول

لما تقرر ان كل من هو في السن العسكرى يدخل تحت الفرعة عدا من استثنى و من صادفته ادخل في الخدمة العسكرية وكان ممن تصادفه الفرعة بعض اهل الثروى وربما طلب بعضهم دفع شخص عوضا عنه فانه يجاب الى ذلك بشروط خمسة

الشرط الاول من اراد المعاوضة شخص آخر يدفع له ثمن ربع او عقار يبيعه لاجل ذلك فانه لا يجاب لمطلبه

الشرط الثانى سلامته من جميع الامراض والعلل والعاهات المانعة من الخدمة العسكرية

sont plus convoqués, car la constatation de leurs connaissances, de leurs progrès et de leur goût pour la science entraîne l'exemption définitive.

Les malades sont de même réunis chaque année devant la Commission. Si la maladie persiste jusqu'à l'âge susdit, ils sont définitivement dispensés.

TITRE IV *(Trois articles)*

Article 1er (24)

Il est donc établi que tous les hommes en âge de servir sont soumis au tirage, sauf les dispensés, et qu'ils sont appelés s'ils tombent au sort. Toutefois les appelés qui ont de la fortune et qui désireraient se faire remplacer à prix d'argent, le peuvent à cinq conditions :

1° Est rejetée toute demande de remplacement qui serait payé avec le prix d'une maison ou d'une terre vendue tout exprès ;

2° Le remplaçant doit être exempt de toute maladie et infirmité le rendant impropre au service ;

3° N'avoir pas quitté le service pour faute contre l'honneur militaire ;

4° Justifier de son identité et de son domicile, et ne pas être réputé de mauvaise vie et mœurs ;

5° Le remplaçant présenté pendant le sursis de quinze jours mentionné à l'article 9, Titre I, est admis quand il remplit ces conditions ; sinon, l'appelé est tenu de partir, et a deux mois de délai pour se faire remplacer. Si, pendant ce temps, il ne présente personne qui remplisse les conditions, il demeure aû service comme les autres soldats.

Article 2 (25)

Le remplacé est responsable de son remplaçant quand celui-ci déserte et n'est pas arrêté pendant la première année. Le remplacé doit alors fournir un autre homme dans un délai fixé comme

الشرط الثالث ان لا يكون ممن خرج من الخدمة العسكرية لمنقصة مخلة بالمقام العسكرى

الشرط الرابع ان يكون معلوم الوطن والمسكن غير مشهور بالنقائص والرذائل

الشرط الخامس ان من طلب المعاوضة ان اتى بالعوض في مدة الخمسة عشر يوما المذكورة في الفصل التاسع من الباب الاول قبل منه ان وافق الشروط والا استخدم بنفسه في محل الخدمة و يوجل له شهران فان اتى بالعوض قبل انقضاء الشهرين قبل ان وافق الشروط والا يبقى في الخدمة مثل العسكر

(٢٥) الفصل الثانى

من عاوض بغيره يوخذ عليه ضامن فان هرب عوضه قبل مضى حول طلبته الدولة فان لم تجده طولب بغيره وضرب له اجل كما مر فان اتى بغيره طبق الشروط قبل وان مضى الاجل المذكور ولم يات به استخدم بنفسه واما ان هرب العوض بعد مضى حول او مات قبل الحول او بعده فلا يطالب به

(٢٦) الفصل الثالث

من تمت له هذه المعاوضة لا يحضر لمجلس جمعية القرعة

précédemment. S'il ne présente personne qui remplisse les conditions, il est obligé de marcher lui-même à l'expiration du délai.

Il n'est plus responsable de son remplaçant en cas de désertion au bout d'un an, ou en cas de décès soit pendant, soit après la première année.

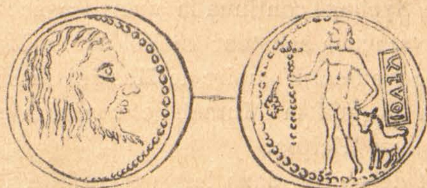
ARTICLE 3 (26)

Le remplacement opéré dans ces conditions dispense de toute convocation ultérieure devant la Commission du tirage.

F. PATORNI.

(*A suivre.*)

Monnaie de Bocchus ou Bogud III frappée à Siga



Le classement des monnaies de la Maurétanie présente de sérieuses difficultés. Les travaux des savants, notamment ceux de MM. de Saulcy, Scott, le duc de Luynes, Duchalais, Judas, L. Müller et Lévy, ont fait faire de grands progrès à ces études, mais il existe encore, pour ce qui regarde les rois antérieurs à Juba II, des divergences d'opinion et des hypothèses insuffisamment justifiées.

Les difficultés d'un classement certain sont dues, en partie à la forme insolite, fautive ou dégradée des légendes puniques ou néopuniques tracées sur ces monnaies ; en partie, aux données embrouillées de l'histoire, notamment à la confusion qui existe entre les rois portant les noms de Bocchus et Bogud.

On sait peu de chose de la Maurétanie avant les guerres puniques. A cette époque, ce pays comprenait le territoire qui forme actuellement l'empire du Maroc, sans dépasser toutefois la Mulucha (Moulouia). Toute la région à l'est de ce fleuve jusqu'à la Tusca (1) formait la Numidie, divisée en deux royaumes : celui des Massyliens à l'est, avec Cirta (Constantine) pour capitale, depuis la Tusca jusqu'au fleuve Ampsaga (2), et celui

(1) Oued el Kebir, qui prend sa source à Aïn-Draham chez les Khoumir et débouche en face de l'île de Tabarka.

(2) Oued el Kebir, qui prend sa source dans le Djebel Guerioun, arrose Constantine et se jette dans la mer entre la pointe de Djidjelli et le promontoire des Sept Caps.

des Massésyliens entre ce fleuve et la Mulucha. La capitale de ce dernier royaume était Siga, aujourd'hui Takenbrit sur la Tafna, à quatre kilomètres de l'embouchure de ce fleuve.

Syphax, le premier roi des Massésyliens que l'on connaisse, fut vaincu par Massinissa, roi des Massyliens, soutenu par Scipion, dans une bataille près de Cirta, en 202 avant notre ère. Vermina, fils de Syphax, continua la guerre avec l'aide d'Annibal, mais il fut vaincu à son tour en 199 par le Massylien, qui s'empara de son royaume. L'empire de Massinissa s'étendit alors depuis la Tusca jusqu'à la Mulucha et conserva ces frontières sous son successeur Micipsa.

Après la mort de ce roi, dans le partage fait entre Adherbal et Jugurtha en 116, le territoire de l'ancienne Massésylie échut à ce dernier. Dix ans plus tard, en 106, ce territoire fut annexé à la Maurétanie, lorsque Bocchus, le roi de ce pays, eut livré son gendre Jugurtha à Sylla. Il lui fut donné en récompense de sa perfidie et devint la Maurétanie orientale.

A la mort de Bocchus, vers 81, son royaume fut partagé entre ses deux fils : Bogud qui lui succéda comme roi de l'ancienne Maurétanie ou Maurétanie Bogudiane, plus tard Tingitane, et Bocchus II, qui hérita de la Maurétanie orientale, plus tard Maurétanie Césarienne.

Ces deux princes seraient morts tous deux vers 50 et auraient eu pour successeurs, d'après Müller, le premier Bogud II et le second Bocchus III.

Ce dernier, en l'an 38, aurait profité de l'absence de Bogud II, qui avait pris parti pour César et était allé combattre en Espagne les légats d'Octave, pour s'emparer de son royaume, et il serait devenu ainsi roi des deux Maurétanies de l'an 38 à l'an 33, date de sa mort.

D'après M. E. Bablon, les rois de Maurétanie qui ont frappé monnaie antérieurement à Juba II sont : Bogud II (50 ? à 38) et Bogud III (50 à 33).

La monnaie qui fait l'objet de la vignette placée en tête de cet article est analogue à celle publiée par Müller dans sa *Numismatique de l'ancienne Afrique* 3e volume, page 98, n° 9, et par E. Bablon dans l'ouvrage *Recherches des Antiquités dans le Nord de l'Afrique* page 201, n° 74.

Ils l'attribuent l'un et l'autre au successeur de Bocchus II, à ce roi qui d'abord souverain de la Maurétanie orientale s'empara de la Tingitane en l'an 38 et mourut en 33. Seulement Müller donne à ce prince le nom de Bocchus III et Babelon celui de Bogud III.

Notre monnaie diffère de la leur sur les points suivants :

1° A l'avers, il n'existe pas de légende, et l'on ne peut supposer qu'elle ait disparu sous l'action du temps et de l'oxydation, car la pièce est presque à fleur de coin et d'une patine rare ;

2° Au revers, le grenetis est à gauche au lieu d'être à droite.

Elle a été trouvée à Siga (aujourd'hui Takenbrit) avec beaucoup d'autres monnaies attribuées à Syphax, Adherbal, Micipsa, Juba II, etc., par M. Milsom, propriétaire des ruines de l'antique cité.

En voici la description :

Tête à barbe pointue et à cheveux pendants — grenetis à droite.

℟ — Personnage (Bacchus d'après Judas) nu, debout à gauche, tenant un thyrse dans la main droite. A son côté, un petit taureau qu'il tient par la corne de la main gauche. Dans le champ à gauche, une grappe de raisin ; à droite, dans un cartouche quadrangulaire, *Siga* en légende punique — Æ, 5. 11 gr.

L. Demaeght.

Inscriptions inédites de la Maurétanie Césarienne

Au cours d'une excursion faite au mois de mars dernier, j'ai relevé les inscriptions ci-après :

ALBULAE (Ain-Temouchent)

1176. — Sur une tombe en forme de caisson trouvée dans la propriété de M. Orsero fils ; dans un cadre de 0m 53 sur 0m 45. Lettres de 8 centimètres à la première et à la dernière ligne, de 6 centimètres aux trois autres :

D M S
P VRBANA
VIXITANIS
XXIIIICONIVS
C F

D(iis) M(anibus) S(acrum). P(ompeia) Urbana vixit an(n)is xxiiii. Conjus (pour conjux) *c(onjugi) f(ecit).*

La forme des lettres de cette épitaphe appartient à l'époque de Dioclétien. On remarquera le gentilice de la défunte représenté par une abréviation d'une seule lettre. Ce n'est pas celle d'un prénom, car les femmes, du moins à cette époque, n'en portaient pas. P est peut-être la première lettre de *Pompeia,* le seul nom commençant par un P qui ne s'écrivait pas toujours en toutes lettres. Cependant, dans cette région plus berbère que romaine, où les règles de l'onomastique n'étaient pas fidèlement observées, il se pourrait que cette abréviation fût celle d'un autre gentilice, tel que *Pomponia,* plus répandu dans cette partie de la Maurétanie.

1177. — Sur une pierre tombale en forme de caisson trouvée dans la propriété Mouret ; dans un cadre de 0^{m} 62 sur 0^{m} 49. Lettres de 5 centimètres, de belle facture :

D M S
AEM · PERE
GRIN V S ·
VIXIT · AN · XX
AEM · FLORVS
VET · PATER ·
F C

A la 5e ligne, les lettres RV sont liées.

D(iis) M(anibus) S(acrum). Aem(ilius) Peregrinus vixit an(nis) xx. Aem(ilius) Florus, veteranus, pater, f(aciendum) c(uravit).

A remarquer l'abréviation d'AEMILIVS, rare.

1178. — Sur une pierre tombale en forme de caisson trouvée dans la propriété Mouret ; dans un cadre de 0^{m} 39 sur 0^{m} 50. Lettres de 6 centimètres profondément gravées :

D M S
I V L I V S
SECVNDVS
VIX · AN · N · XX
IVLIVS · MAXIM
S · FRATRI · PIISSI
MO

D(iis) M(anibus) S(acrum). Iulius Secundus vix(it) an(nis) n(umero) xx. Iulius Maximus fratri piissimo.

1179. — Sur une pierre tombale en forme de caisson trouvée dans la propriété Orsero ; dans un cadre de 0^m 51 de hauteur sur 0^m 48 de largeur. Lettres de 3 centimètres :

D M S
SERVILIVSSATVR
NINVSVIXIAN
NISLXXXXI

D(iis) M(anibus) S(acrum). Servilius Saturninus vixi(t) annis lxxxxi.

1180. — Sur une tombe en forme de caisson trouvée dans la propriété Orsero ; dans un cadre de 0^m 58 de hauteur sur 0^m 52 de largeur. Lettres de 3 centimètres :

D M S
CLAVDIVSLVCIANVS
VIXANIIIMESEXCLA
VDIVSROGATVSPATER
VEXILAR VSHORSAR
PIENISIMOFECIT
MATER MARINA

D(iis) M(anibus) S(acrum). Claudius Lucianus vix(it) an(nis) iii me(n)se(s) x. Claudius Rogatus, pater, vexil(l)arius (c)hor(tis) Sar(dorum) pientissimo fecit. Mater Marina.

A remarquer *hor*, abréviation insolite de *cohortis*.

Cette inscription est la première, je crois, qui mentionne le grade de *vexillaire* dans une cohorte auxiliaire d'Afrique. Elle laisse supposer que les fractions de ces cohortes détachées de leur portion principale avaient, comme dans les légions, le *vexillum*, ou drapeau affecté aux détachements ou *vexillations*.

On sait que la portion principale de la seconde cohorte des Sardes était campée près d'Altava (Lamoricière). Le père de la petite défunte était le *vexillaire* ou porte-enseigne d'un détachement de cette cohorte stationné sans doute temporairement à Albulae ; il est peu probable qu'il y fût en garnison permanente, car aucune autre inscription se rapportant à ce corps de troupe n'a été trouvée dans les ruines de cette ville.

AIN-KIAL (Ferme Fages)

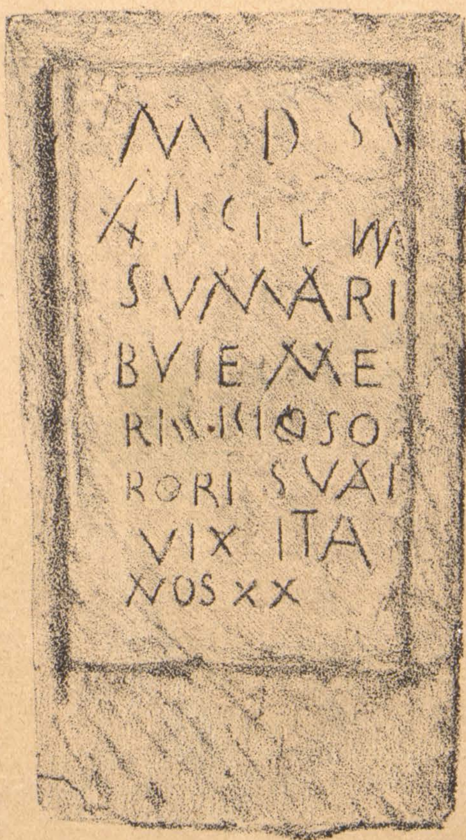
1181. — Sur une pierre de 0m 50 sur 0m 38 encastrée dans le mur de la maison d'habitation, à l'angle s.-o. Lettres de 4 centimètres :

D M S
C L A V D I V S
I N V A R I V S V
I C X I T A N I S I I I I
C L A V D I V S C A E
C I L I V S P A T E R D
O L E N T I S I M //

D(iis) M(anibus) S(acrum). Claudius Januarius vicxit an(n)is iiii. Claudius Caecilius pater dolentis(s)im[us].

AIN-BRIDJ (Ferme Dandoy)

1182. — Inscription barbare, dont je n'ai pu déchiffrer les deux premières lignes. En voici le fac-simile :



LARBOT (Près d'Ain-Roumana)

Sur la voie romaine de Siga à Numerus Syrorum, entre le caravansérail de Mechera Guedara et les sources thermales d'Hammam-bou-Ghrara.

1183. — Sur un tronçon de borne milliaire de forme demi-cylindrique, trouvé à Larbot, sur la rive droite de la Tafna, et déposé chez M. l'Administrateur de Remchi. Lettres de 4 centimètres :

IMP *caesar*
M *opellius seve*
RVS *macrinus*
PIVSFELIXAVGET
M *opellius diadume*
NIAVS *caesar*
MIL·CONSTI*tuerunt*
PER T·AEL*ium de*
crianum proc.

Les noms de Macrin et de Diaduménien ont éte martelés, et quelques lettres, à la partie droite de l'inscription, ont été effacées par le temps.

Macrin, né à Césarée (Cherchel) en l'année 164 de J.-C., fut proclamé empereur le 11 avril 217 et mourut le 8 juin 218 avec son fils Diaduménien, âgé de neuf ans, tué en même temps que lui.

Notre milliaire a donc été érigé entre le 11 avril 217 et le 8 juin 218. On voit que T. Aelius Decrianus était déjà à la tête de la Maurétanie Césarienne à cette époque. On avait supposé jusqu'ici que la date de son gouvernement n'était pas antérieure à 222.

SAINT-LEU (Portus Magnus)

1184. — Sur une stèle en calcaire gréseux de 0^m70 de hauteur sur 0^m47 de largeur, trouvée dans un terrain appartenant à M. Billard. Lettres de 5 centimètres :

D M
IVLIΛDIR
LIΛVIXIT
ΛNNISXLV

Cette inscription est actuellement déposée chez M. Vallois, maire d'Arzew.

1185. — Sur une pierre de 1^m07 de hauteur sur 0^m40 de largeur, dans un cadre de 0^m84 de haut, dont la partie droite est brisée. Lettres de 5 centimètres, de 3 centimètres seulement à la dernière ligne :

DIVOMAGNOAN*to*
NINO *martelage*
martelage
de
cinq lignes
LAQVILIVSLE*nt*
VSQSECVND///
OBHONOREM///
QQSPDDD

Ce monument dédié à la mémoire de Caracalla par L. Aquilius Lentus, de la tribu Quirina, suivant la promesse qu'il en avait faite à ses électeurs, en l'honneur de son élévation à la dignité de duumvir quinquennal, a été trouvé à Portus Magnus dans les ruines d'un édifice que l'on déblaie en ce moment.

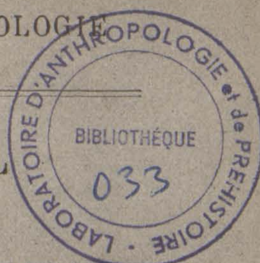
Cet édifice, un temple probablement, avait près de trente mètres de longueur. Des fûts de colonnes, des bases, des chapiteaux composites ont été trouvés dans les déblais.

Le dallage en est admirablement conservé. Il était fait de longues dalles de pierre appareillées et ajustées avec un soin extrême.

M. le docteur Duzan, le très sympathique maire de Saint-Leu, qui a fait pratiquer les fouilles, a bien voulu faire transporter au Musée d'Oran le document dont il s'agit.

L. Demaeght.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHEOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



BULLETIN TRIMESTRIEL DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

SEIZIÈME ANNÉE. - TOME XIII

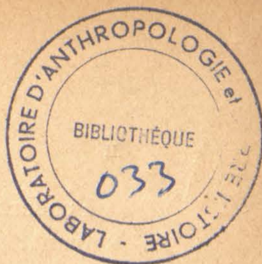
FASCICULE LVII. — AVRIL-MAI-JUIN 1893

SOMMAIRE

ORAN

Typographie et Lithographie Paul PERRIER, boulevard Oudinot, 15.

1893



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ORAN

PENDANT L'ANNÉE 1892-1893

Assemblée générale du 13 Mai 1893. - Présidence de M. MONBRUN

MESSIEURS,

En exécution des articles 7 et 8 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le résultat sommaire de nos travaux pendant l'année que nous venons de passer.

Mon rapport, que je rendrai aussi succinct que possible, comprendra trois parties distinctes :

1° Situation de l'effectif des Membres de notre Société ;

2° Partie administrative ;

3° Faits intéressant l'Algérie.

Une place sera réservée ensuite à notre Trésorier, pour exposer la situation financière de la Société.

§ 1er. — **Effectif**

L'année dernière, à pareille époque, l'effectif des membres de notre Société se décomposait ainsi :

1° Membres actifs........ Et Membres honoraires... }	328
2° Membres correspondants......................	79
TOTAL...............	407

Pendant l'année 1892-1893. Ces chiffres ont donné le mouvement suivant :

1° Membres actifs........ } Et Membres honoraires... }	322
2° Membres correspondants......................	79
Total..........	401

Le chiffre des membres actifs a diminué de.......	6
Les admissions nouvelles ont été de.............	27
Les radiations de...............................	33
Différence...............	6

Cette différence ne doit pas impliquer l'idée, que notre Société ne présente plus le même intérêt, ne rencontre pas les mêmes sympathies qui l'ont entourée depuis son origine, c'est-à-dire, depuis 1878. Bien au contraire. Notre *Bulletin* est de plus en plus recherché ; les matières qu'il renferme sont aussi intéressantes que variées ; le nombre des collaborateurs augmente. Sans les dimensions un peu étroites de notre cadre, dimensions imposées par des considérations budgétaires, notre format serait doublé.

La véritable raison de la situation que je viens de signaler, réside uniquement dans cette circonstance, qu'il s'est créé, à Oran, depuis deux années, sous notre patronage, deux autres Sociétés qui sont :

1° La Société de l'Enseignement par l'Aspect ;

2° La Société Littéraire et Scientifique.

Or, il existait déjà la Société Musicale de la Mosquée.

Soit, au total, quatre Sociétés, ayant chacune un certain nombre d'adhérents.

Il est permis d'espérer que ces diverses Sociétés formeront un jour une sorte d'institut oranais — si ce mot d'institut n'est pas trop prétentieux — dans lequel chacun trouvera l'occasion de développer ses aptitudes et ses dispositions spéciales.

Il appartient à notre Société d'entreprendre cette étude.

Ajoutons, au surplus, à propos de l'effectif de notre Société, que le nombre de ses Membres est aussi élevé que celui des

Sociétés de Géographie de Marseille, de Lyon, etc., créées dans des milieux bien plus favorables et largement subventionnées.

Quoiqu'il en soit, et à raison des charges que le Bulletin nous impose, il appartient à chacun de nous de recruter de nouveaux adhérents ; il faut bien remplacer ceux que des circonstances diverses obligent à quitter notre compagnie.

En terminant ce paragraphe relatif à l'effectif de notre Société, permettez-moi d'envoyer à ceux des nôtres que la mort nous a ravis, le tribut de nos sympathiques et sincères regrets.

§ 2. — **Partie administrative**

Depuis notre dernière Assemblée générale votre Comité s'est réuni 10 fois, conformément à l'article 10 de nos statuts. En dehors des questions d'administration intérieure proprement dites, il s'est occupé des affaires suivantes :

Ainsi, nous avons pris part au Congrès international de navigation intérieure qui s'est tenu à Paris, en 1892, où nous étions représentés par notre excellent et dévoué collègue, M. Trotabas. En apparence, nous n'étions guère intéressés dans la question, l'Algérie ne possédant aucune voie de navigation intérieure. Cependant, l'amélioration des tarifs de transport sur les canaux intérieurs qui sillonnent la France et les pays étrangers se répercutera chez nous pour les marchandises d'importation et d'exportation.

Des remercîments ont été votés à l'adresse de M. Trotabas, pour la manière dont il avait rempli le mandat que votre Comité lui avait donné.



Au Congrès national de Géographie qui s'est tenu à Lille, l'année dernière, M. Mathis, avoué à Mostaganem, un de nos collègues les mieux renseignés sur les choses administratives algériennes, a bien voulu nous représenter dans cette savante assemblée, où ont été discutées des questions très intéressantes au point de vue colonial. Pendant la durée du Congrès, M. Mathis a fait une conférence sur l'Algérie qui a été très goûtée; il l'a complétée par quelques mots sur le Chemin de fer

transsaharien. Son impression est que les populations industrielles du nord de la France sont très favorables à l'Algérie, qui constituera, avant peu d'années, un débouché considérable pour les produits manufacturés de la Métropole ; mais ces mêmes populations semblent peu au courant des questions économiques et sociales que nous avons à résoudre. Certains membres du Parlement ne semblent pas d'ailleurs mieux renseignés.

M. Mathis, qui est venu rendre compte de son mandat, dans une des réunions de notre Comité, a été vivement félicité.



Sur la proposition d'un de ses membres, le Comité avait émis le vœu que les Compagnies de chemins de fer fissent graver sur le soubassement des bâtiments des gares, l'altitude de leur situation topographique. La C[ie] P.-L.-M. à fait droit à ce désir. Les autres compagnies n'ont encore rien fait dans cet ordre d'idées. Nous aimons croire que c'est un retard.



Dans les divers projets concernant la transformation du quartier de Karguentah, actuellement à l'étude, la Kouba du Bey Mohammed el Kébir était menacée de démolition. Sur la proposition de M. Demaeght, le Comité à demandé la conservation de ce bâtiment et son classement comme monument historique. Ce désir a été favorablement accueilli.



Sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, nous avons expédié, en double, pour l'Exposition internationale de Chicago, les Bulletins et autres publications spéciales édités par notre Société depuis 1890. Cet envoi comprenait, en outre, les plans de la ville d'Oran en 1830 et en 1892. Un simple rapprochement permettra de mesurer le développement extrêmement rapide de notre cité, dont la population est passée de 4,000 à 80,000 habitants. Des notions sur le Transsaharien, accompagnent le même envoi.



Vous avez pu voir, Messieurs, l'excellent accueil qui est réservé à notre *Bulletin* à chaque nouvelle apparition. Le nombre et la variété des articles qu'il contient sont d'un grand attrait. Plus de trente mémoires, notices, monographies, etc., ont été publiés dans l'année administrative qui vient de finir. Des cartes, des dessins complètent les discours. Mais, sur ce dernier point, et à cause de la situation de nos finances, il est désirable que nos collaborateurs soient aussi sobres que possible de renseignements figurés.

On a traité des questions touchant à la Géographie, à l'Histoire, à l'Archéologie historique et préhistorique, la Numismatique, la Philologie, l'Économie politique, les Voyages, etc...

Les principaux collaborateurs, déjà connus du reste par leurs travaux antérieurs, sont : M. Demaeght, le directeur de notre Musée ; M. Canal, M. Brunel, M. Boyer, M. Marial, M. Winkler, M. Quiévreux, M. Mouliéras, M. Mohammed ben Rehhal, M. le Frotter de la Garenne, M. Doumergue, M. Basset, M. Patorni, MM. Carton et Ch. Denis, etc...

Vous jugerez avec moi, Messieurs, qu'il est inutile de faire le compte-rendu de leurs intéressants travaux, vous les avez lus, tous lus avec intérêt, vous les connaissez. Une analyse ne pourrait que diminuer leur importance, et nuire à l'excellente impression qu'ils ont dû laisser dans votre esprit.



Je ne parlerai guère de notre Musée, dont l'administration ne nous appartient plus, mais au succès duquel nous portons, tous, un très vif intérêt. Ce succès va toujours croissant sous l'administration de son Directeur. Les collections s'y trouvent déjà à l'étroit. Les nombreuses découvertes préhistoriques faites aux environs d'Oran, à Palikao, à Aïn-el-Hadjar et dans d'autres stations, ont fourni une abondante moisson d'instruments en silex et des fossilles provenant de la faune ; plusieurs vitrines sont déjà garnies.

Si notre municipalité a quelque souci des richesses considérables que renferme notre Musée, elle devra s'occuper, avant peu de temps, de l'agrandissement des locaux.

Marseille, Lyon, Clermont, et autres grandes villes de France, ont fait des sacrifices considérables non seulement, pour la construction de leur Musée, mais encore, pour l'enrichissement des collections.

***

Selon l'usage, nous avons distribué, l'année dernière, des prix aux élèves des Lycées, Collèges et Écoles communales qui se sont distingués particulièrement dans l'étude des questions géographiques. Cette distribution, je me hâte de le dire, est réservée seulement aux communes qui font partie de notre Société.

***

Enfin, sur les démarches de quelques Membres du Comité, nous avons obtenu de M. Perrier une réduction notable dans le prix d'impression de notre *Bulletin*, impression, faite d'ailleurs, d'une manière très soignée.

§ 3. — Faits intéressant l'Algérie

Cette partie sera réservée aux voyages et aux explorations de l'Afrique centrale et du Sahara, et aux observations qu'ils suggèreront. Toutes les découvertes faites dans ces régions nous intéressent particulièrement. L'Algérie ne serait rien si elle restait confinée derrière la prétendue barrière du Sahara désertique (1).

Je parlerai tout d'abord de la brillante conférence faite par M. D'Attanoux, sur le voyage vraiment extraordinaire que vient d'accomplir le commandant Monteil, avec autant d'éclat que de courage et de patience. Notre *Bulletin*, voir, Tome XII, fascicule LV., a eu la primeur de cette brillante conférence.

---

(1) Les premiers explorateurs qui ont visité certaines parties du Soudan central sont :
Mungo Park, de 1800 à 1805 ; Mollien, vers 1818 ; René Caillé, de 1825 à 1828 ; Denham, Clapperton et Laing, vers la même époque ; les frères Lander, vers 1834.
Inutile de citer les voyages plus récents.

M. Monteil a parcouru une grande partie du continent noir d'abord, de l'Océan Atlantique jusqu'à Kouka, sur le bord occidental du Tchad, où il resta un mois, puis, il est remonté vers le nord, suivant à peu près une ligne méridienne jusqu'à Tripoli, où son ami, M. D'Attanoux, était venu le rejoindre. Il a traversé des pays inconnus, sans armes, sans escorte; il a généralement trouvé un bon accueil auprès des chefs des pays qu'il a visités et a rapporté des traités signés par eux au profit de la France.

Je ne puis que renvoyer au *Bulletin* indiqué plus haut, pour des renseignements plus complets, plus détaillés, et pour mieux juger l'importance de cette exploration.

Votre Comité, sur la proposition du Sécrétaire général, a nommé M. Monteil, membre honoraire de notre Société.

***

La même distinction a été accordée à M. Dybowski. Ce courageux explorateur n'est pas un étranger pour nous ; il fut chargé, il y a quelques années, d'une mission spéciale à Goléa ; il était alors professeur à l'École d'agriculture de Grignon.

C'est le Comité de l'*Afrique Française* qui a organisé à ses frais, sousle haut patronage de notre député, M. Etienne, alors sous-secrétaire d'État aux colonies, cette mission, destinée à renforcer celle de Crampel, dont le chef périt assassiné par les musulmans dans les régions voisines du Baghirmi.

Je ne suivrai pas M. Dybowski, dans la préparation de son expédition, depuis Dakar jusqu'à Brazzaville, où il apprit, pendant la fête qu'il donnait, à propos du 14 Juillet, la fin dramatique de M. Crampel et la dispersion de sa colonne. Loin de se décourager de ces échecs, M. Dybowski hâta son départ. M. Nebout, survivant de l'expédition Crampel, et qui regagnait Brazzaville, consentit à lui servir de guide. Deux canonnières furent mises à sa disposition ; on remonta le Congo, puis l'Oubanghi, sans incident sérieux.

C'est à Bembé, que la mission eut connaissance du voisinage des musulmans assassins de Crampel ; ses dispositions furent vite prises, Dybowski se mit aussitôt en route ; après plusieurs

jours de marche, il surprit les musulmans, il en tua et blessa un grand nombre, et mit les autres en fuite. Poussant plus loin ses investigations, il put recueillir et emporter les restes du malheureux ingénieur Lauzières.

Faute de vivres, on dut revenir en arrière, sans avoir pu rien découvrir concernant l'infortuné Crampel.

Le point extrême atteint par l'expédition est Mopoko, par 7° 26' 30", de latitude Nord et 17° 54' 30", de longitude Est de Paris.

M. Dybowski a signé de nombreux traités avec les chefs de villages importants, établissant ainsi notre protectorat sur une partie de la rive droite de l'Oubanghi jusqu'au voisinage du Chari. Il a créé un poste à l'embouchure de la Kemo, affluent de droite de l'Oubanghi :

Contraint par la maladie de rentrer en France, il laissa, comme successeur, M. Maistre.

***

M. Maistre prit la direction de l'expédition Dybowski. C'est au lendemain du désastre de l'expédition Crampel que le Comité de l'*Afrique Française* avait décidé le départ immédiat de Maistre : il devait rejoindre M. Dybowski. Dans le courant d'avril, il apprenait que, vaincu par la maladie, M. Dybowski revenait en France. Il n'y avait pas une minute à perdre.

Parti du poste de la haute Kemo, M. Maistre s'est dirigé droit au nord pour atteindre le Baghirmi, il a passé des traités avec les chefs des populations qui bordent le Chari et un autre affluent le Logomé. Il a pu relier son itinéraire à celui de Nachtigal, à une certaine distance des bords sud du Tchad. Il ne poussa pas jusqu'au lac, il tourna vers l'ouest et gagna, par une route inconnue jusqu'ici, l'Adamaoua, non sans de grandes difficultés, qu'il put vaincre, grâce à son indomptable énergie et à sa courageuse ténacité. Il rentra à Akassa sur le golfe de Guinée par l'embouchure du Niger, puis en France, où il débarqua vers le mois de mars.

Les résultats de cette expédition sont considérables. La France, la science géographique et la civilisation en tireront grand profit.

Son expédition comprenaient M. Brunache, comme second, Clozel, de Beagle et Maizières, des sénégalais et quelques noirs comme porteurs.



L'explorateur Mizon a suivi, presque en sens inverse, le dernier itinéraire de M. Maistre, sans pénétrer aussi avant vers l'est : il était accompagné de M. Nebout, ancien compagnon du malheureux Crampel et de Dybowski.

Parti de l'embouchure du Niger, il remonta le fleuve noir jusqu'au confluent de la Benoué ; il remonta également cette rivière aussi loin que le lui permirent les faibles moyens mis à sa disposition, et le bon vouloir de la compagnie anglaise du Niger, jusqu'à quelques kilomètres d'Yola, capitale de l'Adamaoua. Il noua, avec certains chefs des populations du bassin de la Benoué, des relations qui nous seront profitables, et desquelles il résulte que l'influence anglaise n'est pas aussi solidement établie dans ces régions que le traité, du 5 août 1890, avec l'Angleterre, voudrait le faire croire.



M. de Brazza continue l'exploration de la haute Sangha, ce puissant affluent de la rive droite du Congo. Notre Gouverneur des possessions du Congo a passé, lui aussi, des traités avec différents chefs. Lui et M. Maistre ont contribué, dans une large mesure, à tracer une frontière bien établie, à l'est de la colonie allemande du Cameroun, dont le but était d'arriver, avant nous, au Baghirmi et au Tchad.



Grâce à M. Monteil, à M. Maistre et à M. Mizon, le plan conçu par l'infortuné Crampel, qui semblait alors chimérique, sera réalisé. Laissez-moi, du reste, citer ce que M. Etienne disait en 1890 :

« .... L'Algérie, la Tunisie, le Sénégal et le Congo, tendent « à s'agrandir vers le lac Tchad, devenu pour ainsi le point « géométrique de leur union. En France, on ne se passionne

« point pour les théories compliquées, il faut une formule simple « qui les synthétise, qui les concrète. Eh bien ! la réunion sur « les bords du Tchad, de nos possessions de l'Algérie, Tunisie, « du Soudan français et du Congo français, sera cette formule. »

Cette sorte de prévision est en train de se réaliser.



Nous devons un tribut de reconnaissance à ces pionniers de la civilisation et du progrès, à ces vaillants et courageux explorateurs qu'aucun obstacle, aucune fatigue n'ont pu rebuter. Par suite de leurs travaux, le Soudan central sera suffisamment connu avant peu de temps. Il pourra alors être livré aux grandes compagnies coloniales qui ne manqueront pas de se former pour l'exploitation des richesses naturelles qu'il renferme.

Nous devons associer, dans le même sentiment, notre député M. Étienne qui, étant sous-secrétaire d'État, a contribué, dans une large mesure, à la réussite de ces entreprises, ainsi que l'Association de l'Afrique Française pour son heureuse initiative et les sacrifices matériels qu'elle s'est imposés.



Remontant vers le nord, plus près de nous, dans le Sahara central, nous trouverons l'explorateur Fourreau, qui s'est souvent hasardé dans ces régions désertiques, et qui vient d'accomplir une mission officielle chez les Touareg Azdjer, qu'il a trouvés très disposés à vivre en bonne intelligence avec la France.

M. Gaston Méry a fait, lui aussi, une sérieuse exploration chez les tribus de l'extrême sud algérien, dont il a visité les chefs. Il a constaté le respect que les Touareg avaient conservé pour le traité de 1867, signé par M. de Polignac. Chez nous, on a perdu de vue ce traité, circonstance qui semblerait indiquer un souci bien affaibli de notre influence politique dans ces régions.

M. Méry, comme M. Foureau, se montrent pleins de confiance dans l'avenir. L'un et l'autre croient que la question de péné-

tration dans le Soudan central est réalisable, après entente préalable avec les différentes fractions des Touareg qui occupent le pays jusqu'à l'Aïr.

Cette pénétration est très désirable, mais je pense que la seule direction à suivre, la seule pratique pour aborder les régions Nigériennes, est celle que préconise notre Société depuis sa fondation, et dont les étapes principales sont Aïn-Séfra, Djenien Bou-Resq, Igly, le Touat, Timbocktou ou Bourroum (1).

Nous ne saurions trop le répéter : la direction par le sud de la province de Constantine est trop hypothétique.



Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, de toutes ces questions, ayant pour objectif l'établissement de notre influence depuis la Méditerranée jusqu'au Congo, il est évident que des résultats considérables ont été atteints sans appareil militaire, sans effusion de sang, sans aucune des calamités que la guerre entraîne avec elle. Nos explorateurs ne laissent derrière eux, parmi les populations primitives qu'ils ont visitées, que le souvenir consolant de bienfaiteurs de l'humanité.



La transition m'amène naturellement à vous dire deux mots sur la question des voies ferrées transsahariennes, seul instrument capable de relier entre-elles toutes les parties de notre grand empire africain.

Du côté oriental, une compagnie s'est constituée pour l'exécution de la section de Biskra à Ouargla, sans autre subvention qu'une concession de cent mille hectares de terres dans le voisinage de la voie. Des divergences se sont produites entre les deux départements d'Alger et de Constantine, au sujet du point qui doit servir de tête de ligne. Nous n'avons pas à intervenir dans

(1) Chose singulière, pendant que M. Fourreau et M. Gaston Méry s'imposent des sacrifices et des fatigues considérables pour explorer des zônes de pays qui seront toujours désertes, inhabitables et improductives, personne ne veut tenter une excursion sur le Gourara et le Touat. Cependant, l'opération est d'autant plus aisée que ces régions sont explorées annuellement par de grandes caravanes partant du Sud Oranais.

ce débat. Mais j'ai la conviction qu'avant d'atteindre Ouargla, les difficultés relatives à l'exploitation technique que j'ai signalées ailleurs, seront mises en relief.

Du côté occidental, on a entrepris la section d'Aïn-Séfra à Djenien Bou-Resq. On étudie la direction sur Igly. Mais, hélas! combien cette marche est lente, alors surtout que le Gouvernement marocain est poussé par des influences occultes, à étendre son action sur le Touat et sur le Tidikelt, c'est-à-dire à nous couper toute marche vers le Niger.

Pendant ce temps, la Russie, l'Angleterre dans l'Inde et dans les autres colonies jusqu'au Cap, ont construit des milliers de kilomètres en voie ferrée. Sous peu, le Trans-andin mettra en communication l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique.



Laissez-moi vous donner, maintenant, quelques indications sur le mouvement commercial des ports de notre département, d'après des renseignements que MM. les Directeurs des ports ont bien voulu me communiquer.

Ce mouvement se traduit par les chiffres suivants :

Nombre de navires à voiles et à vapeur..........	5.223
Tonnage..	2.761.407
Passagers et équipages........................	216.805

Dans ces quantités le port d'Oran a fourni les chiffres suivants :

Nombre de navires à voiles et à vapeur..........	3.572
Tonnage..	1.961.794
Passagers et équipages........................	169.934

Ce mouvement est supérieur à celui du port de Bordeaux pour la même année : voilà certes une situation bien digne d'appeler l'attention du Gouvernement et du commerce de la Métropole.



Il y a deux ans, j'ai fait ici le parallèle de ce qu'étaient les États Barbaresques, c'est-à-dire l'Algérie en 1830, au moment

de la conquête, et ce qu'elle est devenue de nos jours. Le mouvement commercial était représenté alors par trois ou quatre millions de francs, ces chiffres sont plus que *centuplés* aujourd'hui.



Les propriétés immobilières avaient alors une valeur absolument négative, sauf dans quelques grandes villes. Il résulte de renseignements positifs, que la valeur des seules propriétés assurées par les compagnies contre l'incendie, dépasse *dix milliards*.

Mais, hélas ! à ce tableau du progrès vraiment extraordinaire accompli, dans une période de cinquante années à peine, par nos laborieux et courageux colons, il faut bien y mettre quelques touches d'ombre.

En France, la propriété immobilière est entièrement amortie depuis des siècles, et chaque année a, pour ainsi dire, ajouté à sa valeur.

En Algérie, il a fallu tout créer de toutes pièces, se garantir, continuellement contre les Arabes pillards et paresseux, les fléaux atmosphériques, et subir les exigences extrêmement dures des détenteurs de capitaux. Aussi bien, il y a peu de propriétés qui ne soient frappées de lourdes obligations.

Voilà le côté sombre de la situation.

Eh bien, ce sont ces mêmes colons, tant décriés aujourd'hui qui ont créé, au prix de sacrifices immenses, cette belle Colonie qui enrichit la Métropole.

Ne pas se rendre devant une démonstration si concluante, c'est manquer de patriotisme ou de bonne foi.



Dans certaines hautes régions gouvernementales, heureusement très rétrécies, il est de mode de s'apitoyer sur l'Arabe...! Je ne puis résister au désir de donner un extrait d'une conférence faite à Paris, l'année dernière, par M. Buot de l'Épine, ancien professeur de l'École de droit d'Alger, sur les peuplades Arabes et Kabyles qui, du reste, n'ont rien de commun entre elles, sinon quelques pratiques religieuses.

« ..... Par malheur, si l'Arabe a peu modifié ses mœurs,
« il a changé le climat de la plaine. Pour étendre ses pâturages,
« il a incendié les forêts, détruit cet ombrage continu qui
« s'étendait de Tripoli à Tanger, et que la dent infatigable de ses
« moutons et de ses chèvres empêche de repousser. Au lieu
« d'un pays boisé, aux pluies fréquentes, aux larges fleuves
« réguliers qu'avaient connu les Romains, l'Arabe ne nous a
« laissé qu'une terre dévastée, un sol ruiné, un climat sec......
« Les arbres disparus ne viennent plus rafraîchir l'atmosphère,
« le siroco brûle les moissons......... »

Il semble, ajoute le spirituel conférencier, que l'Arabe ait pris à tâche de réaliser, à la lettre, une parole prononcée par le Prophète :

Ida, Ouribat, Kouribat

Traduisez :

Tout ce qui devient Arabe, devient ruine.

Je ne dirai rien des paroles louangeuses qu'il adresse ensuite à nos braves colons, pour tout le bien qu'ils ont produit, ce serait une répétition inutile.

Il nous faudrait beaucoup de conférenciers de la valeur de M. Buot de l'Épine.

Pardonnez-moi cette courte excursion dans un domaine qui n'est peut-être pas absolument le nôtre. J'y ai été entraîné par les circonstances qui menacent en ce moment l'avenir de l'Algérie.

⁂

Avant de clore ce compte-rendu déjà un peu long, permettez-moi, Messieurs, de proposer des votes de remercîments chaleureux à toutes les personnes qui ont concouru à la rédaction de notre Bulletin. N'oublions pas, non plus, d'adresser l'expression de notre gratitude au Conseil général du département d'Oran, pour la subvention qu'il veut bien nous allouer, et à MM. Héron de Villefosse et René Cagnat, membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques, pour les marques de sympathie qu'ils ne cessent de nous donner.

***

Je signalerai encore le don gracieux fait à notre Bibliothèque, par notre collègue M. Hadj Hassen, du magnifique Album des services postaux et télégraphiques français et étrangers du monde entier.

Enfin, je dois dire un mot pour expliquer pourquoi l'excursion préparée sur Aïn-Séfra n'a pas eu lieu. Le nombre d'adhérents a été bien inférieur au minimum exigé par les compagnies de chemin de fer. Faut-il aussi mettre en cause la température qui a atteint à ce moment là un degré assez élevé ? Peut-être. Dans tous les cas, c'est là un enseignement dont on tirera profit ultérieurement.

Compte-rendu sommaire du Trésorier

Il résulte des livres, fort bien tenus d'ailleurs par M. Patorni, notre Trésorier, que notre situation financière est bonne. La réserve révélée l'année dernière à l'Assemblée générale s'est accrue de 600 francs environ.

Voici le résumé du livre :

ACTIF

1° Quittances à l'encaissement du 2e semestre 1892.	3.367.30
2° Intérêts de fonds déposés.................. ...	125.00
3° Coupons d'obligation.........................	200.00
4° Cotisations arriérées, environ..................	200.00
5° Divers et à encaisser sur le 1er semestre 1893...	1.200.00
Total...............	5.092.30

PASSIF

Dépenses faites ou à payer à la fin du 1er semestre.	3.778.35
Reste en Caisse...............	1.313.95

Le Secrétaire général,

BOUTY.

MOUVEMENT

DES PORTS DU DÉPARTEMENT D'ORAN

Mouvement de la Navigation dans le Port d'Arzew pendant l'année 1892

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnages	Équipages	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnages	Équipages	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnages	Équipages	Passagers
Français..	390	289.502	16.148	51	36	6.462	266	2	426	295.964	16.414	53
Français-Algériens.	170	26.695	1.944	27	173	8.593	956	»	243	31.287	2.900	»
Anglais..........	39	35.631	789	2	»	»	»	»	39	35.684	789	2
Suédois..........	»	»	»	»	1	10	10	»	1	427	10	»
Espagnols........	»	»	»	»	6	238	58	20	6	238	48	20
Italiens..........	»	»	»	»	4	1.496	42	»	4	1.496	42	»
Américains.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens.......	»	»	»	»	8	5.060	108	»	8	5.060	108	»
Allemands........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvégiens.......	6	5.192	116	»	2	1.376	32	»	8	6.568	148	»
Danois...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais.........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grecs..	»	»	»	»	2	966	20	»	2	966	20	»
Marocains........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1892..	605	353.074	18.997	80	232	24.618	1.482	22	737	377.690	24.079	75
Totaux en 1891..	590	339.731	18.316	123	268	25.980	1 652	47	858	365.711	19 968	170
Différence en plus.	15	13.343	681	»	»	»	»	»	»	11.979	4.111	»
Différence en moins	»	»	»	43	36	1.362	170	25	121	»	»	95

Mouvement de la Navigation dans le Port de Nemours pendant l'année 1892

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnages	Équipages	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnages	Équipages	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnages	Équipages	Passagers
Français..........	126	110.298	7.660	1.348	»	»	»	»	126	110.298	7.660	1.348
Français-Algériens	116	11.684	1.398	423	113	2.648	545	35	229	14.332	1.943	458
Anglais...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suédois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagnols.........	»	»	»	»	35	183	133	10	35	183	123	10
Italiens	»	»	»	»	2	788	20	1	2	788	20	1
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Allemands	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvégiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Danois............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais.........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grecs............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marocains	»	»	»	»	6	50	40	8	6	50	40	8
Totaux en 1890..	242	12.1982	9.058	1.912	156	3.669	738	54	398	125.681	9.796	1.825
Totaux en 1889..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en plus.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le Port de Béni-Saf pendant l'année 1892

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de NAVIRES	Tonnage	Équipages	Passagers
Français	60	12.336	733	»	»	»	»	»	60	12.336	907	»
Français-Algériens	»	»	»	»	27	776	132	»	27	776	132	»
Anglais	116	134.766	3.396	»	1	43	4	»	117	134.809	2.554	»
Suédois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagnols	»	»	20	»	1	36	5	»	1	36	5	»
Italiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	»	»	»	»	1	422	11	»	1	422	11	»
Allemands	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges	3	3.988	18	»	»	»	»	»	3	3.988	69	»
Norvégiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»
Grecs	»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marocains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1892	179	151.090	3.526	»	30	1.277	152	»	209	152.367	3.678	»
Totaux en 1891	168	138.437	3.365	54	56	1.874	309	10	224	140.311	3.674	64
Différence en plus	11	12.653	161	»	»	»	»	»	»	12.056	4	»
Différence en moins	»	»	»	54	26	597	157	10	15	»	»	64

Mouvements de la Navigation dans le **PORT D'ORAN** *pendant l'année 1892*

PAVILLONS	ENTRÉS								SORTIS								TOTAUX ENTRÉS ET SORTIS			
	VAPEURS				VOILIERS				VAPEURS				VOILIERS							
	Nombre	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre	Tonnages	Équipages	Passagers
Français	1.046	715.149	33.365	29.706	148	7.628	821	»	1.027	700.534	32.815	19.229	152	7.198	791	»	2.373	1.430.509	67.792	48.935
Espagnols	200	53.250	3.430	13.716	93	3.998	652	25	200	53.427	3.425	9.581	96	4 293	683	»	589	114.968	8.190	23.322
Anglais	152	126.779	3.241	32	6	519	76	12	148	121.629	3.391	»	6	519	74	8	312	249.446	6.782	52
Belges	19	18.106	372	1	»	»	»	»	19	17.910	169	»	»	»	»	»	38	36.016	541	1
Norvégiens	20	13.005	358	»	4	1.555	33	»	18	13.029	324	»	3	1.555	33	»	45	29.144	748	»
Suédois	23	11.543	500	»	3	1.281	36	»	24	11.660	456	»	2	854	20	»	52	25.338	1.012	»
Allemands	14	11.203	283	»	»	»	»	»	14	11.205	290	»	»	»	»	»	28	22.408	573	»
Monténégrins	1	1.093	41	»	»	»	»	»	2	2.186	78	»	»	»	»	»	3	3.279	119	»
Américains	1	163	30	8	»	»	»	»	1	163	30	»	»	»	»	»	2	326	60	8
Autrichiens	3	1.626	70	»	11	5.398	121	»	4	2.706	82	»	12	5.115	129	»	30	14.845	402	»
Russes	»	»	»	»	1	139	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	139	12	»
Italiens	»	»	»	»	31	10.961	325	1	»	»	»	»	30	10.697	336	»	61	21.658	661	1
Danois	4	3.228	88	»	»	»	»	»	4	3.108	88	»	»	»	»	»	8	6.336	176	»
Grecs	1	615	19	»	4	1.214	39	»	1	615	19	»	6	2.192	55	»	12	4.636	132	»
Hollandais	1	979	25	»	»	»	»	»	1	979	25	»	»	»	»	»	2	1.958	50	»
Portugais	»	»	»	»	7	410	62	»	»	»	»	»	5	285	50	»	12	695	112	»
Marocains	»	»	»	»	2	24	25	3	»	»	»	»	2	24	15	»	4	48	40	3
Totaux Vapeurs	1.485	956.739	41.822	43.463	310	33.127	2.212	41	1.463	939.151	41.192	28.810	314	32.732	2.186	8	3.572	1.961.749	87.402	72.322
Report des Voiliers	310	33.127	2.212	41	»	»	»	»	314	32.732	2.186	8	Année 1891				3.795	1.968.729	91.729	92.353
Total général	1.795	989.866	44.024	43.504	»	»	»	»	1.777	971.883	43.378	28.818	Différence en 1892 sur 1891.				223	6.980	4.327	20.031
En 1891	1.895	985.932	45.568	47.031	»	»	»	«	1.844	983.417	45.361	45.322								
Différence en 1892 sur 1891.	100	3.934	1.544	3.527	»	»	»	»	67	11.534	1.983	16.504								

Mouvement de la Navigation dans le Port de Mostaganem pendant l'année 1892

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de VAPEURS	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de VOILIERS	Tonnage	Équipages	Passagers	OMBRE de NAVIRES	Tonnage	Équipages	Passagers
Français	172	126.264	5.714	259	1	85	6	»	173	126.349	5.820	259
Français-Algériens	87	11.453	981	104	37	1.401	206	»	124	12.854	1.087	104
Anglais	1	650	16	»	»	»	»	»	1	650	16	»
Suédois	4	1.646	62	»	»	»	»	»	4	1.646	62	»
Espagnols	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Italiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	»	»	»	»	2	1.128	30	»	2	1.128	30	»
Allemands	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Belges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Norvégiens	2	982	30	»	1	296	9	1	3	1.278	39	1
Danois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Néerlandais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grecs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marocains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1892	266	140.995	6.803	363	41	2.910	251	1	307	143.905	7.054	364
Totaux en 1891	220	123.400	5.996	308	37	3.346	222	6	257	126.746	6.218	314
Différence en plus	46	17.595	807	55	4	436	29	»	50	17.159	836	50
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»

Récapitulation par port du mouvement de la Navigation dans le département d'Oran, pendant l'année 1892

PORTS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	NOMBRE de vapeurs	Tonnages	Equipages	Passagers	NOMBRE de voiliers	Tonnages	Équipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Oran	2.948	1.895.890	93.014	72.473	624	5.904	4.398	49	3.572	1.961.749	97.412	72.522
Arzew...........	605	453.074	18.997	80	232	24.618	1.482	22	737	377.690	24.079	75
Nemours..........	242	122.982	9.058	1.771	156	3.669	738	54	398	125.651	9.796	1.825
Mostaganem	266	140.995	6.803	363	41	2.910	251	1	307	143.905	7.054	364
Bénisaf..........	179	151.090	3.526	»	30	1.277	152	»	209	152.367	3.678	»
Totaux en 1892..	4.240	2.663.031	131.398	74.687	1.083	692.378	7.021	126	5.223	2.761.407	142.019	74.786
Totaux en 1890..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en plus.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Statistique commerciale. — Du domaine colonial de la France en 1892

NOMS des COLONIES	POPULATION	SUPERFICIE en kilomètres carrés	Commerce avec la France		Commerce des Colonies entre elles		Commerce avec l'Étranger	
			Importation de France	Exportation pour France	Importation des autres Colonies	Exportation dans les autres Colonies	Importation de l'Étranger	Exportation à l'Étranger
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Asie..........	20.164.742	560.510	17.486.831	13.670.524	190.509	163.679	47.209.067	60.259.968
Afrique........ non compris l'Algérie et la Tunisie	10.442.867	1.773.414	19.870.262	30.086.258	420.207	641.333	35.722.736	10.252.768
Amérique	382.212	124.423	27.620.740	55.534.779	2.678.055	2.730.157	44.605.521	8.099.385
Océanie	85.917	24.033	5.905.272	1.653.493	»	2.952	9.057.111	8.991.799
Totaux...	31.075.738	2.482.320	72.883.115	100.945.064	3.288.771	3.288.771	136.594.435	87.603.920
Totaux comparatifs...........			173.828.119		6.826.892		244.148.355	

Il serait bon de rechercher pour quelles causes et à quelles circonstances on doit cette situation : que nos colonies qui nous coûtent tant de sang et d'argent, profitent plus au commerce étranger que au commerce français.

LES COLONNES D'HERCULE

(SUITE)

ITINÉRAIRE D'ORAN A TANGER

III

Nemours. — La Ville et le Port

Le lendemain samedi, à cinq heures du matin, je fus réveillé en sursaut par un bruit de ferraille des plus assourdissants.

Je sautai à bas de ma couchette pour me rendre compte de ce que cela pouvait être.

En débouchant sur le pont, j'aperçus la terre à trois cents mètres de nous, et le bruit qui m'avait brusquement tiré du sommeil le plus profond était provoqué par la chute de l'ancre et le bruissement métallique de son énorme chaîne dont les maillons grippaient, un à un, dans la gaîne de l'écubier.

La *Malvina* venait de mouiller sur rade, à Nemours, sa première escale.

Je courus m'habiller à la hâte et me rendis à terre une demi-heure après, dans le canot de ce brave Emilio, une vieille connaissance, qui exerce depuis bien longtemps l'emploi de canotier attitré de la Compagnie.

Le coup de canon traditionnel, tiré de la Direction du port, avait déjà annoncé l'arrivée du courrier postal. Quand je dis : le coup de canon, ce n'est certes pas par euphémisme, car la pièce qui sert à donner ce signal à la population est un petit pierrier en bronze, long de cinquante centimètres, monté sur un

affût de bois, qui ne fait pas plus de bruit qu'un simple coup de fusil. Mais cela suffit, paraît-il, pour Nemours, et on s'en contente.

Grâce à lui, enfin, je pus prendre terre sur le quai embryonnaire, dit *de la grue.*

Depuis la veille, mes futurs compagnons de voyage, MM. Blanchet, Pelliat et Paul Donnier, étaient arrivés à Nemours par la voie de terre, après être passés à Tlemcen, Marnia et Nédroma.

Nous profitons de la matinée pour faire visiter Nemours à M. Blanchet et à Pelliat, qui ne le connaissent pas, et nous allons ensemble faire un pèlerinage au *tombeau des braves*, qui rappelle le navrant souvenir du dernier épisode du combat de Sidi-Brahim.

TOMBEAU DU 8e BATAILLON DE CHASSEURS D'ORLÉANS

Sur les bords de la rivière qui longe l'ancienne route de Nédroma, au pied de l'escarpement rocheux qui sert de rempart au village arabe des Oulad-Ziri, entre la route et la rivière, le visiteur aperçoit un mausolée à demi caché par des massifs de feuillage. Il est distant de 16 à 1,800 mètres de Nemours.

Une grille en bois peint, bordée sur tout son pourtour par une ligne de hauts cyprès, en protège l'accès.

Au milieu de ce carré de verdure, on découvre le monument funéraire, d'un style sobre mais non exempt de majesté.

La tête découverte, le cœur rempli d'une pieuse émotion, nous lisons cette inscription gravée sur une dalle de marbre blanc :

A LA MÉMOIRE
DES SOLDATS DE LA COMPAGNIE DE CARABINIERS
DU 8e BATAILLON DE CHASSEURS D'ORLÉANS ET DE LEURS OFFICIERS
MM. DE GÉRAUD, CAPITAINE ; CHAPPEDELAINE, LIEUTENANT
ET ROGAZETTI, CHIRURGIEN-MAJOR,
MASSACRÉS DANS CE RAVIN PAR LES ARABES DU VOISINAGE
LE 26 SEPTEMBRE 1845

Le socle de la façade du tombeau est orné d'une table de marbre noir, encastrée dans la pierre de taille, sur laquelle on lit en lettres d'or, l'inscription suivante :

DERNIERS DÉBRIS
DE LA COLONNE MONTAGNAC RÉFUGIÉS AU NOMBRE DE 79
DANS LE MARABOUT DE SIDI-BRAHIM.
ILS AVAIENT JURÉ DE MOURIR PLUTÔT QUE DE SE RENDRE.
PENDANT TROIS JOURS
SANS VIVRES, SANS EAU, ILS REPOUSSÈRENT
LES ATTAQUES D'ABD-EL-KADER.
PUIS, AYANT BRULÉ LEUR DERNIÈRE CARTOUCHE, ILS SE FIRENT JOUR
A TRAVERS LES ARABES QUI LES BLOQUAIENT.
ARRIVÉS A 2 KILOMÈTRES DE NEMOURS
ILS FURENT ASSAILLIS PAR LES OULAD-ZIRI.
TOUS SUCCOMBÈRENT, A L'EXCEPTION DE NEUF
QUI PARVINRENT
A SE RÉFUGIER DANS LA VILLE.

La *Malvina* devant lever l'ancre à midi, nous regagnons la ville par la route neuve en traversant le ravin et le lit de la rivière, presque sans eau, en cette saison.

NEMOURS

La plage et les abords de Nemours servaient autrefois de refuge aux pirates et aux écumeurs de mer.

Sous les Turcs, on lui donna le nom significatif de *Djemmâa-Ghazaouet*, qui signifie en langage vulgaire — réunion de pillards.

Dès les premières années, après l'occupation d'Oran par les troupes françaises, nos plages de l'ouest avaient été reconnues et levées par les ingénieurs hydrographes de la marine, qui s'étaient transportés, par mer, à Honaï, à Sidna-Oucha et à Djemmâa-Ghazaouet, nom donné, aussi, par extension à la plage dominée par le plateau de Tount, où se voient les ruines de l'ancienne cité des pirates.

Cette belle plage, enfoncée dans les terres, est protégée à l'est et à l'ouest par deux petits promontoires ; sa rade offrait donc un mouillage très praticable aux navires en temps ordinaire.

Dans le courant du mois de juin 1844, les troupes de la division d'Oran, alors commandées par le général de Lamoricière, s'étaient concentrées à Marnia, où un poste militaire était en construction.

Ces travaux, à proximité de la frontière marocaine, éveillèrent la susceptibilité du caïd d'Oudjda, Sidi Ali ben Taïeb-el-Guennaoui, lequel fit quelques démonstrations hostiles contre nos travailleurs.

Ces actes d'agression décidèrent le maréchal Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, à faire occuper Oudjda.

Accouru en toute hâte, et après s'être ravitaillé à Marnia, le maréchal marcha sur Oudjda, où l'armée française entra sans combat, le 19 juin 1844, la ville ayant été évacuée par ses défenseurs à l'approche de nos troupes.

Or, il était certain que la campagne allait se prolonger, et, dans cette hypothèse, la question du ravitaillement en vivres et munitions s'imposait.

On ne pouvait songer à ravitailler Marnia par Tlemcen, c'est-à-dire par Oran, car la distance de 200 kilomètres qui sépare ces deux villes eût occasionné des dépenses trop considérables. D'autre part, Marnia n'étant qu'à une journée de marche de la mer (48 kil.), on songea naturellement à se ravitailler par cette voie.

Mais, quel point de la côte devait-on choisir ? On hésita entre la plage de Djemmâa-Ghazaouet et celles, plus à l'est, de Sidna-Oucha et d'Honaï.

Ces deux dernières, trop encaissées, resserrées dans des cirques de hautes montagnes, étaient peu accessibles par terre. Malgré l'avis contraire du maréchal Bugeaud, le général de Lamoricière fit prévaloir le choix de *Ghazaouet*, point facilement accessible par voie de terre, dans une bonne situation défensive et, en outre, relié à l'intérieur par deux chemins muletiers praticables aux troupes et allant : l'un vers le sud à Marnia par Nédroma, l'autre à Oudjda par les Souahlia et Sidi bou Djenan.

Djemmâa-Ghazaouet eut donc la préférence après bien des hésitations ; des débarquements de vivres et de munitions y furent aussitôt ordonnés.

Ce mouillage, quoique abrité seulement des vents du sud et du sud-est par deux criques, fut reconnu d'une bonne tenue. Le fond est formé d'une épaisse couche de sable granitique charrié par la rivière, l'oued Ghazaouana, et apporté par les eaux descendant des massifs de Nédroma et des Beni-Menir.

Les navires de fort tonnage ne pouvaient approcher à moins de sept à huit cents mètres de la plage ; mais, par contre, la plage étant droite et accore, les appareillages s'y effectuaient assez facilement, et, en cas de surprise par le mauvais temps, les vaisseaux de l'escadre trouvaient, à 27 milles au nord-ouest, un mouillage de grande rade et un abri des plus sûrs au milieu du groupe des îles Zaffarines.

Nous avons dit que la plage offrait deux petites criques, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, abordables seulement par les canots et les barques d'un très faible tonnage ; mais, avantage appréciable sur cette côte ouverte, le choix des deux permettait de choisir son point de débarquement suivant la direction et l'intensité des vents.

Ces avantages reconnus et le choix définitivement adopté, l'armée fut dirigée vers ce point par le pied des montagnes de *Beni-Ouassin* et des *Màaziz*, en passant par Sidi bou Djenan et le col du Guerbous, qui débouche dans les *M'sirda Tahta* et la plaine des *Souahlia*.

« Le maréchal Bugeaud s'y porta de sa personne en quittant Oudjda et y arriva en même temps qu'un navire *(le Véloce)* venu d'Oran avec un premier chargement de munitions de bouche. Il avait eu d'abord la pensée de le faire occuper par quelques troupes ; mais il trouva la tribu des Souahlia, qui entoure le port, dans de si pacifiques dispositions, qu'il crut pouvoir traiter avec eux pour le transport des approvisionnements.

« Il fut convenu que ces indigènes recevraient les denrées à leur débarquement et les transporteraient, au prix préalablement débattu, à Lalla-Maghrnia.

« Cet arrangement, que les Souahlia exécutèrent fidèlement, délivra le maréchal d'une foule de petits soins et de préoccu-

pations qui peuvent, dans certaines circonstances, embarrasser la marche des affaires les plus importantes (1). »

Le premier convoi de vivres, organisé en juillet 1844, à l'aide des transports du pays, fut mis en route et marcha à la satisfaction générale.

Le général Bedeau en commandait l'escorte, et le maréchal Bugeaud suivait à petite distance.

Ainsi fut créé le poste aujourd'hui appelé Nemours.

OCCUPATION MILITAIRE

Pendant un mois et demi, le chemin de Marnia à Nemours fut le théâtre d'une série d'allées et venues, marches et contre-marches. Le but du maréchal était de trouver une occasion de battre les Marocains, sans trop s'avancer dans leur pays, et de hâter la conclusion d'une affaire dont les lenteurs l'irritaient, malgré la patiente modération de sa politique et de ses actes.

Quelques jours avant la bataille d'Isly, vers le 8 août, un nouveau grand convoi de vivres et de munitions de guerre avait été conduit à la redoute de Marnia, dont les murs étaient alors suffisamment élevés pour défier tout coup de main.

« La victoire d'Isly à peine remportée, nos troupes furent à ce point accablées par la chaleur et les maladies, que nos nombreux transports ne pouvaient suffire aux évacuations sur Marnia.

« Le maréchal dut renoncer à son désir de s'avancer jusqu'à *la Moulouïa,* après une marche de trois lieues dans cette direction, qui démontra l'impossibilité de tenir la campagne davantage. D'ailleurs, l'armée marocaine était pour longtemps hors d'état de reparaître, et il n'y avait plus moyen d'atteindre ses débris.

« Nous regagnâmes Marnia : le maréchal conduisit le gros de l'armée à Ghazaouet, et puis de là s'embarqua pour Alger.

« L'air bienfaisant de la mer, les bains, le repos, l'usage du vin, les distributions journalières de pain frais, les fruits, les légumes, ramenèrent bientôt la santé chez nos troupes épuisées.

(1) PELLISSIER DE REYNAUD, *Annales algériennes.*

« Nous occupions un camp excellent sur la grande colline sablonneuse qui s'étend du village des Oulad-Zíri à la plage ouest.

« La fondation de Nemours date de cette époque (1er septembre 1844) ; un système de blockhaus avec un mur d'enceinte en constitua la défense. Le lieutenant-colonel de Montagnac, homme droit, énergique, ardent jusqu'à l'exaltation, fut nommé commandant supérieur du nouveau poste (1). »

C'est ce même officier qui devait périr un an plus tard à la tête de ses valeureuses troupes, sur le champ de bataille de Sidí-Brahim, victime de la lâche trahison de *Mohammed et Trari*, caïd des Souahlia, lequel s'était vendu à l'émir Abd-el-Kader.

Dans une lettre du 6 septembre adressée à son oncle, M. Bernard de Montagnac (voir *Lettres d'un soldat*), le nouveau commandant supérieur s'exprimait ainsi :

« Depuis le 4, j'ai planté ma tente sur cette vaste plage qui prendra tous les jours plus d'importance. Aujourd'hui l'armée entoure la place, j'ai des bras pour pousser mes travaux et j'en profite ; j'ai déjà des vivres pour quinze mille hommes, pendant trois mois ; du fourrage pour deux mille chevaux, du matériel d'ambulance, des objets de campement, etc., etc. Il faut mettre tout en ordre sur cette plage, où il n'y a pas encore une seule baraque debout. Après cela, il faut se fortifier, il faut niveler, il faut piocher, et toute la journée cinq cents travailleurs sont à l'ouvrage. »

Dans une autre lettre du 6 avril 1845, le colonel de Montagnac raconte, de la façon pittoresque qu'on va lire, une visite du maréchal Bugeaud aux travaux d'installation de Nemours :

« Il y a quelques jours, j'aperçois tout à coup, à huit heures du matin, le beaupré d'un bateau à vapeur. Les pavillons qui le décorent m'annoncent qu'il y a à bord un maréchal de France et un lieutenant général : c'est le père *Bugeaud* et le général *Lamoricière* qui viennent me visiter. Ils trouveront la nature sur le fait, car je n'ai pas eu le temps de passer mes sous-pieds pour les recevoir, et mes établissements ne seront décorés d'aucun *charlatanisme*.

---

(1) MARTIMPREY, *Souvenirs d'un officier d'état-major*.

« On débarque, et nous voilà cheminant dans le camp... La prévention est terrible pour les hommes comme pour les choses sur lesquelles elle pèse ; et le papa Bugeaud en a beaucoup contre le malheureux point que l'on occupe malgré lui et auquel on a donné un développement *qu'il trouve exagéré*.

« Tout lui déplaît donc ; il est furieux, il *daube* le général Lamoricière et les officiers du génie. Puis, en me quittant, après avoir déploré *fort injustement* l'occupation de ce point qui a sauvé son armée de la famine, il m'a dit : « Si je ne trouve pas « une population européenne à jeter ici, j'évacuerai ce poste ; « c'est un boulet qui nous est accroché à la jambe. »

« Si le *papa* avait suivi comme moi toutes les affaires du pays, il comprendrait un peu mieux l'importance de ce point, sans lequel Lalla-Maghrnia et Tlemcen crèveraient de faim ; où Abd-el-Kader viendrait s'établir le jour de notre départ, et d'où il bouleverserait tout le pays jusqu'à Oran... »

On voit, par cette citation, par quelles tergiversations passa la création du poste de Nemours, menacé d'être supprimé *ab ovo*.

Heureusement il n'en fut rien, la respectueuse fermeté du général Lamoricière prévalut contre la mauvaise humeur et les injustes préventions du maréchal Bugeaud.

LA VILLE DE NEMOURS

Sous le gouvernement général du duc d'Aumale, par ordonnance royale du 24 décembre 1847, la dénomination barbare de Djemmâa-Ghazaouet (1) fut remplacée par celle de *Nemours*, nom donné à la cité naissante en l'honneur du second fils de Louis-Philippe.

La création de Nemours remonte au 21 décembre 1846. M. Clément Dréveton, ancien conseiller général, y bâtit aussitôt la première maison en pierres.

La ville, baignée par les eaux de la plage, est très coquette, mais enserrée à l'est et au sud par des falaises abruptes sur

(1) Le nom de Ghazaouet vient de Ghazzi, radical du mot arabe Ghazzia ou Razzia, action de piller à main armée et par surprise. On appelle encore de nos jours Ghezzou ou Rhezzou, l'ensemble, l'effectif d'une troupe de pillards se disposant à opérer une Ghazzia. En Turquie, on donne le titre d'*El Ghazzi* aux généraux victorieux.

lesquelles court son mur de défense crénelé, entrecoupé de bastions et de tours.

Sa situation est pittoresque et à demi cachée sous les ombrages de ses boulevards, elle est sillonnée de rues droites, correctement alignées, aboutissant à une place décorée d'une fontaine monumentale à double vasque en marbre du pays.

En face d'une autre place, donnant sur la mer, se trouve l'église, réminiscence de l'architecture romane, construite sur les plans de Viala de Sorbier.

L'enceinte de la ville occupe une superficie de 12 hectares.

Au sud-ouest, extra muros, le petit faubourg *des Acacias* est à cheval sur les deux rives d'un important cours d'eau, l'oued Ghazaouana, dont l'embouchure est barrée par les sables de la plage.

Parmi les établissements remontant au régime de l'autorité militaire, il y a lieu de citer : la Gendarmerie, l'Hôpital militaire, la maison de commandement où le duc d'Aumale est venu, le 24 décembre 1847, recevoir la soumission d'Abd-el-Kader, la Manutention, la Douane, la caserne de l'infanterie, vaste et beau bâtiment à deux étages avec dépendances, pouvant loger l'effectif d'un bataillon.

Dans la banlieue, au milieu d'un jardin près la rivière, on remarque le Bureau arabe, où ont été installés plus tard les bureaux et logements de la commune mixte de Nédroma.

En 1881-1882, la ville a vu s'élever le complément de ses édifices municipaux. Un bel Hôtel de ville de 44 mètres de façade, en style Renaissance, dont le projet est dû au talent de M. Blanchot, inspecteur de la Voirie Départementale, a été construit sur la place demeurée vide entre l'Église et l'Hôpital. Il renferme, outre les services municipaux, une vaste école de garçons, la justice de paix et le commissariat de police. Une école des filles et une prison départementale ont été construites à la même époque.

Enfin, pour relier la ville au faubourg des Acacias, un pont de 30 mètres d'ouverture à tablier métallique a été construit, en 1883, sur l'oued Ghazaouana.

Nemours possède un bureau d'enregistrement et des domaines, une recette des postes et télégraphes, une recette des contribu-

tions diverses opérant pour le compte du Trésor, et un bureau de répartition des contributions directes chargé de l'assiette de l'impôt arabe, une justice de paix avec tout son personnel et une étude de notaire, récemment créée.

L'ancien district de Nemours, administré autrefois par un commissaire civil, a été érigé en commune de plein exercice le 27 janvier 1869.

Sa superficie est de 2,334 hectares et sa population de 2,769 habitants, dont : 450 Français, 133 israélites naturalisés, 571 étrangers (Espagnols ou Italiens), 284 Marocains, 1,052 indigènes et une population flottante d'environ 280 individus. Ces chiffres sont ceux du recensement de 1887.

LE PORT

Nemours n'offre au navigateur qu'une rade foraine ouverte à tous les vents du large et souvent inabordable.

Elle est livrée, sans aucun abri, aux grosses mers de l'E., du N. et du N.-O. Souvent, pendant les tempêtes, les lames viennent s'abattre en lourdes masses sur la plage, roulant leurs eaux écumeuses dans les rues, jusque dans les maisons.

De tout temps, cependant, Nemours a été un point de débarquement.

Les Romains lui avaient donné le nom de — *Ad Fratres* — aux deux frères, nom conservé encore aux deux grandes roches qui émergent du sein des eaux, à 300 mètres du nord de la pointe ouest. Elles s'élèvent verticalement à 24 mètres de hauteur, comme deux colonnes séparées par un petit chenal de 2 à 3 mètres que les embarcations peuvent traverser. Deux autres roches, nommées *Les sœurs*, sont situées entre les *Deux frères* et la pointe.

Le géographe maure El Bekri cite ce lieu comme étant à 10 milles au N. de Nédroma (ce qui est exact). « Son *Sahel* (ou port) est formé par l'embouchure du *Macin*, rivière dont les bords produisent beaucoup de fruits.

« Dans cette localité se trouve un bon mouillage dominé par deux châteaux et un beau *ribat* (1), que l'on fréquente

(1) Le ribat était, du temps des Berbères, une sorte de monastère à la fois guerrier et religieux, pratiquant l'hospitalité.

avec empressement, dans l'assurance d'obtenir la bénédiction divine. »

Un bout de jetée de 20 à 25 mètres de largeur, placé à l'extrémité de la pointe est, exposé à tous les vents, est le seul ouvrage que l'Administration ait accordé, jusqu'ici, aux besoins du commerce et de la navigation et aux incessantes réclamations de la population.

Cette jetée embryonnaire a de plus le grave inconvénient d'être une cause d'ensablement pour tout le côté est de l'anse, qui sert de cale de halage et de débarcadère.

Quand règnent les vents d'ouest, qui, même modérés, rendent ce débarcadère inabordable, on peut parfois débarquer à l'abri de la pointe ouest, sous le phare, dans l'anse qui se trouve à l'extrémité de la plage.

Les navires jettent l'ancre en dehors de l'anse par 14 à 15 mètres de fond de sable et sont obligés, dans ce mouillage en pleine côte, de se tenir constamment prêts à l'appareillage. Au moindre indice de mauvais temps, les navires déradent précipitamment et vont chercher un abri derrière les îles Zaffarines, situées à 27 milles à l'ouest de Nemours.

« Depuis l'occupation de ces îles par l'Espagne, dit Lieussou, le port de Nemours, ainsi privé du mouillage qui devait le compléter, ne saurait suffire à sa destination ; il y aura lieu, dès lors, d'établir ailleurs (probablement à l'embouchure de la Tafna) l'entrepôt maritime de la région de Tlemcen. »

Selon l'amiral Mouchez, la solution la plus rationnelle à donner à la question du port de Nemours serait, peut-être, la construction d'une jetée convexe de 400 à 450 mètres de développement, orientée à peu près nord-sud, et s'appuyant sur les *Deux frères* et les *Deux sœurs* avec enracinement sur le revers intérieur de la pointe ouest, au pied du phare.

Le commerce et l'industrie y trouveraient leur compte, et la batellerie y serait des plus faciles entre ce port, les magasins et les quais, actuellement distants de 1,100 à 1,200 mètres.

Une nouvelle ville ne tarderait pas à se créer sur la plage ouest autour des nouveaux docks et magasins ; le port serait parfaitement abrité des vents d'ouest, du nord-ouest et sud-ouest et ne recevrait de la houle que par les coups de vent du nord et de l'est, assez peu fréquents dans cette région.

COMMERCE ET INDUSTRIE

Le commerce et l'industrie présentent une certaine activité et produisent annuellement une somme d'affaires qui se chiffre par plusieurs millions, malgré l'absence d'un port sûr.

Le commerce d'importation porte principalement : sur les conserves et denrées alimentaires de toute sorte ; sur les objets manufacturés, les vêtements et chaussures confectionnés, les tissus, les vins et spiritueux de France et d'Espagne. L'exportation consiste en primeurs, fruits et légumes du pays ; en alfa, crin végétal, laines, os, cuirs et peaux brutes, écorces à tan, minerais de plomb et de zinc, phosphate de chaux pour les engrais chimiques, céréales, bétail sur pied, poisson salé, etc.

L'industrie du crin végétal a pris, depuis quelques années, droit de cité à Nemours, où une dizaine d'usines, soit à vapeur, soit à manège, ont été établies consécutivement. Il y a lieu de citer encore comme industries locales : la production du charbon de bois, des cannes arabes ciselées en bois de lentisque. Le ravitaillement en vivres des îles Zaffarines et de tous les chantiers d'alfa ou dépôts de céréales disséminés sur la côte : au Kiss, à Bieder, à la plage de Sel, etc., se fait à Nemours. Le transport des passagers marocains de Tétouan, Tanger, Melilla, y occasionne un va-et-vient continuel, à l'époque des fauchages notamment.

L'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, le Maroc, sont représentés à Nemours par des vice-consuls ou agents consulaires.

Les compagnies de navigation Transatlantique, Touache, Chabert, Gonzalve, y ont leurs escales et leurs consignataires. Toutes ces compagnies effectuent des services réguliers avec Nemours, Beni-Saf, Melilla, Malaga, Gibraltar, Tanger et Oran.

Enfin, Nemours, qui est desservi par un courrier maritime subventionné, bi-mensuel, est relié, par voie de terre à Nédroma, Marnia, Tlemcen, et par suite à toutes les autres localités de l'arrondissement, par un service croisé et quotidien de dépêches et de voyageurs, circulant sur la route départementale et dépendant de la Compagnie des Messageries générales oranaises.

A l'origine, le port de Nemours était doté d'une direction, dont on a conservé les vastes bâtiments, les magasins et la cale de halage.

Cette direction du port militaire était placée sous le commandement d'un lieutenant de vaisseau. Elle était justifiée par le voisinage de l'Espagne, de Gibraltar et du Maroc.

En 1880, la nécessité des économies budgétaires a obligé le ministère de la marine à supprimer ce personnel militaire, qui a été remplacé par des agents civils, dont le traitement est à la charge du budget de la colonie.

C'est maintenant un capitaine de port (capitaine au long cours) qui est placé à la tête de ce service ; il a sous ses ordres un maître de port, un chef canotier et 4 canotiers.

Le personnel maritime comprend en outre un syndic des gens de mer, dont la circonscription, allant de Béni-Saf à la frontière marocaine, dépend du commissariat de l'inscription maritime d'Oran.

Le mouvement du port, comprenant l'ensemble des bâtiments ayant fréquenté le port de Nemours, pendant l'année 1890, a été de 643 navires, jaugeant 121,089 tonnes, montés par 10,115 hommes d'équipage et ayant transporté 2,116 passagers.

J. Canal.

(A suivre.)

RELATION DE L'OCCUPATION DE TLEMCEN

Par les Français, en 1836

Après la prise de Mascara, en 1835, par le maréchal Clauzel, l'on croyait chez les Français qu'Abd-el-Kader, qui était la tête du mouvement contre l'occupation étrangère, avait été profondément atteint dans tous ses moyens d'action : il n'en était rien.

La prise de la ville avait produit, il est vrai, un effet considérable sur les tribus voisines ; mais on avait évacué la nouvelle conquête au lieu d'y laisser, dès le début, une garnison qui eût pu maintenir et développer les résultats acquis. Bugeaud y remédia plus tard, en 1841.

Les Arabes de la ville de Mascara et de ses environs avaient été, sans doute, frappés dans leurs intérêts matériels. Ils étaient plus dépourvus de tout encore, à cette époque, qu'ils le sont aujourd'hui. Cela n'est pas peu dire, mais ne peut étonner celui qui connaît le caractère insouciant et peu prévoyant de la race. Il y eut même, si l'on en croit Léon Roches, des scènes très difficiles entre l'émir et les représentants des tribus. Mais Abd-el-Kader était doué d'une profonde astuce et jouissait d'une très grande réputation au point de vue religieux. La masse ignorante se laissa séduire par ses airs de prophète et fut bientôt reconquise. Les chefs, aussi ignares, mais plus ambitieux et peut-être plus perspicaces, se hâtèrent de suivre le mouvement, dans leurs propres intérêts.

Donc, l'émir ne tarda pas à reprendre la campagne. Il sentait le besoin de rétablir son prestige, et le moindre succès contre le plus mince détachement français ne pouvait que l'y aider.

Bientôt il parut devant Tlemcen, — l'antique *Pomaria,* — où les Coulouglis, qui avaient refusé d'accepter son autorité, étaient

bloqués dans le Méchouar (1) par les partisans que l'émir avait dans la ville et qui se composaient de la grande majorité des habitants. Le maréchal Clauzel dut alors songer à tenir la promesse qu'il avait antérieurement faite aux assiégés d'aller les dégager.

Il quitta donc Oran le 8 janvier 1836, à la tête d'une petite armée, ou plutôt à la tête d'un corps expéditionnaire fort de 7,500 hommes répartis en trois brigades de la façon suivante :

1re Brigade. — Général baron de Perrégaux : Zouaves ; 17e léger ; quatre compagnies d'élite du 2e léger ; 2e chasseurs d'Afrique ; goums des Douair et des Sméla ; deux compagnies du 2e Génie ; deux pièces de 4 de montagne ;

2e Brigade. — Général baron d'Arlanges : 1er bataillon d'Infanterie légère d'Afrique ; 66e de ligne ; deux pièces de 4 de montagne ;

3e Brigade. — Colonel de Vilmorin, du 11e de ligne : 11e de ligne ; deux pièces de 4 de montagne.

Le 8 janvier, la colonne campa à Brédéa ; le 9, sur le Rio-Salado ou Oued-Melah, en amont du pont actuel du chemin de fer ; le 10, sur les bords de l'Oued-Senane, près de l'emplacement de la petite ville actuelle d'Aïn-Témouchent. Le 11 janvier, la 1re brigade bivouaqua sur les bords de l'Isser, sur l'emplacement même du village actuel de Pont-de-l'Isser. Quant au reste de l'armée, il s'était arrêté à Aïn-el-Bridj (2).

Le spectateur, qui se trouve placé sur le sommet de Tekbalet, au-dessus du hameau actuel, jouit d'une vue splendide vers le sud. Il a devant lui, au premier plan, la vallée de l'Isser et, plus loin, il aperçoit Tlemcen comme supendue au flanc nord de la seconde chaîne de l'Atlas. A droite de Tlemcen, il distingue très nettement les ruines et le minaret de l'antique Mansourah ;

---

(1) Citadelle de Tlemcen liée à l'enceinte de la ville.

(2) A Aïn-el-Bridj ou *Fontaine Romaine*, près de la ferme de M. Henri Dandoy on lit sur un roc l'inscription suivante, qui consacre le souvenir du séjour de la colonne à cet endroit :

1836

Mal CLAUZEL

ARMÉE FRANÇAISE

(Note de la Rédaction)

à gauche, le village exclusivement arabe de Bou-Médine, l'ancienne résidence d'été des rois de Tlemcen, leur Saint-Germain ou leur Vincennes ; plus loin encore, à gauche, les gorges de l'Oued Saf-Saf, et des cascades superbes. Le tout est couronné de rochers à crêtes pittoresques qui, de loin, simulent un amas de forteresses du temps féodal en France. Le coup d'œil est véritablement merveilleux, à la belle saison.

Quelles ne furent pas la surprise et la joie de la 1re brigade quand, en débouchant, le 11 janvier, par le col de Tekbalet, elle aperçut ce splendide panorama, qu'un temps printanier permettait de voir dans toute sa beauté. « Tlemcen, Tlemcen, » criaient les soldats (comme leurs pères avaient fait jadis en arrivant sur Moscou). Ils la voyaient donc là devant eux, à quelques kilomètres, l'oasis mystérieuse, la capitale des sultans de l'ouest, la ville sainte de l'émir ! Une marche, à peine, les en séparait. Il leur serait donné bientôt de visiter ces monuments dont les hautes tours et les minarets se voyaient de si loin ; de pénétrer les mystères de cette vie orientale, dont la légende avait rempli tous les esprits !

Le 12 janvier 1836, toute l'armée fut réunie sur l'Oued-Amieur (dont les Français ont fait Lamiguier), au point où la nouvelle route d'Oran à Tlemcen coupe l'ancienne. Dans la nuit du 12 janvier, le maréchal fut informé par des transfuges que l'émir avait quitté Tlemcen et s'était retiré vers l'est, sur la rive droite de la Saf-Saf, dans la direction des Ouled-Mimoun, vers le village actuel de Lamoricière, l'*Altava* des Romains.

L'armée se remit en marche le 13 janvier, de bon matin. La 1re brigade, qui avait tenu la droite depuis le départ de l'Oued-Senane, passa sur la gauche et prit la direction d'un camp qu'Abd-el-Kader avait établi en un endroit appelé Ouchba. Elle échangea quelques coups de fusil avec les cavaliers rouges (les réguliers ennemis), qui disparurent promptement. Cette brigade entra en ville par l'ancien chemin de Mascara (pont de Mascara).

Pendant ce temps, l'armée avait poussé droit devant elle et entra à Tlemcen vers midi (13 janvier 1836), après avoir fait une grand'halte et pris le repas du matin dans les bosquets d'Ouzidan, à huit kilomètres environ au nord de la ville.

Le 15 janvier, une pointe fut poussée contre Abd-el-Kader par le général de Perrégaux, avec l'infanterie de la 1re brigade et deux pièces de canon. Les Turcs et les Coulouglis de Tlemcen se joignirent à cette reconnaissance, ainsi que les cavaliers des Douair et des Sméla. Il fallut aller chercher l'ennemi au milieu des roches presque inaccessibles des gorges d'Ibdar (Oued-Chouly), où il avait établi ses campements. Mais nos fantassins d'Afrique, notamment les Zouaves, étaient de longue date rompus à ces courses pénibles ; les Coulouglis et les Turcs étaient exaspérés contre Abd-el-Kader ; les Douair et les Sméla étaient, à cette époque, d'excellents cavaliers, dévoués déjà à notre cause : de sorte que, malgré toutes les difficultés, le succès couronna cette entreprise. La petite colonne put rentrer à Tlemcen le 17, après avoir fait subir un fort échec à l'infanterie arabe régulière, après avoir pris des bagages, des chevaux, du bétail, et ramenant avec elle 2,000 citadins fugitifs. L'émir perdit sa tente et ne dut son salut qu'aux qualités de sa monture ; son propre drapeau fut enlevé et apporté au général par un cavalier Sméla nommé Mohammed ould Kaddour.

Peut-être, en ce moment, le maréchal Clauzel pensait-il déjà à l'expédition qu'il devait bientôt diriger contre Constantine, à l'autre bout de la Régence. Toujours est-il que l'évacuation de Tlemcen fut décidée, comme l'avait été celle de Mascara quelques mois auparavant. Les Coulouglis s'étaient d'ailleurs solennellement engagés à défendre de nouveau, contre les entreprises d'Abd-el-Kader, non seulement le Méchouar, mais la ville entière. Mais, au moment où la retraite prochaine de l'armée leur fut annoncée, ils prirent peur ; ils déclarèrent qu'ils avaient trop présumé de leurs forces et de leur courage, et se prétendirent hors d'état de résister seuls aux nombreuses attaques qu'ils prévoyaient devoir être dirigées contre eux après le départ des Français. Ils finirent par demander une garnison d'un bataillon français qui les soutiendrait et les guiderait.

La ville fut donc mise en sérieux état de défense ; des approvisionnements considérables furent accumulés dans le Méchouar, où devait s'installer la garnison française. Ce bataillon fut porté à l'effectif de 560 hommes, tous volontaires, et tirés de tous les corps de la petite armée; il fut divisé en quatre compagnies. Un

grand nombre de zouaves y furent admis (l'esprit aventureux de ce corps était déjà bien connu), et le commandement en fut confié, au capitaine du Génie Cavaignac. Celui-ci, dans ses instructions, reçut l'ordre de soutenir surtout un certain Moustapha ben Moukallache, que le maréchal Clauzel avait nommé Bey de Tlemcen pour la France. Cet indigène, disons-le, n'était qu'un vulgaire intrigant et fut loin de justifier la confiance du maréchal. Il ne songea qu'à exploiter à son profit une position qui lui était comme tombée du ciel et dans l'avenir de laquelle il n'avait pas foi ; il suscita plus d'une difficulté au commandant Cavaignac.

Avant de quitter les parages de Tlemcen, et après renseignements pris, le maréchal voulut faire construire un camp retranché vers le confluent de l'Isser et de la Sikkak, qui porte plus en amont le nom de Saf-Saf. Ce camp était destiné, dans la pensée du maréchal, à maintenir les communications avec l'embouchure de la Tafna et avec l'île de Rachgoun, par où le ravitaillement de Tlemcen paraissait plus facile.

Le maréchal eut à livrer des combats très-chauds dans les journées des 26 et 27 janvier, à l'entrée des gorges de la Tafna, un peu en aval du confluent de l'Isser. La 1re brigade, qui était restée à la garde de Tlemcen, fut prévenue dans la nuit du 26 ; elle marcha au canon le 27, déboucha sur le flanc gauche du maréchal et décida, par son arrivée, la retraite de l'ennemi, qui était surtout composé de Marocains des Beni-Snassen et de Kabyles des Trara.

L'armée rentra à Tlemcen le 28 janvier sans avoir atteint le but que le maréchal s'était proposé, mais surtout, pensons-nous, à cause des idées de retraite de celui-ci. Elle séjourna aux portes de la ville et fut employée aux travaux de fortification et d'installation du Méchouar jusqu'au 6 février. Elle reprit ensuite la route d'Oran, après avoir approvisionné le Méchouar pour six mois en munitions de guerre et de bouche, et y avoir déposé tous les blessés et malades hors d'état d'être transportés.

Pour le retour d'Oran, on serra les montagnes d'un peu plus près que pour l'aller. On campa, le 7 février, sur le cours supérieur du ruisseau de Lamiguier ; le 8, sur le territoire des Ouled-Sidi-Abdelli. Le 9, on franchit le massif de Tekbalet et l'on coucha près des sources du Rio-Salado. Ce jour et la nuit

suivante, on échangea quelques balles avec l'ennemi, qui alors seulement était parvenu à reprendre ses esprits.

Le 10 février, quelques voitures du convoi s'étant embourbées près de Chabat-el-Leham dans les chemins affreux de ce temps-là, la 1re brigade, qui était d'arrière-garde, dut prendre position pour contenir le flot toujours grossissant des Arabes. Les Zouaves étaient si habitués à ces affaires d'arrière-garde (c'est là qu'était alors le poste du danger) ; leur insouciance du péril était si grande que quelques-uns d'entre eux ne craignirent pas, à un moment où la fusillade était des plus vives, de faire sous les balles la chasse à un sanglier que le bruit du combat avait fait débucher entre les deux lignes adverses. L'animal fut pris et mangé, comme on peut penser.

Le 11 février, l'armée campa sur les bords du lac de Misserghin, dans la plaine de la M'léta. Elle rentra à Oran le 12, après une absence de trente-cinq jours. Les différents corps et détachements reprirent leurs quartiers. Quant aux Zouaves, qui appartenaient à la province d'Alger, ils furent embarqués le 19 février pour Alger, d'où ils s'acheminèrent sur Dély-Ibrahim qui était alors comme leur port d'attache.

Le bataillon que le maréchal Clauzel avait laissé en garnison à Tlemcen, et qui avait pris dans l'armée d'Afrique la dénomination de « Bataillon de Tlemcen, » devint 3e bataillon du corps des Zouaves par ordonnance royale en date du 20 mars 1837 ; il ne fut incorporé effectivement dans ce corps que le 22 juin 1837.

Voici les noms de plusieurs des officiers de ce bataillon :

MM. Cavaignac, chef de bataillon, provenant du 2e génie;

Peyraguey, capitaine adjudant-major, provenant du 66e de ligne ; mort au champ d'honneur, sur la Tafna, en 1845 ; inhumé dans le cimetière de Tlemcen (face sud) ;

De Barral, capitaine, provenant du 11e de ligne ; mort au champ d'honneur en Kabylie (Beni-Immel), pendant l'expédition de mai 1851 ;

Coquet, lieutenant, provenant du 11e de ligne ;

Pelletier, lieutenant, provenant du 11e de ligne ;

Dufour de Montlouis, lieutenant, provenant du 66e de ligne ;

Meyer, lieutenant, provenant du 66e de ligne ;

MM. Dantin, lieutenant, provenant du 66e de ligne ;
Jaury, sous-lieutenant, provenant du 11e de ligne ;
Bertin, sous-lieutenant, provenant du 2e génie ;
Mayard, sous-lieutenant, provenant du 2e génie ;
Adrey, interprète de 4e classe ;
Boudet, adjudant sous-officier, provenant des Zouaves ;
Clément, sergent-major, provenant des Zouaves.

Ces deux derniers, sont devenus, plus tard, officiers aux Zouaves.

On peut avouer aujourd'hui que l'expédition faite contre Tlemcen, en 1836, ne donna pas plus de résultats que celle qui avait été dirigée contre Mascara à la fin de 1835. Le commandant en chef laissa bien une garnison à Tlemcen, contrairement à ce qu'il avait fait à Mascara ; mais cette garnison était insuffisante à plusieurs points de vue, et l'on s'était imposé quand même les difficultés du ravitaillement de la ville et du Méchouar, tout cela pour arriver plus tard à être obligé d'abandonner les deux, et par traité encore. Aucune tentative ne fut faite pour nous rallier les tribus des environs, dont quelques-unes avaient d'excellentes dispositions pour la France. L'on eût pu, il n'y a plus le moindre doute, assurer du premier coup, avec leur concours, notre domination dans ce beau pays. L'on aurait évité bien des combats et bien des pertes de temps ; l'on aurait économisé beaucoup d'argent et, chose plus importante pour l'honneur français, le malencontreux traité de la Tafna n'aurait jamais vu le jour.

Ce traité fut conclu le 31 mai 1837, sur un terrain situé un peu à l'est de La Plâtrière (vallée de la Tafna), entre l'émir Abd-el-Kader en personne et le général Bugeaud, auquel l'amitié du roi avait fait donner une mission en Afrique, décision basée aussi, il faut le reconnaître, sur la défaite que ce général avait infligée à l'émir en juillet 1836, sur les rives de la Sikkak. Bugeaud a bien prouvé plus tard, alors qu'il était Gouverneur général de l'Algérie, ses hautes capacités. Mais, en mai 1837, il s'est laissé absolument duper par la cautèle arabe, et, sous des influences diverses, mais néfastes, il a accordé à Abd-el-Kader plus que vingt victoires n'auraient pu donner à ce dernier. C'est lui, général français, qui, le premier, a eu l'idée d'un royaume

arabe, tandis que les Arabes, constitués par tribus presque toujours rivales, n'avaient et n'ont encore pas de nationalité, dans le sens que nous donnons à ce mot. Bugeaud avait oublié l'adage : « Diviser pour régner ; » de sorte qu'Abd-el-Kader qui, à ses débuts, n'était qu'une sorte de chef de bandes, put profiter de notre ignorance des mœurs et coutumes, de l'organisation politique du pays que nous étions venus conquérir. Notre propre faiblesse (en diplomatie, bien entendu) l'éleva du coup au rang de souverain, ce qu'il n'avait jamais osé seulement rêver.

Après ce traité, il fallut encore pour le moins six ans d'une guerre acharnée, avec des sacrifices sans nombre de toutes espèces, pour réduire à merci cet adversaire que nous avions nous-mêmes élevé.

Quoiqu'il en soit, le « Bataillon de Tlemcen, » relevé dans cette ville en mai 1837 par un bataillon du 47e de ligne, suivit le général Bugeaud au camp de Rachgoun, qu'on appelait alors « le camp de la Tafna. » Ce camp était très fort et situé sur une éminence de la rive droite dominant l'embouchure : il y avait là le fort Rapatel, le fort Ismaël, le fort Bugeaud, le fortin du débarcadère, la tour du Maure. Aujourd'hui encore, l'on peut voir les ruines, bien conservées en certains points, de ces ouvrages.

Sous le gouvernement de Bugeaud, devenu le « père Bugeaud, » le père à « la Casquette, » Tlemcen fut définitivement occupé en 1842.

Nemours (Algérie), le 29 mars 1893.

G. Gangloff,
Capitaine Adjudant-Major au 2e Zouaves.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Association nationale pour la propagation de la langue française, dans les colonies et à l'étranger

---

Parmi toutes les sociétés patriotiques que l'époque contemporaine a vues naître en France, l'une des plus utiles certainement, celle qui travaille le plus efficacement à conserver à notre pays la place qu'il a occupée, qu'il doit occuper dans le monde, c'est l'Alliance Française.

Fondée en 1884, l'Alliance compte aujourd'hui plus de 23,000 adhérents. Elle a dû ce brillant résultat si rapidement obtenu au caractère éminemment national de l'œuvre qu'elle poursuit : Développer dans les différents pays de l'Europe et du monde entier l'étude et la connaissance de la langue française, rallier dans ces pays les Français émigrés, en même temps que les étrangers amis de la France ; propager dans nos colonies l'étude de notre langue parmi les indigènes et travailler ainsi à les rapprocher de nous, tel est le but que poursuit cette association.

La France, il ne faut pas l'oublier, doit, si elle ne veut pas déchoir du rang qu'elle a si longtemps tenu dans le monde, lutter partout contre la concurrence étrangère. En Europe même, la langue française reste dans presque tous les pays la langue préférée de l'élite, et l'on n'a pas oublié que, lors du dernier voyage de l'empereur d'Allemagne à Rome, si Guillaume II prononça son toast en Allemand, le roi d'Italie s'exprima en Français. Mais, même dans les relations diplomatiques, notre langue est menacée d'être dépossédée par l'anglais, l'allemand ou quelque autre langue européenne. Il faut donc nous défendre.

L'Alliance Française l'a entrepris, et les adhésions nombreuses qu'elle a rencontrées partout, en Russie, à Constantinople,

à Athènes, à Prague, en Espagne, en Angleterre ont prouvé que tous les amis de notre pays comprenaient l'utilité de la tentative. L'Alliance a dans tous ces pays fondé des comités, subventionné des écoles encouragé les maîtres, et obtenu de sérieux résultats. Pour ne parler que d'un pays voisin, en Espagne, l'Alliance a trois écoles prospères : à Barcelone, Madrid et Valence.

Dans les pays plus lointains où vivent les descendants de nos compatriotes séparés de la mère-patrie par les malheurs ou les fautes de nos ancêtres, l'Alliance a rempli sa tâche d'une autre façon. Elle a resserré des liens qui semblaient se relâcher ; en France même, elle a fait connaître le Canada, et deux illustres enfants de cette vieille colonie, deux ministres, M. Labelle et M. Mercier, sont venus sous ses auspices proclamer dans nos villes françaises l'inaltérable affection des Franco-Canadiens pour la patrie perdue. De même l'Alliance a su ranimer les sentiments patriotiques des Français de la Louisiane, de l'île Maurice, notre vieille île de France. Grâce à ses subsides, un jeune Mauricien peut terminer son éducation dans notre école d'agriculture de Grignon.

L'association avait d'autres devoirs à remplir dans les pays moins civilisés où l'influence même séculaire de la France est aujourd'hui battue en brèche par nos rivaux, Anglais, Allemands, Italiens, etc. C'est surtout dans le Levant, en Syrie, en Égypte que nous rencontrons une redoutable concurrence. Là où le gouvernement français donnait à peine 100 ou 150 mille francs, le gouvernement italien dépensait pour la création et l'entretien d'écoles plus de 1,800,000 francs. Les grandes sociétés de missionnaires anglais consacraient aux mêmes régions une partie de leurs inépuisables ressources. (Il faut savoir qu'une de ces sociétés, celle des missions protestantes, a un budget de 5 millions et demi de francs ; une autre, celle de missions catholiques, entretient 4,500 écoles). L'Alliance Française est intervenue. Elle a subventionné les écoles où l'on enseigne le français, sans considérer la religion ou l'habit de ceux qui l'enseignent, frères ou sœurs des congrégations catholiques, maîtres ou maîtresses de l'Alliance israélite universelle. Elle a même fondé des écoles : celle de Siout dans la haute Égypte est florissante.

En Tunisie, le Comité de l'Alliance méritait, il y a quelques semaines, les félicitations des ministres français venus pour l'inauguration du port de Tunis. Au Maroc, l'association rend les mêmes services et travaille pour la France.

Nous ne saurions mieux caractériser l'œuvre de l'Alliance dans ces régions qu'en reproduisant la déclaration que M. Ribot, alors ministre des affaires étrangères, adressait à l'association au banquet de 1890 : « Vous avez grandement contribué au « développement que notre langue a pris dans le bassin de la « Méditerranée, où elle gagne chaque jour du terrain ; vous avez « compris qu'il y avait là un moyen pacifique de lutter contre « les influences étrangères. »

Dans nos colonies, l'Alliance a eu un autre rôle à remplir, celui de seconder le gouvernement, de travailler dans la limite de ses moyens à rapprocher de nous les indigènes, les vaincus. Elle n'y a pas manqué.

Au Sénégal, où elle a suivi la route tracée par l'un de ses présidents d'honneur, l'illustre général Faidherbe, elle a créé des cours, encouragé ceux qui existaient déjà et obtenu des résultats considérables. Elle est du reste sérieusement secondée par la population française de cette colonie, qui a fourni de nombreux adhérents, par le Conseil général qui accorde d'importants subsides.

De même l'Alliance a travaillé dans toutes nos colonies. Partout où flotte notre drapeau, elle a ou veut avoir des représentants, des délégués.

Elle a dû naturellement jouer un rôle considérable dans la France de l'Afrique du nord, dans notre Algérie. Elle y a en quelque sorte livré ses premiers combats, créé ses premiers comités. Celui d'Oran, qui depuis s'était endormi dans un sommeil dangereux, mais qui se réveille, a été un moment le plus prospère de tous les comités.

Qu'avait-on à faire en Algérie ? Après avoir passé 30 ans et plus à enseigner l'arabe aux jeunes français, on a pensé qu'il serait peut-être temps d'enseigner le français aux indigènes, et que cela vaudrait mieux. Dès le début, l'idée fut bien accueillie en Algérie, et c'est sur la proposition d'un député algérien, M. Thomson, qu'en 1887, le gouvernement commença à se préoc-

cuper sérieusement de l'instruction des indigènes. S'il était difficile de répandre l'usage de la langue française parmi les Arabes, généralement nomades et peu disposés à envoyer leurs enfants dans nos écoles, il n'en était pas de même des Kabyles, et l'on a pu établir en Kabylie un grand nombre d'écoles qui sont très fréquentées. Les résultats commencent à paraître. Ils seront plus sensibles lorsqu'au lieu d'écoles trop semblables à nos écoles métropolitaines, on aura donné aux enfants kabyles un enseignement professionnel approprié à leurs besoins et à leurs intérêts. Mais le gouvernement a pris en main cette tâche, et l'Alliance ne peut guère l'aider qu'en distribuant des récompenses et en encourageant le zèle des maîtres et des élèves.

L'Alliance a pourtant à remplir un rôle spécial. Elle peut donner aux adultes qui n'ont pas pu fréquenter les écoles ou qui n'y sont pas restés assez longtemps une instruction élémentaire mais suffisante. Grâce au zèle toujours ardent des instituteurs, elle peut s'acquitter de ce devoir sans dépenses excessives. Les comités d'Alger, de Constantine, de Bône l'ont compris. Celui d'Oran se prépare à le faire.

A Oran, nous avons en outre des devoirs envers les étrangers et surtout les Espagnols, si nombreux dans notre ville, et qui s'y fixent presque tous. Ce sera servir la France et l'Algérie que de travailler à les instruire, à leur enseigner notre langue que beaucoup ignorent. Aujourd'hui que la nouvelle loi militaire tend à faire des fils d'étrangers, nés sur notre sol, des soldats et des citoyens français, il est naturel et nécessaire que ces étrangers connaissent notre langue. Dès le mois d'octobre prochain on se mettra résolument à l'œuvre.

Tel est le rôle que veut jouer l'Alliance Française. On le voit son programme est vaste ; il est de nature à rallier tous ceux qui ont à cœur la grandeur de notre pays. Aussi l'Alliance reçoit-elle tous ceux qui se présentent à elle, comme l'a dit son éloquent secrétaire général, M. Foncin : « Elle ne fait pas de politique, mais elle a une politique : concorde au dedans, rayonnement pacifique au dehors. »

Il est certain que l'appel que le Comité d'Oran a lancé sera entendu et que de nombreuses adhésions lui prouveront la sympathie de notre population pour une œuvre essentiellement

nationale, pour une société qui, avec ses humbles ressources, travaille à maintenir la puissance de la France au dehors et qui réunit à l'intérieur tous les Français dans une même pensée patriotique.

PAUL RUFF,
Professeur d'histoire au Lycée d'Oran,
Président du Comité.

NOTA. — Pour être sociétaire de l'Alliance Française, il suffit de payer une cotisation annuelle de six francs au moins. Les officiers sont autorisés à en faire partie par décision ministérielle du 2 mai 1889. Les groupes de plusieurs personnes, d'élèves des écoles, par exemple, peuvent se réunir pour verser une cotisation. Les sociétaires reçoivent un bulletin trimestriel qui les tient au courant des résultats obtenus.

Adresser les adhésions à l'un des membres du bureau, qui est composé de MM. RUFF, président ; POUSSEUR, directeur de la Cie du Gaz, vice-président ; SABOURET, professeur au Lycée, secrétaire ; NETTER, Grand Rabbin, trésorier.

DOCUMENTS ARABES[1]

Texte arabe et traduction française d'une lettre écrite par HASEN, 33e et dernier Bey d'Oran à ALI, Caïd de Miliana

---

الحمد لله وصلى الله على سيدنا محمد واله

المكرم ولدنا القايد على فايد مليانة وفقة الله امين السلام
عليكم ورحمة الله والبركته وبعد فالذى نبشركم به خير ان
شاء الله تعلى هو اننا طحنا على محلة الظالم ابن التجينى
واحزابه فقتلناه هو بنفسه وقتلنا خليفته و قطعنا روسهما معا
وقتلنا جميع من كان معه بمحلته ولم يفلت احد منهم ما يزيد
على الدجراس وسبينا جميع ما عنده من خيول وابل وبغال
وحتى الاخبيا جميعا والحمد لله على هذه البشارة المباركة
لقد هنينا العباد من ظلمه و فساده ها نحن بشرناكم والسلام
بامر السيد حسن باى وفقه الله امين

Gloire à Dieu ! Que Dieu bénisse Notre Seigneur Mohammed et sa famille.

A notre honorable fils, le Caïd Ali, caïd de Miliana. Que Dieu le seconde. Amen. Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde de Dieu et ses bénédictions.

Je vais vous annoncer une nouvelle qui sera bonne, s'il plaît à Dieu. La voici : Nous sommes tombés sur le camp du scélérat Ibn et Tedjini et sur ses bandes. Nous l'avons tué, lui et son lieutenant, et nous leur avons coupé la tête à tous les deux en même temps. Nous avons tué tous ceux qui étaient avec lui dans

---

(1) Cf. fasc. LV ; T. XII ; p. 543.

son camp. Pas un n'a échappé. Ils étaient plus de mille. Nous avons fait main basse sur tous ses chevaux, chameaux, mulets et sur toutes ses tentes. Que Dieu soit béni pour cet heureux et agréable événement! Nous avons débarrassé les populations des exactions et des brigandages de cet homme.

Telle est l'heureuse nouvelle que nous vous annonçons. Salut.

Ecrit par l'ordre du puissant Seigneur Hasen Bey. Que Dieu le seconde. Amen !

Le texte arabe seulement de cette lettre est reproduit en *autographie* dans le Recueil de lettres arabes manuscrites de MM. Houdas et Delphin. L'écriture est loin d'être belle et lisible. On dirait que c'est un bulletin de victoire griffonné à la hâte le soir d'une bataille. Dans son empressement à écrire sa lettre, l'auteur a oublié de la dater.

En 1820, sur l'ordre de Hussein, dernier bey d'Alger, Hasen dirigea une expédition contre Ain Mahdi. N'ayant pu s'emparer de la ville, il se retira après avoir reçu une forte contribution d'argent. Et Tedjini, dont il est question dans la lettre du Bey au caïd de Miliana, est un descendant du fameux Si Ahmed et Tedjini, marabout d'Ain Mahdi. Il serait intéressant de savoir si la victoire de Hasen eut lieu en 1820 et quel fut le théâtre de l'événement.

Auguste MOULIÉRAS.

Le combat dont il est question dans la lettre du Bey Hasen au Caïd de Miliana eut lieu en 1827, près de Sidi Ali ben Khedda, dans la plaine d'Eghris sous Mascara, et le membre de la famille des Tidjani tué dans ce combat est Mohammed el Kebir, le fils aîné de Sidi Ahmed et Tidjani. Voici en quelques mots l'origine et les causes de cette sanglante affaire :

Sidi Ahmed et Tidjani, de la famille des marabouts d'Ain Madhi (à 70 kilomètres ouest de Laghouat) avait fondé vers 1777 la confrérie des Tidjanya. Après quelques années d'un

prosélytisme des plus actifs de sa part et de celle de ses nombreux Moqaddems, le nouvel ordre s'était répandu dans tout le nord de l'Afrique ; puis il avait gagné le Touat, la confédération des Touareg et pénétré jusqu'au Soudan.

L'influence du Marabout d'Ain Madhi et son action religieuse, peut-être aussi politique, finirent par éveiller les inquiétudes du gouvernement turc. Voulant obliger Sidi Ahmed et Tidjani à la soumission et le tenir sous sa dépendance, le Dey d'Alger lui imposa une redevance annuelle de 188 réaux. Le Marabout ayant refusé de la payer, le Bey d'Oran reçut l'ordre de marcher sur Ain Madhi, qui dut se soumettre. Une nouvelle expédition fut dirigée deux ans plus tard sur la Zaouia, et, cette fois encore, elle s'exécuta.

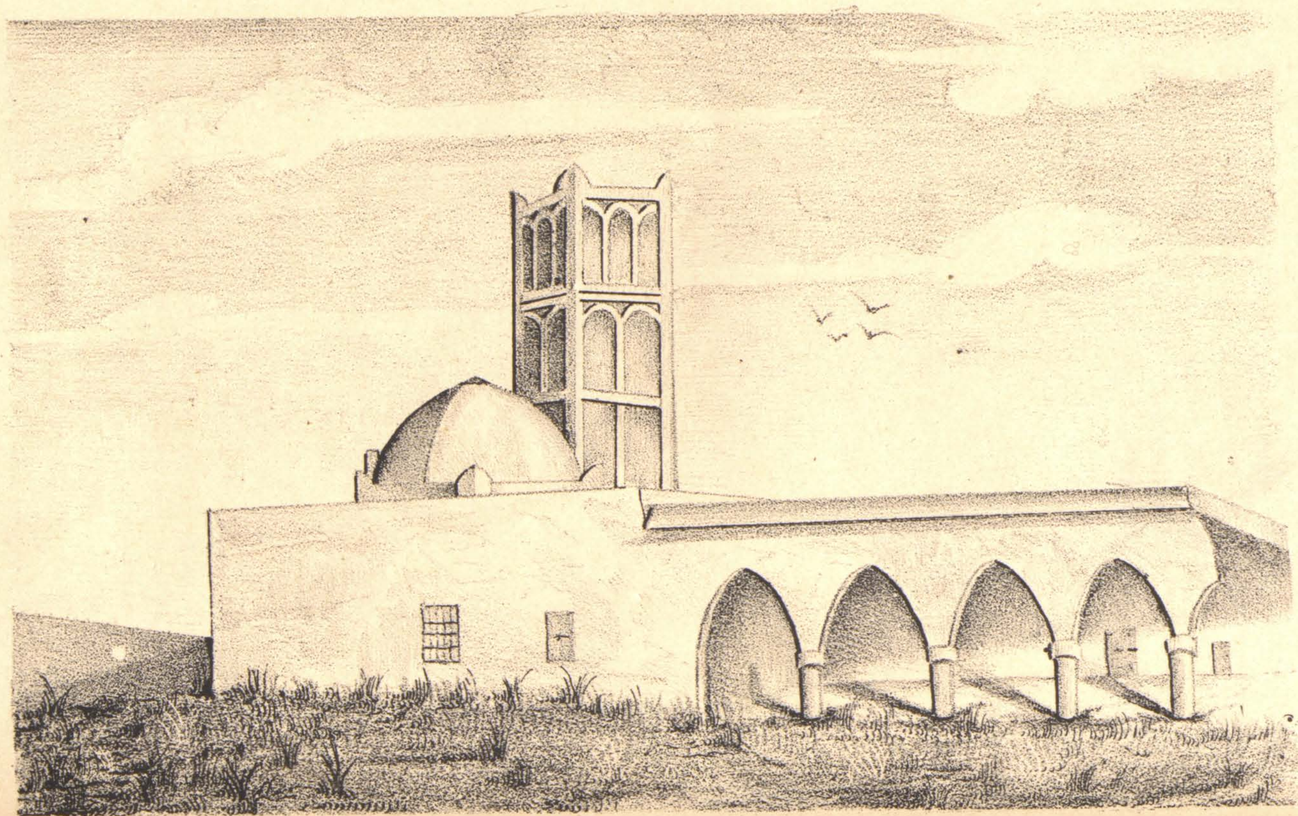
Sidi Ahmed et Tidjani mourut le 19 septembre 1815, laissant deux fils : Mohammed el Kebir et Mohammed es Seghir, trop jeunes encore pour administrer les intérêts de la Confrérie. En attendant que l'aîné fût en âge de la gouverner, Sid El Hadj Ali ben el Hadj Aissa, Marabout de Temacin (à 10 kilomètres S.-O. de Tougourt), le plus influent des Moqaddems de l'Ordre, fut institué Grand Maître des Khouan.

Pendant que ce dernier gérait les affaires de la Confrérie à Temacin, Mohammed el Kebir était appelé à défendre Ain Madhi contre de nouvelles attaques des Turcs, la première en 1820 et la seconde en 1822. Le Ksar fut canonné, mais comme il était solidement fortifié, les Turcs ne purent s'en emparer et durent se retirer après avoir éprouvé des pertes sérieuses.

Le sang versé séparait à jamais la cause des Tidjanya de celle des Turcs. Aussi, Mohammed el Kebir n'attendait-il qu'une occasion pour prendre à son tour l'offensive contre eux. Cette occasion se présenta en 1827. Les Hachem de Mascara venaient de se soulever ou plutôt ils avaient cessé d'obéir au Bey d'Oran Hassen, qui, l'année précédente, avait fait exécuter onze de leurs notables. Appelé par eux, le Marabout, à la tête d'un fort contingent, sortit d'Ain Madhi et se dirigea sur Mascara. Les Hachem l'accueillirent avec enthousiasme, le proclamèrent leur chef et l'installèrent dans le faubourg de l'Aouadja (partie basse de la ville au S.-O.), là même où avait eu lieu l'exécution des onze notables.

A cette nouvelle, le Bey d'Oran envoya des agents secrets aux principaux chefs de la tribu et parvint à les corrompre. Il marcha alors contre Tidjani, qui, trahi et abandonné par les Hachem, fut mis en pleine déroute. Le Marabout dut s'enfuir, mais atteint par les Turcs près de Sidi Ali ben Khedda, il y fut massacré avec 400 des siens.

L. DEMAEGHT.



MOSQUÉE DE SIDI-MOHAMMED-EL-KÉBIR À ORAN

LA MOSQUÉE DE SIDI MOHAMMED EL KEBIR

A ORAN

L'autorité militaire vient d'accorder à la population musulmane d'Oran, une double satisfaction à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, d'abord parce qu'elle est en soi parfaitement équitable, ensuite parce qu'elle nous conservera le gracieux monument, un peu délabré à la vérité, mais fort pittoresque auquel le quartier de la Mosquée doit son nom.

Voici de quoi il s'agit :

La Mosquée de Sidi Mohammed el Kebir, qui est enclavée dans le quartier du 2me Chasseurs d'Afrique, était depuis longtemps transformée en salle de bains à l'usage de la troupe. Des appareils à douches s'élevaient sous la Koubba et arrosaient très irrespectueusement des tombeaux que les indigènes ont en grande vénération. Ce coquet monument, que Sidi Mohammed el Kebir avait fait élever pour lui servir de sépulture, ainsi qu'à sa famille, était non seulement souillé et désaffecté, mais on avait encore projeté de le jeter à bas pour donner passage au boulevard du Nord. Les indigènes, auxquels on ne saurait reprocher d'avoir conservé le respect des tombes et le culte de leurs héros, s'émurent ; ils crièrent à la profanation, au sacrilège et adressèrent une protestation motivée à l'autorité militaire. Le Ministre de la Guerre, à qui la requête fut transmise, ne vit aucune raison de froisser la population musulmane par un acte de vandalisme inutile. Il décida, en conséquence, que le tombeau du plus illustre des anciens beys d'Oran serait conservé et rendu à sa destination première. La mosquée de Sidi Mohammed el Kebir ne sera donc pas démolie ; elle restera propriété de l'Etat et monument historique. Au point de vue du décor et du pittoresque local, les Européens ne regretteront pas la décision ministé-

rielle : la mosquée de Sidi Mohammed el Kebir avec son minaret hiératique est en effet une des rares jolies choses devant lesquelles s'arrêtent les peintres et les touristes de passage à Oran.

C'est en 1792, après avoir repris Oran aux Espagnols et fait accepter les conditions de la capitulation que le victorieux bey, Mohammed Lekahal (le noir), surnommé aussi el Kebir (le grand), posa la première pierre de la mosquée à laquelle il a laissé son nom. La construction fut menée rapidement, elle était achevée en 1793.

Mohammed el Kebir ne survécut que peu d'années à ses victoires ; Il mourut en 1799 et fut inhumé dans le tombeau qu'il s'était préparé. Il repose sous la Koubba à côté de son frère Bou Kabous, l'homme au pistolet, dont les exploits militaires ne sont pas restés moins légendaires..

A l'époque de Mohammed el Kebir, le siège du beylik était à Mascara. C'est de là qu'il vint avec une armée de trente mille hommes bloquer la place d'Oran. Après la capitulation de la ville Mohammed el Kebir fit son entrée à Oran dans les premiers jours du mois de mars 1792.

Autour de la mosquée qu'il avait fait construire s'éleva bientôt une nouvelle ville que fit raser le général Desmichels en 1832. La mosquée transformée en redoute fut seule épargnée.

Lorsque les Français commencèrent à reconstruire ce quartier, ils l'appelèrent Karguentah, mot barbare, corrompu de l'arabe Kheneg mta djama (la gorge de la mosquée).

Le quartier de Karguentah, qui ne fut longtemps qu'un faubourg excentrique, a pris, depuis la démolition des vieux remparts espagnols et l'ouverture du chemin de fer, un développement extraordinaire. C'est là qu'est aujourd'hui le cœur de la Cité.

W. MARIAL.

NOTICE

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES A DOUGGA (Tunisie)

Par MM. le Docteur CARTON et le Lieutenant Ch. DENIS

(SUITE)

AQUEDUCS ET CITERNES

I

Petit aqueduc

Sa longueur est d'environ 250 mètres. Durant tout son parcours il est souterrain. Il prend naissance à une source jaillissant dans le roc, est d'abord sinueux et mesure à l'origine $1^{m}60$ de hauteur sur $0^{m}50$ de largeur. Il aboutit ensuite à un regard à section carrée ayant de son orifice au sol de la conduite $3^{m}50$ de hauteur, de sa paroi d'amont à sa paroi d'aval 2 mètres de largeur et $1^{m}05$ entre les 2 autres parois.

A l'issue de ce regard on trouve, de chaque côté de la conduite, une pierre de taille présentant une rainure; il y avait là une vanne servant à faire des chasses.

Plus loin, après un parcours de 150 mètres, sur lequel se trouvent plusieurs regards, on trouve la dalle de fermeture de l'un d'entre eux, pourvu d'un renflement sur deux de ses bords.

Cet aqueduc arrive à de vastes citernes placées au-dessous du cirque. Elles sont composées de sept compartiments, et leur ensemble mesure 47 mètres de longueur sur $36^{m}50$ de largeur (voir pl. 1, fig. A). Chacun des compartiments est une voûte en berceau, à parois en blocage, présentant à sa partie supérieure quatre regards de 1 mètre de côté, dont l'un est encore muni de son opercule. Il semble que primitivement ce réservoir ait été

moins vaste et n'ait compris que les cinq compartiments de gauche, les plus larges. Les deux autres sont, en effet, moins grands et séparés de leurs voisins par un mur de 2^m40 d'épaisseur, alors que les autres cloisons ont seulement 0^m48 d'épaisseur.

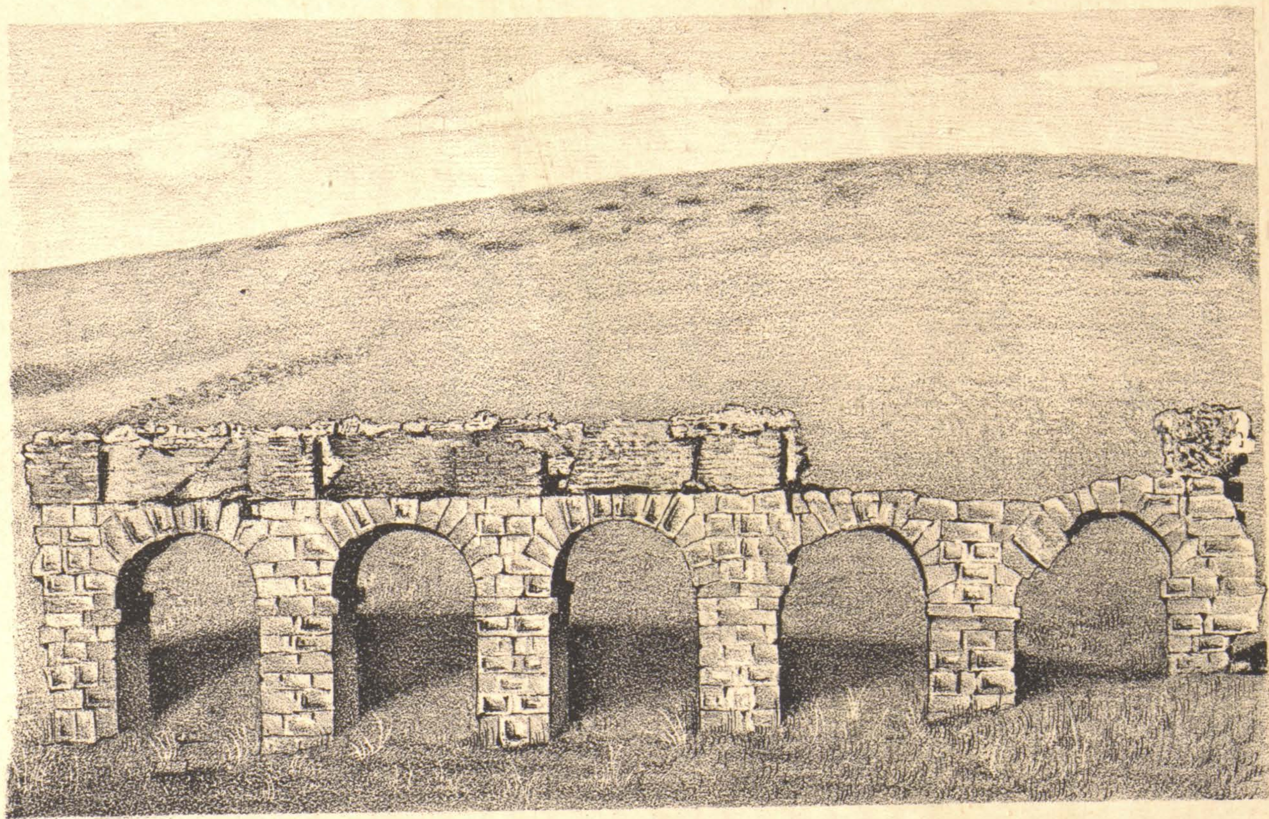
En *a*, dans le premier compartiment de gauche, on voit encore en place un embranchement, s'amorçant sur la conduite principale, qui passait en avant de l'ensemble des citernes. Il est constitué par une pierre monolithe, creusée en une rigole ayant 0^m22 de largeur et 0^m17 de hauteur, dont l'axe est oblique par rapport à la direction des parois du compartiment, et dont le canal s'incurve à son extrémité inférieure, vers l'intérieur du compartiment.

L'aqueduc sépare les citernes d'une longue salle perpendiculaire à toutes les autres et qui paraît avoir joué le rôle de filtre. Un ciment de tuileaux, très résistant, réunit intérieurement toutes les citernes. (1)

L'aqueduc passant, comme il vient d'être dit, en avant de la construction, se dirige vers la ville, où il devait alimenter plusieurs édifices. Actuellement on entend encore l'eau bruire dans le canal, et c'est elle qui jaillit à la source située auprès de là.

---

(1) Des recherches que j'ai pu faire tout récemment, au cours d'une nouvelle campagne de fouilles, m'ont permis de mesurer la hauteur de ce réservoir. La distance qui sépare le sol de la naissance des voûtes est de 5 mètres. Le même sondage m'a montré qu'il existe, dans la salle centrale, en *b*, à 2^m69 du fond, une ouverture cintrée faisant communiquer les deux compartiments voisins. — Juin 1893, Docteur CARTON.



AQUEDUC DE DOUGGA

II

Grand aqueduc

Cet ouvrage, aussi remarquable par la hardiesse que par la beauté de sa construction, est d'une longueur de 12 kilomètres. Il avait son point de départ dans le massif du Djebel Fedj el Adoub, à la source que l'on désigne sous le nom de Aïn el Hammam. Les eaux en sont légèrement tièdes et coulent dans un lit de grès rouge.

Elles étaient captées par un grand bassin quadrilatère en blocage d'environ 10 mètres de côté, à peu près détruit maintenant et caché par une broussaille inextricable.

A sa sortie de la gorge où il prend naissance, l'aqueduc devient immédiatement souterrain, et le premier regard que l'on rencontre en *a* du plan, comblé à sa partie inférieure, a néanmoins déjà une profondeur de 10 mètres au minimum.

Plus loin, la conduite sortait de terre, franchissait un ravin probablement à l'aide d'une ou deux arches, dont il reste seulement des masses de blocage écroulées au fond de celui-ci, puis elle pénétrait profondément sous une colline, pour reparaître au bord d'un ravin qu'elle franchissait sur un pont aqueduc. On avait pris de grandes précautions pour empêcher la violence des eaux de détruire ce pont, qui a dû être affouillé probablement et menacé, sinon détruit, à un moment donné. Un peu en amont, on voit en effet un barrage d'où part un canal qui, à en juger par sa direction et parce qu'il a la même largeur que le pont, devait suivant toute probabilité, aboutir à ce dernier (Pl. II, fig. 1).

S'enfonçant de nouveau en terre, mais à peu de profondeur (on le perd sur une longueur de 160 mètres environ), il contourne un mamelon et traversait l'Oued Zehna, sur un pont en blocage, maintenant détruit (1).

(1) A côté de cet aqueduc nous avons rencontré plusieurs autres conduites dérivant, au profit de propriétés privées, l'eau de sources moins abondantes ; c'est ainsi que dans la vallée de l'Oued Zehna, est un aqueduc présentant une disposition toute particulière. Il se compose de parallélipipèdes évidés en canal intérieurement et s'emboîtant les uns dans les autres ; une pierre sur deux possède en outre à sa partie supérieure un trou par où l'on pouvait passer la main pour curer la conduite.

Au delà de cette rivière il chemine à flanc de coteau, décrivant de nombreuses sinuosités, et passe à hauteur du bordj Bou Baker, auprès d'un autre petit aqueduc issu d'une source voisine. Puis il passe au-dessus de l'Oued Melah, sur un pont monumental d'une hauteur totale de plus de 20 mètres et d'une longueur de 200 mètres, présentant en son milieu une double rangée d'arches d'une très grande hardiesse.

Les pierres en beau calcaire jaune ont un bossage soigné et qui donne à l'ensemble une grande élégance.

Au point où il sort de terre, un ravinement en a emporté un ou deux piliers.

En A (Pl. II, fig. 2), un bandeau à ras du sol sépare les voussoirs des pieds droits, qui n'ont guère d'élévation. Ce bandeau est, dans toutes les arches, à la même hauteur et forme pour ainsi dire l'imposte de l'arc.

En B, un autre bandeau qui sépare les piliers de leur base s'abaisse au contraire à mesure qu'augmente la hauteur de l'aqueduc.

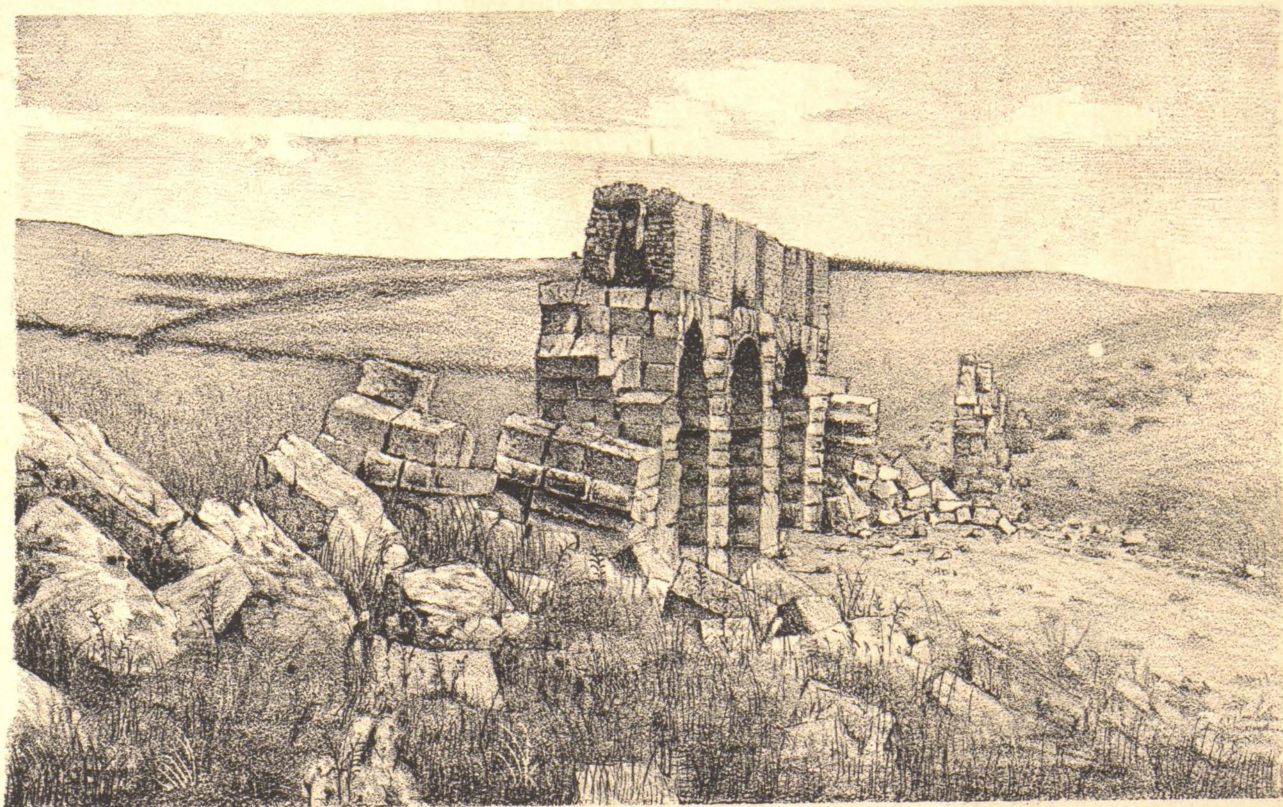
En *o* commence la série de deux arcades.

A partir de *p*, il est difficile de compter exactement les arches, car les piles n'existent plus. Il y avait environ une douzaine de doubles arches, et la plus grande élévation de l'aqueduc devait être d'environ 25 mètres.

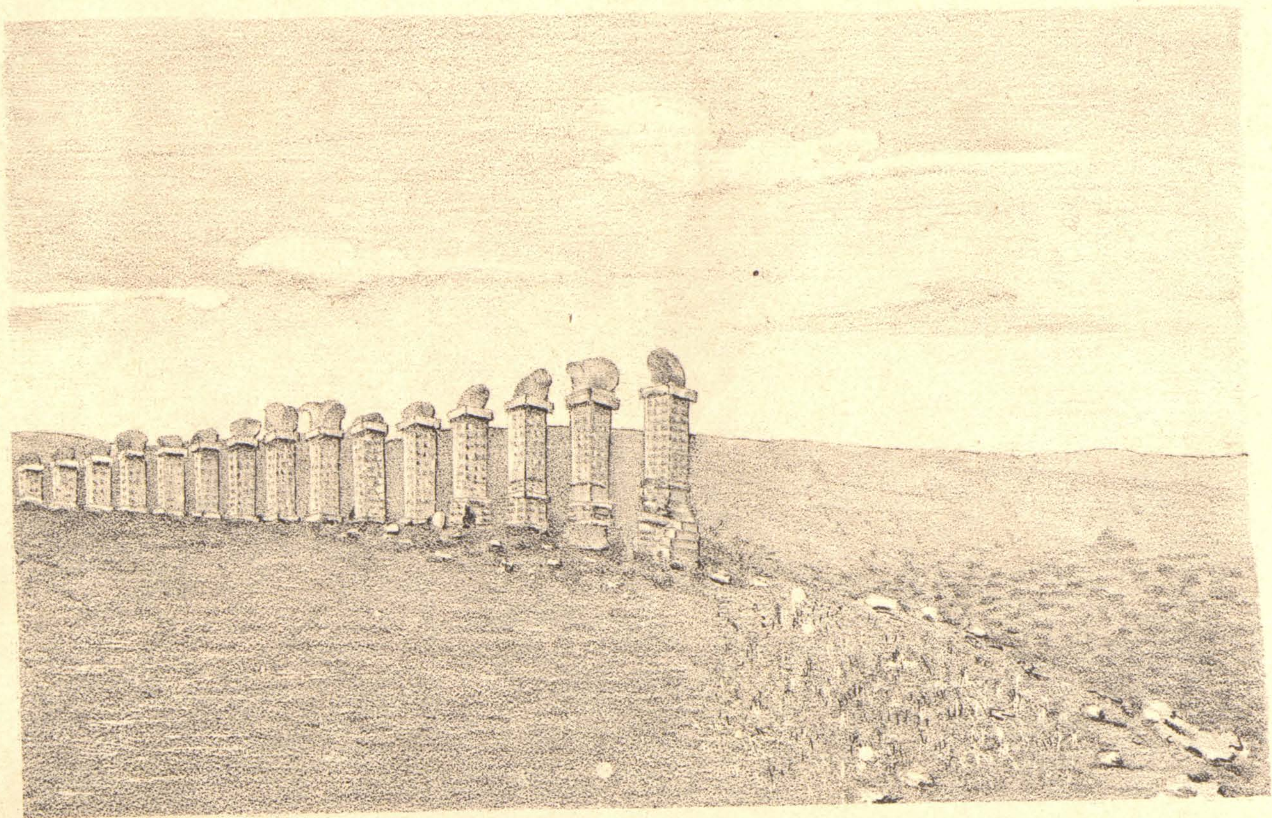
Sur la rive gauche de l'Oued Melah, les piliers sont encore plus détruits, mais on peut, d'après la longueur du parcours de l'aqueduc et les dimensions très régulières de ces arches, admettre qu'il en existait.

Au point où, sur cette rive, l'aqueduc redevient souterrain, on trouve un large puits de $3^{m}30$ de largeur, qui semble situé sur son trajet. Ce puits devait servir de relai, pour amortir la vitesse de l'eau, et peut-être aussi de voie d'écoulement dans le cas où un éboulement serait venu à se produire dans le long parcours souterrain que faisait ensuite la conduite. Il est renforcé vers la vallée par un pilier de $5^{m}20$ de hauteur.

Après s'être enfoncé profondément en terre, comme il vient d'être dit, il reparaît sur les bords de l'Oued Dahaz, où la lumière du *specus* peut être mesurée ; elle a 1 mètre de hauteur sur 35 centimètres de largeur. L'épaisseur des murs est de 70 centimètres.



Aqueduc de Dougga



Aqueduc de Dougga - Oued-Mélah

L'aqueduc traversait la rivière sur quelques arches en pierres de taille actuellement très endommagées, puis il cheminait à une faible profondeur suivant les ondulations des coteaux et arrivait au Chabet el Amri, qu'il franchissait sur un pont de 30 arches et de 40 mètres de longueur, construites d'après le même mode que les arches de l'Oued Melah. Leur plus grande hauteur est de 6 mètres du sol à l'intrados.

Il a été possible d'étudier ici les détails de la voûte supérieure de l'aqueduc, ce qui n'avait pu être fait au pont de l'Oued Melah. Extérieurement le *specus* était en blocage et tranchait ainsi de façon très nette sur les belles pierres des arches. Chacun des piliers se continuait sur le mur uni de blocage, par une large saillie de renfort s'élevant jusqu'au dessus du *specus*. La section de ce dernier mesure ici $1^{m}62$ de hauteur sur 62 centimètres de largeur ; l'épaisseur des parois est de 48 centimètres d'un côté et de 58 centimètres de l'autre.

Au-delà, l'aqueduc devient de nouveau souterrain jusqu'à l'Oued Gatoussia, qu'il franchit sur un pont de 30 mètres de longueur et dont la plus grande hauteur de l'intrados au sol est de $7^{m}50$.

Comme le montrent les croquis joints à cette note, le *specus*, pour passer des arches de ces ponts sur le sol et devenir souterrain, garde sur une longueur de quelques mètres la disposition extérieure qu'il a au-dessus des arches, c'est-à-dire qu'il a l'aspect d'un mur en blocage, offrant de distance en distance un pilier de renfort.

Au-delà de l'Oued Gattoussia, l'aqueduc souterrain passe auprès des ruines d'un bourg important, où l'on remarque tout d'abord un réservoir et une vaste citerne large de $8^{m}50$, longue de 27 mètres intérieurement, et dont le toit, soutenu par 36 piliers en grand appareil très grossier disposés en 4 rangées, était formé de grandes dalles, reposant par leurs extrémités sur la partie supérieure des piliers. Quatre regards pratiqués chacun dans deux dalles contiguës se voient encore dans cette voûte. Comme il était rempli en partie de fumier, nous n'avons pu en prendre la hauteur, qui est d'au moins 3 mètres. Une couche de ciment de tuileaux, reposant sur 30 centimètres de blocage recouvrait les dalles du toit.

Ces citernes étaient alimentées par une source captée et qui sort encore actuellement de son aqueduc brisé. Plusieurs rigoles en pierre ont été trouvées dans le voisinage.

Le grand aqueduc redevient souterrain et, affleurant en un point de son parcours, passait à Lbouïa, où l'on trouve encore trois sources captées desservant un petit aqueduc, dont la section n'est plus celle d'un arc cintré.

Auprès de là, on peut voir les restes d'un temple encore debout en partie et qui devait être assez richement orné, à en juger par les débris de colonnes et d'entablements qui couvrent le sol.

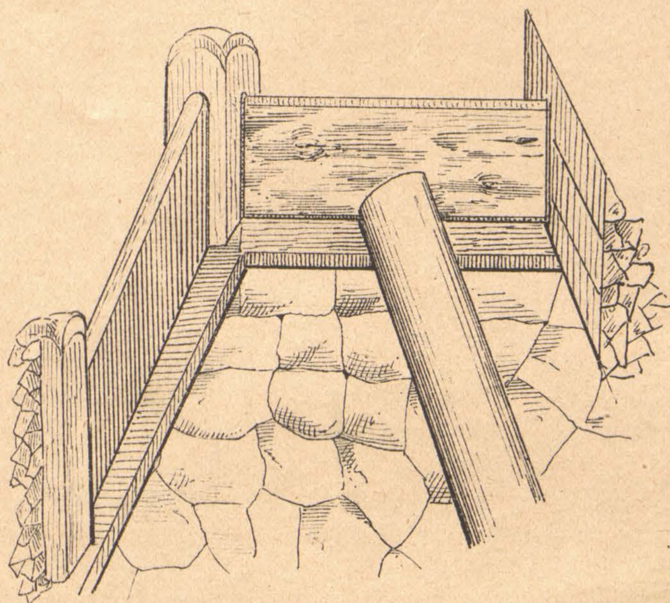
Un kilomètre deux cents mètres plus loin, après un grand détour, l'aqueduc aboutit à l'henchir Lbouïa, où il franchit la vallée sur un dernier pont ; celui-ci, n'est plus en bel appareil, mais simplement en blocage (ce qui donne à penser que ce que l'on en voit encore actuellement est le reste d'une reconstruction postérieure à l'époque où a été édifié l'aqueduc), et comprend onze arches, dont la plus grande élévation est de six mètres. La section du *specus* mesure de ce point à l'intérieur $1^{m}25$ de hauteur, $0^{m}56$ de largeur, et les parois ont $0^{m}62$ d'épaisseur.

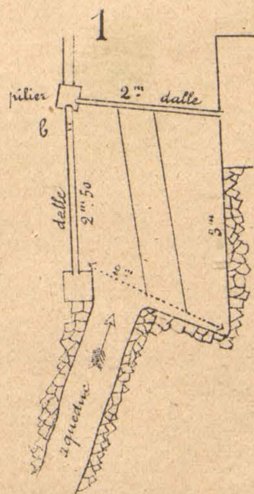
L'aqueduc redevient ensuite souterrain jusqu'à Dougga. A 200 mètres au-delà du ravin de Lbouïa, on voit deux autres regards d'un aqueduc dont la direction est oblique, par rapport à celle des regards du grand aqueduc. On dirait un travail de captation et d'adduction amenant un affluent à ce dernier.

Peut-être, en effet, y conduisait-il l'eau d'une source située dans le voisinage, mais c'est peu probable, car il n'y en a pas d'importante.

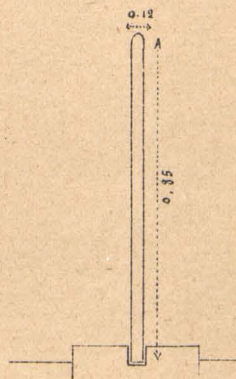
Si l'on examine le plan de l'aqueduc, on voit que près du temple de Lbouïa, plusieurs regards semblent se diriger vers Dougga, et, par suite, vers le point qui nous occupe maintenant. Si l'on considère d'autre part le grand détour que fait l'aqueduc entre ces deux points, on se demande comment les ingénieurs n'ont pas simplement traversé par un souterrain le pied de la presqu'île montagneuse qu'il contourne, quand pour le même aqueduc ils ont déjà exécuté des travaux du même genre beaucoup plus considérables.

C'est probablement ce qui a été fait primitivement. Un autre fait vient d'ailleurs à l'appui de cette opinion, c'est la différence qui





Coupe hor^le



Coupe d'une dalle

existe entre les appareils de tous les autres ponts de l'aqueduc et de celui de l'henchir Lbouïa, qui n'est pas de la même époque.

Les conditions géologiques du terrain tourbeux et humide que traversait primitivement l'aqueduc ont peut-être poussé à faire décrire ultérieurement à ce canal une courbe qui augmente sa longueur de plus d'un kilomètre.

A Dougga, l'aqueduc se jette dans le groupe considérable de citernes situées près Bab Roumia (citernes B).

Celles-ci se composaient de cinq compartiments ayant dans leur ensemble une largeur de 33 mètres sur une longueur de 39^{m}60 (1).

En avant d'eux et perpendiculairement à leur direction, est un compartiment-filtre. Il est probable que c'est un embranchement de la grande conduite.

L'aqueduc passe entre deux compartiments, logé dans le tympan qui sépare l'extrados de leur voûte.

Les dimensions intérieures du canal sont en ce point de 1^{m}47 de hauteur et 0^{m}45 de largeur. Il descend ensuite vers la partie basse de la ville, où il alimente de vastes citernes, qui étaient peut-être destinées a desservir les Thermes qui en sont très rapprochés (citernes B) (2).

---

(1) La distance du sol à la naissance de la voûte, est de 4^{m}50. Docteur CARTON.

(2) Ces citernes ne sont pas, comme les autres, formées de compartiments séparés par des cloisons. Ces dernières y sont remplacées par des piliers supportant une série d'arcades sur lesquelles repose la voûte en berceau de chacune des trois divisions. De plus, trois fenêtres sont percées dans la face S.-E. de la construction. Du côté opposé, les arcades sont remplacées par des murs pleins, à hauteur desquels les trois grandes voûtes en berceau s'arrêtent contre un mur vertical, qui repose sur trois petites voûtes en berceau, dont l'intrados est au milieu de celui des arcades supportées par les piliers et dont l'axe correspond d'autre part à celui des grandes voûtes en berceau. Il en résulte que la longueur des citernes est moindre à leur partie supérieure qu'au-dessous de la naissance des arcades.

La distance du sol à la partie supérieure des piliers est de 5^{m}50 au minimum.

Une fouille pratiquée entre deux des regards placés sur le tronçon de l'aqueduc compris entre ces citernes a mis au jour un dispositif intéressant.

En un point où la conduite forme un angle prononcé, elle offre un élargissement de forme rectangulaire, dont les côtés sont formés, en amont, par un mur en blocage interrompu par la lumière de l'aqueduc. A l'ouest, par un mur en pierres de taille, en aval par une pierre plate au bord supérieur arrondi de 0^{m}85 de hauteur et de 0^{m}12 de largeur, bornant l'aqueduc dans toute sa largeur. A l'est, par une pierre ayant la même forme.

Les extrémités de ces dalles sont maintenues par des rainures pratiquées dans un mur en pierres de taille ou dans des espèces de piliers quadrangulaires.

Ces rainures ne se continuent pas au-dessus d'elles, il est donc certain que ce n'étaient point des vannes que l'on pouvait mouvoir de haut en bas.

Le fond de l'espace ainsi limité est revêtu de dalles.

Je pense que ces pierres étaient destinées à amortir la violence du courant, l'inclinaison de l'aqueduc, en cet angle, étant très prononcée.

La dalle latérale offrait, en B, un orifice d'écoulement de 0,12 de largeur, sur 0,15 de hauteur; j'y verrais volontiers, soit quelque trop plein, soit la puissance de quelque conduite. Une longue pierre cylindrique, couchée en travers de cet espace, paraît avoir eu pour destination de recevoir le premier choc de l'eau issue de l'aqueduc. — Docteur CARTON.

Comme on en juge par le plan les regards qui allaient de la surface du sol au canal lui-même, étaient très nombreux, et c'est leur présence qui a permis de se rendre compte de son trajet. Ces regards avaient intérieurement la forme d'un cylindre creux d'un mètre de diamètre et extérieurement celle d'un prisme rectangulaire surmonté d'un cylindre. La partie prismatique, souvent endommagée maintenant, devait être cachée dans le sol, tandis que la partie cylindrique s'élevait au-dessus de celui-ci. Une dalle carrée fermait l'orifice; elle était le plus souvent sans ornement, mais, dans la cité, elle présentait sur deux de ses bords un renflement cylindrique, comme on l'a vu pour le petit aqueduc.

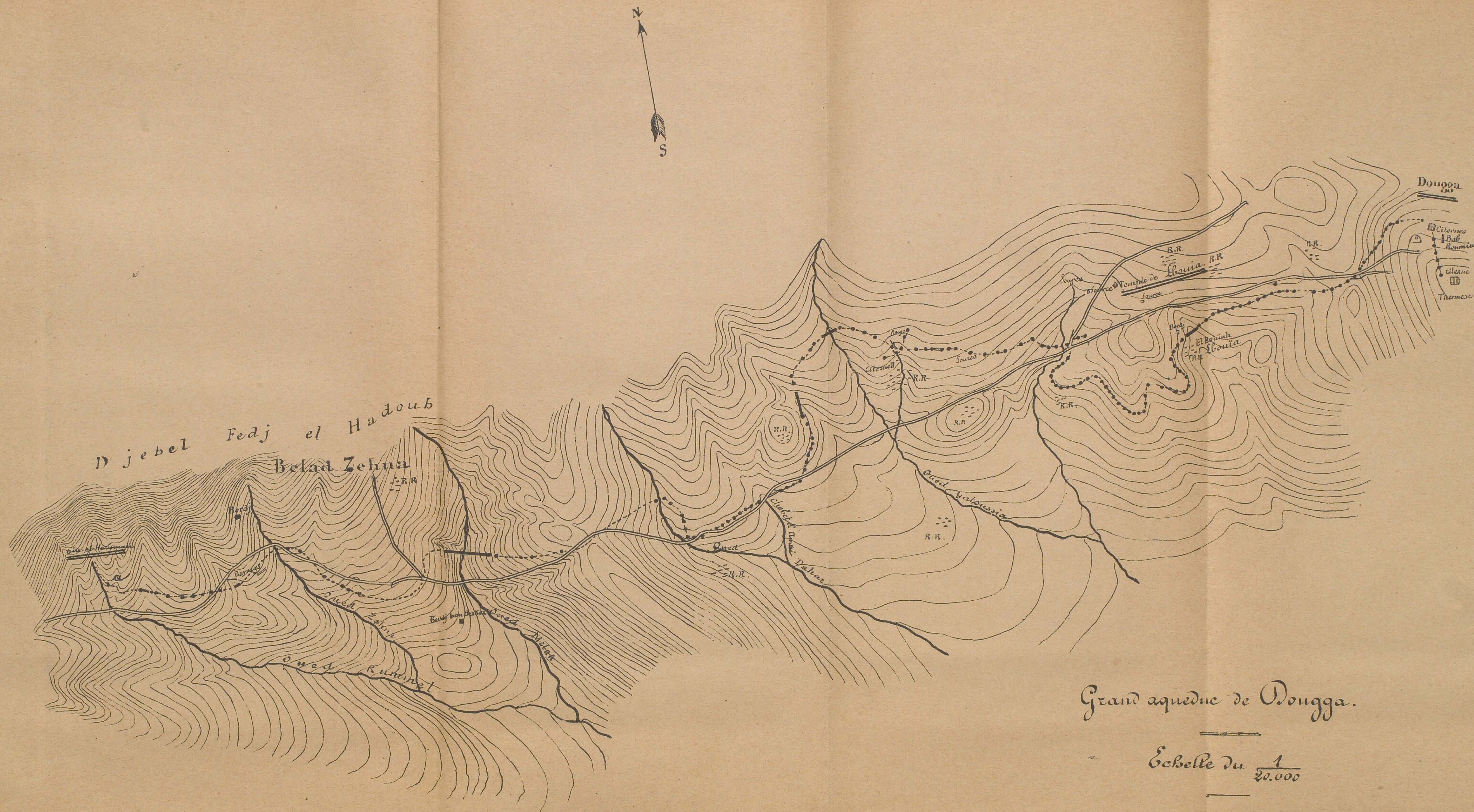
Deux fragments d'une inscription trouvée enfouie à 150 mètres au-dessus de la première citerne paraissent se rapporter à la construction de cet aqueduc ou à son achèvement et à son entretien.

1° ANOAVGGGPR∘CONSV
SINVSVMC·IVITATISEFFVN

ano Augustorum trium proconsul
? [*aqua*]*s in usum civitatis effun*(*dit*)

2° VCVS·CANALIQVI\
PERFECITEXcOLVIT

Hauteur de la pierre : $0^{m}11$; épaisseur : $0^{m}34$; hauteur : $0^{m}43$; plus grande longueur : $1^{m}50$.


N
S
Dougga
Citernes
Bab
Roumia
citerne
Thermes
R.R.
Temple de Lhouia
Source
Source
Source
Bordj
El Bouïah
Lhouia
Auge
Citerne
Source
Oued Yatoussia
Oued Dahar
Djebel Fedj el Hadoub
Belad Zehna
Bordj
Barrage
Oued Zehna
Oued Ruminel
Bordj bou Bakeur
Oued Melah
Grand aqueduc de Dougga.
Echelle du 1/20.000
Carton et Denis.

THÉATRE

Situé sur le versant sud de la colline qui porte le temple de Saturne, cet édifice s'apercevait ainsi à une grande distance, et la vue dont on jouit de ses gradins s'étend depuis les monuments de la ville jusqu'à la vallée de l'Oued Khalled et au vaste entassement de montagnes derrière lequel se dresse, sur la frontière algérienne, la Kalaât es Sennam.

Suivant une disposition assez fréquente en Grèce, il était adossé à une colline, dans les flancs de laquelle on l'avait en partie taillé. Il résulte de cette disposition qu'extérieurement il n'avait point d'ordre. Le mur qui prolongeait, en dehors de la colline, la face extérieure de la cavea n'avait lui-même aucune ornementation. Il n'en reste du moins aucune trace.

Deux tranchées ont été faites pour s'assurer de la disposition intérieure de ce monument. L'énorme quantité de terre qu'il a fallu remuer pour arriver à l'ancien sol a empêché de déblayer certaines parties qu'il eût été nécessaire de connaître pour faire un plan complet.

Au-dessus de l'orchestre, la couche de moellons, de pierres de taille et de fumier atteint, en effet, une épaisseur de plus de six mètres.

La première des deux tranchées a été faite sur la scène, dont l'emplacement était indiqué par des colonnes qui s'élèvent encore en partie au-dessus du sol. Des masures arabes construites aux deux angles de l'édifice ont malheureusement empêché de poursuivre les recherches jusqu'aux extrémités ; il en est de même en ce qui concerne le *postscenium* sur lequel sont bâties deux habitations.

L'autre tranchée, perpendiculaire à la précédente, passait par le milieu de la scène ; elle avait une largeur de $1^{m}50$ dans le fond

et 5 mètres à la partie supérieure. La nature du sol friable dans lequel on travaillait a forcé à deux reprises à augmenter l'inclinaison de ses parois.

Comme les données que nous ont fournies ces recherches, tout en étant importantes, ne sont pas complètes, sans chercher à faire une description de ce théâtre, nous donnerons simplement l'explication du plan.

L'ensemble du monument, suivant une ligne passant par la scène et allant d'une extrémité de celle-ci à l'autre, mesure 65 mètres, et 55 mètres suivant une autre ligne perpendiculaire à la précédente.

La disposition des postscenia, entièrement occupés par des habitations, n'a pu être étudiée ; on peut seulement constater que vers la vallée ils se terminent en terrasse par un mur en blocage.

I

La Scène

La partie antérieure de la scène, *proscenium*, s'élevait d'un mètre au-dessus du sol de l'orchestre, et le mur qui la limitait de ce côté était un stylobate de proportions élégantes, présentant, en avant du milieu de la scène, deux saillies limitant une dépression qui rappelle par sa forme la niche centrale placée en arrière.

Peut-être y avait-il en avant des deux diverticules latéraux une disposition analogue.

La longueur du *pulpitum* était de 6m40 ; il est possible qu'il ait été coupé par la rainure dans laquelle s'engageait l'extrémité inférieure du rideau.

Il y a en effet immédiatement en arrière des pierres du stylobate, une dépression remplie de terre ; mais les conditions dans lesquelles on travaillait n'ont pas permis de la déblayer. En arrière, le sol est constitué par deux mètres de moellons environ, et plus loin, avant le mur postérieur de la scène, il est revêtu sur une longueur de 1m10 d'une couche de mosaïque en gros cubes blancs.

En arrière, le mur qui ferme la scène a 1m38 de hauteur et présente une corniche et une base semblables à celles du *pulpitum*.

Vers le milieu de la scène, ce mur s'infléchit et forme une espèce de vaste niche ou diverticule de forme elliptique de 3m50 de profondeur, dont le sol est dallé et supporte deux colonnes, celles du grand ordre. Dans le fond s'ouvrait une porte donnant sur le *postscenium*.

De chaque côté de la scène un diverticule non plus elliptique mais rectangulaire avait la même disposition.

Ce stylobate, vu son peu de hauteur, ne formait pas, on le conçoit, à lui seul le fond de la scène ; à 1m55 en arrière de lui, un mur de pierres de taille très détérioré en suivait les sinuosités. Sur la plate-forme placée entre ces deux murs reposaient les colonnes du petit ordre, dont l'entablement était à son tour parallèle à ceux-ci.

Des débris de feuillage en stuc, des plaquettes de marbre, indiquent que cette partie de l'édifice était décorée avec une certaine richesse.

Au-dessous de la scène et parallèlement à elle, placé exactement au-dessus de la bande de mosaïque, régnait un long couloir voûté formé d'une succession de voûtes d'arêtes supportées par des piliers en blocage.

Leur intrados était revêtu de ces poteries en forme de bouteilles si fréquentes dans les constructions antiques ; elles gisent actuellement, intactes la plupart, sur le sol.

Ce couloir a été découvert par hasard, une colonne, lors de la chute ayant brisé la voûte au point de croisement des deux tranchées. Il a été possible de l'explorer sur une longue partie en cheminant à plat-ventre sur les poteries brisées qui en jonchent le sol actuel. Les piliers qui supportent les voussoirs forment une série de petits compartiments, à chacun desquels correspond naturellement une voûte d'arête. Il y a un compartiment médian situé au centre de la scène et, de chaque côté de celle-ci, 8 compartiments semblables, en tout 17. La largeur du couloir est de $1^{m}50$ au niveau de ceux-ci et de 1 mètre entre les piliers.

A celle des extrémités de la galerie que nous avons explorée aboutissait l'amorce d'une autre galerie à angle droit. Il est donc probable que celle-ci régnait au-dessous de toute la cavea.

Le compartiment médian était traversé par un autre couloir en pierres de taille, de $0^{m}60$ de largeur. Il part d'une espèce de puits situé au-dessous de la scène auprès de l'orchestre, traverse ce compartiment et se dirige vers le sous-sol du postscenium.

Le puits dont il vient d'être question se trouve immédiatement en arrière de la courbe que forme la saillie du mur du pulpitum. En ce point, sur le sol de l'orchestre, une rigole qui devait collecter les eaux tombées à l'intérieur de celui-ci passe sous le mur et débouche dans le puits. Il n'a été possible de voir celui-ci qu'en passant la tête par cette rigole. Il a environ 2 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur ; sa paroi est en blocage. Il est fermé en haut par une dalle percée en son centre, que bouchaient une grosse pierre tombée du théâtre, et, au-dessus de cette pierre, une épaisseur de 4 mètres de terre.

Au-dessus de la scène s'élevaient les colonnes du grand ordre, dont les bases ont 0m35 de hauteur et à leur partie supérieure 0m95 de diamètre. Les fûts en calcaire nummulitique ont 5m20 de hauteur ; il n'a pas été trouvé de chapiteaux appartenant à cet ordre.

Inscriptions de l'entablement du grand ordre. — En revanche deux portions de l'entablement qui les surmonte présentent une grande inscription dont une partie à été retrouvée :

1° *fla*MINATVS SVI PERPE*tui*
EDITIS ET SPORTVLIS DATIS

2° PATRIAE SVAE
EPVLOETGYMNASIODED

Hauteur des lettres : 0m17.

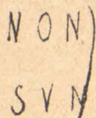
Texte 1°. — La pierre qui le supporte se compose d'une architrave et d'une frise. Les grandes faces présentent des moulures qui se continuent sur une des petites faces, c'est-à-dire sur une des extrémités, ce qui indique que l'entablement s'arrêtait ou qu'il commençait là, ou bien qu'il y avait un coude, la face postérieure étant taillée en biseau. La face inférieure présente un cartouche renfermant une portion de cylindre ; hauteur de cette pierre, 0m77 ; longueur, 3m10 ; épaisseur 0m60.

Texte 2°. — Ressemble à la précédente, mais n'a de moulures que sur une face, de plus sa face inférieure présente deux petits cartouches. Sa longueur est de 2m30.

Ces deux pierres gisaient au pied des colonnes du grand ordre et gardaient l'une par rapport à l'autre les rapports qu'elles avaient lorsqu'elles étaient en place.

Trois fragments provenant d'un entablement du même genre ont été trouvés dans le diverticule central :

3°. 

4° 

5°. 

Hauteur des lettres : 0m17.

L'entablement que supportaient les colonnes du troisième diverticule doit se trouver à l'intérieur des habitations qui s'élèvent à cet endroit.

Le petit ordre était situé en arrière du mur postérieur de la scène, dont il suivait les courbes, comme cela se voit par la disposition des bases des colonnes qui ont été retrouvées.

Celles-ci avaient 0m26 de hauteur et 0m75 de diamètre à leur partie supérieure. Il n'a pas été trouvé de fûts intacts. Des mesures aussi approximatives que possible permettent de leur attribuer environ 4m80.

Les chapiteaux, dont il a été trouvé un exemplaire, ont 0m50 de hauteur et 0m50 de largeur à leur partie supérieure. D'ordre corinthien, ils sont d'une grande élégance, caulicoles développés, volutes proéminentes.

La partie de l'entablement formant la frise et l'architrave ne présentait de moulures que sur une de ses grandes faces ; il avait en outre à sa partie inférieure un cartouche semblable à celui du grand ordre ; sa hauteur est de 0m74.

La figure ci-jointe représente une coupe des parties de cet entablement correspondant au diverticule central et qui était par conséquent courbe.

Enfin, il a été trouvé une portion de corniche d'un excellent travail, sur chacun des modillons de laquelle est représenté un feuillage varié. Il est impossible de dire de quel ordre elle provient.

La disposition du petit ordre est, on le voit, bien évidente ; il n'en est pas de même de celle du grand ordre. Comment se reliaient les entablements qui supportaient les deux colonnes de chaque

diverticule ? Il est impossible d'admettre un monolithe de 4m90, allant d'un groupe à l'autre et qui aurait dû couper le petit ordre ou le croiser. Il est inadmissible également que cet entablement ait suivi les sinuosités de la scène : les colonnes eussent encombré le pulpitum. Deux solutions se présentent donc, ou bien chaque groupe de deux colonnes avait un entablement distinct, ou bien cet entablement se reliait à celui du petit ordre.

L'inspection de la coupe de l'édifice pourrait trancher la question, si on avait la hauteur exacte des deux ordres, malheureusement la hauteur du chapiteau de l'un, du fût de l'autre nous est inconnue, et la question ne pourra être résolue que par ceux qui plus tard reprendront des recherches que nous n'avons fait qu'ébaucher.

La menace d'un éboulement considérable, au moment où ont été mesurés les entablements du grand ordre, nous empêche d'affirmer que la différence de 3 centimètres qui existerait entre les deux est bien certaine. Cependant la confrontation entre les mesures détaillées et la mesure totale des uns et des autres semble indiquer que cette différence de 3 ou de 4 centimètres est bien réelle.

Il a encore été trouvé sur la scène un corbeau orné de rinceaux et présentant à sa partie supérieure une petite base qui devait supporter un buste ou une statuette.

II

L'Orchestre et la Cavea

La largeur de l'orchestre est de $10^{m}80$. Son sol était recouvert de petites dalles, qui ont presque toutes disparu.

Il était entouré par un couloir (precinctio), large d'un mètre ; au-dessus s'élevait la cavea. Celle-ci était divisée en six cunei et en trois mœniana.

Les gradins étaient de grosses pierres plus larges vers la partie inférieure que vers la partie supérieure de la cavea.

Les escaliers, au nombre de cinq, étaient formés de pierres plus petites.

Les mœniana présentent une disposition particulière. La paroi antérieure du gradin située au-dessus présente, vers le milieu de sa hauteur, un retrait *(podium)* destiné à permettre de poser les pieds des spectateurs assis sur ce gradin.

Le sol du mœnianum était formé de grandes pierres comme les gradins, et il présentait le long de son bord libre une série de trous qui avaient évidemment pour but de recevoir une balustrade. Ce sont probablement ces trous que Guérin regarde comme destinés à recevoir les supports du velarium. La disposition et le nombre de ceux-ci exclut cette idée.

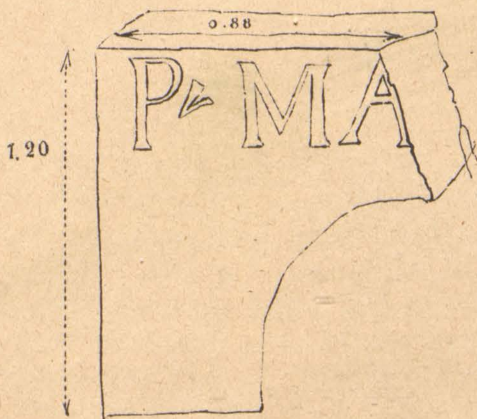
Aux deux extrémités des gradins il y avait à gauche de la scène une porte, à droite un mur vertical faisant face à cette porte.

Le sous-sol de la cavea présente: 1° Peut-être une galerie comme celle qui a été décrite sous la scène ; 2° Des couloirs voûtés (vomitoria), dont l'un aboutit certainement à l'angle est de l'orchestre. Il avait une largeur de deux mètres et présentait une porte de sortie regardant vers le postscenium. 3° Des citernes placées à sa partie supérieure et formant 2 chambres contiguës d'environ 3 mètres de profondeur, communiquant entre elles par une petite ouverture.

Galerie couverte. — Enfin à la partie supérieure il devait y avoir une galerie couverte ayant sans doute de grands rapports, par sa destination, avec le portique couvert du Colisée.

Cette galerie est complétement détruite, mais l'inspection du plan montre tout d'abord son existence. Quant à la question de savoir si elle était couverte ou non, l'examen de plusieurs pierres trouvées au fond de la tranchée permet de répondre d'une façon certaine.

Comme le montre la figure ci-contre, ces pierres faisaient partie d'une baie cintrée dont la courbure se composait de 3 parties, deux latérales semblables à celle figurée ci-contre et une centrale formant clef. La présence de ces pierres trouvées en grande quantité ne peut être due qu'à l'existence d'une série d'arcades. Il n'y a place pour celles-ci qu'en haut de la summa cavea. Quelques débris très frustes de corniches semblent indiquer que la façade sur laquelle s'ouvraient ces baies était décorée de façon élégante.



Il y avait donc là une série d'ouvertures par où l'on apercevait la scène. Peut-être cette partie du théâtre était-elle réservée aux femmes; cette galerie devait être recouverte par une voûte en blocage, à en juger par quelques amorces qui en subsistent accrochées à la paroi interne du mur extérieur. Deux des portes qui donnaient accès sur cette galerie sont encore très reconnais-

C(aio) Marcio Q(uinti) f(ilio) Arn(ensi) Clementi flamini Divi Vespasiani c(oloniae) J(uliae) K(arthaginis) N(umidiae) quinque decurias adlecto ab Imp(eratore) Antonino Aug(usto) pio ob munificentiam L(ucii) Marci Simplicis fratris ejus et honorem memoriae Pagus et Civit(as) Thugg(ensium)....... ob c(entum) modiobus...

Cette inscription est de l'époque de l'empereur Antonin (138-161) ou peut-être un peu postérieure.

3° Sur une pierre plate :

·CALPVRNIO PAPIRIA··
ROGATIANO PATRONO PAG
I CIVITATIS THVGGENSIVM
Q AEFECTO FABRVM EQVOPVBL
....ORNATO AB IMPERATORE BV
VS

. *Calpurnio Papiria(no) Rogatiano Patrono pagi (et) civitatis Thuggensium q(ui) (pr)aefecto fabrum equo publ(ico) ornato ab imperatore*...

Dans une maison auprès du théâtre :

CONIVGI
..IAMVOIIIΛIIISINGVLARI
.....IRO....OETEXIN
FLAMONIIPERPSVIHONORAT
IΛCIVANISSINGVLARISP
MIO....DOΛVIRIE·EX.....
ROIVISSPORTVLAECVRIISE
INMEA....PRAESIDICVR
I....VLIB· ORDO DEC
PO AVRO II THVGG · POSV

Plan de Dougga.

Échelle du $\frac{1}{5000}$

Carton et Denis

Légende

D - Temples de la Concorde? (à trois portes)

C - Citerne.

T - Temple de Jupiter. Junon et Minerve

B.R - Bab. Roumia (porte de l'ouest)

P.T - Porte triomphale. de l'est (restes de la)

P'T' - Porte triomphale? (du Nord)

M - Maison de Salaä ben Lecheb (restes d'un édifice romain)

Les regards des aqueducs sont indiqués par des points noirs.

Les hachures marquent l'emplacement du village arabe.

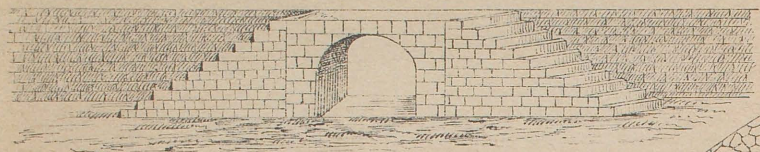


Mausolée
dolmens
Nécropole
Cirque
Nécropole
Dolmens
mur byzantin
Nécropole
Nécropole
Temple de Saturne
Pt Aqueduc
Citernes A
P'T'
Fontaine
Mausolée
Théâtre
Puits ou regard
Citernes B
Gymnase?
BR
Aqueduc
Nécropole
Mausolée
T
Grand
Columbarium
Columbarium
Citernes C
M
Nécropole
Thermes
Columbarium
P.T.
Fontaine
Nécropole
Mt lyb.-pun.
Mausolée

Théâtre de Dougga

Echelle de ½ cmt pour 1mt.

Porte de la summa cavea vue de l'extérieur



Porte

Escalier

Summa cavea

Arcade à inscription

Porte

Citerne

Mur de soutènement

Orchestre

1re Porte

débouché du vomitorium

Porte

Scen̄t pulpitum

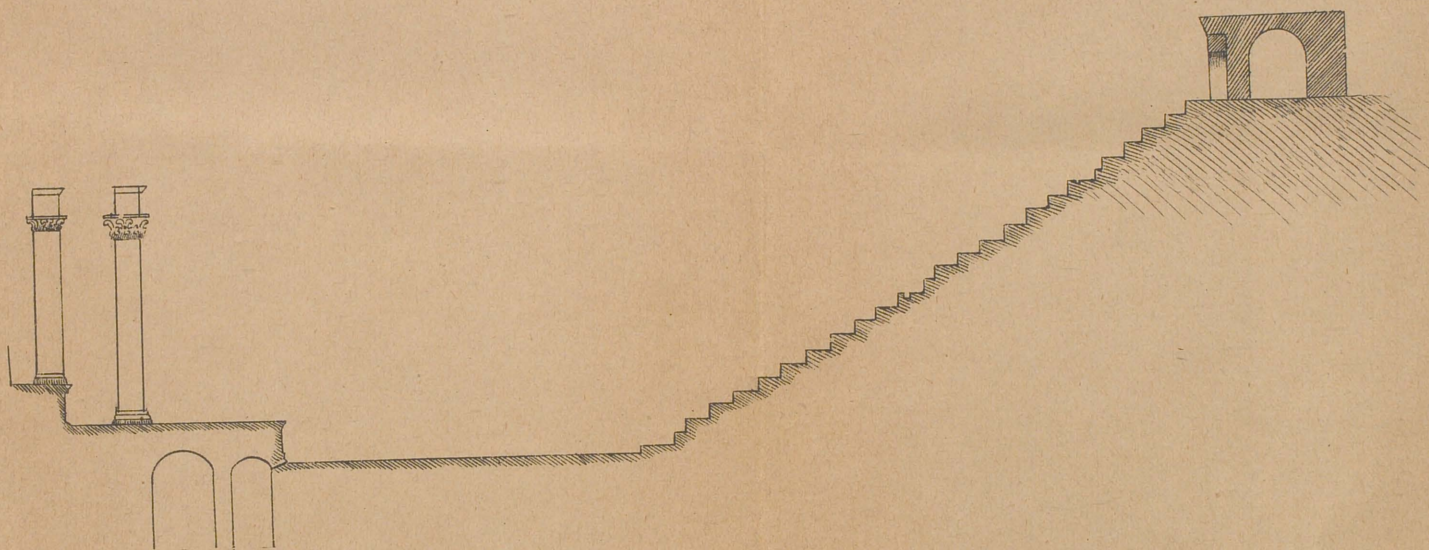
Scène

Mosaïque

Caston et Dents.

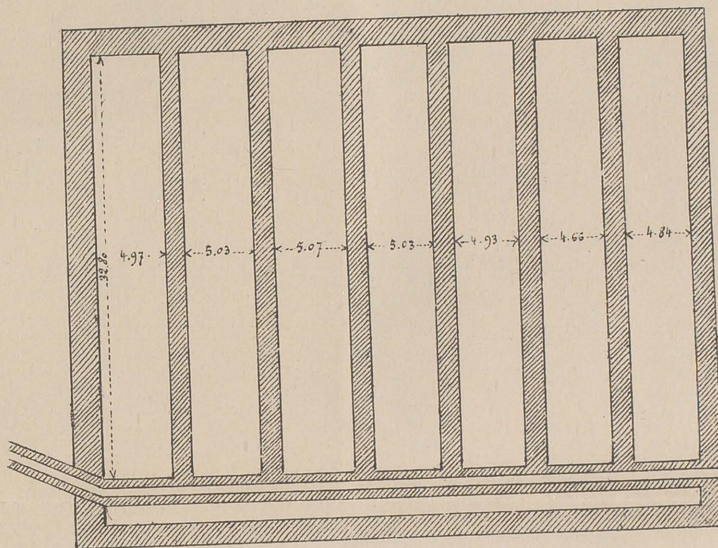
Coupe du Théâtre de Dougga

Echelle de 1/2 cent. pour 1 mèt.

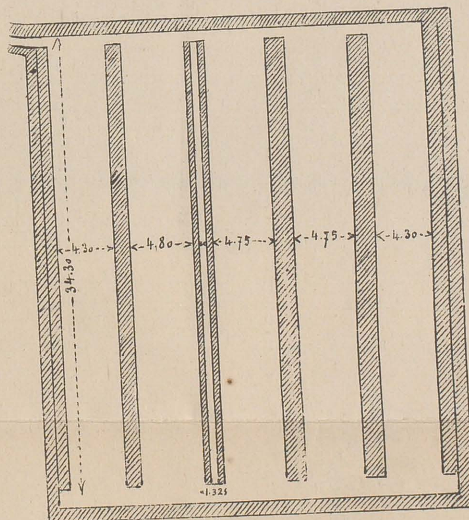


Pl. I

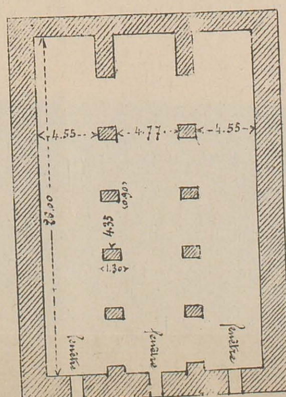
Plan des Citernes de Dougga.



Citernes A.



Citernes B.



Citernes C. (Citernes des Thermes)

Echelle de 2mm. par mètre.

Carton et Denis.

Fig. 2 Pont aqueduc sur l'Oued Melah (à 1.5/1000)

Fig. I. Pont et barrage (Belad Echna)

Fig. III. Pont aqueduc de Chabet el Amri

Figure montrant les détails des piliers

Fig. IV

Fig. V. Pont aqueduc de Lbouïa

Largeur des piliers sauf le pilier I. 1m 75

Largeur des arches 3m 25. Epaisseur du pont 1m 90. Les arches ne sont pas en ligne droite, mais forment ensemble une ligne à convexité tournée vers l'amont

Coupe des Specus

Regard

Fig. VI Coupe du petit aquéduc de la source de Lbouïa

Fig. VII. Un regard de l'aqueduc près de Dougga

Coupe du Specus

(Coupe longitudinale d'un regard)

Figure montrant les cavités ménagées dans les paroi interne d'un regard.

Un pilier à arche double

En terminant il faut noter le remarquable état de conservation de toutes les parties enfouies du théâtre qui ont été mises à jour et le danger que courent les chapiteaux, les bases, les fûts de colonnes etc., à être exposés aux déprédations des troupeaux et des enfants. Il serait absolument nécessaire d'acheter pour les démolir les quatre chaumières qui sont situées à l'intérieur du monument.

Il en est de même du célèbre temple des Simplex, qui, si on l'a en partie dégagé des constructions au milieu desquelles il se trouvait, sert maintenant de remise aux bestiaux, qui le souillent journellement et finiront par y former une nouvelle couche de fumier.

Fig. 1e

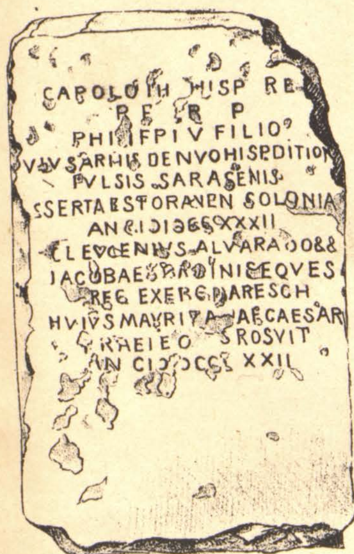


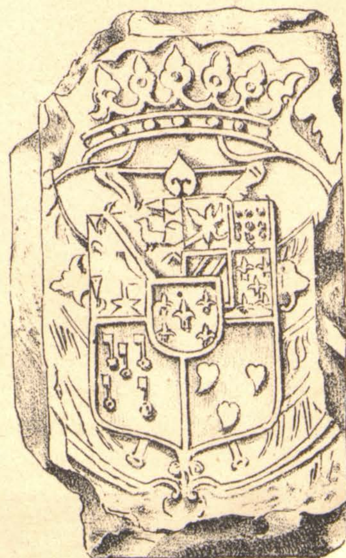
Fig. 2e



Fig. 3e



Fig. 4e



MONUMENT COMMÉMORATIF

DE LA

reprise d'Oran par les Espagnols en 1732

Les figures ci-contre représentent les quatre faces verticales d'une pierre parallélipipédique en calcaire bleu, provenant d'un monument érigé en 1792 par le général Don Eugenio Alvarado, gouverneur d'Oran, pour perpétuer le souvenir de la reprise de cette ville en 1732. On sait qu'elle avait été reconquise en 1708 par le Bey Mostefa Bou Chelaghem et évacuée par les Espagnols, après une défense héroïque et une capitulation des plus honorables, aux termes de laquelle la garnison et la population purent s'embarquer pour l'Espagne.

Cette pierre mesure 0^m70 de hauteur ; sa largeur est de 0^m425 sur ses faces antérieure et postérieure, et de 0^m40 sur les deux autres. Elle a été trouvée, lors de la construction du bâtiment affecté aujourd'hui au Musée d'Oran, dans la démolition d'une masure, où elle formait la partie inférieure du pied droit d'une porte.

Face antérieure (fig. 1). Sur la face antérieure, on lit l'inscription suivante, dont les lettres ont deux centimètres de hauteur :

CAROLO III HISP. RE[G]
P E R P
PHILIPPI V FILIO
CVIVS ARMIS DENVO HISP DITION[I]
PVLSIS SARACENIS
[AS]SERTA EST ORANEN COLONIA
AN CIↃIↃCCXXXII
CL EVGENIVS ALVARADO & &
IACOBAEI ORDINIS EQVES
REG EXERC MARESCH
HVIVS MAVRITANIAE CAESAR
PRAEFECTVS POSVIT
AN CIↃIↃCC LXXII

Sous le règne de Charles III, roi des Espagnes, d'éternelle mémoire, fils de Philippe V dont les armes expulsèrent les Arabes d'Oran et rétablirent cette colonie sous la domination espagnole,
en l'an 1732
Cl. Eugène Alvarado etc., etc., chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, maréchal (de camp) des armées royales, préfet de cette (partie) de la Maurétanie Césarienne,
année 1772.

Face latérale droite (fig. 2). Cette face est ornée d'un écusson aux armes d'Espagne, entourées du collier de la Toison d'or.

Face latérale gauche (fig. 3). La gravure sur pierre ne fournissant aucune indication sur les émaux et les couleurs du blason dont cette face est décorée, il est difficile d'identifier ces armoiries d'une façon absolument certaine.

L'écusson central est celui de la maison d'Alvarado : *d'or à cinq fleurs de lis d'azur* pour la branche d'Estramadure. Cet écusson est la pièce principale. L'autre ne nous donne que des alliances. Voici ce qu'on peut en lire :

Écartelé :

Au 1er : de..... à la bande de..... sur laquelle marche un oiseau, à 8 taus ou croix de Saint-Antoine en orle. On ne distingue malheureusement pas l'objet placé au-dessous de la bande (famille inconnue).

Au 2e contre-écartelé :

(*a*) de..... à l'aigle de .... volant (famille inconnue).

(*b*) de..... 9 roues de....

(*c*) Il ne paraît presque rien, il est couvert par l'ecusson central.

(*d*) Les armes d'Alvarado reviennent. Cependant cette disposition des cinq fleurs de lis est assez commune. A titre d'exemple, on les trouve dans les familles d'Aldana, Gomez, Narvaez, Niño, Patiño, Porrès, etc. L'absence d'indication touchant la couleur et l'émail laisse planer une certaine incertitude. Il pourrait donc s'agir d'une autre famille.

Au 3e. — Il semble qu'on soit en présence des armes de la maison de Chaves, qui sont *d'or à cinq clés d'azur*.

Au 4e. — Nous croyons reconnaître les armes de la maison Gamboa, qui porte *d'or à 3 panelles ou feuilles de peuplier d'azur en triangle.*

Face postérieure (fig. 4). Sur la face postérieure était reproduit, en langue espagnole, le texte de la face antérieure. Il n'en reste que la partie médiane, les autres ont disparu sous le ciseau de l'ouvrier qui a converti cette face en feuillure de porte.

Ce document a été déposé au Musée d'Oran par M. Français, entrepreneur de travaux, à qui nous devons sa découverte et sa conservation.

Il existe au Musée deux autres inscriptions commémoratives espagnoles ; elles sont, l'une et l'autre, gravées sur des plaques de marbre blanc. L'une, en langue espagnole, relate la construction du bâtiment de la prison, des archives et de la justice à Oran, commencée le 14 mars 1773 et terminée au mois de mai 1774, sous le règne de Charles III et le gouvernement du Général Alvarado. Elle a été remise au Musée par le Service des Ponts et Chaussées.

L'autre, en latin, était placée au-dessus de la porte du réduit Sainte-Barbe, qui a disparu dans la démolition des fortifications espagnoles comprises entre le Château-Neuf et la Place des Carrières. Elle date de l'année 1734 sous le règne de Philippe V et le gouvernement du Général Don Joseph de Valliejo.

Ces deux inscriptions ont été publiées dans *l'Histoire d'Oran* de Léon Fey, la première à la page 333, la seconde à la page 191.

Cette dernière a été déposée récemment au Musée par l'excellent commandant Curtin, chef du Génie à Oran, en même temps que l'inscription arabe suivante gravée sur une pierre en calcaire grossier du pays, dans un cadre de $0^{m}745$ de hauteur sur $0^{m}685$ de largeur :

الحمد لله وحده
امر ببناء هذا
المخزن المجاهد ڢي
سبيل الله مصطڢى
باى بن يوسڢ
عا ١١٣٣ م

Louange à Dieu seul ! Mostefa Bey ben Yousef, le combattant dans la voie de Dieu, a donné l'ordre de construire ce magasin en l'année 1133 (de J.-C. 1719-1720).

Cette inscription provient du casernement de la Casbah (partie basse). Elle était encastrée dans le mur de ce magasin construit par ordre du Bey Bou Chelaghem et qui était affecté à l'artillerie de la place.

Comme on le voit par le texte ci-dessus, Bou Chelaghem (*l'homme aux moustaches*) s'appelait de son véritable nom Mostefa ben Yousef. Il habita la Casbah de 1708 au 30 juin 1732, date à laquelle il dut, à son tour, évacuer Oran devant les vingt-huit mille hommes du Comte de Montemar, lesquels, à l'exemple de leurs devanciers, se couvrirent de gloire dans cette journée.

Nous conserverons religieusement le monument qui consacre le souvenir de ce brillant fait d'armes, et nous remercions M. Français d'avoir bien voulu le placer sous notre sauvegarde.

L. DEMAEGHT,

Conservateur du Musée d'Oran

INTRODUCTION AUX FASTES DES MAURÉTANIES

LES GOUVERNEURS. - L'ARMÉE

Ces pages sont extraites d'un ouvrage beaucoup plus étendu dont la publication se trouve retardée par les circonstances. On n'y rencontrera pas l'exposé général des faits qui ont marqué la conquête et l'occupation romaines. L'auteur n'y abordera pas davantage les problèmes que soulève la géographie des Maurétanies. Il se bornera à l'étude d'une fonction unique, la plus importante, du reste, celle du gouverneur mis par l'autorité impériale à la tête de nos provinces. Il insistera seulement, quand il parlera des pouvoirs militaires de ce magistrat, sur la composition des troupes qu'il avait sous ses ordres.

Il a hésité, un moment, à sacrifier cette dernière partie quand a paru le beau livre de M. Cagnat sur l'armée romaine d'Afrique. Le travail, quoique terminé, perdait désormais sa principale raison d'être. A la longue, il lui a cependant paru (on se convainc assez facilement en certaines conjonctures) qu'en le refondant il pourrait lui rendre un peu de son intérêt et se hasarder à le donner. Le public jugera si le mode différent d'exposition, un certain nombre d'additions et surtout d'observations critiques le plus souvent personnelles, sont suffisants pour me faire pardonner de n'avoir pas obéi au premier mouvement en déchirant un chapitre qui m'avait couté beaucoup de peine.

Cette étude sera divisée en cinq paragraphes :

§ 1. Noms divers donnés aux gouverneurs ;
§ 2. Leur place dans la hiérarchie administrative ;
§ 3. Qualifications nobiliaires ;
§ 4. Attributions civiles sous le Haut-Empire ;
§ 5. Attributions militaires et spécialement des troupes qui ont occupé les Maurétanies ;
§ 6. Changements introduits sous le Bas-Empire.

Quelques citations viendront plus fréquemment sous ma plume. Pour éviter des redites inutiles je préviens les lecteurs que les renvois en abrégé se rapportent aux ouvrages suivants :

Cagnat. — *L'armée romaine d'Afrique,* 1892. — Imprimerie nationale.

Hirschfeld. — *Die ritterlischen Provinzialstatthalter,* extrait des *Sitzungsberichte der Konigl. Preussischen Akademie der Wissenschaften* de Berlin, 1889. La pagination visée est celle du tirage a part.

Cat. — *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne,* Paris, Leroux 1891.

Les numéros d'inscriptions, sans autre indication, se réfèrent au tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum.*

---

§ 1. — Noms divers donnés aux Gouverneurs

A. Maurétanie Césarienne. — La conquête est assurée par des légats. M. Licinius Crassus Frugi est dit *legatus Tib. Claudii Caesaris Augusti in M(auretani)a* (*Bull. de l'inst. de corr. archéol.* 1885, p. 9). Puis les Maurétanies forment deux provinces, dont le gouvernement est confié à des *procuratores. Procurator Augusti* (*procurator Augustorum* pour Marc Aurèle et Verus) est l'appellation officielle. M. Hirschfeld (p. 9) dit qu'à l'origine le titre des administrateurs d'ordre équestre était *praefectus* Par cette expression, ajoute t-il, Auguste a voulu marquer que les préfets étaient envoyés moins comme gouverneurs de provinces que comme commandants dans des districts barbares à l'instar des *praefecti gentium* ou *praefecti nationum.* Nous n'en avons aucun exemple pour nos provinces. Cependant Tacite, parlant de Lucceius Albinus, l'appelle tour à tour *procurator* et *Mauretaniae Caesariensi praepositus* (*Hist.* II ; 58 et 59).

Sous Marc Aurèle apparaît pour la première fois un *procurator Augustorum praeses :* Sextus Baius Pudens (*Ephemeris epigraphica*, v. 955 ; VII. 497). C'est une des mentions épigraphiques les plus anciennes de ce titre (1). Mais l'exemple est isolé, et, sous Commode, on ne trouve encore que des *procuratores Augusti.*

A partir de Septime Sévère *procurator et praeses* devient la règle. Mais cette règle comporte certaines exceptions : on sent que *procurator* est encore la dénomination normale. Il ne disparaît définitivement qu'au milieu du troisième siècle. La dernière mention se rencontre sous le règne de Gordien, et désormais *praeses provinciae Mauretaniae Caesariensis* est seul en usage. Le jurisconsulte Aemilius Macer avait écrit, au temps

(1) Il y en a un autre exemple pour la Rétie. C. I ; L. V, 8660. L'expression *praeses provinciae*, dit M. Mommsen (*Rœmisch. Staatsrecht* II, p. 230, éd. 1877), n'est pas en usage au 1er siècle. On la trouve quelquefois dans Tacite (*Annal.* VI, 41 ; XII, 45), dans Pline le jeune (*Paneg.* 70), dans Trajan *Ep. ad Plin*, 44), plus fréquente dans Suétone. Cf aussi Borghesi, *Inscript. de Concordia*, œuvres, v. p. 406.

de Caracalla ou d'Alexandre Sévère : *Praesidis nomen generale est eoque et proconsules et legati Caesaris et omnes provincias regentes... praesides appellantur* (l. 1 Dig. *de officio proconsulis*, I. 18). Il était dans l'ordre naturel des choses qu'un titre d'une application si large remplaçât peu à peu celui beaucoup plus modeste de *procurator*. On s'est aussi demandé s'il n'y avait pas quelque chose de plus, si cette modification ne coïncidait pas avec une extension dans les pouvoirs des gouverneurs des provinces procuratoriennes en général et des Maurétanies en particulier. On a remarqué à l'appui de cette hypothèse que c'est à cette époque que se rapportent certaines inscriptions mentionnant leur *jus gladii*. Je reviendrai sur ce point dans la suite à propos des attributions de ces fonctionnaires.

Sous Gordien, on rencontre dans l'inscription de Faltonius Restitutianus le titre de *praeses* opposé à celui de *procurator Augusti*. L'interprétation de ce texte n'est pas douteuse : le *procurator* est ici un fonctionnaire chargé vraisemblablement de l'administration des domaines impériaux. Mais cela suffit pour mettre en garde contre certaines identifications. Nous ne rencontrons pas partout les mêmes oppositions, et l'on a douté parfois si tel ou tel *procurator Augusti* était vraiment un gouverneur (1).

Les actes des Martyrs nous offrent des dénominations plus variées mais moins sûres. On sait avec quelle réserve il faut accepter ces documents rédigés en général longtemps après les événements, d'après des traditions souvent orales et presque toujours plus ou moins suspectes d'altérations ou d'amplifications. Les actes de St-Mammaire mettent en scène un *praepositus Caesariensis ;* ceux de S. Typasius appellent tour à tour le même personnage : *dux provinciae Caesariensis, judex, comes.* Il y a là, soit dit en passant, une présomption sérieuse que la rédaction de ces actes est du 4e siècle, les narrateurs qui n'étaient rien moins qu'érudits

(1) On sait que le titre de *procurator* est une expression très large qui convient à des fonctions d'ordre fort divers. Je viens de faire allusion aux *procuratores* des domaines impériaux. Je ne citerai qu'un autre exemple qu'il est bon d'avoir présent à la mémoire quand on lit certains textes juridiques, c'est celui des *procuratores Caesaris* chargés, dans les provinces impériales, de fonctions analogues à celles des questeurs dans les provinces sénatoriales, et qui, en cas d'absence du gouverneur, étaient appelés à le remplacer sous le titre de *procuratores agentes vice praesidis*. Les commentateurs les ont parfois confondus avec les gouverneurs des provinces procuratoriennes.

ayant naturellement tendance à donner aux fonctionnaires les titres en usage de leur temps.

Sous le Bas Empire on continue à appeler le gouverneur *praeses*. Sur la fin du 4e siècle on y joint le titre de *dux* par allusion au pouvoir militaire qui exceptionnellement était dans la province confié au gouverneur civil. La *notitia dignitatum* dit *dux et praeses*, expressions qui doivent être considérées comme équivalentes à celles de *Comes et praeses provinciae Mauretaniae Caesariensis* qu'une inscription applique au gouverneur Flavius Hyginus (C. I. L. II, 2210). Le *dux* n'est en effet qu'un comte d'ordre inférieur, comme l'observe très justement M. Cagnat (p. 724). Signalons une mention anormale, mais que je n'ai pas le loisir d'étudier ici : c'est celle appliquée à Lucilius Constantius : *praeses Mauretaniae et Tingitanae (comptes rendus de l'Acad. des inscr. et b. lettres*, 1891, p. 27).

On remarquera qu'il n'a pas été trouvé dans la Césarienne, comme en Tingitane, de *procurator pro legato*. Une inscription, qui, croyait-on, en mentionnait un, paraît avoir été mal lue : c'est celle de C. Petronius Celer sous Hadrien. (C. I. L. VIII, 8813 corrigée par comparaison avec le n° 8814). Il n'y a pas non plus de *subprocurator* connu.

En revanche, nous notons un *dux per Africam, Numidiam Mauretaniamque* (M. Cornelius Octavianus, *Ephem. epigr.* V. 301, relevé à Bigga par M. Poinssot) et un *legatus pro praetore utriusque Mauretaniae* (Sex. Sentius Caecilianus, C. I. L. X., 4194). Tous les deux sont d'une époque indéterminée. (1).

B. Tingitane. — *Procurator, procurator et praeses, praeses* sont, comme dans la Maurétanie Césarienne, les formes ordinaires. On trouve en outrequelques dénominations spéciales auxquelles il vient d'être fait allusion. Sous Trajan, P. Besius Betuinianus est appelé par une inscription *procurator pro legato provinciae Mauretaniae Tingitanae* (C. I ; L. VIII, 9990). De même C. Julius Pacatianus sous Septime Sévère (C. I. L. XII, 1856). C. Vibius

(1) Je serais porté à croire que le premier, pour des raisons que je développerai ailleurs, correspond à l'époque de la suppression de la légion III Augusta. C'est l'hypothèse que vient d'émettre M. Cagnat (p. 292, note 4). Quant à Sex. Sentius Caecilianus, il paraît appartenir à l'époque des Antonins. Voir ce que j'en dis dans mes *Fastes de la Numidie*, p. 218.

Salutaris est dit *Subprocurator Mauretaniae Tingitanae* (C. I. L. III, 6065). Dans les actes du martyre de S. Marcellus, le même fonctionnaire est désigné ainsi : *in civitate Tingitana procurante Fortunato praeside* et *praeses legionis*. Je rappelle pour mémoire l'inscription précitée où Lucilius Constantius est appelé *praeses Mauretaniae et Tingitanae*. Flavius Memorius, dans un autre texte, est dit *Comes Tingitaniae*, vers la même époque. *Praeses* et *comes* correspondent, comme nous le verrons, à deux fonctions différentes l'une civile, l'autre militaire. Cette distinction est faite dans dans la *Notitia dignitatum Occid.* I. 104 et 33 ; V 129 ; VII 135, 206 ; XXI, 14, XXVI).

C. Sitifienne. — Créée sous Dioclétien. Son gouverneur, qui n'a que des attributions civiles, porte uniquement le titre de *praeses*, ce qui semble impliquer qu'il n'a que des attributions civiles.

---

§ 2. — Place des Gouverneurs dans la hiérarchie administrative

Le gouvernement de nos provinces occupe un rang assez élevé dans la hiérarchie des fonctions procuratoriennes. On peut s'en rendre compte en jetant les yeux sur quelques *cursus honorum* qui nous ont été conservés.

A. Maurétanie Césarienne

T. Varius Clemens, sous Antonin le Pieux, a été successivement (C. I. L. III. 5211-5215) :

1. Praefectus cohortis II Gallorum Macedonicae;
2. Tribunus legionis XXX Ulpiae;
3. Praefectus equitum alae II Pannoniorum (en Dacie très probablement);
4. Praefectus auxiliariorum tempore expeditionis in Mauretaniam Tingitanam ex Hispania missorum;
5. Praefectus equitum alae Britannicae miliariae;
6. Procurator Augusti provinciae Ciliciae;
7. Procurator Augusti provinciae Lusitaniae;
8. Procurator Augusti provinciae Mauretaniae Caesariensis;
9. Procurator Augusti provinciae Raetiae;
10. Procurator provinciarum Belgicae et utriusque Germaniae;
11. Ab epistulis Augustorum.

Sex. Baius Pudens, sous Marc Aurèle, a été (C. I. L. IX, 4964) ·

1. Procurator Aug. d'une province inconnue;
2. Procurator Augusti (regni) Norici;
3. Procurator Augusti Raetiae et Vindeliciae;
4. Procurator Augusti Mauretaniae Caesariensis;

L. Licinius Hierocles, sous Alexandre Sévère (Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres 1889) :

1. Primipile de légion;
2. Tribunus cohortis XI Urbanae Severianae Alexandrianae;
3. Praepositus equitum itemque peditum juniorum Maurorum jure gladii;
4. Tribunus cohortis VII praetoriae Piae Vindicis Severianae Alexandrianae;
5. Procurator haereditatium;
6. Praefectus legionis II Parthicae Severianae Alexandrianae;
7. Praeses provinciae Sardiniae;
8. Procurator Augusti praeses provinciae Mauretaniae Caesariensis;

Aelius Januarius, d'une époque incertaine (C. I. L. II, 4135):

1. Procurator haereditatium;
2. Procurator Chosdroenae;
3. Procurator Syriae Coele (ou Syria Magna);
4. Procurator vectigalium illyricorum;
5. ... provinciae Hispaniae Citerioris Tarraconensis;
6. Praeses provinciae Tingitanae;
7. Praeses provinciae Mauretaniae Caesariensis.

B. Maurétanie Tingitane

P. Besius Betuinianus, sous Trajan (C. I. L. VIII, 9990):

1. Praefectus cohortis I Raetorum;
2. Tribunus legionis X geminae piae felicis;
3. Praefectus alae Dardanorum;
4. Procurator monetae imperatoris Caesaris Nervae Trajani;
5. Procurator provinciae Baeticae;
6. Procurator XX haereditatium;
7. Procurator pro legato provinciae Mauretaniae Tingitanae.

C. Vibius Salutaris (C. I. L. III, 6065):

1. Promagister portuum provinciae Siciliae;
2. Promagister frumenti mancipalis;
3. Praefectus cohortis Asturum et Callaecorum;
4. Tribunus militum legionis XXII primigeniae piae felicis;
5. Subprocurator provinciae Mauretaniae Tingitanae;
6. Subprocurator provinciae Belgicae.

C. Vallius Maximianus (C. I. L. II, 1120):

1. Procurator provinciae Macedoniae;
2. Procurator provinciae Lusitaniae;
3. Procurator provinciae Mauretaniae Tingitanae.

Anonyme, appartenant peut-être à l'époque des Gordiens (1) (C. I. L. VI, 1642):

1. Procurator et praeses Alpium Cottiarum;
2. Procurator et praeses Mauretaniae Tingitanae;
3. ...
4. Procurator et prases provinciae...
5. .... per Orientem.
6. Praefectus Mesopotamiae.

L'étude comparée de ces divers *cursus honorum* mériterait un travail spécial. J'y reviendrai quand je ferai la notice de chacun de ces personnages. Qu'il me suffise pour le moment

(1) Rapprocher ce texte du C. I. L. VI, 1638.

de noter la prééminence probable du gouvernement de la Césarienne sur celui de la Tingitane. M. Cagnat refuse de se prononcer à cet égard; mais l'inscription d'Aelius Januarius qui a été successivement *praeses Tingitaniae* puis *praeses Mauretaniae Caesariensis* me paraît trancher la question. Voir aussi Lucilius Constantius, qui est dit aussi *praeses Mauretaniae* ET *Tingitanae*.

La durée des fonctions semble n'avoir jamais été limitée. Cela s'explique: L'annalité n'a été une règle que pour les magistratures sénatoriales. Les magistratures impériales n'ont jamais été soumises à une durée bien fixe; il faut accepter avec beaucoup de réserve ce qui a été dit de la durée triennale de ces fonctions. Il ne pouvait être question d'une règle de cette nature pour les procuratelles, qui n'ont, à aucun moment, été considérées en droit comme de véritables magistratures.

§ 3. — Qualifications nobiliaires

Les gouverneurs de Maurétanie, sous le Haut-Empire, appartiennent à l'ordre équestre. Il semblerait que ces fonctions aient été quelquefois confiées à des affranchis comme Rufinus (C. I. L. XI, 8) et Acastus (C. I. L. X. 6081). Mais les textes qui se réfèrent à ces personnages sont suspects.

Les gouverneurs reçoivent jusqu'à Dioclétien le prédicat de *vir egregius*. Une des plus anciennes mentions épigraphiques, sinon la plus ancienne, de cette qualification accompagne le nom d'un procurateur de la Césarienne, Sextus Baius Pudens, sous Marc Aurèle (C. I. L. IX, 4964).

P. Aelius Peregrinus Rogatus, sous Septime Sévère, est, dans une inscription (VIII, 9360) qualifié *vir perfectissimus* ; mais il vient d'être promu dans la chancellerie impériale aux fonctions supérieures d'*A cognitionibus Augustorum*, et c'est à ce titre que le prédicat semble se rattacher. — On pourrait être tenté d'attribuer le même rang à T. Aelius Decrianus, sous Alexandre Sévère (C. I. L. VIII, 10432). Mais la lecture est douteuse, au témoignage de M. Payen, qui a seul vu ce document. Il est remarquable, au surplus, que l'épigraphie de ce personnage, quoique assez abondante, ne fasse allusion nulle part à son rang.

M. Aurelius Vitalis, en 255, n'est encore qu'un *vir egregius*.

A partir de Dioclétien, *vir perfectissimus* devient la règle. C'est le cas de Flavius Pecuarius en 288, de T. Aurelius Litua vers 290-292. Cependant Ulpius Apollonius, qui succède à ce dernier, n'est que *vir egregius*.

Plus tard, entre 363 et 375, Lucilius Constantius et Hyginus sont des clarissimes. Pour le premier, on pourrait, à la rigueur, dire que ce titre fut la conséquence d'une fonction ultérieure. Pour le second, aucun doute n'est possible. La *Notitia dignitatum*, qui date, comme on sait, des premières années du cinquième siècle, donne au gouverneur de la Césarienne rang de *spectabilis*.

Dans la Sitifienne, créée sous Dioclétien, le *praeses* porte aussi le titre de perfectissime. A la fin du quatrième siècle, Sextilius Agesilaus Aedesius est clarissime.

En Tingitane, le gouverneur reçoit aussi, sous le Haut-Empire, le prédicat d'*egregius*, et sous le Bas-Empire, celui de perfectissime. Tel est du moins le cas de Flavius Memorius à la fin du quatrième siècle. Le *comes Tingitaniae*, dans la *notitia dignitatum*, est un *vir spectabilis*. Le rang du *praeses* n'y est pas indiqué.

§ 4. — Attributions civiles des Gouverneurs

Le gouverneur est le représentant immédiat de l'empereur dans sa province. Cette représentation dans les provinces procuratoriennes offre des caractères particuliers. « Une troisième « classe de provinces, dit Marquardt (1), comprenait celles pour « lesquelles l'état peu avancé de la civilisation, comme dans les « Maurétanies et la Thrace, ou le caractère difficile des « habitants, comme en Judée et en Egypte, rendaient impossible, « soit pour un temps soit pour toujours, l'établissement de l'orga- « nisation provinciale et l'application du droit romain. On les « gérait comme de véritables domaines ; elles n'étaient pas « données à un fonctionnaire de l'État, mais à un administrateur « nommé par l'empereur et responsable seulement devant lui. « Il administrait le pays comme une sorte de vice-roi et avec des « pouvoirs qui variaient suivant les circonstances. » M. Mommsen, se plaçant au point de vue strictement juridique, a dit plus exactement encore que ces pays étaient considérés, à l'origine, moins comme de véritables provinces que comme des états annexés à l'empire. L'empereur ne les administrait pas en vertu des pouvoirs proconsulaires et par l'intermédiaire des sénateurs, mais en vertu du droit propre du roi ou des princes qui lui avait été transféré (2).

Les gouverneurs des provinces procuratoriennes réunissent, sous le Haut-Empire, le commandement civil et le commandement militaire. Sous le Bas-Empire, ces fonctions sont en général confiées à des fonctionnaires distincts ; mais la Maurétanie Césarienne déroge dans une certaine mesure à la règle. Aussi le magistrat placé à sa tête porte-t-il le titre de *dux et praeses*. Il est vrai que ses pouvoirs militaires sont, comme on verra plus loin, fort restreints par suite de la création des Comtes d'Afrique.

---

(1) *Rœmische Staatsverwaltung*, I, p. 554, édition de 1881 et traduction française, II, p. 581.

(2) *Rœmisches Staatsrecht*, II. p. 236-237, édit. de 1877 et traduction française, III, p. 283.

Nous allons étudier successivement ces deux ordres d'attributions. Cependant quelques observations préalables s'imposent. J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il ne fallait pas confondre nos procurateurs gouverneurs avec les *procuratores Caesaris* chargés spécialement de l'administration financière des provinces impériales et qui peuvent au besoin suppléer le légat. Certains textes (notamment ceux qui limitent la juridiction des *procuratores*) ne s'appliquent qu'à ces derniers (1). En second lieu, il faut se garder de certaines généralisations trop hardies. Nous ne possédons que fort peu de textes ; or il s'en faut que ceux parvenus jusqu'à nous fournissent des données applicables à toutes les époques. Nous aurons occasion de noter certaines modifications de la législation positive, mais beaucoup d'autres nous échappent. Madwig en a constaté cependant assez pour poser cette règle (2) : « Tandis que les gouverneurs empiétèrent de plus en plus dans « les affaires intérieures des villes et que leur intervention y « devint finalement la règle, eux-mêmes perdirent leur indépen- « dance, et, au lieu de conserver une certaine initiative, ceux des « provinces impériales tout au moins, n'osèrent plus rien faire « sans consulter l'empereur ».

Le jugement que porte Madwig à propos des provinces impériales proprement dites doit être étendu aux procuratoriennes, sous cette réserve que la dépendance des procurateurs s'étant trouvée plus étroite au début, l'évolution est moins sensible. Quoiqu'il en soit, leur condition a subi des changements entre Auguste et le commencement du Bas-Empire. On en verra des exemples à propos notamment de leur compétence civile et criminelle.

Les attributions civiles de ces fonctionnaires se rattachent soit à l'administration proprement dite soit à la juridiction.

A. — Au point de vue de l'administration, ils ont les pouvoirs généraux de tous les gouverneurs en ce qui concerne l'ordre et la sécurité intérieure.

Les travaux publics sont dans leur ressort, mais à des titres différents. Ils font exécuter directement les uns, ils n'ont pour d'autres que le droit de les imposer aux cités et d'en surveiller

(1) *Cf.* Hirschfeld, note 138.
(2) *État Romain*, III, p. 129 de la traduction Morel.

l'exécution. Il en est enfin dont ils n'avaient peut-être à s'occuper qu'en raison du contrôle qui leur incombait sur la situation financière des communes. Les inscriptions qui se réfèrent à ces travaux présentent des nuances dont ils importe de bien saisir le sens, ce qui n'est pas toujours facile.

Les travaux effectués sous leur direction immédiate *(cura)* sont, en général, ceux aux frais de l'État. Ils se rattachent généralement à des intérêts de défense. Ce sont en premier lieu les routes. Nombreuses sont les bornes milliaires recueillies dans lesquelles le nom de l'empereur est au nominatif et dont la formule est généralement celle-ci : *Imperator Caesar... miliaria nova posuit per...* (suit le nom du gouverneur à l'accusatif). Pour celles-ci le doute n'est pas possible : ce sont bien des « routes impériales ». Les travaux sont à la charge de l'État. Ce qui, du reste n'exclut pas l'idée de contributions exigées, à titre de subventions, des municipalités intéressées.

Dans d'autres cas, le nom de l'empereur est au datif ou à l'ablatif, et est suivi du nom d'une cité au nominatif : ici encore il apparaît clairement que la voie est créée ou entretenue aux frais de la cité ; le nom de l'empereur ne figure dans l'inscription que comme hommage ou comme date. Il faut en dire autant du nom du gouverneur s'il est mentionné à l'ablatif ou au datif dans les textes de cette nature. Plus embarrassante est l'hypothèse du milliaire donnant simplement le nom de l'empereur au datif ou à l'ablatif sans mention de cité. M. Mommsen incline, quoique avec beaucoup de réserve, à penser que la voie est en principe à la charge des habitants (C. I. L, VIII, p. 859). MM. Cat (p. 267) et Cagnat (p. 685) paraissent croire qu'au contraire la voie est « impériale ». Ce qui revient à dire qu'ils ne considèreraient comme routes « communales » que celles où la commune grevée est indiquée. Entre ces deux interprétations il me paraît bien difficile, jusqu'à plus amples découvertes, de se prononcer.

Quant aux autres travaux publics, les formules usitées sont des plus variées. En voici quelques exemples disposés chronologiquement et qui par leur rapprochement peuvent présenter de l'intérêt :

A Sour Djouab (Rapidi) sous Marc Aurèle, construction des murs de la ville par les indigènes et des vétérans : noms des

empereurs à l'ablatif.... *Veterani et pagani.... murum.... exstruxerunt pecunia et sumptu omni suo, id est veteranorum et paganorum... adjuvante et curante viro egregio Pudente proc. Augustorum....* Ici la dépense est supportée par les habitants, sous la direction (*curante*) du gouverneur, qui leur a en outre fourni de l'aide (*adjuvante*). Cet aide consiste vraisemblement ou en argent ou plutôt en main-d'œuvre militaire. (*Ephem. épigr.*, V. 955 ; VII. 497).

Sur la route d'Aumale à Médéa, au temps de Commode, construction de tours : *imperator Caesar... turres novas instituit, veteres refecit opera militum, curante Cl. Perpetuo, procuratore suo.* (*Ephem. epigr.* V. 952 ; VII. 491). Il s'agit bien d'un travail effectué directement par l'État et à ses frais, au moyen de la main-d'œuvre militaire. Cette mention de l'emploi des troupes est, je crois, unique en Maurétanie, ce qui excuse une affirmation un peu trop absolue de M. Cat (p. 270, note 7).

Auprès d'Azeffoun (l'ancienne Ruzazus ?) sous Septime Sévère, restauration de tours de défense. Le texte n'est pas complet, mais il y en a suffisamment pour reconnaître que le nom des empereurs est au datif, que le travail est fait par les habitants, sur l'ordre (*ex precepto*) du gouverneur P. Aelius Peregrinus Rogatus (C. I. L. VIII, 8991).

A Bou-Tlélis, au temps d'Alexandre Sévère, autre restauration d'un *burgum, per T. Flavium Serenum.* Le nom de l'Empereur est à l'ablatif (*Ephem. epigr.*, VII, 546).

A Kherbet Gidra, près de Bordj-bou-Areridj, sous le même prince : *Imperator Caesar... muros paganicenses Serteitanis per populos suos fecit, curante Sallustio Sempronio Victore procuratore suo, instantibus Helvio Crescente decurione et Cl. Capitone pr...* (C. I. L. VIII, 8828).

Le Castellum d'Aïn-Melloul, sous Gordien... *prolatum est Faltonio Restitutiano praeside, curante... lio Felice procuratore Augusti.* Ce procurateur est, comme j'ai dit plus haut, le fonctionnaire préposé a l'administration des domaines impériaux assez importants dans cette région.

A Kherbet Zembia, l'ancienne Lemellef, sous Philippe, restauration d'un aqueduc *instantia M. Aurelii Athonis Marcelli,*

procuratoris Augustorum. Le travail paraît avoir été effectué aux frais du municipe) C. I. L. VIII, 8809).

Sous Dioclétien, restauration du Centenarium d'Aqua frigida. Nom des empereurs à l'ablatif. *T. Aurelius Litua perfectissimus praeses...... restituit atque ad meliorem faciem reformavit* (*Ephem. epig.* V, 932).

Ainsi, en supposant qu'on doive prendre toutes ces formules à la lettre, on voit que l'action du gouverneur s'exerçait sous des formes diverses. A part deux cas, celui des tours de la route d'Aumale à Médéa et celui du *burgum* de Bou-Tlélis, où le Gouverneur paraît avoir, seul et aux frais de l'État, fait exécuter les travaux, il semble que sa mission ait été en général de provoquer *(ex precepto)* de diriger *(curante)* ou simplement de surveiller les travaux qu'exécutaient et payaient les habitants.

Cette intervention se manifeste dans un texte curieux dont j'aurai, dans la suite des fastes, à m'occuper plus longuement.

Quand la ville de Saldae veut faire construire un aqueduc et a besoin d'un spécialiste, c'est, comme le souligne fort ingénieusement M. Masqueray (*Bull. de corr. afric.* I, 246 et 247), le gouverneur de Maurétanie qui écrit au légat de Numidie pour le prier d'envoyer le *librator* Nonius Datus. Il représente les habitants de Saldae, dont il déclare appuyer en outre la requête : *Et Salditana civitas splendidissima et ego cum Salditanis rogamus te....* Quand Nonius Datus est arrivé, c'est au gouverneur qu'il a soumis ses plans : *ego atsignaveram*, dit-il, *fieri institueram secundum formam quam Petronio Celeri procuratori dederam.* (C. I. L. VIII, 2721).

Il n'en était pas autrement, du reste, en Bithynie quand Pline le jeune demandait à Trajan de lui envoyer un ingénieur hydraulicien *(aquilex)* pour la construction d'un aqueduc à Nicomédie. Ces deux exemples permettent de se rendre compte des formules maurétaniennes citées plus haut, et c'est le lieu de rappeler le mot de Madwtg : « les gouverneurs empiétèrent de plus en plus dans les affaires des villes, et leur intervention y devint finalement la règle » (1).

---

(1) Cf., sur la question des travaux publics des cités Houdon, *Droit municipal* p. 472. — Madwig IV, p. 79.

Les gouverneurs font encore procéder à la levée des impôts et ont le maniement des deniers provinciaux. Il ne paraît pas qu'il y ait eu à côté d'eux une administration financière spéciale analogue à celle des questeurs ou des *procuratores Caesaris* (1).

Quant aux domaines impériaux, ils avaient à leur tête des procurateurs spéciaux, j'en ai montré un plus haut à propos de la construction du castellum d'Aïn-Melloul. Ils relevaient, depuis Septime Sévère, du *procurator rerum privatarum* que créa ce prince à la suite des grandes confiscations qui accompagnèrent sa victoire sur Albinus (Histoire Auguste Sept. Sévère 12) Cf. Madwig IV, p. 74 et 75.

On voit enfin les gouverneurs présider à l'inauguration de monuments religieux, ou honorifiques. La passion de Saint-Fabius, le vexillifer de Cherchel, nous montre, au troisième siècle, le gouverneur de la Césarienne marchant en tête du cortège de l'assemblée provinciale.

B. — Au point de vue de la juridiction, les pouvoirs des gouverneurs procuratoriens sont mieux définis par les textes.

Tacite rapporte (*Annal.* XII, 60) qu'un sénatus-consulte rendu sous Claude, en 53, donna aux jugements des procurateurs la même force qu'à ceux émanés de l'empereur lui-même : *Eodem anno saepius audita vox principis parem vim rerum habendam a procuratoribus suis judicatarum ac si ipse statuisset, ac, ne fortuito prolapsus videretur, senatus quoque consulto cautum plenius quam antea et uberius.* Marquardt pense qu'il ne s'agit ici que des procurateurs fiscaux *(Rom. Staatsverwaltung*, I. p. 556), traduction française, p. 583). Mais l'historien latin qui présente cette décision comme une généralisation du privilège conféré jadis par Auguste aux préfets d'Égypte semble indiquer plutôt qu'il vise les gouverneurs.

Ceux-ci ont donc la juridiction civile dans sa plus large compréhension. Ils possèdent le droit de donner des tuteurs. (Ulp. l. 1 pr. *de tutoribus et curatorib.* dig. XXVI, 5).

Cependant si cette juridiction est générale, elle comporte, en ce qui concerne les citoyens romains domiciliés dans les provinces,

---

(1) Cf. Madwig III, p.123-124 ; IV, p. 72 et surtout p. 73 et p. 78.

des restrictions importantes. Si le défendeur est citoyen romain, il peut demander son renvoi devant le magistrat de Rome. Le gouverneur peut aussi d'office prononcer ce renvoi. Celui-ci s'impose si le défendeur est un sénateur. — L'appel au tribunal de l'empereur est enfin possible.

Il faut en outre tenir compte des juridictions municipales.

Cela nous amène à dire qu'il y a des cas où le gouverneur juge en premier ressort, d'autres où il est seulement juge d'appel. Le jurisconsulte Paul fait allusion à un taux de compétence (*Sentences* V, 5ᵃ § 1) pour les magistrats municipaux. Mais d'une part ce taux doit varier avec les provinces, d'autre part, comme l'observe Madwig (*Etat romain* III, p. 343) il arrivait souvent qu'on laissait à des corporations une certaine juridiction. En l'absence de textes spéciaux à nos provinces Maurétaniennes, nous devons nous en tenir à ces généralités.

La juridiction criminelle appartient aussi aux gouverneurs d'ordre procuratorien. Elle comportait le droit de vie et de mort, le *jus gladii*, sur les troupes qu'ils commandaient (c'était du reste en principe la conséquence de leurs pouvoirs militaires) et sur les provinciaux (1).

Les citoyens romains établis dans ces provinces échappaient à la juridiction criminelle, et ils pouvaient, comme Saint-Paul (*Actes des Apôtres*, ch. 25), exciper de leur qualité et évoquer la justice de l'empereur. Cette règle ne comportait pas d'exception en ce qui concerne l'armée, puisque les garnisons des provinces procuratoriennes n'étaient composées en principe que de troupes auxiliaires, c'est-à-dire de pérégrins. Tout ou plus la question pourrait-elle se poser dans le cas où le gouverneur avait exceptionnellement des légions ou des détachements de légion sous ses ordres. Mais, dans ce cas, le titre de *procurator pro legato* qui lui était donné implique l'extension de pouvoirs que nécessitait cette situation nouvelle.

Cependant l'accroissement constant du nombre des citoyens dans les provinces, soit par suite d'émigrations, soit par suite de

---

(1) Sur cette question : *Cf.* EICHBORN, *Die Procuratoren jure gladii des rœm. Kaiserzeit*, dans le *Jahrbuch fur Philologie* 1865, p. 197 et s ; — MOMMSEN, *Rœm Staatsrecht*, II, p. 259 et 928 ; — MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, I, p. 557 ; — HERZOG, *Geschichte und system der rœm staatsverfassung*, II, p. 646.

concessions de plus en plus nombreuses faites aux pérégrins, rendait sans doute abusif l'exercice du droit d'appel à Rome. L'administration de la justice, l'autorité et le prestige du gouverneur devaient en souffrir ; l'encombrement des affaires à Rome ne pouvait manquer de produire des inconvénients. De là des délégations de pouvoirs faites par les empereurs, délégations qui gardèrent sans doute longtemps un caractère accidentel et personnel (1). Peu à peu elles tendirent à devenir permanentes, et Ulpien, au troisième siècle, put écrire : *qui universas provincias regunt jus gladii habent et in metallum dandi protestas eis permissa est* (l. 6, § 8, *de officio praesidis*, I, 18). Cette délégation générale dut coïncider avec le rescrit de Caracalla étendant le droit de cité romaine à tous les sujets de l'empire.

Y eut-il avant ce prince des gouverneurs de Maurétanie qui jouirent de ces concessions spéciales ? Je ne saurais le dire.

L'inscription de Licinius Hierocles pourrait donner à penser qu'en 227, sous Alexandre Sévère, on procédait encore par voie de délégations spéciales. Hirschfeld fait observer avec raison que le texte où le *jus gladii* est mentionné n'a pas de caractère officiel et que, dans les monuments du même gouverneur qui ont ce caractère, on énonce purement et simplement son titre de *praeses*. C'est exact, mais je trouve dans cette mention l'indice que l'attribut était récent. Ce qui était la conséquence d'une mesure générale apparaissait aux yeux du vulgaire comme une distinction et en l'énonçant ils obéissaient à l'idée de rehausser davantage celui qu'ils voulaient honorer. Plus tard, quand les esprits furent familiarisés avec le nouvel état de chose, quand le *jus gladii* apparut tout à fait comme inhérent à la dignité, on n'eut plus la tentation de souligner ce droit.

La compétence criminelle du gouverneur même après la généralisation du *jus gladii* comporte certaines restrictions. Ainsi elle ne s'applique pas aux centurions, aux officiers supérieurs, aux décurions des municipes, aux sénateurs (1).

---

(1) Hirschfeld constate qu'au 1er siècle cette concession existait au profit des procurateurs de Judée. On possède en outre trois textes épigraphiques mentionnant, à des époques qu'on ne peut déterminer qu'approximativement, le *jus gladii* accordé à des procurateurs : 1° C, I. L. II, 484 ; 2° Wilmans, n° 690 ; 3° C. I. L. III, 1919 et *addit.*

(1) Mommsen, loc. cit. ; Herzog, loc. cit.

Il est à remarquer aussi que le droit de prononcer le *deportatio in insulam* était réservé à l'empereur (l. 6, § 1, *de interdictis et relegatis*, XLVIII, 22).

Enfin le *jus gladii* résultant d'une délégation impériale ne peut lui-même être délégué (l. 70, *de regulis juris* ; L. 17 l. 6, pr. *de officio proconsulis*, I, 16), et le recours du délégataire au déléguant, c'est-à-dire au Prince est toujours possible.

Existe-t-il une corrélation entre l'attribution du *jus gladii* et l'usage du titre de *praeses* tendant à devenir peu à peu la désignation officielle des gouverneurs ? Je persiste à le croire, quoique cela ait été contesté par M. Cat (p. 236). A la vérité nous avons un *praeses* sous Marc-Aurèle (Sex. Baius Pudens). Mais cette dénomination ne devient définitive que sous Septime Sévère et ses successeurs. Bien plus, on remarquera que pendant un demi siècle *praeses* s'ajoute à *procurator*, ce qui implique qu'il désigne quelque chose de plus qui n'est pas dans le premier. Le doute serait permis, et il serait permis de soutenir que *praeses* est une forme équivalente ou plus relevée se substituant à *procurator* s'il remplaçait purement et simplement celui-ci. Il semble donc logique d'admettre une augmentation d'attributions se traduisant par *procurator et praeses*. Cette augmentation ou l'une de ces augmentations n'est-elle pas le *jus gladii* ? Il est certain qu'il y a concomitance entre les deux. Il y a donc plus qu'un changement de titre né du besoin de distinguer le procurateur gouverneur des autres procurateurs qui remplissaient des fonctions moindres, comme dit M. Cat, et je ne puis que persister dans ma première opinion, car si l'observation de M. Cat, qui est déjà celle d'Henzen, était exacte, on eût dit *procurator praeses* non *procurator et praeses*. Certains textes vont encore plus loin. Ainsi Sex. Baius Pudens est dit : *procurator Augustorum optimorum, praeses eorum (Ephém. epig.* V, 955, VII, 497). La distinction entre les deux titres de *procurator* et de *praeses* ne peut être marquée plus énergiquement.

Il est un autre genre d'affaires dont les gouverneurs pouvaient avoir à connaître, mais alors à titre de juges d'appel. On sait en effet que les magistrats municipaux avaient, en matières répressives, certaines attributions assez mal définies, et du reste

probablement variables suivant les localités. Le recours au gouverneur contre ces sentences était de droit.

La loi 12 *de juridictione*, II, 1, fait allusion à cette juridiction répressive des magistrats municipaux pour refuser à ceux-ci le droit de prononcer la peine de mort contre les esclaves ; *Modica castigatio eis non est deneganda.*

---

§ 5. — Attributions militaires des gouverneurs et spécialement des troupes placées sous leurs ordres.

Le gouverneur est chargé de la défense du pays à l'extérieur et du maintien de l'ordre à l'intérieur. A cet effet il a le commandement des forces militaires de la province. Le siège de ce commandement, pour la Césarienne, est à Cherchel et, pour la Tingitane, à Tanger. Ce point est bien mis en lumière par M. Cagnat (pp. 546-548). Il est inutile que j'y revienne.

C'est par les soins du gouverneur *(cura)* ou sous son impulsion *(ex praecepto, ex auctoritate)* que les villes comme Rapidi, en 169, se ceignent de murs, que des postes fortifiés sont élevés. J'ai donné un certain nombre d'exemples plus haut à propos des travaux publics. Je ne rechercherai pas ceux qui relèvent plutôt du pouvoir civil que du pouvoir militaire : ce serait m'exposer à tomber dans les subtilités et à introduire des distinctions que les Romains ne faisaient probablement pas.

Le gouverneur surveille encore les tribus indigènes *(gentes)*. Une inscription de Volubilis découverte par M. de la Martinière, et que je crois inédite, nous montre le gouverneur P. Aelius Crispinus, sous Marc Aurèle, conférant avec un chef :

GENIO IMP
M·AVRELI ANTONINI AVG
P·AELIVS·CRISPINVS·PROC
CONLOCVTVS........CVM
..........O·PRINCIPE GENTIVM
....
.........................ET M

Les forces militaires des provinces sont généralement de deux sortes : troupes régulières, milices locales. En ce qui concerne les troupes régulières des Maurétanies, notons d'abord l'absence de légions. Celles-ci, en effet, sont commandées par des officiers

d'ordre sénatorial, que les règles hiérarchiques défendent de subordonner à un fonctionnaire d'ordre équestre (1). Parfois cependant des circonstances critiques nécessitent l'envoi momentané de troupes légionnaires prises dans d'autres provinces. Le gouvernement est alors confié à des légats, comme sous Claude, au début de la conquête, ou bien le gouverneur procuratorien est l'objet d'une délégation spéciale de pouvoirs, sa qualification officielle est modifiée, il s'appelle *procurator pro legato*, comme, en Tingitane, P. Besius Betuinianus sous Trajan, ou C. Julius Pacatianus sous Septime Sévère. Si dans la Césarienne nous ne trouvons pas de *procuratores pro legato*, on y rencontre en revanche un *legatus pro praetore utriusque Mauretaniae* (Sex. Sentius Caecilianus, probablement sous les Antonins) et un *dux per Africam Numidiam Mauretaniamque* à une époque indéterminée, mais qui doit se rapprocher assez du moment où la troisième légion fut dissoute. Il est vraisemblable, au surplus, qu'en beaucoup de cas, ces renforts ne durent être que de simples détachements.

Le nombre des cohortes, des ailes, des numeri dont les inscriptions maurétaniennes font mention est assez considérable. Mais ces mentions n'impliquent pas nécessairement le stationnement de tous ces corps dans le pays. Il faut, en effet, tenir compte des circonstances multiples à la suite desquelles un homme venu du dehors est décédé en Maurétanie : originaire du pays, il peut y avoir pris sa retraite, y avoir été surpris par la mort pendant un voyage, ou au cours d'une mission. Certains monuments ne sont sans doute aussi que des cénotaphes dressés au lieu d'origine d'un soldat.

Quoiqu'il en soit, voici la liste complète de ces mentions. C'est le préliminaire indispensable de tout travail de ce genre (2) :

Ala Ae... — 9657, Ténès, épitaphe sans date : *D. M. Geniali, Lecaonis* (*filio*), *eq*(*uiti*) *Al. Ae...* cf. Cagnat, p. 294.

Ala Brittonum veteranorum miliaria. — 9764, Vieil Arzew. Epitaphe sans date.

(1) Cette règle n'a guère subi qu'une exception (étrangère du reste à l'Afrique) pour les légions parthiques, dont l'organisation a un caractère à part, comme l'a démontré M. Hirschfeld, p. 18 et suiv.

(2) Je rappelle de nouveau que les chiffres sans autre indication renvoient au tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

Ala I Contariorum. — 9291, Tipasa, épitaphe sans date d'un *curator* de l'*ala I Contariorum*. — *Eph. epig.* v. 1061, Arbal, fragment, sans date, mentionnant un cavalier de l'*ala Ulpia I Contariorum*. M. Cagnat observe que, d'après Vaders, *De alis exercitus rom.*, il faudrait voir là deux *alae* différentes.

Ala exploratorum Pomariensium. — 9906, Tlemcen, inscription votive de l'époque d'Alexandre Sévère : *Ala exploratorum Pomariensium Severiana*. - 9907. Tlemcen, autre inscription votive de l'époque de Gordien : *ala exploratorum Pomariensium Gordiana*. M. Cagnat considère le nom d'*ala* comme abusif, il voit ici un simple *numerus* (p. 268 et 307).

Ala finitima. — 9837, Hadjar-er-Roum (Lamoricière), fragment dont il ne reste que ces deux mots : ALA FIN. M. Cagnat (p. 297) rapporte ce texte à l'*ala I Parthorum*, qui avait son camp en cet endroit (1).

Ala II flavia Hispanorum. — *Eph. epig.* V, 1004, Cherchel, épitaphe sans date (2).

Ala Mauretana Tibiscensium. — C. I. L. VIII, 9368, *additam.* p. 974. Il s'agit d'un *numerus*, dont il sera question plus loin. La lecture fautive qui avait d'abord induit en erreur a été corrigée.

Ala Miliaria. — 9389, Cherchel. *Eph. epig.* V. 992, 996 (cf. *Eph. epig.* VII, 505, qui considère la lecture de cette dernière comme conjecturale), Cherchel. — 9750, Saint-Denis-du-Sig. *Eph. epig.* VII, 501 Marengo. Epitaphes sans dates.

Cette *ala*, suivant la juste remarque de M. Cagnat, a dû donner son nom à une localité de Maurétanie qui figure dans la liste des évêchés (*episcopus Alamiliariensis*). Elle est mentionnée également dans une inscription d'Arles sous cette forme : *Ala Miliaria in Mauretania Caesariensi* (C. I. L. XII, 672). M. Cagnat cite aussi une inscription de Saint-Leu (*Eph. epig.* V, 1054), mais la lecture est des plus incertaines.

---

(1) Je n'ai pas à citer l'*ala I Flavia* de l'inscription d'Aflou *Ephem. epig.* V. 1043. Cette *ala* faisait partie de l'armée de Numidie sous le commandement du légat M. Aemilius Macer Saturninus.

(2) M. Cagnat mentionne ici l'*Ala Gallorum veterana* d'après un texte d'Aïn-el-Bey (Saddar) 5936. Il commet évidemment une confusion, cette localité appartenant à la Numidie (p. 296).

Ala I Nerviana Augusta Pia fidelis Miliaria. — Diplôme militaire de Cherchel, de 107 (1). C'est le seul document qui la rappelle en supposant qu'elle soit distincte de l'*ala Miliaria* dont il vient d'être parlé.

Ala Osdroenorum. — 9829, Sidi-Ali-ben-Youb, épitaphe sans date. M. Cat en fait une *ala* (p. 255). Ce n'est qu'un *numerus*, dont il sera reparlé plus loin à propos des *numeri*.

Ala I Augusta Parthorum. — Diplôme militaire de Cherchel, 107. — 9371, Cherchel, inscription en l'honneur du gouverneur Q. Sallustius Macrinianus (époque de Septime Sévère). — 9827 et 9828, Sidi-Ali-ben-Youb, de 201, nommant l'*ala I Augusta Parthorum Antoniniana*. — 9838, Hadjar-er-Roum, sans date, lecture peu sûre : *Eques Neartorum*, que le Corpus propose de lire *Eques* (*al*)*e* (*P*)*arthorum*. — *Ephem. epig.* V, 1055, Saint-Leu. — 1065, Tlemcen, épitaphes sans dates. — *Eph. epig.* VII, 552, épitaphe datée de 355. Voir plus haut *ala finitima*.

Ala gemina Sebastena. — 9358, Cherchel, cursus honorum, sans date. — 9359, Cherchel, inscription en l'honneur du gouverneur P. Ael. Peregrinus Rogatus, temps de Septime Sévère. — *Eph. epig.* V, 1000. Cherchel, épitaphe sans date d'un *eq(ues) ale Seb.* M. Cagnat, comme on le verra plus loin, traduit, sans raison sérieuse, par *eques alae Sebosianae.* L'ala Sebosiana appartenait à l'armée de Bretagne (*Armée rom. d'Afrique*, p. 272).

Ala II Thracum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107. — 9045, Aumale, 255. — 9203, Sour-Djouab, épitaphe sans date. — 9358, Cherchel, sans date. — 9370, Cherchel, inscription en l'honneur du gouverneur C. Octavius Pudens, temps de Septime Sévère. — 9378, Cherchel, épitaphe, an. 262. M. Gauckler vient de retrouver cette date, qui n'avait pas été remarquée. (*Bull. arch. du Comité des trav. histor*, 1892, p. 105). — 9380, Cherchel, épitaphe sans date. — 9390, Cherchel, épitaphe sans date (2). — 9615, Miliana, sans date. — *Eph. epig.* V, 953, Aïn-bou-Did, inscription

(1) Lecture rectifiée par Cagnat, *rev. arch.*, 1892, XIX, p. 394.

(2) M. Cagnat (p. 298), renvoie à M. Keil (*de Thracum auxiliis*) qui pense que ce texte et celui donné par l'*Eph. epig.* V, 988, appartiennent au 1er siècle.

en l'honneur du gouverneur M. Aurelius Vitalis, 254. — *Ephem. epigr.* V, 988, 1007, 1306, Cherchel, épitaphes sans date. — Le même recueil, VII, p. 458, donne un document de l'année 156, qui mentionne un certain Sextus Sempronius Candidus *rejectus ab ala II Thracum Mauretaniae ad virgam chortis* (sic pour *cohortis*) (1). — *Mélanges de l'Ecole* de Rome, 1890, p. 412-414, Cherchel, sans date. — A cette liste je n'ose pas ajouter sans réserve le n° 9238 du *Corpus* trouvé à Berouaghia. Nous n'en avons qu'une copie peu sûre qui porte ...*dec(urio) alae III C... um.* C'est Léon Renier qui a proposé de corriger la lecture et de voir là un décurion de l'*ala II Thracum.*

Ala Thracum Mauretana. — Aucune inscription de Maurétanie ne la mentionne, et je n'en parlerais pas ici si M. Mommsen n'avait pas supposé que son nom lui a peut-être été donné en mémoire de quelque action d'éclat accomplie en Maurétanie à une époque indéterminée, mais antérieure à l'année 86. Cf Cagnat, p. 299.

Cohors II Breucorum. — Diplôme de Cherchel de 107. — 9391, Cherchel, épitaphe sans date. — *Eph. epig.* v. 1047. Souik, inscription votive, datée de 243. Le dédicant est un décurion *praepositus Cohortis II Breucorum Gordianae.* — *Eph. epig.* v. 1048. Tagremaret, épitaphe sans date. Le stationnement de la cohorte devait être, tout au moins au 3e siècle près de Tagremaret où elle donne son nom à une localité que mentionnent plusieurs bornes militaires. Cf *Ephem. epig.* v. 670, 671 et même 672 où le nom de Kaput Urbe désignerait le même endroit, d'après l'opinion de M. J. Schmidt acceptée par M. Cagnat.

Cohors II Brittonum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107.

Cohors II Cirtensium. — 9631 Affreville ; fragment de trois lignes, sans date. « Ce n'était peut être, dit M. Cagnat, qu'un *numerus* auquel on applique ici le titre de cohorte (p. 300). »

---

(1) Cf. le commentaire de M. Mommsen sur ce texte qui présente ici une curieuse particularité : le décurion d'une *ala* transféré à titre de peine, mais tout en gardant son grade, dans une cohorte.

Cohors I Corsorum civium romanorum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107.

Cohors VI Dalmatorum equitata. — 9377, Cherchel, épitaphe sans date.

Cohors VII Dalmatorum equitata. — 9384, Cherchel, épitaphe sans date. — *Ephem. epig.* VII, 516, Cherchel sans date.

Cohors II Gallorum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107.

Cohors I flavia Hispanorum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107. — 9360, Cherchel, inscription en l'honneur du Gouverneur P. Aelius Peregrinus sous Septime Sévère. — 9612 Miliana, fragment sans date.

Cohors Hispanorum provinciae Mauretaniae Caesariensis. — 9047, Aumale, inscription de Gargilius Martialis, an. 360. Cette cohorte est-elle la même que la précédente ? Pour la négative on remarque que celui qui la commande est appelé *tribunus cohortis*, tandis que le titre correspondant pour la *Cohors I flavia Hispanorum*, comme nous l'avons vu pour le temps de Septime Sévère, est *praefectus*. Pour l'affirmative, M. Cagnat (p. 302) émet très dubitativement l'hypothèse d'une modification qui aurait été introduite depuis Caracalla dans l'organisation de la cohorte.

Cohors I Flavia Musulamiorum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107. — 4879 Khemissa, en Numidie, épitaphe sans date d'un soldat qui a appartenu à la *Cohors I Musulamiorum in Mauretania.*

Cohors Augusta Nerviana velox. — Diplôme militaire de Cherchel de 107.

Cohors I Nurritanorum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107.

Cohors I Pannoniorum. — Diplôme militaire de Cherchel. On avait vu d'abord *Cohors II Pannoniorum*, M. Cagnat a rectifié cette lecture (*Revue Archéol.* 1892, XIX, p. 394). — *Ephem. epig.* v. 991, Cherchel, épitaphe sans date qui n'est pas relevée par M. Cagnat. — M. le Commandant Demaeght vient enfin de

relever deux nouvelles mentions de cette cohorte dans les environs de l'antique Lucu, sur des bornes milliaires du règne de Septime Sévère (*Bulletin d'Oran, 1893*).

Cohors praetoria. — 9391 Cherchel. *Ephem. epig.* v. 995. M. Cat dit (p. 251) : « Les deux inscriptions mentionnant une *Cohors praetoria* à Cherchel se rapportent à ces soldats détachés qui formaient la garde particulière et l'escorte des gouverneurs. » Cette interprétation me paraît inexacte. Le premier de ces textes est un monument élevé par son héritier à un ancien soldat de la *Cohors II Breucorum* qui de là a été *translatus in praetorio*, et s'applique, je crois, aux cohortes prétoriennes de Rome. Il faut en dire autant de la seconde inscription, qui paraît appartenir à un cénotaphe œuvre des compatriotes du défunt qui était d'origine Thrace : *Memoriam fecerunt cives de rebus ipsius bene merenti,* dit le texte. Nous allons voir au surplus que les soldats détachés pour former l'escorte du gouverneur portent le nom de *singulares*.

Cohors II Sardorum. — Les inscriptions qui s'y rapportent se partagent en deux groupes distincts. Les unes datées ont été trouvées à Hadjar er Roum (Lamoricière) l'ancienne Altava. Elles sont toutes de l'époque de Septime Sévère. 9831, 9833, 10949. Ce sont des dédicaces. — Les autres non datées sont des épitaphes de soldats découvertes à Sour-Djouab 9198, 9200, 9202, 9207. — M. Demaeght vient d'en publier une nouvelle mentionnant un *Vexillarius Cohortis Sardorum* trouvée à Aïn-Témouchent (Albulae). *Bull. trim. d'Oran* 1893, p. 45, n° 1180.

Les rédacteurs du Corpus supposent que le camp de la cohorte était à Hadjar er Roum et qu'à Sour-Djouab, elle n'avait qu'un poste. C'est aussi l'opinion de M. Cagnat (p. 304), qui s'appuie sur l'importance des inscriptions d'Hadjar. Ce serait certain s'il était établi que les inscriptions de Sour-Djouab et d'Hadjar, sont de la même époque.

Cohors I Aelia singularium. — 9047, Aumale, de 260, inscription de Gargilius Martialis. — 9054, 9055, 9058 épitaphes sans date. — *Revue Archéol.* 1891, p. 23, Cherchel, épitaphes sans date. — *Inscriptions inédites extraites des papiers de Léon Renier* n° 618 (*Bull. arch. du Comité des trav. historiq.* 1887). M. Cat

(p. 257, texte et note 3), ne voit que les *singulares* et *officiales* qui constituent la garde du gouverneur. Mais M. Cagnat (p. 304), prémunit contre cette confusion. C'est, dit-il, une cohorte véritable ainsi qualifiée par le n° 9058 du Corpus et dont le nom véritable donné par l'inscription extraite des papiers de Léon Renier est *Cohors I Aelia singularium* (1).

Cohors Surorum. — *Ephem. epig.* v. 995, Cherchel, épitaphe sans date. — M. Cagnat (p. 305), se refuse à voir là une cohorte et pense que c'est « probablement le même corps de troupes qui porte dans d'autres textes épigraphiques d'Afrique le nom de *numerus* (2). » Cette cohorte, ajoute-t-il, n'a rien de commun avec la *Cohors Miliaria I nova Surorum sagittariorum* de Pannonie inférieure. Il a cependant, par inadvertance sans doute, fait cette identification plus haut, p. 268. Dans tous les cas c'est certainement une faute d'impression qui lui fait écrire *Suorum* au lieu de *Surorum*. On remarquera que nous avons déjà rencontré plusieurs fois l'emploi abusif, suivant l'auteur de l'*Armée romaine d'Afrique*, des mots *ala* et *cohors* pour désigner des *numeri*. Ces confusions sont peut-être la caractéristique d'une époque où le souvenir des origines premières des corps des troupes s'effaçait et où l'assimilation entre les diverses unités s'opérait lentement. Voir un peu plus loin ce qui est dit du *numerus Syrorum*.

Cohors Sygambrorum. — Diplôme militaire de Cherchel de 107. — 9045, Aumale, de 255, inscription d'Aelius Primianus. — 9263 Cherchel, inscription en l'honneur du gouverneur T. Claudius Priscianus, date incertaine. — 9393, Cherchel, c'est l'épitaphe d'un *miles Coh IV Sucambrorum, pedis singularis, centuria Flori* (3). — *Eph. epig.* v. 1052, Saint-Denis-du-Sig, fragment d'une inscription en l'honneur du gouverneur Regulus, date incertaine. — *Mélanges de l'École de Rome*, 1890, p. 408, n° 3, Cherchel, fragment sans date se rapportant à un gouverneur dont le nom manque.

---

(1) Sous les diverses acceptions du mot *singularis, singulares*, Cf. Marquardt, *Organisation* militaire p. 216, de la traduction française.

(2) Sic Cat, p. 257, note 4.

(3) Cf. note de Mommsen dans l'Eph. epig. IV, p. 42.

Cohors I Urbana. — 8395, Aïn-Kebira, sans date. Le défunt Namphamo est d'origine africaine. Ainsi s'explique la présence de sa tombe sans qu'il soit besoin de supposer que la cohorte soit venue en Afrique. Cette observation de M. Cat (p. 251, note 2) me paraît tout à fait exacte.

Numerus Ambov.... — 9745, Hammam-bou-Hanifia, inscription votive, non datée, d'un *decurio alae, ex praeposito num(eri) Ambov...* ne prouve pas le séjour du *numerus,* établirait tout au plus qu'un *ex praepositus* est venu prendre ici les eaux et a tiré profit de leurs propriétés curatives. Cf. Cagnat, p. 306.

Numerus Divitiensis. — 9059, Aumale. Epitaphe sans date d'un soldat du *Numerus Divitiensis Germaniae superioris.*

Numerus Gaesatorum. — 2728, Lambèse, Des Gaesati ont travaillé en 150, à l'aqueduc de Bougie sous la direction du *librator* Nonius Datus, M. Cagnat, p. 268 et 308, suppose qu'il s'agit d'un corps de Gaesati, originaires de Rhétie alors stationnés dans le pays. Pour les rédacteurs du Corpus ce sont de simples mercenaires.

Numerus Melenuensium. — 9060, Aumale, épitaphe sans date, trouvée à côté du n° 9059 qui mentionne le *Numerus Divitiensis.* Les deux inscriptions présentent du reste des formules qui ne sont pas sans quelque analogie. Celle-ci est, en effet, ainsi conçue : *Titulus Itamonis, Iteveri, ex provincia Germaniae superioris, numeri Melenuensium.*

Numerus Mauretanus Tibiscensium. — 9368, addit. p. 974, Cherchel. On a cru tout d'abord, comme je l'ai dit plus haut, qu'il s'agissait d'une *ala.* Un examen plus attentif a permis de constater que le texte avait été mal déchiffré. Cette inscription où les préfets du prétoire sont qualifiés d'*egregii viri* paraît antérieure à Alexandre Sévère, comme je l'ai démontré dans mes *Nouvelles observations sur les Assemblées provinciales*, p. 37. — M. Cagnat (p. 306) pense que « ce *numerus* est un corps de Maurétaniens campé à Tibiscum, en Dacie, non en Afrique ». L'épithète qu'il porte indiquerait seulement sa composition originaire.

Je l'admettrais peut-être volontiers si nous étions en présence de l'épitaphe d'un soldat ; je dirais qu'il est venu mourir dans sa patrie, ou qu'on lui a élevé un cénotaphe. Mais il me reste des doutes, et je ne puis, d'un autre côté, m'empêcher de comparer cette formule à celle que j'ai indiquée plus haut d'une *ala Thracum Mauretana*. Peut-être le *numerus* Tibiscencium venait-il aussi d'obtenir le titre de Mauretanus pour quelque action d'éclat. Mais tout cela est hypothétique. Le mieux est de ne pas se prononcer jusqu'à nouvel ordre.

Vexillatio equitum Maurorum. — Voir ce qui est dit plus loin à propos des troupes locales.

Numerus Officialium. — Voir *numerus Singularium*.

Numerus Osdroenorum. — 9829, Sidi-Ali-ben-Youb. Tandis que M. Cat semble admettre le stationnement de ce *numerus* (p. 257), M. Cagnat considère sa présence même temporaire en Maurétanie comme très incertaine (p. 308). Le premier me paraît en tous cas n'avoir aucune raison de voir là une *ala*.

Numerus Singularium, equites singulares, officium singularium. — Sous ces dénominations variées, il ne faut voir que l'escorte du gouverneur (1). — 9292, Tipasa, épitaphe sans date d'un *adjutor duplicarius ex numero singularium qui ad montem Zelel interfectus est*. — 9354 et 9355, inscription des *equites singulares* en l'honneur d'Alexandre Sévère et de sa femme, sous le gouverneur L. Licinius Hierocles. — 9763, Saint-Leu, épitaphe sans date d'un *eques ex officio singulariorum* (sic). Enfin je rattacherais au même corps cet *eques ex numero officialium* dont parle une inscription sans date de Sétif (C. I. L. 8489). M. Cat (p. 256 texte et note 1) suppose ce texte postérieur à la constitution de la Sitifienne en province distincte. Mais cette conclusion ne paraît pas s'imposer. Nous sommes en présence d'un tombeau de famille où le défunt a pu être transporté auprès de son père.

Nous avons dit plus haut qu'il ne fallait pas confondre les *singulares* avec la *cohors singularium*.

---

(1) Mommsen dit (*Eph. epig.* IV, p. 404 : ... *Tam pedites hos quam equites quodammodo numerum formasse a reliquo exercitu segregatum, nam et saepe pro numero dant dedicantque*. Cf. Cagnat, p. 128.

Numerus Surorum. — 9962, Lalla-Maghnia, inscription votive, sans date, du *praepositus* de ce *numerus* ; lecture très douteuse. — 9964, même endroit, épitaphe sans date d'un *optio*, lecture également peu sûre. — *Eph. epig.* V 983, Cherchel, épitaphe sans date, lecture certaine. Voir plus haut ce qui a été dit de la *cohors Surorum*.

Surorum est évidemment pour *Syrorum*. C'est ce qu'indique évidemment le nom de la localité où il stationnait et qui est *numerus Syrorum*, comme il résulte des inscriptions 10468 et s. — M. Cat (p. 257, note 4) paraît disposé à rattacher l'origine du nom de ce *numerus* à une tribu indigène des environs de Lalla-Maghnia, les Σῶραι de Ptolémée, ce qui me paraît plus que contestable.

Numerus Syrorum Mevensium. — 9381, Cherchel, épitaphe sans date très curieuse : *Sex Jul. Julianus ex Germania superiorem* (sic), *tribunus numeri Syrorum Mevensium, hic sepultus est dum deducit Eumorisbas s*(*upra*) *s*(*criptos*) *mille in Tingitana provinciam*...

Des Milices locales. — Indépendamment des corps de troupes dont l'énumération précède, la force armée comprenait encore en Maurétanie un élément dont il faut tenir compte malgré l'obscurité qui pèse sur son organisation et son fonctionnement. Je veux parler des contingents indigènes et de ce que l'on a quelquefois appelé les milices locales et provinciales.

La question doit être examinée à deux points de vue absolument distincts, si l'on ne veut pas commettre certaines confusions : celui des régions colonisées et entièrement soumises au régime administratif romain, celui des tribus qui conservaient une partie de leur autonomie et nous apparaissent comme surveillées ou protégées plutôt que comme administrées.

A la tête, ou peut être seulement à côté des *gentes* (c'est le nom qu'on donne à ces dernières), on trouve des officiers appelés *praefecti gentis* ou *gentium* ou *procuratores ad curano gentium*, dont la fonction est habituellement comparée à celle de nos officiers de bureau arabe (1).

(1) Voir sur la condition de ces peuples semi-indépendants. Cat, p. 239-240.

Les inscriptions en mentionnent trois pour la Maurétanie Césarienne :

8414, (lecture douteuse) *T. Statilius Marienus praefectus GM,* non mentionné par M. Cagnat.

9195, *praefectus gentis Masat*... Le mot *Caess.* martelé date ce texte du règne de Septime Sévère et de ses deux fils. Cagnat, p. 328.

9327, *procurator Augusti ad curam gentium* antérieure à Septime Sévère à cause de la mention des *tres militiae* qui, au troisième siècle, deviennent les *quatuor militiae*. Cagnat, p. 328.

Je n'ose y joindre le *praefectus gentium in Africa* du C. I. L. VI, 3920. Cf. de Vit : *Le provinzia delle Alpi Atrezziane*, p. 58.

Quoiqu'il en soit, ces officiers paraissent subordonnés au gouverneur. Il est, tout au moins, des cas où nous les voyons s'effacer devant l'autorité de celui-ci. C'est ainsi qu'un partage de territoires entre les Igilgitani et les Zimizes est fait par le gouverneur Vettius Latro (8369). De même Petronius Celer procède à une délimitation du même genre pour la gens Numidarum (8813).

M. Cagnat, après avoir constaté que le titre de *praefectus* est suivi du nom d'une *gens* déterminée, admet l'équivalence de cette formule avec celle plus générale de *procuratores ad curam gentium*. Son affirmation mérite de n'être acceptée qu'avec une réserve extrême. Il me paraît bien difficile que cette variété d'appellation ne corresponde pas à une distinction dans les fonctions dont le sens nous échappe pour le moment. Remarquons, en passant, que le *procurator gentium* du n° 9327, le seul connu, a été en même temps, ou peu après, *praefectus classis germanicae,* ce qui implique pour lui une assez haute situation dans la hiérarchie des fonctions procuratoriennes.

Ces tribus étaient armées. Peut-être avaient-elles pour commandant immédiat un chef indigène. Les passages, où Dion Cassius (LXVIII-32) et l'orateur Themistius (*oratio 16*) nous disent que Lusius Quietus avait débuté dans la carrière militaire par le commandemenf des Maures, sont assez suggestifs à cet égard. M. Mommsen voit dans ce personnage un cheik (*Hist. rom.* V. p. 637 et ma traduction dans la *Revue de l'Afrique*

Française, IV, 1886, p. 22, traduction Cagnat, p. 275). M. Cagnat (*Armée Rom. d'Afrique*, p. 326) nous dit de son côté : ce général « avait commencé par commander des troupes... qu'il avait levées lui-même dans la tribu dont il était le caïd ».

En ce qui concerne les pays complétememént soumis au régime administratif romain, la question est encore plus obscure. Il faut tout d'abord écarter un certain nombre de textes dans lesquels on a vu, à tort, suivant moi, des allusions aux milices locales de la Maurétanie. Quand Tacite indiquant les forces dont disposait Lucceius Albinus ajoute : *ingens numerus Maurorum aderat, per latrocinia et raptus apta bello manus* (Hist. II, 58), il me paraît difficile de prendre le mot *numerus* dans son sens technique et d'y voir un corps régulièrement organisé faisant partie de la garnison du pays. Il désigne plutôt une masse d'indigènes que le procurateur rebelle avait amenés de gré ou de force pour renforcer son armée et qui devaient se disperser le jour où la révolte serait étouffée. — J'écarte également un texte d'Ammien Marcellin qui représente le comte Théodose opérant à Sétif, pendant la guerre de Firmus, la jonction des troupes qu'il a amenées d'Europe avec des forces dites indigènes : *concitato indigena milite cum eo quem ipse adduxerat* (XXIX, 5). A mon avis il fait allusion à l'ensemble des troupes d'occupation de la Maurétanie par opposition à celle qu'amenait le comte Théodose. — En revanche, lorsque, un peu plus loin, l'historien nous montre les Jesalienses promettant leur concours aux Romains, il s'agit bien de forces indigènes, cette fois, mais elles sont sous le commandement de chefs indigènes et n'ont rien de commun avec les milices locales.

Tout autre est le point de vue auquel nous nous plaçons. Il est généralement admis aujourd'hui que dans beaucoup de provinces il existait des milices régulièrement organisées, sortes de gardes nationales dont le commandement portait le nom de *tribunatus a populo*.

M. de Villefosse a pensé (*comptes-rendus de l'acad. des inscript. et belles lettres* 1887, p. 246) qu'il y a eu en Maurétanie une organisation de cette nature. Il est en effet question dans une inscription trouvée à Sidi-Brahim, l'ancienne Gunugu, d'un *tribunus ab ordine electus pagi Salutaris Silonensis* (*Ephem.*

epig. VII, 805). Tout récemment une autre inscription publiée par M. Poulle (*Recueil de Constantine* XXVI, p. 410), nous montre un chevalier romain mort à Bougie *in tribunatu.*

M. Cagnat est d'avis contraire : « Les seules milices irrégulières, dit-il, étaient les goums indigènes. Les citadins et les colons ne s'armaient qu'en face de dangers tout à fait exceptionnels (comme à Cartenna, 9663) et pour un temps très court ; ces troupes, sans organisation durable, disparaissaient avec le péril qui les avait fait naître (p. 337). » Adoptant l'interprétation de l'*Ephem. epigraphica* il ne voit dans le *tribunus pagi* de Gunugu qu'une dénomination locale du *magister pagi,* fonction qui n'a rien de militaire. Sans s'imposer, cette explication n'a rien qui doive à priori la faire repousser.

Quant à l'inscription de Bougie connue depuis la publication du livre de M. Cagnat, je ne sais si elle aurait modifié son opinion ; ses termes ne sont pas très explicites, mais on ne peut s'empêcher de constater qu'elle diffère assez de celle de Gunugu en ce sens que la fonction n'est pas liée au nom d'un pagus. Le mot a peut-être un sens différent, et il semble assez plausible de le rapprocher d'une autre provenant de Tunisie. (*Ephem. epig.* v. 1261) et mentionnant un *tribunus kastelli gentis*, expression qui, suivant M. Mommsen, désigne sans doute un *praefectus gentis*. Ainsi entendue elle n'impliquerait pas plus que celle de Gunugu l'existence du *tribunatus a populo* en Afrique.

Il ne reste qu'un point par où l'opinion de M. Cagnat pourrait, à mon avis, être attaquée. Quelques textes, en effet, donneraient à penser qu'il y avait dans certaines cités des troupes indigènes entretenues par elles pour leur défense et placées sous le commandement des magistrats de ces cités, ce qui les distinguait des goums dont parle l'auteur de l'*armée romaine d'Afrique*. Ainsi P. Aelius Primianus, qui était en 355 *praepositus vexillationi equitum Maurorum,* remplissait en même temps les fonctions de décurion des colonies d'Auzia, de Rusguniae et d'Equizetum, Gargilius Martialis, en 360, est *praepositus vexillationi equitum Maurorum in territorio Auziensi praetendentium ;* c'est aussi un décurion d'Auzia et de Rusguniae. Ces textes éveillent assez bien l'idée d'une milice locale composée peut-être de recrues mercenaires indigènes mais commandée par des colons (1). Cela

admis, il resterait encore à rechercher si cette sorte de garde était particulière à Auzia et si elle avait un caractère permanent. Tout cela est fort hypothétique. Notons seulement une autre inscription d'où il résulte que L. Licinius Hierocles, qui fut gouverneur sous Alexandre Sévère, avait été auparavant *praepositus equitum itemque peditum Juniorum Maurorum.* (*Comptes-rendus de l'acad. des inscript.* 1889, p, 202). S'agit-il du même genre de troupes ? Si oui, et j'inclinerais assez à le croire, il faudrait remarquer que le titre de Licinius Hierocles est plus compréhensif : il ne s'agit plus d'une *vexillatio equitum*, mais du commandement général de la cavalerie et de l'infanterie maure, dont les petits détachements répartis dans la province étaient, dans chaque territoire, sous les ordres des colons.

Troupes légionnaires. — J'ai fait allusion plus haut à la présence accidentelle de troupes légionnaires en Maurétanie. Jusqu'ici on a relevé la mention de treize de ces corps. Mais je me hâte de rappeler qu'il ne faut pas en conclure qu'ils ont tous effectivement séjourné dans le pays : la tombe isolée d'un soldat ne suffit pas a établir ce fait, et j'ai dit quelles circonstances peuvent expliquer sa sépulture loin du corps auquel il appartenait.

Voici ces treize corps. J'indique par une astérisque ceux que retient M. Cagnat :

* **IV Macedonica.** — Envoyée d'Espagne sous Claude.

* **I Adjutrix.** — 9376, Cherchel, *Ephem. epig.* v. 1003, Cherchel, épitaphes sans date.

* **II Adjutrix.** — 9653, 9660, Tenès, épitaphes sans date.

* **XI Claudia.** — 9761, Vieil-Arzew. Cf. C. I. L., v. 893, monument élevé en mémoire d'un soldat *obitus in Mauretania.* Mommsen l'attribue au troisième ou au quatrième siècle (Cagnat, armée romaine d'Afrique, p. 735.

* **VI Victrix.** — *Eph. epig.* v. 1000, Cherchel, épitaphe de la femme d'un cavalier appartenant à l'*ala Sebosiana* qui paraît avoir fait partie de l'armée de Bretagne. Je reviendrai sur cette attribution qui me semble des plus douteuses.

* **XXII Primigenia.** — 9655, 9656, 9657, 9658. Tenès, épitaphes sans date.

* **I Minervia.** — (Créée par Domitien), 9654, 9662, Tenès, épitaphes sans date.

* **II Herculia.** - 8440, Sétif. Inscription votive en l'honneur de Mythra, gravée au nom des cohortes X et VII de cette légion. M. Cagnat incline, ainsi du reste que M. Cat (p. 250, 251 et p. 256, note 1), à la considérer comme ayant été amenée par Maximien lors des troubles qui marquèrent la fin du troisième siècle. C'est pourquoi il ne l'a fait figurer que dans la seconde partie de l'*Histoire de l'armée d'Afrique* (p. 734).

IV Flavia. — 9762, Saint-Leu, épitaphe sans date. Cf. Cagnat, p. 105, qui se contente de signaler le passage de cette légion en Numidie.

VII Gemina. — 9395, Cherchel, fragment non daté d'une inscription : *...(leg) geminae, decreto decurion(um) Caesarensium, h(onore) r(ecepto) i(mpensam) r(emisit).* — 9365, complété par *Ephem. epig.* v. 967, Cherchel. M. Cagnat (p. 104, note), fait observer que la personne mentionnée, Sextus Cornelius Clemens, ayant été *dux trium Daciarum*, l'inscription ne saurait être antérieure à 168. — *Ephem. epig.* v. 943, Sétif, autre fragment : *Sic (nifer) leg(ionis) VII gem(inae) fec(it).* Cf. Cagnat (p. 102, 103). Il n'y a rien à tirer selon lui de ces textes sur le séjour du corps en Afrique et particulièrement en Maurétanie.

III Augusta. — 9333, Cherchel, inscription votive au nom d'un soldat et de sa femme. — *Eph. epig*, V. 998, Cherchel, monument élevé par un soldat à sa femme. On s'accorde à reconnaître que ces deux textes sont insuffisants pour prouver le séjour de la troisième légion ou d'un de ses détachements en Maurétanie. Cf. Cat, p. 246.

XIIII Gemina. — *Revue archéol.* 1891, p. 24, Cherchel, fragment sans date de l'épitaphe d'un soldat. « Cette légion, observent très justement MM. Waille et Gauckler, paraît n'être jamais allée en Afrique. Depuis 32 elle est en Pannonie. »

Que des troupes légionnaires aient été envoyées en Maurétanie au moment de la conquête, c'est ce qui résulte des textes qui y signalent la présence de trois légats successifs : M. Licinius Crassus Frugi, C. Suetonius Paulinus et Cn. Hosidius Geta.

M. Cagnat pense (p. 26), et son opinion mérite très grande considération, que ces troupes venaient d'Espagne : c'est en effet ce que suppose la condamnation du préfet de Bétique Umbonius Silo, qui, chargé de fournir des vivres au corps expéditionnaire, était accusé de n'en avoir pas envoyé en quantité suffisante. (Dion Cassius LX-25). Mais l'auteur de l'*Armée romaine d'Afrique* va plus loin, estimant que ce fut la légion *IV Macedonica* qui fit l'expédition. On trouve dans Orelli nº 363 une inscription se rapportant à un ancien tribun de cette légion, qui reprit du service lors de la guerre de Bretagne, en 43 et y obtint, *pour la seconde fois*, des décorations militaires. « Il en avait donc déjà reçu antérieurement comme tribun de la légion IV Macedonica, ajoute M. Cagnat, et ce ne peut être que dans la guerre de Maurétanie, la seule que Claude ait faite précédemment. »

Je suis loin d'accepter aussi pleinement ce qu'il dit de la *VI Victrix*. Il est vrai que lui-même émet son opinion d'une façon dubitative (p. 272). Des trois textes qu'il cite, deux (2401, Timgad, 5180 Bou Zioun) appartiennent à la Numidie. Le troisième a été découvert à Cherchel, mais sa lecture, ou plutôt son interprétation est douteuse. *Eph. epig.* 1000. C'est l'épitaphe d'un *eq(ues) Alae Seb.* M. Johannes Schmidt lit : *eques Alae Sebastenorum*, tandis que M. Cagnat traduit par : *eques Alae Sebosionae* (cette aile, comme il a été dit plus haut, paraît avoir fait partie de l'armée de Bretagne), sans dire la raison de cette transcription. Celle de M. Schmidt me paraît confirmée par la présence, à Cherchel même, de deux autres mentions de l'*Ala Sebastenorum.*

On a beaucoup discuté sur l'époque à laquelle la XXIIe Primigenia est venue dans nos provinces. M. Mommsen a fait coïncider son séjour avec la suppression de la troisième légion (introduction du tome VIII du Corpus, p. XXI). Il suppose qu'on a réuni alors les gouvernements de Numidie et de Maurétanie sous les ordres d'un légat avec la XXIIe légion comme garnison. J'ai montré en 1885 que la première partie de cette hypothèse était inexacte, que la Maurétanie avait continué, pendant cette période, à être régie par des *procuratores.* C'est un point que de nouvelles découvertes ont confirmé et sur lequel je reviendrai plus loin.

Quant à la date du passage de la XXIIe légion, M. Cat et M. Cagnat s'en sont successivement occupés, mais en aboutissant à des conclusions différentes.

Le premier (*Bull. de Corr. Afric.*, 1885, p. 201, — *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*. p. 247) part de cette observation qu'à Tenès on rencontre quatre épitaphes de soldats de la XXIIe Primigenia et deux de soldats de la I^{e} Minervia, légions appartenant l'une et l'autre à l'armée de Germanie. « La XXIIe Primigenia et la I^{e} Minervia, ajoute-t-il, faisant partie de la même armée, leur présence étant signalée en Maurétanie dans la même localité et dans celle-là seulement, il me paraît très probable que ces deux légions furent appelées ensemble à fournir une *vexillatio* pour la Maurétanie », — Or les Κάστρα Γερμανῶν, placés précisément dans le voisinage de Tenès et dont le nom fait évidemment allusion au stationnement de légionnaires de la Germanie, ne sont mentionnés que par Ptolémée. Ni Pline qui l'a précédé, ni l'itinéraire d'Antonin qui est postérieur n'en parlent. « On peut donc croire que ce camp exista provisoirement, soit du temps de Ptolémée, soit quelques années auparavant, environ entre l'an 100 et l'an 150 de notre ère. »

Quant à M. Cagnat (p. 275) il admet bien, contrairement à l'opinion de M. Mommsen, que le gouvernement des Maurétanies ne fut pas modifié pendant la suppression de la légion, il attribue à une époque plus haute le légat propréteur *utriusque Mauretaniae*, mais il incline à penser avec le savant professeur allemand que des détachements de la XXIIe Primigenia et de la I^{e} Minervia remplacèrent alors la IIIe Augusta et tinrent garnison en Maurétanie tandis que les corps principaux, les « dépôts » restèrent en Germanie. On évitait ainsi de désorganiser cette province, et, d'autre part l'envoi de simples *vexillationes* se conciliait avec le maintien des procurateurs.

Il m'est difficile de prendre parti entre ces deux systèmes. On peut reprocher à celui de M. Cat de ne reposer que sur une base bien fragile. Celui de M. Cagnat se heurte à de sérieuses objections. A la vérité on dut envoyer des forces en Numidie pour remplacer la 3e légion, mais rien ne prouve que ce fut la XXIIe Primigenia et la I^{e} Minervia. D'autre part il est très douteux que la

suppression de la légion de Numidie ait eu pour conséquence de modifier le corps d'occupation de la Maurétanie. Nous y connaissons des mentions certaines pour cette époque (on le verra plus loin) de deux *alae*, deux cohortes, un *numerus*, et l'épigraphie n'a pas dit son dernier mot. Dans ces conditions il est inadmissible que la XXII[e] Primigenia qui a fourni les tombes de Tenès ait, comme l'observe très bien M. Cat (*Bull. de Corr. Afric.*, III, p. 202), remplacé en Maurétanie une légion qui résidait en Numidie. A la vérité on a trouvé dans cette dernière province deux inscriptions qui attestent la présence à Lambèse d'un centurion de la XXII[e] (2888-2889). Mais rien ne prouve qu'elles soient contemporaines de celles de Tenès (1). On peut aussi bien conclure à deux expéditions différentes.

MM. Cagnat et Cat diffèrent sur un autre point, et, cette fois, c'est le second qui fait erreur. D'après M. Cagnat la IV[e] Macédonica serait la seule légion d'Espagne dont nous retrouvions la trace en Maurétanie (p. 270). D'après M. Cat, il faudrait y ajouter la I[e] Adjutrix et la VII[e] Gemina créées toutes les deux sous Galba et envoyées toutes les deux en Espagne. « La I[e] Adjutrix, dit-il, y resta assez longtemps, tandis que la IV[e] Gemina fut bientôt appelée en Pannonie (2). Il paraît donc assez vraisemblable qu'un corps détaché de ces deux légions dut être envoyé en Maurétanie à l'époque où toutes deux se trouvaient dans un pays voisin, en Espagne, c'est-à-dire au temps des guerres civiles qui précédèrent l'avènement de Vespasien ». Ne serait-ce pas, ajoute M. Cat, ces hommes que, suivant Tacite, Clodius Rufus avait envoyés contre Lucceius Albinus quand celui-ci, à la mort de Galba, essaya de se rendre indépendant dans son gouvernement des provinces Maurétaniennes ?

Il y a, dans la thèse du professeur de l'Ecole des Lettres d'Alger, des choses vraies et d'autres contestables. Il est exact qu'en dehors de la IV[e] Macédonica (dont il ne parle pas et que M. Cagnat seul a nommée) les textes se rapportant à la

(1) C'est à tort que M. Cat écrit : Si la XXII[e] Primigenia avait succédé à la III[e] Augusta, elle aurait occupé les camps et les places fortes qu'occupait celle-ci, c'est-à-dire Lambèse et les forts de l'extrême sud, Doucen, Msad, etc., ce qu'on ne voit dans *aucun* document. La double inscription de Lambèse lui a échappé.

(2) Comme on va le voir, c'est le contraire qui est vrai.

Ie Adjutrix et à la VIIe Gemina rappellent le souvenir des légions espagnoles ; mais il est impossible que des détachements de ces légions aient pris part à l'expédition contre Lucceius Albinus. La VIIe Gemina fut, en effet, créée par Galba (Tacite, *Hist.* II, 11, Suetone *Galba*, 10) ; mais elle ne séjourna pas alors en Espagne ; elle accompagna ce prince en Italie. Envoyée par Vitellius en Pannonie, elle assista à la bataille de Crémone, retourna en Pannonie et de là fut dirigée par Vespasien sur l'Espagne, où elle resta définitivement. La Ie Adjutrix est dans des conditions identiques. Créée aussi par Galba, elle était, à la mort de ce prince, dans l'Italie septentrionale et ne fut envoyée par Vitellius en Espagne qu'aprés la défaite d'Othon et la mort de Lucceius Albinus (Tacite, *Hist.* II, 58 et 67). Elle y resta jusque sous Domitien, qui l'envoya dans la Germanie supérieure, où elle était en 97 (Orelli — Henzen, 5459). De là elle passa en Pannonie et en Dacie. Ce n'est donc pas avant Vespasien, comme le dit M. Cat, mais après l'avènement de ce prince que des détachements de ces légions ont pu être expédiés d'Espagne dans les provinces maurétaniennes. Ce qui pourrait donner à penser que le détachement de la Ie Adjutrix vint assez tard en Maurétanie, c'est que l'un des soldats dont on a trouvé la tombe à Cherchel est, comme le remarque M. Cagnat (p. 271, note 1), originaire de Pannonie.

Tingitane. — Je n'ai parlé, jusqu'ici, que de l'armée de Césarienne. Quant à la Tingitane nous ne possédons que fort peu de documents. M. Mommsen constatait dans son introduction au tome VIII du Corpus qu'on n'avait alors aucune mention se rapportant à cette province. M. Cagnat signale aujourd'hui :

La Cohors Asturum et Gallaecorum mentionnée dans une inscription de Volubilis découverte par M. de la Martinière (*Bull. arch. du Comité des Trav. historisques*, 1891, p. 137). Grâce à ce texte, le savant professeur du Collège de France rectifie la lecture de deux fragments jusqu'ici mal compris et qui renferment des mentions analogues, C. I. L. II, 4211, C. I. L. VI, 3654.

La Cohors I Inn... C. I. L. VIII, 908, complété par un fragment qu'a découvert M. Babelon (*Bull. arch. du Comité des*

Trav. histor., 1886, p. 71. Supplément au tome VIII du Corpus, 11176). Lecture très douteuse. Le préfet de cette cohorte a joué un certain rôle en Tingitane, mais rien n'établit que la cohorte même y résidât. Voir mes *Nouvelles Observations sur les Assemblées provinciales et le Culte provincial*, p. 38.

Il est fait mention de la **legio Trajana** à Tingi dans un passage assez suspect des actes du martyre de Saint-Marcellus (Ruinart *Acta Sincera*, p. 312 de l'édition de Paris, 1689). Ce martyre se rapporte au règne de Dioclétien. Cf. Cagnat, p. 726. Allard, *Hist. de la persécution sous Dioclétien*, I, p. 133. Je reviendrai sur la question en parlant du gouverneur Anastasius Fortunatus qui joua un rôle important dans cette affaire.

Enfin la *Revue Africaine* vient de publier (1893, p. 292) l'inscription suivante venant de Tanger: *D. M. Antonius Proclinus ex vexillatione ale flaviae, ex singlaribus* (sic) *vixit ann. XXXX...* Nous avons signalé plus haut une mention de l'*ala II flavia Hispanorum* à Cherchel. Le texte de Tanger implique-t-il que cette *ala* a séjourné en Tingitane? Je n'ose l'affirmer. Il peut également signifier que Proclinus, ayant fait partie autrefois de ce détachement est venu mourir dans le corps des *singulares* qui formait l'escorte du Gouverneur.

Il va sans dire que tous les corps de troupe qui viennent d'être énumérés n'ont pas occupé simultanément le pays pendant trois siècles. Il serait intéressant de signaler, règne par règne, les modifications qui s'opérèrent dans la garnison. L'histoire locale, l'histoire générale même, y gagneraient beaucoup. Malheureusement, l'absence de date sur la plupart des monuments rend ce travail impossible. On peut cependant dès maintenant, je crois, essayer de grouper ceux de ces documents qui fournissent des indications précises. Ce sera un premier cadre qu'on n'aura qu'à compléter au fur et à mesure des découvertes ultérieures.

1er SIÈCLE :

Legio IV Macedonica.

Ala II Thracum. — *Eph. epig.* V. 988.

Ala I Thracum Mauretana (?).

Notons aussi le passage de Tacite (II *Hist.* 58) qui nous dit à

propos des troupes dont disposait Lucceius Albinus à la chute de Néron : *Novemdecim cohortes, quinque alae, ingens Maurorum numerus aderat per latrocinia et raptus apta bello manus...*

Trajan. — Le diplôme militaire découvert récemment à Cherchel par M. Waille nous donne l'effectif probable des troupes stationnées dans la Césarienne en l'année 107 (*Bull. arch. du Comité des trav. historiq.* 1891, p. 501) :

Ala I Nerviana Augusta fidelis miliaria ;
Ala II Thracum Augusta pia fidelis ;
Ala Parthorum ;
Cohors Augusta Nerviana velox ;
Cohors I Corsorum ;
Cohors II Pannoniorum ;
Cohors I Nurritanorum ;
Cohors I Flavia Musulaniorum ;
Cohors I Flavia Hispanorum ;
Cohors I Brittonum ;
Cohors II Breucorum ;
Cohors II Gallorum ;
Cohors IV Sygambrorum.

Antonin le Pieux :

Ala II Thracum. — *Ephem, epig.* VII. p. 458.

Septime Sévère :

Ala II Thracum. 9370 Cherchel. — 10949 (de 208) ;
Ala I Augusta Parthorum. 9371 Cherchel. — 9827 et 9828, Sidi Ali ben Youb (de 201) ;
Ala Gemina Sebastene, 9359, Cherchel (de 201) ;
Cohors II Sardorum, 9831, 9833 (nom de Geta martelé) 10949 (de 208) à Lamoricière ;
Cohors I Flavia Hispanorum 9360, Cherchel.
Cohors I Pannoniorum, bornes milliaires de Lucu. (*Bulletin d'Oran* 1893).

ALEXANDRE SÉVÈRE :

Ala exploratorum Pomarensium Severiana. 9906 ;
Equites singulares. 9355 (de 227)

GORDIEN :

Ala (Thracum ?) 9745, à Hammam-bou-Hanefia (de 242) ;
Ala exploratorum Pomarensium Gordiana, 9907, Hammam-bou-Hanefia.
Cohors II Breucorum. *Ephem. epig.* V. 1047 (de 243) ;
Numerus Ambov... 9745, Hammam-bou-Hanefia (de 242).

GALLIEN :

Ala Thracum. *Eph. epig.* V. 953, à Aïn-bou-Did, près d'Aumale (de 254). — 9378 et *Bull. arch. du Comité des trav. historiq.* 1892, p. 105 (de 262) ;
Cohors I Flavia Hispanorum, 9047, Aumale (de 260). Inscript. Gargilius Martialis ;
Cohors Hispanorum provinciae Mauretaniae Caesariensis. Inscript. de Gargilius Martialis ;
Cohors IV Sygambrorum. — 9045, Aumale (de 255) ;
Cohors Singularium, — 9047, Aumale (de 260).

En 355 :

Ala I Parthorum. — Arbal. — *Eph. epig.* VII. 552. (1)

---

(1) Restent à dates incertaines :

Cohors VI Delmatarum, 9377, Cherchel ;
Cohors VII Delmatarum, 9384, Cherchel ;
Cohors Surorum, *Eph. épig.*, V. 995, Cherchel. Cf. Numerus ;
Cohors II Cirtensium, 9631 ;

Ala I Contariorum, 9291, Tipaza ;
Ala Ulpia I Contariorum, *Eph. epig.*, V. 1061, Arbal.
Ala Brittonum Veteranorum, 9764, vieil Arzew ;
Ala Miliaria, 9389, Cherchel. 9750, Saint-Denis-du-Sig ;
Ala II Hispanorum, *Eph. èpig.*, V. 1004, Cherchel :
Ala Osdroenorum, 9829, Sidi-Ali-ben-Youb ;
Ala finitima, 9837, Lamoricière ;

Numerus Divitiensis, 9059, Aumale ;
Numerus Melenuensium, 9060, Aumale ;
Numerus Singularium, 9292, Tipasa ;
Numerus Surorum, *Eph. epig.*, V. 983, Cherchel ; 9962, Lalla-Maghnia ;
Numerus Syrorum Mevensium, 9381, Cherchel.

§ 6. — Changements introduits sous le Bas-Empire

Dans la réorganisation administrative, qui fut l'œuvre de Dioclétien, deux innovations intéressent particulièrement les Maurétanies. D'une part, la Tingitane fut détachée des provinces africaines et rattachée à l'Espagne. D'autre part, la Césarienne forma désormais deux gouvernements : la Césarienne proprement dite et la Sitifienne. Je m'occuperai successivement de chacune de ces provinces.

A. Maurétanie Césarienne. — Si nous ne nous en tenons qu'à la *Notitia dignitatum*, le gouverneur de cette province, contrairement à la règle établie sous Constantin, a réuni dans sa main l'autorité civile et l'autorité militaire. C'est à cette conclusion que je m'étais arrêté en 1885 (*Les gouverneurs des Maurétanies. Bull. trim. des Antiq. afric.*, p. 78). « La Maurétanie Césarienne présente, disais-je, cette particularité que le même fonctionnaire cumule les deux fonctions. »

Cette partie de ma thèse a depuis été contestée pour la période antérieure à la *Notitia*. « Dans la Maurétanie Césarienne, dit M. Cat (p. 239), on peut croire que l'autorité civile et l'autorité militaire furent *parfois* séparées ; l'une était donnée au *praeses*, l'autre au *dux limitis Mauretaniae Caesariensis ;* mais plus souvent, et en raison des circonstances spéciales où se trouvait le pays, le gouverneur avait en sa main tous les pouvoirs ». En note, le même auteur ajoute : « M. Pallu de Lessert suppose qu'en Maurétanie les titres de *praeses* et de *dux* furent toujours réunis : les textes ne permettent pas de répondre précisément sur ce point. »

De son côté, M. Cagnat (p. 724) remarque que, sous Dioclétien et sous Constantin, les *praesides* ne sont pas qualifiés en même temps de *duces*, tandis que les titres de *comes et praeses* (C. I. L. II 2110, inscription de Flavius Hyginus), de *dux et praeses* (Notice des dignités). appartiennent à une époque beaucoup plus basse. Il en conclut que le pouvoir militaire, enlevé

d'abord, par application d'une règle générale, aux gouverneurs de la Maurétanie Césarienne, leur fut rendu par la suite. Ce fut seulement dans la seconde moitié du quatrième siècle, dit-il, qu'on « recommence » à confier les pouvoirs civils et militaires au même fonctionnaire.

Je persiste dans ma première opinion. Je crois qu'en dépit de la réforme générale, les gouverneurs de la Césarienne ont toujours été, en principe, investis des pouvoirs militaires, qu'il n'y a pas à distinguer deux époques, comme le veut M. Cagnat, ou à admettre des intermittences, ainsi que le dit M. Cat, et que l'administration militaire, n'ayant jamais été retirée à ces fonctionnaires, on n'a jamais eu à la leur rendre.

Je pourrais d'abord objecter à MM. Cagnat et Cat qu'on ne trouve aucun exemple d'un *dux Mauretaniae* distinct du *praeses*. Mais ils me répondraient, avec raison, que c'est sans doute un effet du hasard, les documents épigraphiques, à cette époque, commençant à se faire plus rares. Ils pourraient aussi me dire que le commandant militaire était désormais le vicaire d'Afrique.

Je reconnais aussi que le titre du gouverneur de Maurétanie n'avait pas été modifié au milieu du quatrième siècle, et je pourrais joindre d'autres exemples à ceux que cite M. Cagnat. Mais c'est un argument étrange de dire que le maintien de l'ancienne dénomination implique nécessairement un changement dans les attributions. N'est-il pas plus vraisemblable de soutenir que, l'ancien état de choses se maintenant *en principe*, on conservait les anciennes formules? Mais il y a quelque chose qui serait plus étrange que tout le reste. On s'accorde en effet pour reconnaître que ce furent les comtes d'Afrique qui héritèrent, dans les provinces africaines, de tout ou partie des attributions militaires des gouverneurs. Or, la thèse de M. Cagnat impliquerait une réaction défavorable aux comtes, alors que l'importance de ces officiers atteignit son maximum à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle, c'est-à-dire, au moment où, d'après l'auteur de *l'Armée d'Afrique*, on aurait «recommencé» à confier les pouvoirs civils et militaires aux gouverneurs de Maurétanie.

Un texte, au surplus, me paraît trancher la question. M. Cat en a compris la valeur, bien qu'il n'en eut alors qu'une copie très

imparfaite, et c'est ce qui paraît avoir inspiré sa formule des intermittences. Sous Constance, Claudius (Elp)idius, un gouverneur qui ne prend que le titre de *praeses*, élève à Aïn-Mafra une inscription *triumforum partorum gloriae* où l'on ne peut voir que le souvenir d'une expédition militaire dont il a été le chef. (1)

L'effet principal de la création et de l'extension des pouvoirs des comtes d'Afrique me paraît avoir été uniquement de placer, au début, sous leur haute direction, les forces mobiles de la province de telle sorte que le gouverneur devint bientôt un simple *dux limitum* ayant sous ses ordres les *praepositi* (2). C'est parce que celui-ci garde ainsi certaines attributions militaires qu'on lui conserva son titre et que, dans l'usage, on n'y joignit pas dès le début celui de *dux limitum*, qui impliquait une diminution d'importance. La *Notitia dignitatum*, qui est en somme le seul document officiel, n'avait à ménager aucune susceptibilité. Aussi, ne crois-je pas que sa formule implique une augmentation récente d'attributions et un retour vers le passé ; elle constate plutôt la restriction opérée depuis longtemps de ces attributions à la garde des frontières et des contrées de l'intérieur assimilées à celle-ci. En d'autres termes, on ne commença pas par séparer les fonctions civiles et militaires pour les réunir ensuite; on restreignit plus ou moins lentement, mais progressivement, ces dernières de manière à ne faire du gouverneur qu'un *dux limitum* ayant en outre l'administration civile.

---

(1) Voici ce texte revu par M. G'sell qui me l'a gracieusement communiqué :

*t*RIVMFORVM PARTO
GLORIAE AC VIRTVTIS
AVCTORI DN FLAVIO
*c*LAVDIO CONSTANTIO
*pe*RPETVO AC VICTORI
*osis*SSIMO SEMPER
*au*GVSTO CLAVDIVS
IDIVS V P P PRESES*(sic)*
VINCIE MAVRETA
EVOTVS

Voir aussi ce que S. Optat (II 18) dit du gouverneur Athénius qu'il représente assistant *cum signis* à une aggression des donatistes contre les catholiques.

(2) Cette distinction se retrouve pour la Tripolitaine, qui a à sa tête un *praeses*, *dux limitum* ayant sous ses ordres des *proepositi*, tandis qu'on ne lui attribue pas de troupes mobiles, celles-ci étant commandées par le comte d'Afrique. En Tingitane il en est différemment : pas de *proepositi* mais des troupes cantonnées sous la direction unique et directe du *Comes Tingitanae*.

Il est assez difficile de dire à quelle époque le commandement des forces mobiles de la Maurétanie passa du gouverneur au comte d'Afrique. C'était déjà, semble-t-il, un fait accompli avant la guerre de Firmus, qui éclata en 372. J'ai déjà dit (*Vicaires et comtes d'Afrique*, p. 88) que c'est un conflit entre celui-ci et le comte Romanus qui amena la révolte du grand chef indigène. On peut donc supposer que la réforme s'accomplit entre l'inscription d'Aïn-Mafra et l'année 372.

Quant à l'inscription de Mouzaiaville (9282) qui dit que l'*Ordo* reconstruisit, entre 351 et 354, le mur de défense de la ville *cuncta* COMITUM (*executus*) *jussa, nova mœnia, numine juvante, reficit*, elle me paraît laisser entière la question spéciale qui nous occupe. Suivant l'opinion de M. Mommsen, ce texte contiendrait une allusion à la double autorité du *comes Africae* et du gouverneur de Maurétanie, auquel ses fonctions donnaient rang de *comes minor*, mais elle n'indique pas, en tous cas, comment se faisait le partage.

Le gouverneur de Maurétanie relève du vicaire d'Afrique au point de vue de ses fonctions civiles. Le *Notitia* le dit positivement, et il n'est pas douteux que cela a dû exister dès la création de cette charge supérieure.

En tant que *dux limitum* relevait-il du comte d'Afrique ? Parmi les personnes sous les ordres du *magister peditum praesentalis*, le *Notitia dignitatum* place pour l'Afrique le *comes Africae*, le *comes Tingitanae*, le *dux limitum Mauretaniae Caesariensis* et le *dux limitum Tripolitani* (chap. V). Cette énumération exclut l'idée d'une subordination du troisième de ces fonctionnaires au premier. Tous paraissent sur le même pied et soumis directement à un magistrat commun : le *magister peditum*. De même, un peu plus loin (ch. XXIII), quand on indique les personnes qui dépendent du *comes Africae*, il n'est pas question du *dux Mauretaniae Caesariensis.*

Ce qui est plus difficile à expliquer c'est la contradiction que présente le même document lorsqu'il place trois *limites* d'abord dans la dépendance du Comte, puis dans celle du *dux limitum Mauretaniae Caesariensis*. J'en ai parlé dans l'introduction à mes *Vicaires et Comtes d'Afrique*. Je n'ai rien à ajouter : jusqu'à nouvel ordre il faut considérer la difficulté comme insoluble.

Voici, au surplus, la liste complète des *limites* attribués au gouverneur de la Césarienne. J'indique par une astérisque ceux donnés également au comte d'Afrique (1) :

* 1° *Praepositus limitis Columnatensis.* — Cf. mes *Vicaires d'Afrique*, p. 31. Ce *limes* est identifié avec Aïn-Teukria. Cat, p. 204-205, Cagnat, p. 757. Un *episcopus Columnatensis* assiste à l'assemblée convoquée par Huneric en 484. — Voir aussi Pierre Gavault. *Rev. Afric.*, 1883, p. 231 ; Mac Carthy, même revue, 1884, p. 392 ; Waille, *Bull. de Corr. Afric.*, 1884, p. 453.

* 2° *Praepositus limitis Vidensis.* — Identifié généralement avec Djemâa Saharidj. — Cf. mes *Vicaires et Comtes d'Afrique*, p. 33. Un évêque de cette localité assista à la conférence de 411, un autre était présent à celle 484.

3° *Praepositus limitis inferioris.* — Non identifié.

4° *Praepositus limitis Fortensis.* — *Fortensis* ou *Frontensis*, suivant quelques-uns, serait aujourd'hui Fremda. Cf. Cagnat, p. 760. Delattre, *Rev. de l'Afriq. Franç.*, 1888, p. 159. Un *episcopus Frontensis* assistait à la conférence de 484.

5° *Praepositus limitis Muticitani.* — A Aïn-Aneb, à 7 kil. de Tissemsil suivant une inscription publiée par le P. Delattre, *Rev. de l'Afriq. franç.*, 1888, p. 159. Mais la lecture de ce texte, dont j'ai eu l'estampage entre les mains, me paraît douteuse. M. Cagnat admet cependant cette identification sans réserve (p. 760). Un *episcopus Mutecitanus* assistait à la conférence de 484.

6° *Praepositus limitis Audiensis.* — Auzia (Aumale) de l'avis de tout le monde. 9025, de l'année 301, qui implique que la création des *limites* est antérieure. Cf. Cagnat, p. 760.

* 7° *Praepositus Caputcellensis.* — Cf. mes *Vicaireset Comtes d'Afrique*, p. 31. Je l'ai identifié avec Caputcilani placé par l'itinéraire d'Antonin entre Tiranadi (Berouaghia) et Sufasar (Announa). M. Cagnat (p. 757) est moins affirmatif. Il paraît même pencher pour Cellae (Kherbet Zerga). Un *episcopus Caputcellensis* était à la conférence de 484.

(1) Il est regrettable que M. Cat n'ait pas traité *ex professo* cette question dans son livre. C'est une véritable lacune.

8° *Praepositus limitis Augustensis.* — Ne peut être identifié. Cagnat, p. 759.

Je dois, pour compléter cette liste, ajouter qu'on a trouvé à Arbal la mention d'un *procurator Augusti praepositus limitis* appelé C. Julius Maximus, 9790. Est-ce dans cette région qu'il faut chercher un des deux postes dont l'identification reste non résolue ? Il semble, en tous cas, que cette identification ne peut tomber sur Arbal, dont le nom paraît avoir été Regiae. Cf. Cat, p. 209 et suiv. Nous n'avons aucun indice sur la date de ce texte qui pourrait bien appartenir au Haut-Empire.

Enfin M. Cagnat (p. 763) signale, dans un fragment, le *limes B...* aux environs d'Arzew, 9755. C'est l'épitaphe d'un *Centurio praepositus limitis B...* L'auteur croit à une lacune dans la notice des dignités. La lecture de ce document me paraît bien peu sûre pour en tirer une pareille conclusion.

Nous ne savons rien des forces dont disposait le gouverneur en tant que *dux limitum.* Quant à celles placées sous les ordres des Comtes d'Afrique et qui sont énumérées par la *Notitia dignitatum,* je me contente de renvoyer à ce que j'ai dit dans mon introduction aux *Vicaires et Comtes d'Afrique,* p. 26.

Voici les seules mentions de ces troupes se rapportant à la Césarienne qu'on ait relevées soit sur des inscriptions, soit dans les auteurs :

Equites Armigeri Juniores. — 9255, cap Matifou, sans date. — 9613, Miliana, sans date.

Equites Stablesiani. — 8490, Sétif, sans date.

Equites quartae Sagittariorum cohortis. — Amm. Marcellin XXIX, 5. En 372. La *Notitia dignitatum* énumère les *quarto sagittarii* parmi les troupes sous les ordres des Comtes d'Afrique.

Pedites Constantiani. — Ammien Marcellin XXIX, 5. An 372. On voit des *Constantiniani* dans la *Notitia* placés également sous les ordres du Comte d'Afrique. C'est vraisemblablement la même troupe.

L'*officium* (1) du gouverneur est ainsi composé d'après la *Notitia* :

1° Un *princeps* envoyé des bureaux des *magistri militum praesentales* et fourni une année par le *magister peditum*, l'autre année par le *magister equitum*. C'est, comme je le dis dans l'introduction aux *Vicaires et Comtes d'Afrique* (p. 15), le chef de l'*officium*. Son origine montre aussi que l'auxiliaire doit être en même temps le surveillant du magistrat. L'annalité de sa mission l'empêchera de s'attacher à celui-ci et assurera son indépendance.

2° Deux *numerarii*, chargés de ce qui regarde l'administration financière. Ils sont, dans les mêmes conditions que le *princeps* fourni par l'officium du *magister militum*.

3° Un *Commentariensis*. Recruté comme le précédent, il paraît être l'auxiliaire du magistrat dans l'exercice de la justice répressive.

4° Un *Cornicularius*. Chef du greffe du gouverneur, mais qui ne paraît avoir, suivant Bethmann Hollweg, aucune branche particulière de l'administration.

5° Un *Adjutor*.

6° Un *Subadjuva*. Sur ces deux fonctionnaires dont les fonctions ne sont pas rigoureusement déterminées mais qui paraissent être des agents d'exécution, voir ce que j'ai dit dans mes *Vicaires et Comtes d'Afrique*, p. 16 et 17.

7° Un *Regerendarius*.

8° Des *Exceptores*. Simples scribes.

9° Des *Singulares*. Voir ce qu'il en a été dit pour le Haut-Empire. Voir aussi mes *Vicaires d'Afrique*, p. 18.

B. Maurétanie Sitifienne. — La création de cette province nouvelle ne se rattache pas, comme on pourrait être tenté de le croire, aux troubles qui éclatèrent dans la partie orientale de la Césarienne à la fin du troisième siècle. Son caractère exclusive-

(1) Cet *officium* est organisé à l'image de celui du vicaire. Je dois donc, d'une manière générale, renvoyer à ce que j'ai dit dans l'introduction à mes *Vicaires et Comtes d'Afrique*, pp. 15 et suiv. J'y ai étudié avec quelques développements la valeur de chacune des fonctions que je vais énumérer.

ment civil suffirait à le prouver. Il n'y a là qu'une coïncidence. Ce fut l'application d'une mesure générale que signale Lactance quand il reproche à Dioclétien d'avoir multiplié outre mesure le nombre des provinces. En Afrique, on créa la Byzacène et la Tripolitaine aux dépens de la Proconsulaire. La Numidie fut peut être divisée en deux pendant quelques années. Cf. mes *Fastes de Numidie*, p. 171. Cagnat, *Armée rom. d'Afr.*, pp. 705 et suiv. Enfin on détacha une partie de la Césarienne pour en faire la Sitifienne.

On a remarqué qu'en beaucoup d'endroits les nouvelles provinces correspondaient à d'anciennes circonscriptions financières. M. Cat (p. 237) pense que Sétif était dans ce cas, et il le déduit de deux inscriptions (8487 et 8488). Ces textes, dont le premier est fort mutilé, ne me paraissent pas décisifs, mais la chose est possible.

Quant à la date de cette création, on peut la déterminer à quelques années près. M. Mommsen a démontré que la liste de Vérone, où la nouvelle province est mentionnée pour la première fois, semble-t-il, a été rédigée entre 292 et 297 (*Verzeichnen der rœm Provinzen von 297*). Rien n'était encore changé en 288, ai-je écrit autrefois. En effet Flavius Pecuarius porte à cette date, dans Sétif même, le titre de *praeses Mauretaniae Caesariensis*. M. Cat va plus loin (p. 237) : il remarque qu'une inscription de 292-293 suppose qu'à cette date la division n'était pas encore faite, « puisque Aurelius Litua, gouverneur de la Maurétanie Césarienne élève un Centenarium près de Bougie, dans un territoire qui fera partie de la Sitifienne, lorsque cette province sera créée (*Eph. epig.* V, 932). » Je ne vois cependant pas bien pourquoi la séparation des deux provinces n'aurait pas été possible pendant le séjour de Maximien, comme l'ajoute M. Cat.

Quoiqu'il en soit, le nouveau gouvernement fut purement civil. Aussi serais-je fort porté à croire que Claudius (Elp)idius dans le fragment précité d'Aïn-Mafra dont M. Gsell a eu l'obligeance de me communiquer une lecture définitive, n'était pas un *praeses* de la Sitifienne. On remarquera en outre que dans la *Notice des dignités*, le gouverneur de cette province n'a pas le titre de *dux* et que, détail caractéristique, les *limites* situés sur son territoire (je ne parle bien entendu que de ceux identifiés

jusqu'à ce jour) sont placés sous les ordres du Comte d'Afrique (Tubusubditanus, Zabensis, Thamallomensis (?), Tangensis (1).

A diverses reprises le gouvernement de la Sitifienne fut réuni à celui de la Césarienne. Ainsi pour Aurelius Litua, sous Dioclétien, Flavius Terentianus, sous Constantin. On n'a pas d'exemples postérieurs.

La *Notitia dignitatum* mentionne plusieurs fois, mais d'une façon sommaire la Maurétanie Sitifienne et son *praeses* (I. 99.- II. 38). Elle la met sous les ordres du Vicaire d'Afrique (XX, 6 et 14). Elle y place enfin un *procurator rei privatae per Mauretaniam Sitifensem* (XX. 25). Il est fait allusion à la *ratio privata* dans un texte (8811) provenant des environs de Bord-Medjana, où il y avait des domaines impériaux considérables.

C. Maurétanie Tingitane. — Bien que la Tingitane ait été détachée par Dioclétien du groupe des provinces africaines pour être rattachée à l'Espagne et par là même à la préfecture des Gaules, je dois en dire cependant quelques mots.

Au point de vue géographique, ce rattachement avait quelque chose d'anormal ; il était cependant, au point de vue politique, commandé par les faits. La Tingitane était, par ses moyens de communication, plus près de l'Espagne que de la Césarienne. Celle-ci n'avait, dans le passé, jamais souffert des incursions des Maures de l'Extrême-Occident ; la Bétique n'en pouvait dire autant : c'était toujours de là que venait le danger, c'était la frontière à garder, comme plus tard Gibraltar, après la chute de la puissance romaine, devait être le chemin de l'invasion arabe.

La *Notitia dignitatum* nous donne une vue d'ensemble sur l'administration de la Tingitane au commencement du Ve siècle.

L'autorité civile était confiée à un *praeses* sous les ordres du vicaire d'Espagne (I. 104, XXI, 14).

---

(1) Tanzensis, identifié avec Tucca est indiqué comme appartenant à la Sitifienne dans la liste des évêques de 484.

L'autorité militaire appartient au *comes Tingitanae*, sous les ordres du *magister peditum praesentalis* (V). Il a rang de *vir spectabilis*, et commande les troupes suivantes (VII) :

NUMERI. — 1° *Mauri tonantes seniores ;*
2° *Mauri tonantes juniores ;*
3° *Constantiniani ;*
4° *Septimani juniores.*
VEXILATIONES. — 5° *Equites scutarii seniores* (*Comitatenses*) ;
6° *Equites sagitarii seniores* (*Comitatenses*)
7° *Equites cardueni* (*Comitatenses*).

La Tingitane présente, comme la Césarienne, un certain nombre de *limites* dépendant du *Comes Tingitanae*. Nous en trouvons l'énumération dans la *Notitia dignitatum*. Toutefois il convient de noter une particularité : c'est que l'officier placé à la tête de chaque *limes* est en même temps désigné comme commandant d'un corps de troupe déterminé.

En voici la liste, d'après la Notice :

1° *Praefectus alae Herculeae, Tamuco.*— M. Otto Seeck propose de lire Tamuda ou Tamusida. On pourrait aussi songer à Tamusiga. Pline cite (*Hist. nat.* I, 5), une ville de Tamuda qui n'existait plus de son temps et était située à l'embouchure d'un fleuve de ce nom. Ce fleuve paraît être aujourd'hui l'Oued Martil ou Martin, et Tamuda serait Tétouan. Cf. Tissot, *Géog. de la Tingit.* p. 22. Tamusiga correspondrait à Mogador, sur le versant Atlantique entre Tensift et le cap Sim (Tissot, p. 117). Thamusida placée par l'Itinéraire d'Antonin sur la route d'Ad Mercurios à Tingi paraît avoir été à Sidi Ali ben Hamed sur le Sbou (Tissot, p. 144). — L'auteur de la Géographie de la Maurétanie Tingitane considère l'identification de Tamuco avec Tamuda, Tétouan comme vraisemblable (p. 171). Cela supposerait que la ville a été reconstituée tout au moins comme place forte depuis Pline le Naturaliste.

2° *Tribunus Cohortis secundae Hispanorum, Duga.* — D'après M. Seeck, cette localité est peut être le Δούου Ποταμοῦ ἐκβολαί. Tissot (p. 171) l'identifie dubitativement avec Benian entre Tétouan et Tanger.

3° *Tribunus Cohortis primae Herculeae, Aulucos.* — C'est évidemment *ad Lucos,* Lixus, d'après Tissot (p. 172). Le nom actuel est encore Loukkos.

4° *Tribunus Cohortis primae Ityraeorum, Castrabariensi.* — (Variantes : Castra Bariensia, ou Castra Barrensia). Tissot propose Castra Banensia et l'identifie avec Banasa (p. 172 et p. 141). M. Cagnat (p. 765) opte pour Castra Babbensia, de la ville de Babba, colonie fondée par Auguste (Pline, Hist. nat. I. 5).

5° *Tribunus Cohortis........ Sala.* — L'endroit est connu : c'est R'bat ou Chella (Tissot, pp. 95, 124-125).

6° *Tribunus Cohortis Pacatianensis, Pacatiana.* — Rien, dit Tissot (p. 172), ne peut nous aider à retrouver l'emplacement de Pacatiana.

7° *Tribunus Cohortis tertiae Asturum, Tabernas.* — L'itinéraire d'Antonin place cette localité sur la route de Ad Mercurios à Tingi. Elle correspond, suivant Tissot (p. 135), à Lella Djilaliya sur le versant Atlantique au nord de Tchemmich (Lixus).

8° *Tribunus Cohortis Friglensis, Friglas.* — N'est peut-être pas autre que Frigidas sur la route d'Ad Mercurios à Tingi (Itinéraire d'Antonin). Cette station correspond vraisemblablement à Soueir, sur le versant Atlantique au sud de Tchemmich. (Tissot, p. 138).

Post Scriptum. — Il a été fait allusion plusieurs fois, dans l'étude précédente, à une inscription de Fallonius Restitutianus. Ce texte n'a été, à ma connaissance, publié que dans les additions au volume de M. Cagnat (*Armée rom. d'Afrique,*

p. 780). Je le donne ici d'après la copie qu'a bien voulu m'en donner M. G'sell, professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger. Il a été trouvé à Aïn Melloul, à l'ouest du Djebel Youssef :

INDVLGENTIA · NOVI · SAECVLI · IMP · CAES
M · ANTON · GORDIANI · *in***VICTI · PII**
FELICIS · AVG · RESTITV*tori* *o***RBIS**
KAST · THIB · QVOD *ante hac* **ANGVS**
TO · SPATIO · CINCTV*m jam* **ÇONTI**
NEBATVR · NVNÇ REPA*ra***TIS · AÇ FOT***is*
VIRIBVS · FIDVCIA · P*aci***S** *op***T***a***NT***e*
FACIEM · MAIORIS · LOCI *pr***OL***atum*
EST · FALTONIO RESTIT*utiano*
V · E · PRAESIDE · CVRANT*e*. . . . .
LIO · FELICE · PROC · AVG . . . .

Cette autre donnant le nom d'un gouverneur de la Tingitane a été trouvée par M. de la Martinière à Volubilis et n'a pas, je crois, été publiée avec les autres découvertes de l'intelligent et hardi explorateur. Le laps de temps qui s'est écoulé depuis sa mission me donne à penser que je ne commets pas une indiscrétion en réparant ce qui paraît avoir été une omission involontaire :

IMP CAES T AEL HADRIANO
ANTONINO AVG *pio* **P M TR · POT · XXI**
IMP · II · COS IIII · P · P
CVLTORES · DOMVS · AVG · AREA · PRI
VATAM · EMPTAM · TEMPLVM
CVM · PORTICIBVS · A · SOLO · SVA
PECVNIA · FEÇERVNT · ET · STA
TVAM · POSVERVNT ·
QVORUM · NOMINA : TABULAE
AEREAE INCISA SUNT DEDI
Q · AERONIO MONIANO PR . . . .

LISTE SOMMAIRE DES GOUVERNEURS DES MAURÉTANIES

Claude

M. Licinius Crassus Frugi (legat) 41
C. Suetonius Paulinus (id.) 42
Cn. Hosidius Geta (id.) 42

Neron, Galba, Othon, Vitellius

M. Césarienne	M. Tingitane
Vibius Secundus.	Trebonius Garucianus.
Lucceius Albinus, 65-69.	Lucceius Albinus.

Les Flaviens

Anonyme, sous Domitien (c. I. l. VIII. 9372).	

Nerva, Trajan

M. Caesernius Macedo, 107.	P. Besius Betuinianus C. Marius Memmius Sabinus (*procurator pro legato*, date douteuse). C. Vibius Salutaris (subprocurator, date douteuse).

Hadrien

Lusius Quietus (?) Q. Marcius Turbo Fronto Publicius Severus, 118 (Révolte de 122 et premier voyage d'Hadrien en Afrique). M. Vettius Latro, 128. C. Petronius Celer.	

Antonin le Pieux

Q. Porcius Vetustinus, vers 147-159. T. Varius Clemens, vers 152.	Q. Aeronius Monianus, 158.

Marc Aurèle

Sextus Baius Pudens, 167-170.	P. Aelius Crispinus. C. Vallius Maximianus (date douteuse). M. Maturius Victorinus (date douteuse).

Commode

Cl. Perpetuus. Anonyme (C. I. l. VIII, 8702).	

Septime Sévère et Caracalla

Cn. Nunnius Martialis, 195. P. Aelius Peregrinus Rogatus, 201. Cn. Haius Diadumenianus. Q. Sallustius Macrinianus. C. Octavius Pudens Caesius Honoratus.	C. Julius Pacatianus. Cn. Haius Diadumenianus. Q. Sallustius Macrinianus. Rufinus (?)

Macrin, Elagabale, Alexandre Sévère, Maximin

T. Aelius Decrianus (sous Macrin, Elagabale, et Alex. Sévère) P. Flavius Clemens. L. Licinius Hieroclès, 227. T. Flavius Serenus. P. Sallustius Sempronius Victor, 235-236. Q. Valerius.	Furius Celsus (sous Alexandre Sévère).

Les Gordiens, Philippe

Faltonius Restitutianus. Anonyme. Catellius Rufinus, 242. L. Catillius Livianus, 242-244. M. Aurelius Atho Marcellus (sous Philippe).	

Dèce, Gallus, Emilien

M. Cornelius Octavianus (dux per Africam Numidiam Mauretaniamque) date douteuse.	

Valérien et Gallien jusqu'à Dioclétien

M. Aurelius Vitalis, 255.		

De Dioclétien au triomphe de Constantin

M. Césarienne	M. Sitifienne	M. Tingitane
Flavius Pecuarius, 288.		
T. Aurelius Litua, 290-292 (Expédition de Maximien Hercule).		
Aelius Aelianus (date douteuse).		
Ulpius Apollonius, entre 292 et 305.		Anastasius Fortunatus, entre 298 et 303.
Valerius Quintianus, 304.		
Claudius, 304.		
Valerius Faustus. 311.		
Aelius Januarius (date douteuse).		Aelius Januarius (date douteuse).

Constantin le grand

	Septimius Flavianus, 315-316.	
Flavius Terentianus, vers 322.	Flavius Terentianus.	
.... ianus, entre 326-337.	Flavius Augustianus, entre 317-337.	

Les fils de Constantin

Claudius Elpidius.	Jucundius Peregrinus (date douteuse).	
	Sextilius Agesilaus Aedesius,	

Julien

Athemius.		

De Jovien à la mort de Valentinien I.

Lucilius Constantius (date douteuse).		Lucilius Constantius (date douteuse).
Flavius Hyginus (date douteuse).		Flavius Memorius (date douteuse).

De la mort de Valentinien I à l'invasion Vandale

	Flavius Maecius Constans.	

Incertains

Sextus Sentius Caecilianus (legatus pro praetore utriusque mauretaniae).		
L. Alfenus Senecio.		
Tiberinus Claudius Priscianus.		
M. A... Pro... vet... (c. I. l. VIII 9357).		
Regulus.		
Claudius Constans.		
Acastus.		
.... cus (sous Alexandre Sévère).		
Aurelius Zeno Januarius.		
Anonymes : *Mélanges de l'Ecole de Rome,* 1890, p. 408 ; *Revue Archéol,* 1891, p. 22 et 137 ; *Bul. trim. des antiq. afric.,* I. p. 50 ; Rec. de Const. XXVI, p. 407.		

C. Pallu de Lessert.

Inscriptions inédites de la Maurétanie Césarienne

BORNES MILLIAIRES

J'ai publié, l'année dernière, dans le tome XII du *Bulletin*, pp. 243-279, une notice sur la découverte, au douar-commune des Ouahiba (commune mixte de Saïda), d'une station romaine du nom de Lucu, correspondant aux ruines de Timziouine, et de neuf bornes marquant les III[e], V[e] et VII[e] milles d'une voie qui partait de cette localité et se dirigeait vers l'ouest. Mes fouilleurs indigènes m'ayant signalé, au mois de mai dernier, la découverte, dans cette même région, de deux nouvelles pierres avec inscriptions, je me suis rendu sur les lieux.

La première de ces pierres est un fragment mesurant 0 m 37 de hauteur sur 0 m 25 de largeur. C'est celui d'une borne quadrangulaire qui marquait le II[e] mille de la voie partant de Lucu. Elle a été trouvée, au milieu d'autres matériaux romains, à trois kilomètres de cette station, au lieu dit Louibet. On y lit :

N° 1200

GORDIAN
CAESPRIN
TVTIS

Le titre de *princeps juventutis* qui accompagne le nom de Gordien III fait remonter la date de cette inscription à l'année 228, au règne de Balbin et de Puppien, auxquels Gordien fut adjoint. Ce titre donné à Gordien est extrêmement rare. Le seul exemple que j'en connaisse figure dans une inscription provenant de l'Oued-Cherf et publiée par M. Pallu de Lessert dans la *Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 152.

La seconde pierre a été trouvée au lieu dit Feid Derabine, situé à douze kilomètres à l'ouest de Timziouine. C'est un

fragment d'une borne quadrangulaire qui marquait le VIII[e] mille de la même voie. Il mesure 0 m 80 sur 0 m 43 et 0 m 15 d'épaisseur. J'y ai relevé l'inscription suivante :

N° 1201

MI
*liaria n*OVA PRAE
TENTVRAEPONIIV
SERVNT CVRANTE
P AELIO PEREGRI
NO PROC AVGGG
COHR I PANNON·
A LVCV MP
VIII

A la septième ligne, les lettres HR sont liées.

Ce document date du règne simultané de Septime Sévère et de ses deux fils, Caracalla et Géta (210-211). Il me permet de rectifier l'avant-dernière ligne de l'inscription que j'ai publiée dans le *Bulletin*, (tome XII, p. 274, n° 1166), et qui remonte à la même époque. Il faut lire :

AVGGG COHR I PANN

Lettres liées : HR et ANN.

C'est donc la première cohorte des Pannoniens qui a réparé cette voie et érigé les nouvelles bornes de la *praetentura*, c'est-à-dire de la ligne de défense occupée par des postes militaires (1). Cette cohorte tenait déjà garnison en Maurétanie vers l'année 107, car elle figure sur le diplôme militaire de Cherchel découvert récemment par M. Waille, professeur à l'École des Lettres d'Alger.

Toutes les bornes de cette route sont quadrangulaires, et chaque emplacement de milliaire est marqué par un groupe

Dans son rapport sur la découverte des milliaires trouvés dans la région de Timziouine (*Bulletin Archéologique du Comité*, année 1892, n° 3, page 455), M. Heron de Villefosse s'exprime ainsi: « C'est la première fois qu'on rencontre le mot PRAETENTURAE dans une inscription. La *praetentura* c'est la ligne même des *praesidia*, c'est l'ensemble des postes militaires établis pour former la ligne de défense et de surveillance ».

de pierres dont le nombre varie de 6 à 30. Au VIII[e] mille, on en compte huit, y compris le fragment décrit ci-dessus. Parmi ces huit pierres se trouvent trois bornes de 0m 47 et 0m 18 d'épaisseur. Sur l'une d'elles on lit le chiffre VIII fort bien conservé ; le restant de l'inscription a été complètement rongé par le temps. Sur les deux autres, il ne reste plus aucune trace de lettres. Un fragment est couvert d'inscriptions, mais tellement frustes qu'il m'a été impossible de les déchiffrer.

J'ai relevé exactement l'emplacement de chaque milliaire et le tracé de la voie depuis Timziouine (Lucu) jusqu'à Feid Derabine. Vers l'automne, je continuerai l'exploration de cette route entre ce dernier point et son terminus, et j'en dresserai une carte qui sera publiée dans le *Bulletin*.

Qu'il me soit permis d'adresser ici mes plus sincères remerciements à M. l'administrateur Alliot, qui a bien voulu faciliter mon excursion dans cette région dépourvue de toutes ressources européennes.

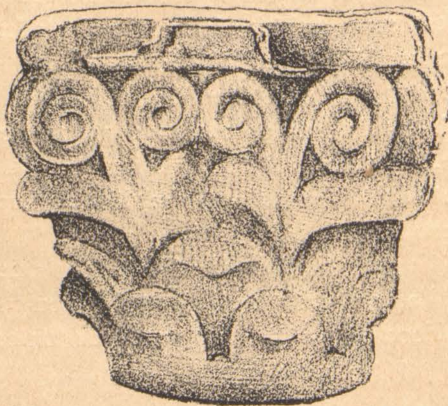
L. Demaeght.

ERRATUM

Tome XIII, année 1893, fascicule LVI, inscription 1180, à la 30[e] ligne de la page 115, *au lieu de :* Le père de la petite défunte, *lire :* Le père du petit défunt.

Chapiteau du temple de la déesse Maura

à ALBULAE (Ain-Temouchent)



Ce chapiteau a été trouvé, avec un autre exactement pareil, dans le terrain où l'on a exhumé, en 1888, le document épigraphique qui consacre le souvenir de la restauration à Albulae du temple de la déesse Maura, en 199 de J.-C., sous le règne simultané de Dioclétien et de Maximien. On voit, d'après le dessin ci-dessus, que ce chapiteau, d'ordre corinthien, est formé de deux rangées de feuilles d'acanthe aux extrémités très recourbées et de feuilles d'où sortent les volutes qui supportent l'abaque. Au point de vue du style et de l'exécution, il se ressent de l'époque et du lieu auxquels il appartient. Sa hauteur étant de $0^{m}58$, l'ensemble de la colonne devait avoir à peu près $4^{m}65$ d'élévation..

L. Demaeght.

BIBLIOGRAPHIE

Étude sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir' (1)

Par M. René BASSET

En 1885, M. Tirman, alors Gouverneur général de l'Algérie, confiait à M. René Basset, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, la mission de faire des recherches sur les manuscrits arabes des zaouias et des oasis du sud, et de recueillir des données linguistiques sur les différents dialectes berbères du nord de l'Afrique. M. Basset s'acquitta si bien de cette mission, la moisson qu'il fit fut si abondante, qu'en moins de huit années, il a publié, sans interruption, plusieurs travaux importants qui ne forment cependant qu'une partie des résultats de cette mission.

L'étude sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir', fait également partie des résultats de cette mission. Dans des ouvrages antérieurs, l'auteur s'était occupé de ces trois dialectes. Mais noyés, pour ainsi dire, dans la masse considérable des données philologiques relatives à l'ensemble des dialectes berbères, ces renseignements méritaient d'être mis à part et développés dans une étude spéciale. C'est ce que vient de faire l'auteur en nous donnant aujourd'hui un gros in-8° de 275 pages, divisé en quatre grandes sections.

La première partie, sous le titre de *Notes grammaticales*, n'est, ni plus ni moins, qu'une grammaire complète des dialectes du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir'. Les règles grammaticales y sont exposées avec méthode et clarté. M. Basset a donc,

(1) In-8°. — Ernest Leroux, éditeur, Paris.

le premier, tracé une voie dans ce domaine inexploré et a fait pour ces langues ce que le savant général Hanoteau a fait, il y a plus de trente ans, pour le *kabyle* et le *tamachek'*.

La deuxième partie de l'ouvrage comprend un lexique français-berbère, qui sera d'une utilité incontestable aux étudiants, aux savants et aux voyageurs.

La troisième partie renferme des textes du Mzab, de Ouargla et de l'Oued Rir'. Une double transcription, en caractères arabes et en caractères latins, en rend la lecture absolument facile et sûre. Les notes comparatives dont ces textes sont accompagnés prouvent que l'auteur est un érudit et l'un des folkloristes les plus distingués de notre époque. Il est impossible, dans un simple compte-rendu, de passer en revue les contes qui remplissent cette troisième partie. Tous, cependant, sont extrêmement intéressants. Ils ont donné lieu à des rapprochements avec les autres contes qui ont cours chez les peuples les plus divers ; et c'est merveille de voir comment l'auteur s'est tiré de cette rude tâche. C'est un jeu pour lui de passer de la littérature grecque à la littérature allemande, du russe au portugais, de l'anglais à l'espagnol, de l'arabe au latin, etc. A ceux qui prétendent que la philologie française n'est pas à la hauteur de celle de nos voisins d'Outre-Rhin et d'Outre-Manche, on pourra, pour toute réponse, leur mettre sous les yeux la Zenatia du Mzab ou tout autre ouvrage de notre ami.

Je regrette que le défaut de place ne me permette pas de citer plusieurs contes recueillis par l'auteur. Ils auraient donné une idée des mœurs, des superstitions et de la culture intellectuelle de ces populations sahariennes que nous avons tant d'intérêt à bien connaître. Je me borne à reproduire la traduction du conte suivant qui est le 5e de la série, p. 107 :

Le Pari impie (1)

« Un homme vint un jour à la porte de la ville : il y trouva des « gens avec lesquels il s'assit, et plaça ses chaussures avec les « leurs. Il leur dit : « Je vous parie que j'irai cette nuit enfoncer

(1) *Conte du Mzab.* — Cf. René BASSET. Contes populaires berbères, Paris, 1887, in-12, p. 39.

« un clou dans la mosquée du Cheikh Sidi Aïssa. » Ils tinrent « ce pari. Il partit : les gens le suivaient. Il alla à la mosquée ; « quand il fut arrivé, il enfonça le clou dans le sol et voulut « se lever, mais il ne put car il avait accroché son burnous après « le clou : il appela les gens à son secours. On vint. Il était mort « de frayeur. »

Un lexique berbère-français, formant la quatrième partie de l'ouvrage, permettra de traduire tous ces contes dont quelques-uns ont déjà paru, traduits, dans les *Contes berbères* de l'auteur.

La *Zenatia*, par l'abondance des matières qu'elle contient, par la nouveauté des sujets qui y sont traités avec une précision vraiment scientifique, est un ouvrage de grande importance. On ne peut s'imaginer, si l'on n'a pas ce livre sous les yeux, la somme considérable d'érudition et de documents que l'auteur y a réunis. Malgré les découvertes de plus en plus nombreuses de l'érudition contemporaine dans le domaine de la linguistique, l'étude des langues, peu ou point connues, est un sujet qui est loin d'être épuisé. Par ses savants travaux, M. Basset a eu l'honneur, en ces dernières années, de mettre en relief et de rendre accessibles à tout le monde des idiomes dont on soupçonnait à peine l'existence, il y a un demi-siècle.

Berbérisants, folkloristes et philologues, tous salueront avec joie la publication de la *Zenatia* dont la valeur est suffisamment indiqué par le nom de l'auteur.

Auguste MOULIÉRAS,

Professeur à la Chaire publique de langue Arabe, à Oran.

Prix Bordin décerné à M. René Basset par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Mon article sur la *Zenatia* était déjà terminé lorsque j'appris la bonne nouvelle suivante, extraite du Journal *Officiel* du 5 juin 1893 :

« Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du « 2 juin 1893.

« Le prix Bordin sur cette question : *Étude sur les dialectes*
« *berbères* est décerné au mémoire n° 1, dont l'auteur est
« M. René Basset, professeur à l'École supérieure des Lettres
« d'Alger.

M. Basset, étant un des principaux collaborateurs de notre Bulletin, tous les Membres de notre Société apprendront sans doute avec plaisir la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

A. M.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHEOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



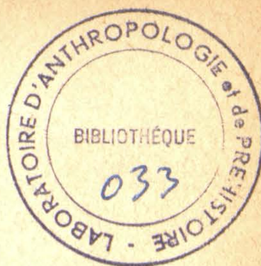
BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

SEIZIÈME ANNÉE. - TOME XIII
FASCICULES LVIII ET LIX. — JUILLET-DÉCEMBRE 1893

SOMMAIRE

ORAN
Typographie et Lithographie Paul PERRIER, boulevard Oudinot, 15

1893



LES COLONNES D'HERCULE

(SUITE)

ITINÉRAIRE D'ORAN A TANGER

IV

Sidi-Brahim

LA VÉRITÉ SUR LE COMBAT DE SIDI-BRAHIM

Quel est l'écrivain, l'artiste, le simple touriste, qui, passant à Nemours et accomplissant un pieux pélérinage au *Tombeau des braves*, ne cherche pas à se renseigner sur les détails de cette épopée militaire que l'on nomme *Le combat de Sidi-Brahim ?*

On a tant de fois tronqué, par des récits fantaisistes, cette glorieuse page des annales de notre Armée d'Afrique, tantôt en dénaturant des faits mal connus, tantôt en accréditant d'invraisemblables légendes, que je me suis promis de relater une fois pour toutes le *Combat de Sidi-Brahim* dans toute sa lugubre, mais sincère véracité.

Depuis dix ans, je recueille les documents les plus authentiques, les plus sûrs, afin d'arriver à donner la note la plus exacte sur cette Iliade qui attend encore son Homère.

J'ai lu et appris par cœur, sur place, parcourant le terrain de la lutte, l'émouvant récit du capitaine Guénard ; la notice si sobre du baron de Montagnac, neveu de notre héros ; j'ai là, sous les yeux, l'ouvrage d'Ernest Alby, publié en 1849 ; *le Véloce*, ce récit si vécu de notre immortel Alexandre Dumas ; les

souvenirs du comte Castellane, du général de Martimprey. J'ai lu le récent ouvrage d'Albert Laporte : *Souvenirs d'Algérie ;* le récit du combat par Jacques Pègues, un des survivants ; les *Captifs d'Abd-el-Kader*, par Maurice de Baugrin ; la *notice sur Bugeaud*, par Henri d'Ideville ; les rapports officiels et tant d'autres documents et œuvres qui m'ont permis de me faire une opinion très exacte sur les détails *vrais* de ce sombre drame.

J'ai, enfin, accompli trois fois le pélérinage de Sidi-Brahim, depuis Nemours jusqu'au col du Guerbous et du marabout jusqu'au tombeau, en passant par Tient. Cela m'a permis de reconstituer, pas à pas, sur le terrain même de la lutte, les marches, les arrêts, les bivouacs, en un mot toutes les péripéties du combat, en pleine connaissance de cause.

Je livre mes notes et mes impressions, avec la conscience d'avoir fait tous les efforts pour démêler le vrai de l'invraisemblable et pour fixer une fois pour toutes sur l'airain de l'immortalité, les noms glorieux de tous ces braves gens.

Au lieu de tant de récits écourtés, tronqués, incomplets, copiés la plupart du temps les uns sur les autres, je promets au lecteur un historique vrai et complet dans ses moindres détails : Une enquête...

Je vais tenir parole :

PRÉLUDE

Nous sommes au commencement de 1845. L'Émir Abd-el-Kader, après la victoire d'Isly (août 1844) s'était confiné au milieu des tribus marocaines de la frontière, dans les montagnes du Riff, chez les Kebdana.

Il n'attendait qu'une occasion pour entrer en scène.

Vers le mois de mars, il parut au nord des chotts algériens pour tenter de pénétrer dans le Tell. Mais il avait compté sans la vigilance de nos colonnes mobiles ; il dut retourner à sa Deïra, où il trouva des partisans que son échec avait surexcités contre nous.

La création de nouveaux établissements militaires fortifiés que nous venions de fonder à Djammâ-Ghazaouet (actuellement Nemours), à Marnia, Sebdou, Daya et Saïda, formant une ceinture de forts à nos possessions africaines, ajoutait encore davantage à l'irritation des indigènes, spectateurs impuissants de notre implantation définitive sur le sol algérien.

Une sourde colère grondait dans l'âme de ces Arabes belliqueux, rebelles à toute idée de domination étrangère.

Abd-el-Kader profita, très habilement, de ces symptômes d'agitation ; il répandit des émissaires dans toute la province d'Oran, pour une levée générale de boucliers.

La subdivision de Tlemcen, toujours commandée par le général Cavaignac, était la moins tranquille. L'Émir, ayant avancé ses campements sur la rive gauche de la Moulouïa, avait pris un ascendant considérable dans la région du Maroc qui s'étend depuis le Riff jusqu'à notre frontière, et s'était mis en relation avec les tribus du Sahara marocain, telles que les Angad, les Mehaïa, les Béni-Guil, les Douï-Ménia, auxquelles se trouvaient mêlées plusieurs tribus insoumises des Hauts-Plateaux algériens.

L'influence de l'Émir, à nos portes, devait infailliblement réagir sur nos tribus.

Bientôt, en effet, les Oulad-Mellouk, les Douï-Yahia et d'autres tribus soumises quittèrent en partie notre territoire ; les Béni-Bou-Saïd, les Béni-Snous, M'Sirda, cessèrent, à peu près, leurs relations avec l'autorité française et deux des grandes fractions des Traras, les Oulhassa et les Béni-Ouarsous, refusèrent ouvertement de payer l'impôt.

Autour de Sebdou, les Oulad-Ouriach ; autour de Bel-Abbès, les Béni-Amer ; près d'Aïn-Témouchent, les Oulad-Khralfa, étaient depuis longtemps connus pour leurs mauvaises dispositions ; une sourde et menaçante agitation régnait aussi chez les Flittas.

Les indigènes n'ignoraient pas que presque toutes les garnisons avaient eu précédemment leurs effectifs notablement diminués par la rentrée en France de plusieurs régiments ; ils n'avaient pas manqué d'être renseignés sur le départ du maréchal Bugeaud, qui venait de prendre un congé ; ils

savaient aussi que le général de Lamoricière, qui leur inspirait une crainte salutaire, n'était plus à Oran et qu'il avait été appelé à Alger pour remplacer le maréchal pendant son absence.

Ce sont ces évènements, rapprochés les uns des autres, qui furent le prélude du guet-apens de Sidi-Brahim, où la garnison de Djammâ-Ghazaouet (aujourd'hui Nemours) devait périr en s'immortalisant.

Oran avait à peine assez de monde pour garder son enceinte et ses postes extérieurs, et il n'y avait à Nemours (1) qu'un bataillon de chasseurs d'Orléans, le 8e, et un escadron du 2e hussards, ce qui était, au dire du général Martimprey, « trop pour la garde de la place et trop peu pour les courses que le lieutenant-colonel de Montagnac, commandant supérieur, entreprenait assez souvent. »

Étant donnée l'effervescence que nous venons de relater ci-dessus, le général Cavaignac s'était décidé à se porter sur les Traras révoltés, avec cinq bataillons, six pièces de montagne et de la cavalerie, dont le rôle est assez difficile dans ces pays montagneux. Le général comptait être rejoint, chez les Traras, par les troupes stationnées à Marnia, grossies de celles de Nemours, et il avait donné ses ordres en conséquence, dit Martimprey.

Ces ordres n'ont jamais été connus, aucune trace n'a pu être retrouvée dans les archives, et, si quelques historiens ont blâmé le colonel de Montagnac et lui ont attribué une conduite un peu indépendante, nous devons à la vérité de déclarer que, depuis fort longtemps, il rendait compte à ses chefs de ce qui se passait de l'autre côté de la frontière. Tous ses renseignements s'accordaient à faire pressentir une levée prochaine de boucliers.

C'est en prévision de cette éventualité que le colonel de Montagnac avait exposé la situation à son chef immédiat, le général Cavaignac, et lui avait demandé des renforts que ce dernier ne put pas lui envoyer ou ne jugea pas utile de lui envoyer. Toujours est-il, qu'au dire de personnes dignes de foi, aux termes de communications faites à M. E. de Montagnac, peu de temps

---

Nous substituerons désormais dans ce récit le nom moderne de Nemours à celui de Djammâ-Ghazaouet que lui avaient donné les Turcs.

après la mort de son frère, par plusieurs officiers, dont quelques-uns appartenaient à l'État-major du général Cavaignac, le commandant supérieur de Nemours, en présence du danger qui menaçait notre frontière, en présence de la violation de notre territoire par l'émir Abd-el-Kader, qui pouvait marcher jusque sur Oran, reçut l'ordre de *faire son devoir*.

Pour le colonel de Montagnac, *faire son devoir*, c'était prévenir un soulèvement, c'était, au dire du commandant de Villeneuve (supplément au *Figaro* du 18 avril 1880), combiner une expédition avec la colonne de Barral, partie de Marnia pour faire sa jonction avec lui, et empêcher l'Émir de saccager toute la province.

Faire son devoir, pour un soldat comme Montagnac, c'était aller à l'ennemi !...

Toutes les critiques portées contre le colonel de Montagnac sur l'affaire de Sidi-Brahim roulent sur ce point : que le commandant supérieur, voulant avoir sa part de gloire en faisant un effort pour tenter de s'emparer de l'Émir, aurait agi avec témérité et contrairement aux ordres qu'il avait reçus de faire sa jonction à Nédroma avec la colonne de Barral.

A cette époque, le rêve de tous les chefs de poste de l'ouest était, disait-on, de prendre Abd-el-Kader ; rêve glorieux qui, pour tant de héros, s'est éteint dans la tombe !...

Ce point étant un des plus délicats de notre récit, nous allons tenter de l'approfondir et de faire la lumière sur cette question.

Déjà, le 10 septembre, le commandant de Montagnac, emmenant avec lui le commandant Courby de Cognord et le capitaine de Saint-Alphonse, fit une reconnaissance du côté de Sidi-Brahim et s'avança jusqu'à Gamès à la tête de soixante hussards.

Le pays paraissait calme, mais les chefs de tribus déclarèrent qu'ils étaient de plus en plus menacés par l'Émir et imploraient des secours avec instance.

Des ordres avaient été donnés pour ménager l'amitié des Souhalias, qui, redoutant la vengeance d'Abd-el-Kader, pouvaient être contraints à nous trahir. Tous nos efforts devaient donc tendre à soutenir cette tribu placée sous les ordres du caïd Mohammed-et-Trari.

Cet homme fut l'instrument du complot ourdi par l'astucieuse vengeance de l'Émir.

Quand les choses furent jugées au point, ce dernier, avec la complicité des Marocains, passa la Moulouïa et se tint chez les Beni-Snassen, prêt à envahir notre territoire aux abords de Menasseb-Kiss.

Dès que ces dispositions furent prises, Mohammed-et-Trari alla perfidement informer le lieutenant-colonel de Montagnac que l'émir Abd-el-Kader se disposait à venir *razzier* les Souhalia et les Djelaba, tribus soumises des environs de cette place, que les Français, disait-il, avaient le devoir de protéger. Il insista pour obtenir des secours immédiats.

C'est pendant ce temps-là que le général Cavaignac, avisé des projets de l'Émir et voulant se porter à sa rencontre, partit en toute hâte de Tlemcen avec le 31e de Ligne, le 15e Léger et un bataillon du 5e de Ligne, dans le but d'étouffer, tout d'abord, des ferments de révolte qui se manifestaient parmi les populations hostiles du massif des Traras, lesquelles se déclaraient ouvertement en faveur d'Abd-el-Kader.

Il traversa la Tafna au gué de Sidi-bou-Lenouar afin d'attaquer les Traras à revers et pénétrer ensuite dans les Beni-Ouarsous pour se diriger vers Nemours.

Une deuxième colonne devait faire diversion par l'ouest en partant de Marnia, franchissant le col de Bab-Thaza et allant s'établir à Nédroma pour couper la route à l'Émir. Cette dernière colonne placée sous les ordres du lieutenant-colonel de Barral, commandant supérieur de Marnia, se composait d'un bataillon du 15e Léger, du 10e bataillon de Chasseurs d'Orléans sous les ordres du commandant d'Exéa, de deux escadrons de Chasseurs d'Afrique commandés par le capitaine de Vernon et d'une section d'obusiers de montagne. Elle quitta Marnia le 21 septembre 1845 et arriva le lendemain matin au-dessus de Nédroma, vers Zaouiet-el-Yagoubi, où elle bivouaqua.

C'est aussi le 21 septembre, vers onze heures du soir, presque à la même heure, que la petite garnison de Nemours se mettait en marche vers l'ouest afin de protéger les Souhalia et de couvrir cette place menacée par cette incursion de nouveaux Vandales.

Mais revenons à notre question : le colonel avait-il reçu l'ordre de marcher à l'ennemi, c'est-à-dire à l'ouest, vers Sidi-Brahim ? Ou bien devait-il, comme on l'a prétendu, se joindre à la colonne de Marnia, appelée à marcher vers l'est chez les Traras révoltés ? — Les ordres du général Cavaignac avaient-ils été précis, ou avait-il laissé au colonel toute liberté d'action ?

Nous penchons à croire cette dernière version. Et voici pourquoi. Lorsque le général Cavaignac, devenu Président du pouvoir exécutif, reçut, au palais de l'Élysée, le frère du malheureux colonel de Montagnac, qui lui était présenté par le général Reibeill, Cavaignac pâlit en entendant son nom. L'expression de sa figure s'était subitement contractée, sous l'empire d'une violente émotion qu'il ne pouvait vaincre......

S'avançant vers M. E. de Montagnac, il lui serra nerveusement la main et ne trouva à lui dire que ces paroles entrecoupées : — Votre frère !... Pauvre Montagnac ! Quelle horrible affaire !... C'est le remords de ma vie !... — Puis-je vous être utile ? Comptez sur moi ! —

Le général Reibeill, seul témoin de cette scène avec les deux interlocuteurs, en avait été lui-même très frappé ; et, dans un coin du salon, ces trois hommes énergiques se regardaient en silence, les yeux pleins de larmes.

Écoutons maintenant d'autres témoins, dont la parole indépendante ne saurait être suspectée.

C'est M. Clément Dréveton, maire et conseiller général de Nemours, qui nous relata, à M. le baron de Montagnac et à moi, le 17 février 1888, les faits suivants :

« Le colonel était inquiet et vivement préoccupé. La veille du départ de la colonne, nous eûmes une conférence et je vous relate cette dernière entrevue, cet adieu suprême : Le colonel me dit : — Eh bien ! nous partons, c'est décidé ; *on vient de m'en donner l'ordre et dans des termes aussi précis qu'indiscutables.*

— Mais quand partez-vous ?

— Demain de très grand matin ; peut-être cette nuit même. »

« Comme je savais que le colonel avait eu l'occasion de demander des renforts en vue des agissements belliqueux des tribus situées entre Nemours et la frontière, je demandais à M. de Montagnac s'il avait obtenu ces renforts ? Il me répondit confiden-

tiellement : « Non seulement je n'ai rien obtenu, mais mes demandes semblaient être considérées comme venant d'un homme apeuré. Eh bien ! je vais leur prouver que je n'ai pas peur ; je sais que je n'en reviendrai pas, mais je considère comme de pauvres victimes les malheureux que je vais conduire là-bas. »

Après avoir dit au colonel qu'il n'était pas possible qu'ayant une si grande réputation de bravoure, on put se méprendre à ce point, je pris congé de lui ; je lui souhaitai le succès que sa prudence et sa valeur auraient indubitablement assuré dans toute autre circonstance. Il me serra la main en me disant : « Je ne me fais aucune illusion, *je ne reviendrai jamais à Djammâ-Ghazaouet.* »

Les appréhensions, les pressentiments du colonel de Montagnac se trouvent encore confirmés par le récit que nous fit le même jour Madame Gobillot, veuve du sieur Régnier, alors cantinier au 8e bataillon de Chasseurs d'Orléans à Nemours.

On verra que cet état d'esprit n'était pas celui d'un guerrier partant à l'aventure, sans souci des hommes qu'il conduit à la mort et sans respect pour les ordres qu'il a reçus.

— Que s'était-il passé, la veille du départ, chez le colonel, demanda M. de Montagnac à Madame Gobillot ?

— « Le colonel venait de recevoir, de Tlemcen, une lettre dans laquelle on lui reprochait de ne pas protéger suffisamment les Souhalias, nos alliés, contre les incursions des partisans d'Abd-el-Kader, et on lui *donnait l'ordre* de se porter immédiatement à leur secours.

« Pour comprendre l'effet qu'un pareil reproche pouvait produire sur lui, il fallait le connaître et savoir quel homme loyal, consciencieux et brave c'était !

« Exaspéré, furieux, il arpentait son bureau de long en large, en s'écriant : « Ah ! on se plaint que je ne fasse rien et on me laisse sans troupes en présence de toutes les forces d'Abd-el-Kader ; on veut que je l'arrête avec une poignée d'hommes ! — Eh bien ! soit ! je sais que je n'en reviendrai pas. Pour moi, cela m'est égal, il y a longtemps que j'ai fait le sacrifice de ma peau ; mais je souffre pour les malheureux qu'on va faire massacrer. »

« Et comme l'interprète qui se trouvait là, avec les secrétaires, insistait auprès du colonel pour qu'il ne partît pas, lui rappelant

qu'Abd-el-Kader avait concentré des forces considérables sur la frontière..... que les Arabes n'étaient pas ce qu'on les croyait généralement..... qu'ils étaient en force, exercés et bien armés ; — « Je le sais, répliquait le colonel, mais il ne m'appartient pas *de discuter un ordre*. Je n'ai qu'à obéir. On verra bien si je suis un homme à reculer devant un devoir, si périlleux qu'il soit ! A la grâce de Dieu ! »

« Le colonel partait donc le désespoir dans l'âme avec tous les hommes valides dont il disposait, et c'est de suite après son départ que j'appris, par ceux qui en avaient été les témoins, la scène qui venait de se passer et que je vous raconte fidèlement. »

On se sentait ému à la voix énergique et vibrante de cette vénérable septuagénaire, dont la mémoire et la lucidité d'esprit, après 43 ans écoulés depuis les événements qu'elle nous racontait, étaient extraordinaires.

M. le baron de Montagnac lui posa de nouvelles questions.

— Ainsi, pour vous, le colonel de Montagnac n'est sorti de Nemours que sur l'ordre formel qu'il en avait reçu de Tlemcen ?

— C'est certain.

— Savez-vous de qui émanait cet ordre ?

— Je n'en sais rien ; je ne m'en souviens plus, mais c'était sans doute du général Cavaignac qui commandait à Tlemcen. »

« En effet, des renseignements que j'ai pu me procurer depuis, il résulte qu'un courrier avait apporté, vers quatre heures du soir, une lettre de la subdivision de Tlemcen pour le colonel, et un autre pli pour le commandement Froment-Coste, qui fit le soir même, avant son départ, des promotions de sous-officiers dans son bataillon.

« C'est ainsi que le sergent-major Thomas de la compagnie de carabiniers, pour ne pas en citer d'autres, fut nommé le 21 septembre au soir, adjudant du bataillon, en remplacement de l'adjudant Clément, promu sous-lieutenant au corps et retenu malade à l'hôpital de Tlemcen.

— Vous rappelez-vous bien de la personne du colonel, poursuivit le baron de Montagnac, avant de quitter avec nous la veuve Gobillot ?

— Oh, oui ! quand on l'a connu, comme nous tous, ici, on ne peut l'oublier. C'était un homme droit et juste, brave comme son épée, aussi bon pour le soldat qu'il était dur pour lui-même. Je l'aimais bien, soyez-en certain. »

Telle fut notre conversation avec cette brave et digne femme, décédée depuis, à Nemours.

On sentait, en l'écoutant, que sa voix était l'écho de l'opinion publique, ou tout au moins l'expression fidèle des sentiments qui animaient, à l'époque, les personnes de l'entourage du colonel.

Peut-on supposer, après avoir entendu des témoignages rétrospectifs aussi désintéressés, que le lieutenant-colonel de Montagnac, commandant supérieur de Nemours, soit parti en guerre *sans ordre ?*

Qu'il se soit lancé, en aveugle, dans une aventure aussi scabreuse que dangereuse pour lui et ses soldats ?

Évidemment non ! Montagnac avait reçu des ordres, et des ordres néfastes qu'on n'a jamais voulu exhumer.

Que chacun porte donc le poids de ses responsabilités.

LE COLONEL DE MONTAGNAC

Quel homme était-ce donc, ce colonel de Montagnac, qui faisait ainsi mépris de sa vie ?

Avant d'aller plus loin dans notre récit nous allons le présenter au lecteur :

Lucien de Montagnac naquit dans les Ardennes, le 17 mai 1803. Fils, petit-fils, arrière petit-fils de plusieurs générations de soldats, Lucien de Montagnac était né *soldat*.

Il entra à Saint-Cyr en 1815 et en sortit en 1821, en qualité de sous-lieutenant au 1er de ligne. Deux ans plus tard, durant la guerre d'Espagne, il reçut la croix de l'ordre de Charles III. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1832, étant lieutenant de grenadiers, lors des fameuses journées des 5 et 6 juin : Après avoir enlevé trois barricades, ces forteresses de la rue, à la tête de sa compagnie, dont presque tous les officiers

avaient été tués ou blessés, et, d'après les rapports officiels, il décida du succès de la journée ; mais il refusa cette distinction prétendant ne l'avoir point gagnée :

« — On ne mérite pas la croix, dit-il, quand les lois de l'honneur du soldat et ses devoirs militaires l'obligent, pour son malheur, à porter les armes contre ses concitoyens, dans ces tristes luttes de la politique intérieure. »

Le 28 janvier 1836, il fut nommé capitaine et partit pour l'armée d'Afrique, d'où il ne devait revenir qu'une seule fois en congé de convalescence. Porté à l'ordre du jour de l'Armée le 4 juillet 1840, pour sa belle conduite à l'affaire de Blidah, il reçut de nouveau la croix de chevalier de la Légion d'honneur, qu'il crut alors pouvoir accepter.

En juillet 1841, il fut nommé chef de bataillon au 61e de ligne et reçut des mains du général de Lamoricière, qui avait pu l'apprécier à sa valeur, le commandement d'un bataillon d'élite composé de grenadiers et de voltigeurs, avec lequel il fit toute l'expédition de Mascara.

Pendant un an, Montagnac tint la campagne avec ce beau bataillon de troupes d'élite ; il rencontra quinze fois l'ennemi, lui fit éprouver de grandes pertes et mérita d'être signalé quatre fois à l'ordre de l'Armée.

Rappelé à son régiment en octobre 1841, il vint le rejoindre à Philippeville et passa sous les ordres du général Baraguey d'Hilliers, dont la colonne parcourait toute la province de Constantine.

Au commencement de 1843, lors de l'expédition qui coûta la vie à Si-Zerdout, Montagnac à la tête d'un bataillon du 61e sauva la vie à l'escadron de spahis de Philippeville : « Ce jour-là, dit le général Ambert, cet escadron, entouré de toutes parts, allait succomber sous le nombre, lorsque, arrivant au pas de course, le brave Montagnac lança son infanterie et nous délivra. »

Le 7 avril de la même année, une colonne dont il faisait partie avec son ami le commandant d'Exéa, rencontra les Kabyles dans le fond d'un ravin et eut avec eux une lutte des plus vives, corps à corps, à l'arme blanche. L'ennemi écrasé s'enfuit et n'osa plus reparaître de longtemps. A la suite de ce fait d'armes, Lucien de Montagnac, qui avait été cité à l'ordre du jour,

protesta contre cette citation, dont il reporte tout l'honneur sur son camarade d'Exéa.

Le 20 mai, en se dirigeant sur Guelma, son bataillon se trouva subitement en présence de l'ennemi. Après l'avoir culbuté, Montagnac, placé selon son habitude en avant de sa troupe, eut à lutter corps à corps avec un chef arabe. D'un vigoureux coup de sabre, il le fit rouler à terre, mais, ayant fait un effort puissant, il perdit les étriers et alla tomber près de son ennemi terrassé. Lorsque les spahis et les voltigeurs de son bataillon arrivèrent pour le dégager, ils trouvèrent le commandant déjà relevé, tenant dans la main gauche son bras droit deux fois brisé près du poignet.

Pendant soixante-et-onze jours que dura encore l'expédition, de Montagnac conserva le commandement de son bataillon, refusant obstinément de rentrer aux ambulances. Le matin, au départ, ses soldats le hissaient sur son cheval et l'en descendaient à l'arrivée au bivouac.

Lorsque, après cinquante jours, on leva l'appareil, ce chef de bataillon d'élite était estropié et ne pouvait plus se servir de sa main droite. Mais, avec sa volonté de fer et son indomptable énergie, qu'il montrait en toutes choses, Montagnac se mit bien vite à écrire de la main gauche.

Le 10 mars 1844, il fut nommé lieutenant-colonel au 15e Léger; il avait 40 ans. Ayant obtenu pour la première fois un congé de convalescence, il alla le passer au milieu de sa famille avant d'aller aux eaux. A peine était-il depuis trois jours dans l'établissement de Bourbonne-les-Bains pour soigner son poignet, que les journaux lui apprirent la nouvelle d'une guerre prochaine avec le Maroc.

Il n'hésita pas une minute, et, renonçant à sa cure, il reprit en toute hâte le chemin de l'Afrique. Malgré toutes ses diligences, il ne put arriver à Marnia que 36 heures après la bataille d'Isly. Il en fut très vivement contrarié.

C'est alors qu'on le choisit pour lui confier le commandement supérieur de la place que l'on créait à Nemours. Par ses talents d'administrateur, par sa probité scrupuleuse et sa juste sévérité, le colonel de Montagnac sut faire prospérer cet établissement militaire, choisi sur une plage pour faciliter les ravitaillements

vers l'intérieur. Autour de cette place, il sut faire honorer le nom français et le sien, qui n'était prononcé par les Arabes qu'avec une crainte salutaire et un respect absolu.

PRÉPARATIFS DE DÉPART

Nous avons assisté aux émotions tumultueuses qui assaillirent le cœur du colonel de Montagnac à l'annonce de son ordre de départ. Que s'était-il donc passé de si grave sur la frontière marocaine pour motiver une mesure d'une telle soudaineté ?

La convention de Tanger conclue entre la France et le Maroc stipulait que, si l'émir El Hadj Abd-el-Kader tombait au pouvoir des troupes de l'empereur Mouley Hassan, il serait interné dans une des villes de l'ouest de l'empire jusqu'à ce que les deux gouvernements aient adopté, de concert, des mesures définitives à son égard.

Malgré ces dispositions rigoureuses, dit le capitaine Guénard, Abd-el-Kader, qui savait à quoi s'en tenir sur le peu d'ardeur du gouvernement marocain à le poursuivre, vécut en paix au milieu des tribus frontières.

Il savait, du reste, que la souveraineté du Sultan ne s'exerçait que nominalement sur ces tribus indépendantes qui lui offraient dans leurs montagnes un refuge sûr, en même temps qu'un appui efficace dans l'attachement qu'elles avaient voué à sa personne.

L'Émir guettait donc l'occasion de prendre sa revanche et, après y avoir préparé tous les Arabes de la province d'Oran, choisissant avec habileté le moment opportun pour l'action qu'il devait tenter, il avait gagné à sa cause le caïd des Souhalias, Mohammed et Trari, qui avait été investi précédemment de la confiance du maréchal Bugeaud en faisant effectuer par sa tribu les transports de vivres et de munitions entre la rade de Nemours et le fort de Marnia. C'est cet homme, qui avait acquis également les sympathies du colonel de Montagnac par ses anciens services, qui fut choisi par Abd-el-Kader pour être l'instrument du complot ourdi contre les Français, ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

Dès qu'il fut certain du concours de ce traître, l'Émir quitta le campement qu'il occupait sur la rive gauche de la Moulouïa et concentra toutes ses forces à *Aïn Aghbal*, en face et à quelques kilomètres seulement de Menasseb Kiss, point situé sur notre territoire, en deçà de l'Oued Kiss et sur la route de Nemours et de Nédroma.

Dès que ces dispositions furent prises, Mohammed et Trari insista de nouveau auprès de M. de Montagnac, l'informant avec la plus infâme perfidie qu'Abd-el-Kader accourait pour razzier les Souhalias et les Djebala. Il réclamait avec persistance des secours immédiats.

C'est en ce moment même que Montagnac recevait l'ordre de départ. Il répondait au caïd, par son émissaire, qu'il se mettrait en marche pendant la nuit et que les amis de la France n'auraient pas invoqué en vain les secours de la garnison française de Nemours.

Les ordres de détail furent vite donnés ; chaque homme emportait trois jours de vivres, qui leur furent distribués dans la soirée du 21, et soixante cartouches. Un convoi de douze mulets de bât emportait, en outre, des vivres et des munitions de réserve.

On choisit dans chaque compagnie du 8e bataillon de Chasseurs à pied 65 hommes, pris parmi les plus valides et les plus aguerris. La compagnie de carabiniers (organisée comme celle des grenadiers sous l'Empire) en comptait 90.

Le capitaine du Génie Coffyn, qui prenait le commandement de la place, avait ordre de se tenir en communication avec la colonne à l'aide du personnel et des moyens dont il disposait.

Voici, du reste, la composition exacte de la colonne de marche. Chaque homme la composant ayant désormais sa place marquée dans l'Histoire, on ne saurait trop s'étendre sur les détails :

État-major : Lieutenant-colonel de Montagnac du 15me Léger, commandant supérieur ; Chef d'escadron Courby de Cognord, commandant la cavalerie, commandant en second ; Rozagutti, chirurgien-major ; Lévy, interprète.

Troupes. — *Infanterie :* 8me bataillon de Chasseurs d'Orléans : Froment-Coste, commandant ; Dutertre, capitaine adjudant-major ;

2me compagnie : Burgard, capitaine, 65 hommes ;
3me — Larrazet, sous-lieutenant, 65 hommes ;
6me — De Chargère, capitaine, 65 hommes ;
7me — De Raymond, lieutenant, 65 hommes.

Carabiniers : De Géraux, capitaine, 90 hommes ; De Chappedelaine, lieutenant, 90 hommes.

Soit 8 officiers et 350 hommes.

Cavalerie : 2me Hussards, 1 escadron : Gentil de Saint-Alphonse, capitaine, commandant ; Klein, lieutenant, 60 Hussards.

Convoi : 12 mulets de bât. — 6 soldats muletiers.

En tout, 12 officiers, 1 interprète et 416 hommes.

La 1re compagnie du 8me bataillon de Chasseurs d'Orléans tenait garnison à Tlemcen, où elle formait le petit dépôt. Les 4me et 5me étaient à la portion centrale, formant le dépôt, à Toulouse.

Il restait avec le capitaine Coffyn, pour la garde de la place de Nemours, 130 Chasseurs à pied sous les ordres du sergent-major de Carabiniers Nauroy, faisant fonctions d'adjudant de place, et du sergent Pègues, nouveau promu, 20 hussards avec M. Roux, leur lieutenant en second, 40 à 50 éclopés laissés par les colonnes actives sous les ordres du sergent de grenadiers Libron, du 44e, et une dizaine d'employés de l'Administration, du Génie et de l'Artillerie. Un seul commerçant composait alors l'élément civil de ce poste militaire où la colonisation n'avait pas encore été organisée.

LE DÉPART

C'est le dimanche 21 septembre, vers onze heures du soir, que la colonne se mit en marche. Nous avons déjà fait remarquer que c'est le même jour, presque à la même heure, que la colonne de Barral quittait Marnia et se dirigeait au nord, vers Nédroma.

Il faut convenir qu'il y a là une étrange coïncidence, si on ne prétend y voir que le fait du hasard et non le résultat d'un mouvement combiné par l'autorité militaire supérieure.

Notre colonne, sortie de Nemours par la porte de Tlemcen, prit la direction du sud-ouest et longea le chemin de Gamès et de Béghaoun qui se dirige vers les M'Sirda et la frontière.

Il était nuit noire, le plus grand silence régnait dans les rangs. « Le chef de cette petite troupe, écrit le général Ambert (1), c'était un homme de quarante-deux ans environ. Sa tête eût pu servir de modèle au statuaire pour une tète de guerrier : le front haut et large, les pommettes saillantes, le nez aquilin et la physionomie un peu rudement accentuée. De fortes moustaches couvraient le bas de la figure et des yeux vifs, brillants, rapides, illuminaient le haut de la tête. La voix était faite pour le commandement : brève, nette dans le service et avec tous ; hors de là, bienveillant pour le soldat.

Montagnac était l'une des natures les plus complètement militaires que l'on pût rencontrer. Chez lui, l'harmonie la plus belle existait entre le corps, l'intelligence et les habitudes de la vie. Il y avait en lui du Spartiate, du gentilhomme, de l'artiste et du grenadier de la Garde. ».

Officiers et soldats qui le suivaient, tous étaient à la hauteur de leur chef : « *Nous voudrions,* dit Alexandre Dumas dans le *Véloce, pouvoir inscrire sur ce papier, et que ce papier fût de bronze, les noms des 416 soldats qui suivaient de tels officiers...* »

Quels hommes !... Ils allaient au combat, à un combat qui devait être chaud. Ils le savaient, et ils partaient pleins de confiance et d'entrain, ce n'était pas l'ambition de la conquête, cette fois, qui faisait ainsi marcher, de nuit, ces soldats ; c'était l'humanité ; le dévouement au devoir. Dans cette circonstance, ils pouvaient être le glaive qui doit frapper ? Ils étaient la loi qui protège.

Ils savaient bien qu'ils se trouveraient en face d'un ennemi redoutable, d'un ennemi digne d'eux : Depuis quelque temps le nom d'Abd-el-Kader était de nouveau sur toutes les lèvres.

---

(1) *Moniteur de l'Armée,* 25 octobre 1845.

Donner la chasse à l'Émir, s'en emparer peut-être, était le rêve de tout soldat d'Afrique et, durant cette silencieuse marche de nuit, sous la voûte étoilée, il est probable que ce rêve hanta plus d'une cervelle ?

Seul, entre tous, le chef de la colonne ne partageait pas la confiance générale, si sûr qu'il fût de la bravoure de ses hommes. Le commandant Courby de Cognord, au contraire, était enchanté de partir. Quand on n'a aucune responsabilité, les jugements sont bien différents, on le voit.

Ainsi, pour conclure, il est bien certain que le colonel avait reçu l'ordre formel de protéger nos tribus alliées, menacées par Abd-el-Kader. Les études approfondies que j'ai faites sur cette délicate question ne m'ont pas permis d'en douter.

Que sur le coup de l'émotion produite en Algérie et dans toute la France par le massacre de Sidi-Brahim, on ait nié l'ordre donné au colonel de Montagnac de se porter à la rencontre de l'Émir, faut-il s'en étonner ?

Le vaillant colonel et ses intrépides compagnons d'armes venaient par leur mort héroïque d'ajouter à l'histoire de notre conquête une de ses pages les plus glorieuses ; ils avaient pour toujours inscrit leurs noms en lettres de sang, dans les annales militaires de notre pays ! Peut-être était-il plus politique de les désavouer (?) tout en exhaltant leur héroïsme, que de compromettre l'autorité militaire supérieure dont il importait, avant tout, de sauvegarder le prestige aux yeux des Arabes.

Si la sortie du 21 septembre avait réussi ; si la petite garnison de Nemours avait rendu la sécurité à la frontière et ramené Abd-el-Kader prisonnier, on ne l'eût certes pas désavouée !.....

Cette hypothèse était-elle donc admissible ?

Pour moi, si un doute avait pu pénétrer dans mon esprit sur le fait de l'ordre de marche donné au colonel de Montagnac, la lecture de la lettre ci-après, écrite spontanément le jour même du départ par le commandant du port de Nemours, un capitaine de frégate, à M. de Lenglay, directeur des Douanes à Alger et ami du colonel, aurait à jamais dissipé ce doute :

« Je suis chargé par le colonel de Montagnac de vous annoncer que, *sur l'ordre qu'il vient de recevoir, il part précipitamment de Djammâ-Ghazaouet*, sans avoir même le temps de vous écrire ·

mais il vous donne l'assurance qu'il le fera, en détail, aussitôt son retour. »

Considérons donc ce sujet comme épuisé et suivons la colonne dans sa marche nocturne.

PREMIÈRE ÉTAPE

Après avoir marché une grande partie de la nuit à travers la tribu des Souhalia, la colonne s'arrêta, au point du jour, un peu après Zaouiet-el-Mira, sur une hauteur dominant toute la plaine dés M'Sirda.

Elle établit son bivouac sous de grands caroubiers, auprès du marabout de Si El Hadj Abdallah, situé à quinze kilomètres à l'ouest de Nemours. Cela fait, les troupes allumèrent leurs feux et firent le café. La vallée des M'Sirda était absolument déserte.

Là, le colonel de Montagnac fut rejoint par le caïd Mohammed et Trari. Ils eurent ensemble un entretien particulier qui eut pour résultat de faire opérer à la colonne une marche rétrograde vers le sud-est, et de lui faire abandonner une excellente position défensive pour l'entraîner au fond des ravins vers le talweg de la vallée, sur le cours de l'oued Kouarda.

Le caïd dit au colonel que l'Émir Abd-el-Kader avait rassemblé des forces considérables, qu'il avait amené avec lui un nombreux groupe de cavaliers des Béni-Snassen et qu'il devait coucher le soir même en deçà de la frontière, aux puits de Sidi-bou-Djenan.

Il ajoutait que ses tribus se trouvaient dans la situation la plus critique et que, si les Français les abandonnaient, elles seraient le lendemain razziées et détruites.

Cette entrevue de Zaouiet-el-Mira, entre le traître Mohammed et Trari et le chef de colonne a donné lieu à maintes controverses :

Les uns, croyant le caïd de bonne foi, penchent à croire qu'il redoutait réellement la vengeance et les représailles de l'Émir ; qu'il craignait de voir sa tribu envahie et pillée et qu'il nous serait resté fidèle si nous avions pu le protéger efficacement.

D'autres y ont vu une indécision du commandement, bien que ce changement de direction s'explique de lui-même, attendu qu'à la première halte la colonne ne se trouvait pas sur la route de Sidi-bou-Djenan, lieu indiqué par Mohammed et Trari comme le point où se trouvait l'Émir et que ce dernier débouchant chez les M'Sirda par le col du Guerbous pouvait parfaitement échapper à la vue de nos troupes, saccager la plaine et se diriger ensuite sur Nédroma et Aïn-Témouchent où sa présence aurait pu causer les plus irrémédiables catastrophes.

Probablement aussi, le colonel de Montagnac, qui venait d'envoyer, par un cavalier, une lettre au lieutenant-colonel de Barral pour l'informer que le lendemain il serait aux prises avec l'ennemi, voulait-il, en dessinant son mouvement à gauche, chercher à se rapprocher de la colonne de Barral avant d'engager la lutte et tenter une action combinée entre leurs deux colonnes ?

Quoi qu'il en soit, c'était bien de ce côté que se dissimulait l'ennemi, et en l'engageant à descendre les pentes du ravin pour l'emmener vers l'oued Kouarda, Mohammed et Trari conduisait le colonel à sa perte. Voilà notre opinion ; les événements, qui vont se précipiter, ne tarderont pas à la confirmer.

Donc, le 22 septembre, vers onze heures du matin, après quelques heures de repos, la colonne se remit en marche vers le sud-est, et à une heure et demie, elle établissait son campement à proximité de l'oued Tiouly, au lieu dit Sidi-Bou-Rahhal.

Le caïd Mohammed et Trari, dans cette marche rétrograde, accompagna le colonel de Montagnac, et, arrivé au campement, il insista de nouveau pour faire précipiter la rencontre avec Abd-el-Kader.

Le capitaine Schmitz, qui écrivit en 1852 un récit de cette affaire, nous apprend que le colonel promit au traître de se porter le lendemain au-devant de l'Émir, sur le chemin de Sidi-bou-Djenan, par lequel les Arabes devaient déboucher ; cet officier ajoute : « M. de Montagnac fit appeler les commandants Froment-Coste et Courby de Cognord ; il leur exposa la situation en termes vifs et accentués et, après les avoir animés du feu dont il était pénétré, il leur demanda leur avis en présence des rapports qui, à son sens, présentaient la chance d'une occasion unique de s'emparer d'Abd-el-Kader en se portant résolument sur Sidi-bou-Djenan.

« Les deux commandants furent d'avis de continuer la marche en avant et d'aller à la rencontre de l'ennemi. »

La journée était déjà bien avancée et les troupes fatiguées par la marche de la nuit précédente et celle de l'après-midi se disposaient au repos dès que le camp fut installé ; des corvées d'eau allaient à la source d'Aïn-Tiouly pour la soupe du soir, lorsque des vedettes placées au-delà des avant-postes vinrent annoncer la présence d'un groupe de cavaliers arabes disposés en éclaireurs qui observaient la colonne des hauteurs voisines.

Les Souhalia qui se trouvaient avec nos troupes et leur servaient de guides répondirent que ces cavaliers appartenaient à El Bou Hamidi, un des lieutenants d'Abd-el-Kader, et que l'Émir, avec le gros de ses contingents, était derrière eux.

Sur ces entrefaites, un courrier envoyé de Nemours par le capitaine Coffyn apporta une lettre du colonel de Barral, campé à 16 ou 18 kilomètres au sud-est, demandant à M. de Montagnac de lui envoyer 500 hommes du 8e bataillon de Chasseurs d'Orléans.

Ainsi, alors qu'il était déjà presque aux prises avec l'ennemi, on lui demandait le bataillon de Chasseurs, c'est-à-dire tout son effectif d'infanterie. Était-ce bien possible ? Il consulta de nouveau MM. Courby de Cognord et Froment-Coste.

« Le colonel de Barral, leur dit-il, me demande 500 hommes du 8e bataillon. Je ne puis les lui donner. Nous sommes en présence de l'ennemi, sur un territoire que nous devons défendre. Nous ne pouvons, décemment, abandonner nos alliés. Ce serait perdre l'influence que nous avons acquise et le bénéfice de tant d'efforts. D'ailleurs, la lettre a un jour et demi de retard. Je pense donc qu'il faut continuer l'attitude que nous avons prise vis-à vis de l'Émir. »

Cet avis fut partagé par les deux officiers supérieurs, et on convint de répondre dans ce sens au colonel de Barral et au capitaine Coffyn.

Il était quatre heures du soir. A ce moment, une vedette arriva à toute bride prévenir le colonel que des cavaliers arabes en nombre se dirigeaient vers le camp.

Le colonel donna l'ordre au maréchal-des-logis chef Barbut, du 2e Hussards, qui remplissait les fonctions d'adjudant, d'aller

reconnaître les groupes signalés. Il partit avec quelques hussards et se trouva bientôt en présence d'une quarantaine de cavaliers arabes qui lui envoyèrent des coups de fusil. Il dut se replier à la hâte et n'eût que le temps de regagner le bivouac.

S'il avait hésité, il était perdu, car les Arabes, en l'apercevant, avaient mis leurs chevaux au galop pour tenter de couper aux hussards leur retraite sur le camp. Ces coups de feu tirés, les Arabes firent volte-face et disparurent à leur tour derrière un pli de terrain.

C'en était fait ! La poudre avait parlé ; les hostilités étaient commencées. Se retirer, c'était presque fuir. Or, les soldats de Sidi-Brahim savaient mourir mais non reculer.

Dès que le maréchal-des-logis chef Barbut eut rendu compte de sa mission, la lettre suivante fut adressée à Nemours au capitaine Coffyn :

« Mon cher Capitaine,

« Envoyez tout ce que le colonel de Barral vous demande. Je
« ne puis donner les hommes du bataillon de M. Froment-Coste.
« Nous sommes entourés de goums considérables composés de
« gens du Maroc. Nous avons eu quelques coups de fusil avec eux.

« Abd-el-Kader arrive ce soir à Sidi-bou-Djenan.

« Je ne puis rejoindre Djammâ-Ghazaouet sans m'exposer à une déroute complète.

« Je vais me tenir sur la ligne où je suis établi.

« Envoyez-moi demain des vivres pour deux jours et de toute
» nature par les Souhalia au bivouac, sur l'oued Tiouly.

« Faites toujours de même ; tenez-moi au courant de tout. Il faut huit mulets pour les vivres.

« Tout à vous,

« De Montagnac. »

En même temps, le colonel de Montagnac répondait, par le même messager, au colonel de Barral qui devait se trouver à quinze ou seize kilomètres à peine dans la direction du sud-est, aux abords de Nédroma, avec sa colonne forte de 700 hommes.

Il l'informait que l'Émir avait passé la frontière, qu'il était en sa présence et que le lendemain matin, à six heures, il commencerait l'attaque.

La lettre adressée au lieutenant-colonel de Barral était ainsi conçue :

« J'ai reçu votre ordre, mais je ne puis y obtempérer, car je
« suis en face d'Abd-el-Kader qui, m'avait-on dit, n'avait avec
« lui que 4 ou 500 hommes, mais qui en a bien davantage. De
« plus, 4 ou 5,000 Djebala sont sur les hauteurs, attendant le
« combat pour se joindre au vainqueur. Du reste, j'en aurai le
« cœur net demain matin, car, à six heures, j'attaquerai.

« Vous comprenez bien, mon cher camarade, que je ne puis
« *ficher* le camp devant ces *brigands-là*.

« De MONTAGNAC. »

Cette lettre, partie du bivouac de l'oued Tiouly, à quatre heures et demie du soir, parvint à son adresse vers dix heures. Nous verrons plus loin quel cas en fit le colonel de Barral. Il est bien certain qu'à cette heure-là, s'il l'eût voulu, le colonel de Barral pouvait se porter en avant par le chemin de Tarnassa. En deux heures de marche, il pouvait faire sa jonction avec la colonne de Montagnac six heures avant l'heure du combat, ce qui aurait, selon toute vraisemblance, changé le désastre en une victoire éclatante pour nos armes et glorieuse pour M. de Barral, qui, en sa qualité de plus ancien, était appelé à prendre le commandement des troupes réunies, lesquelles auraient formé alors une colonne de 1,200 hommes avec de l'artillerie et suffisamment pourvue de cavalerie.

Mais M. le Lieutenant-colonel en décida autrement. Nous lirons plus loin ses hésitations racontées par un témoin oculaire, le général d'Exéa.

LE DERNIER CAMPEMENT

Le messager du capitaine Coffyn, muni de ses deux lettres, venait à peine de partir pour Nemours, que l'on vit apparaître sur les mêmes monticules une cinquantaine de cavaliers arabes surveillant étroitement le camp français et épiant les moindres mouvements.

Parmi ces cavaliers étaient quelques Moghaznis marocains, bien reconnaissables à leurs tarbouchs ou bonnets rouges. L'apparition de ces nouveaux goums si près du camp, s'avançant jusqu'au contact des avant-postes, indiquait qu'on se trouvait en face d'un ennemi audacieux et que la partie serait très sérieuse.

Le colonel se porta de lui-même à trois cents pas en avant du camp pour mieux observer ces nouveaux venus. Il revint sur ses pas, convaincu que sa position était désavantageuse et qu'il était étroitement surveillé. Il donna aussitôt l'ordre de replacer les vedettes et prit certaines dispositions de nature à faire croire à l'ennemi qui l'observait, qu'il allait réellement passer la nuit à cet endroit-là.

Dès le crépuscule, les mamelons voisins gardés le jour par des vedettes furent occupés par des petits postes d'infanterie, et, tout devenant tranquille, on essaya de prendre un peu de repos.

En même temps, le colonel de Montagnac prévint les deux officiers supérieurs qu'on lèverait le camp vers les onze heures du soir, et qu'avant de le lever, on allumerait de grands feux pour faire croire à l'ennemi que la colonne ne ferait aucun mouvement.

A onze heures, en effet, le camp fut levé avec le moins de bruit possible; les bagages furent chargés vivement, chacun comprenant l'importance de ce changement de bivouac, et la petite colonne se mit silencieusement en marche dans la direction du sud-est en se dirigeant sur le kerkour de Es-Slalou, situé de l'autre côté du talweg de la vallée, au pied du versant regardant le nord et sur une hauteur qui dominait le cours de la petite rivière de Sidi-Brahim, portant en cet endroit le nom d'oued Taghzouat.

A peine la colonne fut-elle sortie du petit plateau d'Aïn-Tiouly pour s'engager sur les pentes descendantes, qu'elle essuya deux coups de feu. Ces deux coups de feu tirés sur l'arrière-garde ne blessèrent personne, mais indiquèrent que l'on n'avait pu cacher aux Arabes le mouvement en avant que l'on venait de faire.

Un moment après, un troisième coup de feu éclata sur le flanc droit; on était donc observé de tous côtés. Le colonel fit néanmoins continuer la marche qui se poursuivit sans autre incident jusqu'à Es-Slalou.

A une heure du matin la colonne traversa le chemin de Nemours à Menassel-Kiss, par la dépression située entre les deux monticules de Si-Moussa-El-Ambri et de Karn-Amsel et qui s'élève à l'ouest pour franchir le col du Gerbous entre le Kerkour de ce nom et le Rokbat-el-Mezzoudj. Une demi-heure après, elle coupa le second chemin qui va de Nemours à Sidi-Bou-Djenan, en passant par le marabout de Sidi-Brahim. Elle franchit l'oued Taghzouat, presque à sec en cette saison, et gravit l'escarpement opposé pour atteindre le plateau très resserré d'Es-Slalou, défendu de trois côtés par des ravins encaissés et constituant une position défensive bien plus favorable que celle que l'on venait de laisser à six kilomètres plus au nord sur les bords de l'oued Tiouly.

Vers deux heures du matin, dans la nuit du 22 au 23, l'installation se fit sans bruit, les quatre faces du bivouac établies sur les crêtes des ravins. Le colonel défendit de fumer et d'allumer des feux. On forma les faisceaux et les hommes se couchèrent en arrière des fronts de bandière.

Une sorte d'inquiétude vague, d'agitation fiévreuse, exagérée encore par le silence et l'obscurité de la nuit, régnait dans tous les esprits, et, « si, rapporte le capitaine Schmitz, » quelque chose venait apporter du soulagement à la pénible » impression de cette réunion d'hommes qui ne se rendaient pas » compte du sort qui leur était réservé, c'était la confiance que » chacun avait en son chef, le colonel de Montagnac, dont la » mâle et fière attitude imposait aux moins résolus. »

Le colonel passa encore une demi-heure avec M. Froment-Coste et Courby de Cognord, leur dicta ses ordres de détail pour l'attaque du matin, et chacun alla ensuite se reposer sous la protection des grand'gardes, les officiers vaguement inquiets de leur petit nombre, mais sûrs de la solide bravoure de leurs soldats ; les hommes, avec l'insouciance des adolescents et la confiance aveugle que donne au soldat la foi en la valeur indomptable de ses officiers.

J. CANAL.

(A suivre)

LES PASTEURS

A la France, il suffit aujourd'hui d'étendre ses deux mains pour saisir le plus vaste empire colonial et le plus vaste marché commercial qu'il y ait au monde. En m'exprimant ainsi j'emploie une figure que je me hâte d'expliquer : L'une de ces mains serait une voie ferrée allant d'Oran à Timbouktou, voie ferrée qui s'étend déjà jusqu'à Djenian-bou-Resg à 540 kilomètres d'Oran (1). L'autre main, c'est une voie ferrée de Tunis au Tchad.

Ces deux voies créées, la France, qui possède, sur les côtes, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Dahomey, le Congo, est maîtresse incontestée d'un empire qui s'étend du 35e degré de latitude nord au 5e degré de latitude sud, soit environ 5,000 kilomètres de longueur, et du 20e degré de longitude ouest au 10e ou 15e de longitude est, soit environ 4,000 kilomètre. de largeur.

De ces deux voies, la plus facile à réaliser c'est la première. C'est aussi celle qu'il convient d'ouvrir dans le plus bref délai Tout récemment, des dépêches nous annonçaient que nos officiers du Sénégal avaient porté les couleurs françaises jusqu'à Timbouktou. Pour relier à l'Algérie nos possessions de l'ouest africain, il suffit de jeter, dans la vallée de l'Oued-Msaoura, une voie ferrée, que cette vallée conduira, sans difficultés, presque sans ouvrages d'art, et par une pente insensible, jusqu'au coude du Niger, Bourroum. Le développement, à partir du terminus actuel, n'est que de 2,000 kilomètres.

Dans ce vaste empire colonial, dont les amorces existent déjà tout le long des côtes, et qui sera constitué dès qu'un point central réunira ces membres épars, la France rencontrera bien des populations diverses. Mais ce qu'elle rencontrera, en masse prépondérante, ce sont : Les Pasteurs.

---

(1) Ceci était écrit avant que la Chambre refusât les crédits pour la ligne d'Aïn-Sefra à Djenian. Espérons que la prochaine législature réparera cette faute.

Ces peuplades de pasteurs, outre qu'elles sont les plus nombreuses, sont aussi celles qu'il est le plus difficile de réduire ; celles sur lesquelles notre influence aura le moins de prise, celles dont les mœurs diffèrent le plus des mœurs européennes. Il peut donc y avoir quelque utilité à étudier ces mœurs, et à rechercher les moyens de dominer ces populations, soit par la crainte, soit par l'intérêt soit par la sympathie. Ce sera le but de cette étude.

I

Dans la vaste plaine apparaît le douar, composé de vingt à trente tentes disposées, soit en cercle, soit sur deux lignes parallèles laissant entre elles une vaste esplanade. Chaque tente est formée de longues pièces d'une étoffe rude, épaisse et élastique, tissée de pure laine, dans certaines régions, ailleurs de poil de chameau, ailleurs encore de poil de chèvre, et de bourre de palmier.

Ces bandes sont réunies, par leur lisière, au moyen d'épingles de bois. Leur extrémité est fixée au sol par des piquets, leur milieu est soulevé par des montants de deux à quatre mètres de hauteur. La tente est coupée en deux parties égales par une draperie, et une partie est réservée aux femmes et aux enfants ; l'autre est réservée au chef de la famille et sert de lieu de réunion. A un coin de la tente est souvent annexée une tente plus petite où les femmes préparent les aliments et creusent, dans la terre, leurs fourneaux primitifs.

Telle est la tente et tel est le douar.

Soit sur le territoire algérien, soit dans l'immense région soumise, en ce moment, à l'influence française et qui tombera sous la domination française quand il plaira au gouvernement de créer la voie de pénétration transsaharienne dont je viens de parler, on rencontre des tribus pastorales de mœurs, de races et de langues diverses. Mais partout ces tribus ont ce double trait commun : le domicile mobile, et la foi musulmane. C'est ce caractère commun qui permet de les réunir dans une même étude, malgré les divergences de détail qu'elles présentent.

Sous ces tentes, dans ce douar, dans ces demeures simples, se déroulent des destinées simples. Ce sont les destinées que se faisaient déjà les pasteurs au temps où florissaient les premiers empires égyptiens, il y a 6,000 ans. Ce sont les destinées que nous retrace la Bible dans la vie des patriarches. Rien n'a changé depuis ces temps reculés ; ni le soleil ardent, ni le désert aride,

ni la source avare que le sable boit aussitôt sortie de terre, ni le vêtement de laine, ni l'homme lui-même. Rien n'a changé et rien n'a pu changer, parce que la vie pastorale a des nécessités constantes qui maintiennent, dans les mêmes habitudes, les peuples qui l'adoptent, leur imposent les mêmes mœurs, et les frappent, pour ainsi dire, d'une même effigie.

Le pasteur vit exclusivement du troupeau, et, sur les hauts plateaux algériens et dans les steppes sahariens, ce troupeau ne se compose que de moutons. Ni le bœuf ni la chèvre n'y peuvent vivre. Le cheval et le chameau, comme moyen de transport, le mouton, comme moyen d'existence, voilà les ressources du nomade. Il sait, de ces ressources si restreintes, tirer un excellent parti. S'agit-il de briller dans une fête ? Nul cavalier au monde ne peut l'emporter en élégance et en hardiesse sur le cavalier arabe. S'agit-il de franchir de vastes espaces ? Un matin quelques Chaambas ou Touaregs s'enveloppent, depuis les hanches jusqu'aux aisselles, dans de longues ceintures bien serrées, afin de résister aux secousses effroyables qu'ils vont subir. Ils montent sur leurs meharas. Ils partent. Le soir ils sont à 200 kilomètres du point de départ. Le mouton donne aux nomades son lait et sa chair, dont ils se nourrissent, sa laine, dont ils font ce vêtement magnifique qui semble leur prêter des ailes, quand ils se laissent emporter par le galop de leurs chevaux fougueux. Le surplus de cette laine ils l'échangent contre des armes, des épices, des grains, qu'ils achètent aux populations du Tell ou qu'ils vont chercher dans les Ksours.

Dans ces Ksours, sortes de villages malpropres composés de misérables chaumières agglomérées autour d'une source et entourées d'une muraille qui ne peut être considérée comme un ouvrage fortifié que par des cavaliers refusant de mettre pied à terre, les nomades possèdent quelques établissements fixes. C'est là qu'ils emmagasinent les provisions qu'ils ne peuvent toujours emporter avec eux. Ils les laissent à la garde de serviteurs ou d'esclaves. Ils viennent à ces Ksours de temps en temps, soit pour la récolte des dattes, soit pour prendre ou déposer des provisions, mais ils n'y résident jamais. Ils viennent, font leurs affaires, et se replongent dans le désert.

C'est que le pasteur ne peut s'arrêter. Vivant par le troupeau, il est obligé de vivre pour le troupeau. Son existence est subordonnée à celle du troupeau, et sa vie se passe à chercher des pâturages. C'est en cela que consiste tout son travail, si, toutefois, les incessantes migrations auxquelles il est assujetti et les luttes contre les intempéries et contre les hommes peuvent s'appeler travail. S'il s'est fait un domicile mobile, c'est afin de pouvoir suivre son troupeau. S'il range ses tentes en cercle, c'est afin que, dans l'intérieur de ce cercle, le troupeau soit protégé des bêtes de proie et des maraudeurs. Soumis à des variations extrêmes de température, tantôt une chaleur torride, tantôt un froid glacial, le steppe renouvelle lentement sa végétation rare. Lorsque le douar est venu camper dans un certain lieu, après quelques jours, les pâturages sont épuisés à plusieurs kilomètres à la ronde. Alors, on plie les tentes, et l'on va plus loin ; et cela, sans cesse ; et le douar parcourt ainsi un cycle qui dure l'année entière. Il ne repassera sur les mêmes points que l'année suivante. Dans certaines régions, et pendant la saison d'été — la saison stérile de ces contrées — la végétation est si chétive, que le mouton et le chameau ne peuvent trouver une quantité de nourriture suffisante qu'à la condition de pâturer de jour et de nuit.

Ce n'est pas seulement la maigreur des pâturages qui nécessite ces continuelles migrations. C'est aussi la rareté de l'élément liquide. On peut emporter de l'eau pour les habitants du douar, mais non pas pour les animaux. Cependant, tous les quatre, cinq, ou six jours, il faut que le troupeau boive. Il faut donc le mener aux points d'eau, sources ou puits, c'est-à-dire parcourir une distance de quarante à cinquante kilomètres, quelquefois plus. Les environs de ces points d'eau sont d'une aridité complète, résultant de la grande quantité de bétail qui, à tour de rôle, y affluent de toutes parts. Il n'est donc pas possible de stationner aux environs. Il faut aller au loin chercher les pâturages neufs, et n'approcher de la source que pour s'y abreuver.

Chaque tribu se meut ainsi dans les terres de parcours que lui ont attribuées l'usage, les traditions, une longue possession. Il est admis, par les tribus voisines que telle tribu s'étend

jusqu'à telle montagne, telle Daya, tel accident du sol, et ces limites approximativement fixées, sont ordinairement respectées. Mais il arrive assez souvent que les pâturages manquent ; que telle tribu qui s'est accrue se trouve à l'étroit sur ses terres. Alors apparaissent, dans le steppe désertique, les cruelles nécessités de la lutte pour l'existence. Dans notre civilisation cette lutte est continuelle, intense, mais déguisée sous des formes légales. Sauf lorsque se produisent ces grands conflits où, les peuples se ruant les uns sur les autres, 300,000 hommes disparaissent en quelques semaines, l'européen ne tue son concurrent qu'à coup de papier timbré et de spéculations plus ou moins honnêtes. Chez le pasteur la lutte pour la vie n'est que transitoire, mais elle est acharnée, féroce. C'est la razzia, le pillage, le massacre. L'Arabe, sorti de son indolence habituelle et jeté au milieu du combat, tue ou meurt. Il tue sans pitié et meurt sans se plaindre, accomplissant sans chercher à la comprendre, sans rébellion, sans murmure, la loi rigoureuse que la nature insensible impose à toutes les créatures.

En dehors de ces moments de crise, de ces luttes sauvages qui passent d'autant plus vite qu'elles sont plus violentes, les mœurs du pasteur sont douces. Son hospitalité est large et accueillante, et il y déploie une politesse grave et pleine de dignité. Ses traits réguliers portent le reflet d'un calme profond et d'un bonheur tranquille, et en effet, si son existence est rude et monotone, elle est loin d'être malheureuse. Son bonheur consiste à se laisser vivre sans efforts, et à se sentir le roi de la création qui l'environne. A peine daigne-t-il marcher. Le Targui, à pied, a l'allure incertaine du marin sur la terre ferme. C'est qu'il marche rarement, estimant que le chameau lui a été donné pour lui éviter cette fatigue. Le pasteur n'a point de soucis. Seul de tous les habitants de ce monde il a résolu le difficile problème de vivre sans travailler. La nature travaille pour lui, et accroît son troupeau, toute sa fortune, sans qu'il prenne d'autre peine que de changer d'horizon.

Sous le beau ciel du sud algérien et du Sahara, il n'est ni malsain ni désagréable de vivre sous la tente, et d'ailleurs, la tente arabe, lourde, épaisse, solide, est beaucoup plus confortable que les nôtres. Une belle tente arabe, ouverte au grand

soleil, et montrant, à son intérieur, une épaisse couche de tapis de haute lisse, aux couleurs éclatantes, est une demeure plus modeste, mais non pas moins aristocratique que les plus riches salons. Un souverain militaire, un Sésostris, un Alexandre, un Napoléon, ne s'y trouverait pas déplacé. Le luxe des chevaux, des harnachements, des armes, la chasse, les fêtes religieuses, les solennités des fiançailles et des naissances, tels sont les plaisirs du nomade. Il n'en comprend ni n'en veut d'autres, et mourrait d'ennui, dans l'atmosphère épaisse de nos grandes villes.

La religion musulmane est parfaitement adaptée aux instincts et aux pensées qui se développent chez l'homme voué à une telle existence. Née au milieu du désert, elle est faite pour l'habitant du désert. Elle est absorbante, et accapare l'homme tout entier, jusque dans ses actes les plus intimes, et à tous les moments de sa vie. Il en résulte qu'elle paralyse l'initiative individuelle et enchaîne l'effort et la pensée. Elle est probablement la cause première de la décadence que l'on observe chez toutes les nations musulmanes. Elle ne peut servir d'appui à des sociétés comme les nôtres, fondées sur la liberté, la science, l'industrie, et si elle venait à s'y propager, elle tendrait à les détruire. Mais elle se présente, chez le pasteur, avec une véritable grandeur, et une haute utilité. Par son formalisme rigoureux et ses pratiques constantes elle occupe ses longs loisirs. Elle le prosterne cinq fois par jour devant le Dieu unique, lui rappelle la dignité de l'homme, et l'empêche de tomber dans la bestialité où pourrait le conduire sa vie continuelle au milieu des bêtes. La femme célibataire est un mal chez nous ; dans le désert elle serait une impossibilité. La femme ne peut y vivre qu'à la condition d'être épouse. La polygamie qui serait déplacée dans nos sociétés est donc nécessaire dans la vie du pasteur, et le fondateur de l'islamisme a pu la restreindre et la réglementer, mais non pas l'abolir. Une autre chose nécessaire, dans la vie du pasteur, est le pouvoir absolu du chef de famille sur ses femmes, ses enfants, ses serviteurs, ses esclaves. La loi du Coran consacre ce pouvoir, qui est le seul lien possible de cette société spéciale, mais elle le réglemente et l'adoucit. Elle ordonne au maître d'être bienveillant et juste vis-à-vis de ses femmes, de ses serviteurs,

de ses esclaves ! Elle lui rappelle que tous les musulmans, quelque différence que mettent entre eux le rang, la fonction, la fortune, l'éducation, sont égaux et frères devant Dieu. Aussi les relations de maître à serviteur, et même de maître à esclave, sont-elles empreintes d'une familiarité qui nous étonne. L'esclave baise la main de son seigneur, et l'appelle monseigneur. Puis cet acte de soumission accompli, ils causent entre eux comme des amis. La langue arabe qui n'admet que le tutoiement se prête à cette familiarité qui n'est nullement ennemie du respect et de la bienséance. C'est ainsi qu'agissait le Prophète conversant à la Mecque et à Médine avec les plus humbles. Tels les *Mille et une Nuits* nous montrent Sindbad accueillant comme un frère un portefaix tombé de fatigue à sa porte, et le puissant Kalife de Bardad plaisantant avec ses sujets, sauf à leur faire trancher la tête si la fantaisie lui en prend. Lorsque vient le soir, l'heure de la prière, et que les derniers reflets du soleil couchant jettent un nuage de pourpre et d'or sur l'horizon du désert, tous les hommes de la tente, rangés sur une même ligne, le chef au milieu d'eux, se prosternent devant le majestueux Allah, la plus haute conception de l'infini vivant, pensant et agissant à laquelle l'intelligence humaine soit encore parvenue. Ce qu'ils adressent à « celui auquel il n'est pas d'associé, » ce n'est pas une prière, car ils ne demandent rien. C'est un acte de foi, de résignation et d'actions de grâce : « Louange à Dieu, maître des mondes. »

J'ai vu de somptueuses cérémonies religieuses sous les ogives mystérieuses de Notre-Dame de Paris, sous les arceaux immenses de Saint-Paul de Londres, et dans les églises grecques ruisselantes d'or et de couleurs. Je n'ai rien vu de plus imposant que ces longues files d'hommes en burnous blancs, debout sous la voûte étoilée, puis tombant tout-à-coup, le front dans la poussière, en adoration devant le principe de toutes choses.

II

Les mœurs dont je viens de donner une rapide esquisse, sont celles du vrai nomade, du pur pasteur, du saharien. Dans le Tell, ces mœurs restent les mêmes, quant au fond, mais elles se modifient dans certains détails superficiels. Le sol étant fertile et capable de fournir de riches moissons, l'Arabe devient cultivateur. Mais en devenant cultivateur, il ne transforme pas ses coutumes traditionnelles. Il conserve les mœurs, la manière de vivre, l'habitation du pasteur. Dans le Tell, l'élevage n'est pas limité à la seule espèce ovine. Le bœuf et la chèvre y prospèrent. Mais le tellien les traite de la même manière, et continue à promener sa tente et son troupeau, non plus dans d'immenses espaces, comme le saharien, mais dans le cercle assez restreint des propriétés du douar. Il réduit la culture à sa plus simple expression, ramène les travaux des champs à ce qui est strictement indispensable, et ne cultive guère que les céréales. L'Arabe, devenu cultivateur, semble se rappeler que ses ancêtres étaient de simples pasteurs, et être tout prêt à reprendre sa condition première, car il ne fonde, sur le sol, aucun établissement définitif. Le mot arabe El-mal, signifie bien, fortune, richesse. On l'emploie pour désigner le troupeau, ce qui indique, qu'aux yeux de l'Arabe, un nombreux bétail est la richesse par excellence. En un mot l'Arabe, devenu agriculteur, subordonne la culture à l'élevage, et fait ce que j'appellerai de l'agriculture pastorale.

Or, si la vie nomade est une nécessité pour le saharien, il n'en est pas de même pour le tellien qui ne déplaçant jamais, que de quelques kilomètres, son domicile mobile, pourrait fort bien, à l'exemple de tous les agriculteurs du monde, se créer un domicile fixe au milieu des terrains de culture. Il le pourrait, sans aucun doute, mais il ne le fait pas, parce qu'il a hérité de ses ancêtres les habitudes du nomade, et que son insouciance et la manière spéciale dont il comprend la propriété, l'engagent

à conserver ses mœurs héréditaires. L'Arabe exclusivement pasteur ne travaille pas du tout. L'arabe devenu semi-pasteur semi-laboureur, entend travailler le moins possible, et y réussit parfaitemont.

Le cultivateur arabe ne procède jamais à un défrichement complet, et ne fait jamais qu'un seul labour. Lorsque la saison des semailles est venue, il coupe et brûle quelques broussailles de lentisques, de palmiers et de jujubiers, puis, parmi les souches restées en terre, il jette la semence sur la terre brute. Immédiatement après, il laboure par dessus avec une araire qui écorche la terre à six ou huit centimètres de profondeur, et tout travail agricole est fini jusqu'au moment de la récolte. Ce moment venu, il coupera les épis en n'y laissant que juste assez de paille pour les pouvoir lier, et mettra ses troupeaux dans le long chaume laissé sur le champ.

Cependant, pour obtenir des récoltes de la terre, il faut lui rendre, au moins en partie, ce que les récoltes précédentes lui ont enlevé ; en d'autres termes, il faut fumer, opération qui, pour le cultivateur européen, réclame un matériel assez considérable et des labours préparatoires. Le cultivateur arabe supprime ce matériel et ces travaux. Il prétend fumer les terrains qu'il doit mettre en culture, en y promenant son douar, estimant que ces terrains sont suffisamment fertilisés par les immondices que le douar répand autour de lui. Malheureusement, si l'on peut éviter le travail, on ne peut éluder les lois naturelles qui ont fait de l'ammoniaque une substance volatile. Ce fumier, répandu à la surface du sol et non pas incorporé dans sa masse, perd la presque totalité de ses principes fertilisateurs. L'agriculture arabe est donc une agriculture épuisante. Aussi, pour y remédier, l'Arabe considère-t-il comme nécessaire de se procurer, de temps en temps, et des terres vierges pour les labours, et des pâturages nouveaux pour le troupeau. Il est pour cela un moyen très simple : c'est d'incendier les broussailles et les forêts. Sur le sol d'une orêt brulée il pousse, pendant quelques années, une herbe fine, tendre et abondante, et des récoltes splendides. Oui, mais les terres des sommets, n'étant plus maintenues par les arbres, dévalent dans les bas-fonds ; la montagne devient un squelette rocheux ; la source disparaît ; le cours d'eau se dessèche, et le

pays prend un aspect désertique. L'Arabe ne comprend pas les causes de cette ruine, et il les comprendrait qu'il n'en aurait cure. Il aime le désert et les vastes espaces nus où les chameaux peuvent galoper sans obstacle, lui conviennent beaucoup mieux que les plus riants ombrages.

Dans la province d'Oran (et dans les autres ; mais je ne veux parler que de ce que je connais par expérience personnelle) il existe, entre le Tell et le commencement du Sahara, une région actuellement très aride, très nue, habitée seulement par quelques rares nomades. Or cette région est toute remplie des vestiges d'une population de cultivateurs sédentaires qui devait être très dense, à en juger par les ruines qu'elle a laissées éparses à la surface du sol. Dans ces ruines (en arabe : Kreurba) on reconnaît encore fort bien des fermes, des habitations soit isolées soit agglomérées. On reconnaît des emplacements de villages couvrant plusieurs hectares. J'en ai retrouvé notamment un assez grand nombre à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Tiaret. On retrouve les mêmes vestiges au sud de Daya, de Saïda, de Frendah, c'est-à-dire, par conséquent, sur toute l'étendue de la limite méridionale du département d'Oran. Quels étaient les habitants de ces villages ? Les Arabes déclarent positivement que ce ne sont pas leurs ancêtres, et l'on n'a nulle peine à les en croire, car eux-mêmes ne remueraient pas un caillou. Ils attribuent ces ruines à une race infidèle (Djouhala, ignorants de la religion) très ancienne. C'étaient, à coup sûr, des Berbères qui ont été, en partie détruits, en partie chassés, en partie convertis, lors de l'invasion musulmane. Ces faits que l'on constate partout où ont passé les armées de l'islam n'ont rien d'extraordinaire. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que le pays ne saurait aujourd'hui nourrir une population stable aussi considérable que l'indique l'importance des établissements encore reconnaissables, et dont la plus grande partie cependant a dû disparaître sans laisser de traces.

Il faut en conclure qu'avant l'invasion musulmane, c'est-à-dire vers le septième ou le huitième siècle de notre ère, cette contrée offrait un aspect tout différent de celui qu'elle présente de nos jours. Elle devait être couverte de vastes et épaisses forêts qui, retenant les eaux des pluies et des neiges, donnaient naissance

à des sources. Ces sources formaient des cours d'eau, dont on ne retrouve plus que les thalwegs, et au bord desquels le Berbère, cultivateur et laborieux, plantait des vergers et cultivait des champs soigneusement entretenus, comme il le fait encore en Kabylie, là où l'invasion musulmane n'a pas modifié ses coutumes héréditaires.

Il n'est pas difficile de pénétrer les causes qui ont fait un désert de cette contrée autrefois riche et fertile. Elle est très élevée. L'altitude moyenne est de 1,000 à 1,200 mètres. Le climat y est extrême : l'hiver très froid, l'été extrêmement chaud. A des pluies diluviennes, pendant l'hiver, succèdent, pendant l'été des chaleurs prolongées. En toute saison le vent est ordinairement violent. Lorsque le pasteur musulman est venu remplacer l'ancien peuple agriculteur, de proche en proche il a fait disparaître les forêts pour se procurer des pâturages. Privée de ce manteau protecteur, la terre arable a disparu sous l'action des pluies et des vents. Les sources ont tari, la rivière s'est desséchée, et le Sahara a compté une province de plus.

Partout, en Algérie, l'observateur attentif peut constater l'effet désastreux de l'agriculture pastorale et l'appauvrissement du sol qui en est une conséquence inévitable. Strabon nous apprend que, de son temps, la Numidie et les Maurétanies nourrissaient des éléphants. D'ailleurs tout le monde sait que les carthaginois en entretenaient dans leurs armées. Ils ne les faisaient certainement pas venir du Soudan, car jamais un éléphant ne pourrait traverser le désert. Ils les trouvaient donc dans le pays même, et par conséquent l'assertion de Strabon se trouve confirmée d'une manière irréfragable. Or, il n'est plus aujourd'hui une seule région de l'Algérie qui puisse nourrir des éléphants. On sait qu'il faut à cet animal et des eaux abondantes et de vastes forêts. Nulle part il ne trouverait maintenant ce milieu nécessaire à son existence. Il faut donc conclure que l'Algérie était, au temps de la domination romaine, beaucoup plus boisée, beaucoup plus arrosée, beaucoup plus fertile qu'elle ne l'est de nos jours, et que la limite des régions désertiques était plus reculée dans le sud. La cause de cet appauvrissement du pays, c'est l'invasion du pasteur musulman. Enfant du désert,

il a apporté le désert avec lui. Il a détruit la forêt et la contrée s'est desséchée.

Sous toutes les latitudes, la forêt est un élément de beauté, de salubrité, de richesse. Mais il n'est pas de pays au monde, où elle soit aussi nécessaire qu'en Algérie. Située entre la Méditerranée et le désert, l'Algérie participe, à la fois, du climat maritime et du climat désertique. Elle est le champ de bataille que se disputent les vents humides et bienfaisants du nord et de l'ouest, et les vents arides de l'orient et du midi. A quelque cent cinquante kilomètres des côtes se rencontrent des plateaux très larges, d'une altitude de mille à douze cents mètres, et dans lesquels serpente la ligne de partage des eaux qui s'écoulent, d'un côté dans le Sahara, et de l'autre dans la Méditerranée. Selon que ces plateaux sont ou ne sont pas couverts de bois, le désert recule dans le sud ou s'avance vers la mer. Il n'est pas d'intérêt plus pressant que de conserver le peu de forêts qui restent dans ces régions, et de reconstituer celles qui existaient jadis et que les coutumes dévastatrices des pasteurs ont fait disparaître.

III

On ne conquiert pas le Sahara. Militairement, l'entreprise est irréalisable. Mais on peut dominer le Sahara, l'ouvrir à notre commerce. Le marché en vaut la peine, car si la population y est très clairsemée, elle devient importante par l'immense étendue du territoire. Le moyen le plus sûr, le plus simple et le moins coûteux de parvenir à ce résultat, c'est de créer les voies ferrées dont je n'ai dit que quelques mots, parce que mon sujet ne s'y rapporte pas directement, et parce qu'elles ont été l'objet d'articles très profondément étudiés publiés dans ce bulletin. Comme élément de trafic les pasteurs n'ont que leurs moutons, mais ils en produisent en abondance. Ils se déplacent avec la plus extrême facilité. Ils viendront donc, de très loin, apporter aux comptoirs établis aux gares de la voie ferrée et leurs moutons et leurs laines, et acheter, en échange, toutes les denrées dont ils ont besoin, armes, poudre, plomb, fer, grains, farines, sel, épices, cotonnades, etc.

Ce sont là des éléments de trafic qui suffiraient à motiver la création du chemin de fer transsaharien lors même que des considérations supérieures de politique, et la nécessité depénétrer au Soudan avant les autres nations européennes, n'en imposeraient pas la construction. Les tribus pastorales du Sahara ne sont réunies, entre elles, par aucun lien politique. Il n'est donc pas à craindre qu'elles se coalisent contre la domination française. Au contraire, il serait possible de les opposer les unes aux autres selon la formule : diviser pour régner. Mais rien ne fait prévoir qu'il devienne nécessaire de recourir à la politique de Machiavel pour dominer ces peuplades. Vivant au jour le jour, uniquement adonnées au soin de leurs troupeaux, n'ayant aucune réserve en provisions de bouche ou en munitions de guerre, elles sont absolument incapables d'une action militaire un peu prolongée. On ne peut les soumettre que parce qu'elles sont insaisissables. Leur extrême mobilité est leur seul moyen de

défense, et la fuite leur seule tactique. Bien loin de chercher à les effrayer et à leur nuire, nous devons leur inspirer une entière confiance en notre générosité et en notre justice, et nous les attacher par des bienfaits. Le premier de ces bienfaits, conséquence de l'établissement de la voie ferrée transsaharienne, sera d'assurer la sécurité des transports, des voyages, des transactions. Mais il en est d'autres que nous pouvons leur apporter : Nous pouvons avec notre outillage perfectionné creuser des puits là où le nomade ne le peut faire, et donner de l'eau à ces contrées arides. Nous pouvons leur apprendre à produire une laine plus fine et d'un plus haut prix, en faisant des croisements entre les brebis indigènes et des béliers d'une race supérieure.

Comme, avec ces peuplades méfiantes à l'endroit de tout ce qui est nouveau et étranger, il est bon de ne négliger aucune précaution, l'une des meilleures est d'occuper les Ksours, où les nomades possèdent quelques établissements fixes, quelques champs de dattiers, et des magasins. C'est en quoi la voie ferrée d'Oran à Timbouktou devient une ligne stratégique de premier ordre, car, suivant la vallée de l'Oued Msaoura, elle traverse continuellement une longue suite de Ksours. Cet intérêt stratégique se confond d'ailleurs avec l'intérêt commercial, car ces Ksours sont entourés de terrains fertiles, habités par une population sédentaire et agricole qui fournira d'importants éléments de trafic.

Voilà, à mon sens, à quoi doit se borner l'action du gouvernement français dans le Sahara. Il est bien entendu qu'il faut, sur les points occupés, posséder des forces suffisantes pour que nos nationaux, nos travailleurs, nos commerçants ne soient pas exposés à être enlevés par un coup de main; mais l'action militaire doit être restreinte. Nous serons bien accueillis si nous parvenons à convaincre les Sahariens que nous arrivons chez eux comme des commerçants désireux de faire des affaires, et non pas comme des réformateurs. A quoi bon, d'ailleurs, se poser en réformateurs, dans un pays où il n'y a rien à réformer. S'il est un pays au monde où les mœurs et les conditions d'existence des habitants soient exactement appropriées au climat, aux productions et à la nature du territoire, c'est le Sahara.

Le pasteur, toujours semblable à lui-même depuis les temps les plus reculés, ne peut rien changer à sa manière de vivre, sous peine de périr. Cette manière de vivre n'a rien, que je sache, qui puisse tenter nos colons. Laissons donc aux sahariens leurs chefs, leurs conseils élus, leurs institutions, leurs coutumes, et gardons-nous de nous charger du poids d'une administration difficile, qui nous créerait de multiples embarras, engagerait notre responsabilité, et immobiliserait un trop grand nombre d'officiers instruits, dont les capacités sont autrement utiles dans les rangs de l'armée que dans les solitudes du désert.

IV

Tout autre doit être notre rôle vis-à-vis de l'Arabe agriculteur du Tell. Avec une très grande raison, la plupart de nos hommes d'État se refusent à considérer le versant Méditerranéen de l'Algérie comme une colonie. Ils veulent y voir une partie intégrante de la mère-patrie, un prolongement de la France. La conséquence est que nous devons être, dans ce pays, civilisateurs et réformateurs. Il faut accepter ce rôle dans un intérêt patriotique évident, et aussi dans l'intérêt des populations dont la conquête nous a donné la tutelle, qu'il est impossible de chasser, et qu'il serait honteux de vouer éternellement à un régime d'exception, à la misère et à l'abjection. Avant l'occupation française l'agriculture pastorale n'avait d'autre effet que de stériliser lentement et progressivement le pays auquel elle était appliquée. Maintenant et sous l'empire de nos lois et de nos règlements d'administration publique, elle en produit un autre : elle conduit rapidement à la misère les cultivateurs qui la pratiquent.

En effet, nous ne pouvons plus tolérer que les indigènes portent systématiquement l'incendie dans les forêts pour se préparer des terres de culture et des pâturages. A la vérité, les forêts n'en flambent pas moins, tous les étés, avec une régularité remarquable et se détruisent plus rapidement encore qu'avant l'intronisation du régime forestier. Mais ce n'est plus un système, c'est la vengeance et la haine qui produisent les incendies, et ceux qui les allument n'en retirent nul profit.

Avant la conquête, lorsqu'une tribu se trouvait a l'étroit sur un territoire dévasté par le long abus de la culture pastorale, elle partait, et allait chercher ailleurs des terrains neufs. Ces migrations amenaient des pillages, des razzias, des luttes plus ou moins prolongées entre les envahisseurs et les occupants, et il est peu de tribus dont l'historique n'en fournisse des exemples. Mais, en définitive, elles sont dans les mœurs des

peuples pasteurs. Elles sont même légitimées par leur code civil et religieux qui ne voit, dans la propriété, qu'un droit de jouissance. Elles n'entraînaient donc pas, ordinairement des troubles bien prolongés. Il est clair que l'administration française ne peut tolérer des faits de ce genre. Elle a donc délimité avec précision les territoires des douars, et il leur est interdit de franchir leurs limites.

Dans la sécurité et la paix que nous imposons à ces peuplades, leur population a notablement augmenté. Les surfaces dont elles peuvent disposer, au contraire, ont notablement diminué et par l'envahissement continu de la colonisation et par l'application de la loi de 1851 qui attribue à l'État les bois et les forêts. Sans doute, ce qui leur reste de terres est bien plus que suffisant à les nourrir et même à les enrichir, mais à la condition qu'ils consentent à travailler et à faire de l'agriculture rationnelle.

Enfin, depuis une vingtaine d'années que le territoire civil a reçu une large extention et la colonisation un vaste essor, l'indigène se trouve en concurrence vitale avec l'européen, bien plus actif et industrieux que lui, et en outre protégé par la loi française que l'indigène ne connait ni ne comprend et qu'il exècre précisément parce qu'il ne la connaît ni ne la comprend. Évidemment, lorsqu'une contestation quelconque surgit entre un européen et un indigène, ce n'est pas le code musulman que des magistrats français peuvent appliquer.

Ainsi, que nous le voulions ou non, l'on voit que l'arabe se trouve peu à peu acculé à cette alternative : s'assimiler, ou disparaître.

Il ne s'assimile pas, parce que l'administration algérienne, au lieu de l'aider dans cette évolution difficile et douloureuse, semble agir, à dessein, dans le but de la lui rendre impossible. Il ne disparaît pas, parce que c'est une race rustique et vivace et que la loi religieuse le protège, en lui interdisant l'ivrognerie. Si l'arabe pouvait contracter ce vice, le problème algérien serait bientôt résolu, comme a été résolu le problème australien, comme a été résolue la question du Peau-Rouge dans l'Amérique du nord. Mais, heureusement, ou malheureusement, selon le point de vue auquel mon lecteur voudra se placer, sauf quelques rares exceptions individuelles, l'Arabe ne deviendra jamais un ivrogne.

Il ne s'assimile ni ne disparaît, mais il s'enlise de plus en plus dans cette misère profonde et chronique que l'on observe chez toutes les tribus qui, vivant sous la tente, et constituées en douars, pratiquent l'agriculture pastorale ; misère qui se manifeste chaque année par les secours qu'il faut accorder à ces tribus où sévit la famine, les prêts de semence qu'il faut leur consentir et la diminution progressive du revenu des impôts.

Et ce qui prouve bien que c'est à l'agriculture pastorale que cette misère doit être attribuée, c'est que le Kabyle dont le pays est montagneux, difficile, ingrat, mais qui est sédentaire, qui habite une maison dans son village, qui plante des vignes, des oliviers, des vergers, qui cultive opiniâtrement les maigres coins de terre où l'a relégué l'invasion musulmane, qui, en un mot, est franchement cultivateur, échappe à cette misère. Et cependant, en Kabylie, la population est incomparablement plus dense que dans les plaines fertiles où le nomade meurt de faim.

Si mon lecteur a bien voulu suivre avec attention les considérations qui précèdent, il me semble qu'il doit être arrivé au point où se posent, dans son esprit, des questions du genre de celles-ci : Pourquoi l'arabe reste-t-il dans cette état misérable ? Pourquoi n'améliore-t-il pas ses procédés de culture ? Pourquoi est-il sans exemple qu'un Arabe ait jamais planté un arbre ? Serait-ce donc que la paresse est, chez lui, un vice incorrigible ?

Nullement. Sortez cet Arabe de son milieu, du douar où il est retenu dans ses habitudes funestes par les mille liens des coutumes et de la famille ; mettez-le garçon de ferme dans une exploitation européenne, et vous le verrez travailler comme les autres ouvriers.

S'il travaille pour un maître, pourquoi ne travaille-t-il pas pour lui-même ?

A cela une seule réponse, mais concluante : Il ne le peut pas ; et je vais essayer de faire comprendre pourquoi il ne le peut pas.

On sait quelles mesures préalables prend l'administration algérienne lorsqu'elle a décidé la création d'un centre français. Une commission composée de délégués des corps élus, de médecins, d'agents des services des Ponts-et-Chaussées et de la Topographie, de cultivateurs, détermine l'emplacement du centre. Le service des Ponts-et-Chaussées établit les voies d'accès,

les conduites d'eau, les canaux d'irrigation, et construit les bâtiments communaux. Le service de la Topographie établit le plan du territoire, l'allotit, et borne les lots urbains et les lots de culture. Lorsque le colon arrive, tout est prêt. Il n'a qu'à bâtir sa maison et cultiver ses terres.

Imaginons qu'au lieu de procéder de cette manière l'Administration fasse l'étrange opération suivante : qu'elle exproprie un douar de cinquante tentes, qu'elle remplace ces cinquante familles arabes par cinquante familles françaises et qu'elle leur attribue indivisément les terres ayant appartenu au douar. Voilà nos cinquante colons dans la situation qu'occupaient antérieurement les cinquante chefs de familles arabes. Je pense que l'on se figure aisément les embarras infinis qui résulteront, pour eux, d'une situation semblable ; combien de peine ils auront à en sortir, et combien il leur sera difficile d'aboutir à la fondation d'un village, à l'allotissement et à la répartition des terres. Je veux croire qu'ils en viendront à bout parce que l'individualisme est dans le génie de la race arienne, que chacun d'eux considère comme indispensable d'avoir une maison où il soit son maître, et qu'ils ne peuvent concevoir la propriété que dans la forme individuelle. Mais tout homme de bonne foi reconnaîtra que c'est un effort que l'on ne peut demander à des Arabes, habitués, au contraire, à la propriété collective et au communisme du douar.

Je ne conseillerais pas, d'ailleurs, de faire une telle expérience, car s'il arrivait, par malheur, que nos cinquante colons ne parvinsent pas à s'entendre sur la répartition des terres ; s'ils s'habituaient à la vie sous la tente et à la propriété collective qui en est la résultante nécessaire, bientôt ils auraient perdu l'initiative et l'activité qui caractérisent leur race. Chacun dirait : Pourquoi bâtir sur un terrain qui ne m'appartient pas en propre ? Pourquoi planter des arbres, des vignes, des vergers, pourquoi faire des labours profonds et des fumures à longue échéance sur des terrains dont je ne possède qu'en cinquantième indivis ?

Il y a un moyen, mais un seul moyen d'amener l'Arabe à abandonner ses mœurs héréditaires. C'est de rompre le douar et de le remplacer par le hameau, le village ou le bourg, selon les cas ; c'est, en même temps, de transformer la propriété

indivise et collective qui est de règle en territoire arabe, en propriétés individuelles.

Mais dira-t-on, ce que vous proposez n'est autre chose que la loi de 1873. Or cette loi est appliquée depuis vingt ans, et n'a donné aucun résultat appréciable.

Je réponds : Elle n'a jamais été appliquée.

Cette loi avait bien pour but de constituer la propriété individuelle, mais jamais ce but n'a été atteint. Relisons l'article 3, et recherchons quelle en était l'application rationnelle. Nous verrons ensuite quelle fausse et détestable interprétation lui a été donnée.

« Art. 3. — Dans les territoires où la propriété collective « aura été constatée au profit d'une tribu ou d'une fraction « de tribu, par application du Sénatus-consulte du 22 avril 1863, « ou de la présente loi, la propriété individuelle sera constituée « par l'attribution d'un ou plusieurs lots de terre aux ayants-droit « et par la délivrance de titres opérée conformément à l'article 20 « ci-après.

« La propriété du sol ne sera attribuée aux membres de la « tribu que dans la mesure des surfaces dont chaque ayant-droit « a la jouissance effective. Le surplus appartiendra, soit au douar « comme bien communal, soit à l'État comme bien vacant ou en « deshérence, par application de l'art. 4 de la loi du 16 juin 1851. »

Étant donné ce texte, qu'y avait-il à faire dans une tribu « où la propriété collective ayant été « constatée » il s'agissait de constituer la propriété individuelle ?

Tout chef de famille membre de la tribu, quelle que soient sa profession et sa position, qu'il soit riche, pauvre, cultivateur, journalier, maçon, forgeron, commerçant, a évidemment la jouissance effective de l'emplacement de son domicile sur le sol de la tribu. Dans la répartition des terres de la tribu, il a donc droit, tout d'abord, à un lot, où il lui sera loisible d'installer sa tente, s'il lui plaît d'habiter sous la tente, ou, s'il le préfère, de bâtir sa maison.

La première opération à faire était donc de rechercher les points où devaient être installés les villages. Ces emplacements reconnus, il fallait les allotir, y former un nombre de lots au moins égal au nombre de chefs de famille reconnus comme membres de la tribu.

La loi ne dit rien sur la manière de former ces lots. Toutefois, un fonctionnaire français, à moins qu'il ne soit atteint d'aliénation mentale, n'ira pas les disséminer au hasard sur toute la surface du territoire ; il n'ira pas créer des lots de forme quelconque, des pentagones, des ennéagones, des hendécagones irréguliers. Il les groupera en agglomérations, et il établira des rues droites et des lots rectangulaires. S'il est intelligent, il fera un peu plus de lots qu'il n'est nécessaire, pour l'heure présente, en prévision des besoins ultérieurs. Il réservera des emplacements pour les édifices communaux, mairie, écoles, etc. Le législateur n'a pu prévoir tous ces détails variables avec les circonstances, mais en stipulant que tout ce qui excède la jouissance effective doit faire retour à la commune ou à l'État, il donne au fonctionnaire qui applique la loi, le droit d'agir de cette manière ; bien plus, il l'y invite.

Dans l'application de la loi et la contitution de la propriété individuelle, voilà la partie la plus urgente, la plus importante. Que dis-je importante ! C'était la partie nécessaire de l'œuvre, et, à la rigueur, on aurait pu s'en tenir là.

Cependant, l'œuvre n'était pas achevée. Après avoir réglé, en général, la situation des chefs de famille en tant qu'habitants du douar et membres de la tribu, pour obéir à la loi, il fallait s'occuper, en particulier, des cultivateurs, des fellahs, selon l'appellation arabe. Pour cela, il fallait faire un relevé attentif des droits de chacun des usufruitiers des terres cultivables de la tribu, établir la quote-part de la jouissance effective de chacun d'eux, et attribuer à chaque fellah, à proximité du village où il avait déjà reçu un lot urbain, un ou plusieurs lots de culture, d'une valeur proportionnelle à cette quote-part.

En résumé, il fallait liquider le passé, rompre le douar, détruire le communisme, et répartir le sol de la tribu « dans la mesure des surfaces dont chaque ayant-droit a la jouissance effective ». Au pauvre qui ne possède que son domicile, fixe ou mobile, attribuer l'emplacement de ce domicile, afin qu'il ait, du moins, un refuge où fonder son foyer, élever sa famille, et reposer sa tête. Au fellah attribuer, outre l'emplacement du domicile, les terres de culture auxquelles l'usufruit dont il jouit lui donne droit, aux termes de la loi.

Oui, c'est bien là ce qu'il fallait faire, et c'est bien ce qu'il faudrait faire encore. Mais ce n'est pas ce que l'on a fait.

Ce que l'on a fait, trois lignes suffisent à l'exprimer : on a fait des plans cadastraux représentant l'état actuel de la propriété et de la jouissance effective, et l'on a délivré des titres de propriété d'après ces plans. On a tout simplement constaté l'état de choses existant, et on lui a donné la sanction légale.

Les résultats de cette manière d'opérer, les voici :

En premier lieu, les seuls fellahs ont participé à la répartition du sol de la tribu. Les autres membres de la tribu n'ont rieu eu, ce qui, au point de vue de la loi, est une illégalité ; au point de vue du droit naturel, une iniquité ; au point de vue politique, une faute.

En deuxième lieu après comme avant l'application de la loi, l'indivision subsiste, et l'on a des exemples de titres attribuant une propriété à deux cents propriétaires indivis, avec des quote-parts représentées par 7 et 8 chiffres au dénominateur.

En troisième lieu, après comme avant l'application de la loi, on trouve sur le territoire des tribus des emplacements classés communaux, où les douars campent, mais où personne n'est chez soi, et où personne, par conséquent, ne peut édifier, avec sécurité, un domicile fixe.

En quatrième lieu... mais à quoi bon continuer. J'en ai dit assez pour faire voir que sous prétexte d'appliquer la loi de 1873, l'administration algérienne n'a fait autre chose qu'enfoncer plus profondément l'indigène dans le communisme et l'indivision. Elle a sanctionné et rendu définitif ce qu'il fallait détruire. Elle a fait précisément le conraire de ce qu'a voulu le législateur.

Un homme se noie. Un batelier s'approche, et au lieu de le retirer de l'eau, il l'accroche avec sa gaffe, et le maintient au fond de la rivière. Voilà ce que l'on ose appeler l'application de la loi de 1873 (1).

Je sais que beaucoup d'Algériens affirment que l'Arabe est irrévocablement attaché à ses coutumes traditionnelles, qu'il ne changera jamais, et qu'en particulier, il ne consentira pas à échanger son domicile mobile contre un domicile fixe, sa tente contre une maison.

(1) Je demande pardon à mes lecteurs pour le mot gaffe, qui n'est pas un mot noble. Mais il me paraît de mise, en cette circonstance.

Je pourrais répondre à cette affirmation par bien des arguments, mais il n'est pas de meilleur argument qu'un fait. C'est donc un fait que je vais présenter.

Toutes les personnes qui se rendent d'Alger à Oran peuvent remarquer, dans la plaine du Chéliff et de la Mina, entre Inkermann et Relizane, à une petite distance de la voie ferrée, des agglomérations de misérables chaumières, ce que l'on appelle en Algérie des gourbis, entourés d'un petit enclos formé par des épines amoncelées. Souvent, au passage des trains, on voit sortir de ces affligeantes demeures des enfants nus et des femmes déguenillées. Eh bien ! ces agglomérations infectes, misérables, malsaines sont situées sur ces emplacements communaux qu'ont affectés au campement des douars les intelligents interprètes de la loi de 1873. Il suffit d'ouvrir les yeux, pour voir que, sur ces emplacements communaux, l'indigène n'a pas dressé des tentes, mais édifié des masures. Il a donc adopté le domicile fixe, bien que l'Administration algérienne ait fait précisément ce qu'il fallait faire pour l'en détourner. Bien plus, sur ce terrain qui n'est pas leur propriété, il en est quelques-uns qui ont édifié de petites maisons. Ces maisons, plus élevées que les autres constructions, se reconnaissent au badigeon de chaux qui les recouvre et dont l'éclatante blancheur les signale de très loin. Est-il beaucoup d'Européens qui consentiraient à bâtir une maison sur un terrain communal ? Cependant, ceux qui se sont résolus à cet acte risqué, ce sont ces Arabes que l'on nous représente comme irrévocablement voués à la vie errante, et incapables de se fixer jamais.

Assimilation ou élimination des indigènes, il faut opter pour l'une ou l'autre de ces deux politiques. Si l'on se décide pour l'assimilation il n'y a pas d'autre système que celui que j'indique. Si l'on optait pour l'élimination, je n'aurais pas de système à proposer, mais je demanderais que l'on s'arrangeât pour que l'amputation fût faite rapidement. Ce serait, à la vérité, une politique bien odieuse. Du moins ce serait une politique. Le pis est de n'en pas avoir. Or je crains bien que le gouvernement n'en ait pas. Les récents débats du Sénat semblent l'indiquer, comme aussi le brusque arrêt de l'application de la loi de 1873. Dira-t-on qu'il a un système et une politique, le gouvernement, qui, après

avoir maladroitement appliqué une loi pendant vingt ans, aperçoit tout-à-coup son erreur, et s'arrête égaré, perdu, ne sachant plus que faire, remettant tout en question, ne voyant plus de route sous ses pas !

Certes la loi de 1873 est loin d'être parfaite, et le législateur, instruit par cette malheureuse expérience, la referait aujourd'hui tout autrement. Telle qu'elle est, cependant, elle montre la voie qu'il faut suivre. La constitution de la propriété individuelle et du foyer individuel, la transformation du douar en village, telle est la solution du problème algérien. Le législateur de 1873 avait, très justement, senti cette vérité. Il a eu le tort de l'exprimer confusément. Le grand défaut de la loi de 1873, c'est son obscurité ; ce sont les articles à double entente que l'on y trouve. C'est cette obscurité qui a permis à la routine bureaucratique d'interpréter la loi dans un mauvais sens, et de s'égarer dans l'absurde, comme elle n'en a que trop l'habitude. Il faut conserver l'esprit de cette loi, mais en reviser le texte, et la rendre assez claire pour qu'il ne soit plus possible de délivrer un titre collectif à deux cents personnes sous prétexte de constituer la propriété individuelle.

Il n'y a aucune objection sérieuse contre la saine application de la loi de 1873, qui comporte, ainsi que je l'ai démontré, la création de centres constitués exactement comme les centres français, mais peuplés par les propriétaires du pays, parmi lesquels, d'ailleurs, peuvent se rencontrer des Européens et des Français. Ces centres coûteront beaucoup moins cher que les centres purement français puisqu'il n'y aura pas d'expropriation. Si l'on procède avec méthode et avec mesure, en faisant un peu tous les ans, mais bien, et avançant de proche en proche, sans jamais faire de saut, afin que l'Arabe devenu sédentaire, ne se trouve jamais perdu au milieu des Nomades, le succès est certain. D'ailleurs, dans ce système, il n'y a pas d'insuccès. Supposons, en effet, que l'Arabe soit bien tel que certaines gens nous le représentent ; qu'il soit incapable d'une évolution le rapprochant de notre état social, et que le milieu où il se trouvera transporté par la création du village, lui soit absolument antipathique. Qu'arrivera-t-il ? Qu'il vendra ses propriétés, pour aller chercher dans les régions non encore soumises à l'application de la loi,

la vie qui lui convient. L'acheteur européen s'installera à sa place, et après quelque temps, le village arabe sera devenu un centre européen, qui aura coûté fort peu à l'État, tandis que ceux qu'il établit par voie d'expropriation coûtent fort cher.

Je l'ai dit, je le répète, et je ne saurais trop le répéter, tant que l'Arabe vivra en douars, tout ce que l'on pourra essayer pour le rapprocher de nous sera peine perdue. Transformons donc ce douar en hameau ou en village. Ce sera déjà un grand pas de fait dans la voie de l'assimilation. Alors, mais alors seulement il deviendra possible d'en faire un autre, et, au milieu de ces villages, de fonder des écoles primaires où les enfants, garçons et filles, apprendront notre langue et les premières connaissances indispensables dans un pays civilisé. Dans certains centres on pourra même établir des écoles professionnelles où les jeunes Arabes apprendront différents métiers. Rien de plus utile, certainement, que de répandre, parmi les indigènes, notre langue si supérieure à la leur, nos connaissances et notre industrie. Mais n'est-il pas évident que créer des écoles avant d'avoir créé le centre, ce serait suivre un ordre inverse de l'ordre logique des choses ?

Voilà, dans ses grandes lignes, la politique que le gouvernement français doit suivre, et dans l'immense empire colonial que le courage de nos soldats, l'intelligence de nos officiers, le dévouement de nos explorateurs, ont acquis à la France, et plus particulièrement dans cette Algérie, appelée à devenir une « France nouvelle. » Pour atteindre le but généreux et grandiose dont nous ne sommes séparés que par quelques générations, il faut de l'application, de la ténacité, du bon sens, beaucoup de justice, et un peu d'énergie. Ce sont des qualités qui ne manquent pas à l'esprit français. Espérons donc que l'enquête sénatoriale marquera la fin des tatonnements et des essais infructueux, et que de cette enquête se dégagera la politique ferme, éclairée et persévérante qui doit conduire à la conquête morale de ce pays, pour la plus grande gloire et la plus grande prospérité de notre chère Patrie.

B. de Sarrauton.

EN SICILE

UNE EXCURSION A L'ETNA

Éruption de 1892

NOTES D'ALBUM

Caltanisetta, le 7 Août 1892.

Voilà qu'il est nuit.

Le train s'engouffre dans le vent. Nous devons être dans la région de l'Etna. On se penche aux portières. Rien que du noir. Qui verra la première lueur de l'immense incendie allumé par les laves ? Nous engageons des paris.

Notre train en retard accélère sa marche. Nous descendons des pentes vertigineuses, les roues accrochées aux sabots des freins ne roulent plus, elles glissent et leurs gémissements mêlés aux meuglements du sifflet font comme une longue clameur d'angoisse, jetée dans la nuit par cette vivante masse de fer qui se précipite. Les escarbilles fouettent en paquets le visage, les yeux écorchés pleurent des larmes qui se figent charbonneuses sur les joues.

La Montagne n'apparaît toujours pas.

Au milieu des lumières qui passent rapides en marquant des zébrures éclatantes aussitôt disparues, un point lumineux plus fixe apparaît quelquefois, les yeux fatigués croient voir... puis du noir, encore du noir.

Cependant un grand feu lointain couronné de fumée violemment éclairée brille tout-à-coup.

C'est le volcan ! Non, tout simplement une *solfatara* qui brûle, laissant couler comme un haut fourneau déchiré des ruisseaux de feu. Voilà un second foyer, puis une série de cônes enflammés, qui se rapprochent. Nous les traversons, nous sommes à *Centuripe*.

Des images noires vont et viennent nettement découpées par le feu, couchées sur le sol elles s'allongent jusqu'à nous. Ce sont les ombres des malheureux soufriers, pour lesquels il n'est ni trêve ni repos, ni jour, ni nuit, ni enfance, ni jeunesse, ni vieillesse hélas ! Ils ne sortent des entrailles de la terre, où on les ensevelit enfants, que pour venir respirer l'air empesté des fours où brûlent les minerais. Population d'ilotes réduite à la condition la plus misérable qui soit parmi les travailleurs du monde entier ! Aussi affamés aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, aussi pauvres, aujourd'hui que la consommation industrielle et agricole du soufre a centuplé, que lorsque le produit de leurs *solfatare* était un simple produit pharmaceutique.

Résignés d'ailleurs ; le sang sicilien qui coule dans leurs veines n'a plus de couleur : ni bleu, ni même rouge, il a pâli ; les années de misère succèdant aux années de misère n'ont plus laissé à ces malheureux qu'un instinct, la lutte pour l'existence... jusqu'à la mort.

Le minerai, qui contient sept ou huit pour cent de soufre, est extrait des galeries souterraines et amené à la surface dans des paniers portés par des enfants. On le laisse se déliter quelque temps sous l'action de l'air, il est ensuite mis en tas au-dessus des fours, on y met le feu, et le soufre coule dans des moules cubiques.

Voilà que l'odeur âcre de l'acide sulfureux envahit les wagons, il faut baisser les glaces, et le train reprend sa course affolée, haletant, grinçant, accompagné par le bruissement monotone et sifflant des arbres qui bordent la voie.

Nous arrivons enfin à Catane à onze heures, aveuglés, mourants de faim, moulus de fatigue, couverts de charbon et d'une humeur détestable, que l'on comprendra si l'on considère que nous guettons l'Etna dans la fumée depuis sept heures du soir et que nous n'avons rien vu.

A l'hôtel Oriental, vaste nécropole aux corridors mélancoliques, peuplés de quelques domestiques en habit, nous avons enfin des nouvelles précises du Géant.

Le Mongibello, c'est ainsi qu'on nomme ici l'Etna, nous fera un accueil digne des souffrances endurées. L'éruption bat son plein, la lave coule de tous les côtés, nous n'avons qu'à faire deux pas, tourner dans la grande rue, prendre à droite, puis à gauche, franchir un petit mur, et nous pourrons contempler le sublime spectacle. C'est ce que nous explique un grand diable de portier galonné, espèce d'arabe mâtiné d'espagnol. Gabriel Vairo est versé dans tout les arts, il ne dédaigne pas les sciences, une pointe d'archéologie pimente ses explications qu'il agrémente de géologie et d'histoire contemporaine avec des *concetti* pleins de couleur.

Nous ne sommes pas là depuis cinq minutes que nous savons déjà que le Mongibello, s'appelle ainsi depuis l'occupation arabe, et que le nom moderne de l'Etna est formé de mot « monte » et de mot arabe « Djebel. »

Nous apprenons aussi que les Anglais viennent peu voir l'éruption à laquelle ils ne croient pas encore, que les Allemands apparaissent à peine très rares et les Français point.

Mais nous avons hâte de courir à la Montagne, dont nous entendons les mugissements sourds depuis un instant, et nous voilà par les rues.

Nous faisons bien les deux pas, nous tournons à droite puis à gauche, mais nous ne voyons rien. La satisfaction d'entendre les soufflements du volcan ne nous suffit point. Un passant tardif, rencontré enfin, nous met sur la bonne voie et quelque minutes après, nous apercevons là-bas au fond de l'horizon, dans le ciel, deux ou trois énormes dartres de feu

couronnées de torrents de fumée rouge. Le feu brille de temps en temps d'un éclat plus vif, un gros roulement de tonnerre accompagne la lueur, et le silence se fait.

Nous rentrons un peu désappointés.

La lave qui vient sur la ville où est-elle ?

L'Etna serait-il lui aussi une amorce à touristes ?

Catane, 9 Août.

Ce matin, je cours la ville, seul, mes compagnons de voyage font grasse matinée. L'Etna se perd dans le bleu de l'horizon, un peu nuageux, les bruits semblent avoir cessé.

Cette grande cité est restée une ville espagnole, ses balcons ventrus, ses *rejas* ornementées, ses femmes la tête couverte du châle comme des Mahonnaises, donnent l'illusion d'un coin de l'Espagne.

L'architecture un peu monotone, quoique criarde, est relevée de loin en loin par des *palazzi* rococos.

On paraît avoir ici un culte fervent pour un des plus illustres fils de la cité, le Maestro Bellini. Son nom se trouve sur toutes les enseignes, au coin de toutes les places : *Salone Bellini, Caffé Bellini, Piazza Bellini, Villa Bellini, Giardino Bellini.* Au beau milieu de la *piazza*, on a planté le Maître sur un cube de marbre blanc. A ses pieds quatre grandes femmes en habit de théâtre, les héroïnes des opéras du Maître : *Norma, Pirata, Puritani,* je ne reconnais pas la quatrième. Mon cocher doit savoir cela. Je le lui demande.

— *Non so come si chiama !*

Ce Catanéen ignore Bellini !

Vairo qui sait tout nous dira en rentrant que c'est *Sonnambula*.

Sur les portes, dans les petites rues, des conserves de tomates, sèchent sanglantes dans des grands plats de bois, aux fenêtres

des rideaux de macaroni. Qui dira l'exquise saveur d'un plat de macaroni préparé dans toute sa simplicité sicilienne, parfumé de la poudre odorante du *cacio cavallo* et arrosé d'un capiteux Syracuse !

Nous célébrons ce plat national en écoutant Gabriel Vairo, qui pousse la complaisance jusqu'à nous tenir compagnie pendant le déjeuner. Il est persuadé qu'il a affaire à des hôtes illustres voyageant incognito. Il nous donne de l'Excellence lorsque les domestiques ne sont pas là, se contentant devant les profanes de nous appeler « messieurs » d'un air entendu.

Vairo nous parle de Maupassant, qu'il a eu l'honneur d'accompagner dans toute la Sicile, il y a deux ans :

— « Quel homme ! Quel poète ! Nous avons vu toutes les ruines, soupé avec toutes les femmes, bu tous les vins ! »

Il nous parle aussi des brigands, trop, beaucoup trop. Les brigands sont une obsession : hier ils ont fait rôtir un négociant des environs, l'autre semaine ils ont enlevé une jeune fille, — voilà un accident que nous ne craignons pas — il y a quinze jours ils ont volé sa valise et 15,000 francs à un lord anglais, nous sommes encore tranquilles sur ce point.

Mais nous sommes décidés à ne pas tenir compte des récits de Vairo, le mépris des brigands est pour un voyageur en Sicile le commencement de la sagesse.

La *Maffia* cependant règne dans toute son horreur malgré la police du Roi et les carabiniers. On estime encore aujourd'hui à plus de dix mille les affiliés à la *Maffia* en Sicile. Tous bandits, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, depuis le banquier opulent jusqu'au cireur de bottes. La vengeance sert de prétexte aux actes de brigandage les plus atroces.

L'après-midi passe vite, une course au musée — le bric à brac des musées de province — une visite à la cathédrale où l'on montre les seins de Sainte Agathe. C'est la patronne de Catane.

La pauvre fille fut roulée nue sur des charbons ardents pour avoir résisté au Préteur Quintianus. Le magistrat amoureux l'acheva ensuite en lui tenaillant les seins.

En souvenir de cette résistance héroïque les femmes de Catane fêtent la Sainte tous les ans en février. Elles accompagnent la châsse de leur Patronne dans les rues, la tête couverte de leur mante, avec un œil seulement découvert, jetant un trouble concevable parmi la population masculine qu'elles poursuivent de leurs agaceries.

Ainsi le souvenir de l'odieuse passion du Préteur et de sa vengeance barbare est perpétué parmi les fils des hommes.

La culte de la Sainte ne rassure peut-être pas tout-à-fait les époux, car presque toutes les maisons portent, audacieuses, les pointes érigées au ciel, d'immenses paires de cornes de buffle qui les préservent eux et leurs biens de la *jettatura*.

Les Catanéens ne paraissent pas effrayés de l'éruption. Le volcan mugit à huit lieues, c'est bien loin. Ses laves sont déjà venues cependant visiter Catane.

Il y a deux siècles un long serpent de feu sorti des *Monti Rossi* descendit des côteaux et vint brûler la ville. La coulée de laves entre en ville un peu au-dessus du musée, elle disparaît dans les maisons construites depuis et va sortir dans le port qu'elle a comblé en partie.

La mémoire des hommes est courte !

Nous partirons demain matin en landau pour Nicolosi.

Le cratère central de l'Etna est situé à trente-cinq kilomètres de Catane. La montagne isolée s'élève en pentes douces depuis la mer. On fait une partie de la route de Catane à Nicolosi en voiture, le reste à pied ou à mulet. Nicolosi est situé à 24 kilomètres de Catane.

11 Août.

Nous partons en voiture à sept heures du matin. Nous emportons des couvertures. Nous déjeunerons à Nicolosi, et nous coucherons à l'Observatoire sur le dernier contrefort du volcan.

On monte, tout de suite, après les dernières maisons.

Nous suivons une belle route grise, bordée de villas. Il fait déjà très chaud, derrière nous la ville s'étage en gradins, ses maisons blanches et roses se découpent crues sur l'indigo de la mer : le paysage classique italien, avec de loin en loin, un pin parasol qui applique son champignon sombre sur l'horizon.

Dans les allées des villas bourgeoisement ratissées, des boules de verre argenté se balancent mollement suspendues à des ficelles. Quelquefois des moulages d'antiques peints à l'ocre rouge profilent leurs torses nus de pièces anatomiques.

La route s'encaisse, elle côtoie le grand ruban de lave de l'éruption de 1669.

Nous rencontrons des paysans qui descendent au marché.

Des ânes chargés de deux longs barillets apportent à la ville le vin blanc des côteaux. De temps en temps, nous croisons une de ces jolies charrettes siciliennes dont les panneaux peints avec une exquise naïveté transmettent de génération à génération les légendes du temps passé et les histoires du temps présent, depuis les amours du Comte Roger jusqu'aux batailles de Napoléon 1er et aux aventures du Général Boulanger.

Un petit âne rencontré avec un harnachement ravissant. Sur les œillères de sa bride une Vierge et un petit Jésus peints non sans art, sur les traits des galons de laine rouge, un piquet de plumes noires sur la sellette, le tout entremêlé de dors. Nous voulons acheter l'habit du petit âne, le paysan intraitable ne veut rien entendre.

La route est devenue noire ; nous sommes entre deux murs de lave, il fait terriblement chaud. Plus loin un marchand de pastèques vend ses fruits offerts en tas sur le bord du chemin, quelques-uns ouverts font voir par la commissure rouge de leurs tranches une chair appétissante.

Voilà une caravane de paysans qui vont passer leur journée à Catane, abrités sous d'énormes parasols de coton rouge, ils défilent graves, perchés sur leurs ânes.

Puis encore des villas bleues et roses à travers les arbres, au loin, très loin les dômes de Catane ; devant, l'Etna qui grogne doucement. Des figuiers de Barbarie, des vignes, des citronniers, des grenadiers : une Provence noire. Quelquefois, là tache bleue de la mer infinie vue par les échappées de la végétation.

Les coulées de laves anciennes coupent les vignes et les jardins. Courageusement les paysans les attaquent et en deviennent maitres... avec le temps.

Lorsque les laves sont refroidies, ce qui demande plusieurs années, les paysans sèment des genêts dans les fissures. Les racines commencent la désagrégation, continuée ensuite par des plantations de cactus. Ce travail lent dure un demi siècle. On plante alors des vignes dans des cuvettes soutenues par des blocs de lave et remplies de la poussière noire formée par les laves désagrégées et les débris végétaux des cactus.

Nous sommes à *Gravina ;* le pays semble plus riche : des treilles soutenues par des piliers, des peupliers, des figuiers, des lauriers-roses, un joli champ de géraniums tout piqué de rouge.

Sur les murs blanchis des maisons, abrités sous des auvents de bois, des saints barbus peints à la détrempe regardent les passants.

Au bout de la rue nous apercevons les deux cônes jumeaux des Monti Rossi. Nous les contournerons en sortant de Nicolosi.

Voilà le clocher bariolé du village, une pyramide à six pans incrustée de cailloux jaunes, bleus, rouges. La place avec un citronnier dont les fruits mettent une note d'or sur le gris noir des murs de lave. Et le fil télégraphique de l'Observatoire nous suit toujours, fidèle.

Nous sommes engagés de nouveau entre deux murs étouffants, dans la poussière noire, sous la chaleur écrasante, quelques vignes dentellent les murs de leur feuillage encore vert tendre, des cochons traversent les chemins, rapides.

Plus de cactus, toujours des oliviers très grands, très hauts.

A *Torolifo*, un beau calvaire, entre deux murs roses, puis une madone espagnole avec sa couronne dorée. Une bonne vieille, échappée à Rembrand, tricote sur une porte.

Les Monti Rossi se rapprochent. Nous distinguons les cultures qui les couvrent. La formation de ces énormes buttes est relativement récente, elle date de la grande éruption de 1669.

Tout le versant sud de l'Etna est recouvert d'anciens cônes qui ont poussé sur les flancs du colosse comme d'énormes bubons. L'histoire du volcan est écrite dans ces rugosités, qui du pied de la montagne apparaissent comme de simples rides.

Nicolosi.

Nous arrivons à Nicolosi.

Vairo nous a recommandés spécialement à Liota l'aubergiste avisé qui dirige *le Caffé Trattoria* et qui est en même temps *Fornitore del Club Alpino Italiano.*

Le Club Alpino Italiano, nous a donné avant de partir des laissez-passer pour le *Capo Guide* de Nicolosi et pour le gardien de l'Observatoire. Munis de ces recommandations nous sommes certains d'arriver sans encombre au but de notre excursion, sauf les brigands, toujours.

Liota nous a préparé un déjeuner pantagruélique dans le menu duquel entrent tous les légumes crus et cuits de la saison, avec les *fritti*, les *stufati*, les salades indigestes et le macaroni inévitable ; nous découvrons dans le caveau un vénérable *moscato* auquel nous faisons largement honneur.

Bonne auberge, qu'on regrette de quitter sitôt. Liota nous présente sa femme, sa nièce, — il a une nièce ! — et le fiancé de la nièce, un Sicilien noir qui roule des yeux désagréables pendant la présentation, accompagnée naturellement comme c'est l'usage au sein de ces campagnes naïves, de chaudes embrassades.

Le *Capo Guide* vient s'entendre avec nous pour l'organisation de la caravane.

Antonio Carbonaro est un grand diable, sec, noir, aux favoris durs, coiffé d'un feutre tyrolien gris avec un galon d'un bleu agaçant, brodé des trois lettres sacramentelles : *C. A. I. (Club, Alpino, Italiano)*, surmonté d'une plume de coq, petite veste, pantalon de velours, gros souliers.

Nous aurons quatre mulets, deux aides, *aiudi*, il nous accompagnera lui-même.

Nous voulons bien entendu aller jusque dans les cratères, il nous conduira dans la cheminée centrale de l'Etna si nous le voulons. C'est un homme accommodant, qui ne parle pas, avantage considérable et qui va pour quelques *lire* nous rendre pendant 24 heures de grands services. Les *aiudi* sont deux gamins de seize ans, qui feront cette ascension en courant de rocher en rocher, gais comme des chevreaux lâchés.

Pendant qu'on organise le bagage, des enfants viennent nous offrir des petits cristaux noirs trouvés dans les laves, qui ressemblent à du jais.

D'ici le concert des volcans s'entend distinctement ; des mugissements, puis des roulements comme en produiraient des voitures sur l'asphalte, des reniflements vibrants, des bruits de ménagerie. La fumée est devenue plus dense sur la montagne,

on dirait que de chaque mamelon, à quelques kilomètres de nous, coule un ruisseau de feu dont nous n'apercevons du reste que la vapeur.

A deux heures nous partons. Le Capo Guido en avant. Nos quatre mulets en file indienne et les *aiudi* sur les flancs.

La côte continue à s'élever rapidement à la sortie de la ville : ici la campagne est toute noire, semée seulement des taches vertes que font les vignes. Nous allons au N.-O. nos mulets enfoncent dans la poussière profonde des chemins. Voilà tout de suite les Monti Rossi, ils sont couverts de vignes, dont les rangs étagés sont soutenus par des petits murs de blocages de laves. Plus d'orangers ni de citronniers, nous sommes à 700 mètres d'altitude, des vignes seulement et des genêts sur les laves.

Une grande coulée barre le chemin, nous la traversons. C'est un énorme boudin de roches noires de trente mètres environ de hauteur sur 200 mètres de largeur. Un sentier est tracé au milieu des blocs, dont quelques uns ont dix mètres de diamètre, les mulets passent très sûrement au milieu de ces obstacles. Cette coulée est récente, elle est de 1886.

Les laves ont coulé en ruisseaux épais, elles se sont désagrégées, refroidies en un craquelage chaotique.

Encore des vignes, malingres, attaquées par le phylloxéra.

La vendange ne commence pas ici avant le dix octobre.

Au coin d'un chemin un pauvre diable, comptant sur les touristes, a installé dans la cendre noire sous le soleil écrasant, un gourbi, dans lequel il vend de la limonade ; une bande de toile sur laquelle il a inscrit « *bibite* », — boissons, — attire l'attention.

Nous nous dirigeons au nord vers la *Casa di Bosco* après avoir contourné les monti Rossi ; les bruits de la montagne augmentent, c'est tantôt le reniflement du lion, tantôt le ronflement d'une batteuse à vapeur.

Nous ne voyons plus de vignes, plus de maisons, c'est le commencement de la solitude.

Voici les premières fougères, des noisetiers, des noyers, puis des châtaigniers. Nous ne verrons pas le châtaignier des *Cento Cavalli*, il est de l'autre côté de la montagne à l'est d'Aci Reale.

Une alerte. Dans un mauvais passage, au milieu d'un éboulis de laves, deux individus de mauvaise mine nous barrent le chemin ; dans une main une pioche, l'autre main tendue.

On s'explique, Carbonaro nous dit que : *sono uomini che puliscono la strada*, ils nettoient le chemin, cantonniers de l'Etna ! Braves gens qui ne travaillent qu'en temps d'éruption. Nous leur jetons une poignée de monnaie qu'ils ont peine à retrouver dans la poussière du chemin, jamais autant remuée par eux.

On a décidément raison de ne pas faire seul l'ascension.

La montagne en se rapprochant semble s'élever à mesure que nous la gravissons. Nous sommes dans la région de la dernière éruption. Sur notre droite, à une lieue, la fumée indique les coulées qui brûlent des bois de châtaigniers. Nous contournons les anciens cratères qui deviennent de plus en plus nombreux. Nous avons ainsi laissé derrière nous le monte *Fusaro* et le monte *Secreto*, qui s'effacent à nos pieds comme de simples buttes.

Nous passons entre le monte *San Léo* et le monte *Rinazzi*. Les laves récentes descendent entre la grande coulée de 1886 et le chemin que nous suivons.

Nous sommes croisés par des muletiers qui apportent à Catane, les uns, du charbon, d'autres de la neige, du nevé, il en reste encore dans quelques anfractuosités de la cîme, d'autres, des bûches de pin très résineux qu'ils vendent aux pêcheurs de Catane pour la pêche au feu.

Il commence à faire froid.

Les châtaigniers sont plus épais. Nous côtoyons toujours les champs envahis par la lave de l'éruption actuelle, qui fumera

longtemps, le *Capo Guide* nous affirme que la pluie grésille et fume encore lorsqu'elle tombe dans les coulées de 1886.

A nos pieds le paysage est perdu dans la fumée. Sur notre tête, le sommet de l'Etna nous montre son cône blanc qu'un coup de vent vient de décoiffer.

Les chemins sont devenus très mauvais. Les ombres s'allongent déjà, il est quatre heures et demie. Nous rencontrons toujours des muletiers avec leur chargement de glace. De loin en loin une vieille coulée de lave qui se désagrège sous l'action des genêts.

Derrière nous le monte *Rinazzi* éventré par des éboulements, montre ses stratifications, dans lesquelles abonde un minerai de fer violâtre et rouge, bordé comme par un ruban de pierres jaunes.

Peu de grandes dénivellations, la lave a comblé les ravins, uniformisé les pentes, de distance en distance les mamelons rugueux que forment les cônes des éruptions successives s'échelonnent.

Un instant le terrain change. C'est un repos. Nous sommes dans des marnes.

A mesure que nous montons, les bruits font une impression plus forte, c'est maintenant le mugissement d'une mer qui s'engouffrerait dans des cavernes.

Les laves sont de plus en plus désagrégées ; plus une roche, rien que des bois ombreux de châtaigniers, sous lesquels nous rencontrons, ô idylle ! un brave bourgeois de *Barbasso* avec sa *dame* ? Ils sont venus faire une partie à ânes.

Je leur souhaite *in petto*, que les nymphes, les faunes et les hamadryades leurs soient favorables, que le Dieu du bois éloigne d'eux les Cyclopes qui forgent dans les entrailles de la montagne et que l'aveugle Polyphéme ne vienne pas leur demander, frémissant de douleur et grinçant des dents, d'étancher le sang qui coule de son orbite ; que le gazon leur soit doux et la forêt propice.

O ce raffiné, qui vient aimer parmi les rugissements de l'Etna, au milieu des nuages de fumée que les Génies de la montagne rabattent de temps en temps en flocons autour de nous !

Le bourgeois ne paraît pas se fier aux faunes et aux hamadryades du soin de sa garde, il porte son fusil en bandoulière. Nous échangeont un *buon giorno* amical.

Les pentes deviennent très raides.

— Quelle hauteur ? crie-t-on du bout de la caravane ?

— 1200 mètres.

— Quelle heure ?

— Cinq heures.

— Combien de temps encore pour le sommet ?

— *Chi lo sa !*

Carbonaro *lo sa* certainement, mais on ne peut rien lui arracher, il fume comme un simple volcan.

La région que nous traversons est complètement stérilisée par des pluies abondantes de cendres qui ont accompagné l'éruption de 1886.

Un de nos guides nous apporte un pauvre bouton de rose cueilli sous une châtaigneraie.

Encore une côte raide et nous allons apercevoir les derniers contreforts de la montagne. Les cratères en éruption se rapprochent.

Nous nous arrêtons pour contempler le chemin parcouru.

La fumée est dispersée sous la brise du soir. L'horizon est sans fin, d'un côté la mer, la plaine de l'autre. D'ici la Sicile apparaît plane avec les taches jaunes des champs et les tigrures vertes des vignes. Les Monti Rossi s'entêtent à ne pas s'éloigner. Plus près, le *San Léo* fait voir son cratère refroidi, à mi hauteur, un bois de châtaigniers met une frisure sombre sur le pli éteint de la montagne.

Décidément c'est maintenant le souffle d'une énorme forge que nous entendons très distinctement, Vulcain a rallumé ses fourneaux.

Combien pleins de poésie ces mystérieux bois de châtaigniers ! Quelle impression profonde fait cette musique infernale qui ébranle l'air et la terre.

Les ombres se sont allongées, les troncs bleu-argent d'un côté, bruns à l'ombre, sont comme des colonnes de granit posées sur les dalles d'or d'un temple à la voûte d'émeraude.

Le plus beau tapis d'Asie pâlirait à côté de la lumineuse jonchée des fleurs de châtaigniers tombées sur le lit vert-véronèse des petites fougères.

Pas un cri de bête, pas un volètement d'oiseau.

Mais voilà notre première station : la *Casa di Bosco.*

La Casa di Bosco.

Une dépression de terrain, un appentis solidement soutenu par des murs de laves et divisé en trois ou quatre chambres, sur le terre-plein, devant la *Casa,* quelques bâtis de maçonnerie pour les observations astronomiques. Un peu plus loin un grand puits de cinq mètres de diamètre à demi comblé.

Deux femmes nous offrent de l'eau, nous n'en trouverons plus jusqu'au retour. Les maris, gardes forestiers, courent la montagne. Elles nous racontent leur belle peur, la première nuit de l'éruption ; les tremblements de terre, la pluie de pierres, de cendres et leur fuite rapide à travers les obscurités de la forêt. Aujourd'hui elles vivent sans inquiétude à une demi-lieue des cratères en pleine activité.

Nous voyons d'ici trois bouches éruptives, par lesquelles la montagne fissurée laisse échapper une fumée blanche. De temps en temps des colonnes de cendres noires sont soufflées à une certaine hauteur, cinq ou six cents pieds, et retombent lentement sur le cratère comme d'immenses branches de saules pleureurs qui viendraient baiser le sol.

Nous ne voyons pas de pierres, le ruisseau de lave coule au pied des cônes, décelé seulement par la fumée épaisse et blanche.

Nous sommes à 1438 mètres d'altitude.

Les Cratères.

Il est six heures et demie, lorsque nous nous remettons en route, toujours dans les cendres. Les châtaigniers s'éclaircissent, les chênes, les hêtres et les bouleaux les remplacent, puis quelques pins que nous trouverons jusqu'à 2000 mètres. Nous apercevons enfin les cinq cratères alignés en file descendante, entre les monti *Vetere, Castello* et *Calcarazzi*, anciens cratères, qui surgissent noirs du milieu de la fumée.

Les cinq cônes n'ont pas encore reçu de noms. A leurs pieds le monte *Gemellaro* dans la direction E.-N.-E., d'où est sortie l'éruption de 1886.

Plus d'arbres, quelques fougères seulement. La nuit va tomber, les rochers sont maintenant bleus, les formes deviennent indécises et fantastiques, tout le monde est silencieux.

Le Capo Guide fume philosophiquement sa pipe. Pour secouer un peu la caravane, un farceur à froid hasarde de temps en temps des plaisanteries qui sonnent faux, et n'ont pas d'écho.

Au pied de la montagne, la plaine de moins en moins rose, est déjà voilée dans la clarté glauque de la nuit.

Les anciens cratères laissés en arrière s'assombrissent, la fumée des coulées de laves éteint les lignes des montagnes qui cachent Nicolosi.

Au-dessus de nous se détache sur le ciel encore un peu éclairé, le profil d'un énorme rocher qui a l'air d'un gnôme assis, peut-être commande-t-il à la troupe des Cyclopes que nous allons voir apparaître au coin des premiers amoncellements de lave ?

Encore quelques broderies d'un rose froid sur la frange des nuages de plus en plus gris.

Voilà la nuit.

Avec l'obscurité les flammes de cet enfer que nous côtoyons depuis une heure éclairent un paysage chaotique.

Les mugissements cessent par instants, puis reprennent effrayants. Un déchirement formidable se fait, et des gerbes de roches enflammées montent à des hauteurs vertigineuses. Nous suivons leur trace lumineuse, nous les voyons retomber et s'écraser dans la cendre noire à quelques centaines de mètres de nous.

La colonne de fumée s'en va tout droit dans le ciel, immobile, couronnée par un panache, comme la frondaison d'un pin parasol immense. L'éclairage violent des cinq foyers illumine ce gigantesque pilier qui semble soutenir le ciel.

D'ici nous comprenons la formation des cônes d'éruption qui fourmillent sur les flancs de la montagne, car nous assistons à la genèse de ces fils de l'Etna.

Un frémissement a un jour ébranlé la montagne, qui s'est fissurée sous la poussée des gaz, et une source de laves est venue sourdre à fleur de sol sur l'une des pentes. L'enfantement titanesque a été précédé de ces signes effrayants qui terrifient les paysans de la contrée, et sur la signification desquels ils ne se trompent pas. Des tremblements de terre et d'air ont secoué le sol et l'atmosphère, des bouffées de gaz empestés et des nuées de cendres brûlantes ont annoncé le phénomène.

Cependant, après la première coulée violente, épandue dans les ravins, les laves se sont refroidies sur la fissure. Alors la matière incandescente, sous l'énorme pression des gaz, a brisé violemment la croûte solidifiée qui la comprimait, et en a lancé les débris dans les airs.

Le phénomène s'est reproduit cent fois pendant les premières journées d'éruption, cent fois les obstacles créés par le refroidissement au centre du monticule naissant ont été emportés, cent fois les débris des laves refroidies sont venus retomber en couronne sur la fissure. Peu à peu les débris se sont accumulés autour de la cheminée d'éruption. Le cratère s'est formé, et

après quelques mois, le monticule est devenu montagne : un nouveau fils est né à l'Etna.

Ces déchirements sont le plus sublime spectacle qui se puisse imaginer.

Quelquefois la croûte refroidie, peu résistante, se fend sans éclater ; alors la montagne respire profondément, une lueur se fait qui embrase les flancs intérieurs du cratère, illumine le ciel, et les gaz s'échappent entraînant des nuées de poussière, puis tout retombe dans le silence.

D'autres fois, tout-à-coup, après quelques minutes de trêve, le sol s'ébranle, des mugissements courent dans les entrailles de la montagne secouées comme par des borborygmes monstrueux, l'obstacle résiste : alors, les bruits augmentent, la voix du volcan devient un roulement de tonnerre continu, c'est la ruée de toutes les forces du Géant contre ce diaphragme de laves solidifiées. Comment résister à cette puissance incommensurable ? le cratère se déchire au milieu d'un fracas assourdissant, il semble que la montagne entière va être réduite en poudre, les rochers volent dans les airs, puis tout se tait, et dans le calme soudain de la nuit l'on n'entend plus pendant quelques instants que le bruit étoupé des quartiers de roche qui viennent s'éteindre en tombant dans les cendres.

Notre guide nous demande si, comme nous l'avions annoncé à notre départ de Nicolosi, nous voulons nous rapprocher de l'éruption et faire l'ascencion d'un cratère. Son offre est mal accueillie, et nous continuons à monter silencieux à travers les roches violemment éclairées par la réverbération.

Nous nous éloignons des cratères restés en arrière et qui sont bientôt au-dessous de nous, nous franchissons à mi-côte la *Montagnuola*, qui domine les bouches éruptives, et nous arrivons vite à la hauteur du sommet de la colonne de fumée.

Le spectacle change alors. Les lourds flocons de fumée flottent épais dans l'air, incandescents par dessous. La masse supérieure, éclairée par la lune, a l'aspect d'une immense plaine de neige. La température glaciale qu'il fait ajoute à l'illusion.

Déjà nous avons perdu de vue les feux des volcans, dont les grondements s'amortissent dans l'air raréfié, et nous ne voyons plus à nos pieds que le paysage lunaire, avec l'amoncellement cotonneux et froid des nuées vomies par les cratères.

Autour de nous le désert. Les déclivités sont moins fortes, recouvertes de cendres. Dans un repli de terrain, nous traversons un long sillon de neige protégé par un manteau de sable gris, c'est ici que les muletiers viennent s'approvisionner.

Nous approchons du sommet, l'air chargé d'émanations sulfureuses prend à la gorge — on mâche littéralement du soufre — nous sommes transis ; nous nous enveloppons dans nos couvertures, mais la chaleur ne vient pas. Nous faisons arrêter la caravane, peut-être en marchant à pied nous réchaufferons-nous ? Nous descendons péniblement de nos mulets, mais nous faisons avec peine quelques pas. Le moindre effort devient une souffrance à ces hauteurs, l'air est mauvais, les tempes battent, le cœur bat à une allure désordonnée, nous remontons sur nos bêtes pendant que les *aiudi* courent toujours en chantant autour de nous.

Plus rien que le gris velouté des cendres et la nuit.

Cette montée ne finira pas ! — Nous y sommes, affirme le guide.

En effet devant nous se dessinent les lignes imprécises d'une maison coiffée d'un petit dôme blanc.

Nous arrivons, nous sommes arrivés !

Un petit mur, un terre-plein, un gros cube de six à huit mètres de côté, percé de deux fenêtres et d'une porte basse, c'est la *Casa Inglese*, au rez-de-chaussée, et l'Observatoire au premier étage, sous le dôme (2940 mètres).

L'Observatoire.

Un savant de Catane passe sa vie là-haut. Il est absent en ce moment, les manifestations que se permet l'Etna à douze cents mètres plus bas, ont nécessité le déplacement de son detective ordinaire.

Difficilement le gardien nous ouvre la porte du refuge. Le seuil passé, il faut encore parlementer pour franchir la grille qui barre le couloir mouillé, presque marécageux.

Nous voilà enfin assis, écroulés plutôt sur les bancs de la petite salle où nous allons passer la nuit. Sans le laissez-passer du Club Alpin, nous couchions à la belle étoile.

Le guide et les *aiudi* mettent nos provisions au pillage, on allume un brasero, on boit une vague tasse de thé, et chacun va essayer de prendre un repos bien gagné sur la paille moisie des couchettes de bois étagées contre les murs, et là nous attendons le jour, recoquevillés en chien de fusil et claquant des dents.

O la mauvaise nuit passée dans l'humidité, entre la crainte de l'asphyxie par le brasero et des rhumatismes par les coups de fouet aigres de la brise qui entre comme chez elle, à travers les fenêtres heureusement dépourvues de carreaux de vitres ; avec l'odeur âcre du soufre à la gorge, la sensation du balancement des couchettes que donne le mal des montagnes et le souffle rythmé, sonore et agaçant du Sicilien qui ronfle comme un Suisse, étendu à terre en manches de chemise !

O la lueur de l'aube impatiemment attendue !

10 Août.

A trois heures, le ronflement s'arrête net, Antonio secoue ses grandes bottes et vient nous dire que nous avons juste le temps, une heure, de faire l'ascension du cône de cendres, avant le lever du soleil.

Seul je tente l'ascension, mais je n'ai pas fait deux cents pas que je suis obligé de m'arrêter. Antonio prétend que j'ai la *mal'aria*, des nausées violentes me secouent à chaque pas. Le chemin est difficile, rocailleux, semé de fumerolles qui empestent l'air. De loin en loin des soupiraux de huit à dix mètres de diamètre laissent échapper une fumée épaisse. Le sol de ce plateau sur lequel repose le cône central est percé comme une éponge.

Le cône a trois cents mètres environ d'altitude, déjà sa crête est rosée par le soleil, tandis que tout, au-dessous et autour de nous, est encore dans la nuit et la cime qui s'éclaire rapidement brille comme une gemme sur la montagne toute noire.

La fumée violette sort du cratère frangé d'efflorescences jaunes, des sels de fer colorent en rose et en violet la croupe du mont qui est dartrée de taches d'un blanc jaunâtre. Toutes ces couleurs très vives ont des tons de mosaïque qui paraissent d'autant plus crus que la montagne est plus sombre. Les parties opposées à la lumière se détachent en bleu clair sur la nacre rosée du ciel.

Tout le monde est déjà sur pied, et l'on a hâte de descendre pour échapper au froid et retrouver l'air respirable.

Nos mulets partent rapidement, ils soulèvent en enfonçant dans les cendres une poussière insupportable.

Nous voyons alors se dérouler dans toute sa grandeur, le magnifique spectacle du lever du soleil sur la Sicile.

A cette hauteur, les trois mers qui bordent la Trinacrie semblent baigner le pied de l'Etna. A l'ouest, la montagne projette son ombre immense sur la Sicile, dont les plaines sont encore perdues dans la brume. A l'Est, le détroit de Messine se déroule dans l'ombre bleue des montagnes de la Calabre, qui ferment l'horizon. Au nord, le panache du Stromboli fait deviner l'archipel de Lipari, semé sur la mer de Tyrrhène. Au-dessous de nous, la fumée des volcans commence à apparaître. La mer d'Ionie immédiatement à nos pieds nous aveugle, incandescente comme une plaque d'argent.

La pointe de Taormina limite malheureusement notre horizon de ce côté.

La côte de Catane au sud est indiquée par une tache violette qui tranche sur le flamboiement de la mer. Les profils sont indécis à travers l'opaque fumée des cratères vers lesquels nous descendons.

Les mulets glissent sur la nappe des cendres marbrées par les taches jaunes du soufre.

A 2,500 mètres d'altitude, les insupportables émanations d'acide sulfureux que nous respirons depuis hier soir diminuent. Nous avons devant nous la *Montagnuola,* dont nous nous étions bien promis de visiter le cratère éteint, mais cette ascension nous ferait perdre six heures, et nous ne voulons pas retarder notre descente rapide. Liota ne nous attend-il pas à Nicolosi ?

Nous ne sommes point des savants, mais de simples artistes, et les beautés de la montagne épuisées, nous ne voulons plus reculer l'heure du déjeuner réparateur.

Cependant quelque hâte que nous ayons d'arriver, nous devons ici nous arrêter.

Nous sommes arrivés au bord d'une énorme fissure, à nos pieds un spectacle saisissant: le «Val del Bove», la Vallée du Bœuf.

La montagne a craqué, son ossature intime s'est brisée, et tout un côté de l'Etna béant s'est écroulé il y a des siècles, dans un abîme de quatre mille pieds de profondeur et de quinze kilomètres de largeur.

Nous descendons de mulet, et nous nous couchons à plat ventre au bord du gouffre. A mille mètres au-dessous de nous, nous voyons le plus prodigieux amoncellement de pics, de cratères, de montagnes que l'imagination puisse rêver. C'est une forêt de gigantesques tourelles, de donjons, de crêtes effrangées comme des dentelles. Toutes les formes bizarres que l'architecture militaire du moyen âge a créées sont là, découpées comme un décor féérique, émergeant de la brume épaisse que fait le brouillard matinal ; tout cela noir, dans la lumière resplendissante du Dieu Soleil, qui fait éclater les facettes des laves récentes, comme les écailles d'immenses dragons pétrifiés.

Que sont les imaginations du crayon génial de Gustave Doré, les horreurs même de l'Enfer du Poète Florentin, à côté de cette manifestation gigantesque de la force de la nature ! Que sont les pauvres œuvres humaines à côté du spectacle infernal de ce gouffre dans lequel la Puissance qui est au-dessus de tout a vidé aux temps préhumains où elle bâtissait le monde, les entrailles du volcan dont elle déchirait le ventre !

Ah ! si l'on avait le temps de songer à la science en présence d'un pareil spectacle, on trouverait ici, retracée dans les assises colossales de la montagne mises à nu par le grand cataclysme, la genèse de l'Etna. Les transformations de la montagne sont marquées là, l'histoire de sa création, de sa croissance, et des manifestations de son feu intérieur qui ont disparu de la mémoire des hommes, est écrite sur cette muraille de trois mille pieds de hauteur ; sans chercher beaucoup, on lirait les dates.

Mais voilà que le Capo Guide s'impatiente, nous sommes à la hauteur du sommet de la colonne de fumée du volcan, une saute de vent n'aurait qu'à rabattre sur nous le panache noir, et nous serions asphyxiés !

Nous ne croyons pas à cette histoire du guide, tout le monde sait que l'Etna est un volcan débonnaire et que depuis Empédocle il est devenu très hospitalier aux touristes.

Nous reprenons tout de suite la descente, évitant soigneusement les grands entonnoirs de sable que nous rencontrons sur notre chemin, par lesquels l'Etna souffle de temps en temps une vapeur désagréable.

Le guide nous fait tourner brusquement au sud, nous laissons la *Montagnuola* à notre gauche, et nous abandonnons le grand plateau déclive sur lequel est planté le cône multicolore que nous ne verrons plus bientôt, car les crêtes prochaines vont nous le cacher.

Voilà déjà que les premières indications de la vie végétale se manifestent — Un de nos petits guides nous apporte une fleur cueillie dans le sable, c'est la *viola gracilis*, une petite merveille de la flore etnéenne.

La ligne des crêtes franchie, nous voyons à nos pieds tout le système des cratères des flancs de l'Etna. Ces montagnes, qui d'en bas nous paraissaient noires, sont, vues d'ici, — probablement à cause de la lumière du matin, — vertes, bleues, rouges, comme enchassées dans les châtaigneraies dont la brume légère éclaire le vert foncé.

Les fleurs en touffe, de l'*anthemis etnensis* de plus en plus nombreuses, mettent une robe jaune vif sur les pentes.

Plus loin, un lòng serpent de lave, noir, qui allonge ses anneaux à perte de vue, fait une ceinture de jais à cette belle tunique de la montagne, et la nuée immense de fumée sombre vomie par les volcans, poussée par le vent, se couche doucement contre le mont, comme pour rendre hommage au Père qui lance au ciel depuis le commencement des âges, orgueilleux, des colonnes de vapeurs roses.

Tout-à-fait à nos pieds, les plaines de la Sicile tournent autour de la montagne, comme un grand tapis aux couleurs tendres, saumonnées, bordé de bleu.

Mais nous côtoyons déjà les bouches en éruption.

Les herbes sont brûlées, les roches couvertes de sable noir. Sans trêve, les volcans respirent avec fureur, lancent des pierres, crachent des nuées de sable ; nous nous sommes trop rapprochés, les pierres tombent près de nous en crépitant, nous les voyons fumer.

La brise fraîchit, on dirait que la fumée vient de notre côté. Le sable chaud nous fouette la figure, et nous pressons les mulets. Personne ne parle plus d'aller voir les cratères.

On ne parle pas du reste, dans le fracas assourdissant de cette batterie de volcans, il est impossible de s'entendre, et puis cette fumée est empoisonnée ; nous voilà encore dans les odeurs sulfureuses.

Plus de plaines roses, tout est noir, à peine voyons-nous le monte *Nero* dont la base est à 500 mètres de nous.

Les mulets vont vite. Ils n'ont pas besoin d'être excités. Nous avons aussi, nous, hâte d'arriver, nous sommes saturés d'impressions « volcaniques ».

Nous descendons fixés sur la valeur des récits des reporters italiens qui ont fait l'ascension des cratères en éruption.

Voilà les premières fougères. Il fait déjà très chaud. La poussière du volcan doit être bien salée, car nous nous forgeons une félicité en pensant au verre d'eau de la *Casa di Bosco*. Nous devons bien approcher de cette *Casa* désirée.

Nous descendons et remontons toujours les ravins de cette montagne de l'enfer, qui ne roulent que du sable noir et des laves. L'un des nôtres, resté en arrière, nous crie de temps en temps d'une voix désespérée : *fermate !* — arrêtez — et nous nous arrêtons mornes sous l'écrasement de plomb d'un soleil de feu.

Enfin, les châtaigniers ! Nous faisons une halte dans la forêt jaune, où l'on entend ce matin de rares piaillements d'oiseaux, nos montures mordillent des branches pour se refaire, et nous décidons que nous continuerons notre chemin jusqu'à la *Casa di Bosco* à pied, notre bâton ferré à la main.

A la *Casa*, nous achevons les provisions dont les guides n'ont pas voulu à l'Observatoire, philosophiquement nous buvons les vestiges de vin de Syracuse que recèle notre panier, en croquant quelques amandes, que la femme du garde, *Giovannina*, va nous chercher sur un maigre arbuste de la forêt.

Nous repartons pour Nicolosi où nous arrivons enfin à une heure et demie de l'après-midi, anéantis par la chaleur, précédés par le guide qui fume toujours avec la même placidité sa pipe et va repartir avec d'autres touristes, et accompagnés par les *aiudi* qui rentrent comme ils sont partis, gais comme des chevreaux lâchés.

Liota, sa femme, sa nièce, le fiancé, les domestiques nous font un accueil qui frise l'enthousiasme ; nous les récompensons comme il sied, puis : ablutionnés, rafraîchis, désaltérés, reposés, apaisés, nous reprenons le chemin de Catane où nous arrivons dans la poussière dorée d'un coucher de soleil aux tons d'aquarelle, à l'heure où

> Le quadrige céleste à l'horizon descend,
> Et voyant fuir sous lui l'occidentale arène,
> Le Dieu retient en vain, de la quadruple rène,
> Les étalons cabrés dans l'or incandescent.

Et longtemps nos oreilles résonnent encore dans le silence de la nuit des grondements du volcan et du crépitement étouffé de la pluie maudite des pierres en fusion.

H^te^ GIRAUD.

LE PORT DE BIZERTE[1]

M. Boyer, Membre de la Société, nous communique les renseignements suivants sur l'état des travaux du port et du canal de Bizerte. Ces renseignements proviennent de la source la plus autorisée, d'une personne très compétente qui est sur les lieux et suit journellement les progrès des travaux ; et ils montrent très exactement où en étaient ces derniers au moment où ils ont été fournis, c'est-à-dire au mois de juillet.

Malheureusement, ils sont parvenus trop tard pour être insérés au dernier *Bulletin ;* mais il est facile de se rendre compte de ce qu'ont dû être les progrès faits durant ces trois derniers mois.

Malgré l'Italie, on avance tous les jours ; et à la fin de l'année prochaine, nous l'espérons vivement, sera terminée cette œuvre digne de la France et si importante pour notre côte africaine.

Les travaux sont poussés très activement. Le port doit être livré à la fin de 1894, et rien n'empêchera la Compagnie de remplir ses engagements.

Le nouveau chenal, d'une longueur de 1,400 mètres environ sur 75 mètres de largeur jusqu'à l'entrée du lac, est creusé à 6 mètres au minimum sur les 3/5 de sa longueur. En trois endroits seulement, en A, B et C, il n'y a encore que 3 mètres. Il y en aura cinq dans trois mois en A et B et il ne subsistera plus à cette époque que le seuil rocheux qui a été découvert en C et qui n'aura pu vraisemblablement être encore enlevé. Ce seuil occupait dans le canal une étendue de 250 mètres environ ; la partie la plus dure est encore à enlever sur une longueur de 50 mètres à peu près.

L'ancien chenal traversant la ville ne sera conservé que depuis la mer jusqu'au point O, la partie comprise dans la ville même ; il sera comblé de O en C, point où il débouche dans le chenal actuel.

---

(1) Voir le *Bulletin* d'Octobre-Décembre 1892 (*La Tunisie pittoresque*, par M. Canal).

Le port a une étendue de 75 hectares et sera accessible aux grands navires ; il est formé par deux jetées.

La jetée Nord, qui doit avoir 1,022 mètres, est terminée sur une longueur de 765 mètres et très avancée sur 133 autres mètres.

La jetée Sud, de 950 mètres, est très avancée sur 255 mètres et les fonds préparés sur 500 autres mètres environ ; un bâteau de 2 mètres de tirant d'eau n'y passerait plus. Elle a été commencée plus récemment, mais les travaux y sont poussés plus activement encore que la jetée Nord. On y avance avec une rapidité de 1 ^{m}50 environ par jour, tandis que l'autre n'est poussée qu'à la vitesse de 1 ^{m}20 environ, à cause de la profondeur plus grande à l'endroit actuellement atteint.

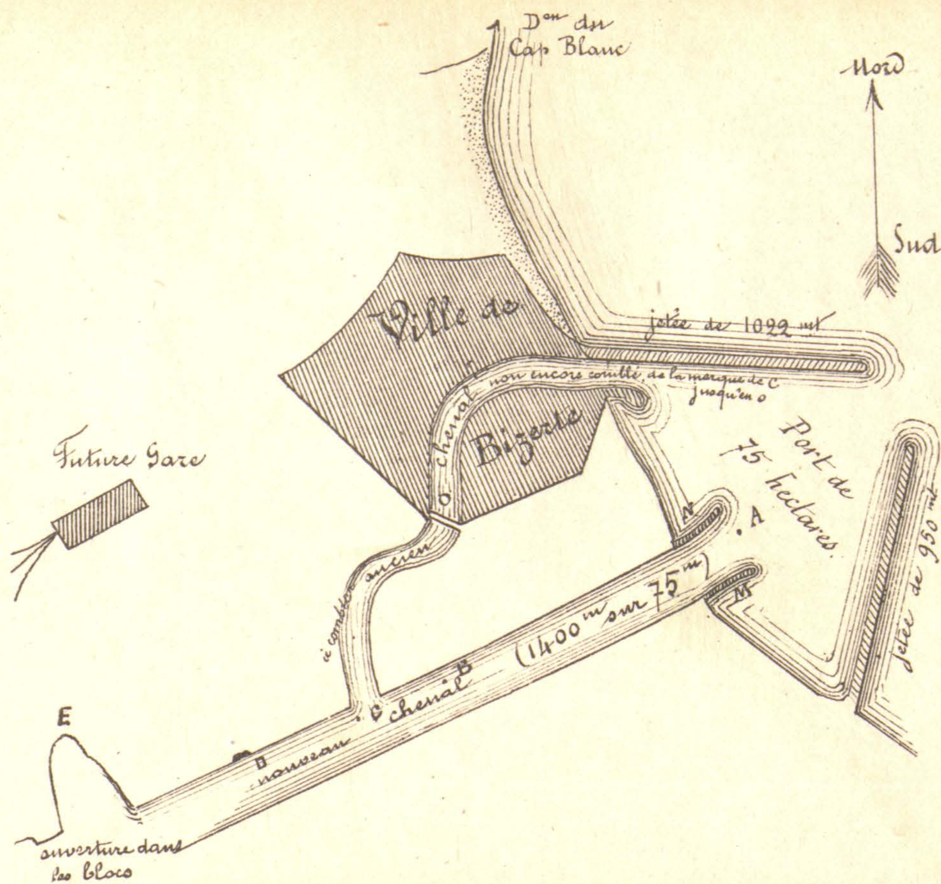
Les deux cavaliers M et N, destinés à protéger l'entrée du canal contre les ensablements, sont eux aussi très avancés. Ils seront poussés jusqu'au fonds de 3 mètres.

Actuellement une grande drague travaille activement en A, une suceuse (bâteau aspirant les sables du fond) est en B, une puissante drague démolissant à coups de béliers le seuil rocheux est en C. De plus, les chalands remplis par la drague A, sont vidés en D et E par des machines élévatoires qui comblent les terrains riverains du canal. C'est sur des terrains ainsi comblés que seront construits plusieurs édifices importants de la nouvelle ville ; telle que la future gare du chemin de fer.

En un mot, le travail est bien organisé et avance très rapidement. Des chemins de fer Decauville amènent constamment sur les jetées, des trains entiers de blocs arrivant des carrières situées à 6 et 8 kilomètres de Bizerte.

Port de Bizerte

L'ancien chenal ne sera conservé que de O jusqu'à la mer. Il sera comblé de C en O.



ÉTUDE

sur le réseau routier moderne et le réseau routier ancien du littoral du golfe de Hammamet

---

I

Il entrait dans mon plan, après avoir étudié la configuration générale du littoral au nord et au midi d'Hergla, de me rendre compte de la manière dont on a pu unir par des voies de communication le littoral de la Tunisie du nord au littoral de la Tunisie centrale et de la Tunisie méridionale. A notre époque quelles sont les routes qui rattachent la presqu'île du cap Bon au Sahel de Soussa ? A l'époque romaine quelles étaient les voies qui unissaient ces deux mêmes régions ? Comment a-t-on pu surmonter, soit de nos jours, soit à l'époque romaine, les difficultés multiples que présentait à l'établissement d'un réseau routier la configuration du littoral d'Hergla ? Pour résoudre cette double question, je me suis proposé de relever sur le terrain les routes actuelles, puis, ces routes connues, de rechercher les traces qui pouvaient subsister des voies romaines sillonnant autrefois le pays.

Mes investigations sur le terrain ont porté sur la région qui s'étend de Soussa au midi jusqu'à l'Oued-Rmel au nord, et de la mer à l'est jusqu'aux hauteurs côtières à l'ouest, englobant ainsi une surface rectangulaire bien délimitée de 70 kilomètres de long sur 20 kilomètres de large et comprenant tout le fond du littoral du golfe de Hammamet et la portion du Sahel au nord de Soussa. J'ai relevé le réseau routier en prenant Soussa comme point de départ, parce que cette ville est le centre, l'étoile d'où rayonnent vers le nord les routes unissant la Tunisie du nord à la Tunisie centrale.

II

LES ROUTES MODERNES DANS LE SAHEL DE SOUSSA

De Soussa se déroulent actuellement vers le nord trois routes carrossables qui s'élevant toutes trois parallèlement au littoral vont aboutir à l'Oued-Rmel et rejoindre la grande route transversale qui longe les rives de cette rivière et unit en droite ligne Zaghouan à Bou-Ficha (1). L'une de ces routes longe la côte; les deux autres sont situées un peu plus à l'ouest de la première. Les gens du pays désignent la première sous le nom de route de la mer : j'appellerai volontiers les deux autres routes du continent ou bien routes de la plaine. La route de la mer ne traverse d'autre localité moderne qu'Hergla ; l'une des deux routes du continent passe par Hammam-Soussa, Akouda, Sidi-Bou-Ali, Si-Soya, Dar-el-Bey, Bou-Ficha ; l'autre passe par Kala-Kbira, Zembra, Menzel, Dar-Laroussi, Aïn-Mdekeur, et, au nord de ce point, se bifurque en deux prolongements, l'un vers Battaria, l'autre vers Djéradou, qui vont, comme les routes précédentes d'ailleurs, rejoindre non loin des rives de l'Oued-Rmel la grande route de Zaghouan à Bou-Ficha.

Au sortir de Soussa, à proximité de la porte Bab-el-Gharbi, ces trois routes carrossables prennent la direction nord-ouest. De cette ville jusqu'à l'Oued-Rmel, elles traversent deux pays bien différents d'aspect : le Sahel et la vaste plaine qui s'étend en arrière d'Hergla. Dans le Sahel, la route de la mer passe entre des jardins d'oliviers et des vergers; puis entre des dunes de sables. Presque sur tout son parcours, la vue de la mer, qu'elle côtoie pourtant, est barrée par des chaînes de dunes, qui la recouvrent de leurs monticules et l'envahissent de leurs sables, ainsi que les groupes de figuiers, de caroubiers et d'oliviers situés à proximité. Cette route traverse l'Oued-Seïa près de son embouchure, puis franchit le lit de l'Oued-Hammam, et pénètre, après 13 kilomètres de tracé, dans la plaine d'Hergla.

(1) Voir la carte de Tunisie au 1/200,000 du Dépôt de la Guerre, feuillet 4 et 5

Les deux autres routes, celle de Sidi-Bou-Ali et celle de Kala-Kbira, franchissent également l'Oued-Seïa. De la porte de Soussa à l'entrée de la plaine d'Hergla le pays traversé est gai, riant. Ce ne sont que côteaux aux flancs mous, arrondis, presque effacés succédant à de mêmes côteaux, que bois d'oliviers éparpillés sur leurs flancs, groupés à leur base, que haies de cactus enserrant la route, mais en raison de l'encaissement de la route, la vue est presque partout limitée. L'horizon ne se découvre qu'à hauteur des Sorelles. Ce sont trois collines élevées de 60 mètres au plus au-dessus du pays environnant. Malgré leur faible hauteur leurs blocs se détachent vivement du terrain qu'elles dominent. Elles paraissent même d'autant plus grandies qu'à leur base se trouvent des ravins profonds, aux flancs taillés à pic, aux fonds couverts d'éboulis. Les routes de Kala-Kbira et de Sidi-bou-Ali passent à leur pied et débouchent dans la plaine d'Hergla presque à la même hauteur que la route du littoral.

III

LES ROUTES MODERNES DANS LA PLAINE D'HERGLA

Entre la plaine d'Hergla et le Sahel, le contraste est extrême. Que le voyageur ait pris la route du littoral, la route de Kala-Kbira ou celle de Sidi-Bou-Ali, le spectacle est saisissant. Au loin devant lui plus de côteaux, plus de jardins d'oliviers, plus de haies de cactus bordant les chemins. Le pays est plat, uni, nu. L'horizon est découvert, immense : au nord la plaine uniforme et monotone jusqu'au pied des avant-monts au-dessus desquels trône dans toute sa gloire la cime aiguë du Zaghouan ; à l'orient la mer, puis la vaste lagune d'Hergla ; à l'occident le lac Kelbia ; chaque nappe liquide ayant sa teinte particulière, la mer d'un bleu foncé indigo, la lagune d'un blanc d'argent, le lac d'un vert émeraude : reliant le lac à la lagune, un ruban de verdure court à vos pieds marquant les abords du lit du Menfès ; dominant le tout entre la lagune et la mer surgit d'un bloc le plateau insulaire d'Hergla, couronné de son haut minaret et de ses maisons d'un aveuglant éclat.

Cette portion du littoral, comme d'ailleurs toute la plaine comprise entre Kaïrouan et la mer, le nord du Sahel et les avant-monts du Zaghouan, faisait partie, antérieurement à 1881, de la région que l'ancienne carte du Dépôt de la guerre rangeait sous la rubrique : pays inexplorés. Ceux qui se rendaient de Tunis à Soussa et qui par conséquent avaient à la traverser prenaient la route du bord de la mer par Hergla. Ainsi ont fait M. Tissot en 1856, M. Victor Guérin en 1860, M. Pomel en 1877, plus tard le colonel Perrier. Depuis 1881 nos colonnes expéditionnaires et nos brigades topographiques ont sillonné ce pays en tout sens. En 1882, M. Cagnat qui accompagnait une de ces colonnes a pu ainsi suivre la route non encore parcourue du Zaghouan jusqu'à Zembra. Quelques mois auparavant, j'avais eu la bonne fortune de faire partie de la colonne qui la première fut envoyée dans cette région, immédiatement après la prise de

Kaïrouan (27 octobre 1881), et j'avais pu relever ainsi la route de Kala Kbira à Dar-El-Bey et de Dar-El-Bey à Kaïrouan et donner du pays une description succincte (1).

Plus tard, en 1885, à la suite de la mission scientifique dont M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu me charger et après avoir sillonné le pays en tous sens, je pus compléter cette description, fixer enfin la géographie du pays et restituer à cette région sa physionomie véritable (2). Je n'en rappellerai aujourd'hui que les traits principaux.

Du pied des derniers côteaux du Sahel jusqu'au lit du Rmel, le littoral est occupé par une grande lagune qui prolonge le golfe de Hammamet dans l'intérieur des terres.

Cette lagune, que j'ai nommée lagune d'Hergla du nom de la bourgade située sur ses bords, occupe toute la partie reculée du golfe et ne mesure pas moins de 45 kilomètres de long. En arrière de cette lagune, du côté de l intérieur, est une plaine basse, marécageuse, s'étendant jusqu'aux pieds des petites hauteurs longeant le littoral. Cette plaine qu'on peut nommer plaine de Dar-El-Bey est coupée du nord au sud par les lits de l'Oued Boul, de l'Oued Brek, de l'Oued Moujenine et de l'Oued Menfès. Du côté du large, un isthme étroit sépare la lagune de la mer. A hauteur d'Hergla cet isthme se présente sous la forme d'un bloc rocheux, isolé de tous côtés, à l'est par la mer, à l'ouest par la lagune, au nord par une bouche de communication de la lagune avec la mer nommée l'Oued Hergla, au midi par une autre bouche nommée l'Oued Halk-El-Mengel.

Au nord de ce bloc insulaire l'isthme est constitué par une même plage interrompu dans sa continuité par une fissure naturelle nommée l'Oued Saroual.

On conçoit les difficultés qu'une telle configuration présentait à l'établissement d'un réseau routier. Pour unir le littoral de la Tunisie du nord au littoral de la Tunisie centrale, il n'y avait d'autre lambeau de terrain utilisable que la plaine de Dar-El-Bey, ou bien l'isthme d'Hergla. Aussi est-ce dans la plaine de Dar-

(1) *Revue de Géographie*, par DRAPEYRON. — 1er septembre 1883. — *Le Sahel et le pays de Sfax.*
(2) *Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences*, 24 mai 1886. — Note sur la géographie du littoral de la Tunisie Centrale.

El-Bey qu'on a tracé le prolongement des deux routes de Sidi-Bou-Ali et de Kala Kbira et dans l'isthme d'Hergla le prolongement de la route de la mer, de Soussa au Rmel par Hergla. A leur entrée dans la plaine de Dar-El-Bey, les deux routes de Sidi-Bou-Ali et de Kala Kbira cheminent d'abord conservant leur parallélisme à une distance moyenne de 5 kilomètres. L'une, celle de Sidi-Bou-Ali, longe le bord occidental de la lagune et passe par Sidi-Saya, Dar-El-Bey et Bou-Ficha ; l'autre, celle de Kala Kbira, se rapproche graduellement du pied des hauteurs côtières et passe par Zembra, Menzel, Dar-Laroussi, Aïn-Mdekeur. Toutes deux se déroulent d'abord dans un pays sablonneux ou marécageux et franchissent les deux bras du Menfès, l'Oued Ced, l'Oued Brek, l'Oued Boul. Aucun ouvrage d'art moderne n'existe au passage de ces cours d'eau, et le voyageur en est réduit à attendre après une crue que les eaux se soient écoulées. A hauteur de Dar-El-Bey elles prennent une direction divergente. La route de Sidi-Bou-Ali longe la rive occidentale de la lagune jusqu'à son extrémité septentrionale, près des bords de l'Oued Rmel, et rejoint la grande route transversale de Zaghouan à Bou-Ficha ; la route de Kala-Kbira s'engage dans la vallée comprise entre les hauteurs de Garci et de Takrouna pour entrer définitivement en pays de montagne à Mdekeur. Au nord de Battaria elle se bifurque ; un prolongement passe par Djeradou à l'est, l'autre par Zeriba au nord, et tous deux vont rejoindre, comme la route de Sidi-Bou-Ali, la grande route de Zaghouan à Bou-Ficha.

En ce qui concerne le prolongement de la route de la mer par l'isthme d'Hergla, la situation insulaire du plateau d'Hergla, le peu de largeur de la plage au nord du plateau, les embouchures de l'Oued Halk-el-Mengel, de l'Oued Hergla et de l'Oued Saroual étaient autant de difficultés au tracé d'une route. Jusqu'à ces derniers temps cependant, l'insouciance arabe ne s'était guère préoccupé de les vaincre. On ne pouvait guère prendre la route de Soussa à Tunis par Hergla qu'au moment des chaleurs. Quand, après une pluie, les eaux montaient dans la Sebkha, les voyageurs en étaient quittes pour attendre la baisse des eaux. Quelquefois ils en étaient réduits à faire un détour et à prendre la route de Mdekeur, si toutefois celle-ci était praticable. La baisse survenue, on s'engageait dans la lagune, on essayait

de la traverser à gué en un point près de la mer, sous la conduite de gens du pays. Les chevaux pénétraient dans la Sebkha ayant de l'eau jusqu'au poitrail ou s'avançaient à la nage, et c'était merveille quand on arrivait sain et sauf sur la rive opposée. Le danger était grand, surtout au passage des embouchures. On courait toujours le risque de s'enliser ou d'avoir ses bagages perdus ou détériorés (1).

Pour rendre praticable la route, il fallait de toute nécessité jeter des ponts au-dessus des diverses issues de la lagune vers la mer. Nous avons dit que ces issues étaient au nombre de trois : deux au nord d'Hergla, l'Oued Hergla et l'Oued Saroual; une au midi, l'Oued Halk-el-Mengel. Le pont de l'Oued Hergla compte trois arches et celui de l'Oued Saroual une seulement, ces embouchures étant peu larges. Par contre, le pont jeté sur l'Oued Halk-el-Mengel est, en raison de son étendue, une remarquable œuvre d'art. Sa construction est de date récente. En 1857, M. Tissot, faisant la route de Tunis à Soussa par le littoral, ne relève l'existence d'aucun pont sur l'Oued Halk-el-Mengel. En 1860, pour la première fois, mention est faite d'une chaussée à cet endroit par M. Guérin, et depuis, tous les voyageurs qui se sont succédé n'ont pas manqué d'en parler. Voulant avoir des données précises sur la date de cette construction, je me suis enquis auprès des habitants d'Hergla et Soussa et ai appris ainsi que parmi eux quelques-uns, et notamment Si-Ali-Ray, gendre du général indigène Si-Reschid, avaient assisté à la construction de la chaussée. C'est de ce dernier que je tiens les renseignements suivants que je crois devoir signaler en raison de l'importance du travail et des circonstances qui en déterminèrent la construction.

Pendant l'hiver de 1857-1858 (an 1275 de l'hégire) survint une crue des rivières qui se jettent dans le lac Kelbia. Les eaux du lac se répandirent dans le large lit du Menfès, leur déversoir naturel, et par là dans la lagune d'Hergla. Tout le pays fut inondé.

(1) C'est ce qui m'est arrivé à M. Vaffier et à moi au commencement de juin 1885, alors cependant que l'évaporation avait fait baisser considérablement le niveau des eaux. Une partie de nos vues photographiques et de mes collections a été ainsi perdue.

Une nappe d'eau continue depuis Hergla jusqu'au delà de Kaïrouan, formée de la lagune d'Hergla, de l'Oued Menfès, du lac Kelbia et de l'Oued Bagla, son principal tributaire, interrompit les communications non-seulement au nord de Soussa, mais aussi à l'ouest. Tout le littoral de la Tunisie centrale se trouva isolé pendant de longs mois. Le pays avait alors à sa tête un homme intelligent et énergique, dont les Européens de la côte ne rappellent encore le souvenir qu'avec des éloges, le général Si-Reschid, gouverneur du Sahel. De sa propre initiative il résolut d'en finir une fois pour toutes avec une situation qui se renouvelant d'une manière périodique était la ruine du pays. Malgré les difficultés, il décida la construction d'une chaussée à travers l'Oued Halk-el-Mengel.

L'ouvrage qui fut alors exécuté est, je crois, le plus important de cette catégorie qui ait été entrepris par les Arabes dans la Régence. Il n'a pas moins d'un kilomètre de long. L'ensemble de la construction est une haute et longue chaussée à dos d'âne et a par conséquent une double inclinaison. En raison de l'angle très-ouvert de l'ogive, la montée et la descente n'en sont pas trop raides. A l'angle de l'ogive, c'est-à-dire à son point culminant, le tablier mesure 7 mètres au-dessus du niveau des eaux de la Sebkha. Le pavé est formé de gros blocs assez irréguliers et bordé des deux côtés par un mur bas et plein formant parapet. Il est supporté par un grand nombre d'arches (j'en ai compté 29 pour ma part) d'autant plus élevées et à ouvertures d'autant plus larges qu'elles se rapprochent des extrémités vers le centre. Les arches les plus centrales peuvent avoir dans les 6 mètres d'ouverture et sont renforcées de solides contre-forts. Le pont est construit en blocages et en gros blocs. Ces matériaux ont été malheureusement empruntés, du moins en très grande partie, à des ruines romaines et notamment au Kasr d'Hergla, vaste édifice d'origine bysantine construit en blocages et revêtu extérieurement d'un appareil de gros blocs. Un pont romain, situé en aval dans le voisinage, a été mis également à contribution. Il en a dû être d'ailleurs ainsi des ruines de Zembra, situées à proximité. Commencé en 1857, l'ouvrage était terminé dix-huit mois après seulement. Il fut exécuté par les troupes placées sous le commandement de Si-Reschid.

Grâce aux trois ponts jetés sur l'Oued Saroual, l'Oued Hergla et l'Oued Halk-el-Mengel, la route de Soussa à Tunis par Hergla peut être considérée aujourd'hui comme assurée en toute saison. Désormais les gens qui vont de Tunis à Soussa peuvent prendre la route du littoral sans craindre de voir les communications coupées à la suite des pluies. La solidité de ces ouvrages a fait leur preuve, car ils ont résisté à la crue exceptionnelle qui a eu lieu pendant l'hiver de 1866-1867. On peut dire que les Arabes ont résolu par là le problème des voies de communication, mais ils ne l'ont pas résolu d'une façon complète. Des trois routes qui vont de Soussa vers le nord, ils n'en ont mis en état qu'une seule et encore est-ce tout à fait en ces derniers temps. Les deux routes de l'intérieur à l'occident de la lagune n'ont pas fait l'objet de leurs préoccupations.

IV

LES VOIES ROMAINES DANS LE SAHEL AU NORD DE SOUSSA ET DANS LA PLAINE D'HERGLA

Les Romains avaient aussi cherché à résoudre ce problème. La nécessité de l'établissement d'un réseau routier destiné à unir le littoral de la Byzacène à Carthage s'imposait à eux d'une manière encore plus urgente qu'aux maîtres actuels du pays. Le lit de la Sebkha, qu'ils désignaient sous le nom de lagune du Triton (1), n'avait pas reçu les amas d'alluvions de plus de vingt siècles ; les eaux étaient plus profondes, et il n'eut pas été possible de traverser. en n'importe quelle saison, la Sebkha à gué, comme le font aujourd'hui les indigènes. Sur les voies qui furent tracées alors dans le pays, deux documents écrits, l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, nous donnent de premiers renseignements. L'Itinéraire relate l'existence d'une voie partant d'Hadrumète et remontant vers le Nord, en traversant Horrea-Caelia et Putput. La Table montre d'autre part que deux voies partaient également d'Hadrumète, remontant vers le Nord. L'une de ces voies, la plus près du littoral, passait par Cubin, Lamniana, Putput ; l'autre, plus rapprochée de l'intérieur, passait par Gurra, Aggersel, Medicera, Bibae, Onellana. Ces routes aboutissaient toutes trois à Carthage. La Table mentionne en outre l'existence d'un embranchement se détachant à hauteur de Cubin et allant à Horroea-Coelia par Orbita.

---

(1) Voir : *Le Bassin hydrographique de la Tunisie centrale et l'emplacement de l'ancien lac Triton* (chap. 5, par le Dr Rouire). — Challemel, 5, rue Jacob.

Voici d'ailleurs, pour plus de clartés, les indications de l'Itinéraire et de la Table :

ITINÉRAIRE D'ANTONIN

De Putput à Hadrumète :

	Distances
Putput,	
	XXX.
Horrea-Caelia,	
Hadrumète,	XVIII.

TABLE DE PEUTINGER

1° Route de Putput à Hadrumète :

Pudput.
Lamniana, X.
Cubin, XXII.
Hadrito.

2° Route de Médicera à Hadrumète :

Onellana.
Bibae, XVI.
Mediocera, XVI.
Aggerfel, VII.
Utizippira VIII.
Gurra, VII.
Hadrito.

3° Route de Cubin à Horrea-Caelia :

Cubin.
Orbita, VII.
Horrea, XXII.

Par les anciens nous savons donc que trois voies principales remontaient vers le Nord et qu'une de ces voies émettait un embranchement vers Horrea-Caelia, mais jusqu'en 1881, nous n'avions reconnu sur le sol le tracé d'aucune des voies dont l'existence nous a été révélée par les documents écrits. Le premier,

je crois, M. Guérin signale, en 1860 (1), l'existence sur quelques mètres d'étendue, des traces d'une voie romaine, à proximité de la route actuelle de Tunis à Soussa, par Hergla, non loin de l'Oued Saroual, et c'est tout. En 1881, M. Cagnat qui explorait le pays de Zaghouan à Zembra, avait le bonheur de relever un tronçon de voie romaine sur une longueur de dix kilomètres, depuis l'Enchir Rmirmir jusqu'à l'Oued Boul. La voie passait par les localités antiques qu'on nomme aujourd'hui Battaria et Mdekeur, et M. Cagnat exprimait l'avis qu'elle se prolongeait vraisemblablement jusqu'à Soussa par Zembra et Kala Kbira (2). L'exploration archéologique de la Régence, de M. Tissot, parue en 1887, n'apportait d'ailleurs aucun élément nouveau à nos connaissances et se contentait de citer les faits relevés par MM. Guérin et Cagnat.

Pour base de mes recherches relatives au tracé du réseau routier ancien, j'ai pris le réseau routier moderne. D'une part la connaissance que j'acquérais du pays au fur et à mesure me montrait que la topographie de la région avait dû commander la direction des voies romaines, comme elle avait dû commander la direction des routes modernes, et qu'en réalité les voies anciennes ne devaient pas être éloignées des routes actuelles, si même elles ne se confondaient avec elles. A priori d'ailleurs les indications de la Table et de l'Itinéraire venaient appuyer ces prévisions. La voie de l'Itinéraire passait par Hadrumète, Horrea-Caelia et Putput, tout comme la route actuelle dite de la mer passe par Soussa, Hergla et El-Abiod, synonymies certaines des localités antiques. L'une des deux voies de la Table passait par Hadrumète et Mediocera, comme la route actuelle passe par Soussa et Mdekeur. Quant à l'autre voie qui passait par Hadrumète, Lamniana, Cubin et Putput, elle était, il est vrai, plus difficile a reconstituer, puisque si nous connaissons les points extrêmes, Soussa et Putput, les points intermédiaires, Lamniana et Cubin, n'ont encore pu être identifiés d'une manière définitive.

Nous avons dit que des environs de la porte Bab-el-Gharbi de Soussa, trois routes modernes carrossables se dirigeaient vers le

(1) GUÉRIN. — *Voyage archéologique dans la Régence*, tome I, p. 84.
(2) CAGNAT. — *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3me serie, tome XI, p. 24.

nord. De cet endroit également trois voies romaines partaient toujours vers le nord. Les vestiges de ces voies ne sont pas partout apparentes dans le Sahel. Aux abords de Soussa, pays riche, fertile, qui a toujours été très-peuplé, les matériaux des chaussées antiques ont disparu sur la plus grande partie du tracé. Les chaussées sont plutôt reconnaissables aux ruines des localités antiques qu'elles traversaient qu'a leur pavé de pierres.

L'une de ces voies longeait la mer, les deux autres situées plus à l'intérieur se développaient parallèles à la première et au littoral. La voie qui longeait la mer venait aboutir en droite ligne à un centre de colonisation assez important situé à la lisière même du Sahel, auquel les indigènes ont donné le nom moderne d'Henchir-Béniana. Des deux autres routes, l'une qui était le plus à l'ouest, passait par la localité antique à laquelle a succédé Kala-Kbira. Aux approches de ce bourg la voie est en assez bon état : on la voit se diriger en droite ligne de Soussa à Kala et remonter vers le nord ; l'autre passait par les localités antiques auxquelles ont succédé Hammam, Soussa et Akouda, et se tenait à proximité d'un aqueduc qui emmenait à Hadrumète les eaux des collines situées au nord de ces deux localités. Ces trois routes sont dans le voisinage immédiat des routes modernes ou se confondent avec elles. Ces voies romaines se prolongent dans la plaine d'Hergla, mais là elles sont dans un état de conservation bien meilleur que dans le Sahel ; et cependant dans cette plaine coupée de sebkhas et d'étangs les crues et les inondations étaient à l'état périodique, mais ces causes physiques de destruction ont été moins agissantes que la main des hommes dans le Sahel. Je n'ai pas eu beaucoup de peine à les retrouver.

Tout comme les routes arabes actuelles, les voies romaines ne pouvaient être tracées que dans la plaine de Dar-el-Bey resserrée entre les hauteurs côtières et la lagune d'Hergla, ou que le long du lambeau de terre ferme qui constitue l'isthme d'Hergla. Dans la plaine se déroulent en effet les deux voies romaines venues de Kala-Kbira et d'Akouda et dans l'isthme la voie antique de Soussa par Henchir Béniana.

1° On retrouve les restes de la voie romaine venue de Kala-Kbira au nord de cette localité à quelque distance des ruines romaines de Zembra, à 300 mètres environ de l'amphithéâtre de

cette ville. De Zembra on voit la voie se diriger droit au nord vers la direction d'un autre groupe de ruines nommées Menzel. De ce point je l'ai suivie en pays rocailleux jusqu'à Dar-el-Aroussi, importante agglomération de ruines sur les rives de l'Oued-Boul. Pendant plusieurs kilomètres avant d'atteindre Dar-Laroussi, cette voie est dans un bon état de conservation et côtoie à peu de distance la route arabe actuelle ainsi qu'un aqueduc qui de l'Oued-Boul emmenait les eaux à Menzel. Elle franchit l'Oued-Boul sur une chaussée de 7 mètres de large et se dirige sur Aïn-Mdekeur, en passant entre le Djebel-Takroun et le Djebel-Abderrhaman. Au-delà d'Aïn-Mdekeur elle se bifurque ; un embranchement qu'a reconnu M. Cagnat continue droit au nord jusqu'à l'henchir Rmirmir à 17 kilomètres sud-ouest du Zaghouan : l'autre se dirige au nord-ouest, passe par Djeradou et gagne Baiech. Tous deux allaient certainement rejoindre la grande voie de Zaghouan à Bou-Ficha.

2° La voie romaine d'Hammam-Soussa et d'Akouda s'engageait également dans la plaine de Dar-el-Bey, à quelques kilomètres à l'ouest de la première. De la lisière du Sahel à Sidi-Souya, je n'en ai pas trouvé de vestiges, ce qui n'a rien d'étonnant, car dans cette partie du tracé, les terres sont basses, marécageuses, souvent inondées. Mais au nord de Dar-el-Bey, le terrain devient rocailleux, la voie reparaît. Elle se tient constamment à deux ou trois kilomètres à l'ouest de la voie carossable et coudoie le sentier non carrossable indiqué sur la carte au $\frac{1}{200000}$ comme passant par Henchir Chgarnia, Henchir Castleya, Ain-Hallouf, Si Mahfoud, Aïn-Phradès et aboutissant à Bou-Ficha. Dans une bonne partie de ce parcours je l'ai trouvée à peu près intacte, et notamment aux approches d'Aïn-Hallouf. Je n'en ai perdu la trace qu'un peu au nord d'Aïn-Phradès. De ce point, elle allait, après avoir franchi l'Oued Rmel, rejoindre, tout comme la route de Kala, la grande voie transversale de Zaghouan à Bou-Ficha ;

3° Sur l'isthme d'Hergla, la voie romaine littorale de Soussa à Hergla par Henchir Béniana est, dans une notable partie de son parcours, fort reconnaissable. Au nord d'Henchir Béniana, elle apparaît d'abord en fort mauvais état, interrompue souvent, recouverte par les sables et les dunes, ne révélant son existence dans les points les mieux conservés que par une rangée de

pierres plus ou moins espacées. Aux approches de la bouche de communication d'Halk-el-Mengel, elle aboutit à une grande construction antique, ensevelie sous les dunes, et dont le sommet, émergeant de dessous les sables, révèle seul l'existence. Cette construction est située à quelques cents mètres de l'embouchure actuelle de la lagune dans la mer. Elle était construite en blocages. Plus loin, sur la bouche même de communication d'Halk-el-Mengel, on voit jetés les restes d'un premier pont antique, reconnaissable encore à une culée émergeant de la vase et à quelques pierres de grand appareil que recouvrent les eaux de la Sebkha. Ce premier pont avait une longueur d'environ quarante mètres. Toujours plus au nord, à deux mètres environ, deuxième pont romain. C'est un ponceau d'une seule ouverture, long de dix mètres, construit en blocages, ensablé en bonne partie. Ce pont est jeté sur un chenal unissant la lagune à la mer. Du côté de la lagune, en amont, le chenal se trouve actuellement enfoui sous la vase et les sables ; du côté de la mer, en aval, il débouche dans une crique ou petit hâvre naturel formé par un rentrant de la falaise littorale. Ainsi, chose importante pour l'étude de la topographie antique, la Sebkha, qui communique aujourd'hui avec la mer par une embouchure unique sur laquelle est jeté un pont arabe de plus d'un kilomètre, s'y déversait à l'époque romaine par deux bouches d'une largeur bien moindre, peu éloignées l'une de l'autre, que la voie romaine franchissait sur deux ponts.

Au-delà de l'embouchure d'Halk-el-Mengel et jusqu'aux abords d'Hergla, la voie est en fort bon état ; je l'ai suivie sept kilomètres durant. Elle se tient constamment à proximité de la route arabe, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest. Elle passe à travers des champs de blé, dessinant un sillon plus ou moins profond que les épis, malgré leur hauteur, ne parviennent pas à recouvrir et que les indigènes utilisent comme sentier. Escaladant le plateau d'Hergla, elle aboutit aux ruines romaines d'Horrea-Caelia par le sud-ouest.

Au-delà d'Hergla la voie s'engage sur une plage étroite mamelonnée de dunes. Quelques pierres de grand appareil et des débris insignifiants de blocage situés en aval du pont moderne de l'Oued-Hergla révèlent l'existence du pont antique que franchis-

sait la route ancienne à cet endroit. Plus au nord un groupe de ruines envahies par les sables, apparaît à hauteur du bordj Baba-Selloum. Du reste sur le long de cette plage, la voie ancienne, enfouie ici sous les sables, rongée là par la Sebkha, a disparu. Ce n'est qu'à 3 kilomètres de bordj Baba-Selloum qu'on en retrouve des vestiges. Là, la chaussée forme une sorte de digue qui protégeait la route contre l'envahissement des eaux de la Sebkha. Sur l'Oued Saroual, je n'ai relevé aucune trace de pont antique. Par contre sur l'Oued-Rmel, à côté du pont moderne, se voient les débris du pont antique aux arches à moitié écroulées auquel la voie venait aboutir.

Ces trois voies romaines, que nous avons pu relever, pour ainsi dire, pas à pas, de Soussa jusqu'au Rmel et à la grande voie transversale de Zaghouan à Bou-Ficha, ne sont autres, il est à peine besoin de le dire, que les trois voies romaines de l'Itinéraire et de la Table. Les synonymies certaines de quelques-unes des localités situées sur leur parcours, leur direction, leur parallélisme au littoral, l'absence même de toute autre grande voie de communication dans ces parages sont autant de certitudes. La voie romaine littorale que nous avons relevée de Soussa jusqu'au Rmel à travers l'isthme d'Hergla est la voie de l'Itinéraire partant d'Hadrumète et aboutissant à Putput par Horrea-Caelia. La voie antique reconnue par nous de Soussa à Bou-Ficha par Dar-el-Bey, est la voie de la Table qui passait par Hadrito, Cubin, Lamniana, Putput. La voie de Soussa par Kala-Kbira, Zembra, Menzel, Dar-el-Aroussi, Aïn-Mdekeur, Baiech est la deuxième voie de la Table qui passait par Hadrito, Gurra, Utizippira, Aggerfel, Mediocera, Bibae. Indépendamment de ces trois voies principales, la Table mentionne l'existence d'un embranchement transversal allant de Cubin à Orbita, et se prolongeant sur Horrea-Caelia.

Cet embranchement était au nord d'Hadrito et au midi d'Horrea, et reliait la voie romaine de Cubin à celle d'Horrea. Nous nous sommes donc demandé si au nord de Soussa et au midi d'Hergla, il n'existait pas traces quelconques de cette voie secondaire, et j'ai appris en effet qu'entre ces deux villes se trouvaient des débris d'une chaussée romaine allant de l'ouest à l'est, transversale par conséquent et venant aboutir à Henchir

Béniana, reliant ainsi la voie romaine de Sidi-Souya à celle d'Hergla. Cette voie secondaire contournerait le midi de la Sebkha Halk-el-Mengel, de sorte que cette lagune, longée à l'est par la voie romaine d'Horrea, à l'ouest par celle de Sidi-Soya-Dar-el-Bey, était enveloppée d'un réseau routier qui l'enserrait complétement de tous côtés.

Ces trois voies venaient rejoindre, avons-nous dit, la route transversale de Zaghouan à Bou-Ficha. Cette route a certainement succédé à une voie romaine qui longeait la base de la presqu'île du cap Bon en passant par Onellana, Segermes, Bibae. Le réseau routier ancien peut donc être représenté par une ligne transversale tirée de Zaghouan à Bou-Ficha et détachant vers le sud quatre ramifications : 1° la voie romaine suivie par M. Cagnat de l'Henchir Rmirmir à Aïn-Mdekeur, par Battaria ; 2° celle de Baiech à Aïn-Mdekeur, par Djeradou ; 3° celle de Bou-Ficha à Sidi-Soya ; 4° celle du littoral par Hergla. Toutes convergeaient vers Hadrumète, de sorte que le voyageur venu de Carthage et d'Onellana pouvait prendre indifféremment pour aller à Hadrumète l'une quelconque de ces voies.

En dehors du relevé des trois voies romaines et de l'embranchement de Cubin à Orbita, il m'a été donné de découvrir une autre voie de communication que ne mentionnent ni la Table ni l'Itinéraire. Cette chaussée part du plateau d'Hergla à 3 kilomètres à l'est de cette bourgade et coupe la lagune dans toute sa largeur, à son point le plus rétréci. C'est certainement dans son genre un des ouvrages les plus importants élevés par les Romains dans ce pays. Elle se développe sur une longueur de 450 pas environ ; sa largeur est de trois mètres cinquante centimètres. Elle est percée de deux ouvertures pour livrer passage aux eaux. Ces deux ouvertures avaient une longueur de 20 pas. Très solidement construite, elle est tout entière en blocage. Jadis elle était recouverte d'un revêtement extérieur. Sauf la disparition de ce revêtement elle est encore aujourd'hui à peu près intacte. J'ai donné ailleurs de cette chaussée une description detaillée (1). Je n'ai pas à y revenir ici.

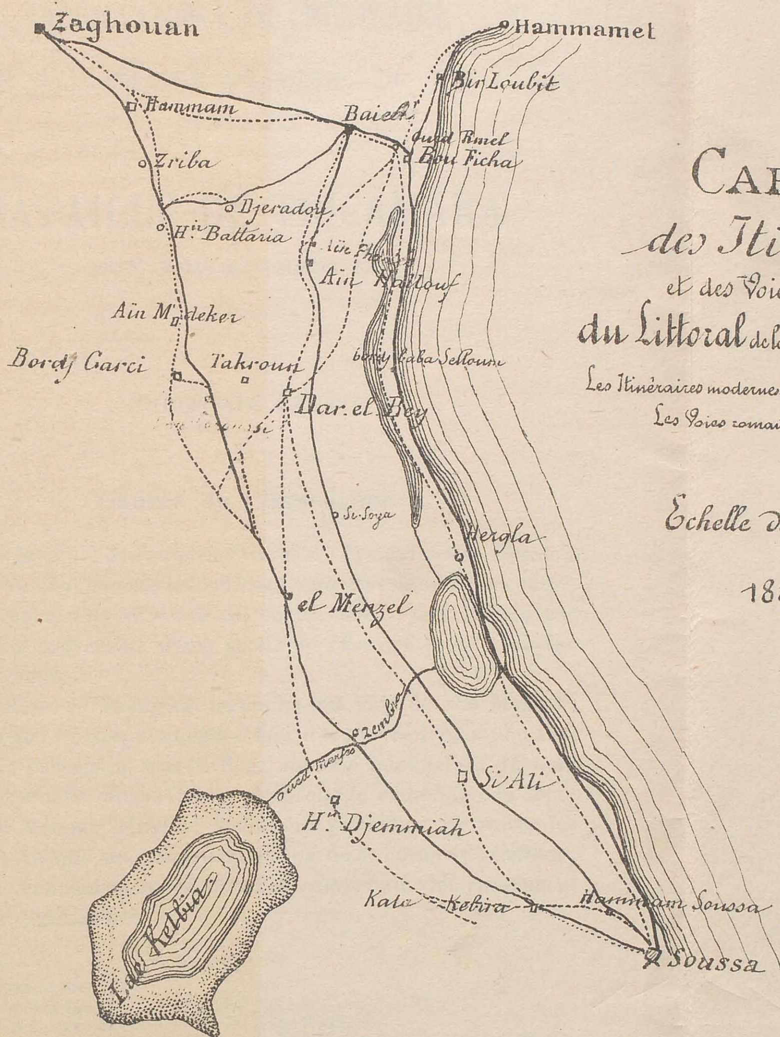
(1) *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Section de Géographie historique et descriptive, année 1887, p. 157.

L'importance de la construction de cette chaussée ressort de la topographie de la région. Mes recherches et mes études ont établi que le plateau sur lequel s'élève Hergla est un roc insulaire, que cette île jetée au fond du golfe d'Hammamet est limitée, à l'est, par le golfe, à l'ouest, par la lagune, au nord, par l'Oued Hergla, au midi, par l'Oued Halk-el-Mengel. Horrea-Caelia était donc isolée du continent. En construisant la route littorale signalée par l'Itinéraire, et en jetant les ponts dont nous avons parlé sur l'Oued Hergla et sur l'Oued Halk-el-Mengel, on avait obtenu pour résultat d'unir Horrea-Caelia au littoral au nord et au midi. Mais du côté de l'intérieur, Horrea restait isolé. Les voyageurs qui auraient voulu se rendre par exemple d'Horrea à Aggerfel, Ulizippira, Cubin, auraient dû faire un immense détour, soit par le nord; soir par le midi de la lagune. La construction de la chaussée antique sur la Sebkha Halk-el-Mengel a eu pour but de faire cesser cet isolement, d'établir un trait d'union entre la voie de l'Itinéraire et les voies de la Table et de relier par une ligne plus directe Horrea-Coelia à Cubin, Lamniana, Ulizippira, Aggerfel.

En résumé, nos recherches, en ce qui concerne le réseau routier de la région, ont eu pour résultat, en même temps que la reconnaissance des trois routes arabes de Soussa, vers le nord, la constatation, sur le terrain, du tracé de trois voies romaines correspondant aux trois voies de l'Itinéraire et de la Table et d'une voie secondaire correspondant à l'embranchement de Cubin à Orbita, le relevé de divers ouvrages d'art exécutés pour triompher des obstacles présentés par la nature du sol et pour faire cesser l'isolement d'Hergla, la découverte d'une chaussée antique formant pont jeté au-dessus de le Sebkha Halk-el-Mengel, reliant directement Horrea-Caelia au réseau routier de l'intérieur. Quant aux groupes de ruines que j'ai relevés le long du réseau routier ancien et à leurs synonymies, j'en ferai l'objet d'une étude ultérieure.

D[r] ROUIRE,

Membre de la Mission de l'Exploration scientifique de la Tunisie.



CARTE
des Itinéraires
et des Voies anciennes
du Littoral de la Tunisie Centrale.

Les Itinéraires modernes sont marqués en pointillés
Les Voies romaines en un trait.

Echelle de $\frac{1}{400.000}$

1885

OPÉRATIONS DE BÉLISAIRE

PENDANT SA CAMPAGNE D'AFRIQUE, DE 533 A 534

BATAILLE DE TRICAMARA

SON EMPLACEMENT ? (1)

PREMIÈRE PARTIE

Causes de l'Expédition

Depuis la chute de l'empire d'Occident, les maîtres de Byzance se considéraient comme les héritiers légitimes des anciens empereurs romains ; ils se croyaient encore par le droit, sinon par le fait, les souverains d'une partie de l'Europe et de l'Afrique septentrionale.

L'ambition de Justinien triompha un jour de son orgueil ; il acheta aux Perses, auxquels il faisait la guerre depuis cinq ans, une trêve passagère, que les deux nations qualifièrent du nom de paix éternelle. Sous l'influence du clergé catholique, la déposition du Vandale Hildéric devint un prétexte pour porter les armes en Afrique, au moment où une partie de l'armée de Gélimer, sous le commandement de Tzazon, combattait victorieusement Godas en Sardaigne.

---

(1) Ouvrages consultés :

TISSOT, *Exploration Scientifique en Tunisie.*
VICTOR DE CARTENNE et PROCOPE, *De bello Vand.*
PAPENCORDT, *Geschichte der Vandalischen Herrschaft in Afrika.* (Berlin, 1873).
LOUIS MARCUS et CONRAD MANNENT, *Histoire des Vandales.* (Leipzig, 1785).
GIBBON, *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain.*
YANOSKI, *Domination des Vandales en Afrique.*
H. SCHMIDT, *Deutsche Literatürzeitung* (1885).

Composition de l'armée Byzantine

L'armée d'expédition, réunie à Constantinople, s'élevait dans son ensemble à 15,000 hommes, dont 10,000 fantassins et 5,000 cavaliers. Cette petite armée se composait de Grecs, d'Égyptiens, de Ciliciens, de Barbares, recrutés sans doute sur les bords du Danube, de gens venus de l'Asie-Mineure et de la Thrace. On y comptait la garde du général commandant en chef, 400 Hérules sous les ordres de Fara et 600 cavaliers Huns, renommés pour leur habilité à lancer les flèches.

Flotte

500 vaisseaux de différentes grandeurs — de 30 à 500 tonnes suivant Gibbon — et de 126 à 750 tonnes suivant Marcus, — rassemblés pour conduire les troupes en Afrique, portaient 20,000 matelots, recrutés en Égypte, en Cilicie ou en Ionie. Les mouvements et les manœuvres de cette flotte étaient dirigés par Calonyme d'Alexandrie

Les vaisseaux de transport étaient accompagnés par 92 bâtiments de guerre à un seul rang de rames d'une forme allongée et qui étaient appelés coureurs à cause de la légèreté ; ils étaient montés par 2,000 Byzantins.

Le patrice Archelaüs, qui avait été successivement préfet à Constantinople et en Illyrie, accompagnait l'armée en qualité de questeur.

Enfin Procope faisait également partie de l'expédition. Bélisaire commandait en chef les troupes impériales.

Origine et caractère de Bélisaire

Né à Germania sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie, Bélisaire, dès sa jeunesse, quitta ses foyers pour chercher fortune à Constantinople.

Il s'éleva aux grades par son courage et son talent. Il maintenait sévèrement la discipline, mais se montrait toujours affable dans son commandement. Il était d'une très grande prudence, seulement la hardiesse ne lui manquait pas, quand les résolutions promptes étaient nécessaires.

Premières opérations des armées Grecque et Vandale (Combat d'Ad Décimum)

Les troupes quittèrent Constantinople vers le solstice d'été de l'an 533. La flotte s'arrêta à plusieurs stations maritimes pour recevoir des chevaux de prix que l'empereur envoyait à Bélisaire de ses haras de la Thrace et pour faire les approvisionnements d'eau. Pendant la traversée, Bélisaire était en proie à de vives inquiétudes ; certes, la résolution ne lui manquait point, mais il s'effrayait de l'esprit qui régnait dans son armée, dont les soldats craignaient bien un peu les armes d'un pays inconnu, mais qui, en outre de cela, ne voulaient à aucun prix combattre l'ennemi sur mer.

Le général en chef prit alors la résolution d'envoyer Procope à Syracuse (Sicile) pour s'informer des préparatifs que le roi des Vandales avait faits, soit en Sicile, soit sur le continent, et quels pourraient être ses projets en vue de repousser l'invasion. Procope, après s'être acquitté de sa mission, revint auprès de Bélisaire, pour lui annoncer que la flotte impériale n'avait point à redouter les attaques des Vandales ; qu'ils avaient dirigé toutes leurs forces sur la Sardaigne, où Godas était vaincu ; que Gélimer se croyait tellement à l'abri du danger du côté de l'Orient, qu'il s'était retiré dans la Byzacène à Hermione, à quatre journées du littoral, sans prendre même la peine de faire surveiller Carthage et les autres ports de mer. La flotte byzantine se remit alors en marche, et ne tarda pas à gagner les îles Gaulos et Melita (Gozzo et Malte), à hauteur desquelles il s'éleva un vent soufflant de l'est-nord-est, qui poussa rapidement les vaisseaux vers la côte d'Afrique. Contre l'avis de ses généraux qui lui conseillaient de cingler droit sur Carthage, Bélisaire donna l'ordre de prendre terre

immédiatement, et l'armée débarqua, après trois mois de navigation, à Caput-Vada (Ras-Kaboudia), sur les côtes de la Byzacène, près de Ruspae (Sbia), qui n'était qu'à cinq journées de marche de la Capitale.

Une fois à terre, les matelots se mêlèrent aux soldats pour aider à creuser un fossé large et profond et élever une forte palissade. Telle était la façon de se retrancher au campement. Une source abondante jaillit du sol à l'endroit où l'on creusait ; ce phénomène, si commun en Afrique, parut d'autant plus merveilleux aux soldats que ce lieu était sec et aride. Justinien, après la campagne, fit construire sur la pointe de Caput-Vada la ville de Justinianopolis (Bordj Khadidja). Quand le camp retranché fut achevé, l'armée s'y renferma pour y passer la nuit ; les sentinelles furent disposées suivant l'usage sur tous les points, et l'on fit bonne garde. Les vaisseaux de guerre furent rangés en demi-cercle autour des bâtiments de transport, et les matelots se tinrent prêts à repousser les attaques de l'ennemi du côté de la mer.

Bélisaire apprit que la ville maritime de Syllectum (Selekta), à une journée de marche environ de son camp, dans la direction de Carthage, présentait encore l'aspect d'une place fortifiée. Il y envoya un détachement commandé par Moraïde, un officier de sa garde, qui, le lendemain au moment de l'aurore, s'empara de la ville par surprise. Les habitants, du reste, ne cherchèrent pas à faire de la résistance ; ils remirent à Moraïde les clefs de la ville. On y arrêta un des courriers qui portaient les lettres de Gélimer. Enfin Bélisaire se porta avec son armée sur Syllectum. Les troupes suivirent le littoral pendant que la flotte longeait la côte, en se maintenant toujours à hauteur de l'armée. Un détachement de 300 cavaliers d'élite, commandé par Jean l'Arménien, éclairait la marche à 20 stades (le stade est ici de $211^{m}571$ et non de $184^{m}90$), où, 4,230 mètres en avant du gros de la troupe, un corps de Massagètes auxiliaires (600 cavaliers Huns), protégeait à la même distance, le flanc gauche de l'armée. On n'avait aucune attaque à redouter sur le flanc droit, appuyé au littoral, mais le général en chef surveillait lui-même ses derrières avec soin, car il supposait que Gélimer l'attaquerait en revenant d'Hermione.

Hermione, situé à 4 journées dans les terres en Byzacène, devait se trouver près de la Proconsulaire. La limite qui séparait ces deux provinces passait à Assuras (Zanfour), traversait la partie nord de la plaine de Kamounia (Kairouan), et finissait à Horrea Caelia (Hergla), sur l'île de Phla. Hermione était assurément la résidence d'été des rois vandales, puisque Gélimer s'y trouvait à l'arrivée de Bélisaire, à la fin du mois d'août, c'est-à-dire à l'époque des chaleurs. Il faut donc placer cette localité dans une région plus tempérée ; si l'on veut, sur le versant oriental du plateau central, à l'ouest de Kairouan, près du Djebel Ousselet (Ousseletou mons de Ptolémée), montagne qui se trouve en ligne droite à 4 journées de Carthage et à la même distance du cap Kaboudia (Caput-Vada).

On pourrait aussi chercher à établir l'identité d'Hermione et de l'évêché de la Byzacène du nom d'Hermianensis, dont l'emplacement nous est inconnu encore, mais qui probablement se trouvait sur la rive gauche du Merg-el-Lil (ancien Triton).

L'armée grecque fit 80 stades (17 kil.) par jour, en passant par Leptis-Minor (Lemta), où elle trouva la route de Carthage à Thenae (H[ir] Tina), par Thysdrus (El Djemm) et Hadrumète (Sousse) ; elle atteignit Grasse, où Bélisaire enjoignit à Archelaüs, qui commandait la flotte, de doubler le promontoire de Mercure (presqu'île du cap Bon) et de s'arrêter, jusqu'à nouvel ordre, à vingt stades du port de Carthage. L'armée grecque, qui perdit alors la flotte de vue, continua à suivre la route d'Hadrumète à Carthage par Ad-Mercurium (Sidi-Sliman-ed-Djedidi), Aquae Persianae (Hammam-el-Enf) — que l'on prononce Hammam-el-Lif, — et mit 4 jours pour arriver près d'Ad-Decimum (Sidi-Fatallah), situé à 15 milles de Carthage. (Le mille romain valait 1,472 mètres).

A la nouvelle du débarquement de Bélisaire, Gélimer quitta Hermione en suivant, à l'ouest, l'armée byzantine, sans que celle-ci s'en doutât. Les éclaireurs des deux partis ne se rencontrèrent qu'à Grasse, où eut lieu la première escarmouche.

Grasse, située dans la partie nord de l'Enfida, près de l'Oued-R'mel, un peu au nord-est d'Aphrodisium (Henchir Sidi Khalifa ou Fradir), était une résidence d'hiver de Gélimer. Procope, en parlant de cette villa des rois vandales, mentionne les fontaines

d'eau claire et les jardins ombragés d'arbres dont les soldats de Bélisaire cueillirent les fruits mûrs et se rassasièrent. Les bois d'orangers de Sidi Khalifa justifient bien la description de Procope, car dans cette partie de l'Enfida, se trouvent les vergers les plus renommés de la régence de Tunis.

Comme on le voit, en outre des grands domaines qui étaient situés dans les environs de Carthage, les rois vandales avaient d'autres terres, autant pour leurs plaisirs que pour augmenter leurs revenus.

Le plan de Gélimer, pendant cette campagne, était de placer les Romains entre ses propres troupes et celles de son frère Ammatas, qui se trouvait à Carthage.

A cet effet, il avait invité Ammatas à occuper, avec toutes les forces dont il pouvait disposer, les défilés de Décimum, situés à 70 stades (14 k. 800) de Carthage, entre la lagune de Tunis et une plaine salée. C'est par là que devait passer l'armée romaine pour éviter la langue de terre appelée Taemia, coupée à hauteur de Galabras (La Goulette).

En outre, le jour même où Bélisaire devait arriver à ces défilés, Gibamund, neveu de Gélimer, qui commandait 2000 cavaliers de l'avant-garde vandale, devait appuyer sur sa droite et prendre en flanc les Romains, à l'instant même où ils auraient à soutenir l'attaque de front d'Ammatas et celle de derrière, par le gros de l'armée, sous les ordres directs du roi.

« Il n'est pas douteux, dit Procope, que si les ordres de Gélimer avaient été exécutés avec ensemble, l'armée grecque eût éprouvé un grand désastre. Ammatas ne prit pas le temps de réunir toutes ses forces et arriva trop tôt à Décimum. Après avoir tué douze soldats grecs de sa propre main, il tomba lui-même sous les coups de l'ennemi, et l'avant-garde de Jean l'Arménien parvint à poursuivre les Vandales jusque sous les murs de Carthage.

Gibamund arriva à son tour, du côté de la plaine salée, mais il fut tué également avec ses deux-milles cavaliers d'avant-garde à 40 stades (8 k. 440) de Décimum, où se trouvaient les Messagètes, qui surveillaient dans la plaine déserte la route qui conduit de Tunis à Ziquensis mons (Zaghouan).

Pendant ce temps, le gros de l'armée romaine, sous les ordres de Bélisaire, marchait aussi sur Ad Décimum. Chemin faisant,

le général, trouvant un endroit favorable pour camper, ordonna de faire halte et de tracer les retranchements. Les laissant ensuite à la garde de l'infanterie, il partit en reconnaissance avec toute sa cavalerie, précédé par les chefs des fédérés. Ceux-ci, en arrivant à Décimum, montèrent sur les hauteurs voisines et aperçurent bientôt, vers le midi, les masses de la cavalerie vandale ; ils envoyèrent immédiatement un messager à Bélisaire, mais pendant que l'on décidait de la détermination à prendre, Gélimer s'empara d'une éminence offrant un excellent emplacement, non seulement pour camper, mais pour servir de base à une attaque ultérieure contre l'ennemi. Les cavaliers romains, mis en déroute, s'enfuirent jusqu'à un village situé à 7 stades (1.480 m.) de Décimum, où se trouvait Uliaris, officier de la garde de Bélisaire, avec 800 hommes de cette garde. Tous se replièrent en hâte sur le corps d'armée.

Gélimer alors commit une grande faute : il resta dans l'inaction après sa victoire, et par là il se perdit. A la vue du cadavre de son frère dans la plaine, il fondit en larmes; il voulut qu'on donnât à Ammatas la sépulture et qu'on lui rendît les derniers honneurs.

« Un général plus habile que Gélimer, dit Marcus, aurait poursuivi la pointe de sa victoire, quitte à changer ensuite son premier plan de campagne ; mais il n'est pas dit pour cela qu'il eût battu complètement Bélisaire. Celui-ci aurait pu être obligé de se retirer sur son camp avec sa cavalerie, mais il n'y serait rentré que pour en sortir de nouveau avec elle et avec l'infanterie et engager la bataille avec toutes ses forces. Gelimer ne se sentit pas assez de cœur pour hasarder un combat en due forme avant qu'il eût appris les causes du retard qu'Ammatas et Gibamund mettaient à venir. Voilà la raison pour laquelle il descendit dans la plaine. Peut-être aussi eut-il peur que les partisans de l'ancienne famille royale ne se fussent révoltés à Carthage contre Ammatas. Quand il eut retrouvé le corps de ce dernier, il ne pouvait se porter sur Carthage sans connaître les forces de Jean l'Arménien, autrement il se serait exposé à être attaqué sur ses derrières. Tout ce qui lui restait à faire, c'était de ne pas perdre du temps à l'inhumation de son frère et de se retirer en bon ordre en arrière de Décimum, à la sortie du défilé, et d'y attendre

ou que l'ennemi vint à lui, ou qu'il eût reçu des renseignements exacts sur la situation de ses propres affaires et sur celles des Grecs.

Quand Bélisaire eut rétabli l'ordre et, qu'après s'être informé des dispositions prises par l'ennemi, il s'ébranla avec toute sa cavalerie pour attaquer les Vandales, ceux-ci, pris à l'improviste, cédèrent le terrain et s'enfuirent avec Gélimer du côté de la Numidie par la route de Bulla-Regia.

A la nuit tombante, Jean l'Arménien et les Massagètes vinrent rejoindre la cavalerie de Bélisaire, et un camp fut installé à Ad-Decimum.

Le lendemain, quand Bélisaire fut rejoint par toute son infanterie, l'armée tout entière se porta sur Carthage en contournant à l'ouest la lagune de Tunis, dans laquelle la flotte grecque avait cherché un abri, à cause de la tempête annuelle qui soufflait au milieu de septembre. — A l'époque chrétienne, ce vent furieux qui souffle encore en mi-septembre, était appelé « la Cyprienne » parce qu'il se produisait presque régulièrement à l'anniversaire de la mort de Cyprien, XVIII des Calendes d'octobre, 14 septembre.

Bélisaire arriva sous les murs de Carthage vers le soir ; il donna l'ordre de camper en dehors de la ville (à environ 2 kilomètres), afin d'éviter toute surprise, en réalité pour empêcher que la ville ne fût livrée au pillage, Le lendemain, la capitale fut occupée sans coup férir : c'était vers le 15 septembre.

L'armée grecque d'après Procope, quitta Constantinople vers le solstice d'été, et mit trois mois pour se rendre sur les côtes de la Byzacène.

En tenant compte des écrits du même historien, on peut arriver à indiquer approximativement les dates auxquelles se sont accomplis les principaux faits de l'armée byzantine jusqu'au jour de son entrée à Carthage, vers le 15 septembre 533.

Départ de Constantinople le 29 mai 533 ; arrivée à Caput-Vada le 29 août ; repos à Caput-Vada les 30 et 31 août ; marches sur Hadrumète les 1er, 2, 3, 4 et 5 septembre ; marches sur Grasse les 6, 7 et 8 septembre ; escarmouche de Grasse le 9 septembre ; marches sur Decimum les 10, 11 et 12 septembre ; combat de Decimum le 13 septembre ; arrivée sous les murs de Carthage le 14 ; entrée dans la ville le 15 septembre.

Soit 14 journées de marche, dont 2 d'escarmouche ou de combat.

De Caput-Vada à Carthage, il y a, en suivant l'itinéraire de Bélisaire, 235 kilomètres, dont 90 de Caput-Vada à Hadrumète, 60 d'Hadrumète à Grasse, 60 de Grasse à Aquae-Persianae (Hammam-el-Enf) et 25 de ce dernier point à Carthage.

Les troupes n'ayant fait que 80 stades (17 k.) environ par jour, on obtient $\frac{235}{17} = 14$ journées de marche.

Notons que la journée romaine était comptée à raison de 32 milles (222 stades) 47 k. en moyenne. Or $\frac{245}{47}$ donne 5, qui est, d'après Procope, le nombre de journées séparant Caput-Vada de Carthage.

Tissot est le premier qui indique l'emplacement exact d'Ad-Decimum.

« La direction générale de la marche de Bélisaire sur Carthage n'est pas douteuse, dit-il, page 120, dans son IIme volume. Au sortir des défilés d'Hammam-el-Enf, deux routes s'offraient à l'armée romaine pour gagner Carthage. L'une de beaucoup plus courte passait par Maxula (Radès), mais elle était coupée par le canal qui fait communiquer le lac de Tunis avec la mer. Bélisaire n'étant pas soutenu par sa flotte, ne pouvait pas aborder de front un pareil obstacle. Il devait prendre par conséquent la route qui contournait la rive méridionale du lac, en passant sous les hauteurs de Tunis et sur laquelle nous plaçons Ad Decimum. C'est effectivement cette route que suit l'avant-garde commandée par Jean l'Arménien. Ammatas arrive trop tôt à Decimum et s'y fait tuer.

La plaine salée située à 40 stades de Decimum, sur la gauche du voyageur qui se rendait à Carthage, est la sebkha de Sidi-el-Djoumi ou Sebkha-es-Seldjoum, qui se trouve au sud-ouest de Tunis. La partie méridionale de ce bassin s'étend jusqu'à la hauteur du point où nous plaçons Decimum. C'est donc bien le chemin que devait prendre Gibamund pour attaquer le flanc gauche de l'armée romaine, et c'est aussi par là que devaient passer les Massagètes, dont l'approche leur avait été dérobée par les bois d'oliviers qui s'étendent au sud-est de la saline.

La position du camp où Bélisaire laisse son infanterie, à 35 stades (7 k. 405 m.) de Decimum, est déterminée par celle de ce dernier point. Le camp se retrouve à la distance indiquée, à la

hauteur de l'éperon rocheux que le massif du Djebel-bou-Kourneïn projette vers le littoral, et qui porte le nom de Darbet-es-Sif (le coup de sabre). Ce rocher est fendu dans toute sa hauteur par une crevasse; l'éperon forme l'extrémité nord des défilés d'Hammam-el-Enf. Avant de s'engager dans la plaine ondulée et boisée qui s'étend jusqu'à Tunis, Bélisaire tenait à reconnaître le terrain et à s'assurer ses derrières. Aucun emplacement ne pouvait être mieux choisi pour l'établissement d'un camp. Protégée au nord par le littoral, au sud par les escarpements du Bou-Kourneïn, l'infanterie romaine n'avait à défendre que les deux faces du camp qui regardaient, l'une le défilé qu'elle venait de franchir, l'autre la plaine où elle allait s'engager. Le ruisseau qui coule du sud au nord, entre le Darbet-es-Sif et la plaine de Mornaguia fournissaient toute l'eau nécessaire. La reconnaissance poussée par les fédérés formant l'avant-garde de la cavalerie de Bélisaire arrive à Decimum. Elle y trouve les cadavres d'Ammatas et des autres victimes du combat qui s'est livré dans la matinée. Avant de pousser plus loin, les chefs des fédérés gravissent les hauteurs qui dominent le défilé, et interrogent l'horizon. Ils aperçoivent alors du côté du sud un immense tourbillon de poussière, et distinguent bientôt la nombreuse cavalerie de Gélimer. Ils font prévenir Bélisaire de l'approche de l'ennemi. Les hauteurs dont parle Procope sont les collines de Sidi-Fathallah, les mamelons de la petite chaîne de Megrine et l'ondulation transversale qui sépare le bassin de la Meliana (l'oued Melian) de celui de Tunis. Le point par lequel la route de Tunis à Hammam-el-Enf franchit cette ondulation est marqué par un fondouk appelé Ech-Choucha « la Calotte ». C'est de ce point ou des deux hauteurs qui le dominent au sud-ouest et au nord-est, que les fédérés peuvent découvrir, dans la direction du sud, l'armée dé Gélimer, qui avançait, dit Procope, par une route tracée entre celle que suivait Bélisaire et le chemin qu'avaient pris les Massagètes. Ce que ne dit pas Procope, mais ce qui ressort du récit, c'est que Gélimer, qui avait longtemps suivi l'armée romaine, étape par étape, s'était bien gardé de s'engager à sa suite dans les défilés de Hammam-el-Enf. Bélisaire aurait pu trop facilement l'y arrêter par un simple retranchement. C'est dans cette intention que Bélisaire avait fait arrêter son infanterie

au Darbet-es-Sif, et cette précaution explique l'itinéraire que suivit Gelimer. Enfin, il était essentiel pour la réussite du plan concerté à la hâte par les chefs vandales que l'armée de la Byzacène commandée par le roi, gardât l'entière liberté de ses mouvements. Gélimer s'était assuré cette liberté d'action en quittant, à la hauteur de Kroumbalia, la grande voie d'Hadrumète à Carthage, pour prendre le chemin qui contourne à l'ouest le massif de Bou-Kourneïn par la vallée de l'oued Toune, en passant près des ruines de Nepheris. C'est encore le chemin que prennent les indigènes pour se rendre de Kroumbalia à Tunis.

Gélimer put donc déboucher dans la plaine de Mornaguia, au moment où Bélisaire s'y engageait lui-même avec sa cavalerie, et le chemin par lequel il y arrivait passait effectivement, comme le fait remarquer Procope, entre la grande voie romaine que suivait Bélisaire et le chemin qu'avaient pris les Massagètes pour gagner la Sebkha. Procope fait observer avec non moins de justesse que les ondulations du terrain dérobaient à Gélimer la vue de la plaine salée, celle du camp romain et la marche même de Bélisaire. Le camp romain lui était caché en effet, par les dernières pentes du Bou-Kourneïn, la Sebkha par le rideau de collines qui s'étend sur la gauche du chemin ; la marche de Bélisaire enfin, par les ondulations qui séparent la voie romaine d'Hadrumète à Tunis, du chemin arabe de Tunis à Kroumbalia.

Gélimer gagne directement le défilé de Decimum, où se trouvait déjà la cavalerie des fédérés, mais dont Bélisaire était encore assez loin. Fédérés et Vandales luttent de vitesse pour s'emparer de la colline la plus élevée. En ne consultant que la carte, on serait conduit à identifier cette colline à celle de Sidi Fathallah, dont la hauteur est de 85 mètres. Mais, quand on a vu le terrain, on ne peut pas admettre que les deux armées, exclusivement composées de cavalerie, aient pu songer à gravir les pentes escarpées de cette arête. C'est évidemment du mamelon de Mégrine, haut de 35 mètres, plus facilement accessible et offrant une plate-forme assez spacieuse, que les Vandales et les fédérés se disputèrent la possession.

Repoussés par les Vandales, les fédérés s'enfuient en désordre jusqu'à l'endroit qu'occupait Uliaris. Procope place cette localité

à 7 stades ou un mille romain de Decimum. Il faut la chercher par conséquent sur le versant méridional du col d'Ech-Choucha.

Entraînant les 800 hommes d'Uliaris, les fuyards se replient sur le gros de la cavalerie romaine.

Bélisaire les rallie et continue sa marche en avant. Au moment où il débouche par le col de Choucha, Gélimer descend lentement la colline de Mégrine pour lui barrer le chemin, en se plaçant entre les hauteurs qu'il abandonne et celles de Sidi Fathallah. C'est alors qu'il trouve dans le défilé le corps de son frère et que, tout entier à sa douleur, il laisse échapper l'occasion d'écraser les Grecs.

Après la défaite des Vandales, Bélisaire campe à Decimum, et met une journée à franchir les 13 milles qui le séparent encore de son objectif. La distance d'Ad-Decimum à Carthage est en réalité de 15 milles et non de dix, comme pourrait l'indiquer le mot Decimum.

Nous avons vu que Bélisaire s'arrêta à une certaine distance de Carthage, où il n'entra que le lendemain; c'est sans doute à 2 kilomètres des murs qu'il a installé son campement. C'est la dernière de ces étapes régulières de 80 stades que l'armée romaine parcourut de Caput-Vada à la capitale. Tout s'explique donc, jusqu'à ce dernier détail, lorsqu'on place Decimum au défilé de Sidi Fathallah. »

Pendant que Bélisaire était occupé à faire réparer les fortifications de Carthage, qui, en certains endroits, menaçaient ruine, par suite de manque d'entretien, Gélimer réorganisa son armée au camp de Bulla Regia (Campus Bullensis), tout en faisant surveiller à distance l'armée romaine.

Quand il fut entouré des Maures volontaires et de tous ses autres guerriers, ainsi que des 5,000 hommes d'élite que son frère Tzazon lui ramenait de Sardaigne, le roi des Vandales se dirigea de nouveau sur Carthage.

DEUXIÈME PARTIE

Concentration des deux armées pour la bataille de Tricamara. — Description de la zone d'opérations.

Gélimer plaça son camp non loin de la ville pour attirer Bélisaire au combat. Il avait aussi coupé l'aqueduc commencé en 117 sous l'empereur Adrien et terminé en 193 sous Septime Sévère, qui, du Ziquensis mons (Djebel Zaghouan), conduisait à Carthage l'eau nécessaire aux besoins de la population. Bélisaire resta dans l'inaction. Alors, le roi des Vandales leva son camp et divisa son armée : il envoya une troupe sur chacune des routes qui conduisaient à Carthage, et il crut alors qu'il avait assez fait pour priver son ennemi assiégé de toute communication et de toutes ressources. Il préserva avec grand soin le territoire qu'il occupait du pillage et de la dévastation, pour ménager ou gagner à sa cause les habitants de la campagne.

Bélisaire, après s'être assuré du concours des Huns, dont Gélimer avait cherché à acheter l'amitié, profita de l'éparpillement des Vandales pour sortir de Carthage.

Il fit partir toute la cavalerie, à l'exception de 500 hommes, qu'il retint à côté de lui. Il avait confié le corps d'élite et le drapeau à Jean l'Arménien, en lui recommandant de ne pas reculer devant les combats d'escarmouches ; puis lui-même se mit en marche, le lendemain, avec toute son infanterie et les 500 cavaliers qui lui restaient à Carthage. Les Huns accompagnaient aussi les Grecs. Gélimer rassembla ses troupes aussi bien qu'il le put à l'ouest de Tunis. L'armée grecque prit sans

doute la route de Carthage à Cirta (Constantine). Cette voie se détachait de celle de Carthage à Hippone par Bulla, à la hauteur de Tunis, qu'elle laissait sur sa gauche. Il y a vingt-cinq ans environ, on retrouvait encore des vestiges assez importants de cette voie, à 700 mètres au sud-ouest du Bardo. A cette époque, la plaine qui s'étend entre le palais du Bey et la Sebkha-es-Sebdjoum était aride et déserte. Fécondée depuis par les eaux de l'aqueduc du Zaghouan, coupé par Gélimer en 533, mais réparé par des ingénieurs français, MM. Dubois et Collin, il y a une vingtaine d'années, elle a changé complètement d'aspect, et les débris de la voie antique ont disparu dans les défrichements qui l'ont transformée en vergers. La route ne reparaît aujourd'hui qu'à 3 kilomètres plus loin, près d'un amas de ruines, au milieu desquelles s'élève la filature arabe appelée El-Haraïria-Zaharouni (Ad Pertusa), située au pied du versant nord des collines de Birin. Pertusa avait certainement emprunté son nom (Ad Pertusa Saxa), à la coupure pratiquée de main d'homme par laquelle la voie romaine franchissait cette chaîne rocheuse.

A 4 kil. 1/2 d'El-Haraïria, la route antique franchit au col de Sidi-Salah la crête étroite qui sépare le bassin de Tunis de celui de la Medjerda. Le roc vif de cette crête a été entaillé sur une largeur égale à celle de la voie romaine. Du col de Sidi-Salah, la voie descend en décrivant trois courbes très ouvertes jusqu'à Bordj Bahran, villa arabe située au pied du versant méridional de la chaîne Birin. A dix minutes au nord du Bordj, elle est coupée par un torrent, qu'elle franchissait sur un pont dont les amorces existent encore.

Les ruines qui dominent Bordj Bahran sont désignées par les indigènes sous le nom de Henchir er Reukba ; ce point correspond à l'ancienne Unuca ou Inuca distante de 20 milles (29^k 440^m), de Carthage et de 30 milles (44^k 160^m), de Medjez-el-Bab (Membressa).

TABLE DE PEUTINGER			ITINÉRAIRE D'ANTONIN			SYNONYMES
Carthagine Colonia			Carthagine			Carthage.
	XIV	14		XIV	14	
Ad Pertusa			Pertusa			El-Haraïnia.
	IV	4				
Ad Mercurium				VI	6	Henchir-Sidi-Mrad.
	II	2				
Inuca			Unuca			Henchir-er-Reukba.
	XIII	13		XIII	13	
Sicilibba			Sicilibba			Henchir-el-Alouenin, au sud du bordj El-Amri.
	V	5				
Thurris						Henchir-el-Djemel.
	VIII	8		XVII	17	
Chisiduo						Krich-el-Oued.
	IV	4				
Membrissa			Membressa			Medjez-el-Bab.
Tichilla (Testour)						
Total des milles		50	Total des milles		50	

A Membressa, un pont sur le Bagrada (Medjerda) permettait de prendre la route de Carthage à Hippone par Bulla ; le point de bifurcation se trouvait à Éléphantaria (Sidi-Ahmed-Djedidi). C'était la ligne générale de retraite de Gélimer pour se rendre en Numidie.

Enfin, au sud-sud-est du col de Sidi-Salah, on remarque, près du Bordj Sidi-Mrad, les ruines d'un temple (Ad Mercurium) où a dû passer un chemin qui mettait en communication Ad Pertusa (El-Haraïria) et Unuca (Henchir-Reukba). Ce chemin forme une ligne de communication naturelle plus facile que celui qui passe par le col de Sidi-Salah ; les pentes sont plus douces, et le plateau de faîte est moins élevé. Il est donc vraisemblable qu'une route antique a dû suivre ce tracé, et cette conjecture est d'autant plus admissible, qu'un tronçon de voie romaine existe à 20 minutes au-delà de Bordj Sidi-Mrad, au pied du versant méridional de la chaîne de Birin. Ce tronçon de voie, parfaitement bien conservé, se prolonge jusqu'aux ruines d'Unuca (Henchir-er-Reukba). D'après la disposition du terrain, il est permis de supposer que cette route, s'étendait dans la direction opposée jusqu'à Bordj Sidi-Mrad, près du temple, en suivant la dépression très prononcée qui correspond, de l'autre côté du plateau, à une dépression semblable ouverte dans le versant septentrional des collines de Birin. Deux voies parallèles et d'une étude à peu près égale auraient par conséquent relié Ad Pertusa à Inuca, l'une passant par le col de Sidi-Salah, l'autre par le plateau de bordj Sidi-Mrad, où se trouvait le temple de Mercure. Il est donc possible que l'infanterie romaine ait suivi la route qui passait par le col de Sidi-Salah, puisqu'elle marchait trop lentement, pour la concentration, et que la cavalerie ait pris la deuxième voie passant près du temple de Mercure.

De son côté Gélimer, qui n'a pas dû négliger de se faire renseigner sur la direction prise par Bélisaire, concentra son armée sur un terrain qu'il connaissait d'avance, c'est-à-dire un peu au sud-ouest du Djebel Birin, à Tricamara, au-delà du cours d'eau le plus voisin, appelé aujourd'hui Oued Chaffroun, qui coule d'abord du sud-est au nord-ouest et qui prend ensuite la direction du nord pour se jeter dans la Medjerda (Bagrada), entre Djedeïda (Thuraria) et Bordj bou Djadi (Ucres). Le camp

des Vandales, renfermant les femmes et les enfants, fut certainement placé à proximité de la ligne de retraite, sans doute sur les hauteurs de Bordj-el-Amri, situé à 33 stades (7 k.) à l'ouest de l'Oued-Chaffroun.

Emplacement probable de Tricamara

Tricamara, comme Grasse, Hermine et tant d'autres localités, n'est mentionnée dans l'histoire qu'à l'époque de la décadence du dernier empire romain. La création de ces centres est probablement l'œuvre des Vandales. Les matériaux employés par les Barbares et leurs monuments épigraphiques, s'ils en avaient, nous sont inconnus; d'où il résulte que la science archéologique est impuissante à nous éclairer. Nous sommes donc obligés d'avoir recours à la géographie comparée et aux données, souvent vagues, des écrivains byzantins et arabes.

A la suite d'études faites, il y a un demi-siècle, par une commission de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (*Recherches sur l'Histoire de l'Afrique septentrionale,* t. I, p. 104), Tricamara devait se trouver à huit lieues au sud-ouest de Carthage.

Une récente excursion faite dans ces parages nous porte à croire que c'est bien là que s'est livrée la bataille de Tricamara. Du versant occidental du Djebel Birin, appelé aussi Sidi Salah à cause du col de ce nom (altitude : 159 mètres), on aperçoit, dans la direction du sud-ouest, une plaine légèrement ondulée mesurant environ douze kilomètres de longueur sur quatre de largeur; les collines environnantes n'atteignent guère que 70 à 130 mètres de hauteur. Du sud au nord, cette plaine est traversée au milieu par un petit cours d'eau, l'Oued-Chaffroun ou Chaffron, qui n'a qu'un mince filet d'eau en été; les gués sont nombreux et les berges très peu élevées. Sur la rive droite de la rivière, il existe, en face de Mocta Trafa, un terrain marécageux que l'on ne saurait traverser en hiver ou à l'époque des pluies. Ce terrain se prête admirablement aux grandes évolutions de la cavalerie.

Disposition des deux armées pour la bataille de Tricamara

Le lendemain du jour où avait paru la cavalerie ennemie, Gélimer prit ses dernières mesures, puis l'armée vandale entière s'ébranla et se dirigea en bataille vers les Romains, au moment où ceux-ci allaient prendre leur repas.

L'alerte fut vive parmi les troupes impériales ; elles saisirent rapidement leurs armes et se disposèrent en un instant à recevoir l'ennemi. *Un faible ruisseau coulait entre les deux armées* (1). Les Vandales ne le traversèrent point et s'arrêtèrent à quelque distance *de sa rive gauche* (2). Les Romains, de leur côté, arrivèrent sur l'autre bord, et à leur tour ils firent halte.

Les deux armées étaient rangées en bataille dans l'ordre suivant : la gauche des troupes impériales était commandée par Valérien, Martin, Jean, Cyprien, Althias et Marcellus; la droite par Pappus, Barbatus et Aigan. Jean l'Arménien était placé au centre avec la cavalerie d'élite, le drapeau et les gardes de Bélisaire.

Le général en chef lui-même arriva en temps opportun avec 500 cavaliers ; il avait devancé, pour diriger le combat, son infanterie, qui, à son gré, marchait avec trop de lenteur. Les Huns se tenaient à l'écart, de manière cependant à tout observer. Ils avaient refusé de prendre place sur la ligne de bataille, alléguant, pour ne pas éveiller les soupçons, que c'était la coutume des guerriers de leur nation de se porter, pendant l'action, là où bon leur semblait, sans se conformer aux mouvements des corps réguliers.

Du côté des Vandales, la gauche et la droite étaient confiées à des chiliarques ; Tzazon, le frère du roi, se trouvait au centre ; les Maures, dont les dispositions étaient chancelantes, formaient une espèce d'arrière-garde. Quant à Gélimer, il parcourait

(1) Il n'y a pas d'autres ruisseaux entre ce point et Carthage, si ce n'est le fleuve Bagrada.

(2) Par conséquent le fleuve coulait vers le nord (Voir la carte ci-jointe).

les rangs à cheval, et fit la recommandation de ne pas user pendant le combat des armes de trait, de ne frapper l'ennemi qu'avec l'épée.

La Bataille, en 533 (Mois de Décembre)

Les deux armées s'observèrent pendant quelques instants sans faire un mouvement ; enfin, Jean l'Arménien fit une démonstration : il passa le ruisseau avec un petit nombre de cavaliers, et se présenta sur le front de l'ennemi. Tzazon se détacha alors avec un corps de Vandales et repoussa les Grecs, qui repassèrent le ruisseau. Les Vandales n'osèrent le traverser, car, arrivés sur le bord, ils cessèrent la poursuite.

Les cavaliers grecs revinrent à la charge avec un renfort, mais cette fois-ci encore, ils furent obligés de se retirer et de se replier sur l'armée. Enfin, Jean, bien décidé à ne plus reculer, marcha à l'ennemi pour la troisième fois avec toute la garde de Bélisaire et le drapeau. La troupe, en s'élançant, poussa de grands cris ; les Vandales soutinrent le choc et reçurent les assaillants à coups d'épée. On se battit avec courage, et bientôt on vit tomber les plus braves guerriers des deux troupes, et parmi eux, Tzazon, le frère du roi. Cette mort décida du sort des Vandales. Ceux qui avaient lutté avec tant de valeur contre les meilleurs cavaliers de l'armée impériale étaient sans doute les soldats revenus de Sardaigne, les vainqueurs de Godas. Quand ils eurent perdu leur chef, le désordre se mit dans leurs rangs. Ce mouvement n'échappa point à Bélisaire, qui fit sonner la charge et lança toute sa cavalerie au-delà du ruisseau. C'était au centre que se trouvait la principale force de Gélimer. Au moment où les troupes commandées par Tzazon commencèrent à plier, les soldats placés aux deux ailes abandonnèrent leurs rangs et prirent la fuite. La bataille était gagnée pour les Grecs. Ce fut alors que les Huns s'ébranlèrent pour achever la retraite. Les Vandales regagnèrent leur camp, et là ils purent se reposer quelques instants sans être inquiétés. La cavalerie impériale, qui

n'était pas en mesure de les forcer dans leurs retranchements se joignit aux Huns pour se répandre dans la campagne et dépouiller les morts.

Huit cents Vandales environ étaient tombés sous le fer de l'ennemi. Les Romains, sur le dire de Procope, *n'avaient perdu que cinquante hommes !*

Quand, le soir, Bélisaire eut été rejoint par son infanterie, il marcha sans plus tarder sur le camp des Vandales. Gélimer ne l'attendit point. Cette fois-ci, il n'eut pas le temps de faire rendre à son autre frère les derniers honneurs; à l'insu de ses troupes, il prit la fuite avec sa famille et quelques serviteurs fidèles et se sauva vers la Numidie, sans laisser d'ordres.

Quand les Vandales s'aperçurent qu'ils étaient abandonnés, dit Procope, leur désespoir fut sans bornes, et ils poursuivirent de leurs imprécations le lâche qui, après avoir attiré sur l'Afrique l'invasion étrangère, sacrifiait à sa sûreté la vie d'un peuple entier, qui s'était armé pour sa défense; les femmes et les enfants rassemblés dans le camp poussèrent des cris et augmentèrent encore la confusion. Bientôt une foule immense s'échappa de l'enceinte retranchée par toutes les issues, et se dispersa dans toutes les directions. Mais déjà il était trop tard, car les Romains étaient arrivés. L'infanterie, après avoir pris possession du camp, s'élança à la poursuite des fuyards et les massacra sans pitié.

Dernières Opérations

Gélimer se réfugia chez les Maures barbares de la Numidie. Bélisaire se mit à sa poursuite et apprit à Hippo Regius (Bône) que son adversaire s'était mis à l'abri sur le mont Pappua, à l'extrémité duquel se trouvait l'ancienne ville de Médeos ou Médenos. La montagne était extrêmement abrupte, et les rochers élevés qui l'entourent de toutes parts rendaient la position inaccessible.

D'après M. Papier, Pappua mons, serait le Djebel Nador, où il a découvert l'inscription suivante :

P Λ P
V Λ

« Si séduisante que soit l'interprétation proposée par M. Papier pour identifier cette montagne, nous attendrons pour l'adopter, dit Tissot, qu'elle ait subi le contrôle de la critique la plus exigeante. »

M. Schmidt de son côté écrit dans la *Deutsche Literatürzeitung*, 1885, page 1082 :

Die Inschrift lautet wie ich von dem in der Bibliothek zu Bone aufgestellten Gussabdruck constatiren konnte, wahrscheinlich PAPICA.

Es ist vielleicht ein Grenztein.

C'est peut-être une borne de frontière.

Le Djebel Nador est situé à 50 kilomètres environ au sud de Bône, à hauteur et un peu à l'est de Guelma.

Le roi des Vandales sur l'ordre de Bélisaire, y fut rigoureusement bloqué par 400 Hérules sous les ordres de Fara. Au bout de trois mois, Gélimer fut obligé de se rendre ; on était à la fin de l'hiver.

Vers le milieu de l'année 534, Bélisaire mit à la voile pour Constantinople, en emportant d'immenses trésors, de nombreux prisonniers et Gélimer enchaîné.

Salomon resta à Carthage pour commander les troupes impériales en Afrique.

Justinien assigna à Gélimer un riche domaine dans la Galatie, où il se retira avec sa famille.

C'était donc dans l'Asie Mineure, loin des troubles et des révolutions, que devait mourir en paix, comme récemment Abd-el-Kader, le dernier roi des Vandales.

Observations

— A la bataille de Tricamara, les romains étaient au nombre de 13 à 14,000 hommes environ, car, bien que les pertes n'aient pas été grandes pendant les premières opérations, Bélisaire dut bien laisser un millier d'hommes, sinon plus, pour garder Carthage.

— La disposition que le général romain avait prise, en renforçant sa gauche à la bataille de Tricamara, semble indiquer qu'il cherchait, en cas de succès, à couper vers le sud la retraite à l'ennemi, ou bien qu'il craignait de la part de la cavalerie vandale une attaque vigoureuse du côté de la plaine habitée aujourd'hui par les Oulad Kériah.

— Ce n'est pas Bélisaire qui a choisi le champ de bataille de Tricamara; tout au contraire, c'est Gélimer qui l'a obligé à prendre une position dont les derrières présentaient une ligne de retraite passant par le col étroit de Sidi Salah. En cas d'échec, la colonne aurait mis un temps infini à s'écouler, et les moins vaillants auraient combattu jusqu'au bout. Dans ses mémoires, Napoléon Ier cite le cas pareil pour les Anglais, en 1815, après leur débarquement sur le continent.

C'est bien ce qu'il fallait à l'armée grecque très hétérogène, et dont les soldats n'avaient pas à l'excès les qualités d'une troupe bien solide.

— La victoire est due à la prudence de Bélisaire, aux mesures qu'il avait prises pendant toute la campagne et à l'ordre magnifique avec lequel il fit avancer ses troupes sur Carthage. Enfin, il faut le dire aussi, au hasard, qui a une si grande part dans les choses de la guerre.

— Les Vandales à Tricamara pouvaient être approximativement de 13 à 14,000 hommes, c'est-à-dire d'un effectif égal à celui des Grecs. En effet, chaque aile était composée au moins de 2,000 hommes, puisque chacune d'elles était commandée par des chiliarques. Au centre, où se trouvaient les principales forces de Gélimer, on peut supposer qu'il n'y avait que quelques milliers de cavaliers. Tzazon n'avait en Sardaigne que 5,000 hommes d'élite, et Gélimer ne devait avoir guère plus de monde avec lui en Byzacène, ainsi que le constatent les renseignements que Procope avait pu recueillir en Sicile pendant la traversée. Enfin, il n'y a eu qu'un certain nombre de Maures qui sont venus rejoindre Gélimer à Bulla Regia. C'étaient quelques bandes de pillards attirées par l'appât du gain et des aventures.

— Si, à la bataille de Tricamara l'armée vandale avait été de beaucoup supérieure à celle des Grecs, Procope n'eût pas manqué

de l'indiquer; il a sans doute préféré se taire pour ne pas diminuer la gloire de l'armée impériale. Nous connaissons cependant par Procope même, (hist. arcan 18[1], que, les Vandales, dans le dernier temps de leur puissance, avaient 160,000 guerriers; il comptait sans doute tout ce qui était valide et en état de porter les armes.

Victor de Catenne nous donne l'organisation des Vandales après leur arrivée en Afrique; cette organisation était due à Genséric.

La foule, en 439, fut divisée en 80 cohortes de 1,000 hommes chacune et avait pour chef un taihunhundafath. Dans l'idiome Germanique, taihunhunda signifie mille et fath chef. C'est ce chef, que Victor de Vita appelle millenarius et Procope χιλιαρχος (kiliarque), αρχος (chef), et χιλιοι (mille), et que nous écrivons chiliarques.

Au-dessous, se trouvaient des officiers inférieurs qui conduisaient 100 hommes (hundafath) (en allemand hundert) (centuriones ou centenarii) et d'autres qui avaient sous leurs ordres 10 hommes seulement (taihunfath) (decuriones ou decani).

Au-dessus de tous ces chefs se trouvaient le roi et ses parents qui dirigeaient plusieurs cohortes. Au début de la campagne, Gibamund dirigeait 2,000 cavaliers ou 2 cohortes.

A Tricamara, Gélimer surveillait l'ensemble des mouvements, et Tzazon, son frère, commandait le centre; les ailes furent confiées à des taïhunhundafath, Ammatas et Gibamund ayant été tués à Decimum.

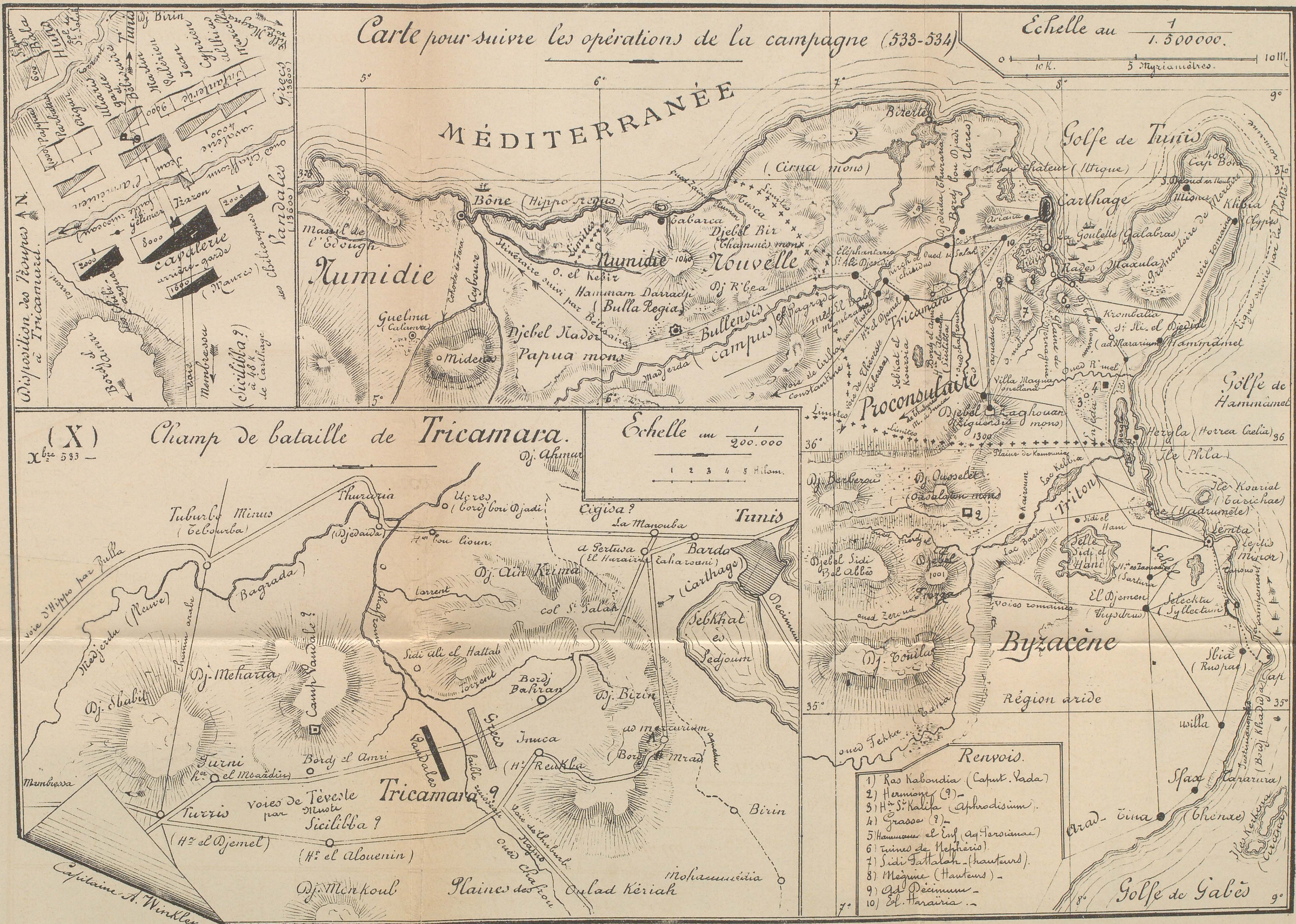
Les Vandales ne combattaient qu'à cheval et ne faisaient usage, pour l'attaque et la défense, que de la lance et de l'épée. Les archers qui paraissaient dans leurs rangs étaient des mercenaires choisis parmi les Maures. L'organisation créée par Genseric était, à peu de chose près, la même sous Gélimer. Un corps de troupe nombreux était entretenu, même en temps de paix, pour garder Carthage; d'autres corps permanents étaient placés sur plusieurs points des frontières pour protéger les terres conquises contre les courses et les invasions subites des Maures.

Les réserves, qui étaient dans leurs foyers, n'étaient appelées qu'en cas d'évènements graves. Il est certain qu'en 533, ces réserves n'avaient pas eu le temps de se mobiliser. — Si nous pouvons nous servir de cette expression, — Gélimer ne s'attendant pas à l'arrivée brusque de l'armée romaine.

Il faut imputer la perte de l'Afrique à l'incurie du roi et à la mauvaise exécution des ordres qu'il avait donnés au début de la campagne.

Enfin, il faut se rapporter aussi au passage de Procope où il parle du luxe effréné, de la vie voluptueuse et de la dégradation morale des Vandales, pour voir la cause première qui a amené la chute de leur domination. Ce peuple, qui n'avait, pour ainsi dire, combattu depuis un siècle que contre les Maures, avait perdu son ancienne énergie au sein des plaisirs et de l'inaction. Il est tombé sous les coups d'un roi chrétien, qui est venu ravager l'Afrique, l'exploiter à son profit et l'épuiser complétement.

A. Winkler.


Carte pour suivre les opérations de la campagne (533-534)
Echelle au 1/1.500000.
MÉDITERRANÉE
Golfe de Tunis
Carthage
Numidie
Numidie Nouvelle
Proconsulaire
Byzacène
Région aride
Golfe de Hammamet
Golfe de Gabès
Disposition des Troupes à Tricamara
Champ de bataille de Tricamara.
(X)
Echelle au 1/200.000
Tunis
Tricamara
Sebkhat es Sedjoum
Renvois.
1) Ras Kaboudia (Caput Vada)
2) Hermione (?)
3) Hr. Sr. Kalifa (Aphrodisium)
4) Grasse (?)
5) Hammam el Enf (ad Aquas Persianae)
6) ruines de Nephéris
7) Sidi Fattalah (hauteurs)
8) Mégrine (Hauteurs)
9) Ad Décimum
10) El Harairia
Capitaine A. Winkler

CLIMATOLOGIE DE LA VILLE DE SAIDA

En plein massif Tellien, dans cette partie de la chaîne connue sous le nom de *Monts de Saïda*, la ville est assise sur le versant nord du dernier bourrelet qui limite le Tell vers le sud, par 34° 50' 7" de latitude nord et par 2° 10' 18" de longitude ouest à 865 mètres d'altitude.

Des pentes supérieures de cette bordure des Hauts-Plateaux, descend l'oued Saïda, qui se dirige vers le nord ; sa vallée, largement ouverte, s'affaisse en ondulations successives, mais elle est barrée brusquement, à hauteur de Franchetti, par une ligne de hauteurs qui la sépare des plaines de Taria et d'Eghris. Ces hauteurs, qui atteignent 1,204 mètres au Djebel Nesmote, obligent l'oued Saïda à se jeter à gauche pour retrouver son chemin vers le nord.

En face Saïda, *vers l'ouest*, cette vallée est séparée de celle de l'oued Mouça, par une crête boisée fort élevée, appartenant aux monts de Daya ; ces hauteurs courent vers le sud-ouest, et s'affaissent assez vite dans la direction du nord.

A l'est, une arête rocheuse verticale peu élevée ; mais contre laquelle la ville est quasi appuyée, lui sert d'écran parfait contre les vents qui pourraient souffler de cette direction.

Si la vallée de l'oued Saïda est ouverte *vers le nord*, la ville qui s'élève sur sa rive droite, est encore placée presque immédiatement derrière un écran de faibles hauteurs qui partent perpendiculairement de la ligne rocheuse de l'est pour venir mourir aux bords de la rivière.

Quand nous aurons dit enfin que, *vers le sud*, le bourrelet qui porte Saïda s'élève brusquement, produisant une dénivellation de près de 200 mètres, nous aurons montré que la ville est située en somme dans un cirque montagneux, très resserré à l'est et au

nord, un peu moins vers le sud, et qu'elle ne peut respirer que par suite de l'éloignement de la falaise ouest, qui permet à la vallée de l'oued Saïda de déboucher aux pieds de la ville.

Si l'Algérie, par sa situation au centre de la zone tempérée arctique, doit avoir un climat chaud, je dois dire que, grâce à son altitude et surtout en raison des formes du relief du sol, de l'exposition des pentes, Saïda jouit d'un climat extrême.

La chaleur du jour y est fort élevée en été, alors que les nuits sont très fraîches, et l'hiver y est froid, long et humide.

Température

La température suit une marche fort régulière dans son ascension et dans sa descente. Inférieure à 10° en décembre, janvier et février, la température moyenne se tient entre 10° et 20°, en mars, avril, octobre, novembre. Elle n'est supérieure à 20° qu'en juin, juillet, août et septembre et se tient à 26° en juillet et août.

La progression mensuelle est la suivante :

ASCENDANTE

Février	1°5
Mars	2°5
Avril	2°
Mai	4°
Juin	4°5
Juillet	5°

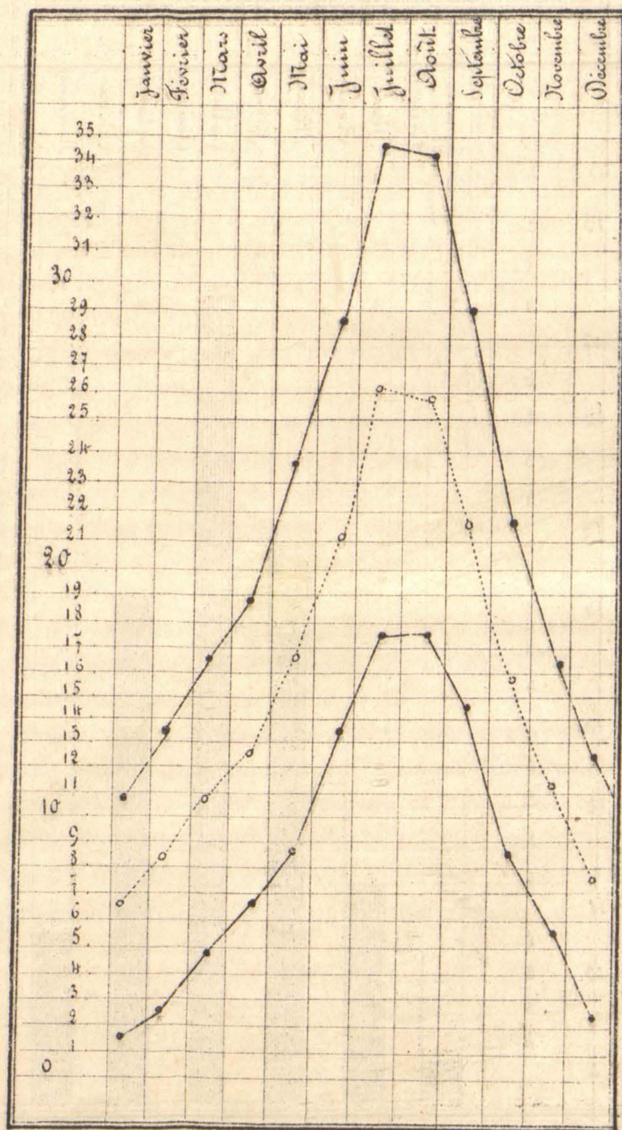
DESCENDANTE

Septembre	4°5
Octobre	6°
Novembre	4°5
Décembre	3°5

En somme il fait très chaud pendant 2 mois, chaud pendant 2 ou 3, et le reste de l'année, la température est agréable ou fraîche ; en outre, le retour à une température plus clémente se fait plus rapidement que la montée, ce qui ne laisse pas que d'être fort heureux.

Avec les températures maxima et minima moyennes des 7 dernières années, j'ai tracé les courbes du tableau n° 1.

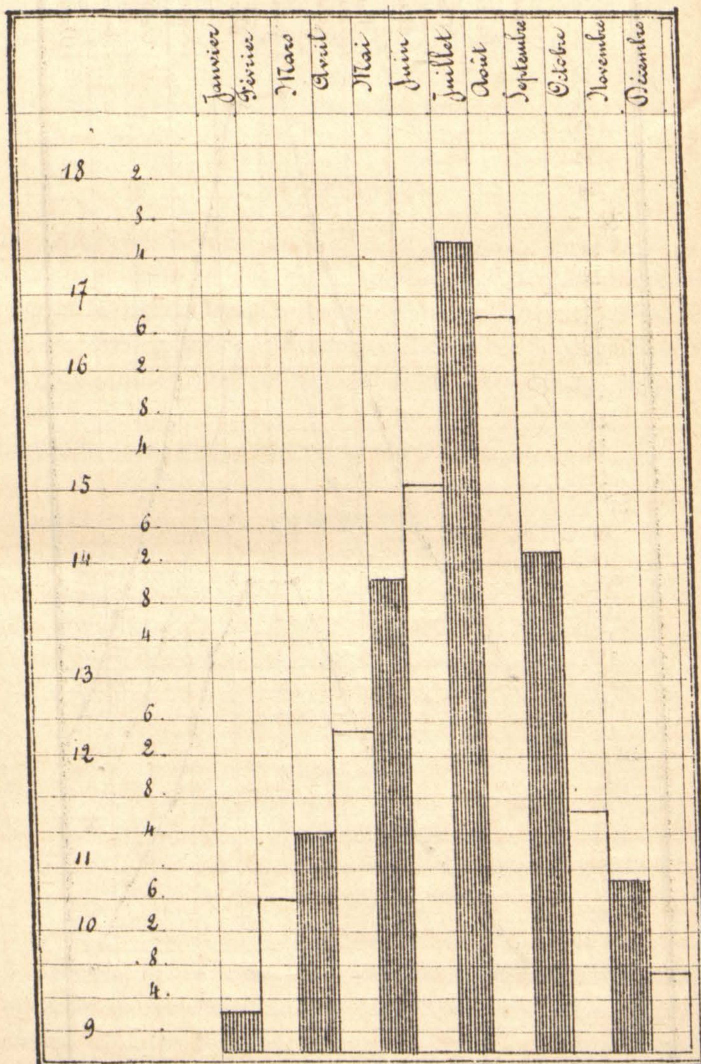
TABLEAU 1



Courbes des moyennes mensuelles des maxima et des minima moyens

Disons, une fois pour toutes, que les résultats météorologiques qui figurent dans ce travail sont tous calculés sur une période de 7 années, de 1885 à 1891.

TABLEAU 2



Échelles des différences entre les minima et les maxima mensuels

Les températures *maxima* des 2 mois d'été sont en somme fort élevées. Elles sont toujours supérieures à 30° et atteignent ou dépassent quelquefois 40°, dans la proportion de 3 fois en juillet, 2 fois en août en moyenne, on a noté 45° une fois.

Cette élévation excessive n'est pas habituelle dans les autres localités situées comme Saïda en plein Atlas et à la même altitude ; bien mieux, nous verrons tout à l'heure que les vents dominants de la période sont ceux du nord. Je pense qu'il faut l'attribuer à la répercussion de la chaleur solaire par les berges rocheuses de l'est et les terrains marneux dénudés qui encaissent Saïda au nord et au sud. La nuit, ces terrains et ces roches rayonnent sans aucune entrave la chaleur qu'ils ont accumulée ; la cause surchauffante n'existant plus, et le vent soufflant du nord, font que les nuits sont fraîches ; elles permettent un sommeil réparateur et combattent ainsi ce qu'un pareil été peut avoir d'anémiant et de débilitant.

Les échelles figuratrices dressées avec les différences des minima aux maxima (tableau 2) font voir bien nettement l'importance de ces différences nocturnes. Elle suivent une marche parallèle à la température, et sont d'autant plus considérables qu'elle est plus élevée. La moyenne de ces différences, qui n'est que de 9° 3 en janvier, atteint 17° 6 en juillet, ce qui est bien heureux, car si dans la journée on souffre avec 35°, en revanche, la nuit, on dort avec 17° 6, c'est-à-dire avec une température froide.

Les *minima* sont tous positifs, dans la courbe moyenne : mais il en est de négatifs, quelquefois, et l'on peut dire que le temps pendant lequel on les observe constitue ce que d'aucuns appelleraient l'hiver, encore qu'on ait avancé que cette saison n'existait pas en Algérie.

En moyenne on constate des minima négatifs :

En Novembre	0.28	fois.
— Décembre	3.71	—
— Janvier	6.75	—
— Février	5.12	—
— Mars	1.20	—

Deux fois en cette période de 7 années les *maxima* aussi ont été négatifs, en janvier 1891.

La température moyenne annuelle est de 15° 2.

Les moyennes de chacune des saisons, sont :

Saison	Mois	Moyenne
HIVER	Décembre. Janvier. Février.	7° 4
PRINTEMPS	Mars. Avril. Mai.	13° 3
ÉTÉ	Juin. Juillet. Août. Septembre.	23° 6
AUTOMNE	Octobre. Novembre.	13° 2

Pressions Barométriques

La pression moyenne annuelle est de 688,7, l'écart entre les pressions maxima et minima moyens n'est que de 6° 4.

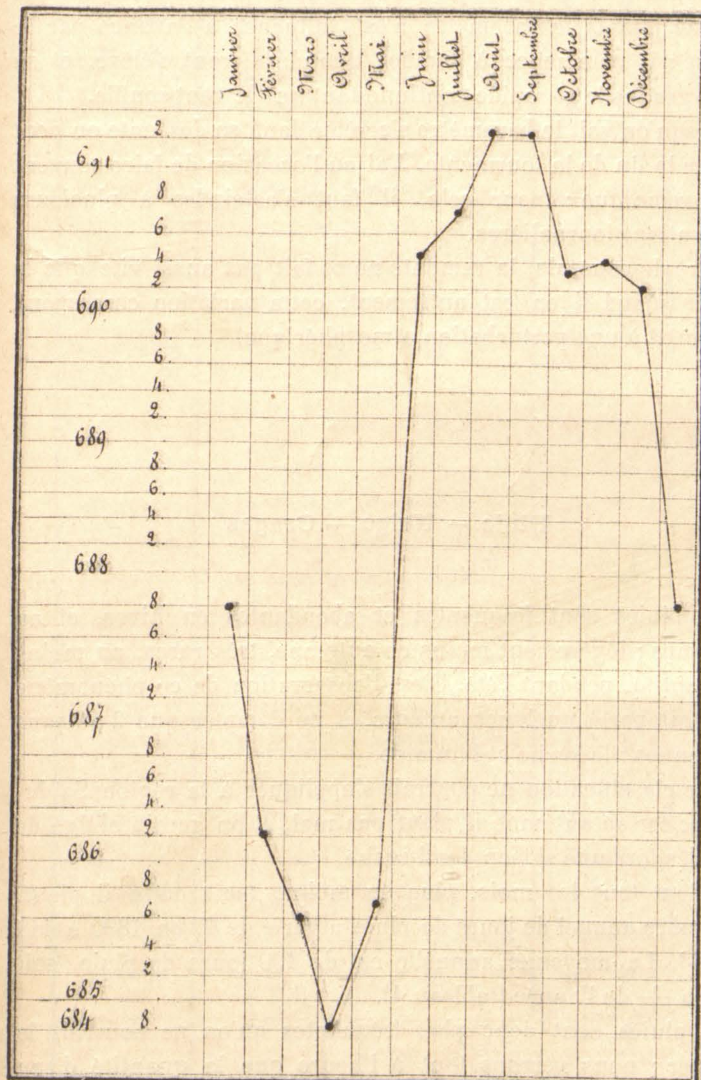
La courbe construite avec les moyennes mensuelles est très curieuse dans ses allures (tableau 3).

L'année barométrique se divise en 2 périodes fort tranchées : la première comprenant les mois d'hiver et de printemps (à l'exception de décembre) correspond aux basses pressions : c'est en effet la saison des pluies. Le minimum est atteint en avril.

L'autre période peut se diviser en 2 sections : pendant la première afférente à l'été, le baromètre est très élevé et en ascension continue jusqu'en août ; il se tient à 691,2 en août et septembre ; puis commence la 2me section correspondant à l'automne et au 1er mois d'hiver : le baromètre reste stationnaire dans les pressions élevées entre 692 et 693.

La transition brusque qui sépare mai et juin est fort remarquable.

Tableau 3



Courbe des pressions mensuelles moyennes

Pression moyenne annuelle.................. 688.7

Élévation au-dessous du niveau de la mer..... 835m.

Les variations brusques sont causées par les coups de sirocco, et atteignent de 7 à 8^{mm} ; je dois signaler ce point intéressant que presque jamais le baromètre n'est influencé à l'avance par le sirocco : il commence à tomber quand le vent s'élève, et sa chute graduelle et rapide continue tant que le vent souffle.

Lorsqu'on voit le baromètre s'arrêter dans sa descente on peut prédire la fin de la tourmente. J'ai eu l'occasion de faire souvent cette remarque : pour cela, il faut s'asteindre à plusieurs observations journalières.

En règle générale, la remonte ne se fait pas aussi vite que la chute : quand il en est autrement, cette variation correspond également à une perturbation atmosphérique.

Pluie — Neige — Orages

Les pluies sont fréquentes et abondantes en hiver, et au printemps ; légèrement moins en automne, très rares, au moins en quantité, pendant l'été. C'est l'observation de ce phénomène qui avait porté quelques auteurs, à ne compter que 2 saisons algériennes : la sèche et l'humide.

Cette classification ne pourrait s'appliquer à la région Saïdanienne, car en automne il pleut pas mal, et on serait obligé de créer dès lors une saison demi-sèche.

Il pleut tous les mois, plus ou moins, mais enfin il pleut. Le nombre annuel de jours de pluie a varié de 67 en 1890 à 117 en 1888. La moyenne annuelle est de 100 jours de pluie, soit environ $\frac{1}{3}$ de l'année (tableau 4).

Les pluies sont donc plus fréquentes qu'on ne pourrait le supposer : nous verrons tout à l'heure que la quantité d'eau tombée est aussi assez importante. Mais ce point était à noter, car on dit couramment que la province d'Oran est celle dans laquelle il pleut le moins : je ne voudrais pas citer un fait particulier, mais au moins je puis le citer à titre d'heureuse exception.

TABLEAU 4. **Nombre de Jours de Pluies**

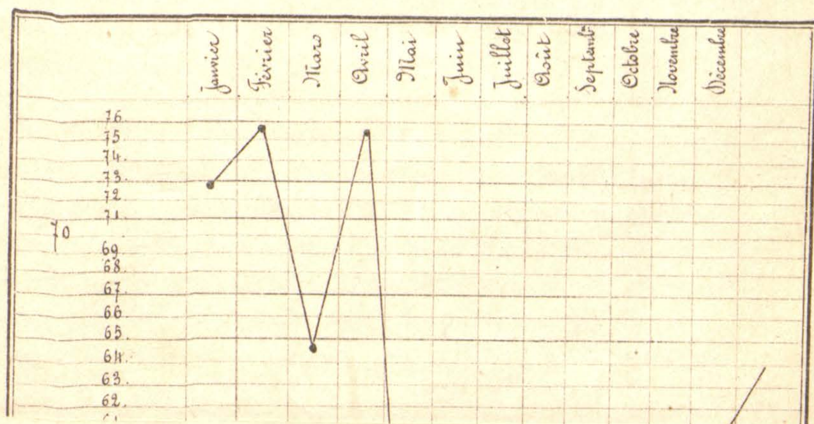
ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX ANNUELS
1885	17	4	11	13	11	8	11	6	8	12	11	2	114
1886	12	18	10	19	10	2	8	4	8	7	5	6	109
1887	11	11	7	16	6	5	2	»	8	»	10	10	86
1888	8	16	13	9	13	12	4	3	11	8	7	13	117
1889	19	9	9	7	12	4	4	3	6	6	8	14	101
1890	9	12	22	16	8	5	1	»	9	9	5	11	67
1891	13	6	8	7	3	2	3	4	12	5	10	2	75
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux mensuels	89	76	80	87	63	38	33	20	55	54	56	58	669
Moyennes mensuelles	12.7	10.8	11.4	12.4	9	5.4	4.7	2.8	7.8	7.7	8	8.2	100
Saisons..............	humide				sèche				1/2 sèche				

TABLEAU 5.

Quantités d'Eau tombées

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX ANNUELS	MOYENNE
1885	51.5	22	29	60.5	40	16	9.9	11.1	41	39.6	37.3	5.6	363.5	
1886	97.4	155.6	59	132.8	57.8	4	»	»	33.6	29.4	66.6	71.4	707.6	
1887	63.6	80.4	39.6	127.2	20	27.4	1.1	»	26.8	13	12.2	14.3	425.6	
1888	26.2	85.7	88.5	46	123.6	50.1	»	»	60.8	21 4	84	95.4	681.7	
1889	144.1	68.1	72.8	81.1	95	4.6	6.4	4.5	9	12.4	27.8	82.9	609.7	
1890	54	97.6	102	81	27.8	131	10	»	90	35	38	152.6	829	$574^{mm}6$
1891	71.9	21.3	61.8	57.6	18.8	10.4	4.7	»	12.6	59.5	82.1	4.4	405 1	
Totaux mensuels.	508.7	530.7	452.7	526.2	383	243.5	32.1	15.6	273.8	210.3	348	426.6	4.022.2	
Moyennes mens^les	72 6	75.8	64.6	75.1	54.7	31.9	4.5	2.2	39.1	30	49.7	60.9		
Quantités moyennes par jour de pluie.	5.7	7	5.6	6	6	5.9	0.9	0.7	5	3.8	6.2	7.4		

TABLEAU 6


Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septemb
Octobre
Novembre
Décembre
76.
75.
74.
73.
72.
71.
70
69.
68.
67.
66.
65.
64.
63.
62.

Les mois pendant lesquels il pleut le plus sont ceux de janvier et avril, celui qui est le moins mouillé est celui d'août, qui ne voit jamais que de rares gouttes d'eau.

La pluie tombe ordinairement par série de jours successifs, une série ensoleillée venant séparer 2 périodes d'ondées.

Le tableau 5 fait connaître les quantités d'eau tombées mensuellement pendant 7 ans, et permet d'établir une série de moyennes qui donnent une idée assez nette de la pluvialité locale.

On remarquera ce phénomène assez singulier que les années pluvieuses se succèdent de 2 en 2 ans, séparées par d'autres années relativement sèches, en rapprochant les chiffrès du tableau 6 de ceux du précédent on obtient la valeur moyenne des quantités de pluie journalière. On voit que s'il pleut quelquefois en juillet et en août, il pleut en réalité bien peu ; qu'en automne et au commencement de l'hiver, s'il pleut moins souvent que plus tard, en revanche il tombe chaque fois beaucoup plus d'eau.

Les chiffres des tableaux qui précèdent ont servi à dresser les courbes figuratives du tableau 6 qui rendent bien compte graphiquement des remarques précédentes.

Tous les vents amènent de la pluie, on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau 7, qui comprend les chiffres de 6 années d'observations.

Quoique le vent d'ouest soit en réalité plus humide que les autres, c'est surtout par ceux du nord et du nord-ouest qu'il pleut : cela tient à la direction des chaînes montagneuses qui, courant vers l'est, n'arrêtent que très imparfaitement les vents d'ouest, tandis que ceux venant d'entre ouest et nord se brisent sur les lignes de montagnes et déversent ainsi l'eau qu'ils véhiculent.

Nous avons vu que l'année comprenait en moyenne 100 jours de pluie ; elle tombe poussée par les vents :

N. N.-O. — 37 fois.	S. S.-E. — 24 fois.
O. S.-O. — 29 fois.	E. N.-E. — 12 fois.

En réalité, il pleut principalement par les vents d'entre sud et nord par l'ouest, mais surtout par ceux d'entre ouest et nord.

TABLEAU 7. **Nombre de jours de pluie et de vent. — 6 années**

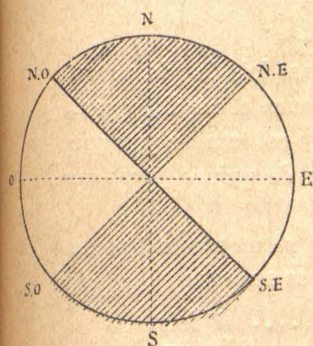
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX	POUR 0/0	ARC		MAJEURE
Nord	17	17	17	12	14	8	2	3	10	7	14	4	125	21	Région Nord..	228	38
Nord-Ouest ...	7	6	8	15	7	5	5	3	1	5	9	12	83	14	— Est ...	117	19
Ouest	22	14	18	18	6	1	3	2	1	4	9	12	110	18	— Sud ...	214	35
Sud-Ouest	9	6	9	9	7	4	»	1	5	5	4	10	69	11	— Ouest .	262	43
Sud	10	13	12	8	7	5	6	5	9	9	7	10	101	17	ARC		
Sud-Est	1	4	3	7	2	2	2	»	7	5	6	5	44	7	Nord.... 38	Sud	35
Est	6	9	2	4	3	3	3	»	12	6	3	2	53	9	Est...... 19	Ouest....	43
Nord-Est	»	3	»	1	6	2	1	»	2	1	4	»	20	3			

Cette répartition faite par mois donne les résultats du tableau suivant :

TABLEAU 8

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
Nord	3	2.6	2.8	2	2.4	1.4	0.4	0.6	1.6	1.4	1.9	0.6
Nord-Ouest	1.3	0.9	1.3	2.6	1.2	0.9	1.2	0.6	0.2	0.9	1.3	1.8
Ouest	3.7	2.1	3.0	3.1	1.1	0.2	0.6	0.4	0.2	0.6	1.3	1.8
Sud-Ouest	1.6	0.9	1.5	1.5	1.2	0.7	»	0.2	0.8	0.9	0.6	1.5
Sud	1.8	2	1.9	1.3	1.2	0.9	1.3	1	1.4	1.5	1.0	1.5
Sud-Est	1.2	0.6	0.6	1.1	0.3	0.4	0.4	»	1.2	0.9	0.9	0.7
Est	1.1	1.3	0.3	0.6	0.5	0.5	0.6	»	2.0	1.2	0.4	0.3
Nord-Est	»	0.4	»	0.2	1.1	0.4	0.2	»	0.4	0.3	0.6	»
Moyenne mensuelle des jours de pluie	12.7	10.8	11.4	12.4	9	5.4	4.7	2.8	7.8	7.7	8	8.2

Groupant ces chiffres par saison, et par arc principal de la rose des vents, nous voyons :



	Printemps 3 mois	Été 4 mois	Automne 2 mois	Hiver 3 mois
Arc N. vent d'entre N.-O. et N.-E.	13.6	7.9	6.4	10.6
— O. — N.-O. S.-O.	16.5	6.0	5.6	15.6
— S. — S.-O. S.-E.	10.6	8.3	5.8	10.8
— E. — S.-E. N.-E.	4.7	6.1	4.3	4.6

Ce sont donc surtout les vents du nord et de l'ouest qui amènent la pluie au *printemps ;* ceux du sud et de l'est qui font pleuvoir en *été*. Il pleut en *automne* avec des vents d'entre nord et sud et en *hiver* avec ceux d'ouest.

D'ailleurs, le classement des vents de pluie fait par mois et dans l'ordre décroissant montre bien nettement que si toute l'année il pleut, par des vents d'entre nord et sud par l'ouest, en été et au commencement de l'automne il pleut plus souvent par les vents de sud et nord par l'est (tableau 9).

TABLEAU 9

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
Nord	2	1	1	2	1	1	1	3	3	2	1	3
Est	4	4	4	4	4	4	4	4	1	3	4	4
Sud	3	3	2	3	3	2	3	1	2	1	3	2
Ouest	1	2	3	1	2	3	2	2	4	4	2	1

Orages

Les orages sont relativement peu fréquents, j'entends parler des orages complets. On en compte en moyenne 7 par année, de mai à septembre, surtout en août et septembre.

La grêle a été notée 7 fois en 3 ans, pendant ces orages.

Neige

En hiver, la neige vient remplacer quelques fois la pluie : en règle générale, elle tombe pendant 1 ou 2 jours et ne dure pas. L'hiver de 1890-91 a fait exception : la neige est tombée presque chaque jour et a couvert le sol pendant plus de quinze jours au mois de janvier.

Elle commence à tomber en novembre, et se montre même en avril ! Voici d'ailleurs le relevé des 3 dernières années :

Novembre	3	fois.
Décembre	5	—
Janvier	14	—
Février	6	—
Mars	4	—
Avril	1	—

33 jours de neige, soit une moyenne de 11 jours par an.

Toute cette eau qui tombe n'est pas sans jouer un rôle important dans le degré d'humidité de l'atmosphère.

De fait, elle est très élevée en hiver, où son degré atteint souvent le chiffre 100, indice de saturation. Au printemps, la baisse est bien minime, tandis qu'elle est presque de moitié à la saison chaude.

Cette sécheresse de l'air, que vient augmenter souvent le sirocco, est une des causes qui rendent supportable la chaleur diurne de l'été.

L'humidité relative varie donc, en moyenne de 84.2 (Janvier) à 58.5 (août).

Le chiffre moyen le plus élevé a été de 93 en décembre 1889, et le plus faible de 46.6 en août de la même année. Notons que cependant en décembre 1889 la quantité d'eau tombée n'avait été que de 82^{mm} 6 (tableau 10).

Humidité relative moyenne

TABLEAU 10

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
1885	88	72	72	72.2	68	74.5	63.3	54.5	65.4	82.9	79	75.5
1886	80.2	79.8	81.3	83.3	76.2	60.8	57	61.7	69.8	79.9	81.8	74
1887	77	84.9	75	79.4	61.5	53	55	65.2	74	74	67	83.8
1888	84.2	84.9	76.2	74.6	81	67.1	57.5	56.8	73	80.3	78.9	79.9
1889	88.7	80.1	73.7	75.9	87	78	50	46.6	67.6	78.4	84.3	93
1890	88.6	88.1	94.2	85	86	71	69	60	77	75	89	78
1891	85	78	77	77	77	69	59	65	71	77	81	82
TOTAUX..	589.7	567.8	549.4	547.4	536.7	473.4	410.8	409.8	497.8	547.5	561	566.2
Moyennes...	84.2	81.1	78.5	78.2	76.6	67.6	58.7	58.5	71.1	78.2	80.1	80.9

Vents

A l'aide des renseignements recueillis sur les registres de la météorologie locale, j'ai dressé les roses des vents mensuelles dans lesquelles les longueurs de chaque bras représentent en millimètres le nombre de fois où le vent a été constaté.

Leur examen comparatif est très intéressant : En *janvier*, c'est le vent sud qui domine. Dès *février* on le voit décroître de fréquence progressivement jusqu'en *mai*, tandis que les vents d'ouest augmentent jusqu'en *mars*. Dès lors c'est le vent du nord qui s'élève et dont le nombre grossit continuellement jusqu'en *août*. Pendant cet intervalle, tous les autres courants s'égalisent et sont au minimum.

Septembre voit commencer le déclin des vents du nord et l'aurore des vents d'est, qui durent juste 2 mois.

Puis, au fur et à mesure que les courants du nord vont en diminuant, ceux du sud croissent en fréquence et en *décembre* ils règnent presque seuls dans l'atmosphère.

Ce passage bien progressif du sud au nord par l'ouest, puis le retour du nord au sud par l'est qui coupent l'année en 2 parties égales, ces phénomènes de giration ont une régularité fort remarquable, et qui méritait l'attention que nous avons attirée sur eux.

Les alternatives journalières en revanche sont insensibles dans la région Saïdanienne. Les brises solaires, si agréables sur le littoral, quand elles soufflent de la mer, sont arrêtées dans leur route par les barrages montagneux perpendiculaires à leur direction.

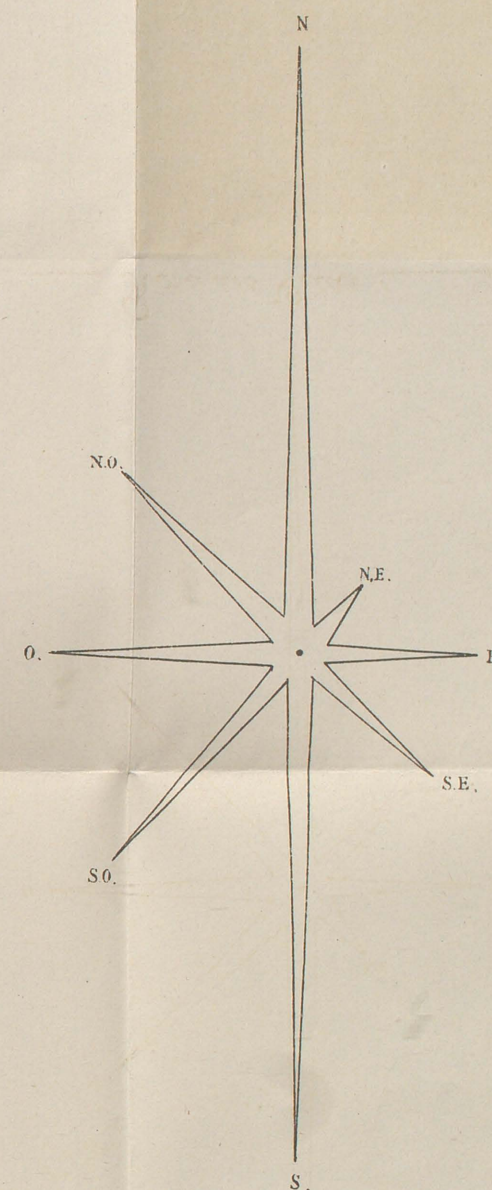
Les résultats numériques qui ont aidé à l'établissement des diagrammes qui précèdent, condensés puis établis à titre de moyenne annuelle donnent :

Nord	92 fois.
Nord-Ouest	45 —
Ouest	40 —
Sud-Ouest	43 —
Sud	77 —
Sud-Est	27 —
Est	27 —
Nord-Est	14 —
	365 fois.

Janvier
Avril
Juillet
Octobre

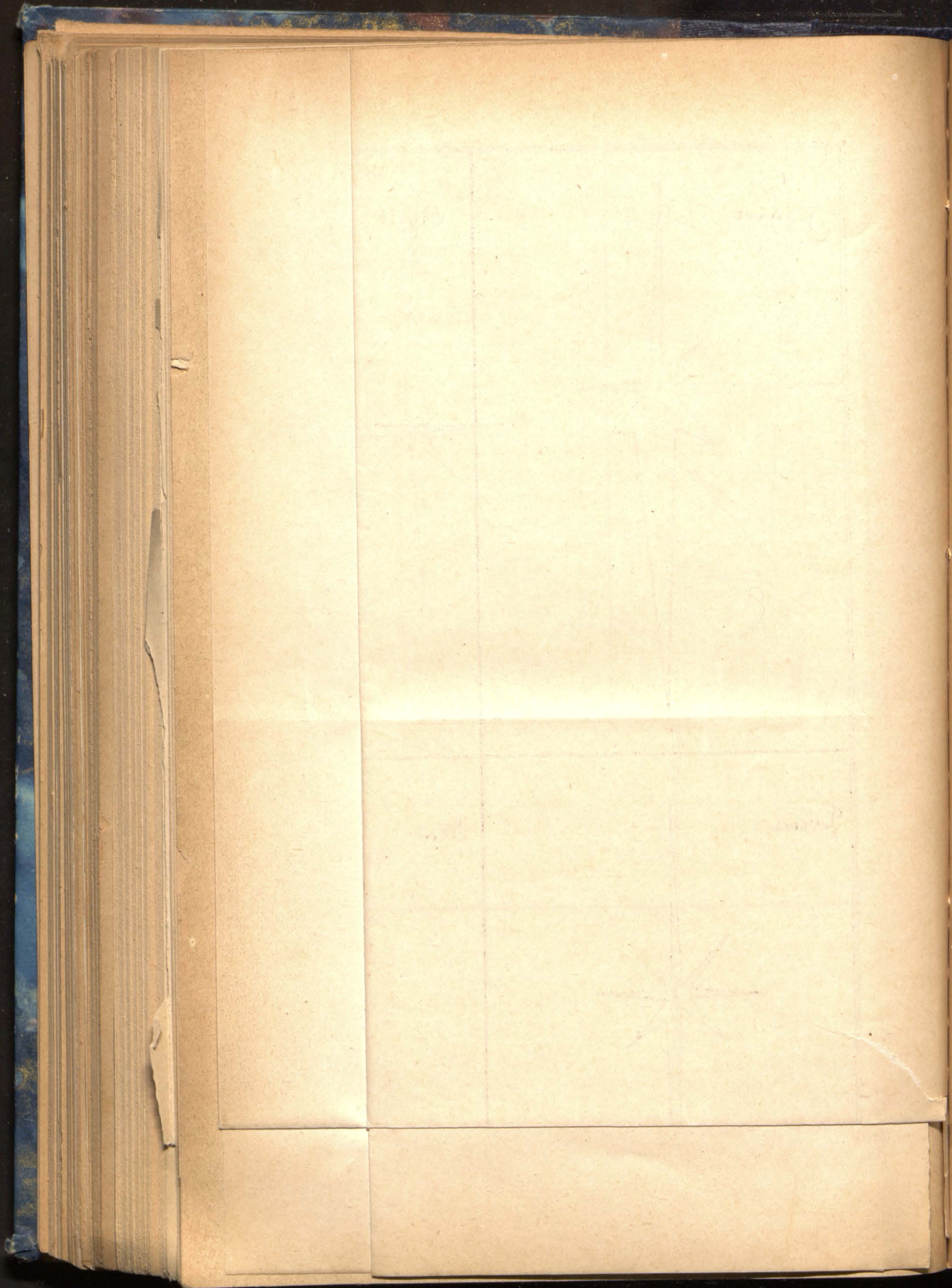
Février
Mai
Août
Novembre

Mars
Juin
Septembre
Décembre



Rose des Vents

(Moyenne de 7 Années)



C'est-à-dire, suivant leur direction générale par quart de cercle :

Nord	151 fois.
Ouest	128 —
Sud	147 —
Est	68 —

Les vents les plus fréquents sont ceux du nord au sud par l'ouest. Résultat qui montre fort clairement la rose des vents générale de la région Saïdanienne, construite suivant la même régle qui nous a servi pour les diagrammes mensuels.

Le vent du sud, le lourd et énervant *sirocco* souffle sur Saïda environ 25 fois par an. Il arrive du sud ou du sud-ouest et se prolonge pendant 1, 2 ou 3 jours. Une seule fois il a duré 7 grandes journées du 15 au 22 juin 1891.

On l'observe en tous mois, mais c'est surtout en juin, juillet et août qu'il se montre le plus, 3 ou 4 fois dans le mois ! Le tableau suivant en donne la répartition moyenne :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.
	0.75	1.75	2.5	2.5	1.6	3.6	3.0	3.6	1.3	2.3	1.6	1.0

La Paludisme et la Climatologie

Il était intéressant de rechercher quelle influence pouvaient avoir les variations météorologiques sur la recrudescence annuelle et régulière de l'endémie palustre.

Le tableau 11 résume le mouvement de l'hôpital pendant 10 années pour le paludisme. Les totaux sont fort irréguliers comme on peut voir : J'ai essayé en vain de trouver une corrélation entre ces variations et celles des quantités d'eau tombées pendant les mêmes périodes (tableau 5).

Il n'y en n'a aucune, et la cause échappe encore, si toutefois c'est dans les variations atmosphériques qu'il faille la chercher.

Les totaux mensuels donnent au contraire des résultats plus tangibles.

TABLEAU 11.

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAUX
1881	6	1	4	15	20	76	70	56	38	38	34	26	384
1883	8	2	2	4	17	10	10	9	32	26	8	»	128
1884	1	»	2	3	4	6	10	16	39	51	24	3	159
1885	5	1	3	5	6	7	18	46	26	61	6	2	186
1886	2	5	3	2	4	1	17	19	35	37	12	1	138
1887	5	4	5	1	11	8	9	15	29	21	21	10	139
1888	11	3	4	9	6	17	5	10	11	13	7	9	105
1889	3	3	1	6	6	1	2	8	22	14	10	2	78
1890	»	2	2	6	2	1	9	22	8	20	11	5	88
1891	5	7	11	13	12	8	20	19	26	20	12	6	159
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	46	28	37	64	88	135	170	220	301	266	145	64	1564
Moyennes..	4.6	2.8	3.7	6.4	8.8	13.5	17	22	30.1	26.6	14.5	6.4	156.4

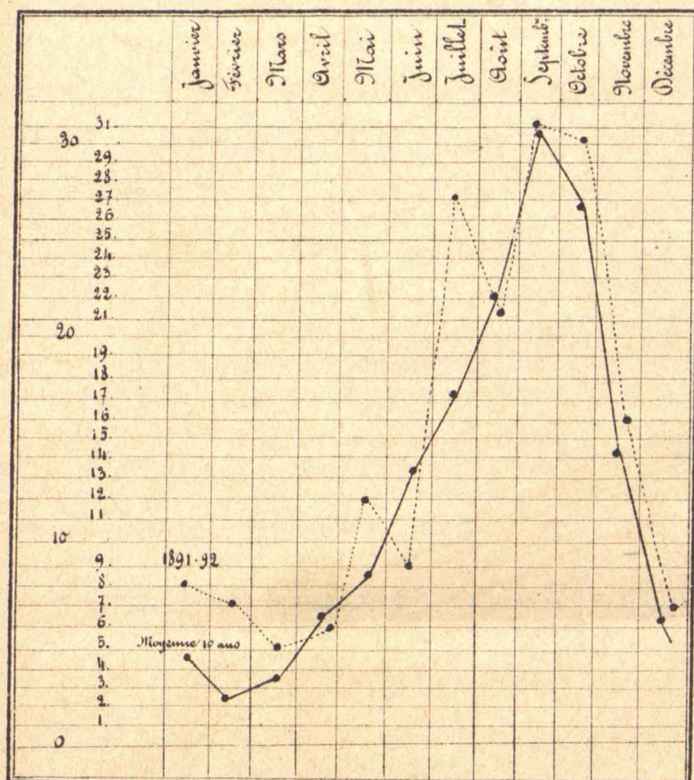
L'endémie, au minimum, en février va en croissant régulièrement jusqu'en septembre, puis en décroissant jusqu'en février (tableau 12).

La courbe montre la régularité de ces allures. A titre de comparaison j'ai figuré la courbe de l'année d'inspection 91-92, qui affecte bien la même marche que celle des moyennes.

Cette courbe ressemble surtout à celle des températures, avec cette différence que le sommet en est en retard de 2 mois.

Il semble donc que c'est la chaleur qui prépare l'éclosion de la recrudescence malarique.

TABLEAU 12.



Ces 2 courbes, en tous cas ont une allure identique : ascension pendant 5 à 6 mois — plateau maximum de 2 mois — descente en 4 à 5 mois.

Dr SALLE,
Médecin-Major.

Inscriptions inédites de la Maurétanie Césarienne

PORTUS MAGNUS (Saint-Leu)

A la page 119 de ce volume, nous avons publié sous le n° 1185 une inscription gravée sur une base de statue élevée à Caracalla. M. le Dr Duzan, maire de Saint-Leu, qui a fait déposer ce monument au Musée d'Oran, vient d'y faire transporter deux nouvelles bases de statues trouvées, comme la première, dans les décombres d'un édifice romain à Saint-Leu.

1202. — L'une de ces bases mesure 1m 01 de longueur, 0m 585 de largeur et 0m 55 d'épaisseur. On y lit l'inscription suivante, gravée en lettres de 65 millimètres dans un cadre à double moulure.

Les quatre premières lignes ont été martelées, ainsi que les trois dernières lettres de la 7e ligne et les trois premières de la 8e :

Imp · Caes ·
P · Septimio
Getaepiofe
lici Brittanici
IMP · M · AVRELI AN
TONINI PII FELICIS
NN BRITTANICI*fra*
tri SEVERI AVG ·
DEI N̄ FIL RES P ·
PORTV MAG

Lettres liées : à la 6e ligne, II de PII ; à la 7e, l'I final de BRITTANICI est dans le C.

A la 9e ligne, FIL a été martelé, mais pas suffisamment pour qu'on n'y lise nettement ces trois lettres.

Le titre de Brittanicus dont Caracalla est qualifié à la 7[e] ligne de cette inscription fait remonter ce document à l'an 210.

A remarquer : N̄N, qui remplace sans doute ici AV(*gusti*) N(*ostri*) ; bizarre aussi DEI N(*ostri*), que nous voyons figurer pour la première fois dans les mentions honorifiques qui accompagnent les noms de Septime Sévère ou ceux de tout autre empereur.

1203. — L'autre base, en calcaire du pays comme la première, mesure 0[m] 91 de longueur, 0[m] 58 de largeur et 0[m] 55 d'épaisseur. On y lit l'inscription suivante gravée en lettres de 55 millimètres dans un cadre formé d'une moulure et d'un filet :

P · Septimio Getae
Caes·❦L❦SEPTIMI❦
SEVERI❦PERTINA
CISAVGPARTHI
CIADIABENICI
PACATORISORBIS
ET❦FVNDATORIS
IMPERIROMANI
fil RESPVBPORT
MAG

Le titre de *Caesar,* qu'on lit à la 2[e] ligne malgré le martelage, et celui de *Parthicus Adiabenicus* qui accompagne le nom de Septime Sévère datent cette inscription de l'année 198.

Qu'il nous soit permis de renouveler ici tous nos remerciements à M. le D[r] Duzan, dont le zèle pour l'antiquité est vraiment infatigable, et à qui le Musée d'Oran est redevable de tant d'autres documents épigraphiques, d'un grand nombre de monnaies et d'objets antiques des plus précieux.

L. Demaeght.

BIBLIOGRAPHIE

Légendes et Contes merveilleux de la Grande Kabylie

PAR M. MOULIÉRAS

Professeur au Lycée et à la Chaire d'Arabe d'Oran (1)

Se proposer de faire connaître au monde civilisé la littérature arabe d'un peuple qui n'a brillé jusqu'à présent que par ses vertus guerrières, tel est le but que s'est fixé M. Mouliéras en commençant la publication des documents qu'il a mis trois ans à rassembler. La moisson faite par lui a été tellement abondante qu'on a été obligé de scinder en plusieurs fascicules l'impression de l'ouvrage (2). L'École supérieure des Lettres d'Alger a non seulement accueilli les *Légendes et Contes merveilleux de la Grande Kabylie* dans son *Bulletin de Correspondance Africaine,* mais elle a encore fait figurer cet ouvrage dans son programme d'enseignement supérieur.

Le premier fascicule, texte kabyle, vient de paraître ; il est du format grand in-8° et contient 107 pages. Tous les mots d'origine arabe, turque, persane, française, latine, etc., ont été relevés et mis en note au bas des pages. Ces notes sont d'un intérêt scientifique sur lequel il est inutile d'insister. Elles offrent de plus aux étudiants un secours précieux dans leurs études.

Si nous nous plaçons maintenant au point de vue du folklore, il faut reconnaître que les *Légendes et Contes merveilleux de la Grande Kabylie* méritent de fixer l'attention des hommes d'étude par une originalité que peu de littératures ont connue, par la simplicité gracieuse du style et souvent aussi par la profondeur des pensées. Les spécimens trop peu nombreux de la littérature kabyle rassemblés jusqu'ici par de rares érudits n'avaient pas pu nous donner une idée bien parfaite de la culture intellectuelle

(1) Paris, E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

(2) Aussi ne verrons-nous le dernier fascicule que dans trois ou quatre ans et le texte français que dans sept ou huit ans ! L'œuvre entreprise demande du temps. Espérons que l'auteur la mènera à bonne fin.

du peuple dont Ibn Khaldoun nous fait un si brillant tableau dans son *Histoire des Berbères et des Dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*. Quelques petits contes, de courtes anecdotes, des fables de quelques lignes ne pouvaient pas nous révéler les mœurs, les coutumes et le caractère de ce peuple.

Avec les *Légendes* de M. Mouliéras, on pénètre dans la vie intime du Kabyle. Son caractère s'y dessine avec une netteté parfaite et jamais démentie. Ses usages sont décrits tout au long avec une profusion de détails qui charme le lecteur sans jamais le lasser. Qu'il y a loin des rares traditions d'une ou deux pages tout au plus que nous possédions déjà avec les légendes de quarante pages du livre de M. Mouliéras ! Chaque conte de l'ouvrage que nous analysons constitue à lui seul tout un *roman* fort bien mené d'un bout à l'autre. Ce n'est qu'au prix de grands efforts et en inspirant aux Kabyles une confiance illimitée que l'auteur a pu voir s'ouvrir devant lui les trésors littéraires que l'on avait cachés jusqu'à présent aux européens. Sa connaissance de la langue arabe écrite et parlée a inspiré un profond respect à ces musulmans qui n'estiment que ceux qui sont à même de lire leur livre sacré et de le commenter au besoin. L'auteur a mis à profit le sentiment respectueux qu'il inspirait pour se faire raconter des traditions populaires qu'aucune oreille profane n'avait encore entendues.

La lecture de ce premier fascicule nous donne déjà une idée de ce que sera l'ouvrage entier. La grande Kabylie va enfin posséder une œuvre littéraire qui était restée enfouie jusqu'à présent dans la seule mémoire de ses enfants depuis les âges les plus reculés. Cette littérature, jeune si l'on n'envisage que la date de sa découverte, mais vieille néanmoins de plusieurs siècles si l'on songe que les grands ancêtres des Berbères actuels, Massinissa, Jugurtha, Juba, etc., faisaient déjà leurs délices de ces mêmes légendes recueillies par M. Mouliéras, cette littérature, disons-nous, a été mise au jour par un des nôtres, par un *français de cœur et d'origine*. C'est là du moins une satisfaction qu'on ne pourra point nous enlever.

L. DEMAEGHT.

LES APOCRYPHES ÉTHIOPIENS (1)

M. René Basset, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, vient de faire paraître les deux premières fascicules des *Apocryphes éthiopiens*, qu'il a traduits en français. La première livraison contient le *Livre de Baruch* et la *Légende de Jérémie;* la seconde renferme le *Livre de l'Epître (Mash'afa T'omar).*

Depuis plus d'un siècle, des travaux considérables ont été consacrés, en Europe principalement, à l'élucidation des questions qui touchent l'origine et la composition des livres sacrés du judaïsme. Cette enquête se poursuit encore activement. De nos jours, la *Haute Science*, revue documentaire de la Tradition ésotérique et du Symbolisme religieux, publie chaque mois les résultats des recherches et des travaux que d'estimables savants obtiennent dans le domaine de la critique historique et littéraire des livres saints. Le *Livre de Baruch*, que l'on trouve dans la traduction des Septante, fait partie de la collection des apocryphes de l'Ancien Testament. A côté de la version grecque, il était intéressant de placer la version éthiopienne, qui s'écarte sensiblement de son modèle et qui est, suivant l'expression de M. Amélincan « le pastiche, le plus lourd qu'on puisse rêver des prophéties de Jérémie ». M. Basset a bien mérité de la Science, en nous donnant de cet opuscule une traduction très bien faite et enrichie, en outre, de notes historiques du plus grand intérêt.

Le *Livre de l'Epître*, quoique qualifié d'apocryphe, n'a rien de commun avec les écrits deutérocanoniques que les Juifs ont jugé dignes d'être rangés dans la collection de leurs écritures saintes. Son jeune âge, d'ailleurs, ne lui permet pas de figurer dans cette antique collection, puisqu'il ne date que de l'an 933 de J.-C. Il comprend une lettre qui *descendit du ciel dans la main* du pape Athanase pour recommander l'observation du dimanche et une sorte d'épître pastorale traitant de divers sujets de disci-

(1) Librairie de l'Art indépendant, 11, rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

pline ecclésiastique. Il est à peine besoin de faire remarquer, dit l'auteur, qu'aucun pape ne porta le nom d'Athanase, et, qu'à l'époque indiquée, on ne trouve aucun patriarche d'Alexandrie ainsi appelé.

Les *Apocryphes éthiopiens* de M. R. Basset méritent l'attention des érudits et notamment des personnes qui s'occupent de critique historique et littéraire. On trouvera condensés, dans ce nouveau travail du savant professeur, de précieux renseignements sur l'histoire, la littérature et la langue éthiopiennes.

Auguste MOULIÉRAS,

Professeur à la Chaire publique de langue arabe.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XIIIme - 1893

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE
